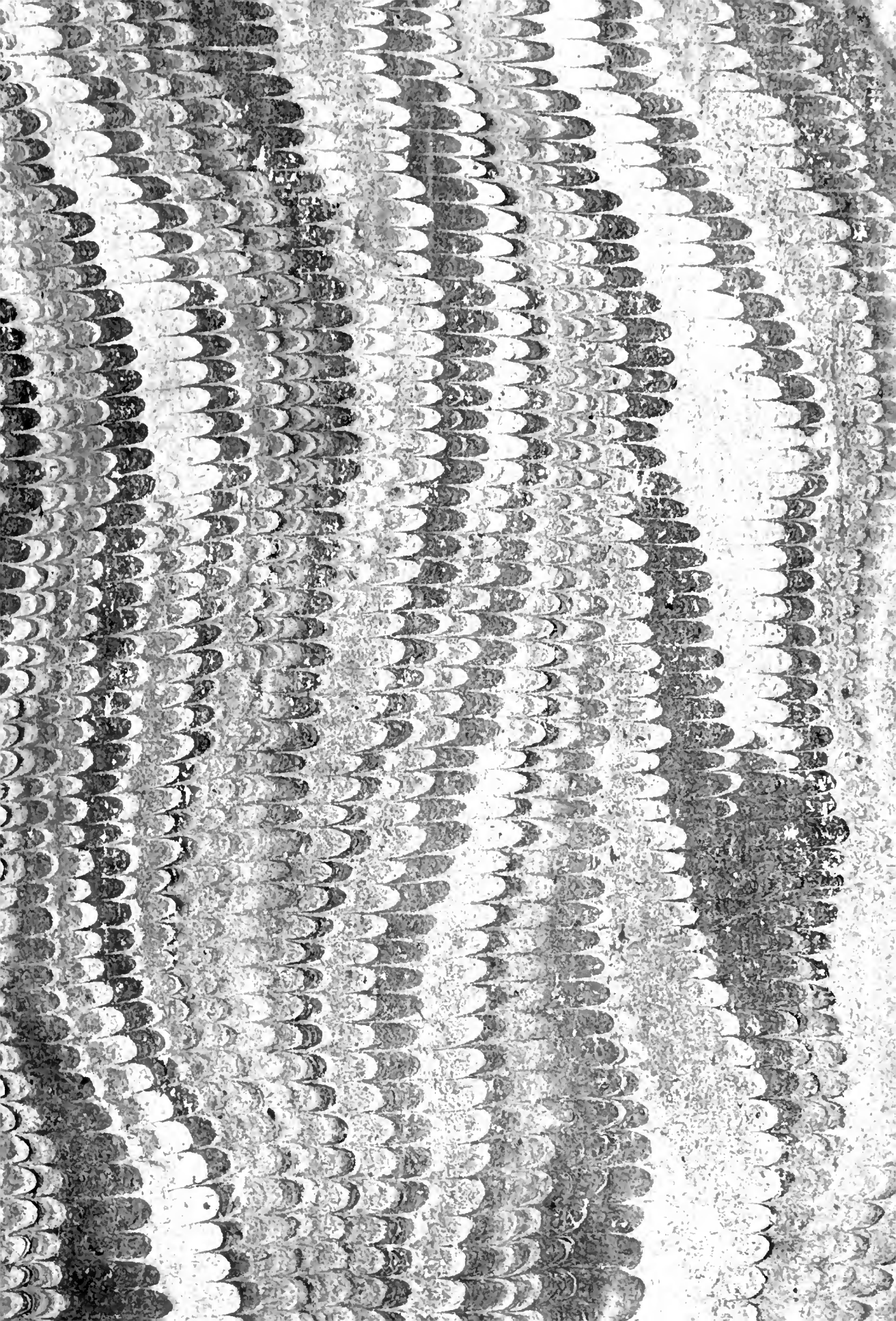
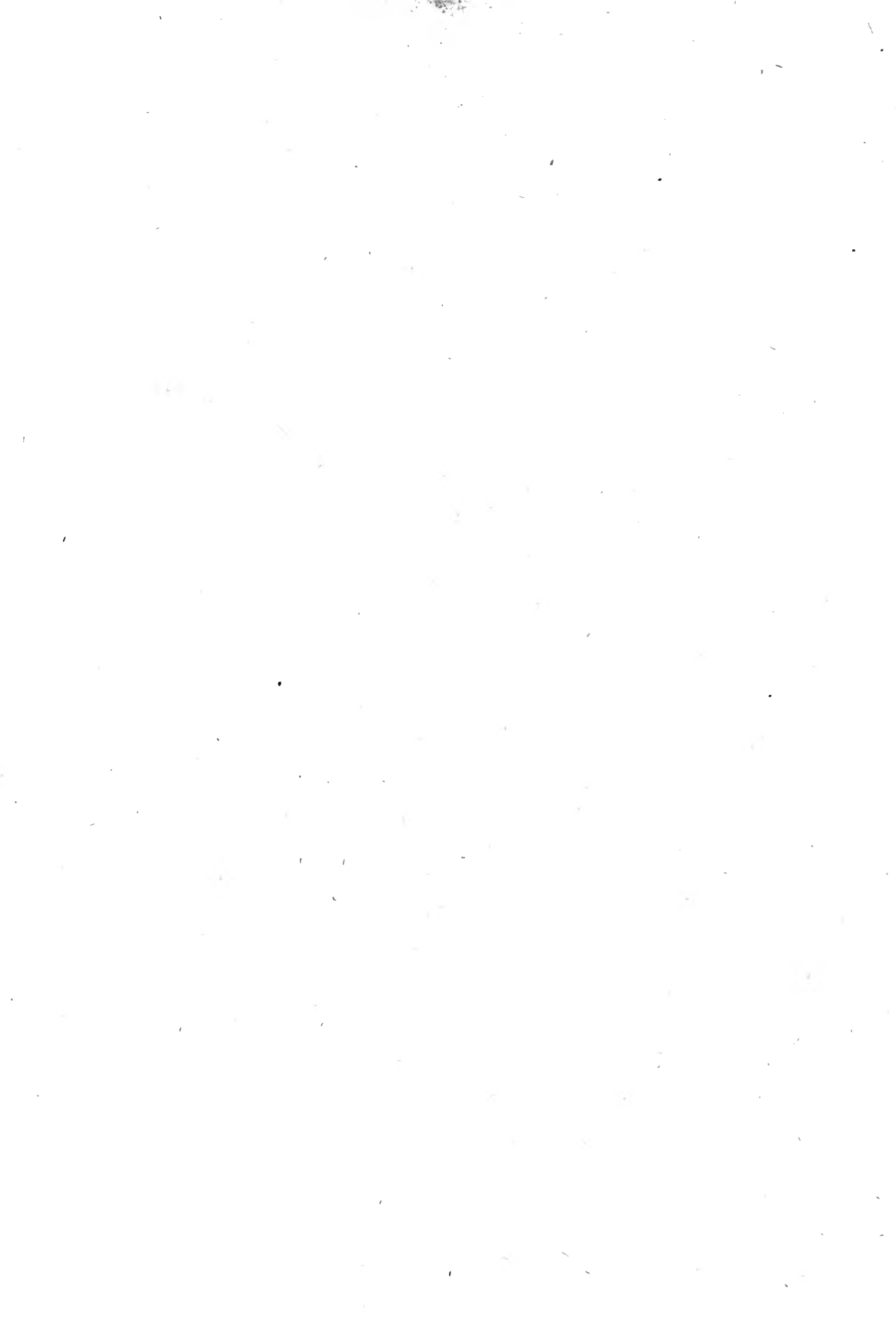
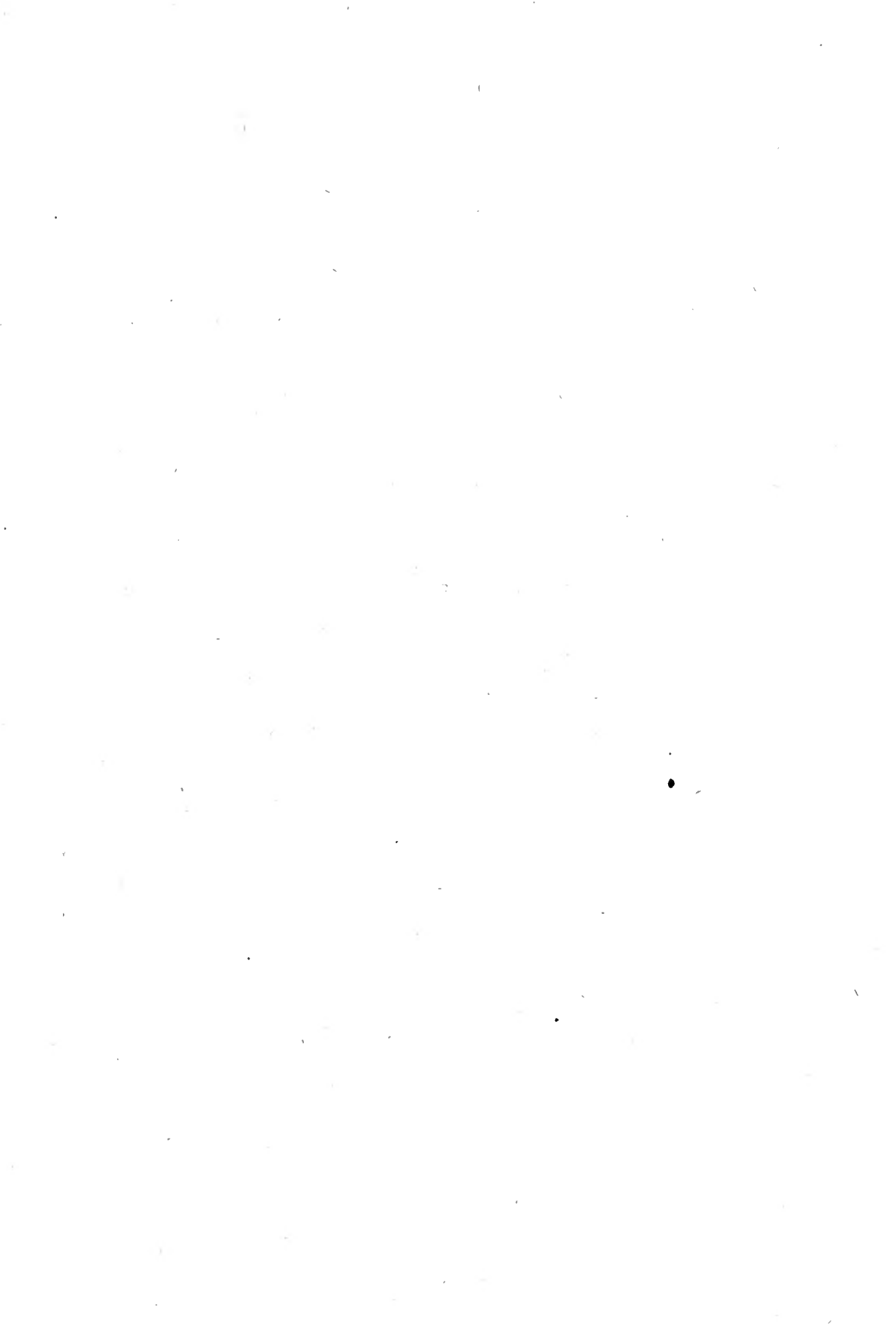




In quietate est studio  
Sax Mentis.







S. 701. F. 1.

*Acad. de Bruxelles. Acad. de Sci. des Lett. et des Beaux-Arts de Belgique*

# M É M O I R E S

## S U R L A Q U E S T I O N :

*Quels étoient les Endroits compris dans l'Etendue des Contrées qui composent aujourd'hui les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & du Pays de Liège qui pouvoient passer pour Villes avant le Septieme Siècle.*

QUI ONT REMPORTE  
LE PRIX ET LES ACCESSIT

D E L A  
S O C I É T É L I T T E R A I R E  
D E B R U X E L L E S E N M . D . C C . L X I X .



A B R U X E L L E S ,  
D E L ' I M P R I M E R I E R O Y A L E .

---

M . D C C . L X X .



# THE MORMON

SATURDAY

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE

OF THE



OF THE

OF THE

OF THE



# M É M O I R E

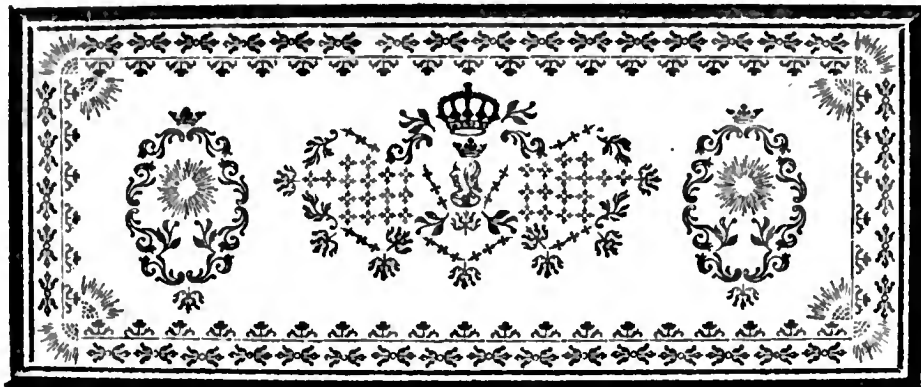
SUR la Question „ *quels étoient les Endroits com-*  
„ *pris dans l'étendue des Contrées qui composent*  
„ *aujourd'hui les dix -sept Provinces des Païs-*  
„ *Bas & le Païs de Liege , qui pouvoient passer*  
„ *pour Villes avant le septieme siecle , qui a*  
remporté le Prix de la Societé Littéraire de Bruxelles en 1769.

PAR M. J. DES ROCHES.

*Nos Veritati & Fidei litare studium habuimus : &*  
*ubi non liceret , inopiam profiteri : nec impuris*  
*viâctimis sacrum profanare.*

Lipfius.





# MÉMOIRE



VANT que de répondre à cette intéressante Question , il ne sera point hors de propos d'indiquer les sources où j'ai puisé.

César & Tacite sont sans contredit les Auteurs des premiers siècles qui ont le mieux connu ce Pays. Plinè , Strabon & Pomponius Mela ne fournissent que peu de secours. La Géographie de Ptolomée , Ouvrage du second siècle , malgré ses défauts , que l'ignorance du Local rendoit inévitables , se distingue avantageusement par le soin qu'à eu l'Auteur de caractériser les Villes principales. L'Itinéraire d'Antonin , & la Carte de Peutinger connue sous le nom de Table Théodosienne sont des monumens précieux du quatrième siècle , & peut - être le premier est-il beaucoup plus ancien. Ces ouvrages sont écrits dans un assez grand détail. Le même siècle nous fournit Ammien Marcellin , Historien judicieux & témoin oculaire de ce qu'il rapporte. Au siècle suivant nous trouvons la notice des Provinces & Dignités de l'Empire , & sur-tout les Loix Saliques illustrées par les savantes recherches de Wendelin. Saint Grégoire de Tours est notre guide pour le sixième siècle. Ajoutez à cela quelques Médailles Romaines , quelques Inscriptions , quelques anciens Monumens déterrés dans les ruines de l'antiquité , voilà tous les

secours que nous trouvons chez les contemporains. Tous ces secours nous sont offerts par des mains étrangères : nos barbares Ancêtres , qui avant l'arrivée des Romains , ignoroient jusqu'à l'écriture , n'avoient garde de nous laisser des Descriptions & des Histoires. Sans les Romains nous ignorerions qu'il y ait eu des Nerviens & des Bataves au monde.

Les tems postérieurs nous fournissent des Vies de Saints & des Chroniques , dans lesquelles on trouve le nom de quelque ancienne ville , dont par hazard il a été fait mention dans les mémoires sur lesquels elles ont été composées : c'est ainsi que les villes de Hui & de Dinant doivent le souvenir de leur existence avant le septieme siecle , aux ouvrages d'Harigere , d'Egide & de Jean le Prêtre. On fait qu'il faut être ici extrêmement sur ses gardes : dans les ténèbres du moyen âge il seroit trop dangereux de faire un pas , sans être éclairé du flambeau de la critique.

Parmi les modernes , une foule d'Ecrivains estimables ont épuisé la matiere. La lecture de ce mémoire fera voir l'usage que j'en fais. Quoique je les regarde comme mes maîtres , je ne puis me dispenser quelquefois de les contredire. Pour illustrer leur patrie ils ne se servent que trop souvent de conjectures legeres & d'étymologies forcées , qu'ils nous débitent pour des preuves. En ces occasions je ne me ferai point un scrupule de m'écarter de leur sentiment.

Je diviserai ce Mémoire en autant d'Articles , qu'il y a de Provinces. Je suivrai l'ordre Géographique , sans observer le rang qu'elles tiennent entr'elles. Plusieurs questions , qui ont du rapport avec mon sujet , mais qui n'en font point une partie essentielle , seront discutées dans les Notes que j'ai ajoutées à cet Ouvrage.

## ARTICLE PREMIER.

## L'ARTOIS.

**A**RRAS, Capitale de cette Province, existoit avant la naissance de J. C. César qui y passa un hiver, lui donne le nom de *Nemetocenna* a. Elle est connue dans l'Itinéraire d'Antonin sous celui de *Nemetacum*. C'étoit la Capitale des Atrebat-  
 Saint Jérôme b & la Notice des Provinces de l'Empire la comptent parmi les principales villes de la seconde Belgique. C'étoit même une ville Episcopale au commencement du sixième siècle, puisqu'on lit dans le Testament de St-Remi, que ce Prélat y établit Saint Vast pour Evêque. (1) On pourroit produire plusieurs autres témoignages, pour assurer à cette Place le rang de ville avant le septième siècle.

a *De Bello Gall.*  
*Lib. 8. Cap. 46 & 47.*  
 b *Epist ad Agerr.*

ORCHIES. Ptolemée place la ville d'*Origiacum* (2) dans le Pays des Atrebatés. La convenance de ce nom avec celui d'Orchies ne sauroit être plus frappante. Le seul manuscrit Palatin au lieu d'*Origiacum* porte *Metacum*, ce qui a fait juger à quelques savans que cette ancienne ville n'est point différente de celle qui fait le sujet de l'Article précédent, & le Pere Wastelain s'est rangé de leur côté. c J'avoue cependant que les autres Manuscrits & les Editions de Ptolemée peuvent aisément contrebalancer l'autorité du Manuscrit Palatin. Un des plus savans Géographes de ce siècle s'est déclaré pour *Orchies*. d Moins hardi que ces Auteurs, je laisserai la question indécise, faute de monumens authentiques qui pourroient la décider.

c *Descript de la G. B. pag. 362.*

d *D'Anville Notice de la Gaule pag. 506.*

TEROUENNE. Il n'y a point de difficulté sur cette Place. Ptolemée en fait la Capitale des *Morini*. (3) Elle est nommée dans l'Itinéraire d'Antonin; & la Table Théodosienne lui donne la marque des grandes villes.

( 1 ) *Ecclesiæ atrebatensis, cui Domino annuente, Vedaftum Fratrem meum carissimum Episcopum consecravi. Miræi Cod. Don. Piar. Cap. 1.*

( 2 ) On lit *Rigiacum* dans les Versions Latines, c'est une faute du Traducteur.

( 3 ) *Morini, quorum. . . . Civitas Tarvanna Lib. 2. C. 9.*

Je ne mets point *Lens* au nombre des villes anciennes. Je croirai aisément que c'est le village d'*Helena*, célèbre par la défaite de Clodion qui y fut battu par Ætius. C'est ce qui paroît par ces Vers de Sidoine Apollinaire. *a*

*a* Sid. Apol. in  
Major. Carm. 5.

. . . . . *Hic coeuntes*  
*Claudebant angusta vias , arcuque subactum*  
*Vicum Helenam , &c.* . . . . .

Quoiqu'il y ait des manuscrits qui portent *Vicum Hedenam*. Je croirai même que dans ces temps reculés il y a eu un château près de ce village, puisqu'il est fait mention dans la Chronique de Balderic de *Lenæ Castrum*. Mais qu'avant le septième siècle ce lieu ait été mis au rang des villes, c'est ce qu'on ne prouvera par aucun Auteur contemporain.

## ARTICLE II.

### LE HAINAUT, LE CAMBRESIS ET LA PROVINCE DE NAMUR.

BAVAI, Capitale des Nerviens étoit dès le second siècle une ville considérable. Elle en porte la marque dans la Géographie de Ptolemée & dans la Table Théodosienne. Huit voies Romaines s'y réunissoient comme à leur centre. *b* Les ruines d'un Aqueduc admirable, & de plusieurs Edifices d'une grandeur prodigieuse sont des témoins irréprochables de son ancienne splendeur. *c* Cette ville fut prise & ruinée par Clodion le Chevelu vers l'an 445 au plus tard, & n'a jamais pu se rétablir.

*b* Wendelin ,  
Nat. Sol. Leg. Sal.  
pag. 72.

*c* Bucher. Belg.  
Rom. pag. 502.

FAMMARS. La Notice des Provinces de l'Empire lui donne le nom de *Fanum Martis*, apparemment à cause d'un Temple consacré au Dieu Mars.

*d* Bel. Rom. pag.  
495.

Bucherius assure, *d* qu'on y a trouvé des ruines d'une Forteresse, & plusieurs Médailles du temps des Romains. Deux raisons prouvent que c'étoit une ville considérable : la première est, que selon la Notice de l'Empire, le Préfet des Troupes Nerviennes y faisoit sa résidence. (1) La

(1) Præfectus Lætorum Nerviorum Fano Martis Belgicæ secundæ.

seconde, que sous les Rois de France de la première race, elle s'étoit tellement élevée sur les ruines de Bavai, qu'elle donna même son nom à une grande partie du Hainaut, dont elle étoit alors la Capitale. C'est ce qui paroît par tous les anciens monumens où son territoire est nommé *Pagus Fanomartensis*, longtems avant que le nom de Hainaut fut en usage.

CAMBRAI. On ne peut douter que Cambrai n'ait été une ville dès le cinquième siècle, puisqu'il en est fait mention dans la Notice de l'Empire sous le nom de *Civitas Cameracensium*. Tous les Anciens conviennent que Clodion en fit la conquête vers l'an 445.

Je ne citerai qu'un passage d'Aimoin : *a Rex autem Clodio, dit cet Auteur, angustos Regni fines dilatare cupiens, exploratores à Disburgo trans rhenum dirigit : & ipse cum exercitu subsequutus, Cameracum civitatem obsidens expugnavit & cepit*

*a Lib. 1. Cap. 5.*

VALENCIENNES. Aucun Ancien n'a parlé de cette ville. Selon les Annales du pays elle doit son origine à l'Empereur Valentinien premier ou second ; mais il n'y en a d'autres preuve que la convenance des noms & qu'une tradition populaire. Un savant Auteur moderne cite une lettre de Clovis troisième, datée *Valentianis in Palatio* [nostro, *b* ce qui prouveroit qu'au septième siècle les Rois de France y avoient un Palais, puisque ce Clovis mourut en 695. Dans la Notice de l'Empire il est fait mention des *Placidi Valentiniani & Valentinianenses felices* ; mais ces Troupes ont elles tiré leur nom de la ville de Valenciennes, ou de l'Empereur Valentinien lui-même ? C'est une question dont la solution me paroît impossible.

*b Teg. Staet der ver. Nederl. 1 Deel pag. 83.*

Le Pere Wastelain qui adopte la seconde opinion ne devoit point condamner Cluvier pour avoir suivi la première. *c* Si les *Gratianenses* & les *Honoriani* ont eu leur nom des Empereurs Gratien & Honorius ; les *Bingenses*, les *Lagenenses*, les *Nemetacenses*, les *Lingenses*, les *Geminacenses* & trente autres ont tiré le leur des villes & des Provinces qui les fournissoient à l'Empire.

*c Pag. 429.*

Au reste les autres Places de cette Province, ou n'existoient point avant le septième siècle, ou du moins elles ne pouvoient passer pour villes. Le village de *Voudrei* est vraisemblablement l'ancienne *Vodgoriacum*, marquée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Carte de Peutinger sur la voye Romaine de Bavai à Tongres; mais le moyen de prouver que c'étoit une ville! Tout ce qu'on rapporte de la ville de Namur avant le septième siècle est fabuleux ou incertain. Sigebert sur l'an 689 est le premier qui en fasse mention. (1) On n'est guère plus instruit touchant *Bouvigne*. Quelque antiquité que nos Chroniques donnent à cette place, il est certain qu'elle n'a point eu le rang de ville avant l'an 1173. Avant cette époque ce n'étoit qu'un château dont il est fait mention dans la vie de Saint Remacle qui vivoit dans le septième siècle.

## ARTICLE III.

### LA FLANDRE.

**TOURNAI.** Tous les anciens Itinéraires font mention de cette ville, comme d'une des plus considérables de la seconde Belgique. La Notice lui donne le nom de *Civitas Turnacensium*. Le Roi Clodion la prit en 445, c'est ce que nous

(1) Plusieurs Auteurs ont reculé l'origine de Namur jusqu'au premier siècle de l'Ere Chrétienne. D'autres encore, peu contents d'une si haute Antiquité, remontent jusqu'au temps de Salomon. Personne ne trouvera mauvais qu'on traite ces opinions de fabuleuses & d'incertaines, & ce seroit leur faire trop d'honneur que de les refuter sérieusement. Au reste, je ne nie point que Namur n'ait existé dès le septième siècle, J'ai déjà dit qu'il en est fait mention sur l'an 689. C'est dans la Chronique de Sigebert. Je citerai le passage de cet Historien; tel qu'on le trouve dans l'Édition de 1513. Inter Pipinum & Gislemarum Filium Warathonis apud Navinucum Castrum pugna committitur. L'Édition d'Aubert le Mire, qui est sans doute la plus correcte, puisqu'elle a été revue sur les meilleurs manuscrits, porte apud Namucum Castrum. Bien plus: l'Anonyme de Ravenne, publié par le Docteur Gronovius en 1696. à compris cette Place dans le dénombrement qu'il fait des villes de ce pays. Sunt civitates, dit-il, id est Nasaga, Dinantis, Oin, Namon, Neonfigo, Trega. Namon c'est visiblement la ville de Namur; & ce passage est d'autant plus décisif que l'Auteur lui-même vivoit au septième siècle. Ainsi en traitant de fabuleuse la Haute Antiquité de cette ville, je n'ai voulu dire autre chose, sinon qu'avant cette époque, aucun Auteur n'en avoit fait mention; & je souscris volontiers au sentiment du Pere Marne: Que c'est donc de la fin du sixième siècle, que nous pouvons dater avec quelque vraisemblance le commencement de la ville de Namur.



nous apprend l'Historien Aimoin d'après Saint Grégoire de Tours. *a. Clodio...* (dit cet Auteur) *Carbonariam Sylvam ingressus Tornacum urbem obtinuit.* Les Successeurs de ce Prince y ont longtemps fait leur résidence. Childeric y fut enterré en 482. On a découvert son tombeau en 1653. Saint Ouen, Auteur du septième siècle nous assure que Tournai étoit autrefois une ville Royale, & il l'appelle avec emphase : *Regalem quondam civitatem. b*

*a. Lib 1. C. 5.*

CASSEL. L'Itinéraire d'Antonin & la Carte de Peutinger font mention de cette ville : le premier, sous le nom de *Castellum* : la seconde, sous celui de *Castellum Menapiorum*. Adrien de Valois & plusieurs autres savans du premier ordre changent ce dernier nom en *Castellum Morinorum* ; le Pere Wastelain soutient la leçon ordinaire. Je n'entre point dans cette question ; il suffit pour mon sujet, que les mesures Itinéraires conviennent à Cassel, & que l'on ne puisse lui disputer le rang de ville, puisqu'elle en porte la marque dans les deux monumens que j'ai rapportés plus haut. (1)

*b. Audoen. In vita Elig. Lib. 2. C. 2.*

COURTRAI. Il est prouvé que Courtrai étoit une ville dès le cinquième siècle, puisque dans la Notice de l'Empire, il est parlé d'un corps de Cavalerie, sous le nom d'*Equites Cortoriacenses*. On fait que ces troupes ne prenoient jamais le nom d'un château ou d'un simple village, & qu'elles se distinguoient par celui de la Province ou de la ville qui les avoit enrôlées & fournies à l'Empire. Pour fortifier cette preuve, il ne faut que rapporter les paroles d'un Auteur du septième siècle, qui a écrit la vie de Saint Eloi son contemporain. Il dit que ce Saint Prélat fut établi Evêque des villes de *Bruges*, de *Gand* & de *Courtrai* : *Municipiorum Flandrensis, Gandensis & Corturiacensis Custos Constitutus. c* Dans ce passage *Municipium Corturiacense* ne peut signifier que la ville de Courtrai.

*c. Audoen. in vita Elig. Lib. 2. C. 2.*

BRUGES. Le passage de Saint Ouen, que je viens de citer, prouve aussi que la ville de Bruges existoit au septième

(1) Il ne faut point confondre ce *Castellum Menapiorum* avec une autre ville de ce nom, Capitale des Menapiens, dont nous parlerons dans l'article de la Gueldre.

siècle. Avant cette époque on n'en trouvera rien de certain.

Ce que Meyer, Heuterus, Marchant & plusieurs autres ont soutenu, savoir que Bruges étoit la ville des anciens *Grudii*, est une simple conjecture, qui n'est appuyée par aucun témoignage authentique. Il y a eu des *Grudii*, les Commentaires de César en font foi. Il se peut même qu'ils aient habité une partie de la Flandre, puisqu'ils étoient sujets ou alliés des Nerviens. Mais y avoit-il une ville chez ce peuple inconnu ? & en quel endroit étoit-elle précisément située ? c'est ce qu'on ignore & ce que peut-être on ignorera à jamais.

GAND. Les Historiens de Flandre prétendent que la ville de Gand a été le siège des *Gorduni*, dont il est parlé dans les Commentaires de César. Ils rapportent que ce héros y fit construire un château, & y laissa une garnison ; que ce château ayant été ruiné ensuite, les Wandales le rebâtirent au cinquième siècle, & y donnerent le nom de *Wanda*, d'où celui de *Ganda* seroit manifestement dérivé. Cependant il faut avouer que tout cela est bien incertain, aucun Auteur n'en ayant parlé dans les six premiers siècles. Ce n'est pas que je prétende nier son existence avant le septième. Les Auteurs qui ont fleuri immédiatement après le sixième siècle en font souvent mention. Le passage de Saint Ouen, cité plus haut, prouve incontestablement que Gand étoit dès lors regardée comme une ville. Un autre Auteur contemporain de celui-ci, parle du *Pagus Gandensis* ; a. d'où il résulte que la ville de Gand étoit dans le septième siècle la capitale de la contrée à laquelle elle a donné son nom. Avant cette époque tout n'est qu'incertitude.

Outre les villes dont je viens de parler, il y a en Flandre plusieurs autres Lieux qui existoient avant le septième siècle, mais qu'on ne pourroit prouver absolument avoir été des villes. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de *Minariacum*, que Monsieur d'Anville met à *Esterre*. b *Viroviacum* que le même Itinéraire a placé entre *Cassel*

a. *Baudem. in vita S. Amandi.*

b *Notioe, pag. 461.*

& *Tournal*, est visiblement *Vervic. Grammate* assure, sur la foi d'une Chronique, qu'*Oudenaerde* a existé au cinquième siècle & il est parlé de l'ancienne *Sacilinium*, qui est *Seclin*, dans la vie de Saint Eloi. Mais toutes ces places n'étoient point des villes, du moins on n'en sauroit apporter aucune bonne preuve.

## A R T I C L E I V.

### L E B R A B A N T.

**GEMBOURS.** C'est l'ancienne *Geminiacum* marquée dans l'itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne. C'étoit sans doute une ville, puisqu'elle fournissoit à l'Empire un corps de Troupes dont il est fait mention dans la Notice du cinquième siècle, sous le nom de *Geminiacenses*. ( 1 )

**LANDEN.** Cette ville passe pour très-ancienne. Quelques-unes de nos Chroniques en rapportent l'origine au temps de l'Empereur Julien, d'autres un siècle plus tard. *a.* Je fais que l'autorité de ces Chroniques n'est pas fort grande; mais du moins on ne peut s'empêcher de croire que cet endroit n'ait passé pour une ville dès le sixième siècle, puisque dans le septième on la regardoit comme la capitale de l'Hasbanie; Les Princes de cette Contrée & surtout le premier des Pépins y faisant leur Résidence. *b.* Le Palais du Prince & l'Eglise de Sainte Gertrude, consacrée par Saint Amand, étoient autrefois compris dans l'enceinte de la ville *c*; d'où l'on infère qu'elle doit avoir été assez grande, avant que les Normans l'eussent détruite en 835. *d.* Les noms mêmes des environs, comme *Attenhove*, *Raedshove*, *Ridderspad* &c. indiquent une ville considérable & un concours de Noblesse.

*a Apud Gramm. in Lovanio, pag. 46. de l'Edit. in-Folio.*

*b Harai Ann. in Pipino, pag. 1. & 7.*

*c Gramm. in Lovanio, pag. 46. de l'Edit. in-Folio.*

*d Chron. Gembl. ad hunc Annum.*

( 1 ) Il faut que cette ancienne ville ait été ruinée par les Barbares, car il est dit dans la Chronique de Gemblours, que Saint Guibert ayant donné un Château qu'il possédoit en ce lieu, pour en faire un Monastère, l'Empereur Othon y ajouta la permission d'y bâtir une place forte pour le mettre à l'abri de toute insulte: *Castellum seu Oppidum, ut sanctorum pignora & Deo famulantes à falsis Christianis & Paganis protegerentur.* Sigeb. *ad ann. 946.*

LOUVAIN. Grammaie rapporte une ancienne Chronique, où il est dit que le Comte Lambert fit bâtir l'Eglise de St. Pierre sur les ruines du Temple de Mars; ce qui donna lieu à ce Vers connu de tout le monde :

*Mars Petro cessit,  
Pro Clavibus hasta recessit.*

Guifius, Lucius Tungrensis & Divæus, cités par le même Auteur, parlent d'autres & de lieux souterrains, dans lesquels se faisoient autrefois des Sacrifices aux Dieux Infernaux. Grammaie ajoute qu'il a vu lui-même une ancienne Notice des Eglises de Louvain, dans laquelle il est fait mention d'un *Sacellum Deiparæ in porta priapæ Lovanii*, ce qui lui paroît d'autant plus croyable qu'il y a effectivement une porte à Louvain, où l'on voit la figure mutilée de Priape. Tous ces indices donnent lieu de croire que cette Place a existé avant le septième siècle; quoique je n'ose affurer que ce fut une ville, aucun Ancien n'en ayant fait mention.

DIEST. Cette ville étoit connue dès le sixième siècle, non pas sous le nom de *Disbargum*, comme l'a cru Wendelin, mais sous celui de *Diofsta*, avec titre de Comté. C'est ce qui paroît par les anciens monumens de l'Eglise de Liege, d'où *Langius* a prouvé qu'Eucherius & Falco successivement Evêques de Tongres, étoient fils d'un Comte de Diest *a*. Ce dernier Evêque mourut en 532. selon la Chronologie de Bucherius. *b*.

*a* Wendel. Nat. fol. pag. 100.  
*b* Chron. Episc. Traject. Apud Champagne. Tom. I.

*c* Greg. Tur. Liv. 2. C. 9.

Je rapporterai ici le fameux passage de Saint Gregoire de Tours, dans lequel le sçavant Wendelin a cru reconnoître la ville de Diest: *c Tradunt multi Francos de Pannonia fuisse digressos; & primum quidem Littora Rheni amnis incoluisse; dehinc transactio Rheno Tongriam transmeasse; ibique juxta Pagos vel Civitates Reges crinitos super se creavisse de prima & (ut ita dicam) nobiliori suorum familia..... Ferunt etiam tunc Chlogionem utilem ac nobilissimum in gente sua Regem Francorum fuisse, qui apud Dispargum Castrum habitabat, quod est in termino Tongrorum.* Wendelin, dis-je, a prodigué son im-

menſe érudition , pour prouver que ce *Diſpargum* n'eſt autre choſe que la ville de Dieſt. D'abord il faut remarquer qu'il n'eſt queſtion ici que des Tongriens & nullement des Thuringiens en Allemagne ; quoique pluſieurs Editions portent : *Thoringiam tranſmeaſſe* : & *Diſpargo in termino Thoringorum*. On fait que les Auteurs du Moyen Age ont ſouvent donné le nom de Thoringiens à ceux de Tongrès. D'ailleurs les Francs , fortis de la Pannonie , auroient-ils dû paſſer le Rhin pour entrer dans la Thuringe en Allemagne ? Ajoûtez que les plus anciens manuscrits & l'Edition de Morelius de 1512. portent nettement *in Termino Tongrorum*. Mais la difficulté conſiſte en ce que l'Hiſtorien Aimoin , a en parlant du même Clodion , aſſure poſitivement que *Diſbargum* étoit ſituée au-delà du Rhin : *Rex autem Clodio , Anguſtos regni fines dilatare cupiens , exploratores à Diſbargo trans Rhenum dirigit ; & ipſe cum exercitu ſubſecutus , Cameracum civitatem obſidens expugnavit*. Comme il ne faut point paſſer le Rhin pour aller de Dieſt à Cambrai , j'avoue que le ſentiment d'Ortelius , de Pontanus & de pluſieurs autres Savans , qui mettent *Diſbargum* à *Duisbourg* au-delà du Rhin , me paroît beaucoup plus vraiſemblable. Les limites de l'ancienne Tongrie s'éten- doient juſques-là ; & les paroles de St. Grégoire de Tours , *transaëto Rheno Tongriam permeaſſe* , ne me feront point changer de ſentiment ; puifque les Francs peuvent fort bien s'être rendu maîtres de la Tongrie en deçà de la Meuſe , ſans abandonner les villes qu'ils poſſédoient ſur les bords du Rhin. Ainſi cette controverſe ne regarde que la ſeule ville de Dieſt , que je crois différente du *Diſbargum* de Clodion. Il n'en eſt pas moins certain que Dieſt & ſes environs ont été habités par les Francs Saliens ; que c'eſt là qu'il faut chercher l'ancienne Taxandrie , le berceau de la Monarchie Françoisſe ; & que les Loix Saliques y ont eu leur origine. Ces vérités ont été portées par le ſavant Wendelin à un degré d'évidence qui ne ſouffre plus la moindre conteſtation.

MAESTRICHT. Bucherius rapporte l'origine *b* de cette

a *Lib. 1. C. 5.*

b *Belg. Romæ*  
pag. 43.

ville à la onzième année de l'Ere Chrétienne. C'est une simple conjecture destituée de toute ombre de preuve.

a L. 20. C. 10.

Ammien Marcellin a en parlant de l'expédition du César Julien contre les Francs, fait mention d'*obtricensē Mosæ oppidum*; ce nom désigneroit sans doute la ville de Maestricht; mais des Savans du premier ordre soutiennent que c'est une erreur dans l'édition, & que les meilleurs

b Voyez l'édition de Henri de Valois, comme aussi le Belg. Rom pag. 336 *Alting*, part. 1, pag. 106, *Kannegieter*, *Dissert. de Brittenburg*, p. 24.

c Lib. 2. C. 5.

manuscrits portent : *ob Tricesimæ oppidum b*, ce qui est d'autant plus croyable, qu'il y avoit effectivement dans le pays de Cleves une ville nommée *Tricesima*, ou *Ulpia Tricesima*. Ainsi pour avoir une preuve incontestable de l'existence de Maestricht au quatrième siècle, il faut recourir à l'Histoire de Saint Gregoire de Tours c, où il est dit, que Saint Servais, ayant quitté la ville de Tongres, qui alloit devenir la proie des Barbares, se retira à Maestricht, où il mourut. Et l'on ne peut douter que cette place ne fut dès lors une ville, puisque l'Historien l'assure positivement, *hic verò*, (ce sont ses propres paroles) *ad Trajectensem Urbem accedens, modicâ pulsatus febre, recessit à corpore*.

Il est encore fait mention de Maestricht, comme d'une ville Episcopale, dans un Concile tenu à Clermont en 535, ou selon d'autres en 541. On y trouve cette Soucription : *Domitianus in Christi nomine Episcopus Ecclesiæ Tungrorum, quod est Trajectum, subscripsi*.

d Tacit. Hist. L. 4. C. 66. *Plin.* L. 4. C. 17.

BEETS. Tacite & Pline font mention des *Bétasiens d*. Dès le temps des Romains, ce peuple doit avoir habité une ville, puisque parmi les Inscriptions de *Gruter*, il y en a une qui porte *Cives Betasii*. Ortelius, Divæus & plusieurs autres Savans ont cru reconnoître le nom de cette ville en celui de *Beets*, situé entre *Leeuw & Halen*; & il faut avouer que cette position est très-conforme à l'indice qu'en donne Tacite. Cependant le Pere Wastelain, sur je ne fais quelles conjectures, prétend de prouver que les Bétasiens demuroient au pays de Juliers, bien au-delà de la Meuse e. Il faut que cet Auteur n'ait point fait attention au passage de Tacite, puisque ce peu-

e *Descr. de la Gaule B.* p. 148.

ple y est assurément placé en-deçà de cette Riviere. (1) Civilis fortit de Cologne, & marcha vers la Meuse, resolu d'en tenter le passage. Il falloit s'emparer du *Pons Mosæ*, dans l'endroit où est maintenant la ville de Maeftricht. Labeo occupoit ce poste avec quelques troupes amassées à la hâte chez les Betasiens, les Tongriens & les Nerviens. Civilis victorieux entre chez ces peuples, fait alliance avec eux & augmente son armée par la jonction de leurs troupes. Le Pere Wastelain n'avoit qu'à jeter les yeux sur une Carte de Géographie, pour voir qu'il est impossible que les Betasiens aient pu demeurer autre part qu'en deçà de la Meuse, & que les Savans cités plus haut ont eu raison de placer leur ville à *Beets*, dont la position convient admirablement au passage de Taccite.

ANVERS. Quoiqu'il n'y ait point de preuve incontestable de l'existence d'Anvers avant le septieme siecle, il y en a pourtant des conjectures très-fortes. Les anciens Auteurs qui rapportent sa destruction par les Normans arrivée en 837, en parlent comme d'une ville & lui donnent partout le nom de *Civitas* & d'*Oppidum a*. Dès l'an 725, Rohingus, Marquis ou Prince des Anverfois avoit donné à Saint Willebrord l'Eglise de Saint Pierre & de Saint Paul à Anvers. (2) Cette Eglise avoit été bâtie par Saint Amand vers le milieu du septieme siecle. (3) Peu auparavant Saint Eloi étoit venu prêcher l'Évangile

a *Annal. à Pithæo. Edit. ad Ann. 835. Sieb. ad Ann. 837.*

(1) *Civilis Societate Agrippinensium auctus, proximas Civitates affectare, aut adversantibus bellum inferre statuit. . . . Quominus ultra pergeret, Claudius Labeo Betasiorum, Tungrorumque & Nerviorum tumultuariâ manu restitit, fretus loco, quia Pontem Mosæ fluminis anteceperat. Pugnabaturque in Angustiis ambiguè, donec Germani transatantes terga Labeonis invasere. . . . Labeo antequam circumveniretur, profugit. Civilis Betasios, quoque ac Nervios, in fidem acceptos, copiis suis adjunxit. Tacit. Hist. L. 4. C. 66.*

(2) *Ecclesiam intra Castrum Antwerpis*, comme il est dit dans la Donation de Rohingus b. *Ecclesiam in Andverpo Castello*, comme porte le Testament de Saint Willebrord. c.

b *Apud Mireum in Cod. Donat. piar. Cap. 6.*

(3) *Ecclesiam. . . quam Dominus Amandus construxit*, dit Rohingus lui-même dans sa Donation.

c *Ibid. Cap. 8. aut emendat. apud le Roy Not. March. Antv. p. 87.*

à Anvers & y avoit fortement combattu pour la foi. (1)  
 Et il ne sert de rien de dire, que dans la lettre de Rovingus cette place est nommée *Castrum*; puisque dans la basse latinité *Castrum* signifie presque toujours une Ville. On en pourroit donner mille exemples, mais il suffira de produire le témoignage de Mabillon, l'homme du monde qui a le mieux connu les manuscrits du moyen âge. Cet illustre Ecrivain assure que sous les Rois de la première & seconde race, *Castrum* ne se prenoit presque jamais pour un Château mais qu'il signifioit toujours une Ville forte; *a* ainsi quoique la sévérité de la critique ne me permette point de décider la question, faute d'Auteurs contemporains, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville, éclairée de l'Évangile en 642, n'ait existé avant le septième siècle; encore n'ai-je rien dit du sentiment de Wendelin, qui soutient avec beaucoup de vraisemblance *b*, qu'il est parlé d'Anvers dans les Loix Saliques sous le nom d'*Anhuner-bo c* & d'*Andrepus d*; ni de l'opinion de ceux qui prennent cette place pour le siège des anciens Ambivarites, dont il est fait mention dans les Commentaires de César: opinion vraisemblable, mais qui, faute d'anciens monumens, ne parviendra jamais à être regardée comme une vérité.

Plusieurs autres lieux mériteroient, pour leur haute antiquité, de trouver place en ce Mémoire, mais il n'est pas possible de prouver que c'étoient autant de villes. Les Loix Saliques font mention de *Turnichalt e*, qui est visiblement la ville de *Turnhout*, située au milieu de la Taxandrie. Elles parlent de *Vlummeren* sous le nom de *Flemere f*, & du village de *Ham*, près de Breda, sous celui de *Cham g*. *Gheel* y est désigné sous le nom de *Chala h*; & cette place paroît encore dans les Actes de Sainte Dymphne, qui y souffroit le Martyre vers l'an 600 *i*. *Berg-op-zoom* est marquée dans les Loix Saliques *k*, du moins si Wendelin a rencontré juste, lorsqu'il fait remarquer que *Zym* est

<sup>a</sup> *De re Dipl.*  
*Lib. 2. C. 7.*

<sup>b</sup> *Nat. fol. pag.*  
 109.

<sup>c</sup> *Tit. XXVII.*

<sup>20.</sup>  
<sup>d</sup> *Tit. XXXV. 1.*

<sup>6.</sup> <sup>2.</sup>

<sup>e</sup> *Tit. XVII.*

<sup>2.</sup>

<sup>f</sup> *Tit. XXXIV. 2.*

<sup>g</sup> *Nat. fol. pag.*

<sup>III.</sup>

<sup>h</sup> *Ibid.*

<sup>i</sup> *Le Roy Not.*

*March. pag. 315.*

<sup>k</sup> *Tit. III. 6.*

<sup>l</sup> *Andoën, de*  
*vita Eligii, L. 2.*  
*C. 8.*

(1) *Juzi instantiâ Andoverpis pugnavit* dit un Auteur du septième siècle. *l.*



est la même chose que *Zoom*, & que *Malb. Abazym* signifie le *Malberge* sur le *Zoom a*, toujours est-il certain que cette place est ancienne, puisqu'elle faisoit partie de la succession de Sainte Gertrude *b*, qui vivoit au septième siècle. Je pourrois parler de *Westerloo*, dont il est fait mention dans les Actes de Sainte Dympe *c*; d'*Arendonk* & de *Grobbendonk*, où l'on a trouvé des indices d'une Antiquité qui remonte jusqu'aux temps des Romains *d*; de *Sighem* clairement dessinée dans les Loix Saliques sous le nom de *Sigena e. Perniciacum* est marquée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne; mais ces deux pièces ne s'accordant nullement dans les distances, on en ignore la position. Le pere Wastelain assure que c'est *Perwez*; ceux qui embrassent son opinion, peuvent se détromper dans la Notice de Mr. d'Anville. *Feresne* & *Lagium* sont marquées dans la Notice de l'Empire; la première, non loin de Maestricht; la seconde dans le voisinage de Tongres. Toutes ces places existoient certainement avant le septième siècle; mais il n'est pas possible de prouver que c'étoient des villes.

a *Nat. fol pag.*  
120.

b *Mirai Not.*  
*Ecclef. Belg. C. 62.*

c *Not. March.*  
*Antv. pag. 320 &*  
321.

d *Ibid pag. 212.*  
*Gramm in Antv.*  
*pag. 42. de l'Edit.*  
*in-folio*

e *Tit. LXX. 1.*

## A R T I C L E V.

### LE PAYS DE LIEGE.

TONGRES. Selon l'opinion commune, il faudroit chercher l'origine de cette ville célèbre, dans un endroit nommé *Atvatuca*, situé au milieu du pays des Eburons. César en parlant de cette *Atvatuca*, dit clairement que c'étoit un Château, *id Castellum nomen est f.* Cette place s'accrut considérablement, & devint dès le second siècle la Métropole des Tongriens. C'est ce que nous apprend Ptolémée par ces paroles : *Post tabudam Fluvium Tungri, & Oppidum illorum Atvacutum.* Cependant un Savant du seizième siècle soutient *g*, que la ville de Tongres est différente de l'*Atvatuca* de César; que le passage qu'on cite de cet Auteur est corrompu, & que pour *Vatuca* ou *At-*

f *De Bello Gall.*  
L, 6. C. 32.

g *De Tungr. &*  
*Ebur. aliisq. inf.*  
*Germ. Populis, ff.*  
*T. Leodii Comment.*  
*pag. 11. 27. & 92.*

*vatuca*, il faut lire *Varuca*. Il se fonde sur un manuscrit & sur une Edition ancienne, & ajoute qu'on trouve les vestiges de *Varuca* dans un château du même nom, situé à peu de distance de Liege, ruiné vers l'an 1300, & rebâti ensuite. Il prétend encore *a* que le village d'*Eburre* est un reste de l'ancienne ville des Eburons, siege du Roi Ambiorix. Quoiqu'il en soit; de toutes les places des Pays-Bas que leur Antiquité rend célèbres, Tongres est sans contredit la première. Elle tient un rang distingué dans les Itinéraires; & le meilleur Historien que nous fournit le quatrième siècle, la compare à Cologne pour la grandeur & le nombre des habitans. (1) C'étoit une ville Episcopale, & peut-être le plus ancien Evêché des Pays-Bas. Saint Servais prévoyant l'incursion des Vandales & des Huns, qui devoit être si funeste à cette ville superbe, la quitta vers l'an 384, & alla transférer son siege à Maestricht. *b*.

*b* Greg. Tur.  
Lib. 2. C. 5.

HUI. Il ne faut point confondre le Château d'*Avatuca*, dont j'ai parlé dans l'Article de Tongres, avec *Advaticum* la ville des *Advatiques*. César distingue nettement ces deux places. Au sujet de cette dernière, il rapporte *c* que les *Advatiques*, laissant le reste de leur pays en proie aux vainqueurs, se retirèrent au nombre de 60000, dans une ville extrêmement forte à cause de sa situation, étant environnée de rochers & de précipices, à l'exception d'un seul endroit de l'étendue de 200 pieds. Il est donc certain qu'il y avoit du tems de César une ville de ce nom dans le pays des *Advatiques*; mais la difficulté est d'en marquer au juste la position. Ce peuple confinoit d'un côté aux Eburons, c'est-à-dire aux Tongriens, & de l'autre aux Nerviens, qui occupoient le Hainaut & qui s'étendoient jusques dans la Province de Namur. C'est ce qu'on prouve par un autre passage de César *d*, où il est dit qu'Ambrorix Roi des Eburons, étant parti de l'endroit où est Tongres, entra chez les *Advatiques*, & le lendemain chez les Nerviens. Rien n'est donc plus vraisem-

*c* De Bello Gall.  
Lib. 2. Cap. 29 &  
33.

*d* Ibid. Lib. 5.  
Cap. 38.

( 1 ) Germania Secunda, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippinâ & Tungris munita . . . Civitatibus amplis & copiosis. *Ann. Marcell. Lib. 15 C. 11.*

blable que le sentiment de Wendelin, qui place la ville d'*Advaticum* à *Hui*, dont la situation s'accorde parfaitement avec la description qu'en donnent les Commentaires de César. ( 1 ) Au reste les Annales du pays de Liege font mention de la ville de *Hui* dès le second siècle *a*, & rapportent que Saint Materne y bâtit une Eglise. Mais comme il n'y en a d'autre garant qu'Egide, Ecrivain du 13<sup>me</sup> siècle *b*, ce fait ne peut point passer pour absolument certain. Un autre Historien rapporte des inscriptions & des médailles d'Antonin le Pieux, trouvées dans les fondemens d'un ancien Palais au Château de *Hui*. Il ajoute que cet Empereur, ayant vu la situation avantageuse de cette ville, conçut le dessein de l'agrandir & de pourvoir à sa défense par une forteresse construite sur un rocher *c*. Ce témoignage, s'il étoit bien avéré, suffiroit seul pour prouver que *Hui* étoit une ville dès le second siècle. Egide a trouvé dans les mémoires de son Eglise une autre preuve de l'antiquité de cette place *d*. C'est que vers l'an 512, sous l'Episcopat de Saint Agricol, les habitans de *Hui* rebâtirent l'Eglise de notre Dame, ainsi que toute la ville, que les Huns avoient ruinée dans le siècle précédent. Saint Domitien, autre Evêque de Tongres, y fut enterré en 560. *e* ou dix ans plus tard selon la supputation de Bucherius *f*.

DINANT. Aucun Ancien n'ayant parlé de cette ville, je ne puis rapporter que ce qu'on en trouve dans des Ecrits postérieurs. On prétend qu'elle existoit dès le second siècle *g* qu'elle avoit tiré son nom de Diane sa Divinité Tutélaire, & qu'elle fut convertie au Christianisme par les Prédications de Saint Materne & de Saint Memmius. Il est fait mention de cette ville dans la vie de Saint Monulphe & de plusieurs autres Saints du fixième siècle *h*.

( 1 ) En parlant de cette dernière place, il ne sera point hors de propos de dire un mot du pays des *Juhons*, connu dans Tacite sous le nom de *Civitas Juhonum i*. Cet Historien rapporte que cette contrée fut misérablement ravagée par un feu souterrain, qui brûloit les terres, les maisons & les villages. L'embrasement alla gagner la ville de Cologne nouvellement bâtie, lorsqu'on trouva moyen de l'éteindre. Le sçavant Bucherius croit *k* qu'il est question dans ce passage des environs de *Hui*. Il prétend, sur l'autorité de *Bécan* & de *Pighius*, qu'il faut lire *Civitas Hujonum* au lieu de *Juhonum*.

*a Fisen, Hist. Eccles. Leod. L. 1.*

*b Chapeville Tom. 1. pag. 18.*

*c Joann. Præf. bit. apud Chapeav. in notis ad 16 Cap. Hocsem. Tom. 2. pag. 320.*

*d Apud Chapeav. Tom. 1. pag. 53.*

*e Ibid. pag. 57.*  
*f In Chron. Episc. Traject. ad ann. 570.*

*g Fisen Hist. Eccles. Leod. L. 1. pag. 20.*

*h Ægid. Apud Chapeav. Tom. 1. pag. 58. 64. &c.*

*i Annal. lib. 13. Cap. 57.*

*k Disput. Hist. de primis Tungr. I'p'se. Cap. 2. pag. 12.*

## ARTICLE VI.

## LE DUCHE' DE LIMBOURG.

CORTENBACH. Le pays de Limbourg a fans doute été habité par les *Sunici*, dont parle Tacite. On ne trouve que deux villes chez ce peuple; favoir *Coriovallum*, marquée dans la Table Théodofienne & dans l'itinéraire d'Antonin fur la route de Tongres à Juliers. Alting a cru que c'est *Keyer*; mais les 12 lieues gauloifes de diftance de Juliers détruisent cette opinion. Cluvier l'a placée à *Fauquemont*, qui convient mieux à la direction de la route; mais qui n'étant éloignée de Tongres que de 13 lieues gauloifes, ne s'accorde point avec l'itinéraire qui en met feize. Ainfi il faudra s'en tenir au fentiment de Mr. d'Anville, qui prouve, le compas à la main *a*, que le village de *Cortenbach* eft un refte de l'ancienne *Coriovallum*. Sentiment d'autant plus vraifemblable, que le nom de cet endroit approche davantage de *Cortovallium*, qu'on trouve dans la Table Théodofienne, au lieu de *Coriovallum* marquée dans l'itinéraire. L'autre ville de cette Province marquée dans l'itinéraire, & connue par conféquent, long-temps avant le feptième fiècle, eft *Teudurum*, dont le nom s'eft confervé dans celui de *Tuddert*, petite ville fur les Confins du Limbourg, faifant actuellement partie du Duché de Juliers.

<sup>a</sup> Notice de la  
Gaulc, pag. 247.

## ARTICLE VII.

## LE DUCHE' DE LUXEMBOURG.

Il n'y a point de preuves incontestables pour démontrer que dans ce pays il y avoit des villes avant le feptième fiècle; quoiqu'on y trouve quelques places très-anciennes, qui auroient pu paffer pour telles, à caufe de leur célébrité. Voici ce qu'en difent les Auteurs.

YVOIX. paroît dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom d'*Epoiffum* ; & l'on peut croire que c'étoit une ville considérable, puisqu'au cinquième siècle, la Notice de l'Empire y place un corps de Troupes, & en fait la résidence du Général. Vers l'an 587, Saint Wolfilaic y bâtit un Monastere *a*.

*a Annal. Trevir.  
Lib. 6. pag. 333.*

ARLON. Est marquée dans l'Itinéraire ; & d'ailleurs les statues de Divinités Payennes, les Médailles & les Inscriptions qu'on y a trouvées, suffisent pour démontrer sa haute antiquité *b*. L'opinion commune est qu'*Arlon* étoit une ville ; mais on ne le sauroit prouver incontestablement.

*b Ortelius in Itinerario per Nonnull. Gallia Belg. Partes. pag. 32.*

Pour Thionville, il est vrai que les Anciens n'en font point mention ; mais si l'on considère que dès le huitième siècle cette ville étoit une des plus considérables de l'Empire François, que Pépin le Bref y tint des assemblées générales, que Charlemagne la regardoit comme la troisième ville de la Germanie inférieure *c*, on conviendra peut-être qu'elle a dû exister avant le septième siècle. Les autres places de cette Province ne méritent pas qu'on s'y arrête. *Epternach* & *Bidbourg* n'étoient que des villages. Quelques Modernes ont prétendu que Luxembourg existoit dès le temps des Romains sous le nom d'*Augusta Romanorum* : opinion insoutenable & destituée de toute ombre de preuve.

*c Voyez le Continuât. de Frédégaire.*

## ARTICLE VIII.

### LA GUELDRE.

NIMEGUE. Smétius le Pere a cru que c'étoit l'*Oppidum Batavorum* ; erreur que les mesures Itinéraires réfutent invinciblement. Pour montrer que Nimégue étoit dès le temps des Romains une place considérable, il ne faut que jeter les yeux sur l'Itinéraire d'Antonin, où elle porte la marque des villes du premier rang. Les statues, les médailles, les urnes sépulchrales & les autres vestiges de son antiquité sont amplement décrits dans les *Antiquitates Neomagenses* de Smetius le Fils.

**KESSEL.** C'est le *Castellum Menapiorum* des Anciens. Dès le second siècle c'étoit une ville, puisqu'on lit dans Ptolemée : *Post Mosam Fluvium Menapii, & Civitas eorum Castellum*. Il est encore fait mention de cette place dans l'Histoire d'Ammien Marcellin *a*.

*a Lib. 17.*

*Julianus*, dit cet Auteur, *circumvallare disposuit Castellum Oppidum, quod Mosa Fluvius præterlambit*. Il est vrai que dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi de France, & dans l'Édition de Mr. de Valois, on trouve une Lacune au lieu de ces mots : *Castellum Oppidum quod* ; mais un passage de Libanius prouve invinciblement qu'il faut restituer le texte tel que nous l'avons cité. *Voyez Bucherii Belg. Rom. pag. 315.*

**MALBURG.** C'est maintenant un vieux château de la *Bé-tuwe Supérieure*, appartenant au Roi de Prusse. Au quatrième siècle c'étoit une ville considérable dont le César Julien fit réparer les fortifications, que les Allemands avoient ruinées *b*. Son nom ancien étoit *Castra Herculis*, & elle passoit pour la troisième ville de la Gaule Celtique *c*. Elle perit dans la désolation générale de la Belgique par le barbare Attila. Le Professeur Alting prouve par des raisons satisfaisantes, qu'elle étoit située à l'endroit où est maintenant *Malbourg*, *d* contre le sentiment de Cluvier qui l'avoit mise à *Erkelens*.

*b Ann. Marc. Lib. 13. C. 2.*

*c H. Vales. in hunc locum*

*d Not. Germ. infer. parte. 1. pag. 29.*

**QUADRIBURGIUM.** C'est selon Ammien Marcellin le nom d'une des sept villes dont le César Julien fit réparer les fortifications; elle existoit donc dès le quatrième siècle *e*. Cluvier & Menso Alting conviennent qu'elle n'est point différente de *Burginacium*, dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin *f*. Cette ville étoit située à 6000. pas d'*Arenacum*, & à 5000. de *Colonia Trajana*, par conséquent à l'extrémité de l'Île des Bataves, à l'endroit nommé *Schenkenschans*, ou peut-être à celui qu'occupoit l'ancien château de *Biezenburg*. La position de cette place étant si bien déterminée dans les Itinéraires, il y a lieu de s'étonner que Cluvier l'ait placée plus haut.

*e Ann. Marc. L. 18. C. 2. & L. 21.*

*f Germ. Ant. L. 2. C. 36. Not. Germ. inf. Parte 1. pag. 23.*

**BATENBURG.** Presque tous les Auteurs ont cru que la ville

de *Batavodurum*, selon Ptolemée, la capitale des Bataves, n'est point différente de l'*Oppidum Batavorum*, dont il est fait mention dans l'histoire de Tacite. Cependant ce dernier Auteur semble distinguer ces deux Places *a. Civili*, dit-il, dans l'endroit cité en marge, *Chaucorum auxilia venere : non tamen ausus Oppidum Batavorum armis tueri*. Et dans le chapitre suivant : *Tantumque Belli superfuit, ut præsidia Cohortium, Alarum, legionum unâ die Civilis quadripartito invaserit : decimam Legionem Arenaci ; secundam Batavoduri ; & Grinnes Vadamque, &c.* L'*Oppidum Batavorum*, disent nos Modernes, c'est *Batenburg*. Le *Batavodurum* de Ptolemée c'est encore *Batenburg* ; mais le *Batavodurum* de Tacite c'est *Wyk te Duerstede*, dans la Province d'Utrecht. Etrange confusion ! Rien n'empêche, dit le Pere Wastelain, que dans un même pays, il y ait eu deux villes de même nom *b.* C'est éluder la difficulté ; voyons si nous pourrons la résoudre. Le Manuscrit de Rome, ceux de la Bibliothèque du Roi & de Ryckius, savant Commentateur de Tacite, portent tous *c. non tamen ausus Oppida Batavorum armis tueri : Oppida* au lieu d'*Oppidum*. Cette leçon fait disparaître toutes les difficultés. Tacite aura voulu dire, que Civilis n'osant défendre les villes des Bataves situées en terre-ferme, se retira dans l'île. Le *Batavodurum* du chapitre suivant sera la ville de *Batenbourg*, Capitale des Bataves, désignée sous le même nom dans le second livre de la Géographie de Ptolemée.

Outre ces villes, il y a dans cette Province plusieurs autres endroits célèbres par leur Antiquité ; mais on ignore absolument si c'étoient des villes, des châteaux ou des villages. En voici les principaux. *Arenacum*, le quartier de la dixième légion *d.* La Carte de Peutinger place cet endroit dans une position qui ne convient qu'au village d'*Arichem*, & non à la ville d'*Arnhem*, comme l'ont cru sans fondement Cluvier & Sligtenhorst.

*Carvo*. marque dans l'Itinéraire d'Antonin à 9000. pas au-dessous de *Castra Herculis*. Alting prouve que c'est le château de *Rawyk*. Le Pere Wastelain lui fait dire que c'est

<sup>a</sup> Hist. L. 5.  
C. 19.

<sup>b</sup> Descr. de la  
Gaul. B. p. 164.

<sup>c</sup> Hist. L. 5.  
C. 19.

<sup>d</sup> Tacit. Hist.  
L. 5. C. 20.

*Catwyk*, ce qui nous obligeroit de transporter la Gueldre en Hollande sur les bords de l'Océan *a*.

*a* *Wafstel. Defcript. de la G. B.*  
pag. 163.

*Blariacum* & *Cevelum* marqués dans l'Itinéraire, dans une position qui convient à *Blerik* pour le premier, & à *Gennep* pour le second de ces endroits.

*b* *Ibid.*

*Vada* & *Grinnes* dont il est parlé dans Tacite *b*. Les savans croient que les villes de *Wageningen* & de *Rhenen* sont bâties sur les ruines de ces anciennes places.

Je ne dirai rien de la ville d'*Asciburgium*. Ptolémée la place entre *Vetera* & *Batavodurum*, ce qui conviendrait au village de *Westervoort*; mais il est plus sûr de s'en rapporter à Tacite, dont l'exactitude ne peut être révoquée en doute. Cet Historien la met entre *Nivesum* & *Vetera*, & la Carte de Peutinger est entièrement conforme à cette position. Ainsi cette place étant hors des Limites des 17 Provinces, je suis dispensé d'en parler.

Je finirai cet Article par des Remarques sur quelques villes de la Gueldre, qu'on prétend mal à propos avoir existé dès le tems des Romains. *Gueldre* n'est point l'ancienne Forteresse de *Gelduba*, quoiqu'en dise *Sligtenhorst* & une foule d'écrivains. Il ne faut qu'entendre *Pline*. *Gelduba*, dit cet Auteur, *Appellatur Castellum Rheno impostum* *c*; mais la ville de *Gueldre* est bien éloignée des bords du Rhin. D'ailleurs l'Itinéraire d'Antonin place le château de *Gelduba* dans le Diocèse de Cologne, à l'endroit qui a conservé le nom de *Gelb* ou de *Geldub* jusqu'à nos jours. *Tiel* passoit au dixième siècle pour une ville nouvellement bâtie. C'est ce qu'on prouve par une Diplôme de l'Empereur *Othon* de l'an 950, où il est dit *d Monasterium in loco Tiela constructum, cum nova atque Lapidea in eodem loco civitate*. *Pontanus* & *Sligtenhorst* soutiennent l'antiquité de cette ville par des argumens pitoyables; & comme le Diplôme que je viens de citer les embarrassoit, ils en ont corrompu le texte, en le rapportant ainsi: *cum nova atque Lapidea in eodem loco Ecclesia e. Zutphen*, selon plusieurs Auteurs Modernes, doit avoir été la ville des anciens *Usipètes*; & pourquoi? parce que les *Usipètes* ont demeuré dans

*c* *L. 19. C. 5.*

*d* *Apud Hedam.*  
*p. 86. de l'Edit.*  
*de Buchelius.*

*e* *Sligtenhorst*  
*Lib. 1. pag. 42.*  
*Pontan. L. p. 67.*



dans ce pays. Tant qu'il n'y en aura point d'autres preuves, on se gardera bien de se rendre à celle-là. *Doesburg* a vraisemblablement existé dès le temps des Romains; puisqu'en 1527, on trouva dans les ruines d'un ancien château des Médailles des Césars & quelques autres monumens de l'antiquité; mais que ce fut dès lors une ville, c'est ce qu'on ne prouvera jamais.

## A R T I C L E I X.

### L A P R O V I N C E D ' U T R E C H T.

**UTRECHT.** Il paroît par l'Itinéraire d'Antonin, qu'au quatrième siècle les Romains avoient ici un château; & les curieux gardent encore dans leurs cabinets, les Médailles Romaines & les autres antiquités qu'on y a découvertes. Les Historiens conviennent que les Wiltes y bâtirent dans le cinquième siècle leur ville de *Wiltensbourg*; & que les Rois Frisons, après en avoir chassé ce peuple, y faisoient souvent leur résidence. A la fin du septième siècle cette place devint une ville Episcopale; on la nommoit indifféremment *Oppidum Wiltarum*, *Ultrajectum* ou la ville de *Trecht* *a*.

**WYK TE DUURSTED.** Cette ville étoit connue dès le temps des Romains; témoins les Médailles qu'on y a trouvées, & dont on peut voir la description dans Junius *b*, dans Scriverius *c*, & dans plusieurs autres Auteurs. Il y en a une entr'autres, dont la Légende DURSTAT. CIV. ne laisse point lieu de douter que ce ne fut une ville. Du temps de l'Empereur Charlemagne cette place étoit encore considérable; puisqu'elle est nommée dans un Diplôme de ce Prince parmi les principales villes de l'Empire François *d*.

L'Itinéraire d'Antonin fait encore mention de *Levesanum*, de *Fletio*, de *Manaricium*; mais il ne paroît par aucun monument que ces endroits fussent des villes.

*a* *Sigeb. ad ann.*  
697. *Beda Hist.*  
*Angl. L. 5. C. 12.*

*b* *Jun. Batav.*

*c* *Tabul. Ant.*  
*Batav. Buchel. in*  
*notis ad Hede Hist.*  
*lor. p. 49.*

*d* *In Priv. Abb.*  
*Sti. Germ. Apud*  
*Hedam pag. 44.*  
*Edit. Buchel.*



## ARTICLE X.

## LA HOLLANDE.

LEYDEN. Cette ville paroît dans la Géographie de Ptolemée sous le nom de *Lugodinum Batavorum*, & sous celui de *Lugdunum* dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne. Dans ce dernier monument elle porte la marque des villes, ce qui prouve qu'elle passoit pour telle du moins au cinquième siècle.

Il est vrai que Mr. van Loon, Historien estimable, a prétendu que la ville de *Leyden* n'a rien de commun avec l'ancienne *Lugdunum*, qu'il place sur les bords de l'Océan, & qu'il croit ensevelie sous les vagues *a*; mais comme cette étrange opinion n'est fondée sur aucun monument, on fera mieux de s'en tenir à la position que lui donnent presque tous les Auteurs. Position conforme aux mesures Itinéraires, dont on ne doit point s'écarter sans quelque grande raison.

*a* G. van Loon  
al oude Historie 1.  
Deel. pag. 172 &  
174.

VLAERDINGEN. Mr. d'Anville a prouvé d'une manière convaincante, que le *Flenium* de la Table Théodosienne étoit situé dans cet endroit *b*. On fait d'ailleurs qu'au cinquième siècle, les *Slaves* bâtirent ici leur ville de *Slavenburg* *c*; & il paroît constant que ce nom étoit donné anciennement à la ville de *Vlaerdingen*. (1) En effet on ne peut contester à cette place sa haute Antiquité, si l'on considère qu'elle étoit autrefois la ville la plus célèbre de la Hollande. Les premiers Comtes y faisoient leur résidence, ils prenoient même le titre de Marquis de *Flarditingha* *d*. Au reste je n'entre point dans la fameuse question, si l'ancienne ville de *Vlaerdingen* étoit située dans le même endroit que celle qui porte à présent ce nom, ou à quelque distance de là, dans un lieu enseveli sous les eaux de la Mer. Il suffit d'avoir montré qu'elle existoit

*b* Notice de la  
Gaulle pag. 312.

*c* Van Loon al  
oude Historie 1.  
Deel, pag. 232.

*d* L. Scafnaab.  
apud Boxhorn. in  
Theatr. Holl. p. 349  
van Heussen, van  
Rhin, &c.

(1) Apud antiquam Slavenburg, quæ nunc Vlaerdingen est *A. Matthæi Analocæ.*  
Tom. 5. pag. 310. de l'Edit. in-4to.

Slævenburg daer nu Vlaerdingen staet *Chron. van Cl. Goete. pag. 2*

avant le septième siècle. Je ne sais si je dois mettre la ville de *Witlam* ou de *Witlanc* au nombre de celles qui étoient connues avant cette époque. Les Historiens cités dans les Notes (1) rapportent que c'étoit une ville commerçante, située à l'embouchure de la Meuse, que les Normans détruisirent vers l'an 837. Il y a dans l'Île de *Goeree* un endroit nommé *De Oude Wereld*, où l'on a découvert plus d'une fois, à la faveur d'une marée extraordinairement basse, les restes d'une ville considérable *a*; des pavés, plusieurs rues, des fondemens de maisons & de murailles. La ville de *Witlam* auroit-elle été située en cet endroit? en ce cas-là, les Médailles au nom d'Adrien & d'Antonin, & plusieurs autres Antiquités Romaines qu'on a trouvées en ce lieu, prouveroient sans doute, que cette ville a existé bien longtems avant le septième siècle.

On trouve en cette Province plusieurs autres endroits, dont il est fait mention dans les anciens Itinéraires. Celui d'Antonin a conservé le nom de *Matilo* & d'*Albiniana*. La position de cette dernière place convient parfaitement au village d'*Alfen*, dans lequel on a déterré plusieurs Médailles & autres monumens du temps des Romains *b*; la première étoit située entre *Alfen* & *Leyden*. Les Antiquités trouvées à *Valkenburg* à *Katwyk*, & surtout dans la fameuse *Arx Brittanica* *c*, prouvent invinciblement que ces places existoient dès le second siècle. Les villages de *Voorburg* & de *Roomburg* connus dans les Itinéraires sous le nom de *Forum Adriani* & de *Prætorium Agrippinæ*, ne sont ni moins célèbres, ni moins anciens. Une inscription trouvée en 1502, *d* nous apprend que les Empereurs sévère & Marc-Aurèle avoient relevé les murailles de cette dernière place. On découvrit en même-tems les fondemens d'un grand palais & d'un château, dont les murailles avoient eu 200. pieds de long. Aux quatre angles on vit les fondemens de

*a Van Rhyn, Aent. op d'Oudheden van Zuydholl.*

*P. 354. Alkemade, beschr. van den Briel 1. Deel, p. 167. Baudartius, apud Smalleg. p. 700.*

*b Oudaen Roomsche Mogenth. pag. 18.*

*c Ibid. p. 19. Pars. Catw. oudh. p. m. 37. & seq. Orlers beschryv. van Leyden. p. 15.*

*d Batav. L. 1. C. 6. & 7.*

(1) Northmanni - - - Willant Emporium situm juxta ostium Mosæ incendunt. *Synops. Hist. Franco-Merov. Lib. 2. p. 724.*

Nordmanni - - - incendunt Witlam Emporium juxta ostium Mosæ Fluminis. *Annal. Fullens ad Ann. 836. Sigeb. Gemblac. ad ann. 837. Heda. p. 27. &c.*

quatre tours d'une étendue immense. On convient que ce château étoit un ouvrage de Julie Agrippine, & que les Romains en fuite en firent une Place d'Armes. Mais que ce lieu, & tous ceux dont je viens de parler, ayent jamais pû passer pour villes, c'est ce que je n'oserois assurer.

Alkmaer, Vrone (1) & Medenblik se vantent d'une

(1) Mes Lecteurs seront peut-être surpris de me voir rayer la fameuse *Verone* du nombre des villes anciennes. Plusieurs Modernes l'ont regardée comme la Capitale de la *Frisé Occidentale*. Ils vantent son commerce, ses richesses, le grand nombre & la valeur de ses habitans. Son Antiquité, selon ces mêmes Auteurs, n'est pas moins considérable, puisqu'elle florissoit sous les Rois *Frisons* & même sous les premiers *Césars*. Mais plus ils nous content de merveilles de cette place, plus on est surpris du silence obstiné, je ne dis pas de tous les Anciens, mais de tous les Ecrivains du moyen Age. Scroit-il possible que ni *Kobyn*, ni *Melis Stoke*, ni le *Procureur d' Egmond*, ni *Veldenaer*, ni *Beke*, ni *Heda*, ni tant d'autres n'eussent pas inséré dans leurs Histoires, un petit mot au sujet d'une ville si célèbre ? *Melis Stoke* qui a dû connoître *Verone*, qui a été témoin de sa destruction, qui en parle en plusieurs endroits de son Livre, auroit-il dit que c'étoit un village ? Voici ses propres termes a.

a *Rym - Chronyk van Melis Stoke onder Jan den I. pag. 146. de l' Edition de van Alkemade. Leyde 1699.*

*Die van Oudorp mochten ten spele  
Vertellen dat si stille saten  
En gheens orlogheus hem vermaten,  
Als die van Vronen haer gebuere  
Hadden ghedaen ter selver ure,  
Die daer verloren lysen ende goet.*

-----  
*Als die Vriesen hadden verloren  
Ghinc men doe an steken brant  
Ende verbornden al t' hant  
Dat Dorp te Vronen al te male.*  
-----

Mais quelles preuves les Défenseurs de cette prétendue ville peuvent-ils rapporter en sa faveur ? Les voici. Je laisse au Lecteur à juger, si elles peuvent contrebalancer le silence de tant d'Ecrivains, qui à l'occasion des guerres continuelles entre les Frisons & les Hollandois, devoient parler nécessairement d'une ville si puissante, située sur la frontière de ces deux Peuples.

D'abord on produit des Vers ridicules & des Histoires supposées, dans lesquelles il est dit, que *Frisius*, contemporain d'*Auguste*, bâtit une ville qu'il nomma *Froungast* du nom de sa Femme. Les garants de ce fait, sont un *Fortemannus*, un *Sulco*, un *Cupidus Stavriensis*, un *Occo Scarlensis*, qui selon *Suffridus Petri*, fleurissoient tous avant le onzième siècle. Que répondre à cela ? Rien, sinon qu'on peut sans témérité nier l'existence de tous ces Auteurs connus de *Suffridus Petri*, de *Vlietcrpius*, d'*André Corneille*, & inconnus à tout le reste de la terre.

Mais laissons là ces fables, & venons à quelque chose de plus spécieux. On rapporte un Chronogramme, écrit sur un crucifix, qui existoit autrefois au cimetière de *St. Pancrace*, & conçu en ces termes : *cCCe CadIt Mater frIsIa*. Pour convertir ce Chronogramme en Preuve, il faudroit prouver avant tout, qu'il a été fait à l'occasion de la ruine de *Verone*, c'est ce qu'on n'entreprendra jamais. Et quelle preuve en pourroit-on

haute Antiquité. Je me dispenserai de rapporter les preuves qu'on en donne, persuadé qu'elles ne méritent point de trouver ici leur place.

## A R T I C L E X I.

### L A Z É L A N D E.

**DOMBURG.** C'est sans doute une des plus anciennes villes de la Zélande. Toutes les Chroniques l'attestent ; & les monumens qu'on y a découverts en 1647, 1684, 1687, & 1706. ne laissent pas lieu d'en douter. Non-seulement on y a trouvé des Médailles d'Antonin, de Maximin, de Posthumus, de Victorin, de Tétricius ; mais même le pavé d'un Temple, des maisons, des rues, des fossés, des tombeaux ; & tout cela dans une étendue qui désigne, non un simple château, mais une ville assez grande. Il faut même que cette ville ait été commerçante, puisque parmi tant d'inscriptions & d'*ex-voto* au Dieu Neptune, qu'on y a trouvées, il y en a une consacrée à la Déesse Néhalennie, par un Marchand, pour avoir protégé son commerce & conservé ses marchandises *a*.

*Deæ Nehalenniæ ob merces rec : f.*  
*Conservatas , M. Secund. Silvanus*  
*Nego<sup>t</sup>or [ apparemment Negotiorum Gestor ]*  
*Cretarius Britannicianus. V. S. L. M.*

*a Smallegange*  
*p. 82. & seq.*  
*Gargon Wäich.*  
*Arcadia.*

*Tegenwoordig.*  
*Staat. der Nederl.*  
*11. Decl. p. 222*  
*NB. On trouve*  
*dans ce dernier Li-*  
*vre des particula-*  
*rités qu'on cherche-*  
*roit vainement ail-*  
*leurs.*

donner ? Les Lettres numériques nous renvoient à l'an 1303. c'est donc là l'époque de la destruction de cette superbe ville. J'ouvre les Annales du pays, écrits par des contemporains. Je trouve que sept ans plutôt, *Vronne* a été réduite en cendres, mais pas un de ces Auteurs n'en parle comme d'une ville. Au contraire, le plus ancien d'entre eux & le plus digne de foi, à soin d'avertir que ce n'étoit qu'un village.

Enfin on produit un Sceau, qu'on prétend avoir été celui de la ville, parce qu'il contenoit cette Légende : *Sigillum Civium de Vronlegeist*. Si jamais ce Sceau a existé, si la Légende n'a point été fabriquée par les mêmes Auteurs qui ont forgé la monnoye d'or de la ville de *Dokkum*, sur laquelle il y avoit des chiffres Arabes, 500. ans avant que les chiffres Arabes fussent connus en Europe, il faudra dire, que *Cives* en Latin ne signifie pas nécessairement les habitans d'une ville, qu'il se prend souvent dans une signification plus étendue, & que des Villageois *Trifons*, ( qui s'estimoient tous libres & citoyens ) ont fort bien pu prendre ce nom, sans qu'il en résulte que *Vronne* ait été une ville célèbre, ni qu'elle ait existé dès le siècle d'Auguste.

Je croirois même que Domburg étoit une ville Préto-rienne, c'est-à-dire, où les Romains avoient coutûme de s'assembler pour délibérer sur les affaires les plus importantes : du moins il existe une inscription conçue en ces termes : *Diis Deabusque Præsidibus Provinciarum concordia & Fortunæ Consiliorum.*

WESTCAPELLE. Cette ville n'est guère moins ancienne que la précédente. Du temps de Bécán, on y voyoit encore des restes d'un Temple d'Hercule. Saint Willebrord y vint prêcher l'Évangile au septième siècle, & y brisa l'idole de Mercure, le Dieu Tutélaire de la ville *a*. En 1514. on y déterra une pierre quarrée, qui portoit une inscription à Hercule Magusan *b*.

*a Melis Stoke, in Leyd. pag. 4. de l'Edit. de Mr. van Alkemade.*  
*b Gargon Walch. Arcad. 1. Deel. p. 186.*

Je remarquerai au sujet de *Reimerswale*, ville autrefois si florissante, maintenant ruinée sans ressource, que de très-bons Historiens, comme Heussenius & Eyndius, ont regardé cette place, comme une des plus anciennes du pays. Ils prétendent qu'elle a tiré son nom des Romains; & que *Reimerswale*, où, comme on dit communément, *Romerswale*, ne signifie autre chose que le rempart des Romains. Cependant, je n'oserois garantir une si haute Antiquité. Il n'existe ici aucun vestige des Romains; & la seule Etymologie de son nom est une preuve d'autant plus foible, que dans les Chartres les plus anciennes ce lieu n'a jamais eu d'autre nom que celui de *Remburswale*.

## ARTICLE XII.

### LA FRISE.

SIATUTANDA. C'est le nom d'une ville dont il est fait mention dans le second Livre de la Géographie de Ptolemée. On n'en connoît que le nom.

FLEO. Autre ville de Frise, dont il est parlé dans le même Livre. On croit que le village de *Fliedorp* en est un reste, du moins il paroît en avoir conservé le nom.

ESONSTAD sur la rivière de *Lawers*. Cette ville périt par

l'inondation de 1220 *a.* selon Winfemius, elle avoit été bâtie dans le quatrième siècle *b.* Comme les témoignages d'Occo Scarlensis, d'André Corneille & du manuscrit de Dokkum, seuls garants de ce fait, ont perdu beaucoup de leur autorité chez les meilleurs critiques, je me contenterai de l'avoir rapporté, sans vouloir l'établir ni le combattre.

*a* Emm. Hist. Frif. L. 9.  
*b* In Odilbald. & ad Ann. 808. Vide Etiam And. Corn. in odilbaldo.

**DOKKUM** ou *Dockinga.* Les Historiens Frisons, sur la foi d'un Occo Scarlensis & d'autres Ecrivains aussi obscurs, soutiennent que cette ville étoit célèbre dès le troisième siècle. C'est ce que je n'ose garantir. Ce qu'il y a de certain, c'est que Saint Boniface y fut martyrisé vers le milieu du huitième siècle, & que les plus anciens Auteurs de sa vie ne font mention de *Dokkum*, que comme d'un village. Winfemius rapporte qu'on a trouvé à *Sexbirum*, village de Frise, une pièce d'or monnoyée, avec cette inscription : *Moneta aurea Civitatis Doccumensis, Anno Domini 739 c.* Il ne faut pas être bien savant dans la critique, pour convaincre cette pièce de supposition. Les chiffres Arabes n'étoient point connus en Europe avant le treizième siècle; d'ailleurs ce n'étoit point l'usage de ce temps-là de mettre sur les monnoies l'année qu'elles avoient été frappées. L'existence de cette ville avant le septième siècle est donc fort incertaine, pour ne pas dire absolument fautive.

*c* Ad Ann. 748.

**STAVEREN.** Dans les écrits du moyen Age, cette ville est nommée *Stavera*, *Stauria*, *Steerhem*, &c. Tous ces noms indiquent, selon le Professeur Alting *d*, la ville des *Sturiens*, anciens habitans d'une partie de la Frise, mentionnés dans l'Histoire de Plin *e.* Tous les Historiens Frisons conviennent que *Staveren* est fort ancienne, ayant été regardée comme la capitale du pays, longtemps avant le septième siècle. Tout ceci paroît assez vraisemblable, quoiqu'il ne soit pas possible de l'établir invinciblement, faute d'Auteurs contemporains. (1).

*d* Notit. p. 1. pag. 117.

*e* Lib. 4. C. 15.

(1) Plusieurs Chroniques rapportent que *Staveren* fut bâtie 300. ans avant la naissance de J. C. par Frison; chef des Frisons, qui après avoir servi sous Alexandre le Grand, se retira en Frise, & donna à sa nouvelle ville le nom de son Idole *Stavon*. Il suffit de rapporter cette fable, pour en faire sentir tout le ridicule.

## ARTICLE XIII.

## LA GROENINGUE.

AMISIA. Il paroît par la Géographie de Ptolémée que cette place , dans le second siècle , étoit regardée comme une ville. Alting prouve que c'est *Wester-Embden a*. Ce lieu qui n'est plus qu'un village , étoit encore au moyen Age une ville assez considérable.

MEDIOLANIUM. Autre ville de cette Province , dont la Géographie de Ptolémée nous a conservé le nom. Alting la place à *Midlaren* , aux confins de la Groeningue & du pays de Drenthe *b*.

MARNA. La convenance de ce nom avec celui des *Marmanes* ou *Manarmanes* de Ptolémée a fait conjecturer aux favans que ce lieu étoit autrefois la ville de cette ancienne Nation.

GRONINGUE. *Urbs haud dubio Antiquissima , non modo Frisiorum , sed Totius transrhenani Littoris* , dit le Professeur Alting *c* ; & c'est l'opinion de plusieurs Modernes. Cependant quand on l'examine de près , on est surpris d'y trouver si peu de fondement. Aucun Auteur des six premiers siècles n'a fait mention de cette ville. On rapporte une Lettre écrite sur une table de marbre dans l'Eglise de Saint Michel à Rome. Un certain *Ilderard* de *Groningue* y est nommé parmi les Chevaliers Frisons , qui étoient venus en Italie au secours de Charlemagne. Mais les plus célèbres critiques ont révoqué en doute l'authenticité de cette Lettre , bien que Raphaël Volaterran assure que la table de marbre existoit encore de son temps ( 1 ).

On lit dans la vie de Saint Walfride , qui vivoit au commencement du neuvième siècle , que ce Saint Homme fréquentoit tous les jours l'Eglise d'une ville opulente , nommée *Groningue d*. Heda rapporte que , dans ce même siècle , les

( 1 ) *Emm. Réfutat. Apolog. Schotan. descript. Frisïæ* Voyez surtout *H. van Rhyn. Aanteekeningen op het Eerste Deel der Oudh. van Vriesland* p. 67. & seq. de l'Edit. in-8vo



les Normans détruisirent de fond en comble cette ville , alors célèbre par son commerce *a*. Mais le savant Buchelius , dans une note sur ce passage , soutient que dans ce temps-là , *Groningue* n'étoit pas même une ville , & qu'elle n'eut des murailles que plusieurs siècles plus tard *b*. *Neque , eo tempore* , dit cet Auteur , *Emporium Groninga fuit , & ne Oppidum Quidem , utpote post aliquot demum sæcula mœnibus cinctum*. Mais quand même on voudroit admettre tous les témoignages rapportés en faveur de l'Antiquité de cette ville , encore seroit-il impossible de prouver qu'elle a existé avant le septième siècle.

*a In Willebr. pag. 27. de l'Edit. de Buchelius.*

*b Ibid. p. 33.*

## A R T I C L E X I V.

### L A P R O V I N C E D ' O V E R Y S S E L.

**NAVALIA.** Ptolemée fait mention de cette ville dans le second Livre de sa Géographie. Elle a sans doute reçu son nom de la Rivière *Nabalia* , dont il est parlé dans l'Histoire de Tacite *c*. Selon Menso Alting , cette Rivière n'est autre chose que le canal de *Drusus*. Ainsi il faudra placer la ville de *Navalia* à *Campen* ou à *Genemuyden* : les sentimens sont partagés sur ces deux positions.

*c Lib. 5. C. 26.*

C'est la seule place de cette Province , dont les Anciens nous aient conservé le nom. Sur toutes les autres , on n'a que des conjectures.

*Oldenseel* & *Deventer* étoient des villes au huitième siècle , puisqu'elles en portent le nom dans des vies de Saints de ce temps *d*. Mais existoient-elles avant le septième ? c'est ce que je n'ose garantir.

*d Alfrid. in vita Ludgeri , L. 1. C. 2. NB. Je ne cite point la vie de Saint Suitbert écrite par le faux Marcollin : les savans conviennent que c'est un ouvrage supposé.*

Pour *Hardenberg* , l'incertitude est encore plus grande. Tout ce qu'on en fait , c'est qu'au quatorzième siècle , un Evêque d'Utrecht la fit environner de remparts , après avoir démoli une montagne , sur laquelle il y avoit autrefois , à ce qu'on rapporte , une forteresse considérable bâtie par les Romains. *Oppidum Montis duri* , dit un Historien *e* , *quod Herdenberg dicunt , delæto monte , fossis & propugnaculis*

*e Hedain Joann. 4. pag. 246 de l'Edit. de Buchelius.*

*munivit , ubi antiquitùs municipium & validum & amplum fuisse commemorant , fortè à Romanis conditum.*

La ville d'*Otmarsen* passe aussi pour très-ancienne. Piccart assure a qu'elle a été bâtie dès le temps des Romains par *Odimar* Prince des Sicambres, ou selon *Tritheme*, Roi des Francs. Mais l'existence de cet *Odimar*, inconnu à toute l'Antiquité, me paroît violemment suspecte. L'opinion commune dérive le nom d'*Otmarsen*, d'*Oud Marsenheim*, & en fait la ville des anciens *Marsares*. Foible conjecture, qui n'est appuyée par aucun monument ancien.

Me voici arrivé au bout de ma carrière. J'ai songé autant à détruire qu'à construire, persuadé que tout homme sensé aimera mieux d'ignorer ce qui est destitué de preuves que d'accréditer des fables qui n'ont que trop longtemps déshonoré le pays. En plusieurs endroits je n'ai fait qu'indiquer les preuves principales, les bornes prescrites ne me permettant pas de les mettre en tout leur jour.



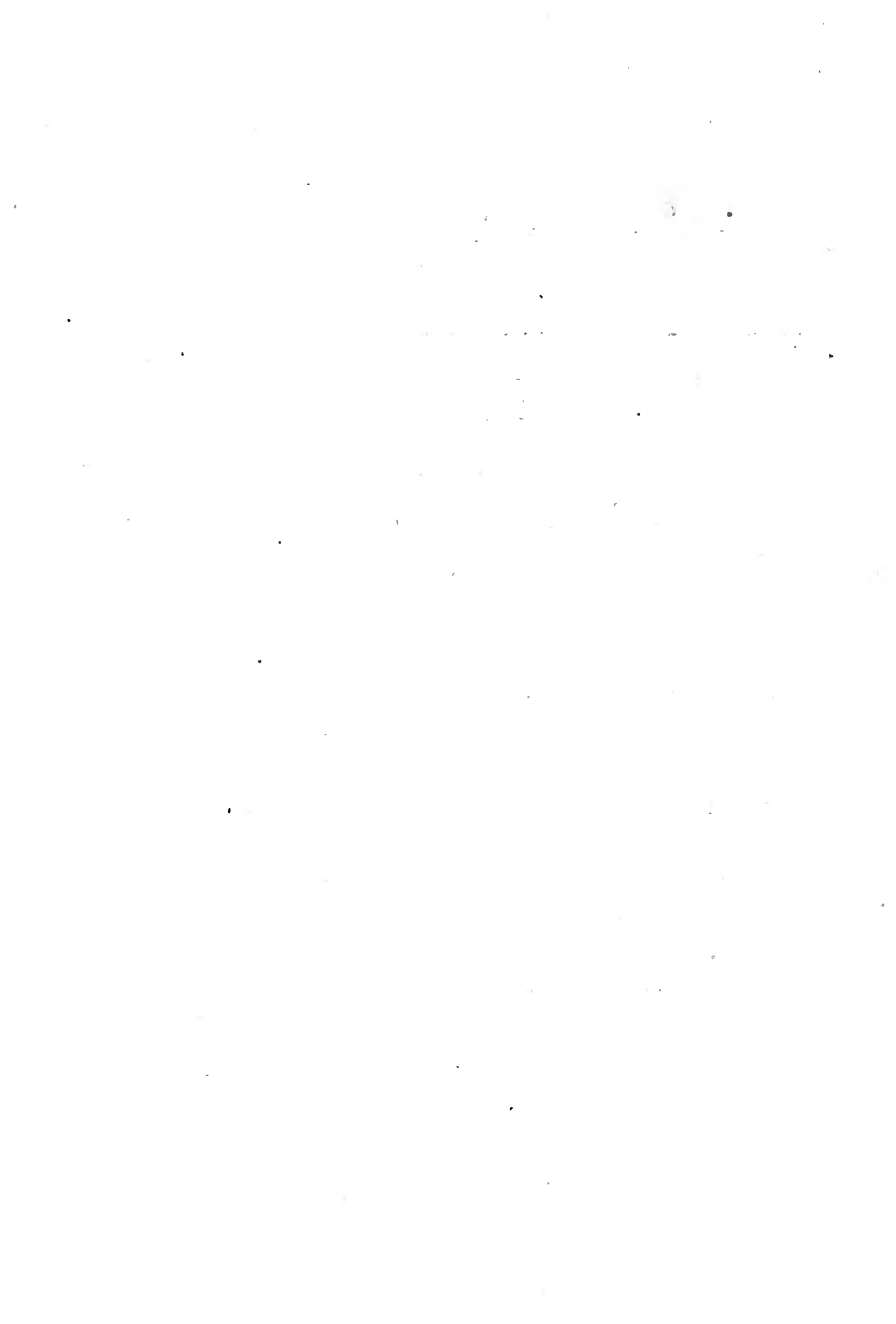
# M É M O I R E

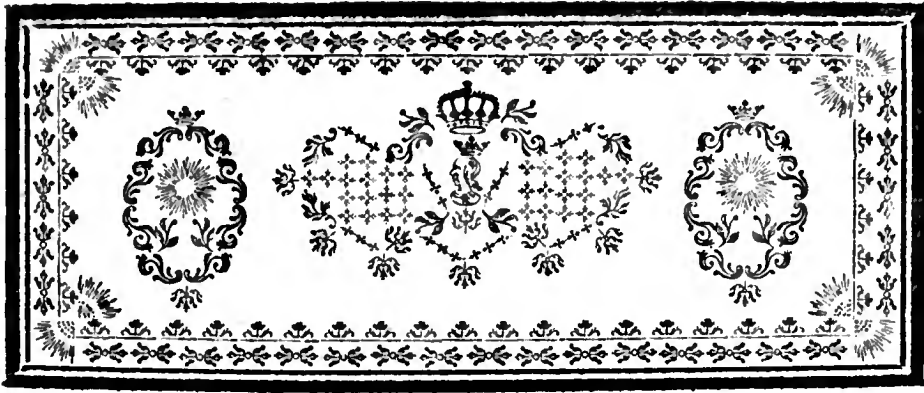
SUR la Question : *quels étoient les Endroits compris dans l'étendue des Contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept Provinces des Pais-Bas & le Pais de Liege, qui pouvoient passer pour Villes avant le septième siecle, qui a remporté L'ACCESSIT de la Societé Littéraire de Bruxelles en 1769.*

PAR Mr. L'ABBE' CAUSSIN Aumonier de S. A. R. & Gouverneur de ses Pages.

*Inde casus postquam, ac pelleis, ignemque pararunt  
Et mulier conjuncta viro, concessit in unum  
condere cœperunt urbeis*

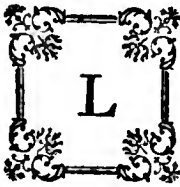
Lucrece L. V  
V 1009. 10. 1107.





# MÉMOIRE

César L. 2.  
de Bel. Gal.  
C. 4.



Tac. M. de  
Germ. C.  
16.

César L. 2.  
C. 29.

L. 6. C. 32.

L. 2. C. 28.

L. 8. C.  
47.

L. 7. C. 23.

A plupart des Belges étoient originaires de la Germanie, & Tacite assure, que les Germains n'avoient point de Villes, & ne souffroient pas même ce qui y ressemble. *Nullas quidem inter se junctas sedes.* César trouva cependant des villes dans quelques-unes des Provinces des Pays-Bas. Il fit le siege d'une ville des Aduatiques qui en avoient plusieurs, puisqu'ils choisirent la plus forte pour s'y réfugier. En pardonnant aux Nerviens, il leur rendit leurs pays & leurs villes. Atuatuca située presque au milieu du pays des Eburons, lui servoit en quelque sorte de place d'armes; il mettoit ses Troupes en quartier d'hiver, dans un camp placé à coté, & les bagages de son armée dans son enceinte, comme en un lieu de sûreté. On le voit passer un hiver à Nemetocenna ville de l'Artois. Or, ou ces Belges étoient Celtes, ou ils en avoient pris les mœurs en partie, car ces derniers avoient des villes. Les Commentaires de César en sont remplis; on y voit la construction des murailles qui les défendoient. Toutes ne sont pas prises par ce grand Capitaine, & plusieurs résisterent longtemps. Mais si les Eburons aujourd'hui Liégeois, les Aduatiques actuellement Namurois, & les Arageois (Atre-

Du tems de César, il y avoit des villes dans quelques Provinces, il n'y en avoit point dans d'autres.

bates ) avoient des villes, il paroît en même-tems que les autres Belges n'en avoient point, quand César les soumit à l'Empire Romain; car il n'en assigne aucune aux Morins, qui occupoient à peu près ce qu'on nomme aujourd'hui la Flandre Française; aucune aux Nerviens Habitans de ce que comprennent aujourd'hui le Hainau, le Tournaisis, la Flandre Autrichienne, & peut-être même une partie de la Hollandoise, pays qu'il traversa dans ses deux expéditions d'Angleterre; il ne fait de même mention d'aucun lieu, qui ait été dans le Nord du Brabant, lorsqu'il en chasse les Tenchteres & les Usipetes, *cum ad confluentem Mosæ & Rheni pervenissent*, car la correction de *Mosæ* en *Mosellæ* faite par Cluvier, est trop hardie pour être admise. D'ailleurs nous prouverons plus bas, que longtems après César, ce pays étoit encore tel qu'il le suppose. Deplus lorsque César veut aller attaquer les Morins, & les Menapiens, pour ne lui avoir pas envoyé faire de soumissions, comme les autres Gaulois, il ne dit pas qu'ils se fussent retirés, ainsi que les Aduatiques dans leurs meilleures forteresses, mais dans leurs bois & derrière leurs marais. Ces derniers ne prennent pas d'autre sûreté, lorsqu'ils veulent se mettre à l'abri de la colère des Romains, pour s'être joints aux Eburons. Quelqu'étendue de pays qu'aient occupé les Menapiens, car

Notice de  
l'An. Gau-  
le par M.  
& Anville.

L. 4. C.  
15.

L. 3. C.  
28  
L. 4. C.  
38.

L. 6. C.  
5.  
L. 4. C.  
3.

L. 6. C.  
5. & 33.

(Note 1re.) Tel étoit donc au temps de César, ( 1. ) c'est-à-dire cinquante ans avant notre Ere, l'état des Provinces des Pays-Bas, dont-il fit la conquête. Celles qui étoient voisines des Gaulois avoient bâti des villes, tandis que les autres n'en avoient point. Mais on ne doit pas juger des villes de ces temps par celles de nos jours, ni même de celles d'un pays, par celles d'un autre. La culture des arts plus ou moins grande, met une différence prodigieuse dans la qualité des villes. Parmi nous-mêmes, elles

changent d'un siècle à un autre. Rome, appelée par Excellence la ville *Urbs*, n'a été pendant quatre siècles, jusqu'à sa ruine par les Gaulois, que l'image de ce qu'elle est devenue. *Imaginem Urbis magis, quam Urbem fecerat*

L. 1. C. dit Florus de Romulus. Combien cette même ville devoit elle être différente d'elle-même, au commencement & à la fin du Gouvernement d'Auguste? Il l'avoit trouvée batic de briques, & il la laissoit toute embellie de mar-

Suet. Aug. C. 29. bre, *Urbem neque pro Majestate, Imperii ornatam . . . , . . excoluit, adeo ut jure sit gloriatus, marmoream se relinquere quam lateritiam accepisset.* Qu'étoit ce que Paris, lorsque Philippe Auguste incommodé dans son Palais de la mau-

Bergier.  
Hist. des  
grands ch.  
p. 216.  
Edit. de  
Brux.

vaïse odeur, qu'exhaloit la boue des rues, ordonna qu'elle fût pavée en 1184? Aujourd'hui même dans nos plus belles villes, une partie est assez différente de l'autre, pour attester l'ancienne rusticité du tout; & il n'en est presque aucune, dont nous ne connoissions les aggrandissemens & les embellissemens successifs.

Les anciens avoient plusieurs noms, pour exprimer l'idée que la Langue Françoisè ( 2. ) rend par le nom seul de *ville*, entre autres *Urbs* & *Opidum*, l'un cru plus noble & l'autre moins. Quelques Auteurs ont prétendu, que les Belges n'avoient, ainsi que leurs ancêtres les Germains, que des *Opida*. Il est vrai que César ne les appelle qu'ainsi, mais il est très-certain que quoiqu'il se serve plus souvent de ce mot, que de celui d'*Urbs* en parlant des Gaules, cependant il n'y met point cette différence que l'usage de

(Note 3me.) quelques Auteurs de l'antiquité, ( 3 ) à fait imaginer à des modernes, car il appelle *Urbes* les vingt villes Subalternes que les Berrichons firent détruire dans leur pays, pour réunir toutes leurs forces dans leur Capitale *Avaricum*, qu'il

L. 7. C. ne traite que d'*Opidum*; il ne donne de même, que ce nom aux villes Grecques du rivage de la mer Adriatique,

(Note 4me.) qui cependant devoient être de très-belles villes. ( 4. ) Tacite sur l'autorité duquel quelques Auteurs ont refusé des villes aux Germains, sans faire attention à l'étendue que ce terme à dans la Langue Françoisè, ne qualifie égale-

ment que *d'Opidum*, des villes très-considérables, entre-  
*H. L. 1. C.* autres *Divodurum* (Metz) & Brindes. Cette dernière sur-  
 63. tout devoit être une ville riche & peuplée, comme  
*A. L. 3. C.* étant le port le plus fréquenté, entre l'Italie & la  
 1: Grèce, ou plutôt entre l'Occident & l'Orient de l'Em-  
 (Note 5me.) pire Romain. (5.) Quant à ce qu'il ajoûte, que les  
 Germains ne souffroient pas que leurs maisons se tou-  
 chassent, *ne pati quidem inter se junctas sedes*, comme il  
 arrive encore aujourd'hui dans la plupart des Habita-  
 tions des Payfans de ces contrées, on doit cependant  
 reconnoître qu'elles n'étoient pas assez éloignées les unes  
 des autres pour ne pas faire des tous, qu'il appelle  
 lui-même *Vici & Opida*, apparemment selon leur gros-  
 seur, & dont les parties pouvoient se communiquer le feu,  
*reliqui ommissis Pagis vicisque, in silvas disperguntur. Cæsar.*  
*(Germanicus) incenso Mattio, id. Genti (Cattorum) caput,*  
*aperta populatus, vertit ad Rhenum.*

Enfin laissant là cette dispute de mot, car c'en est une,  
 comme beaucoup d'autres, convenons que les villes des  
 Belges, des Germains, & même celles des Gaulois étoient  
 bien peu de chose, en comparaison des nôtres. *La plupart*  
*des villes des Venetes* (Bretons) dit Césâr, *sont situées sur des*  
*L. 3. de B.* *pointes de terres qui avancent dans la mer.* Quelle étendue  
 5. Gal. C. 12. pouvoient avoir de pareilles villes ? aussi dit-il, que les  
 habitans les abandonnoient avec la plus grande facilité,  
 pour peu qu'ils y fussent pressés. Tout le monde qui s'étoit  
 retiré à Bourges ne se trouva monter qu'à quarante mille  
*J. 7. C.* hommes, y compris vieillards, femmes & enfans : c'é-  
 23. toient cependant les habitans de vingt villes réunies avec  
 ceux de la capitale. Les Suisses brûlent leurs villes au  
 nombre de douze, 400. villages & des maisons de campagne  
 pour fortir de leur pays, malgré l'incertitude de pouvoir  
*Cef. L. 1.* s'établir ailleurs, & les hasards qu'une pareille transmigration  
 5. Chap. 5. entraîne nécessairement avec elle. Les Soissonnois  
*Liv. 2. Chap.* avoient 12. villes, & cependant il n'est fait mention que  
 12. de *Noviodunum*, lors de leur soumission aux Romains. Ceux  
 Chap. 13. de Beauvais, qui pouvoient mettre sur pied cent mille

Ce qu'é-  
 toient ces  
 villes.



- hommes , ne paroissent avoir eu , au moins de considerable , que *Bratuspantium* , quo se suaque omnia contulerunt. Les Parisiens à l'approche de Labienus , brûlent leur ville , sans paroître y être forcés , pour mettre la Seine entiere entre l'ennemi & eux. On ne doit donc pas être étonné de voir les Aduatiques abandonner leurs villes & leurs châteaux pour se retirer dans leur
- C 58. meilleure forteresse , eux qui étant un reste de ces Cimbres & de ces Teutons , qui vinrent fondre sur l'Empire Romain , devoient être encore moins attachés à leurs demeures que les Gaulois , plus voisins des Romains , maîtres depuis près d'un siecle de presque tout le midi de la Gaule. Ce qui grossit les villes , c'est-à-dire , les Marchands & les Artisans , manquoit encore aux Gaulois , comme il paroît par l'exemple de Bourges , & à plus forte raison aux Belges , qui ne permettoient pas même l'entrée de leur
- L. 2. C. 19. pays , à cette forte de gens , *minimè que ad eos mercatores sæpe commeant , atque ea , quæ ad effeminandos animos pertinent , important . . . . nullum aditum esse ad eos : ( Nervios ) mercatoribus ; nihil pati vini , reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri.*
- L. 1. C. 1. L. 2 C. 15.

Cent cinquante ans après César , Tacite nous représente encore une partie des Belges les Nerviens , jaloux à l'excès de leur origine Germaine , évitant toute ressemblance avec les Gaulois , *Nervii , circa affectionem Germanicæ originis , Ulro ambitiosi sunt , tanquam per hanc Gloriam sanguinis , à similitudine , & inertia Gallorum separentur.* Quoique les deux Germanies Cisrhenanes établies par Auguste fussent à peu près égales , la Notice des Provinces & des villes des Gaules , faite sous l'Empire d'Honorius , c'est-à-dire , au commencement du cinquième siecle , met quatre villes dans la premiere , & deux seulement dans la seconde ; savoir , Tongres & Cologne. Lorsqu'après la conversion de Clovis , la religion chrétienne eut la liberté de s'étendre dans ces Provinces qui lui étoient soumises , nous ne voyons que peu d'Evêchés s'y établir ; & ce qui démontre bien la petitesse de leurs sièges , c'est que Tournai ,

Tac. M.  
des Germ.  
C. 28.

après avoir eu deux Evêques , n'a plus , pendant six cens ans , que ceux de Noyon ; c'est qu'Arras & Cambrai ont été réunis pendant presqu'autant de tems. Nous avons déjà dit que Tacite assure que *Nullas Germanorum populis , urbes habitari satis notum est*. Lorsqu'il rapporte le triomphe de Germanicus , pour ses victoires remportées sur les Germains , on y voit les dépouilles des vaincus , les représentations des montagnes , des fleuves , des batailles , mais aucune de villes prises. Amien Marcellin , Auteur du quatrième siecle , dit que les Germains fuyoient le séjour des villes , comme si elles eussent été des sépulcres environnés de filets , *opida , ut circumdata retiis busta , declinant*. Mr. de Pfeffel , Auteur de la meilleure Histoire d'Allemagne que nous ayons en François , rapporte à l'année 925 , „ que „ l'Allemagne manquoit de villes fortifiées , que ni la „ noblesse ni le peuple n'aimoient à s'enfermer ; . . . que „ Henri I. fit bâtir des villes , & environner de murailles „ les gros bourgs ; que pour peupler ces nouvelles forte- „ resses , il obligea la neuvième partie de la noblesse & „ des habitans libres de la campagne , à s'y établir , en or- „ donnant que les assemblées publiques & les fêtes ne „ pourroient être célébrées que là , & en donnant aux nou- „ veaux citoyens des privilèges considérables. „ Enfin pour juger de l'état des villes des Belges , on n'a qu'à se rap- peller , ce que les relations nous apprennent tous les jours de celles des Américains ( 6 ) & Africains non Musulmans , de la plûpart des Tartares , car les anciens habitans de ces Provinces n'étoient pas plus policés que ne le sont ces peuples. Nous voyons chez les Belges , la même indifférence pour rendre leur pays plus habitable. César , Strabon & Tacite , nous le représentent comme tout couvert de brouffailles & de marécages , parce que leurs étangs n'étoient point contenus par des chauffées. Les deux premiers de ces Auteurs disent qu'on ne pouvoit les atteindre , lorsque le tems étoit pluvieux. Les eaux alors s'accumulant dans les bas fonds , y formoient des flaques qui leur servoient de retranchemens. Mais lorsque la sèche-

Tac. Liv. 2.  
An. Chap.  
41.

L. 16. C. 2.

(Note 6me.)

Cés. L. 4.  
C. ult.

resse survenoit , des eaux moins resserées qu'elles ne le font de nos jours , se dissipoiént plus aisément , & ne leur laissoient plus de remparts contre leurs ennemis *εν μεν εν ταις επομβριαις , ασφαλις τας φυγας ειπον , εν δε τοις αυχοις ηλισκοντο ρθιωσ* *tempore pluvio , tutas fugas habebant , sed per siccitates facile vertebantur.* Tacite dit que Civilis ce fameux chef d'une association de Belges , de Germains & de Gaulois , pour recouvrer leur liberté *avia Belgarum circumibat* pour surprendre à l'aide d'un pays boisé , fourré , & non encore percé de routes , Claudius Labeon , Général des Romains. Ce fort , où en 357 les Francs s'étoient renfermés , & que quelques Géographes , dont nous examinerons dans la suite le sentiment , croyent être Kessel dans la Gueldre Prussienne , est dit par Libanius *ρηριον ερημον Castellum desertum* ou *in desertis positum.*

La nature des mœurs des Belges s'opposoit encore à ce qu'ils s'appliquassent à embellir leurs villes ; ils étoient Germains pour la plûpart , & toute l'antiquité nous de-  
(Note 7me.) peint ces peuples tout aussi Nomades ( 7 ) que les Tartarés de nos jours. Les Menapiens , que César nous représente dans son quatrième Livre comme occupant les  
L. 4. C. 3. deux bords du Rhin , au-dessous de Cologne. *Ad utramque ripam fluminis , agros , ædificia vicisque habebant* ne peuvent guères être devenus voisins des Eburons & de l'Océan , c'est-à-dire , habitans du Brabant Hollandois , sans s'être déplacés. Ils en furent encore dans la fuite délogés par les Toxandres , qui occupoient alors la Zeelande , & acculés au-delà de l'Escaut dans le pays de Waes & la Flandre Hollandoise. Nous voyons des Belges & des Ara-  
L. 5. C. 12. geois dans l'Angleterre , *qui prædæ . . . caussa ex Belgio transferant . . . & ibi remanserunt atque agros colere cœperunt* Pourquoi les Auteurs qui parlent des Belges , après  
L. 2. C. 3. César , ne font-ils aucune mention de plusieurs peuples qu'il nomme , tandis qu'eux-mêmes en font connoître , sur lesquels il a gardé un profond silence : si ce n'est , parce que plusieurs en étoient sortis & qu'ils avoient été remplacés par d'autres ? Les Tongrois si fameux depuis

César, lui ont été inconnus. De plus ce goût pour l'Agriculture, & qu'ils alioient, contre l'usage ordinaire des Barbares, avec l'avidité du pillage, selon le témoignage de César, devoit les éloigner du séjour des villes. Or ce goût étoit tel, que lorsqu'ils furent assujettis aux Romains, ils fournirent & Rome & toute l'Italie de faies & de viandes salées. Claudien dans le quatrième siecle compte entre les bons effets du Gouvernement de Stilicon, que le Belge pait ses troupeaux en liberté *ut jam . . . pascat*

Strab. p.  
29 & 30 du  
N. Rec. des  
Hist. de  
France.

Claud. de  
Laud. Stili.  
L. 1. V. 224.

*Belga pecus.*

Après avoir fait voir, que du temps de César, il y avoit des villes dans quelques-unes des Provinces des Pays-Bas, tandis qu'il n'y en avoit point dans la plûpart, nous dirons que les Romains en firent bâtir, ou pour assurer leurs conquêtes, ou pour policer les Belges. Le défaut de monumens historiques nous met hors d'état de prouver positivement cette assertion, mais nous en trouvons des listes, dans les Géographes des temps postérieurs, ainsi que nous le ferons voir, en parlant de chaque Province en particulier. Elles sont, à la vérité, si sèches, que les Auteurs ne nous apprennent point l'origine des lieux dont ils parlent. Nous pouvons croire que les Romains se conduisirent dans ces Provinces, comme ils faisoient à l'égard de leurs autres conquêtes; or Florus nous apprend en deux mots, à son ordinaire, que Drusus, frere de Tibere, fit construire des fortresses sur la Meuse, le Rhin, le Weser & l'Elbe, pour la garde des Provinces que les Romains avoient acquises, surtout sous son commandement. *Drusus in tutelam Provinciarum præsidia, atque Custodias ubique disposuit per Mosam flumen, per Albim, per Visurgim; nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius Castella direxit.* Nous voyons en Angleterre, sous le Gouvernement d'Ostorius, des troupes surprises par les Silures, lorsqu'elles étoient occupées à bâtir des forts. Agricola s'occupa tout l'hiver d'un projet très-avantageux. „ C'étoit „ d'accoutumer les Bretons à la vie tranquille & sociable, „ d'appriivoiser par l'amorce des plaisirs, cette nation dispersée,

Les Romains en firent bâtir partout.

L. 4. C. 12.

Tac. An-  
Liv. 12.  
Chap. 38.  
Vie d' Agric.  
Trad. par M.  
l'Ab. de la  
Bleterie.

„ perfée, encore à demi sauvage & par conséquent toujours  
 „ prête de courir aux armes. Il ne cessoit de les exhorter  
 „ à bâtir des temples , des places , des maisons , & les  
<sup>Am. L. 17.</sup>  
<sup>C. 9.</sup> „ faisoit aider par l'état. „ Nous voyons l'Empereur Julien  
 rebâtir sur la Meuse , trois forteresses que les Barbares  
 étoient venus à bout de détruire, *Subversa dudum obstina-*  
*tione barbarica.*

Voilà ce que le peu de monumens qui nous restent de ces tems reculés, nous apprend en général sur ce sujet. Nous allons actuellement en recueillir ce qu'ils nous fournissent sur chaque Province en particulier. Nous ne suivrons en cela d'autre ordre que celui de leur proximité des Romains , qui nous paroît être celui de l'établissement des villes. Nous aurions voulu pouvoir en assigner l'époque ; mais nous avons déjà averti que nous ne le pouvions.

## D E L' A R T O I S .

L'ARTOIS n'a que quatre lieux connus avant le septième siècle, savoir :

Nemetocenna . . . . dans *César ou plutôt Hirtius.*  
 Tarvanna . . . . . dans *Ptolemée.*  
 Minariacum . . . . . dans *l'Itineraire d'Antonin.*  
 Vicus Helena . . . . dans *Sidoine.*

Il y a toute apparence que le *Nemetacum* d'Antonin ; & de la Table Peutingerienne, font la même chose que le *Nemetocenna* de César.

Je crois superflu de dire, que l'Itineraire d'Antonin dit *Tarvenna* & la Table Tervanna. Je ne fais cette minutieuse remarque, que pour avertir, que ce sera la dernière. Tout le monde fait combien, avant l'invention de l'Imprimerie, l'ortographe devoit être inconstante, elle l'a même été depuis : & peut-être n'y a-t'il que des Corps littéraires capables de la fixer.

Les Géographes ne conviennent point, que Nemetocenna soit l'Arras de nos jours. Si, comme l'affure M. d'Anville, d'après les distances données dans les Itinéraires Romains, la première de ces villes étoit précisément à l'endroit où est aujourd'hui *Arras*, la question ne seroit plus douteuse; ce qui fait donc douter, que Nemetocenna soit au même endroit où est aujourd'hui *Arras*, c'est que dans la notice des dignités de l'Empire, ouvrage du cinquième siècle, ces deux Lieux paroissent bien distingués. On peut consulter Cellarius, car je n'ai rien de plus à dire que lui, sinon qu'il pourroit s'être fait, que le nom nouveau d'*Atrebatum*, pour désigner la ville d'Arras, eût commencé à s'introduire dans ce siècle, car je ne vois plus le nom ancien usité depuis.

Il n'y a point de doute que *Tarvanna* ne soit *Terouane* dont tout le monde connoit le sort. C'étoit une des principales Villes de ces Pays, puisqu'elle fût le siège d'un Evêché dès le commencement du sixième siècle, qui a subsisté jusqu'à sa destruction. Elle est désignée dans les anciens Géographes, comme la Capitale des Morins.

*Minariacum* est-il *Estaire*, *Merghem* ou *Merville*? voyez Mr. d'Anville.

*Vicus Helena* lieu célèbre par la défaite de Claudion en 446. On ne convient pas plus de sa situation. Les uns sont pour Hefdin, d'autres pour Lens, & le P. Boucher pour Houdain, Village sur la route d'Arras à Terouane.

## L E H A I N A U.

L'on ne trouve en Hainau avant le septième siècle que

*Baganon* . . . . dans *Ptolemée*, & *Bagacum* par  
tout ailleurs.

*Fanum Martis* . . . dans la *Notice de l'Empire*.

*Locus Quartensis* . . . *ibidem*.

*Pons Scaldis* . . . . }  
*Vodgoriacum* . . . . } dans l'*Itin.* & la *Table*.

*Duronum* . . . . }  
*Hermonacum* . . . . } dans la *Table* seule.

*Buch de Belg. Romi. p. 502.*  
*T. I. p. 32.*  
 BAGACUM aujourd'hui Bavai bien dechu de son ancien lustre, puisque selon Ptolemée, il étoit la Capitale des Nerviens, & en quelque sorte celle de l'Empire Romain dans les Pays-bas, à en juger par les bâtimens qu'on y avoit fait construire, comme un aqueduc de quatre lieues, un cirque, des bains & des Palais de marbre; choses dont on ne trouve aucuns restes dans les autres Villes de ces contrées. Selon une inscription rapportée par le P. Delewarde dans son Histoire du Hainau, Bavai doit avoir été bâti avant la fin du regne d'Auguste: on ne peut pas dire cependant, qu'il ait existé du tems de César: est-il croyable qu'il n'en eut point parlé, ayant fait plusieurs fois la guerre aux environs? le P. Boucher pense avec fondement, qu'il fut détruit vers le commencement du cinquième siècle, par ce qu'il n'en est point parlé dans la notice de l'Empire ni ailleurs, & qu'on n'y a trouvé des Medailles d'Honorius, que de ses premières années.

*Delew. p. 382.*  
*T. I. Dubos. L. I. Cap. 10.*  
 FANUM MARTIS aujourd'hui *Fammars* à une lieue au sud de Valenciennes. Il étoit selon la notice, le lieu de la residence du Commandant des Lètes Nerviens, *præfectus Lætorum nerviorum fano martis Belgicæ secundæ*, & il a donné son nom à une grande partie du Hainau, jusqu'au dixième siècle. Ces Lètes, dont il est beaucoup parlé dans la notice, étoient vraisemblablement des Corps militaires, & non un peuple particulier, composé pour la plus grande partie, de la nation dont-ils portoient le nom.

*P. 611.*  
*Locus quartensis* aujourd'hui *Quarte* sur la Sambre au Sud-Ouest de Maubeuge & presque à l'opposite de *St. Remi mal batu*, où le P. Boucher prétend que se donna la bataille sanglante entre César & les Nerviens.

*Pons Scaldis. Escau-pont* sur l'Escaut entre Valenciennes & Condé.

*Vodgoriacum. Voudrei* au Nord-Ouest de Binche.

*Duronum. Estrun-Cauchie* au midi d'Avèfnes.

*Hermonacum. Bermerain* à l'Ouest du Quefnoi.



## L E N A M U R O I S.

Ce pays occupé par les Aduatiques, nation assez puissante pour armer 29 mille hommes, & qui avoit plusieurs villes & châteaux, *cunctis opidis castellisque desertis*, ne nous offre cependant qu'un seul endroit connu avant le septième siècle, qui est

Hornensis locus . . . dans la Notice de l'Empire.

Ce lieu ne peut être que Marchienne au-pont, à l'Ouest de Charleroi & au confluent de la Hour, ou Heur, avec la Sambre. Les Romains avoient dans cet endroit, ainsi qu'à Quarte, des Gares pour y mettre les Batteaux dont ils se servoient sur la Sambre, ainsi que le dit la Notice. *Præfectus Classis Sambricæ in loco Quartenfi et Hornenfi.*

Il y à toute apparence que les Aduatiques occupoient un terrain plus considérable, que n'est le Namurois de nos jours, puisqu'on ne peut y trouver cette forteresse, *opidum egregie natura munitum quod, cum ex omnibus in Circuitu partibus altissimas rupes . . . haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in latitudinem non amplius 200 pedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierunt*, dans laquelle ils refugierent toute la nation & ce qu'elle avoit.

*Hist. de Namur. Pref. p. 11.*

Le P. de Marne conjecture qu'elle étoit aux environs de Tongres à cause de la ressemblance de son ancien nom *Atuatuca* avec celui des Aduatiques. Mais cette raison est bien légère; & d'ailleurs ils n'auroient pu approcher de cette dernière place sans pénétrer assez avant, dans le territoire des Eburons, au milieu desquels elle étoit située.

*Ces. L. 6. C. 32.*

*Hoc fere est in mediis Eburonum finibus.* Le sentiment qui la plaçoit où est aujourd'hui la Citadelle de Namur, paroît infoutenable par les raisons qu'on peut voir partout, mais dont l'une, fondée sur l'impossibilité de placer 53 mille hommes sur cette Colline, est de beaucoup fortifiée, si l'on considère, que la nation des Aduatiques devoit sur-



*L. 1. C. 29.* passer 100 mille hommes à son entrée dans cette forteresse. Car leur contingent pour la Ligue des Belges contre César devoit être de 29 mille hommes. Or il nous apprend que les combattans faisoient le quart d'une nation Gauloise, en nous disant, que les Suisses, qu'il chassa de la Bourgogne, étoient en tout, femmes, enfans & vieillards, trois cens soixante-huit mille personnes, dont il y avoit quatre-vingt douze mille combattans. Les Aduatiques, pour être réduits au nombre de 53 mille hommes, vraisemblablement enfans & vieillards, au sortir de cette forteresse, auront dû être presque anéantis. Aussi en est-il fait peu mention après.

## L E L U X E M B O U R G .

Nous connoissons dans ce pays, avant le septième siècle.

Meduantum . . . . dans la Table.

Epusum . . . . . dans la Notice des Dignités & l'Itinéraire.

Orolaunum . . . . dans l'Itinéraire.

Andethanna . . . . Ibidem.

Caranusca . . . . dans la Table.

Ricciacum . . . . Ibidem.

Beda . . . . . dans la Table & dans l'Itinéraire.

Nassonacum . . . . dans le Code Theodosien.

*Meduantum* est *Moyen* à une lieue à l'Est de Chiny.

*Epusum* est *Ivois* appelé aussi Carignan. La Notice des Dignités de l'Empire y place un Corps des Lètes.

*Orolaunum* est *Arlon*.

*Andethanna* *Epternach*.

*Caranusca* *Garsch* au Nord de Thionville.

*Ricciacum* *Remich*.

*Beda* *Bidbourg*.

*Nassonacum* *Nassogne* à l'Est de Rochefort.

Ce lieu nous est connu, par deux Loix des Empereurs

Valentinien , Valens & Gracien qui y furent données en 372.

Il est très-remarquable , quoique je ne voie personne qui l'ait remarqué , que l'Itineraire d'Antonin ne donne dans la partie qui concerne les Gaules , le nom de *Vicus* qu'aux seuls lieux du Luxembourg ou qui l'avoisinoient , comme Voufi en Champagne *Vungum Vicum* & à trois endroits du pays de Juliers , qui venoient ensuite de Beda sur une route de Trèves à Cologne. Seroit-ce que l'Auteur auroit voulu marquer que ce pays , quoique couvert de la Forêt d'Ardenne , étoit cependant habité , & que ces lieux n'étoient pas de simples postes *mutationes*.

## L A F L A N D R E .

On connoit en ce pays avant le septième siècle.

Origiacum . . . . .	dans <i>Ptolemée</i> .
Turnacum . . . . .	dans <i>l'Itineraire , la Table , la Notice &amp; ailleurs</i> .
Castellum Morinorum . . . . .	dans <i>l'Itineraire &amp; la Table</i> .
Viroviacum . . . . .	<i>ibidem</i> .
Cortoriacum . . . . .	dans <i>la Notice</i> .
Portus æpatici . . . . .	<i>ibidem</i> .
Marci . . . . .	<i>ibidem</i> .

*Origiacum* est *Orchie*. Tout le monde convient que *Ptolemée* s'est trompé ici , comme en plusieurs autres choses , en faisant *Origiacum* Capitale des *Arageois*.

*Turnacum*. Dans ce nom on y reconnoît facilement *Tournai* ; cette ville illustre dès le commencement du cinquième siècle , n'est cependant guères connue avant ; car l'Itineraire qui dans son entier n'est que du quatrième , & la Table qui est du même temps , ne le distinguent point d'une multitude d'autres Lieux , dont ils font mention. Mais *St. Jérôme* , tout au commencement du cinquième siècle , écrivant de *Bethléem* à la veuve *Ageruchia* , & lui mandant la célèbre *Incurfion* des *Barbares* dans les

Belg. Rom  
p. 493.

Gaules , lui parle entre autre de Tournai. *Remorum urbs præpotens, Ambiani, extremique hominum Morini, Tornacus...* translati in Germaniam. La Notice des Provinces & des villes de l'Empire, qui est du commencement du cinquième siècle, assigne la ville des Tournesiens, entre les douze qui composoient la seconde Belgique, *Civitas Turnacensium*. Dans la Notice des Dignités de l'Empire, que L. P. Boucher prouve avoir été faite vers l'an 437, il est parlé d'un corps de troupes, sous le nom de *Numerus Turnacensium*, & d'une de ces Manufactures que les Romains entretenoient pour y faire faire les habits des soldats, *Procurator Gynæcei Tornacensis Belgicæ Secundæ*, appelée *Gynæcée* du nom grec *gynæ* qui signifie *femme*, parce que c'étoient elles qu'on employoit particulièrement à ces Manufactures. Grégoire de Tours & ses Abreviateurs disent que Claudion, second Roi de ces Francs qui ont fondé la Monarchie Françoisé, s'empara en 443 de Tournai & de Cambrai. *Carbonariam Silvam ingressus Tornacensem urbem obtinuit*. Il est reconnu universellement qu'il y a eu des Evêques, aussitôt que les conquêtes & la conversion de Clovis, mort en 511, eurent procuré à ces pays, la liberté & la tranquillité. Les Antiques qui y ont été trouvées en 1655, & qui vraisemblablement avoient appartenu au Roi Childeric Pere de Clovis, prouvent, qu'il y a été enterré; & il seroit peut-être manifeste que lui, ou quelques-uns de ses prédécesseurs ou successeurs immédiats, y auroient residé, par l'Épithete de *Regalis Civitas* que lui donne St. Ouen dans la vie de St. Eloy ( 8 ). Au moins est-il certain, qu'elle a servi de place de sûreté en 575 à Childeric, lorsque son armée eut été défaite par Sigebert Roi d'Austrasie.

*Castellum Morinorum*, autrefois Capitale des Morins, peuple célèbre dans l'antiquité, est le Cassel de nos jours. Il est parlé d'une Colonie de Morins dans Gruter; mais comme c'est le seul endroit où j'aie vu cette désignation employée par rapport à ces Pays, & jamais celles de Municipé, de préfecture &c, je n'ai pas cru devoir entrer dans quel-

que détail à ce sujet, qui vient d'ailleurs d'être supérieurement bien traité par Mr. de Beaufort dans sa *République Romaine*.

*Viroviacum est Vervick.*

*Cortoriacum* n'est pas sous ce nom dans les monumens de ce temps ; mais une Milice Romaine désignée dans la Notice des Dignités de l'Empire , sous celui de *Cortoriacenses* est au moins un préjugé de l'existence d'un lieu de ce nom.

*D'Anville.* *Portus Æpatiaci*, doit avoir été entre Ostende & l'Écluse. La Notice y met un Commandant de troupes Nerviennes , *tribunus militum Nerviorum portu æpatiaci*.

*Marci* étoit selon la Notice , le lieu de garnison d'un corps de Cavalerie Dalmate , *Equites Dalmatæ Marci*. On ne convient point du lieu qui y répond. Mais des vestiges d'une voye Romaine qui conduisoit de Cassel à Mardick , font penser que cet endroit étoit remarquable du temps des Romains , & qu'il est celui dont parle la Notice.

Nous nous sommes imposé de n'admettre dans cet Ouvrage , que les lieux dont les Monumens du temps font mention ; nous n'avons pas cru , à l'exemple de beaucoup d'autres , que la simple ressemblance des noms Modernes avec les Anciens , pût suffire pour assurer leur Identité. Nous ne parlerions donc point de *Sueveghem* , village entre Courtrai & l'Escaut , si le P. Boucher n'assuroit avoir vu & examiné trois cent Médailles d'argent qui y furent trouvées en 1637. Elles étoient des Empereurs depuis Auguste jusqu'à Commode. Ce fait peut faire présumer que ce lieu étoit la principale demeure de ces Sueves , que Tibere transporta en deçà du Rhin l'an de Rome 746 , d'autant qu'il est certain par les preuves qu'en apporte cet habile Jésuite , que ces peuples habitoient dans ce Canton.

*Suctone.*



## L E B R A B A N T.

Ce pays, aujourd'hui l'une des plus belles & des plus florissantes des dix-sept Provinces des Pays-Bas, étoit pendant les six premiers siècles de notre Ere, à peu près dans l'état où Ovide représente la terre au sortir du Déluge.

*Fam mare & tellus nullum Discrimem habebant ;  
omnia pontus erant.* Met. Lib. I. V. 291.

Les rivières & les ruisseaux sans Dignes, sans rivages assurés, devoient faire des marais de tous les bas fonds. Qu'on y joigne les Collines couvertes de bruyères & de broussailles, & on aura l'habitation des Menapiens, qui sont ceux qui ont le plus constamment occupé ce pays, tel que Strabon la décrit, *Ultimi sunt Menapii, qui . . . paludes incolunt & silvas humilis densæque materiæ ac spinosæ.* Les Romains pendant ce temps n'ont communiqué de l'Angleterre avec l'Allemagne & même avec la Hollande, qu'en passant sur sa frontière, à Gemblour & Perwez. Ils sembloient éviter & fuir ce terrain où sont à présent de grandes & belles villes, des villages sans nombre, des campagnes riantes, des forêts non plus d'épines mais d'arbres élevés & propres à orner les Palais qui ont remplacé les cahutes de ses anciens habitans ; des routes unies & fermes, qui pour le venger du mépris de ses anciens maîtres, lui amènent les curieux & les commerçants de toute l'Europe, les uns pour y admirer les fruits prodigieux de l'industrie humaine, & les autres pour en emporter, sur tout, des ouvrages, que ne faisoient pas les Menapiennes, & dont les femmes du monde entier, se parent aux jours de leurs fêtes. Ce magnifique, ce superbe Brabant de nos jours, n'a eu de lieux connus avant le septième siècle que :

Geminiacum . . . . . dans l'Itinéraire & la Table.

Perniciacum . . . . . *ibidem.*

Pons Mosæ . . . . . dans Tacite & Gregoire de Tours.

P. 10. *Geminiacum* doit être *Gemblou*. Le P. Boucher veut sans raison, que ce soit *Gemtines*. Ce lieu devoit être de quelque considération chez les Romains, puisqu'un corps de troupes, mentionné dans la Notice, en portoit le nom *Geminiacenses*.

*Perniciacum*. On reconnoît visiblement dans ce nom *Perwez*. Il plait à Mr. d'Anville d'y entrevoir *Prenson* ou *Brenchon*, parce que les distances marquées dans les anciens ne s'accordent point avec la position actuelle des lieux. J'aimerois mieux faire, comme il fait souvent, y soupçonner quelque faute de copiste, que de contredire une ressemblance si parfaite du moderne & de l'ancien, appuyée d'ailleurs par les monumens.

*Pons Mosæ*. J'ajoute ce lieu au Brabant, sans être convaincu qu'il lui appartienne. Tacite fait mention d'un pont sur la Meuse, à la faveur duquel, *Claudius Labeo* arrêta *Civilis*; mais son récit est trop vague, pour qu'on puisse en découvrir la situation, & le Pont de l'Historien Romain, pourroit bien n'être pas celui, que de nos jours, nous exprimons par les mots Allemands *Maes-tricht*. S'il consistoit que la distance de ces deux Ponts, s'il y en a eu, n'a pas été plus grande que celle que Mr. d'Anville reconnoît entre *Brenchon* & *Perwez*, je n'éleverois pas de doute là-dessus. Or, pour identifier le Pont ancien & le Pont moderne, on a été jusqu'au crime de faux. Et parce que de nos jours on appelle cette ville en Allemand *Obertricht*, en François, le passage supérieur pour le distinguer d'*Ondertricht*, ou *Utrecht*, passage inférieur, on a voulu trouver dans un ancien, le mot nouveau. Il s'est trouvé qu'*Ammien* a dit que *Julianus obtricensis opido propinquabat*, ou plutôt *tricesisæ*. Cette ville étoit presque visiblement la même dont il parle peu auparavant, & où tout le monde lit *tricesisæ*; Colonie Romaine établie sur le Rhin, & appelée ainsi de la trentième légion qui y passoit l'hiver. *Gelenius* le plus infidèle des Editeurs, à mis dans son Edition *obtricensi mosæ opido*, contre la teneur de tous les Manuscrits. Or l'on voit, qu'*Obtricensis*,

Hist. L. 4.  
C. 66.

L. 20. C. 10.

L. 18. C. 2.

V. Bayle.

peut-être *Obertricht* latinisé. Ce qui suppose assez gratuitement, ( 9 ) que du temps d'Ammien, on parloit Allemand dans ce pays. Cette fraude ne prouveroit pas cependant, que le Pont de Tacite seroit celui d'Ammien; il pouvoit y avoir plus d'un Pont sur la Meuse. De tout cela il suit, que la supercherie est grossiere & inutile. ( 10 ) On doit donc reconnoître de bonne foi qu'il n'est point question de Mastricht dans ce passage d'Ammien. Le premier Auteur qui parle bien clairement de cette ville, est Gregoire de Tours, qui dit d'Aravatus, Evêque de Tongres, que *ad trajectensẽm urbem accedens, modica pulsatus febre, recessit à corpore, ablutusque à fidelibus, juxta ipsum aggerem publicum est sepultus*; encore pour être frappé de cette clarté, faut-il être instruit, que Mastricht se trouve constamment nommé dans les Auteurs Latins du moyen

*L. 2. Hist. Franc. C. 5.* Age *trajectum, trajectum superius, trajectum ad mosam, &* y joindre la tradition qui en fait le Siège de l'Evêché des Tongrois, après la destruction de Tongres.

*L'an 451.*

## P A Y S D E L I E G E .

Les Eburons, habitans de ce pays, lorsque César entreprit la conquête, ont payé cher l'honneur de lui avoir résisté plus qu'aucun autre peuple, puisqu'ils ont été détruits par lui & remplacés par d'autres Germains, dont le nom de Tongrois, donné pendant longtems à cette Contrée, est enfin resté à une de ses principales villes; car c'est bien mal à propos qu'on a voulu douter, que *l'Atuatuca* de César, fut Tongres. Ptolemée le dit positivement; l'Itinéraire & la Table le placent dans la position qui convient à cette ville. A la vérité on ne voit plus depuis, ce nom primitif, mais ç'a été le sort de presque tous les anciens noms de lieux; & *Divodurum Metz; Durocortorum Rheims; Samarobriva Amiens; Nemetocenna Arras*; ne sont pas plus restés qu'*Atuatuca*, &c.

*Prof. de l'Hist de Liège par Bouille.*



Les lieux connus avant le septième siècle dans ce pays, sont

Atuatuca . . . . . dans César, Ptolémée, l'Itinéraire & la Table.

Fons Tongrorum . . . dans Pline.

Feresne . . . . . dans la Table.

*Atuatuca est Tongres*, comme nous venons de le confirmer.

On a vu au commencement de cet Ouvrage, de quelle importance étoit cette place, même du temps de César. Elle ne la perd point pendant les cinq premiers siècles de notre Ere. Il en est fait mention dans tous les monumens de ces tems, Ptolémée, Vopisque, l'Itinéraire, la Table, les Notices, Ammien, Grégoire de Tours, &c. Elle partageoit avec Cologne seule, l'honneur d'être une des Capitales de la seconde Germanie. *Secunda Germania*, dit Ammien, *Agrippinâ & Tongris munita civitatibus amplis & copiosis*. Ce Privilège lui est authentiquement donné dans la Notice des villes de l'Empire. Elle a été le Siège d'un Evêché au moins dès le quatrième siècle. St. Athanase met St. Servais, son Evêque, au nombre de ceux qui assistèrent au Concile de Sardique en 347; prérogative, dont elle a joui, jusqu'à sa destruction en 451 par Attila, qu'elle passa à Mastricht pour y être attachée jusqu'en 881, tems où cette dernière ville ayant essuyé le même malheur de la part des Normans, elle s'est enfin fixée à Liège.

L. 15. C. 11.

Bouch. p.  
276.

Tout le monde connoît l'Historiette, que raconte Vopisque, de cette cabaretière Druidesse & Tongroise, qui prédit à Diocletien sa future élévation à l'Empire; plaisanterie sans doute, pour l'engager à ne pas compter si exactement avec elle.

L. 31. C. 3.

*Fons Tongrorum*, la description que donne Pline de cette fontaine, convient en grande partie aux eaux de Spa. *Tungri civitas Gallie fontem habet insignem, pluribus bullis stillantem, ferruginei saporis, quod ipsum, non nisi in fine potus, intelligitur; purgat hic corpora, Tertianas febres discutit*



*calcolorumque vitia. Eadem aqua, igne admoto, turbida fit, ac postea rubescit.* Les eaux de Spa n'ont plus la reputation de guerir les fièvres tierces, ni la gravelle. Mais Pline en étoit éloigné de trois cens lieues, quand il en écrivoit ces merveilles, & l'on fait qu'on gagne rarement à être vu de si près.

*Feresne* repond au lieu où est à présent *Reckem* au nord de *Mastricht*.

Je ne place point ici *Toxiandria*, que la plupart des Auteurs croyent être *Tessenderlo* au nord de *Diest*, parce qu'il me paroît que c'a été un pays & non une résidence quelconque. Les *Toxandres* que Pline nous a fait connoître le premier, devoient habiter de son tems, le pays de *Waes*, la *Flandre-Hollandoise* & la *Zeelande*; à *Scaldi incolunt extera Toxandri, pluribus nominibus.* Ils ont dû changer de place, puisque l'Auteur de la vie de *St. Lambert Evêque de Mastricht* dit, que *Regio Toxandria* étoit peu éloignée de cette ville. Le temoignage d'*Amien* qui a fourni le *Toxandria*, le prouve aussi. Le voici: *quibus paratis Julianus, petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Saliros appellavit, ausos olim in romano solo, apud Toxiandriam locum, habitacula sibi figere praelicenter.* Il est certain que les *Saliens* habitoient alors la *Campine*. Si elle portoit donc le nom de *Toxandrie*, les *Toxandres* devoient avoir quitté la *Zelande*. De plus la suite du texte d'*Ammien* insinue que tout ceci ne devoit pas se passer loin de *Tongres*. Or ce qui m'induit à croire que le *Toxiandria locus* d'*Ammien* n'est pas un lieu particulier, c'est que l'expression est trop générale, & peut s'adapter à un pays, comme à une ville, c'est qu'enfin une nation puissante ne peut pas habiter un lieu particulier quelconque. On ne peut être trop en garde contre la ressemblance des noms anciens & modernes, surtout lorsqu'elle est destituée de preuves fondées sur les monumens du tems, & qu'elle choque le bon sens. Avec un tel principe, il n'y a rien qu'on ne confondit, les lieux les langues &c. C'est pour la même raison que je n'admets point le *Lagium* des *PP. Boucher & Wastelain*, qui selon eux, se-

L. 4. C. 17.

L. 17. C. 8.

roit *Luaige* ou *Louette*, selon l'Atlas de Robert, à peu de distance de Tongres au Sud-ouest; ni le *Disparagum* de l'Abbé du Bos, *Duisbourg* au Sud de Tervuren.

## L E L I M B O U R G .

On ne connoit dans cette petite Province avant le septième siècle que

*Coriovallum.*

Cluvier pense que c'est *Valckenbourg*. Mr. d'Anville est pour *Cortenbach*.

## L A G U E L D R E .

Aucune Province de Pays-Bas, ne nous fournit autant de lieux connus avant le septième siècle. Elle doit sans doute cette illustration à l'avantage qu'elle a d'être arrosée de deux grandes Rivières, la Meuse & le Rhin; Je devrois peut-être dire de quatre, car le Waal & l'Yffel qui sortent de ce dernier, dans cette Province, sont encore très-considérables. On fait combien les hommes ont toujours été portés à se fixer sur les eaux; les plus grandes villes bâties sur les fleuves & sur la mer, attestent ce fait. Et la dernière guerre entre la France & l'Angleterre ne s'est-elle pas faite pour la possession de l'Ohio, éloigné d'elles de cinq à six cents lieues ! On connoit donc en Gueldre, avant le septième siècle.

Noviomagus . . . . .	<i>dans la Table.</i>
Catualium . . . . .	<i>Ibidem.</i>
Mederiacum . . . . .	<i>dans l'Itinéraire.</i>
Castellum Menapiorum. .	<i>dans Ptolémée.</i>
Blariacum . . . . .	<i>dans la Table.</i>
Sablones . . . . .	<i>dans l'Intinéraire.</i>
Cevelum . . . . .	<i>dans la Table.</i>
Batavorum oppidum . . .	<i>dans Tacite &amp; Ptolémée.</i>
Duodecimum . . . . .	<i>dans la Table.</i>

Grinnes . . . . . dans *Tacite & la Table.*

Manuaricium . . . . . dans *l'Itineraire.*

Vada . . . . . dans *Tacite.*

Levæ fanum . . . . . dans *la Table.*

Carvo . . . . . dans *l'Itineraire & la Table.*

Castra Herculis . . . . . dans *Ammien & la Table.*

Arenatium . . . . . dans *Tacite , l'Itineraire & la Table.*

Burginatum vel  
Quadriburgium } dans *l'Itineraire , la Table & Ammien.*

*Noviomagus* est Nimegue. Quoique cette ville ne nous soit connue que depuis le quatrième siècle, elle devoit cependant être alors de quelque importance, puisqu'elle est distinguée dans la Table par la figure qui y paroît affectée aux Capitales.

*Catualium.* A ce lieu répond *Heel* au Sud de Ruremonde & à la gauche de la Meuse.

*Mederiacum* à celui-ci *Bruggen* au Nord Est de Ruremonde & à la droite de la Meuse. Ces deux endroits étoient sur deux routes, l'une à la gauche & l'autre à la droite de la Meuse qui conduisoient, la première de Tongres, & la seconde de *Coriovallum* à Nimegue & delà à Leyden.

*Castellum Menapiorum* est *Kessel* entre Ruremonde & Venlo. Il n'est pas absolument certain qu'Ammien en parle.

L 17. C.  
2. Le Fort où les Saliens s'étoient retirés & où Julien les assiégea, n'est point nommé dans son Texte. Il y a, dit-on, une Lacune dans tous les Manuscrits, il est seulement constant qu'il étoit près de la Meuse. *Circumvallare disposuit . . . . Mosa fluvius præterlambit.*

*Blariacum* est visiblement *Blerick* vis-à-vis de Venlo.

Sablones est *Int-Sant* à côté de Stralen.

*Cevelum* est *Cuick.*

*Batavorum opidum*, *Batembourg.*

*Duodecimum*, ainsi dit de son éloignement de Nimegue, est *Dooden-Werd.*

*Grinnes Tiel.*

*Manuaricium Maurick.*

*Vada* vis-à-vis de Rheenen.

*Levæ fanum Liven-Dael Vallis Levæ.*

Nous dirons à l'article de la Zeelande un mot sur les Divinités de nos ancêtres.

*Carvo* vis-à-vis de *Wageningen.*

*Castra Herculis-Malburg.*

*Arenatium Aert.*

*Burginatum*, que j'ai aussi appelé *Quadriburgium*. Ce dernier est d'Ammien, & Mr. d'Anville pense qu'on doit le confondre avec le premier, parce que la position doit être la même. C'est selon lui le lieu où est le Fort de *Schenck*.

## LA ZEELANDE.

Dans l'Isle de Walkeren, à l'Est & à l'Ouest de la petite ville de Domburg, sont deux petits lieux près des Dunes, dont le premier se nomme *Oost-Capel* & le second *West-Capel*. On a trouvé en 1647. des Inscriptions près de ce dernier endroit, en l'honneur de la Deesse *Nehallenia*. D'où on a conclu que cette Divinité y avoit été invoquée. Le lieu voisin de la Mer & une inscription, *ob merces ritè conservatas*, font foi que c'étoit pour réussir dans le commerce. Ce fait, le *Levæ fanum* de la Gueldre, plusieurs Inscriptions dans Gruter, prouvent que nos Ancêtres avoient leurs Dieux locaux, ainsi que les Grecs & les Romains; & ces Dieux sont la plûpart des femmes; aussi Tacite nous apprend-il en mille endroits, que les Germains étoient galants jusqu'à la superstition; *in esse quin etiam feminis Sanctum aliquid, & providum putant.*

M. G.  
C. 8.

## LA HOLLANDE.

An. de J. C.  
293. p. 713.  
du N. Rec.  
des Hist. de  
France.

L'Orateur Eumenius, en parlant de la Hollande, *quam obliquis meatibus Vahalis interfluit, quamque divortio sui Rhenus amplectitur*, aura sans doute usé du privilège de son art, & exagéré, en disant qu'elle n'est presque pas une terre,

terre, *pæne terra non est* ; puisque les Bataves & les Caninefates y habitoient , & qu'ils ont été assez puissants pour donner beaucoup d'inquiétude aux Romains sous la conduite de Civilis , & pour en être menagés au point que , *nec tributis contemnuntur , nec publicanus atterit*. Ils auront dû cependant subir après , le sort du reste du monde , puisqu'avant le septième siècle , nous trouvons que les Romains y avoient établi les places suivantes , sans comprendre une partie de celles de Gueldre & de la Province d'Utrecht qui faisoient une partie de leur Pays.

Tac. M.  
G. C. 29.

Lugdunum . . . . .	<i> dans Ptolemée , Ammien ,  l'Itineraire &amp; la Table.</i>
Gaspingium . . . . .	<i> dans la Table.</i>
Tablæ . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Flenium . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Forum Adriani . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Prætorium Agrippinæ . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Matilo . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Albiniana . . . . .	<i> Ibidem &amp; dans l'Itineraire.</i>
Niger pullus . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Lauri . . . . .	<i> Ibidem.</i>
Castellum Romanum.	

*Lugdunum est Leyden.* Cette ville connue dès le second siècle de notre Ere , est distinguée dans la Table comme celle de Nimegue , par cette marque qui désigne les Capitales d'un Canton. L'Intineraire l'appelle *Caput Germaniarum*, non qu'elle fut la première ville de toute la Germanie , mais seulement de cette partie qui étoit en deça du Rhin , car il est dit à *Lugduno capite Germaniarum Argentoratum* ( Strasbourg. ) Si cependant par *Caput* on ne doit pas entendre la première de ce côté de la Germanie ; car nous avons déjà remarqué que la Notice n'assigne que Cologne & Tongres pour Capitales de la seconde Germanie. Des Barbares s'en emparèrent en 357 , & l'auroient brûlée , si on ne les en avoit chassés , & s'ils n'avoient craint Julien , qui accouroit à son secours.

Am. L. 16.  
C. 11.

*Gaspingium est Asperen.*

*Tablæ Ablas vis-à-vis de Dordrecht.*

*Flenium Vlaerding.*

*Forum Adriani Voorburg.* Cette place aura été batië par Adrien. Des Médailles trouvées dans ce lieu, sous des ruines de Bâtimens, que Menfon Alting croit être de Marc-Aurele, & qui au revers portent le nom d'*Elinum*, font conjecturer à ce Savant, que cet Empereur y aura fait construire une citadelle de ce nom à l'honneur d'Adrien son Bifayeul par adoption, dont le nom de famille *Ælia* fera représenté par celui d'*Elinum*, quoiqu'un peu alteré par le Graveur. On peut consulter sur les différentes espèces de *Forum*, Bergier & surtout la République Romaine de Mr. de Beaufort.

*Prætorium Agripinæ.* Ce lieu est designé dans la Table par la représentation d'un grand édifice ; & il s'en trouve plusieurs ainsi nommés dans la Gaule, en Espagne, dans la grande Bretagne & en Pannonie. On fait que les Prétoires, originairement les tentes des Généreaux d'Armées Romaines, sont devenus dans la suite des palais, parce que le Commandant des gardes Prétoiriennes devint un des premiers Officiers de l'Empire, lorsque l'Empereur né Chef de ses armées, en fut regardé par la réunion de toutes les Charges de la République en sa personne, comme le représentant. Celui dont il est ici question, aura été bati par les ordres d'Agrippine née à Cologne, qui en a aussi pris son nom *Colonia Agrippinensis*. On croit sur les lieux que *Room-burg* en atteste l'existence dans ce même endroit.

*Matilo est Rhynenbourg.*

*Albiniana Alfen.*

*Niger pullus*, Menfon Alting change cette leçon en celle de *Nigra palus*, leçon très-authorisée par la nature du terrain. On ignore ce qui peut correspondre à ce lieu.

*Lauri* est aujourd'hui *Thof*, selon le même Geographe. Ce nom, qui signifie jardin, a une grande affinité avec Lauri.

*Castellum Romanum.* Il n'en est parlé dans aucun monument ancien, non plus que du *Suevegghem* de la Flandre, ni du *Nehallenia* de la Zeelande, ni de l'*Elinum* précédent.

On ne le connoit , ainsi que ces lieux , que par des inscriptions & des Ruines , qu'on n'apperçoit , dit Cellarius , que par un grand vent d'Afrique. Il est vis-à-vis de l'endroit où le Rhin se perd aujourd'hui dans les sables. Il est connu dans le pays , sous le nom de *Britten-burg Arx Brittanica* , ou parce qu'on s'est imaginé fausement , que les Romains avoient quelque fois passé delà en Angleterre ; ou peut-être qu'on l'auroit construit pour se prémunir contre les Bretons.

## L A P R O V I N C E D'U T R E C H T.

On ne connoit dans ce pays , avant le septième siècle que trois endroits. Savoir :

Fletio . . . . . dans la *Table*.

Trajectum . . . . . dans l'*Intineraire*.

Batavodurum . . . dans *Tacite*.

*Fletio est Vleuten.*

*Trajectum Utrecht* , qui n'est devenue considérable que dans le septième siècle.

*Batavodurum* n'est remarquable , que parce que les Romains y avoient un Pont sur le Rhin. C'est *Wick-te-Durstedde*. Les Latinistes modernes appellent cet endroit *Dorestatum* ou *Dorestadium*. Ce nom se trouve dans des médailles trouvées aux Environs ; elles sont d'Aurelien ou de l'un des Antonins. Menfon Alting en conjecture , que déjà dès le deuxième ou le troisième siècle , *Batavodurum* portoit son nom moderne.

## L A F R I S E , L' O V E R Y S S E L , E T G R O E N I N G U E.

Je joins ensemble ces trois Provinces , parce que nous y connoissons très-peu de lieux avant le septième siècle. L'*Intineraire* & la *Table* , à qui nous devons la connoissance de la plûpart de ceux dont nous avons fait mention , nous abandonnent ici. Ce qui seul nous prouveroit , que les Romains n'y ont jamais eu d'établissement fixe , malgré

les expéditions de Drufus & de Germanicus fon fils jufqu'à l'Elbe. Nous ne devons la connoiffance de la premiere qu'à quelques lignes de Suctone, de Dion & d'autres pareils abrégiateurs, qui par conféquent ne nous en apprennent que la fubftance. Tacite s'eft plus étendu fur la feconde; mais on fait qu'il s'eft plus attaché à faire connoître les hommes que les Pays. Nous verrons que Ptolemée ne nous en apprendra guères davantage.

Lieux connus avant le feptième ficcle dans ces trois Provinces.

Flevum Castellum . . . . .	<i>dans Tacite &amp; Ptolemée.</i>
Manarmanis Portus . . . . .	<i>dans Ptolemée.</i>
Corbulonis Munimentum . .	<i>dans Tacite.</i>
Mediolanium . . . . .	<i>dans Ptolemée.</i>
Cruptoricis Villa . . . . .	<i>dans Tacite.</i>
Navalia . . . . .	<i>dans Ptolemée.</i>

*Flevum Castellum.* On ne convient point de la fuation de cette fortereffe. Menfon Alting prétend qu'elle étoit à l'embouchure de l'Huneffe, & à la place où eft Fliedorp; mais malgré la reputation de ce favant, on ne peut guères fe difpenfer de la placer auprès du Flevo dont il aura emprunté le nom, & dans ce cas en chercher la pofition, fi ccia eft poffible parce que ce Pays eft aujourd'hui couvert d'eau, dans le Flieland ou un autre Ifle du Zuyderfée.

*Manarmanis Portus.* Cluvier à cru que ce Port étoit Gelmuyden à l'embouchure du Wecht dans le Zuyderfée; mais Menfon Alting penfe avec plus de fondement, qu'il étoit fur l'Océan. Ce Golfe en effet n'exiftoit point encore, finon fous la forme d'un petit lac. Et de plus, Ptolemée en parlant de ce Port, décrit la Côte de l'Océan. Alting le place à l'embouchure de l'Hunneffe.

*Corbulonis Munimentum.* Ce Corbulon eft le célèbre Général de ce nom fous les régnes de Claude & de Neron. Menfon Alting penfe que cette fortereffe eft l'origine de Groeningue.



*Mediolanium Midlaren* à trois lieues au Sud de Groeningue.

*Cruptoricis Villa*. On en ignore la situation, ainsi que de la Forêt Baduhenna qui l'entouroit. *Ut sunt fere Domicilia Gallorum*, dit César, *qui vitandi æstus causâ, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates*. Ce Cruptoric étoit un des premiers des Frisons, qui après avoir été stipendié par les Romains, les avoit abandonnés.

*Navalia* étoit, dit Alting, où est aujourd'hui Campen.

## N O T E S

( PREM. )

*Etat des Gaules du temps de Jules César.*

*Suet. in vit. Cæs.*

C. 56.

L. 1. C. 1.

L. 5.

L. 2.

C. 18.

Il me semble que les Commentaires de César sur la guerre des Gaules ont un but & un genre de mérite qui n'ont point encore été aperçus. Cicéron les a loués, mais il est évident qu'il n'avoit égard, dans cet éloge, qu'au stile. Asinius Pollio y trouvoit des fautes qui paroissent n'avoir concerné que des détails militaires. En réfléchissant un peu, on voit une contradiction perpétuelle entre les faits qui y sont rapportés & les jugemens que porte l'Auteur, des nations qu'il subjugoit. Il dit des Belges, que *horum omnium ( Gallorum ) fortissimi*. Quelques lignes après, des Suisses, que *reliquos Gallos virtute præcedunt*; ce qui ne pouvoit cependant être vrai de tous deux : il dit à peu près la même chose des Nerviens, des Trévirois, des peuples du Beauvoisis, &c. Ce sont partout des hommes *Egregia virtute cogniti, magnæ, amplissimæ auctoritatis; magnæ, maximæ virtutis; maxime feri; civitates magno hominum numero pollentes*. Et cependant, 60 mille Eburons & Nerviens ne peuvent forcer le camp de la légion de Quintus Cicéron, c'est-à-dire, au plus six mille hommes, & se laissent battre sans grande résistance par César accouru au secours de son Lieutenant avec sept mille hommes. Les Nerviens avoient à la vérité montré plus de courage trois ans auparavant; mais c'est qu'ils avoient surpris l'armée de César dans sa marche, & par conséquent dans un grand désordre; si cependant César n'exagère pas un peu son embarras pour avoir plus de gloire de s'en être tiré. Car il est certain qu'il le fait sur la qualité de la Sambre qu'il appelle *flumen latissimum*, & ses rives, *altissimas*, ayant dit au commencement de la description de la bataille, que *fluminis erat altitudo circiter pedum trium*. C'est dans cette occasion où, de l'aveu même de César, les Gaulois lui ont fait le plus de résistance pendant les huit années qu'il fut dans les Gaules. On le voit à la vérité toujours occupé à réprimer ses ennemis; mais c'est qu'ils étoient aussi téméraires qu'il

étoit indulgent. Il se formoit des ligues d'un côté, tandis qu'il étoit d'un autre ; mais paroïssoit-il , il les dissipoit avec la même facilité qu'on les avoit formées. La plus considérable de toutes fut celle qui fut faite pendant sa septième campagne , pour faire lever le siège d'Alife , & qui avoit à sa tête Vercingetorix. Ce Chef s'avance avec une armée de 240 mille hommes , pour forcer les lignes de César, qui avec 60 mille hommes en assiégeoit 80 mille renfermés dans Alife. Les Gaulois sont battus sans peine , les Romains se maintiennent dans leurs lignes , & la ville est prise avec ses 80 mille défenseurs. De pareils malheurs ne tombent presque jamais que sur des peuples barbares ou non aguérés. Le Pérou & le Mexique ont été conquis par moins de mille Espagnols ; la haute Asie par 30 mille Grecs , & la Chine deux fois par des armées de Tartares infiniment moins nombreuses que les siennes. Mais enfin les Romains, après avoir fait à l'égard de leurs voisins ce que les Suédois ont fait de nos jours avec les Russes , en ont éprouvé le même sort.

Pour revenir à la fin que César s'est proposée en écrivant ses Mémoires , il me paroît donc , vû cette contradiction qui y régné depuis le commencement jusqu'à la fin , qu'elle n'a été autre que d'en imposer au gros du peuple Romain , que de l'éblouir pour en obtenir le suffrage dans la poursuite des honneurs auxquels il aspirait , & parvenir par ce moyen au grand but qu'il s'étoit proposé depuis longtems , l'humiliation de ses rivaux & l'assujettissement de sa patrie. Est-il possible de prêter d'autres vues à César dans les deux excursions qu'il fit en Angleterre & dans les deux qu'il fit en Allemagne ? n'est-il pas visible que les raisons qu'il en donne sont mauvaises ? les punir & les épouvanter : ne savoit-il pas bien qu'ils lui échapperoient en se retirant dans l'intérieur de leurs pays ? & son dessein n'étoit pas de les poursuivre , puisqu'il ne le fit pas. Il ne vouloit , comme le remarque Tacite , de la première , que les faire connoître , *potest videri ostendisse posteris , non tradidisse*. Il est échappé à César un mot qui confirme parfaitement ce que je viens de dire , & qui auroit pu le décéler , si la multitude qu'il connoissoit , étoit capable d'apercevoir un trait de raison dans un nuage d'Epithètes fastueuses. Le voici. *Ad alteram partem succedunt Ubii , quorum fuit Civitas ampla , atque florens ut est captus Germanorum* , puissants autant que des Germains peuvent l'être : Il en est échappé un pareil à Tacite dans cet écrit , où en faisant plus la satire des mœurs des Romains , que la description de celles des Germains , il paroît vouloir louer les derniers , *multum , ut inter Germanos , rationis ac solertiae*. Beaucoup de sens & d'habileté pour des Germain ! C'est ainsi que ces deliés Romains perissoient nos barbares Ancêtres , & que dans le fond, ils leur rendoient justice ; car pour me servir de l'Épigraphe qu'un parti-

Vic. d' Agr.

C. 13.

L. 4. C. 3.

C. 30.

*Obs. sur le Gouv. de Pol.* culier devenu bon Roi, a mise à la tête d'un livre qu'il a adressé à sa nation, *que peuvent les armes sans les loix ? quid sine legibus arma.*

Tacite ne nous représente pas les Gaulois comme devenus plus braves, puisque deux Légions avec quelques Auxiliaires en mettent en fuite dans un instant, quarante mille amassés par Sacrovir : *ingens ad ea clamor. ( Romanorum ) & circumfudit eques, frontemque pedites invasere ; nec cunctatum apud Latera.* Vocula, l'un des Commandants des Romains contre la Ligue de Civilis, anime ses soldats par le souvenir de cet événement & d'un pareil, par ces mots, *sic olim Sacrovirum & Ærduos, nuper Vindicem, galliasque, singulis præliis concidisse. Singulis præliis !* une seule bataille avoit suffi pour les soumettre. Un certain Gannaseus Caninesate qui avoit appris la guerre chez les Romains, *diu meritis*, profita de l'intervalle du Gouvernement de Sanquinius & du grand Corbulon, pour ravager les Côtes des Gaulois, *non ignarus dotes & imbelles esse.* L'Empereur Claude, pour engager le Sénat à naturaliser les Gaulois, dit qu'aucun peuple n'a moins coûté à conquérir, *at tamen si cuncta bella recenseras, nullum brevioris spatio, quam adversus Gallos, confectum ; continua inde, & fida pax.* Il est vrai que les Samnites & les Carthaginois avoient été plus difficiles à dompter.

J'entends déjà qu'on m'objecte la peur excessive que les Romains avoient des Gaulois, & qui étoit telle, que personne, pas même les prêtres, n'étoit exempt d'aller à la guerre contre eux. A quoi je réponds, que cette peur ayant commencé dans le quatrième siècle de la République Romaine, lorsque les Gaulois s'emparèrent de Rome, les Romains ne valent peut-être pas mieux qu'eux dans ce temps-là, & que d'ailleurs s'ils continuèrent à leur paroître si formidables, on doit reconnoître que ces Gaulois étoient Cisalpins, par conséquent leurs voisins, & à portée de s'instruire à leur école, s'ils en favoient plus qu'eux.

Outre ce défaut de fermeté dans les Gaulois, que je viens de prouver d'après les faits que nous administrent César même & Tacite, & reconnu par celui-là, lorsqu'il nous dit que les Gaulois sont prompts à prendre les armes ; mais qu'ils les quittent avec la même legereté quand ils trouvent de la résistance. *Ut ad Bella suscipienda, Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis, ac minime resistens ad calamitates perferendas, mens eorum est :* Nous trouvons dans ses Commentaires des preuves de leur ignorance, surtout dans la défense des places avant son arrivée dans les Gaules. Or, rien ne caractérise plus un peuple barbare que cette ignorance, *nihil tam ignarum barbaris, quam machinamenta, & astus oppugnationum : at nobis ( Romanis. ) ea pars militiæ maxime gnara est.* Cette nation fait à merveille imiter tout ce qu'elle voit faire, dit-il, *ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ ab quoque traduntur aptissimum.* On sent le motif de l'éloge, mais

on doit reconnoître la malhabileté des apprentis. Les Aduatiques n'avoient pas la moindre idée des machines propres à faire un siège. César décrit d'une manière agréable leur stupide étonnement à la vue des Manteletes & des Tours que les Romains faisoient approcher de leurs remparts pour les détruire , ce qui hâta leur réduction. *Ubi vero moveri , & apropinquare mœnibus viderunt , nova atque inusitata specie commoti , legatos ad Cefarem de pace miserunt.* Plus de cent ans après , les Germains leurs ancêtres paroissent tout aussi ignorants au siege de Vêtera , ( Santen ) *machinas , etiam insolitum sibi , ausi ; nec ulla ipsis solertia ,* & le reste du Chapitre où Tacite peint avec sa force & son énergie admirables , leur peu d'adresse dans les essais qu'ils faisoient d'après les leçons de quelques transfuges. Ce *nec ulla ipsis solertia est* bien le Commentaire , du *multum ut inter Germanos , rationis ac solertia.*

L. 2. C. 30.  
& 31.

Tac. Hist.  
L. 4. C. 23.

L'étonnement des Aduatiques rappelle naturellement celui des Mexicains & des Peruvians à la vue de la Cavalerie des Espagnols , & des effets de la mousquetterie & de l'artillerie. Leurs Historiens ont remarqué qu'ils devoient presque entierement à cette surprise , leurs étonnans succès. Je ne voudrois pas en dire autant des Romains à l'égard des Gaulois. Les machines des Romains ne sont pas aussi épouvantables que celles des Espagnols. L'on doit donc avouer que les succès des anciens n'ont pas été aussi rapides ni aussi peu couteux que ceux des modernes. Les Gaulois connoissoient les chevaux & l'usage qu'on peut en faire ; les armes dont se servoient les deux nations n'étoient point aussi disproportionnées. Il y a plus de différence entre les flèches , les massues des Indiens , & les mousquets , les canons des Espagnols , qu'entre les javelots , les frondes , & les épées des Gaulois & des Romains ; quoique Polybe & Polien conviennent que les armes de ces derniers valoient mieux. Ce qui doit nécessairement être , les arts même mécaniques devant être plus parfaits chez une nation policée que chez une barbare.

P. 165.  
193. 609.  
du N. R.

A toutes ces ressemblances de mœurs des Gaulois avec les Américains , je joindrai celle du Gouvernement , qui devoit contribuer à les produire. On connoît par les relations qui sont entre les mains de tout le monde , ce qu'étoient & ce que sont encore les Caciques. César & Tacite nous apprennent que les Rois des Gaulois étoient la même chose. Ambiorix Roi des Eburons , disoit , la multitude à sur nous le même pouvoir que nous avons sur elle. *Suaque esse ejus modi imperia , ut non minus haberet juris in se multitudo , quam ipse in multitudinem.* César en parlant de ces Rois , dit que , *summam imperii tenebant* , mais il se sert des mêmes expressions , en parlant de sa propre puissance , qu'il n'avoit garde de vouloir faire passer pour absolue , *presertim eo absente , qui summam imperii teneret.* Il appelle *regia* la puissance du premier Magistrat d'Autun , qui ne duroit cependant qu'un an. Tacite dit

L. 5 C. 27.

L. 3. C. 17.

L. 7. C. 32.

dit

An. 13. dit de Verritus & de Malorix, que *eam nationem*, ( Frisiorum : ) re-  
C. 54. gebant, in quantum Germani regnantur.

N. R. De tout ceci, on doit juger ce qu'il faut penser des huit cents villes  
P. 403. & que Plutarque attribue aux Gaulois, & que Julien réduit à deux cents,  
728. Ce qui assurément est encore beaucoup trop, & de tous ces millions  
d'hommes tués, faits prisonniers & de toutes ces prétendues richesses  
amassées par César. Ce n'est pas ainsi que les Barbares multiplient. On  
M. de a remarqué qu'il y avoit moins d'hommes naturels dans toute l'Amé-  
Buffon dif. rique Septentrionale, que dans Paris; & ces richesses en métaux, où  
sur les va- rietés dans l'espece hu- maine.

L. 3. C. 21. comme le Perou. César qui parle de leurs mines de cuivre *ærarie sec-  
turae*, auroit-il oublié celles d'or & d'argent? ainsi l'on ne doit pas  
T. 13. de penser bonnement, comme Crevier, que ç'aient été par condescendance,  
l'Hist. Rom. qu'il n'en ait exigé que quarante millions de sesterces ( à peuprès  
P. 279. nos plaquettes, ou la pièce de six sols de France ) de tribut par an.  
Il auroit dû apprendre de l'Auteur de la guerre d'Alexandrie, que  
César n'étoit pas homme à être indulgent sans intérêt. Il avoit renvoyé  
aux Alexandrins leur Roi; ces bonnes gens en avoient de la recon-  
noissance; comme si, dit cet écrivain, il l'avoit fait par bonté, *quasi  
vero id Cesar bonitate tantum adductus, ac non prudentissimo consilio id fecisset.*

De B. Al. De plus, comment concevoir que les Gaules ayent été si riches & si  
C. 24. peuplées? je vois, dans les Commentaires de César, des bois & des ma-  
rais partout. Il y en avoit au midi de Paris. Il y en avoit autour de  
L. 7. C. 58. Bourges, l'une des plus considérables villes des Gaules, *quod erat maxi-  
C. 13. mum, munitissimumque in finibus Biturrigum, atque agri fertilissima re-  
C. 15. gione . . . . pulcherrimam propè totius Galliaë urbem.* La construction même  
C. 23. des murailles des villes, composées en grande partie de bois, larges de  
quarante pieds & hautes de plus de quatre-vingt, prouve la rareté  
des villes, l'abondance des forêts & la dépopulation d'un pays.

Le Dictionnaire de l'Académie Françoisé, le meilleur peut-être de  
Ed. de 1762. tous les Dictionnaires qui ayent jamais été faits, n'est pas absolument  
clair sur la définition qu'il donne du nom *ville*. *Assemblée*, dit-il,  
Ce qu'on de plusieurs maisons disposées par rues, enfermées d'une cloture commune,  
doit enten- dre par ville. *qui est ordinairement de murs & de fossés.* Je dis que cette définition  
n'est pas absolument claire, parce qu'elle confond les villes avec les  
bourgs, qui sont aussi entourés de murailles, le même, au mot *bourg*. Il  
est vrai que l'équivoque est otée au commencement de cette dernière  
définition, qui commence par appeler un bourg un *gros village*;  
ce qui oblige encore à recourir à la définition de *village*, qu'on  
trouve défini par *lieu non-fermé de murailles, composé de maisons de pay-  
sans*. Voilà donc trois mots qu'on doit consulter, pour savoir ce qu'on  
doit entendre par *ville*. Comme un Dictionnaire de langue doit ren-  
dre compte, surtout de l'usage présent, & que nous avons de très-gran-

(NOTE  
2me.)

des villes qui ne sont plus entourées de murailles, telles que Paris & Londres, & de gros villages qui le sont, j'oterois cet attribut de ma définition, & je dirois qu'une ville est un *assemblage de maisons, de gens, qui ne s'occupent point d'agriculture; & pour l'étendre, j'ajouterois, mais qui vivent, ou de leurs rentes, ou de leurs talens.* Ce qui renferme les propriétaires des terres, l'état militaire, le civil, les artistes & artisans, commerçans & domestiques, en quoi consistent les habitans des villes.

*Ce que César & Tacite entendent par urbs, opidum, & civitas.*

*N. 3me. 4me. & 5me.*

*P. 14.*

*L. 5. C. 21.*

Je ne crois pas que Tacite confonde jamais, comme César, *urbs* (NOTE 3me.) & *opidum*; quoiqu'il donne ce dernier nom, comme je le fais voir, à des villes considérables. De-la peut-être sera venue la distinction que des modernes ont voulu y mettre. Je ne citerai que le Dictionnaire universel, dont on vient de donner à Paris la quinziesme Edition, & l'Historien du Comté de Namur. Dans le premier on lit que, *urbs & opidum sic differunt; hæc major & amplior; illud minus, & obscurius.*

Et dans la préface du second, *les endroits que César appelle opidum étoient des retraites au milieu des forêts, munies de retranchemens & de fossés ou défendues par des bois fourrés.* Je laisse au lecteur à qualifier cette erreur, qu'il prétend prouver cependant par ce passage de ses Commentaires *opidum, autem Britanni vocant, cum silvas impeditas, vallo atque fossâ munierunt, quæ, incursionis hostium vitandæ causâ, convenire consueverunt.* 1°. Il ne s'agit là que des Bretons. 2°. César, en disant qu'ils appelloient ces retraites, *des villes*, donne à entendre qu'il ne pensoit pas que c'en fussent.

Je n'ai pas cru pouvoir mettre dans le texte de mon Mémoire toutes les variations de César sur cet objet de Grammaire; elles seront certainement mieux à leur place dans une note. *Alife* est appelée *urbs & opidum* C. 68. L. 7. de B. Gal. *Marseille* de même C. 5. L. 2. de B. Civ. *Utique* de même C. 22. L. 2. de B. Civ. *Gomphe* ville de *Thessalie* de même C. 80. L. 3. de B. Civ. *Alexandrie* de même C. 1. de B. Al. & *alibi*.

*P. 147.*

*P. 202.*

C'est à regret que je me vois contraint par la matiere que je traite, (NOTE 5me.) de relever la méprise d'un Auteur distingué, qui dans ses remarques sur la Germanie de Tacite, a dit que le mot *civitas* ne signifie pas une ville, mais qu'il désigne un état, un peuple, une totalité de citoyens qui fait un corps politique, ce qu'il adoucit un peu dans les remarques sur la vie d'Agriola, en disant que, *jamais, ou presque jamais, le mot civitas ne signifie une ville dans les bons Auteurs Latins; mais on ne peut contester à César la qualité de bon Auteur Latin; or le mot civitas qui se prend, à la vérité, le plus communément dans ses écrits au second sens, y est aussi au premier.* Dans le C. 4. du 7me. Livre de la guerre des Gaules, ce mot y est mis cinq fois, quatre dans le sens d'état, & une dans celui de ville; *Vercingetorix .... expellitur ex*

*opido Gergovid . . . . & magnis coactis coplis, adversarios suos, à quibus paulo ante, erat ejectus, expellit ex civitate; où l'on voit que civitas est la même chose qu'opidum.*

Dans le C. 9. L. 1. de la guerre civile, *civitas* qui y est deux fois, ne peut guères s'entendre d'autre chose que de la ville même de Rome. Dans le 22me. cela est incontestable. César y dit, que *se non maleficii causâ, ex provinciâ egressum, sed uti se a contumeliis inimicorum defenderet; ut tribunos plebis, ea re, ex civitate expulsos, in suam dignitatem restitueret*, or, les tribuns étoient sortis de la ville même, dans le sens que nous l'entendons. Voyez encore les C. 11me. & 81. du 3me. Livre. N'omettez pas le C. 8me. de la guerre d'Espagne. *Ita ab oppugnationibus naturâ loci, distinentur, ut civitates Hispaniâ non facile ab hostibus capiuntur.*

Je fais qu'on peut m'objecter que César n'est point l'Auteur des Livres sur la guerre civile & sur celle d'Espagne. Pour ce dernier, la chose est certaine; mais Samuel Clarke Auteur de cette superbe Edition in-folio des Commentaires de César qui a paru à Londres en 1712, assure que le langage n'en est pas moins pur. Ce Livre n'est à la vérité qu'un Journal, ou même qu'un brouillon. Quant aux Livres sur la guerre civile, il me semble que les raisons qu'on apporte pour les oter à César sont bien foibles. La diversité du stile, qui me paroît imaginaire, & que l'Auteur se distingue dans deux endroits du héros, ceux qui ont donné cette raison, n'ont pas fait attention, que César le fait dans les Livres sur la guerre des Gaules, qui sont incontestablement de lui, puisque Cicéron en parle. Au C. 27. du 4. L. on lit ces mots *una cum his legatis (Britannis) Comius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cæsare in Britanniam præmissum.*

César n'est pas le seul qui ait pris *Civitas* pour ville. Tacite l'a fait de même; mais pour finir cette discussion grammaticale, je ne ferai qu'indiquer les endroits. V. L. 1. C. 37. L. 3. C. 11. des Annales L. 1. C. 63. 64. 68. L. 3. C. 42. & I. 4. C. 72. des Histoires, où vous verrez Cologne, Rome, Metz, Toul, Avenche, Tréves, appelées *Civitates*.

*Etat des  
Villes d'A-  
mérique.*

Les relations de ces pays se sont fort multipliées depuis quelques années, & sous toutes sortes de titres. Il n'est donc pas nécessaire de répéter ici ce qu'on trouve si aisément partout, je n'en excepterai qu'un morceau tiré de la relation des Missions du Paraguai par Muratori, parce qu'il est aussi agréable qu'instructif; Buenos-Ayres est non-seulement la ville la plus peuplée, mais encore la plus belle de toutes ces Provinces. En effet les autres villes ne sont qu'un assemblage informe de quelques maisons ou cabanes disposées sans ordre & sans symétrie. Figurez-vous quelques villages bâtis les uns près des autres, & séparés par de petits bois qui empêchent d'apercevoir les maisons, & vous aurez une idée assez juste de la plupart des villes

(NOTE  
6me.)

, Espagnoles qui font dans ces contrées. Le trait suivant vous les fera , encore mieux connoître. Le P. Provincial faisoit la visite des diffé- , rentes maisons de la Province du Tucuman avec son compagnon ; , ils s'étoient mis en chemin pour Rioja , ville située à 200 lieues ou , environ de Cordoue. Le chemin qui conduit à cette ville est aussi , désert que celui de Buenos-Ayres à Cordoue , mais beaucoup plus , difficile , parce qu'il est inégal & pierreux , en sorte qu'on est obligé , de le faire sur des mules & d'aller fort doucement. Après 20 jours de , marche , le P. compagnon se trouvoit extrêmement fatigué. Il prit un , jour les devans , & se sentant accablé de sommeil , il mit pied à , terre sous des arbres qu'il rencontra , sans savoir ni où il étoit ni quand , on arriveroit au terme qui sembloit fuir devant lui , & il s'endormit , bientôt à l'ombre. Cependant le P. Provincial arrive , le muletier qui , lui servoit de guide , voit le Pere qui dormoit sur l'herbe ; il l'éveille , promptement & il lui demande d'un air étonné s'il n'a pas honte , de dormir dans une place publique. De quelle place me parlez-vous , , répond le Pere ? il y a 3 semaines que nous marchons dans ce désert , , & Dieu fait quand nous arriverons à Rioja. Y a-t'il au monde un , lieu plus solitaire que celui-ci ? vous êtes à Rioja même , reprend , le muletier , voici le cœur de la ville , & le Collège des Jésuites est , derriere ces arbres : il disoit vrai , le Collège étoit dans un petit bois , tout vis-à-vis. La surprise du pere fut extrême , il eut quelque honte , de s'être endormi au milieu d'une ville. C'est de lui-même que je tiens , ce récit.

, Il n'y a pas longtems que le Corregidor de cette même ville se mit , en tête d'y paroître en équipage ; il se fit faire un petit carrosse , & , dès qu'il fut fait , il n'eut rien de plus pressé que de s'y montrer & de , se promener par toute la ville. Lorsqu'il passoit par un de ces petits , bois qui séparent les différens quartiers , une branche d'arbre entra , dans son carrosse & lui creva l'œil. Presque toutes les villes de ces , contrées sont bâties à peuprès sur le même modèle.

, Quant à Buenos-Ayres , quoiqu'on y voie comme par tout ailleurs des , maisons répandues sans ordre çà & là , & environnées d'arbres , celles , qui sont au centre de la ville forment des rues assez droites & assez , propres. Il est vrai que les plus anciennes de ces maisons ne sont , que de terre & n'ont qu'un rez de chaussée.

Je prouve l'inclination vagabonde des Belges dans mon Mémoire. Je vais peindre le malheur de cette vie d'après Tacite , quand ce ne seroit que pour nous faire sentir le bonheur de la nôtre. Je ne dois pas avertir que ce ne sera qu'une copie , Les Frisons étoient venus en corps de nation avec leurs femmes & leurs enfans s'établir dans des terres voisines du Rhin , que les Romains laissoient désertes & reser-voient pour le besoin de leurs soldats. Il paroît que le seul usage

*Suites de la  
vie Nomade.*

*Crevier  
Hist. des  
Emp. T. 4.  
P. 106.*

(NOTE  
7me.)



, qu'ils en faisoient, étoit d'y envoyer paître des troupeaux. Déjà les Frisons y avoient dressé leurs cabannes, & ensemencé les terres ... Lorsque Dubius Avitus, Commandant des Romains dans ces pays, leur envoya déclarer qu'il ne pouvoit souffrir cette usurpation sans la permission de l'Empereur. Les Frisons députerent à Rome, ne réussirent point, & furent obligés d'abandonner ce terrain; à peine les Frisons étoient-ils sortis, que les Anfibares, autre peuple Germain, vinrent, remplir leur place. Cette nation étoit par elle-même plus puissante, que les Frisons, & la commisération lui attiroit encore l'appui de plusieurs peuples voisins, parce que chassée de ses terres par les Cauques, & n'ayant plus de patrie, il sembloit qu'elle fut autorisée à s'affurer au moins un lieu d'exil où elle put vivre en sûreté. Et elle avoit pour chef & pour avocat un ancien & fidèle allié des Romains nommé Boiocalus, qui représentoit, que dans la rebellion des Cherusques, il avoit été mis aux fers par la faction d'Arminius, qu'il avoit ensuite porté les armes sous Tibere & sous Germanicus, & qu'à un service de cinquante ans, il ajoutoit une nouvelle preuve de son dévouement aux Romains, en soumettant sa nation à leur Empire. Il insistoit sur la considération du peu de fruit que les Romains retiroient des terres contestées, dont il n'y avoit qu'une très-petite partie où l'on menât paître des troupeaux, pendant que tout le reste demeurait absolument inutile. „ Vous pourriez bien, leur disoit-il, „ préférer à vos bestiaux, des hommes qui manquent de pain. Mais „ au moins, vos paturages réservés, pourquoi nous envier ce qui ne „ vous est d'aucun usage? de même que le Ciel est pour les Dieux, „ la terre a été donnée aux hommes. Tout ce qui en reste vuide est un „ bien commun qui appartient à quiconque en a besoin. „ Le Germain entroit à ce sujet dans une espèce d'enthousiasme, & tournant „ les yeux vers le Soleil, invoquant les Astres, comme s'ils eussent pu „ l'entendre, il leur demandoit si la vûe d'un fol inculte leur étoit „ agréable, & il les prioit de couvrir plutôt des flots de la mer un terrain que l'injustice des hommes rendoit oisif & stérile.

, Avitus peu touché de ces représentations si pathétiques, répondit „ durement, „ qu'il falloit subir la loi du plus puissant. Que la volonté „ de ces Dieux qu'ils imploroient, étoit que les Romains fussent les „ souverains Arbitres de toutes choses, & qu'ils donnassent ou ôtassent „ à leur gré, sans reconnoître de juges au-dessus d'eux, „ telle fut la „ réponse qui regardoit les Anfibares en commun. Mais Avitus promit „ à Boiocalus en particulier de lui donner des terres en récompense de „ son amitié constante pour les Romains. Le généreux Barbare rejetta „ cette offre avec hauteur, comme le-prix d'une trahison. „ La terre „ peut nous manquer pour vivre dit-il: elle ne peut nous manquer „ pour mourir. On en vint aux armes, & d'abord les Bruclères, les

, Tenctères & d'autres nations encore plus éloignées s'intéresserent pour un peuple malheureux qui ne pouvoit trouver d'asyle. Mais lors qu'Avitus d'une part, & de l'autre Curtilius Mancianus qui commandoit l'armée du Haut Rhin, eurent passé ce fleuve, se montrant prêts à ravager les terres des alliés des Ansibares, la crainte du danger propre, étouffa la commisération pour les maux d'autrui. Les Ansibares se trouverent seuls & réduits à errer chez différens peuples, partout souffrant la disette, partout traités en ennemis, ils furent entièrement exterminés. La jeunesse périt dans les combats, les femmes & les enfans tomberent en esclavage. Mr. Crevier cesse de copier son original sur la fin de ce Tableau. J'imiterai sa prudence, car il faudroit en manquer pour entreprendre de rendre parfaitement ces derniers traits. *Igitur absistentibus his, pari metu exterritis Brucleris, & cæteris quoque aliena pericula deferentibus, sola Ansibariorum gens retro ad Usipios & Tubantes concessit. Quorum terris exacti, cum Cattos, dein Cheuscos petissent, errore longo, hospites, egeni, hostes, in alieno quod juvenutis erat, caduntur. Imbellis ætas in prædam divisa est.*

*Etat de la question de ce Mémoire.*

L'on me pardonnera de citer un monument du septième siècle, si (NOTE 8me.) l'on fait attention que c'est uniquement dans la vue d'illustrer encore davantage, une ville déjà très-connue auparavant. Je n'en tirerai rien, non plus que des autres écrits de ce siècle, qui sont en assez grand nombre, qui puisse nuire à ceux qui auront à traiter pour les siècles suivans, le même sujet de l'origine des villes des Dix-Sept Provinces, ou plus clairement encore, à assigner le temps où elles commencent à être connues.

*De la langue des Pays-Bas, jusqu'au 13me. siècle.*

*Fleuri Hist. Ecc. T. 4. P. 355.*

Il n'y a point en Europe de langue vivante qui ait de plus anciens monuments que l'Allemande. Ulfilas Evêque des Goths dans le quatrième siècle, traduisit en leur langue l'Ecriture Sainte, dont nous avons encore les *Evangiles imprimés*, où l'on voit qu'elle étoit alors la langue des peuples Germaniques. J'entends dire à des gens de Lettres Allemands, qu'on la comprend difficilement. De sorte qu'elle doit être encore plus différente de l'Allemand de nos jours, que le François de Villehardouin ne l'est du nôtre. Nous avons bien ensuite des preuves de l'existence de cette langue, mais point de monuments qui nous restent jusqu'au neuvième, qui nous en fournit plusieurs, comme on peut le voir dans Juste Lipsé T. 2. P. 494. Edition de 1637. dans les Annales de Trèves par Browers T. 1. P. 26. & dans les Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres des Pays-Bas par Mr. Paquot Historiographe de l'Impératrice-Reine, &c T. 11. P. 446. On ne peut guères douter que l'Allemand, appelé anciennement Teuton, n'ait été la langue de la plupart des Dix-Sept Provinces, lorsque les Romains en firent la conquête, puisque César nous assure que les habitans tiroient leur origine de la Germanie. Je dis la plupart, car on

(NOTE 9me.)

pouvoit parler Celte dans celles qui avoifinent la France. Le Celte étoit différent du Teuton , puisqu'Ariovifte étoit cenfé l'avoir appris

*L. i. C. 47.* par un long féjour en deça du Rhin & *propter linguæ gallicæ scientiam , qua multa jam , Arioviftus longinqua confuetudine , utebatur.* Mais comme la Langue Latine a fait évanouir la Langue Celtique , nous ne pouvons guères déterminer jufqu'où ont été fes conquêtes fur la Teutone. Ont elles été auffi loin que les armes de ceux qui la parloient ? cela paroît certain , puisque tous les monuments qui nous reftent jufqu'au treizième fiecle font en Latin. Le premier monument Flamand eft de l'an 1229 , c'est une chartre de Henri Premier Duc de Brabant , & de fon fils ainé Henri. Elle contient des privilèges accordés à la ville de Bruxelles. Divæus en donne une notice dans fon abrégé d'Hiftoire du Brabant page 113. Le fécond monument eft un Placard de 1291. On n'écrivoit pas fans doute en Latin pour n'être pas entendu. De plus tout le pays Walon , c'est - à - dire , le tiers des Dix-Sept Provinces , eft une preuve parlante de l'Empire de cette langue. D'ailleurs pourquoi le langage des vainqueurs du monde n'auroit-il pas eu dans ces Provinces le même fuccès qu'il avoit eu ailleurs ? Le Celte , l'Efpagnol ancien , le Carthaginois , excepté quelques lignes dans Plaute , ont difparu. Les Romains n'ont épargné que le Grec , parce qu'ils le refpectoient. Il eft vrai que les Germains ont paru fouvent dans ces Pays , jufqu'à ce qu'enfin , cinq cents ans après qu'ils l'avoient perdu , ils l'ont recouvré , mais ils ne paroiffent point avoir été fort attachés à leur langue , puisqu'ils l'ont certainement échangée contre la Langue Latine dominante alors dans toutes les Gaules. Les Trevirois étoient originairement Germains felon le témoignage de Tacite. Or , St. Jérôme nous apprend qu'ils avoient adopté le Celte. Les Tartares vainqueurs de la Chine , ne fe font-ils pas fousmis à la Langue Chinoife ? la Langue des Incas difparoît au Pérou devant l'Efpagnol. Et ce qui acheve de me perfuader que le Latin a été longtemps la Langue dominante de ces Provinces , c'est que dans la Géographie du moyen Age , ainfi que dans celle de l'ancien Age , il y a beaucoup plus de lieux qui en portent la marque que d'autres. Je ne crains point qu'on m'objecte , que les racines de ces noms font Tudesques. Quand on en vient là , toutes les Langues fe reffemblent. N'a-t'on pas prétendu prouver que le Latin & le Grec venoient du Celte ? On m'affure que le Docteur Gottfched trouve beaucoup de Perfân dans l'Allemand. S'il vouloit fe donner la peine de voyager encore un peu plus loin , il y trouveroit du Mogol , & même du Chinois.

Quand je dis d'après les monuments , que la Langue Latine a été dominante dans ces Provinces , au moins jufqu'au 13me. fiecle , je n'en prétends pas exclure tout-à-fait le Teuton. Il paroît par quelques

*Ad. 5me.  
Sec. 1. du  
Pœnulus.*

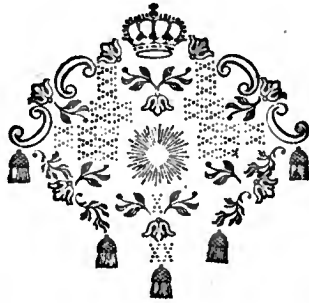
*M. des G.  
C. 28.  
Pref. du  
N. R. T. 1.  
P. 32.*

*Hift. des  
Voyages.*

noms de lieux du moyen Age, & enfin par la naissance du Flamand qui en est une sorte de Dialecte, que son sort n'a pas été aussi malheureux, que celui des autres Langues, indigenes de l'Europe. Ce que je dis ici du règne de la Langue Latine dans ces Provinces, ne doit point étonner. Arnaut & Fleuri pensoient la même chose de la France, & Mr. Levêque de la Ravaliere le démontre dans ses *Révolutions de la Langue Françoisse*.

*Etymologie  
de Maftricht  
& d'Utrecht.*

La supercherie seroit inutile ; car il n'est rien moins que certain, (NOTE 10 mè.) qu'*Obricenſimæ* ou *Obricht* vienne du Teuton. Quel droit a-t'on de changer *Ob* qui est Latin, en *Ober*, Teuton ? Et *Tricht* ne peut-il pas être censé venir du Latin *Trajectum* ? Dans tous les Tribunaux on jugeroit pour ce dernier, parce qu'il a des titres plus incontestablement anciens. Je dis la même chose d'*Utrecht* qui vient bien plutôt d'*Ultrius Trajectum* que d'*Ondertricht*. La Langue Latine instruisoit & gouvernoit le monde, quand l'Allemande ne faisoit encore que begayer. Donnons nous de garde d'être ingrats envers ceux à qui nous devons tant. Que dirions nous des Américains, s'ils prétendoient que nos Langues tirent leur origine des leurs ?



# M É M O I R E

SUR la Question : *quels étoient les Endroits compris dans l'étendue des Contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept Provinces des Pais-Bas & le Pays de Liege, qui pouvoient passer pour Villes avant le septième siècle, qui a remporté L'ACCESSIT de la Societé Litteraire de Bruxelles en 1769.*

PAR Mr. DE HESDIN Intendant de la Maison de SALM-KIRBOURG à Bruxelles.

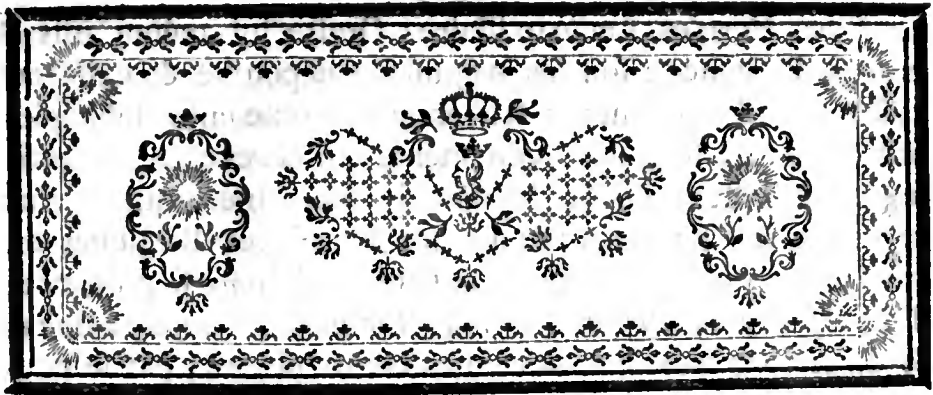
*Agnosci nequeunt ævi monumenta prioris :  
Grandia consumpsit mœnia , tempus edax.*

Rutil. Itinerar. Lib. 1.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
530 SOUTH EAST ASIAN AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60607  
TEL: 773-936-3700  
FAX: 773-936-3701  
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

RECEIVED: 10/15/2001  
10/15/2001

10/15/2001



# MÉMOIRE



Les Barbares attirés dans les Gaules au commencement du cinquième siècle par les menées du perfide Stilicon, Vendale d'Origine, ébranlerent la Monarchie de Rome ; ( 1 ) toutes les Gaules en furent inondées & ravagées jusqu'au pied des Pyrenées : Gregoire de Tours , le pere de l'Histoire des Provinces Beligiques , comme il l'est de celle de la Monarchie Françoisse , en rapporte l'irruption d'après Paul Orose ; ( 2 ) plusieurs effains des Francs , qui déjà depuis longtems respectoient & servoient utilement l'Empire , en furent les premieres victimes : la mort tragique d'Aëtius , le plus genereux Capitaine de son siècle lâchement tué de la main de l'Empereur Valentinien ; la paix honteuse de l'Empereur Nepos avec Euric Roi des Visigots , qui par là devint l'arbitre des Gaules ; le soulèvement du Patrice Oreste qui fit révolter l'armée de Rome & proclamer Empereur son fils Augustule ; Nepos contraint d'aller chercher un azile chez Glycère , Evêque de Salone en Dalmatie , qu'il avoit dépouillé des dignités de l'Empire ; la révolte d'Odoacér

( 1 ) Comes Stilico Vandalorum , imbellis avaræ perfidæ & dolosæ gentis , genere editus. Paul. Oros. Lib. 7. Cap. 37.

( 2 ) Excitatæ per stiliconem gentes Alanorum , Suevorum , Vandalorumque ; multæ cum his aliæ , *Francos proterunt* ; Rhenum transeunt ; Gallias invadunt ; directoque impetu Pyreneum usque perveniunt. Ib. Cap. 40.

chef des Herules son Auxiliaire ; Oreste lui-même mis à mort à Plaifance ; son fils Augustule depouillé & exilé au château de Lucullanum ; Ravenne & Rome enfin subjuguées par Odoacèr, font des événements qui acheverent en 476, le renversement de la Monarchie Romaine , qui devint la proie des Barbares : toutes les Provinces Beligues en particulier s'en ressentirent ; la Cité de *Rheims* si puissante, dit St. Jérôme, *Amiens*, *Arras*, *Tercuane*, *Tournay*, *Spire*, & *Strasbourg* semblent devenues Germaniques, par le pouvoir que cette nation y exerce. ( 1 )

Malgré que le grand Theodoric, le vainqueur d'Odoacèr, respectoit l'Empire d'Orient, & que son autorité, comme maître de Rome, influoit sur l'Empire des Gaules, les Provinces soumises aux Bourguignons, aux Visigots, aux Alains, aux Francs & aux Saxons, tomberent dans une espece d'Anarchie : Clovis Roi des Francs fils & successeur de Childeric, mort à Tournay l'an 481, sçut mieux profiter que son pere du désordre qui regnoit alors partout ; ennuyé de la domination des Visigots, que Childeric avoit respectée comme celle des Bourguignons, les uns & les autres plongés dans les erreurs de l'Arianisme, il sçut les vaincre & s'attirer, tout payen qu'il étoit, la bienveillance des Evêques, qui avoient ces deux nations en horreur à cause de leur hérésie, & qui influoient déjà dans les grandes affaires du monde ; sa conversion au Christianisme en 496, l'union des Arborouches ( 2 ) avec les Francs qui suivit de près, & la soumission d'un reste de soldats Romains à son pouvoir, mit le comble à sa gloire & à ses conquêtes, & la grandeur de sa puissance ayant été annoncée à la Cour de Constantinople par les Saints Evêques de *Vienne* & de *Rheims* Avite & Remy, l'Empereur

( 1 ) Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacum, Nemetæ, Argentoratus *translata in Germaniam* Hieronim. Epist. ad Agerunt.

( 2 ) Comme les *Arborouches*, cités nombre de fois par Procope, étoient selon toutes les circonstances de l'histoire, un peuple des Provinces Beligues, & que l'on prétend qu'il y a erreur dans procope, où l'on suppose qu'il a voulu parler des *Armoriques*, ce point d'histoire meriteroit d'être éclairci, sur quoi l'on peut consulter cet Auteur Lib. 1. Cap. 12. de Bello Gothor.



[a] Gregor.  
Turon. Lib. 2.  
Cap. 38.

Anastase voulut se l'attacher en lui donnant le titre de Patrice, de Consul & d'Auguste trois ans avant sa mort, c'est-à-dire, en 508, [a] dignités qui mirent aussi le comble à sa puissance dans les Gaules : tel étoit leur état au commencement du sixième siècle : il n'est donc pas possible de se figurer, que Clovis ait altéré l'ordre établi par les Empereurs dans la division des Provinces à l'égard de l'administration civile & militaire de l'Empire de Rome, dont la chute étoit si recente, comme on vient de le voir ; d'ailleurs ce Conquérant avoit trop d'obligation aux Evêques des Gaules, & en particulier à celui de *Rheims* qui lui avoit administré le baptême, pour permettre ou souffrir le demembrement de quelques cités ou villes de leurs Diocèses, qui comme l'on sçait, étoient distribuées sur le pied de l'état civil des Provinces Romaines.

L'on ne voit pas dans les fastes de Clovis, & des Rois d'Austrasie ses successeurs, sous la domination desquels l'on retrouve, „ *l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les „ Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & le Pays de Liège* „, qu'ils ayent fondé des villes nouvelles pendant le siècle dont il s'agit ; l'on est donc réduit à faire usage des anciens monumens Romains qui ont tant de fois exercé les Savants, c'est-à-dire de l'itinéraire connu sous le nom d'Antonin, des Tables ou Cartes Théodosiennes decouvertes par Conrad Peutinger, dont elles portent aussi le nom, de la Notice des Gaules publiée par le Pere Sirmond, & de celle des dignités de l'Empire pour ce qui concerne les Gaules.

Des six Provinces Consulaires, il n'y en a proprement que trois qui ont rapport aux Dix-Sept Provinces dont il est question, savoir la *Belgique première* & la *seconde*, & la *Germanie seconde* ou *inférieure*.

Il est inutile de faire observer que les deux Provinces de *Frisè*, & celles adjacentes au-delà de la rive droite du Rhin, n'ont jamais fait partie des Gaules, mais bien de la Grande Germanie : (1) comme ces Provinces ultérieures,

(1) A Lugdono, *caput Germaniarum*, Argentorato. Itinerar. Antonin.

qui étoient toutes du Diocèse de l'Eglise d'*Utrecht*, seulement fondée pendant le septième siècle, font partie de celles en question, l'on n'omettera pas d'en parler.

Mais il n'est point indifférent de faire ici une remarque d'après Ammien Marcellin, c'est que les Francs, les Germains, & tous ces anciens guerriers, évitoient soigneusement les cités ou les villes closes, parce qu'ils les envisageoient comme des tombeaux environnés de pièges; (1) à quoi se rapporte le passage célèbre de Tacite sur leurs mœurs qui dit, qu'une fontaine, un champ, un bois, fixoit leurs demeures toujours séparées les unes des autres par un grand espace de terrain entouré de fossés: (2) Les Romains au contraire & les Gaulois, qui s'étoient faits à leurs mœurs, préféroient de joindre & de réunir leurs demeures & de vivre en communauté, ce qui peut donner une idée de la façon que les Provinces en question étoient habitées avant le sixième & le septième siècles.

Des cent quinze cités qu'il y avoit dans les Gaules, selon la Notice des Provinces dont on a parlé, il n'y en a que neuf qui ont trait aux Provinces Belges dont il est question, qui sont celles de *Trèves* & de *Metz* de la *Belgique première*, dont le Duché de *Luxembourg* faisoit partie.

Les cités de *Vermand*, *Cambray*, *Tournay*, des *Morins* ou *Terouane*, & de *Boulogne* de la *Belgique seconde*, comprennoient toute la *Flandre* ancienne depuis la Somme jusqu'à l'Escaut, le *Haynau*, & une partie du *Brabant* & du Marquisat d'*Anvers*.

Les cités de *Cologne* & de *Tongres* s'étendoient sur les Duchés de *Limbourg* & de *Gueldre*, sur le *Brabant* & *Anvers* en partie, & sur *Malines*, le Comté de *Namur*, & le Pays de *Liège*.

(1) Ipsa oppida, ut circumdata retis busta, declinant. Amm. Marcellin. Lib. 16. Pag. 60.

(2) Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit; Vicos locant non in nostrum morem connexis & coherentibus aedificiis; suam quisque Domum spacio circumdat, sive adversus ignis remedium, sive inscitia aedificandi. Tacit. de Morib. Germanor.

Le célèbre Abbé du Bos, le premier qui a si bien développé l'histoire de l'établissement de la Monarchie Française, & par conséquent celle des Provinces Belges, n'a trouvé aucune trace de ses principales villes d'aujourd'hui : „ *Bruges, Gand, Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain* & beaucoup d'autres ont été construites, dit-il, „ sous les successeurs de Clovis & sous ceux de Charlemagne : [a] il pouvoit en hasarder autant de *Mons, Namur, Limbourg, Luxembourg*, & de beaucoup d'autres moins considérables.

[a] Liv. 2.  
Chap. 11.

„ Quels étoient donc les endroits qui pouvoient passer pour villes avant le septième siècle ?

Avant que de répondre à la question, l'on ne peut pas se dispenser d'examiner au préalable de qu'elle acception le *Vicus* des Romains & leur *Castrum* étoient susceptibles : Le *Wic* ou *Wyck* des Celtes & des Saxons, est sans doute le *Vicus* des Romains qui, selon qu'il paroît, l'ont emprunté des Barbares, comme une infinité d'autres noms : Philippe Clavier étoit lui-même embarrassé de savoir ce que les anciens Germains entendoient par le nom de *Vicus* : „ tous à présent, dit-il, l'appellent *Dorf*, & selon la „ variation des Dialectes *Dorp*, & le vulgaire l'appelle *Villa* „ en Latin : (1) La cohérence & la connexion des édifices ou demeures, formoit le *Vicus* des Romains selon Tacite ; [b] selon Orose & l'Evêque Luitprand, cités par Clavier, un assemblage de certain nombre de maisons, sans être entouré de murailles, est le *Burgus* des Bourguignons, ce qui correspond parfaitement au *Vicus* des Romains. (2)

[b] De Morib. Germ. Loc. cit.

L'on ne manquera pas de dire ici, que c'est là précisément ce que l'on appelle un *village* aujourd'hui ; mais un Auteur respectable, qui a publié la Chronique Saxonne en cette Langue & en Latin, est d'une toute autre opinion : il a joint à la fin de cette ancienne Chronique,

(1) Quo vocabulo *Vicum* p̄fici Germani adpellaverint, equidem vix dixerim : nunc omnibus dicitur : *ein Dorf*, & variantibus dialectis : *een Dorp*. Vulgus nunc Latinè loquentium adpellat. *Villam*. Ph. Clavier. Germ. Ant. L. 1. C. 13.

(2) Quoniam ipsi (Burgundiones) Domorum congregationem, quæ muro non clauditur, *Burgum* vocant. Luitprand. L. 3. C. 12.

des regles pour découvrir les origines des anciens noms Saxons : il dit que toutes les sillabes qui se terminent en *Burrow*, *Burh*, *Burg*, dérivent du Saxon *Burg* ou *Burig*, du Gôt *Baurgs*, & de l'Islandois *Borg* : ( peut-on s'empêcher d'admirer ici l'analogie qui se rencontre dans ce nom usité chez les anciens peuples du Nord, qui ont inondé les Isles Britanniques, les Gaules, l'Espagne & l'Italie? ) & servent à exprimer une *Ville*, une *Cité*, une *Forteresse*, un *Château*, un *Bourg*, une *Ville municipale*, une *Ville de refuge*. ( 1 )

Cowellus cité par Ducange, dit quelque chose de plus, il envisage un *Bourg* comme une ville inférieure aux cités, lorsque par privilège du Prince il devient un corps policé, & exerce une juridiction telle quelle dans ses limites : ( 2 ) il en est de même pour les bourgs qui étoient munis d'un château. Gregoire de Tours [a] parle du château de Dijon comme d'une cité ou d'un Diocèse. Le château de *Flenium* n'étoit-il pas garni de citoyens? ( 3 ) D'après ces principes, quels endroits pouvoient passer pour villes avant le septième siècle?

[a] Lib. 3.  
Cap. 19.

## DANS LE DUCHE' DE LUXEMBOURG.

L'Itineraire d'Antonin en nomme quatre, deux sur la route de *Rheims* à *Trèves*, & deux sur celle de *Trèves* à *Cologne*.

EPOISUS VICUS. *Ivoix*. & *Ipsch* en Allemand. Cet endroit pouvoit d'autant plus passer alors pour une ville, qu'on remarque que selon la Notice des dignités de l'Empire, il y residoit un Prefet de Milice : *Præfectus Lætorum actorum EPUSO Belgicæ primæ*.

( 1 ) Sillabæ terminales : *Burrow*. *Burh*. *Burg*. &c. deducuntur a Saxonico *Burg* *Burig*. Gotico *Baurgs*. Islandico *Borg*. Urbs. Civitas. Arx. Castrum. Burgus. Municipium. Opidum. Regul. ad calc. Chronic. Saxon. ab Edmund. Gibson Edit. Oxon. 1692.

( 2 ) Burgum est Opidum omni Civitate inferius, quod per Chartam Regis fit Corpus politicum, & jurisdictionem talem qualem infra suos Limites exercet. Du Cange verbo *Burgum*.

( 3 ) Olennius infensos ( Frisios ) fugâ prævenit, receptus Castello cui nomen *FLENIUM*, & haud spernenda illic *civium* sociorumque manus, Littora Oceani præsidebat. Tacit. Annal. Lib. 4. Sect. 72.

**OROLAUNO Vicus**, est la ville d'*Arlon* ; l'itinéraire determine son ancienneté.

**ANDETHANALE Vicus** est la ville d'*Epternach*, célèbre par son Abbaye des premières fondations. ( 1 )

**BEDA Vicus**, la ville de *Bidbourg*. Mr. d'Anville, ( 2 ) qui a publié en 1760 sa *Notice de l'ancienne Gaule* & le Pere Wastelain Jésuite, qui a publié l'année d'après sa *Description de la Gaule Belgique*, sont d'accord que le *Pagus Bedensfs*, connu dans le moyen Age, tire son nom de cette ancienne ville.

Jean Bertel Abbé d'Epternach, Auteur d'une histoire du Duché de Luxembourg, est dans l'erreur lorsqu'il prétend que le Géographe Ptolémée auroit parlé de la ville de LUXEMBOURG sous le nom d'*Augusta Romanduorum* ; il n'a pas fait attention que cet ancien Géographe n'a point eu d'autre cité en vue, que celle du *Vermandois*, puisqu'après en avoir parlé, il ajoute immédiatement après : *sub iis ( Romanduis ) Vessones, quorum civitas Augusta Vessonum*, par où il designe sans contredit la cité de *Soissons* sous celle du *Vermandois*. Le plus ancien monument qui fait mention de la forteresse de *Luxembourg*, est l'échange qu'en a fait l'Abbé de St. Maximin Wiker avec le Comte Sigefrid l'an 963. l'on y remarque qu'elle étoit située dans les possessions de cette Abbaye & dans le pays Messin ; *in Pago Metingow*. ( 3 ) Les moines de cette célèbre Abbaye reculent leur fondation jusqu'au tems de l'Empereur Conf-

( 1 ) *Monasterium Epternacum* quod est constructum super fluvio *Surâ* in pago *Bedensi* ex testament. Sti. Willebrord. apud Miræum Tom. 1. Pag. 2. obiit Willebrord. Anno 739.

( 2 ) Mr. d'Anville n'a pas besoin d'éloge, le Pere Wastelain aspirait au mérite d'être utile; il a réussi : son confrere le Pere de Marne, donna en 1754, une Histoire du Comté de *Namur*; il y avoit dit d'après Mr. Leibnitz. „ *Res magni laboris esset ; sed utilissima in Historiâ mediæ ævi, si quis ex historicis cœvis & diplomatibus, mappas geographicas conficeret.* ” C'est ce que le Pere Wastelain avoit pris à tâche, & que l'illustre & laborieux Mr. de Schöpslin a si glorieusement rempli dans son *Alsatia illustrata*.

( 3 ) *Miræi Diplom. Belg. Tom. 1. Cap. xx. Pag. 142.*

tantin; ( 1 ) Si la forteresse de *Luxembourg* faisoit partie de leurs premières possessions, c'est une preuve de son antiquité. ( 2 )

Le Château de *la Roche RUPENSE CASTRUM*; celui de *Durbuy*, *DURBUTUM. NASSONACUM*, *Nassogne*. *CHINIACUM*, *Chiny*, sont des endroits de cette province qui peuvent être mis au rang de celui de *Luxembourg* pour leur antiquité.

*BELSONACUM*, *Bastogne*. Le Pere Wastelain prétend que le Roi d'Austrasie Childebert y tint ses assises en 585. c'étoit donc une ville du sixième siècle, parceque l'on ne tenoit des assises que dans des villes publiques.

D'Anville & Wastelain sont de sentiment, que le peuple du canton de *Famenne* ou *Famine* sont les *PÆMANI* de Cesar ou plutôt les *FÆMANI*; *MARCHE* chef ville de ce district merite donc d'avoir place ici comme ville.

Cluvier fait mention de *Thion-ville* sous le nom de *Tonnis-villa*; [a] mais comme Reginon n'en parle que sur l'an 883. & d'après lui Paul Diacre, l'historien des Lombards, & que ce n'est que Charlemagne qui y fit bâtir un palais, on ne peut pas la mettre au rang des villes du sixième siècle.

[a] Cluv.  
German. an-  
tiq. Lib. 2.  
Cap. 9. in  
fin.

( 1 ) Hanc legationem ( Dagoberti Regis ) Abbas cum fratribus sollicitè percipiens, perlectisque in eodem loco quibusdam vetustissimis chartulis, inventum est, ipsum Monasterium Constantini Imperatoris fuisse regale Templum, atque jussu ejus dedicatum fore in honore S. Joannis Evangelistæ a S. Agritio venerabili Episcopo. Ex præcepto Dagoberti apud Miræum Tom. 1. Cap. 2. Pag. 124.

( 2 ) Il est beaucoup d'exemples en Allemagne, en Hongrie, & dans la Tharce des villes & châteaux bâtis sur des rochers; celui que l'on rencontre dans Tacite n'est pas indifférent ici: les Thraces, dit-il, écrasés par Sabinus, mécontents de perdre les plus valeureux des leurs, par des enrôlemens forcés, faisoient entre les menaces d'une guerre cruelle, ostentation des forteresses ou châteaux qu'ils avoient bâtis sur des rochers, & où ils avoient réfugiés leurs pères & leurs femmes. Simul castella rupibus indita, conlatof. que illuc parentes & conjuges ostentabant; bellumque impeditum arduum cruentum minitabantur. Tacit. Annal. Lib. 4. Sect. 46. On peut donc en inférer que la ville & forteresse naturelle de Luxembourg bâtie sur un rocher est une des plus anciennes des 17 Provinces Belges.

## DANS LE COMTE' DE NAMUR.

Le Géographe Sanfon a cru de rencontrer la ville de *NAMUR*, dans l'*oppidum Aduaticorum* de Cesar; mais d'An-

ville n'est aucunement de cet avis, au contraire il est tenté par la position de l'endroit de *Falais*, presque entouré, dit-il de la *Mehagne* \* & de ravines profondes, de lui attribuer cette prerogative: le pere de Marne, après avoir hazardé des conjectures à cet égard sur le *Tongreberg*, est d'opinion que la ville de *Namur* ne doit son commencement qu'à la fin du sixième siecle; [a] & son confrere le Pere Wastelain rapporte d'après le continuateur de *Fredegair*, que *Namur* n'étoit qu'un Château au commencement du huitième siecle: [b] il est certain cependant que le Géographe de *Ravenne* Auteur du septième siecle, en a parlé comme d'une cité sous le nom de *Namon*: [c] malgré qu'il semble qu'il n'y avoit pendant le sixième siecle qu'un château ou forteresse à *Namur*, ouvrage de la nature, comme à *Luxembourg*, l'on ne balance pas de mettre cette chef ville au rang de celles de ce siecle.

Un Auteur peu connu, cite deux fois un endroit appelé, dit-il, *Amantium Sycambrorum*, en le plaçant près & au dessus de *Namur*; ( 1 ) après toutes les recherches imaginables l'on avoue ingenuement qu'on ne le connoit pas.

( 1 ) *Amantium Sycambrorum* propè *Namurcum*. Pag. 25. *Amantium* etiam ad *Ararim*: est aliud oppidum eodem nomine *Sycambrorum* suprà *Namurcum*, pag. 109 ità in brevi ac dilucidà *Burgundiæ superioris* descriptione, per *Gilbertum Gognatum Nozorenium*. *Basilicæ* ex officina *Joann. Oporini* 1552. L'on trouve le château d'*Ahain* sur la *Meuse* au dessus de *Namur* près de *Denain*; mais l'on n'y reconnoit pas l'*Amantium Sycambrorum* de *Gilbert Cousin*.

## DANS LE PAYS DE LIEGE.

Tous les Géographes anciens & modernes, l'*Itineraire* & la *Table Théodosienne* conviennent unanimement qu'*ADUACA* ou *ATUACA-TONGRORUM* est la ville & cité de *Tongres*, encore fameuse aujourd'hui par les vestiges de son ancienne grandeur & de ses ruines. ( 1 )

( 1 ) *At nunc numerantur Provinciæ per omnem ambitum Galliarum, secunda Germania, prima, ab occidentali exordiens cardine, Agrippinà & Tongris munita, civitatibus amplis & copiosis. Ann. Marcellin. Lib. 15. Pag. 54. L'on ne peut avoir un té-*

\* Elle se jette dans la Meuse près de Elui.

[a] De Marne pag. 29. & 30.

[b] Wastelain pag. 225

[c] *Raven-natis anoni-mi Lib. 4. Pag. 69.*

LAGUM OU LAGIUM *propè Tungros*, où résidoit, selon la Notice, un Prefet de Milice forcée (*Læti acii*) est *Luai*ge sur le *Faer* ou *Jecker*; *Lawg* en flamand & *Lauwagh* en walon, mal confondu avec *Looz* ou *Borch-Loon*; c'étoit une forteresse ou un camp fortifié des Romains.

OIN selon l'Anonime de Ravenne, depuis *Hoyum*, est *Huy* la chef ville du *Condroz*; elle peut être mise au rang des villes du sixième siècle; il y eut dans cet endroit un Comte d'établi par les successeurs de Clovis; une Chartre, citée par Melart Bourguemaître & Historien d'*Huy*, touchant *Braive*, village en deça de la Meuse, en a transmis des traces à la postérité: *Broivia*, in pago Hasbaniensi, in Comitatu *Hoyensi*; ce qui prouve un ancien district sur l'une & l'autre rive de la Meuse. Becan, Phigius, & d'après eux le Bourguemaître Melart, ont prétendu trouver la ville de *Huy* dans les Annales de Tacite sous le nom de la cité de *Juhons*, Colonie alliée des Romains, voisine des Cattes, & désolée par des Volcans; (1) mais sans aucun fondement; il y en a plus à faire sur ce que rapporte le Pere Henschenius, qui prétend que St. Domitian, Evêque de Maestrecht, mort l'an 558, embellit beaucoup la ville de *Huy*. (2)

*moignage plus formel de la grandeur & de l'étendue de la cité de Tongres qui, comme celle de Cologne, abondoit en hommes & en vivres. Cluvier, Divæus & d'autres ont cru d'après Ortelius, que les Betasiens, qui s'unirent à l'exemple de Tongriens avec Civilis contre Labéon son ennemi, avoient leurs demeures dans les environs de Bets, petit village entre Halen & Leeuw; mais Herman de Nuenæer s'est bien aperçu que les Betasiens ne pouvoient être placés dans le centre pour ainsi dire de la cité de Tongres, c'est pourquoi il les en éloigne jusqu'aux environs de Bois-le-Duc; mais Gerard van Loon mieux instruit encore ne balance pas d'assigner la demeure des Betasiens, comme voisins des Suniciens, entre la Meuse & le Rhin. Sur quoi l'on peut consulter son Alhoude Hollandische Histori. Tom. 1. Pag. 96.*

(1) *Civitas Juhonum Socia nobis (Romanis) malo improvise afflicta est; nam ignes terræ editi Villas, arva, Vicos passim corripiebant, ferebanturque super conditæ nuper Coloniae mœnia. Tacit. Annal. Lib. 13. in fin. Cluver. Lib. 3. Cap. 8. La prétendue Cité des Juhons n'a point échappé au célèbre Menfo Alting: Il y a des exemplaires de Tacite, dit-il, qui portent, Civitas VIBONUM, au lieu de JUHONUM; delà il affirme avec assurance, que Tacite a écrit Civitas VBIORUM; le nom corrompu de VIBONUM amène naturellement celui d'VBIORUM; leçon qui met fin à tout.*

(2) *Sanctus Domitianus Episcopus Trajectensis. . . . Hoyum opidum hujus singulari studio excultum est, ejusque Reliquiarum cœlesti præsidio gloriatur. Henschen. Diatrib. de Epif. Traject. pag. 37.*



St. Monulphe , mort l'an 597 , & successeur de Domitian , étoit fils du Seigneur de *Dinant* , *DINANTIS* , *Deonantium* ou *Dionantium* , ville de la même Cathegorie que celle de *Huy* ; c'est Monulphe qui fit présent de *Dinant* à sa nouvelle Eglise de *Liège* ; elle est donc le berceau de la puissance temporelle de cette Eglise. (1)

Pour *LIEGE* même , il n'en étoit pas question alors ; St. Lambert y subit le martyre en 698 , dans son Oratoire bâti en 597.

(1) Ex ingentibus opibus quas hereditate a *Majoribus* acceperat , (Monulphus) *Episcopo suo Dionantium urbem attribuit : ea prima sunt Principatus initia*. *Fifen Flor. Eccles. Leodiens.* Pag. 330.

## DANS LE DUCHE' DE LIMBOURG.

La ville de *Maestrecht* se présente ici naturellement ; son ancienneté est connue ; les savans conviennent que c'est l'emplacement du *PONS MOSÆ* de Tacite ; [a] *Amm. Marcellin* en fait plusieurs fois mention ; selon l'Edition de Rome , il l'appelloit *OBTRICENSIMÆ* , & selon celle de Valois *TRICENSIMÆ* ; (1) tous les Géographes y reconnoissent la ville de *Maestrecht*.

[a] *Tacit. Hist. Lib. 4 Sect. 66.*

*CORIOVALLUM* , mentionné deux fois dans l'*Itineraire* & dans la *Table Théodosienne* sous le nom de *Cortovallium* , est , selon *Cluvier* & d'autres , l'ancienne ville de *Valckenbourg* , *Falcomons* , *Falconis-Mons* , & *Fauquemont* en François ; [b] selon *Menso Alting* c'est *Keyer* , village à une lieue de *Maestrecht* ; mais *Mr. d'Anville* panche pour l'endroit de *Cortenbach* ; la leçon de la *Table Cortovallium* & les distances dont il rend compte , favorisent beaucoup son opinion : comme il est certain , que tous les endroits cités dans l'*Itineraire* & la *Table* , ne sont pas toujours des villes , mais souvent une station ou poste militaire , (2) &

[b] *Mir. Dip. Tom. 1. Pag. 96. Tom. 2. P. 827.*

(1) Et Civitates occupatæ sunt septem , *Castra Herculis* , *Quadriburgium* , *Tricesimæ* , *Novesium* , *Bonna* , *Antunnacum* , & *Bingio*. *Amm. Marcellin. Lib. 18. Pag. 115. Julianus . . . Tricesimæ oppido* propinquebat. *Id. Lib. 20. Pag. 171. Edition. Valescujus Annotat. Videant. Pag. 185.* C'est donc *Tricht* mal latinisé.

(2) At . . . periclitanti *Cæsar* distulit *suppetias ferre Marcellus Magister Equitum* , *agens in stationibus proximis*. *Id. Lib. 16. Pag. 61.*

Quibus hoc modo peractis , *disperfo per stationes Militie consuctas* , ad *hiberna regresus est Cæsar* (*Julianus.*) *Id. Lib. 17. Pag. 102.*

quelquefois une hôtellerie, il ne s'ensuit pas que l'endroit de *Cortenbach* puisse passer pour une ville du sixième siècle.

L'on n'est guères d'accord à l'égard de FERESNE cité dans la Table; selon Bertius, c'est la ville de *Maeseyck*, selon Wastelain, c'est *Efsden*; selon d'Anville, c'est *Reckem*, & Pontanus l'assigne à *Viersen*; mais comme il n'est ni du Duché de Limbourg ni de celui de Brabant, il suffira d'en avoir fait mention.

### DANS LE DUCHE' DE BRABANT, LE MARQUISAT D'ANVERS, ET LA SEIGNEURIE DE MALINES.

Il est hors de doute que des quatre chefs-villes de ce Duché, il y en a trois qui n'existoient pas avant le siècle en question.

BRUXELLES, dont l'Isle de St. Gery est le berceau, n'avoit peut-être pour toute habitation que celle d'un publicain, chargé d'y lever un Tonlieu ou droit de passage sur le *Pont de Senne* dans cet endroit. (1)

LOUVAIN est connu par le camp & la defection des Normans. (2)

Le Chronogramme, qui fixe l'établissement de la ville de BOIS-LE-DUC par Godefroid le courageux, est trivial; (3)

(1.) *Bruchfenna* ad mentem Henschenii in Diatrib. de trib. Dagobert. Pag. 36. *Brucifela*. ex Diplom. Othon. de Ann. 976. apud Mir. Tom. 1. Pag. 345. *Brucifella*. ex Diplom. Baldric. de Ann. 1047. apud Butken. Pag. 25. in Probat.

(2) His etiam diebus Nortmanni a Sono exeunt, & rursus in regno Lotharii revertentes, in loco qui dicitur *Loven* castra metati sunt in confinio ejusdem regni. Reginon. Chronic. ad Ann. 884.

Nortmanni a *Loven* recedentes, sequanam ingrediuntur, & Parisius applicantes castra ponunt & civitatem absidione claudunt. Ibid. ad Ann. 887.

Illi (Nortmanni) cernentes acies (Regis Arnolphi) appropinquare *super fluvium qui Thilla dicitur, ligno & terræ congerie more solito se communiunt* . . . Rex Arnolfus felle commotus exercitum jubet descendere, & pedestri congressione cum adversariis decertari . . . & Deo Vires Cælitus admistrante, *eos usque ad interneccionem ferro cædunt terræque prosternunt, ita ut ex innumerabili multitudine vix residuus esset qui ad classem adversum nuntium reportaret*. Ibid. ad Ann. 891.

(3) GODEFRIDVS DVX 'E SILVA FECIT OPPIDVM. Ce qui se rapporte à l'an 1184 Butkens Troph. de Brab. Liv. 4. Pag. 131. prem. Edit.

Mais il n'en est pas de même de la ville d'ANVERS ; quoi qu'elle ne soit pas connue par des monumens du sixième siècle, il est certain que le château, le *Borch* ou le *Bourg* existoit du tems de l'apostolat de St. Amand, qui y fit bâtir une Eglise en 641. (1) Tout invite à croire qu'il existoit au moins un siècle auparavant ; Clovis avoit navigé sur l'Escaut, (2) *Anvers* avoit un *Quai* propre au débarquement (3), & le Tonlieu qui s'y leve depuis la plus haute Antiquité, (4) font des circonstances pour lesquelles l'on ne balance pas de la mettre au rang des villes du sixième siècle : Menso Alting, d'Anville & d'autres y trouvent les traces d'une ancienne voye sortant de *Bavay*, allant par *Mons*, *Alost*, *Anvers* & *Hooghstraeten* (alta strata) jusqu'à la Meuse : Wendelin a cru d'avoir rencontré Anvers dans les Malberges des loix saliques, sous le nom d'*Anhunerbo* ; mais le grand Eccard, qui les a expliqués tous, ne laisse rien à desirer à cet égard. (5)

(1) Fuit enim Amandus vir verè Apostolicus, qui... infrà Castrum *Antwerpis* super fluvium *Scalde*, in honorem SS. Petri & Pauli Apostolorum, *Ecclesiam construxit*. Miræi *Chronic.* ad Ann. 641.

(2) Dum Ego (Chlodoveus) super fluvium *Scaldim* navigarem... Greg. Turon. Lib. 2. Cap. 40.

(3) Aen 't werf. *Au quai* etimologie bien naturelle du nom d'*Antwerp*, depuis *Antwerp*. *Wers* inquit Joan. Becan. in fluminibus & mari dicitur id, quod ultra nativum ripæ littorisve ductum, in aquas ab hominibus est projectum, ne naves vadi brevitate appellere prohibeantur; aut ut eo vis fluminum coerceatur. Kilian. voce *Wers*.

(4) Rohingus & uxor ejus Babelina donarunt S. Willebrordo tertiam partem *Telonii*, & *Ecclesiam* quæ est constructa infrà Castrum *Antwerpis* super fluvium *Scalde*. Miræi *Chron.* ad Ann. 726. ejusd. *Diplom.* Tom. 1. Pag. 10.

(5) *Si quis verò de Campo alieno Aratrum anteortaverit aut jaçtaverit*. Malberg. ANHUNERBO. D C. den. qui faciunt solid. XV. culpabilis judicetur. Leg. Salic. WINDELIN. & ECCARD. Tit. 27. § 20. ce dernier prouve qu'en corrigeant la leçon il s'agit de *Ant*- ou *Ent-wersfen*, en Flamand *Uytwerpen*, jaçtare, dejicere. relativement à la charue qui ne peut être jettée du champ d'autrui.

Il en est de même du Malberge ou jugement de BRUCHE du Tit. 23. § 4. des mêmes loix qui porte : *Si quis mulieri mamillam capulaverit*. Malb. ibidem BRUCHE M. DCCC. den. qui faciunt solid. XLV. culpabilis judicetur. Vredius & d'autres réduits par Wendelin, ont crû d'y trouver la ville de *Bruges*, tandis qu'il s'agit du nom ancien de *Brusche* réclamé par la loi, *Brust* en Allemand, & *Borst* en Flamand; *Pectus*. *Mamilla*, de façon que la loi statue, que celui qui aura coupé ou déchiré le sein d'une femme, sera coupable de 45 sols. Si le Pere Wastelain avoit eu connoissance des Savans commentaires d'Eccard, il n'eut pas pris sérieusement *Raba* pour *Raverstein*; *Mofedo* pour *Mafcid*; *Nare* pour *Naer*; ni *Ottarfino* pour *Èteren*: ne pourroit-on pas conclure ici, que d'origine la plupart des loix saliques ont été conçues en

**DIOSTUM** *Dioſta. Dieſtum. Dieſt & Diſte* en François ; cette ville avoit ſon diſtrict comme celle d'Anvers , *Pagus Dieſtenſis* , elle peut , à juſte titre , être miſe au nombre des villes du ſixième ſiècle ; Wendelin , Chifflet , Henſchenius , Vredius , Bucherius & d'après eux Mantelius prétendent même , que cette ville eſt le *Diſpargum Caſtrum in termino Thoringorum* de Gregoire de Tours.

Que de variétés ſur le **DISPARGUM** ! L'Abbé du Bos ſe déclare pour *Duysbourg* près de Tervuren en Brabant , Eccard pour *Diſpurg* près de Henneberg aux environs de Smalcalde , & Vander Houve dans ſa Chronique Hollandoiſe , prétend que c'eſt *Duysbourg* entre Weſel & Duffeldorp. Cet article qui n'eſt point épuisé , merite d'être éclairci.

Le **TOXIANDRIA-LOCUS** de Marcellin , que l'on prend communément pour l'endroit de *Teffenderlo* dans la Campine , demande auſſi beaucoup d'éclairciſſemens.

D'Anville , Waſtelain & d'autres conviennent que le **GEMINIACUM** de l'Itineraire , **GEMINICO-VICUS** de la Table , eſt *Gemmelaus* , *Gemblacum* , & *Gemblours* , qui eſt le chef-lieu du *Pagus Darnuenſis* ; l'on trouve auſſi une Milice de *Gemblours* dans la Notice des dignités de l'Empire (*Geminaſenſes*) l'on ne doit donc pas omettre de placer cet endroit au rang des villes du ſixième ſiècle.

Il n'en eſt point de même à l'égard du **PERNICIACUM** de l'Itineraire , *Pernacum* ſelon la Table ; beaucoup des Savans le prennent pour *Perwez* , en Brabant ; mais l'on repete que tous les endroits cités dans ces monumens Romains , n'étoient pas des villes , d'ailleurs Mr. d'Anville ne fait pas ſe refoudre à y trouver *Perwez* ; il ſe determine en fa-

veur

langue paterne des Francs ? Parcequ'elles en reclament ſouvent quelques mots ; mais dont la plupart ſont tellement corrompus , qu'on ne les reconnoit plus. Le commentaire d'Eccard ſur **ANDECHOBINA** réclamé par la Loi 15. du Tit. 41. des mêmes Loix , prouve encore évidemment qu'il ſ'y agit d'autre choſe que d'*Aindhoven* dans la Campine , comme l'a cru Menſo Alting toujours d'après l'ingénieux ſiſtème de Wendelin. Alting voce *Andechobina* , & Eccard loc. cit. méritent d'être vus. Ces exemples ſuffiront ſans doute , pour qu'on ne ſe trompe plus ſur la vraie ſignification de ce qu'on appelle les *Malberges* des loix ſaliques , où il n'eſt queſtion d'aucun endroit , où le Malberge auroit été tenu ; mais d'anciens mots tudeſques , auxquels les plus eſſentiels du texte latin , ont toujours du rapport.

veur d'un endroit appelé *Prenson* ou *Branchon* près de la Mehaigne.

Il est certain que la ville de MALINES, *Meche-len*, & *Maslinas* selon le plus ancien Diplome qui en parle, n'existoit pas dans le sixième siècle; tout ce que le Curé van Gestel, qui a bien mérité de sa Patrie, en a pu recueillir, est qu'Adon Comte vivant en 753, parent du Roi Pepin, en avoit obtenu quelques terres, dans l'endroit où l'Escaut reçoit la Dyle, que les Francs appelloient *Maslinas*, ( 1 ) ce qui est peu exact, à moins que l'on ne prenne le Rupel pour la Dyle; d'où l'on infere que ce Comte tenoit alors la Contrée de Malines sous sa Regence: il en est de cette Contrée, comme de bien d'autres, qui étoient couvertes de cabanes & de chaumières, les unes réunies & les autres isolées.

( 1 ) Terram in Bratuspanti medio, ubi *Scalda Tylam excipit*, dictam Francis *Maslinas*, quod nobis sonat: *Maris-lineam*. Grammaye in sua *Meclinia*, cité par van Gestel. Pag. 4.

## DANS LE COMTE' DE HAYNAU ET DANS LE CAMBRAISIS.

Les villes & cités de BAVAY, de CAMBRAY & de TOURNAY se disputent la gloire & la prééminence de la Capitale des *Nerviens*, ( 1 ) peuple feroce & vertueux, dit César; tout dépend de savoir laquelle de ces cités a été le siège de l'Evêque *Supérieur*, ce qu'on ignore absolument: Vinchant plus raisonnable que les autres dit, qu'il n'est point nécessaire qu'il ait résidé à *Bavay*, pour avoir été l'Evêque des *Nerviens*; ( 2 ) ils avoient en effet ces cités sous leur Empire.

BAVAY, BAGANUM selon Ptolemée, *Bagacum* selon l'Itinéraire, *Bacacum-Nerviorum*, selon la leçon naturelle de la Table, en étoit la Capitale; ce qu'il y a de particulier & digne d'attention, est la note ou vérification, que Wendelin doit avoir vue au bas d'un très-ancien exemplaire de Tite Live, par laquelle une ville ou cité du Haynau

( 1 ) Carullii Tornacum. Bucherii Belg. Roman. alique passim.

( 2 ) Vinchant Annal. du Haynau Chap. xx

est comparée par excellence à celle de Rome ; (1) elle y est appelée *URBS APUD HENNAM* ; cet Auteur prétend que ce ne peut être que la cité de *Bavay* ; (2) Aubert le Mire en rapporte les merveilles, & des grandes chauffées qui y aboutissent encore ; l'Itineraire & la Table font mention de celles de *Bavay à Rheims*, de *Bavay à Bologne sur mer* & de *Bavay à Cologne*.

*LOCUS QUARTENSIS & HORNENSIS*, font les endroits de *Quartes & d'Hargnies* sur Sambre, mentionnés dans la Notice.

*DURONUM*. L'Itineraire & la Table en font mention, c'est aujourd'hui *Estrun - Cauchie*.

*VODGORIACUM* est *Vaudret* près de Binche.

*HERMONIACUM* ou plutôt *BERMONIACUM* est le lieu de *Bermerain*.

Le *PONS SCALDIS* est *Escaupont* près de *Condé* ; mais aucun de ces endroits ne peut être mis au rang des villes du fixième siecle.

A l'égard de *Cambray*, *CAMERACUM*, il suffit de dire que cette ville a toujours été mise au rang des cités, & ce qui plus est, que le Cambrais avec une partie de l'Artois, avoient formé le Royaume de *Ragnacaire* & de son frere *Ricaire*, que Clovis fit périr, par des trahisons & des meurtres, peu avant sa mort en 511. (3)

Le *FANUM-MARTIS* près de *Cambray*, cité dans la Notice, est aujourd'hui *Famars*, ville & forteresse célèbre du fixième siecle, d'autant plus que, selon la Chronique de *Folquin Abbé de Lobbes*, le *Haynau* en avoit d'abord tiré son nom : *Pagus Fanomartensis*, appelé depuis *Haynau*, dit-il, à cause de la riviere qui le traverse. (4)

Le *CASTRI LOCUS*, anciennement *Château lieu*, à présent

(1) Explicit Liber Septimus. (Titii Livii) Emendavi Nicomachus tertium Præfectus URBS APUD HENNAM. Wendelin. Natale solum Leg. Salic. Cap. 14. Voce *Via Lactna*.

(2) Aubert. Miræi Chronic. Belgic. ad Ann. 613.

(3) Erat autem tunc *Ragnacarius Rex apud Cameracum*, tam effrenis in luxuriâ, ut vix vel propinquis quidem parentibus indulgeret. Greg. Turon. Lib. 2. Cap. 42. Balderic. Chronic. Camerac. & Atrab. Lib. 1. Cap. 4.

(4) Veteres *Fanomartensem* dixerunt; juniores a nomine præter fluentis fluvii, *Hainau* vocaverunt. Specul. d'Acher. Tom. 2. Pag. 731.

**Mons en Haynau**, est aujourd'hui la chef ville de la Province ; fans s'arrêter ni à Vinchent ni à De Guise, republiés avec les ouvrages de Gramaye , on la placera au nombre des villes & fortereffes célèbres du fixième fiecle , telles qu'étoient *Namur & Luxembourg*.

CASTRUM VALENTIANAS felon Sigebert , (1) *Valleschene* felon Aimoin , depuis *Valencenæ* , est aujourd'hui *Valenciennes* ; ce Château, quoi qu'ancien, n'est connu par aucun monument du fixième fiecle ; c'est par erreur qu'on a voulu attribuer à ceux de Valenciennes une Milice formée par l'Empereur Valentinien , dont la Notice fait mention sous le nom de *Valentinianenses*.

De huit endroits des Gaules, connus dans l'Itineraire sous le nom de CONDATE , pas un ne concerne celui de *Condé* en Hainau , on ne le rencontre que vers l'an 883, dans la Chronique Saxone , lorsque les Normans y ont demeuré pendant un an. (2)

(1) *Castrum Valentianas* situm in Marchiâ. Franciæ & Lotharingiæ. Sigebert. Gemblac. ad Ann. 1007.

(2) Hoc anno (883.) perexerunt Pagani per Scaldim ad Cundoth , & ibi comorati sunt uno anno, Chronic. fax. Edmond. Gibson Pag. 86.

*Condate* apud Schrieck. denotat locum ubi penditur tributum. *Gond'heid* apud Celtas.

## DANS LA FLANDRE ANCIENNE ET LA PROVINCE D'ARTOIS, QUI EN FAISOIT PARTIE.

Cette grande & belle Contrée, environnée de l'*Escout*, de l'Océan & de la *Somme* , avoit été le lot de Cararic Roi des Morins ; Clovis le fit raser avec son fils, & bien tôt après ils furent immolés l'un & l'autre en 511, comme le fut *Ragnacaire* à peu près dans le même tems. (1)

C'est cette même Contrée que le Roi Charles le chauve, adouci par le Pape & les Evêques, donna en dote à sa fille Judith Epouse de *Bauduin* dit *le bras de fer*. (2)

(1) At ille ! (Chlodoveus) jussit eos (*Chararicum cum filio*) capite plecti ; quibus mortuis , *regnum eorum* cum Theauris & populis acquisivit. Gregor Turon. Lib. 2. Cap. 41.

(2) Ibi (Noviomago) in Regis (Caroli) verba *Ferreas* jurat , *Totamque Regionem Scalde , Somonâ & Oceano terminatam , dotaletn ab eo accipit*. Mayer. Annal. Fland. ad ann. 963.

L'on rencontre dans cette Contrée sept grandes villes ou cités du sixième siècle, toutes situées dans la Belgique seconde, savoir *AUGUSTA VEROMANDUORUM*; Ptolemée l'Itinéraire & la Table en font mention; aujourd'hui c'est *St. Quentin*; l'Abbaye de *Vermand* qui n'en est pas éloignée en a conservé le nom.

*ATREBATUM*, connu dans l'Itinéraire & la Table sous le nom de *Nemetacum*, & dans Hirtius le Continuateur de César, sous celui de *Nemetocenna*, ( 1 ) est aujourd'hui la ville & cité d'*Arras*.

*CAMERACUM*, *Cambray*; comme l'on vient d'en parler, l'on n'en dira plus rien ici.

*TORNACUM* ou *Turnacum*, il en est fait mention dans l'Itinéraire, dans la Table & dans la Notice de l'Empire; c'est aujourd'hui la célèbre ville de *Tournay*.

*SAMAROBRIVA*, depuis *Civitas Ambianorum* est *Amiens*; Cæsar, Ciceron & plusieurs monumens anciens en font mention, comme d'une ville très-célèbre.

*CIVITAS MORINUM* selon la Notice, *Teruenna Morinorum* selon Ptolemée, *Taruenna* selon l'Itinéraire, & *Terruanna* selon la Table, est *Terouâne* dont le sort malheureux est connu. ( 2 )

*GESORACUM*, depuis *Civitas Bononensium*, est à présent *Bologne sur mer*; Pomponius Mela, Pline & Ptolemée en font mention sous le nom de *Gesoriacum*; Amm. Marcellin en parle sous celui de *Bononia*, la Notice des Provinces en fait aussi mention sous le même nom.

Outre ces villes & cités, l'on trouve encore, dans l'un ou l'autre de ces anciens monumens, quelques autres endroits dont l'on va succinctement rendre compte.

*CORTORIACUM*, *Courtrai* n'est connu que dans la Notice de l'Empire, où l'on voit que la Milice de son district en a emprunté le nom; cette ville du sixième siècle, doit avoir été détruite postérieurement, puisque l'on remarque que les Normans s'y fortifièrent deux siècles après, en

( 1 ) Pontus Heuterus & d'autres ont pris *Nemetocenna* pour la ville de *Namur*; mais l'on revient de cette erreur aujourd'hui. Vid. Pont. Heuter. de veter. Belg. Lib. 2. Cap. 13.

( 2 ) *DELETI MORINI*.



y construisant un Château ou des retranchemens pour y passer l'hyver. ( 1 )

PONTES est *Ponches* sur l'Autie selon d'Anville, & *Port-a-Coline* selon Wastelain.

DUROICOREGUM est *Douriers* selon d'Anville, & *Rué* selon Wastelain.

ADULLIA. d'Anville se borne à dire, que cet endroit doit se rencontrer aux environs d'un passage de la *Canche*; mais Wastelain se détermine pour *Argouilles*.

LUTTOMAGUS, selon d'Anville c'est aujourd'hui *Lacres*, & selon Wastelain c'est *Etaples*: tous ces endroits sont cités dans l'Itineraire & la Table, sur la route d'*Amiens* à *Bologne*; mais ce n'étoient que des stations, ( 2 ) sur lesquelles d'Anville paroît le plus exact.

L'un & l'autre sont d'accord à l'égard de TEUCERA, *Tievre* entre *Amiens* & *Arras*.

Plusieurs Savans sont de divers sentimens au sujet de L'ITIUS ou JCCIUS-PORTUS de Cesar; Jean Jacques Chifflet, qui en a fait un Traité particulier, se déclare pour *Mardic*, *Marcis in Littore Saxonico* selon la Notice; Malbrancq suppose un golfe qui pénétroit jusqu'à *Sithiu*, aujourd'hui *St. Omer*; Meyer panche pour *Calais*; Wastelain pour *Bologne*, & d'Anville pour *Witsant*; L'on ne dira rien ici de leurs partisans; mais si Guillaume de Poitiers appelle *Portus-Jccius*, ce que Guillaume de Jumiege nomme *Portus-Wisanti*, comme le dit Mr. d'Anville d'après Edmond Gibbon que l'on a cité, la dispute paroît décidée, & *Witsant* l'emporte comme ville maritime du fixième siecle.

Il est palpable que le CASTELLUM de l'Itineraire, & le *Castellum Menapiorum* de la Table, n'est point autre que le Château de *Cassel* des Morins, qui avoit rang de ville dans le même siecle.

( 1 ) Normanni demum Tornacum Civitatem, & omnia Monasteria super *Scaldim* fluvium Ferro & igne devastant, interfectis *accolis terræ* atque Captivatis; deinde se-dem sibi mutaverunt, & *Cortriaco* castrum ad hyemandum construunt. *Gesta Normann.* ad ann. 880. Edit. à Duchesne & à Vredio citat.

( 2 ) Si alio ambulaverit itinere ( Miles ) annonam non accipiat, & *Mansionem parasam* non invenit. D. Ambros. Sermon. 5. in *Psalm.* 118.

MINARIACUM ou *Menariacum* est aujourd'hui *Esterre & Steegers* en Flamand.

VIROVIACUM selon l'Itineraire, *Virovinum* selon la Table, est aujourd'hui *Vervick* entre Cassel & Tournay; ces deux endroits ne peuvent pas être considérés comme villes du siècle dont il s'agit.

ORIGIACUM selon le texte Grec de Ptolémée, & *Rigiacum* selon la version latine de cet Auteur, qui place cette ville chez les *Atrebates* & qui par là, a donné occasion de la confondre avec *Nemetacum* ou la cité d'*Arras*; comme si *Origiacum* n'avoit pu en être une seconde ville: Wastelain dit que Cluvier s'est trompé, lors qu'il a pris *Origiacum* pour *Orchies*; il paroît qu'il s'est lui même trompé, puisque d'Anville ne balance pas de placer cette ville du fixième siècle, avec Cluvier & Sanfon à *Orchies*: Adrien De Scricck, admirable dans nombre de ses origines Celtiques & Beligiques, est de même sentiment en plaçant *Origiacum* à *Orchies* chez les *Atrebates*, (1) comme avoit fait Ptolémée.

PORTUS ÆPATIACI, cité dans la Notice de l'Empire, où il résidoit un Prefet de la Milice des Nerviens: l'on est rédevable à Mr. d'Anville de la decouverte de cette ville maritime du fixième siècle; il la place après beaucoup de recherches à *Scarphout* „ détruite, dit-il, par la Violence des marées l'an 1334, (2) & dont on voit quelques „ vestiges près de *Blanckenberg*; „ ayant consulté les annales de Flandres sur cette année, l'on y voit en effet, que *Scarphout*, fut entierement submergé cette année là, & que la ville de *Blanckenberg* a pris sa place.

(1) *Ορυιακον* Ptolomæo *Atrebatum urbs*, quo loco quædam exemplaria *Metacum* habent & *Rigiacum*... nunc est *Orchies*. Scricck in Indic. Geograph. vid. d'Anville voce *Origiacum*.

(2) Eodem anno (1334.) in feriis Divi Clementis mense Novembri, ventus fulgur ac tonitrua - facta sunt quanta post hominum memoriam nemo vidit vel audivit, quæ cæli temperie mare trans omnes se aggeres ejecit, ruptisque omnibus obstaculis multos pagos cum hominibus & pecuariis in *Flandris*, *Zelandiâ*, *Hollandiâ* & *Frisiâ* miserando spectaculo absorpsit: inter alia submersum tunc est cæmeterium cum Templo suo in *Scarphout*, quæ & *Blancoberga* dici cæpta est, adcò ut nulla inibi vestigia *vetris optululi* aut Templi conspiciantur. Majer. *Annal. Fland.* ad ann. 1334.

L'on est fort partagé sur la situation du VICUS HELENA ou *Hedena*, dont Sidoine Apollinaire fait mention; ses deux commentateurs Savaron & le Pere Sirmond, prétendent que c'est le viel *Hesdin*; l'Abbé du Bos est de leur sentiment & dit que l'on en voit encore les ruines sur le bord de la Canche: Mr. de Valois est pour *Lens* en Artois, le Pere Boucher pour *Houdain* dans cette Province, & le Pere Wastelain se range de son coté; mais le Pere Malbrancq, malgré qu'il adopte la leçon de *Helenum*, qui semble favoriser *Lens*, prétend néanmoins que c'est la ville du viel *Hesdin* sur la Canche, où Clodion a été surpris & défait par le célèbre Aëtius vers l'an 445. (1) Malbrancq prétend encore que cette ville doit son origine à St. Helene l'épouse repudiée de Constance Chlore; ce qu'il y a de vrai, c'est que cet Empereur étoit dès l'an 292 à *Bologne* sur mer, qu'il reconquit l'Angleterre, & assura par cette conquête en 296 le repos des Gaules: [\*] le même Malbrancq remarque aussi que le Bourg d'*Houdain* est connu dans le moyen Age sous le nom de *Husdanum*; la balance panche donc en faveur de ceux qui prétendent que le *Vicus Helena* est la ville du viel *Hesdin*. C'est à quoi se réduit tout ce que l'on a pu tirer des anciens monumens à l'égard de la *Flandre* & de l'*Artois*.

[\*] *Tillemont sur Diocletien*  
Tom. 4. Art.  
13.

Meyerus se contente de dire que l'on lit dans les Histoires des Belges, que *GAND Gandavum* avoit été occupé par les Vandales vers l'an 411, & que les Gots, maîtres chez les Nerviens, avoient bâti les châteaux d'*Audenarde* & d'*Alost*, & que l'emplacement de *Gand* fut appellé *Wandt* à cause des Wandales. (2) Ce ne sont que les Agiographes qui ont donné les premières notions de *Gand*; St. Amand.

(1) - - - - Fremens quâ Chloio patentes  
*Aerebatum terras* pervaserat: hic coeuntes  
Claudebat angusta vias; arcuque subactum  
*Vicum Helenam* flumenque simul; sub tramite longo  
Arctus suppositis trabibus transmiserat agger. Sidon. Apollin. in Pancgir. Majorian.

(2) Legimus in Belgarum Historiis *Gaudavum* occupatum fuisse a Wandalis Caroci Principis ductu circiter Annum 411. contraque Wandalos *Gaudavum* tenentes a Gothis in Nervii tunc dominantibus, *Aldenardum* & *Alostum* Castella fuisse extructa, locumque a Wandalis dictum *Wandt*. Meyer. Annal. Fland. ad Ann. 489.

leur Apôtre y construisit vers l'an 636 deux fameux Monastères ( St. Bavon & Blandin ou St. Pierre ) ( 1 ) qui semblent avoir donné un nouvel être à cette ancienne ville ; cependant le Moine d'Engoulême cité par Vredius faisant mention de *Gand* sous le règne de Charlemagne , n'en parle point comme d'une ville. ( 2 ) De Scricck prétend que *Gend* , *Gand* ou *Gond* , le nom d'une fameuse ville de Flandres , signifie *Tribut* ou *Don* , ne pourroit-on pas en inférer que les marchands & passagers , qui navigeoient sur l'Escaut & la Lys , devoient payer un tribut ou droit de passage au confluent de la Lys qui est le berceau de Gand ? ( 3 )

St. Eloy mort l'an 660 , non moins zélé que St. Amand , a aussi fait bâtir des Eglises tout du long de la côte depuis *Bologne* jusqu'à *Bruges* & au-delà , c'est-à-dire , dans les endroits de *Brouckbourg* , *Aldembourg* , *Bruges* , *Oostbourg* , & *Rodenbourg*. ( 4 ) L'on ne doit pas omettre ici un passage de la vie de St. Eloy lorsqu'il étoit Orphèvre & avant qu'il fut Evêque de Noyon , parce qu'on y attribue le rang de ville municipale à celles de *Bruges* & de *Gand* : ( 5 ) selon le glossaire de Cyrille cité par Vredius , un Municipi , est un Citoyen d'une petite ville : *Civis parvæ urbis aut urbeculæ* ; cette acception ne s'éloigne pas du sentiment de Mr. Gibson dont l'on a rendu compte ; car il paroît certain que  
s'il

( 1 ) Gandenses Idolatræ ad fidem Christi conversi , tria a Sancto Amando ibi extracta Monasteria. Entre ces trois Monastères , celui de *Tronchin* y est compris. Henschen. Diatrib. de trib. Dagobert. pag. 44.

( 2 ) Et inde ad Scaldim veniens fluvium ( Carolomagnus ) in loco qui dicitur *Gant* ; naves ad eandem classem ædificatas aspexit. Vred. Tom. 1. pag. 494.

( 3 ) *Gend* *Gand* & incolis melius *Gond* dicitur. Urbs præclarissima Flandriæ. *Gond* autem est *Tributum*. *Donarium*. Scricck. Voce *Gonduni*.

( 4 ) Eligius ex Lemovicibus ortus , Lumen id temporis Sanctitatis ac Religionis , constituitur Episcopus Noviomagenis , sive ut nunc loquimur Noviomensis , qui publicè de Religione in hac omni gente maritimâ concionatus Flandros usque ab *Gefforiaco* , hoc est *Bononia* , ad *Oostburgum* ad Christum convertit ; *Aldenburgi* , *Rodenburgi* , *Oostburgi* , *Brugisque* Sacris inchoatis. Vred. Ibid. Pag. 490.

( 5 ) Aurificem constituerunt *custodem urbium* seu *municipiorum* , quorum hæc vocabula . *Tornacensis* quæ quondam fuit *Regalis Civitas* , *Noviomensis* , & *Flandrensis* , *Gandenfis* atque *Corturiacensis*. Ibid. Pag. 491.

s'il ne s'agissoit ici que de villes spacieuses & murées, ou enceintes de levées de pierres ou de grands fossés, (1). il n'en existoit dans toutes ces Provinces guère au-delà de celles qui sont distinguées comme *Cités* dans la Notice des Gaules, la plupart des villes n'étant alors que des Bourgs ou des Châteaux, qui servoient d'azile & de refuge aux Colons & habitans de la campagne : (2) ainsi contre le sentiment de Mr. l'Abbé du Bos, *Bruges* & *Gand* pourront conserver leur rang de villes existantes dès le fixième siecle, du moins comme de petites villes ouvertes ou non murées, mais soutenues par quelque château ou forteresse.

Telles étoient encore les villes de L'ISLE & DOUAY ; mais à l'égard des endroits d'*Aire*, *Bethune*, *Warneton* & d'autres moins considérables, ils n'ont été bâtis que pendant le 7me, 8me, & 9me siecle, par les Forestiers & Comtes de Flandre chargés de protéger cette contrée contre les incursions des Normans, qui y ont causé tant de maux pendant le neuvième siecle.

Il y en a qui prétendent qu'un reste d'*Anciens Nerviens* s'est fixé à *Audenarde*, *Aldenarde* ou *Oudenarde* en Flaman, & que cet endroit tire son nom de ce peuple belliqueux. (3)

De Scrieck faisant mention de VELTSIG ou *Velfick* aujourd'hui *Velfeke* entre Gand, Alost & Audenarde, en parle comme d'un endroit des plus anciens, puisque l'on y rencontre très-souvent sous terre des vestiges d'anciennes ruines, d'Idoles, & des Médailles anciennes ; il prétend même que c'est dans cet endroit que Q. Ciceron le

(1) Tertiis Castris *Rigodulum* Venit (Cerialis) quem locum magnâ Treverorum manu Sautinus infederat, montibus & Mosellâ amne. Septum ; & addiderat fossas obicesque *Saxorum* ; Tacit. Histor. Lib. 4. num. 71.

(2) *Burg* & *Borg* putum est Germanicum a verbo *Bergen* . . . Sic dictum quod sit *receptaculum*, *Custodia*, *Tutamen* : in quem finem initio domorum facta congregatio, quibus deinde *circumdatae sepes*, denique *munitiones firmiter operis*, semper manente *Burgi* id est *receptaculi* appellatione. Mens. Alting. Notitia Bataviae. Voce *Burginatum*.

(3) *Alde-Narden*, vieux Nerviens, voyez la Note (2) Pag. 99.

frere de l'Orateur a été campé. (1) Wendelin assigne dans sa Carte Typographique de la France Salique un autre camp de Ciceron près de *Vodgoriacum*, Vaudret, dans les environs de Binche.

GROEDE & CATSAND peuvent avoir place ici, comme faisant partie de la Flandre ancienne; on les envisage comme deux villes du fixième siecle, avec d'autant plus de raison, qu'elles ont donné leurs noms à d'anciens peuples des environs; les *Grudii* & *Catsandri*, *Tacsandri*, & enfin *Taxandri* sont connus.

(1) *Castra Ciceronis. Velefick.* Hodie in Flandria *Gandavo* distat plus minus tribus miliaribus versus *Aldenardam*; multa hic quotidiè antiquitatis monumenta inveniuntur.

Propter loci antiquitatem quam ostendunt ruinarum sub terrâ multa vestigia, undè sæpissimè multa simulacra, numismata, & similia eruuntur. Scribeck in indic. Geographic. Voc. *Belgis* & *Castra Ciceronis*.

## DANS LE DUCHE' DE GUELDRÉ ET LE COMTE' DE ZUTPHEN.

La Chef ville de ce Duché *GELRA*, *Geldre*, *Gelder*, n'a pas été connue dans le fixième siecle; ce n'a été que vers la fin du neuvième que les deux freres *Lupold* & *Wichard* fils d'*Othon*, Avoués de *Pont*, petit village entre *Gelder* & *Straelen*, y ont fait bâtir un château à l'embouchure d'un petit ruisseau appelé *Gal* ou *Gel* qui se jette dans la *Niers*, & qui a donné son nom au Château, à la Ville & au Duché. (1) Le Pere *Wastelain* en recule mal à propos l'établissement jusqu'à l'an 1079, il est vrai qu'*Othon* de *Nassau* successeur des Avoués de *Pont*, a été créé Comte de *Geldre* cette année là.

*NEOMAGUM* selon le Poëte *Aufone*, & selon la Table *Niviomagus*, *Nimegue* & *Nimmegen*; cet endroit tient le

(1) *Lupoldus* & *Wichardus* *Othonis* filii, post patris obitum *Geldriæ Castrum*, nunc opidum ad *Niersam* fluvium loco paludoso excitant, *Gelrici* nominis atque potentie felix auspiciis. *Knippenb. Histor. Ducat. Geld. Lib. 2. Cap. 1.*

*Pontan. Schlichtenh. Teschenmach.* aliique volunt *Geldriæ Castrum* excitatum ad ostium *Gale*, undè *Gale-door* & *Gelder* dictum.

premier rang , entre les villes du fixième fiecle dans ce Duché : l'Itineraire n'en parle pas. (1)

ARENACUM felon Tacite, est *Herenatium* felon l'Itineraire, & *Arenatium* felon la Table. Que peut-on en dire après Menfo Alting qui ne se déclare pas positivement fur la position de cet endroit ? il y en a deux qui conviennent à fon emplacement, qui font, felon lui, *Aert* & *Herwert*. D'Anville préfere le premier, & Wastelain panche en faveur du fecond ; mais peu importe, fi l'endroit ne peut passer pour une ville du fixième fiecle, (2) il est hors de doute que ce n'est point *Arnhem*, comme plusieurs l'ont cru, parce que cette ville tire fon nom d'un *Arnoud* ou *Arnold* ; ce qui se ressent du 8me, ou 9me, fiecle.

BURGINATIUM felon la Table & l'Itineraire ; Menfo Alting & d'Anville font d'accord, que c'est le *Quadriburgium* de Marcellin ; le sentiment du premier est que c'est le vieu château de *Biefenburg* presque englouti par le Vahal, à peu près dans l'endroit de la position aétuelle du Fort de *Schenck* ; cet endroit mérite d'être placé au rang des villes du fixième fiecle.

Tacite parle souvent de L'OPIDUM BATAVORUM ville immémorialement célèbre ; elle étoit la chef ville des anciens *Bataves*, & le fiége des fameux Capitaines Civilis & Labeon ; on la reconnoît unanimement pour celle de *Batenbourg*, qui existe encore aujourd'hui.

BATAVODURUM, ville également connue à Tacite, n'est pas moins célèbre, parce que felon toute apparence l'on y rendoit publiquement la justice à la nation ; c'est *Dorestade*, *Dorestadium*, aujourd'hui *Deurstede*, ou *Wyckte Deurstede* ; c'est ainsi que les Germains & les Celtes, dit Alting, prennoient à l'exemple des Grecs & des Romains, leurs *Tühren*, *Duüren*, & *Deuren*, pour des Pyles ou des Tours, comme des enseignes fans doute de leurs

(1) *Neomagum Divi Castra inclita* Constantini. Aufon. *Burdigalens*.

(2) Sit igitur in medio fuerit ne *Castellum*, *Vicus*, *Horreum*, *Opidum* an *Stabulum* tantum. mutandæ vecturæ, vel *diversoria Taberna* ? Voilà comme s'explique Menfo Alting à l'égard de l'endroit de *Carvo*.

fôres judiciaires: (1) ne feroit-ce pas de *Tühren* qu'est venue la dénomination de *Tühringi*, *Thoringi*, & *Thoringia*, qui a beaucoup embarrassé les Sçavans, surtout les François? ils ont dû supposer une *Thuringe* Gauloise, parce qu'ils se sont bien apperçus qu'il ne s'agissoit pas de la *Thuringe* Saxonne: l'on n'ignore pas que le Roi Childeric a été obligé de se réfugier chez les *Thoringiens*; que leur Reine Basine est allée le trouver; que le fameux *Dyspargum* étoit situé sur les confins de ces mêmes *Thoringiens*; que Baderic, Herminfroid, & Bertaire étoient des frères qui regnoient sur ce peuple; & qu'Herminfroid, qui leur a survécu, a péri à *Tolbiac* ou *Zulpich* qui n'est pas éloigné de cette Contrée. (2) Mathieu Vanderhove le Chroniqueur Hollandois, a eu de belles idées à cet égard, c'est dommage qu'il a été si peu suivi; (3) cet objet méritoit bien d'être éclairci; mais il est ici hors de place & meneroit trop loin.

Deux routes, qui selon la Table, conduisent de *Nimègue* à *Leyde*, ont extrêmement exercé les Sçavans: l'une sur la rive gauche du *Rhin* qui se jettoit dans la mer à *Katwyc*, & l'autre sur la rive droite du *Patabus*, (4) ou du *Vahal*; les grands changemens arrivés à ces deux branches du *Rhin*, n'y ont pas peu contribué: malgré qu'il ne s'agisse ici que de peu d'endroits situés dans le Duché de *Gueldre*, l'on tâchera de rendre compte de tous ceux qui se trouvent sur ces deux routes, afin de ne pas les perdre de vue: l'Itinéraire fait aussi mention de quelques uns de ces endroits de la Table, qui étoient si-

(1) *Græci Pylarum nomen publicis conventibus tribuerunt; Romani ostia, publicitatis quovis admissura, dixere fores... haud aliter Germanos celtasque veteres, suum Tühren, Duuren, Deuren sumpfisse credendum est. Alting voce Batavodurum.*

(2) Porò apud *Thoringos* tres fratres regnum gentis illius tenebant id est *Badericus, Herminfredus, & Bertharius*. Gregor. Turon. Lib. 3. cap. 4.

(3) Hantveft oft Charte Cronyck van oud Batavien. Lib. 5. cap. 7.

(4) Les Grecs ont souvent confondu le P. avec le B. & n'avoient point d'V confonne; d'ailleurs qui dira que le texte original n'est point corrompu dans la Table? ou que la partie inférieure du B. ne s'y trouve point effacée; dans ce cas l'on y trouve *Batabus* au lieu de *Patabus* par où toute difficulté cesse, & l'on y reconnoit le fleuve des *Bataves*.



tués sur la rive du Rhin, & qui vraisemblablement n'ont fait qu'augmenter la difficulté.

Le premier endroit de la Table qui se présente sur la droite au sortir de Nimegue, est le *Castra-Herculis*; Alting & d'Anville sont d'accord, que c'est l'endroit de *Malbourg* un peu au dessus du canal, où Drusus a commencé à faire conduire le *Rhin* dans l'*Yffel*; l'on voit par-là dans quelle erreur sont tombés ceux qui ont cru de trouver le *Castra-Herculis* dans *Erkelens*, & d'autres dans *Arckel*: au reste il paroît que l'endroit de *Malbourg* n'a toujours été qu'une très petite ville munie d'un château.

CARVO l'endroit qui suit & dont l'Itineraire fait aussi mention, cause déjà de l'embaras; Cluvier l'a pris pour celui de *Grave*; Alting se déclare pour un endroit appelé aujourd'hui *Kawyk*; d'Anville prononce sur les distances, mais point sur l'endroit, qui ne descend pas plus bas, dit-il, que *Wageninge* qui se rencontre sur la rive opposée du Rhin; mais peu importe si cet endroit ne peut trouver place entre les villes du siècle en question.

LEVE FANUM élève un nouveau sujet de doute, le sentiment d'Alting est que ce Temple étoit placé un peu au dessus de *Batavodurum*, *Durstede*, & peut-être à *Durstede* même; d'Anville place aussi cet endroit dans les environs de *Durstede*; mais sur la rive opposée, c'est-à-dire sur celle, de la droite du Rhin, dans un lieu nommé *Livendael*, par une espèce d'analogie de nom; Cluvier a prétendu trouver cet endroit à *Leuwen*; mais il y a plus de fond à faire, sur les deux illustres modernes qui, malgré qu'ils aient toujours marché le compas à la main, n'ont aucune certitude sur l'emplacement de quelques endroits de ces deux routes; ce que l'on ne peut attribuer qu'aux changemens successifs arrivés dans le Local.

FLETIO est un point de réunion: tous conviennent que c'est l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de *Vleuten* ou *Ileuten*, quoique situé à présent sur la rive droite du Rhin; Alting assure cependant que cet endroit étoit anciennement situé sur la rive gauche, un peu plus bas & près

d'Utrecht ; mais est-il possible de reconnoître aujourd'hui l'ancien cours du Rhin dans cette contrée ? D'Anville remarque aussi que des Canaux peu considérables, & qui enveloppent l'ancienne ville de *Vleuten*, peuvent être des vestiges de l'ancien cours de ce fleuve.

Quand à l'endroit de LAURI & celui de NIGER-PULLUS ; Cluvier a cru que le premier étoit *Leerdam*, & le second *Woerden*, & beaucoup d'autres l'ont cru après lui ; mais Alting ni d'Anville ne font pas de ce sentiment, celui-là assigne pour *Lauri* un endroit appelé *T'hof*, en supposant qu'il pouvoit y avoir eu anciennement des jardins dans cette endroit où l'on cultivoit des *Lauriers* ; & d'Anville prononce sur la distance sans nommer aucun lieu ; comme il fait aussi à l'égard de *Niger-pullus*, qu'Alting croit avoir été formé de *Swarte-poel*, c'est la raison pourquoi il le place dans un endroit appelé de *Steecter-polder* ; il seroit indiscret d'en dire d'avantage d'après de si grands hommes. ( 1 )

ALBAMANIS est un nouveau point de réunion ; tous conviennent que c'est L'ALBINIANA de l'Itinéraire & l'endroit d'*Alphen* ou *Alfen*, ville du sixième siècle, bien déchue de son ancien lustre, puisque ce n'est qu'un village médiocre aujourd'hui.

MATILO. Cluvier & Alting sont assez d'accord sur le local de cet endroit, qu'ils placent vis-à-vis de *Caudekerck* ; mais d'Anville lui assigne sans balancer l'endroit de *Rhynenburg* qui se trouve sur la rive gauche du Rhin ; l'on n'oseroit déterminer si cet endroit étoit une simple forteresse ou une ville avant le siècle en question.

L'on convient unanimement que le PRÆTORIUM AGRIPPINÆ, est l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de *Romburg* ou *Roomburg* près de *Leyde*, & vu la proximité d'un endroit à l'autre l'on à tout lieu de croire que le fameux

( 1 ) Bertius prend le *Niger-pullus* pour l'enseigne d'une hôtellerie : *fuit insigne diversorii ; talia in Moesiâ ad scrofulas ; ad Mulam ; & in sarmatia ; caput Bubali* ; mais si ce n'eut été qu'une Taverne ou hôtellerie, dit Alting, la leçon eut porté : *ad Nigrum-pullum*, comme l'endroit ne peut être placé au rang des villes en question, *sit in medio fuerit ne Stabulum tantùm vel diversoria taberna*. Alting. voce *Carvo*.

*Romburg* a été converti en un château ou forteresse environ le siècle en question.

Après LUGDUNUM BATAVORUM, c'est-à-dire, *Leyde*, cette ville ancienne & célèbre avant le septième siècle, où commençoit l'autre route qui s'étendoit vers le *Patabus* ou le *Vahal* en remontant ce fleuve.

Le premier endroit qui se présente, est le FORUM ADRIANI; personne ne révoque en doute, que ce ne soit aujourd'hui l'endroit connu sous le nom de *Voorburg*, peu éloigné de *La Haye*; l'on a sujet de croire que c'étoit une ancienne forteresse de la Cathégorie de celle de *Romburg*.

Il reparoit encore un doute au sujet du FLENIUM de la Table; (1) Cluvier, qui rejette cette leçon, y substitue celle de *Fletium*, afin d'y trouver par des mesurages arbitraires la ville de *Delft* sur la petite riviere de *Fliet*; Alting qui s'est aperçu de cette erreur, ne détermine rien d'autre, sinon que le point de son mesurage tombe au milieu de la Préfecture ou du Pays de *Putten*, où il ne rencontre aucun endroit qui ait quelque apparence d'antiquité; d'Anville, après avoir aussi compassé le local, prétend que c'est l'ancienne ville de *Vlarding* ou *Vlaerdingen*, connue dans le moyen Age sous le nom de *Flardirtinga*; l'on ne peut s'empêcher de se rendre à ses raisons & de croire avec lui, que cette ancienne ville étoit l'entrepôt du Pays, longtems avant qu'il ne fut question de *Rotterdam*.

Les Savans se réunissent sur la position de TABLIS ou TABLE; ils y reconnoissent l'endroit connu aujourd'hui sous le nom d'*Alblas*, près de l'ancien canal que *Merové* Roi des Francs y a fait creuser à ce que l'on prétend, & qui porte encore à présent le nom de *Merwe*. [a] *Alblas* peut-être placé au nombre des villes du sixième siècle, ainsi que celle qui suit.

[a] *Alting*.  
voce *Tablæ*.  
*Matth. Van*  
*der hoeve*.  
*Lib. 6. Chap.*  
4

(1) Si l'on étoit surpris de trouver *Flenium* au lieu de *Flemum*, dans le passage de *Tacite*, que l'on a cité à la Pag. 84. Note (3). Il suffira de faire observer que l'omission d'un point sur l'i dans un ancien manuscrit de *Tacite*, peut avoir donné occasion à cette différence: d'ailleurs les circonstances du local, & l'autorité de la Table *Théodosienne*, peuvent justifier une légère correction dans le passage remarquable, d'un si grave Auteur, qui n'est point encore purgé de toutes les alterations qu'il a souffertes.

CASPINGIUM mentionné sur la même route ; Alting & d'Anville y reconnoissent l'endroit d'*Asperen* dans le Pays d'*Arekel* ; Cluvier & d'autres l'ont pris pour *Giessen* ou *Giessenbourg* ; l'on se contente de l'avoir fait remarquer.

L'incertitude reparoît à l'égard de GRINNES ; Alting se déclare pour un endroit appelé *Remmerten*, comme a fait après lui le Pere Wastelain ; d'Anville qui s'attache avec raison à le placer sur la rive droite du *Vahal*, prétend qu'il doit avoir existé aux environs ou un peu au-dessus de *Tiel* : Cluvier & d'autres l'avoient placé par une transposition étrange à *Rhenen* sur la droite du Rhin.

AD DUODECIMUM est un endroit qui rencontre encore des difficultés ; Cluvier étoit dans la pensée que Tacite l'avoit confondu avec celui de *Vada* ; Alting qui en a bien remarqué l'erreur, le place dans les environs d'un lieu où il falloit, dit-il, traverser le *Vahal* pour aller vers le *Nemus Sacrum*, où le fameux Civilis donna aux Chefs de sa nation le fatal repàs, dont Venius a donné une idée ; [a] c'est-à-dire, dans les environs de *Lewen* sur la rive gauche du *Vahal* où Alting place aussi le *Nemus Sacrum* ; mais d'Anville qui s'attache toujours scrupuleusement à l'indication de la Table, croit trouver *ad duodecimum* (*Lapidem*) dans l'endroit de *Dooden-Wert* ou *Doyewert*, sur la rive droite du *Vahal*. Comme *Niviomagus* ou *Nimegue*, qui suit dans la Table, est le point dont l'on est parti, l'on n'en dira rien de plus.

[a] *Bata-*  
*vorum cum*  
*Romanis*  
*Bellum auct.*  
*Othon. Væ-*  
*nio Tab. 4.*

L'Itineraire fait mention d'un autre endroit du Duché de Gueldre, sur la route de *Leyde* à *Strasbourg*, qui est MANNARITIUM ; Cluvier le place à *Maurik*, à peu près vis-à-vis de *Dursted* ; mais Alting n'est point de ce sentiment, il n'y trouve rien qui se ressente de l'antiquité Romaine ; il panche infiniment plus en faveur d'un point près de *Wiltabourg* ou de *Vechte* situés sur la rive gauche du vieux Rhin ; je ne définis rien, dit-il, & je l'abandonne à de plus clairvoyans ; ce qu'il y a de plus apparent, est que l'endroit de *Mannaritium* ne peut être placé ailleurs que dans les environs du vieux Rhin près d'*Utrecht*, si c'est à  
*Wiltabourg*

*Wiltabourg*, comme l'on est incliné à le croire, il ne peut pas être mis au rang des villes en question, parce que la fable des prétendus *Wiltes* est connue aujourd'hui. ( 1 )

VADA est un endroit dont parle Tacite ; Alting prouve que ce n'est pas celui de *Wageninge*, comme Cluvier & d'autres après lui l'ont cru ; d'un autre côté il est d'accord avec d'Anville que *Vada* n'étoit point éloigné d'*Arenacum*, c'est la raison pourquoi ce dernier le place sur le canal du vieux Rhin au côté opposé & vis-à-vis de *Rhenen*. L'on remarque que cet endroit n'a jamais été qu'un fortin détruit depuis plusieurs siècles.

Comme la Table trace encore une route de *Nimegue* à *Tongres*, & qu'elle y fait mention de trois endroits qui avoient au Duché de Gueldres, l'on ne peut se dispenser de les rapporter ici : le premier qui se rencontre est CEVELUM, Cluvier & Alting avec beaucoup d'autres, le placent à *Gennep* sur la rive droite de la *Meuse* ; mais d'Anville observe que suivant l'indication de la Table, il falloit passer ce fleuve avant d'arriver à *Cevelum*, & en corrigeant la leçon sans la beaucoup alterer, il trouve CEVECUM, qu'il ne balance pas de placer à *Cuyck*, qui porte avec foi toutes les marques d'une des plus anciennes villes de ce Canton.

BLARIACUM est le second, qui est unanimement reconnu pour *Blerick* près de *Venlo* : il n'est pas douteux que l'endroit de *Blerick* & celui qui va suivre, ne doivent être mis au nombre des trois forteresses, que Julien César fit réparer sur le bord de la *Meuse*. ( 2 )

CATUALIUM est le dernier ; Cluvier étoit d'abord incliné à placer cet endroit à *Buggenum* ; mais soupçonnant depuis, que *Catualium* étoit une leçon fautive de *Castellum*, il se déclare pour *Kessel* : Wastelain croit que *Catua-*

( 1 ) Igitur pura puta fabula est de *Wiltis* & *Slavis* *Rheni* *Mosæque* *accolis*, & tot urbium arciumque conditoribus ex unico *Bedæ* verbulo leviter a *Beka* conficta, atque in hoc usque tempus temerè credita. Alting. Voce *Wila*.

( 2 ) Cunctis igitur ex voto currentibus, studio pervigili properans ( *Julianus Cæsar* ) modis omnibus utilitatem fundare provinciarum, munimenta tria recta serie superciliis imposta fluminis *Mosæ*, subversa dudum obstinatione barbaricâ, reparare pro tempore cogitabat : Et illic sunt instaurata procinctu paulisper Peromisso. *Amm. Marcellin. Lib. 17 Pag. 100.*

lium trouve sa position à *Horn* vis-à-vis de *Ruremonde* ; mais d'Anville toujours attentif aux distances, place cet endroit à *Hael* ou *Heel* joignant *Horn* ; il est vrai qu'on y conserve d'anciens monumens Romains, & qu'on y a déterré d'autres vestiges d'antiquité qui fortifient beaucoup son opinion. (2)

(2) *Ceterum . . . Mofarios idola coluisse testatum facit inferior idoli pars ex marmore candidissimo quæ usque in præsens super est in pago de Heel . . . Imò primarium vicum Heel ab Helenâ Deâ nomen trahere, incolæ perhibent, illamque idoli partem, sex circiter pedibus altam, quæ Cæmeterii muro inninet, esse istius Helenæ . . . Si vetera numismata, ut narrante parochi accepi, superessent, in re adeò obscura non parum luminis afferre possent. Knippenb. in Prodr. Hist. Ececl. Ducat. Gelr. §. 3. Pag. 8.*

*Les Cattes s'étant fort répandus ; Cat-walle, Cattorum vallum, retranchement des Cattes, ne seroit-ce pas là le Catualium des Romains ?*

## DANS LES PROVINCES D'UTRECHT, DE HOLLANDE, DE ZELANDE, D'OVRYSEL, DE FRISE, ET DE GRONINGUE.

Il est peu de Provinces sur la terre qui ayent été plus sujettes aux vicissitudes que celles-ci ; pour peu que l'on fasse attention à l'idée que Ptolemée en a laissée, on ne les reconnoit plus.

L'Itinéraire d'Antonin est le seul monument Romain, qui fasse mention de *TRAJECTUS* ou *TRAJECTUM*, sur la route de *Leyde* à *Strasbourg* ; *Alting* observe que cet endroit n'a été connu des Romains, que pour un simple passage du Rhin ; il ajoute avec beaucoup de naïveté, que quiconque le croit autrement, n'est appuyé sur aucune autorité ; en effet si l'on réfléchit que la Table, qui est du cinquième siècle, n'en dit mot, & que près de trois siècles après, il n'y existoit qu'un simple château ; il n'est pas possible de croire, que cet endroit puisse être mis au rang des villes du sixième siècle : tout ce que les Auteurs en disent n'a rien qui persuade : *St. Willebrorde* y débarqua heureusement avec ses Compagnons vers l'an 690, il n'y trouva qu'un château ; (1) il y fit bâtir un Oratoire cinq ans après ; & ce ne fut qu'en 722, que *Charles Mar-*

(1) *Prospero cursu ad ostia Rheni fluminis vela deposuit (Willebrordus) ibique optata telluris statione refocillati sunt, & mox ad Castellum Trajectum quod in ipsâ fluminis ripâ situm est, pervenerunt. Alcuin. in vita Willibrordi.*

tel lui fit don de ce même château, & de celui de *Fethna* ou *Fechta*, aujourd'hui *Vecht*: l'on remarque aussi qu'anciennement le château de *Wiltenbourg* situé près de *Vecht* a été confondu avec celui d'*Utrecht*, comme Sigebert le dit positivement sur l'an 697. (1) Alting merite aussi d'être consulté à l'égard du château d'*Utrecht*. [a]

[a] *Alting.*  
*vocibus Wil-*  
*taburgum &*  
*Wila.*

L'on a rendu compte des principaux endroits de la HOLLANDE à l'Article précédent par la description des deux routes depuis *Leyde* jusqu'à *Nimegue*.

Pline, Lucain, & le Panegyriste de Constantin, ne savoient s'ils devoient envisager la ZELANDE, comme une portion de Terre ou de Mer, tant elle étoit exposée de leur tems aux flux & reflux de ce redoutable élément: (2) des marins s'y sont néanmoins fixés; l'endroit de WESTCAPPELLE dans l'Isle de *Walcheren*, est sans doute la première ville de cette Contrée, puisque la chapelle qui y a été bâtie, à ce que l'on croit par St. Wilebrorde, a pris la place d'un ancien Temple dédié à Hercule. (3)

Les endroits de DOMBURG, WESTHUT, & OOSTCAPPEL, ne sont pas moins anciens, parce que l'on remarque qu'ils sont placés dans les lieux les plus éminens de l'Isle, où la violence des eaux a insensiblement formé des Dunes & un asyle aux habitans: *Insularum editiora sabuleta infedere primitus incolæ*. [b]

[b] *Eynd.*  
*Chr. Zeland.*  
*L. I. C. 15.*

Il en est de même à l'égard des endroits de l'Isle de *Schouwen*, qui sont connus sous les noms de HAEMSTEDÉ, RENUSSE, & MORMONT; la Médaille de Posthume le Prefet & le Tyran des Gaules, dont Paul Orose fait un si bel éloge, [c] trouvée à *Haemstedé*, en est une preuve sensible. (4)

[c] *Paul*  
*Oros. Lib. 7.*  
*Cap. 22. sub*  
*fn.*

(1) *Wilibrodus ... ex dono Pipini Principis sedem Episcopalem statuit in loco Vultabuch dicto, qui nunc Vultrajectum dicitur, a nomine gentis Vultarum & Trajecto compositum.* Sigebert. Gemblac. ad ann. 697.

(2) *Dubium ne terra sit an pars maris.* Plin.

*Quaque jacet littus dubium, quod terra fretumque:*  
*Vindicat alternis vicibus.* Lucan. Pharsal.

*Illa Regio quam Scaldis obliquis meatibus interluit, penè, ut cum verbi periculo loquar, terra non est, ita penitus aquis imbuta permaduit.* Panegyri. Constant. Cæsar.

(3) *Est hæctenus in eo Lapide, qui in baptisterii muro infixus cernitur apud Westcappellanos hæc inscriptio: HERCULI MARCUSANO.* Vred. in addition. ad Lib. prodrom. 2. Pag. 67.

(4) *Ejusdem sane Posthumi alius nummus ex orichalco, à me Haemstedæ, dum arcem ex rudibus antiquis restituo fundamentaque quædam sub terrâ melior, inven-*

OUTDORP de l'Isle de GORE'E semble porter avec son nom & sa position, des marques de son antiquité.

Les autres Isles non moins exposées aux flux & reflux, telles que celles de *Duveland*, *Nordbeverland*, *Wolferdyck*, *Zuytbeverland* & *Tertholen*, n'ayant été desséchées & asséchées par des Dignes, que l'an 838, & même plus tard, ainsi qu'Eyndius l'assure; (1) il n'en peut pas être question ici, ni des villes qui s'y trouvent aujourd'hui.

Que pourroit-on dire à présent de plus, après les découvertes que le célèbre Menfo-Alting si souvent cité, a faites des anciennes villes des Frisons, des Francs, des Saxons, & des Cattes qui, après diverses émigrations, se sont fixés au-delà du Rhin, dans les Provinces qui sont aujourd'hui sous la domination des Etats Généraux? le repeter ici, deviendroit superflu; c'est pourquoi l'on finira par une Notice succinte des principaux endroits mentionnés dans Pline, Tacite, Ptolemée, Strabon & d'autres, que ce savant Frison a illustrés, & dont le recueil est entre les mains des curieux.

AMASIA opidum. *Emden.*

AMASIA statio. *Wester-Emden.*

BURCHANA OU BYRCHANIS. XXIII. insularum nobilissima, *Burghem* ou *Borkum.*

CORBULONIS MONUMENTUM. Le lieu de *Groningue.*

CRUPTORICIS VILLA. *Henryck.*

FLEUM opidum. *Visfiet* ou *Fliedorp.*

MANARMANIS portus. Le lieu de *Mansters.*

MEDIOLANUM. *Midlaren.*

NAVALIA opidum. *Genemuyden.*

NAVALIA fossa. Le Canal de *Drusus.*

SIATUTANDA. Détruit par l'inondation du *Dullart* l'an 1277.

STURIORUM opidum. *Steerhem.*

tus; præfert ab uno latere caput *Posthumi* cum diademate & hac inscriptione: IMP. C. POSTVMUS P. F. AVG. Eynd. Chron. Zeland. Lib. 1. Cap. 8.

(1) *Annales Zelandici Walachriam* quippe *Scaldiam* & *Borsaliam* non solum ageribus, sed & ædificiis vicisque epregiè munitam & ornatam adferunt Anno 838: *Duvelandiam* verò, *Nortbeverlandiam*, *Wolferdyckam*, *Zuytbeverlandiam*, & *Tholam*, post Ann. demùm Christi 850. in siccum & tutum ab undis collocatas. Ibid. Lib. 1. Cap. 15.



# N O T I C E

*Des Provinces des Pays-Bas , rappellées dans  
ces trois Mémoires.*

<i>Duchés de</i>	{	BRABANT.	<i>Pag.</i> 11.	<i>Pag.</i> 53.	<i>Pag.</i> 90.
		LIMBOURG.	20.	58.	89.
		LUXEMBOURG.	20.	49.	* 84.
		GUELDRES.	21.	58.	102.
<i>Comtés de</i>	{	FLANDRES.	8.	50.	95.
		ARTOIS.	* 5.	* 45.	95.
		HAYNAU.	6.	46.	93.
		NAMUR.	6.	48.	86.
		HOLLANDE.	26.	60.	110.
		ZELANDE.	29.	60.	110.
	{	ZUTPHEN.	24.		102.
<i>Marquisat</i>		D'ANVERS ET DU S. E. R.	15.		90.
<i>Seigries de</i>	{	MALINES.			90.
		UTRECHT.	25.	63.	110.
		OVERYSSEL.	33.	63.	110.
		FRISE.	30.	63.	110.
	{	GRONINGUE.	32.	63.	110.
		LE PAYS DE LIEGE.	17.	55.	87.
		LE CAMBRAIS.	6.		93.

# T A B L E G E N E R A L E

*Des Villes & autres endroits dont il est fait mention dans  
ces Mémoires.*

A.		<i>Antwerpis Castrum.</i>		15.
<b>A</b> BLAS.				92.
<i>Ad Duodecimum.</i>	Pag. 62.		15. 83. 91.	105.
<i>Adullia.</i>	58. 59. 108.	<i>Arenacum.</i>	22. 23. 103.	109.
<i>Advaticum.</i>	97.	<i>Arenatium.</i>	59. 60.	103.
<i>Aduaticorum Opidum.</i>	18. 19.	<i>Arendonk.</i>		17.
<i>Aert.</i>	18. 86.	<i>Arichem.</i>		23.
<i>Agrippina.</i>	60. 103.	<i>Argentoratum.</i>		61.
<i>Ahain sur Meuse.</i>	56. 87.	<i>Argouilles.</i>		97.
<i>Aipdhoven.</i>	87.	<i>Arlon.</i>	21. 49.	85.
<i>Aire.</i>	92.	<i>Arnhem.</i>		23. 103.
<i>Albamanis.</i>	101.	<i>Arras.</i>	5. 42. 46. 55. 96. 97.	98.
<i>Albiniana.</i>	106.	<i>Asfiburgium.</i>		24.
<i>Alblas.</i>	27. 61. 62. 106.	<i>Asperen.</i>		62. 108.
<i>Aldenarda.</i>	107.	<i>Atrebas.</i>		71.
<i>Aldenarde.</i>	102.	<i>Atrebatum.</i>		46. 96.
<i>Aldenardum.</i>	101.	<i>Attenhove.</i>		11.
<i>Aldembourg.</i>	99.	<i>Atuatuca.</i>	17. 37. 48. 55.	56.
<i>Aldenburgum.</i>	100.	<i>Atvacutum Opidum.</i>		17.
<i>Alexandrie.</i>	100.	<i>Audenarda.</i>		99.
<i>Alfen.</i>	70.	<i>Audenarde.</i>	99.	101.
<i>Alife.</i>	27. 62. 106.	<i>Avanche.</i>		71.
<i>Alkmar.</i>	66.	<i>Avaricum.</i>		39.
<i>Aloft.</i>	91.	* <i>Augusta Romanorum.</i>		21.
<i>Alostum.</i>	99.	- - - - - <i>Romanduorum.</i>		85.
<i>Alphen.</i>	106.	- - - - - <i>Veromanduorum.</i>		96.
<i>Amantium Sycamborum.</i>	87.	- - - - - <i>Veffonum.</i>		85.
<i>Amasia Opidum.</i>	112.	<i>Autun.</i>		68.
<i>Amasia Statio.</i>	112.	B.		
<i>Ambianorum Civitas.</i>	96.	<b>B</b> ACACUM NERVIORUM.		93.
<i>Amiens.</i>	55. 96. 97.	<i>Bagacum.</i>	46. 47.	93.
<i>Amifia.</i>	32.	<i>Baganum.</i>		46. 93.
<i>Andethanale Vicus.</i>	85.	<i>Batayodurum.</i>	22. 24. 63. 103. 104.	105.
<i>Andethanna.</i>	49.	<i>Batavorum Opidum.</i>	21. 22. 58. 59.	103.
* <i>Andrepus.</i>	16.	<i>Batenburg.</i>	22. 28. 59.	103.
<i>Andverpum Castellum.</i>	15. 16.	<i>Bastogne.</i>		86.
* <i>Anhunerbo.</i>	16. 91.	<i>Bavai.</i>	6. 47. 91. 93.	94.
<i>Antunnacum.</i>	89.	<i>Beauvais.</i>		40.
<i>Antwerf.</i>	91.	<i>Beets.</i>	14. 15.	88.
<i>Antwerp.</i>	91.	<i>Beda.</i>		49. 50.
<i>Antwerpis.</i>	91.	<i>Beda Vicus.</i>		85.
		<i>Belfonacum.</i>		86.

# T A B L E G E N E R A L E.

Berg-op-Zoom.		16.	<i>Caranufca.</i>		49.
Bermerain.		47.	94.	<i>Carignan.</i>	49.
<i>Bermoniacum.</i>			94.	<i>Carvo.</i>	23. 59. 60. 105.
Bethune.			101.	<i>Caspingium.</i>	108.
Betuwe.			22.	<i>Castel.</i>	9. 10. 52. 97.
Biefenburg.		22.	103.	<i>Castellum.</i>	9. 97. 109.
Bidbourg.		49.	85.	<i>Castellum Menapiorum.</i>	9. 22. 58. 59. 97.
<i>Bingio.</i>			89.	<i>Castellum Morinorum.</i>	9. 50. 51.
<i>Biturigum.</i>			69.	<i>Castellum Opidum.</i>	22.
<i>Blancoberga.</i>			98.	<i>Castellum Romanum.</i>	61. 62.
Blanckenberg.			98.	<i>Castra Ciceronis.</i>	102.
<i>Blariacum.</i>		58. 59.	109.	<i>Castra Constantini.</i>	103.
Blerick.		24. 59.	109.	<i>Castra Herculis.</i>	22. 23. 59. 60. 89. 105.
Bois-le-Duc.			90.	<i>Castri-Locus.</i>	94.
Bologne sur Mer.	82. 84. 94.	96. 97.	100.	<i>Castrum Valentianas.</i>	95.
<i>Bonna.</i>			89.	<i>Catfand.</i>	102.
<i>Bononia.</i>		96.	100.	<i>* Cattorum Vallum.</i>	110.
<i>Bononensium Civitas.</i>			96.	<i>Catualium.</i>	58. 59. 109. 110.
Borkum.			112.	<i>* Cat-Walle.</i>	110.
Bourges.		40. 41.	69.	<i>Catwyck.</i>	24.
Bouvigne.			8.	<i>Caudekerck.</i>	106.
Braive.			88.	<i>Cevicum.</i>	109.
Branchon.		54.	93.	<i>Cevelum.</i>	24. 58. 59. 109.
<i>Bratuspantium.</i>			41.	<i>* Chala.</i>	16.
Brindes.			40.	<i>* Cham.</i>	16.
<i>Britannica (Arx)</i>		27.	63.	<i>Château-Lieu.</i>	94.
Brittenburg.			63.	<i>Chiny.</i>	86.
<i>Broivia.</i>			88.	<i>Chinyacum.</i>	86.
Brouckbourg.			100.	<i>Civitas Ambianorum.</i>	96.
<i>Brucfella.</i>			90.	- - - <i>Bononensium.</i>	96.
<i>Bruchfenna.</i>			90.	- - - <i>Cameracensium.</i>	7.
Bruggen.			59.	- - - <i>Morinum.</i>	96.
Bruges.	9. 10. 83. 91. 100.	101.		- - - <i>Turnacensium.</i>	8. 51.
<i>Bruolifela.</i>			90.	- - - <i>Ubiorum.</i>	88.
Bruxelles.		75. 83.	90.	<i>Cologne.</i>	18. 41. 50. 56. 61. 71. 82. 94.
Buenos-Ayres.		71.	72.	<i>Colonia.</i>	88.
Buggenum.			109.	<i>Colonia Agrippinensis.</i>	62.
<i>Burchana.</i>			112.	<i>Colonia Trajana.</i>	22.
Burghem.			112.	<i>Condate.</i>	95.
<i>Burginatum.</i>		22. 59. 60.	103.	<i>Condé.</i>	47. 94. 95.
<i>Byrchanis.</i>			112.	<i>Constantinople.</i>	80.
				<i>Corbulonis Monumentum.</i>	64. 112.
				<i>Cordoue.</i>	72.
				<i>Coriovallum.</i>	20. 58. 59. 89.
				<i>Cortenbach.</i>	20. 58. 89. 90.
				<i>Cortovallium.</i>	20. 89.
				<i>Cortoriacum.</i>	50. 52. 96.
				<i>Cortriacum.</i>	97.
				<i>Corturiacense Municipium.</i>	100.

C.

**C**ALAIS.

Cambray.	7. 42. 51. 82. 93. 94.	97.
<i>Cameracum.</i>	7. 94.	96.
<i>Cameracensium Civitas.</i>		7.
Campen.	33.	65.

Q ij

# T A B L E G E N E R A L E.

Courtray.		9.	52.	96.	Epoifus Vicus.		84.
Cruptoricis Villa.		64.	65.	112.	Epuſum.		49.
Cuick.			59.	109.	Epuſus Vicus.		84.
Cundoth.				95.	Epternach.	21.	49.
	D.				Epternacum.		85.
<b>D</b> ELFT.					Erkelens.	22.	105.
Deonantium.				107.	Eſcaupont.	47.	94.
Deventer.				89.	Eſden.		90.
Deurſtede.				33.	Eſonſtadt.		30.
Dieſt.		103.	105.	108.	Eſterre.	10.	98.
Dieſtum.		12.	13.	57.	Eſtrun-Cauchie.	47.	94.
Dijon.				92.	Etaples.		97.
Dinant.				84.		F.	
Dinantis.			19.	89.	<b>F</b> ALAIS.		87.
Dionantium.			8.	89.	Falcomons.		89.
Dioſta.				89.	Falconiſmons.		89.
Dioſtum.			12.	92.	Famars.	6.	47.
Disbargum.				92.	Fanum Martis.	6.	46.
Disparagum.		7.	12.	13.	Fauquemont.		20.
Diſpa-gum.				58.	Fechta.		111.
Diſpa-gum Caſtrum.				104.	Fereſne.	17.	56.
Diſpurg.			12.	92.	Fethna.	57.	90.
Diyodurum.				92.	Flandrenſe (Brugenſe) Municipium.		100.
* Doccumenſis Civitas.			40.	55.	Flardirtinga.	26.	107.
Dockinga.				31.	* Flemere.		16.
Dokkom.				31.	* Flemum.		107.
Doesburg.				30.	Flenium.	26.	61.
Domburg.				25.	Flenium Caſtellum.	62.	107.
Dooden-Wert.		29.	60.	111.	Fleo.		84.
Dordrecht.				59.	Fletio.	25.	63.
Doreſtade.				62.	Fletium.		105.
Doreſtadium.				103.	Flevum Caſtellum.		107.
Doreſtatum.			63.	103.	Fleum Opidum.		64.
Douay.				63.	Fleuten.		112.
Douriers.				101.	Flieudorp.		105.
Doyewert.				97.	Forum Adriani.	30.	64.
Duisbourg.				108.		27.	61.
Duodecimum. (ad)			58.	58.		62.	107.
Durbuy.		58.	59.	108.	<b>G</b> AND.	9.	10.
Durbutum.				86.	Ganda.	83.	99.
Durocortorum.				86.	Gandavum.	99.	102.
Duroicoregum.				55.	Gandenſe Municipium.		100.
Duronum.				97.	Gant.		100.
Durſtatum Civitas.			46.	47.	Garſch.		49.
Duffieldorp.				94.	Gaſpingium.	61.	62.
	E.			25.	Gelb.		24.
				92.	Gelder.		102.
<b>E</b> BURRE.				18.	Geldriae Caſtrum.		102.
Epoiffum.				21.	Geldre.		102.

# T A B L E G E N E R A L L E.

Geldub.		24.	<i>Hornensis locus.</i>	48.	94.
Gelduba.		24.	Houdain.		99.
Gelmuyden.		64.	Hoyum.		88.
Gelra.		102.	Huy.	18. 19.	88. 89.
Gemblacum.		92.	* <i>Hujonum Civitas.</i>		19.
Gemblours.	11. 53. 54.	92.	<i>Husdanum.</i>		99.
Geminiacum.	11. 53. 54.	92.		I.	
Geminico Vicus.		92.	<b>I</b> CCIUS PORTUS.		97.
Gemmelaus.		92.	In t' Sant.		59.
Gemtines.		54.	Ipfeh.		84.
Gend.		100.	<i>Itius Portus.</i>		97.
Genemuyden.	33.	112.	Ivoix.	21. 49.	84.
Gennep.	24.	109.	* <i>Iuhonum Civitas.</i>	19.	88.
Gergovia.		71.			
Gesoriacum.	96.	100.		K.	
Gheel.		16.	<b>K</b> ATWYK.	27.	104.
Ghiesfen.		108.	Kawyck.		105.
Ghiffenbourg.		108.	Keyer.	20.	89.
Gomphe.		70.	Kessel.	22. 43. 59.	109.
Gond.	100.	101.		L.	
Grave.		105.	<b>L</b> ACRES.		
Grinnes.	22. 24. 59.	108.	<i>Lagium.</i>	17. 57.	97. 88.
Grobbendonck.		17.	Landen.		11.
Groede.		102.	<i>Lawi.</i>	61. 62.	106.
Groningue.	32. 64.	112.	Lauwagh.		88.
Gueldre.		24.	Lecluse.		52.
	<b>H</b>		Leerdam.		106.
<b>H</b> AEL.		110.	Lecuw.	14.	88.
Haemstede.		111.	<i>Lenæ Castrum.</i>		6.
Halen.	14.	88.	Lens.	6.	99.
Ham.		16.	<i>Levesanum.</i>	25. 59. 60.	105.
Hardenberg.		33.	Leuven.		105.
Hargnies.		94.	Lewen.		108.
Haye (la)		107.	Leyde.	26. 27. 61. 106. 107. 108.	110.
<i>Hedena vicus.</i>	6.	99.	Liege.		89.
Heel.		59. 110.	Limbourg.	83.	87.
<i>Helena vicus.</i>	6. 45. 46.	99.	Livendacl.	60.	105.
Hemryck.		112.	Londres.		70.
Henneberg.		92.	<i>Lovanium.</i>		12.
<i>Herculis Castra.</i>	22. 23. 59. 60. 89.	105.	Loven.		90.
<i>Herenatium.</i>		103.	Louëtte.		58.
<i>Hermoniicum.</i>	46. 47.	94.	Louvain.	83.	90.
Herwert.		103.	Luaige.	58.	88.
Hesdin ( le viel.)		99.	<i>Lucullanum Castellum.</i>		80.
Hoff. ( T°)	62.	106.	<i>Lugdunum.</i>	26. 61.	81.
Hooghstraeten.		91.	<i>Lugdunum Batavorum.</i>	26.	107.
Horn.		110.			

# T A B L E G E N E R A L E.

<i>Lugodinum Batavorum.</i>	26.	
<i>Luttomagus.</i>	97.	N.
<i>Luxembourg.</i>	21. 83. 85. 86. 95.	
<b>M.</b>		
<b>M</b> <small>AESEID.</small>	91.	
<i>Maeseyck.</i>	90.	
<i>Maestricht.</i>	13. 54. 55. 56. 67. 89.	
<i>Malburg.</i>	22. 60. 105.	
<i>Malines.</i>	83. 93.	
<i>Manarritum.</i>	25. 59. 60. 108.	
<i>Manarmanes.</i>	32.	
<i>Manarmanis Portus.</i>	64. 112.	
<i>Mansters.</i>	112.	
<i>Marche.</i>	86.	
<i>Marcis.</i>	50. 97.	
<i>Mardick.</i>	52. 97.	
<i>Marna.</i>	32.	
<i>Marnamanes.</i>	32.	
<i>Marseille.</i>	70.	
<i>Maseid.</i>	91.	
<i>Mastinas.</i>	93.	
<i>Matilo.</i>	27. 61. 62. 106.	
<i>Mattium.</i>	40.	
<i>Maurick.</i>	59. 108.	
<i>Mechlinia.</i>	93.	
<i>Medenblick.</i>	28.	
<i>Mederiacum.</i>	58.	
<i>Mediolanum.</i>	32. 64. 65. 112.	
<i>Meduantum.</i>	49.	
<i>Menapicorum Castellum.</i>	9. 22. 58. 59. 97.	
<i>Menariacum.</i>	98.	
<i>Merghem.</i>	46.	
<i>Merville.</i>	46.	
<i>Metacum.</i>	5.	
<i>Metz.</i>	40. 55. 71. 82.	
<i>Midlaren.</i>	32. 65. 112.	
<i>Minariacum.</i>	10. 45. 46. 98.	
<i>Mons.</i>	83. 91. 95.	
<i>Montisduri Opidum.</i>	33.	
<i>Morinorum Castellum.</i>	9. 50. 51.	
<i>Morinùm Civitas.</i>	96.	
<i>Mormont.</i>	111.	
<i>Municipium Corturiacense.</i>	9. 100.	
- - - - - <i>Flandrense. (Brugense)</i>	9. 100.	
- - - - - <i>Gandense.</i>	9. 100.	
- - - - - <i>Noviomense.</i>	100.	
- - - - - <i>Tornacense.</i>	100.	
<b>N.</b>		
<b>N</b> <small>AER.</small>		91.
<i>Namon.</i>		8. 87.
<i>Namucum Castrum.</i>		8.
<i>Namur.</i>	83. 86. 87. 95.	96.
<i>Namurcum.</i>		87.
<i>Nafaga.</i>		8.
<i>Nassogne.</i>		49. 86.
<i>Nassonacum.</i>		49. 86.
<i>Navalia Opidum.</i>	33. 64.	112.
<i>Navalia Fossa.</i>		112.
<i>Navinucum Castrum.</i>		8.
<i>Nemetacum.</i>	5. 45. 96.	98.
<i>Nemetocenna.</i>	5. 37. 45. 46. 55.	96.
<i>Neomagum.</i>		102. 103.
<i>Neonfigo.</i>		8.
<i>Nigerpullus.</i>	61. 62.	106.
<i>Nimegue.</i>	21. 59. 61. 102. 103. 105. 108. 109.	
<i>Nivesium.</i>		24.
<i>Novesium.</i>		89.
<i>Niviodunum.</i>		40.
<i>Noviomagus.</i>	58. 59. 102.	108.
<i>Noviomense Municipium.</i>		100.
<i>Noyon.</i>		42.
<b>O.</b>		
<b>O</b> <small>BERTRICHT.</small>		54. 55. 76.
<i>Obtricense Opidum.</i>		14.
<i>Obtricensinæ.</i>	76.	89.
<i>Oeteren.</i>		91.
<i>Oin.</i>	8.	88.
<i>Oldenseel.</i>		33.
<i>Omer (Saint)</i>		97.
<i>Ondertricht.</i>	54.	76.
<i>Orchies.</i>	5. 50.	98.
<i>Origiacum.</i>	5. 50.	98.
<i>Orolauno Vicus.</i>		84.
<i>Orolaunum.</i>		49.
<i>Oostbourg.</i>		100.
<i>Oostcappel.</i>	60.	111.
<i>Ostburgum.</i>		100.
<i>Ostende.</i>		52.
<i>Oumarfen.</i>		34.
<i>Oudenarde.</i>	11.	101.
<i>Oude-Wereld (de)</i>		27.
<i>Oudmarfenheim.</i>		34.
<i>Outdorp.</i>		112.

## TABLE GENERALE.

P.				Rome. 39. 44. 67. 71. 73. 79. 80. 81. 94.
<b>P</b> ARIS.		69.	70.	Roomburg. 27. 62. 106. 107.
<i>Pernacum.</i>			92.	Rotterdam. 107.
<i>Perniacum.</i>	17. 53. 54.		92.	Ruë. 97.
Perwez.	17. 53. 54.		92.	<i>Rupense Castrum.</i> 86.
Plaifance.			80.	Ruremonde. 59. 110.
Ponches.			97.	
<i>Pons Mosæ.</i>	15. 53. 54.		89.	S
<i>Pons Scaldis.</i>	46. 47.		94.	<b>S</b> ABLONES. 58. 59.
Pont.			102.	<i>Sacilinium.</i> 11.
Pont-à-Coline.			97.	Salone. 79.
<i>Pontes.</i>			97.	<i>Samarobriva.</i> 55. 96.
<i>Portus Æpitiaci.</i>	50. 52.		98.	Santen. 68.
<i>Portus Iccius.</i>			97.	Scarp hout. 98.
<i>Portus Wisanti.</i>			97.	Schenkens-schans. 22. 60. 103.
<i>Prætorium Agrippinæ.</i>	27. 61. 62.	106.		Sclavenbourg. 26.
Prenfon.		54.	93.	Seclin. 11.
Q.				<i>Sexbirum.</i> 31.
<b>Q</b> UADRIBURGIUM. 22. 59. 60. 89. 103.				<i>Siatutanda.</i> 30. 112.
<i>Quartenfis Locus.</i>	46. 47.	94.		* <i>Sigena.</i> 17.
<i>Quartes.</i>	47.	94.		Sighem. 17.
Quentin. (saint)		96.		Sithiu. 97.
R.				Smalcalde. 92.
<b>R</b> AEDSHOVE. 11.				Soiffons. 85.
Ravenne. 80.				Spa. 56. 57.
Ravestein. 91.				<i>Stavera.</i> 31.
Rawyk. 23.				Staveren. 31.
Reekem. 57. 90.				Steecker-polder. 106.
Reimers Wale. 30.				Stegers. 98.
Remburs Wale. 30.				Steerhem. 31. 112.
Remich. 49.				Straelen. 59. 102.
Remmerten. 108.				Srasbourg. 61. 108. 110.
<i>Remorum urbs.</i> 51.				<i>Sturia.</i> 31.
Renufle. 111.				<i>Sturiorum oppidum.</i> 31. 112.
Rheims. 80. 81. 84. 94.				Sueveghem. 52. 62.
Rhenen. 24. 60. 108. 109.				
Rhynenburg. 62. 106.				T
<i>Ricciacum.</i> 49.				<b>T</b> ABLE. 61. 62. 107.
Ridderspad. 11.				<i>Taruana.</i> 45. 46.
<i>Rigiacum.</i> 5. 98.				<i>Taruenna.</i> 96.
<i>Rigodulum.</i> 101.				Terouâne. 82. 96.
Rioja. 72.				<i>Terruanna.</i> 96.
Rodenbourg. 100.				<i>Teruenna Morinorum.</i> 96.
<i>Rodenburgum.</i> 100.				Terouëne. 5.
Roche (Chateau de la ) 86.				Tertholen. 112.
Romers Wale. 30.				Tervuren. 92.
				Tessenderlo. 57. 92.
				<i>Teucera.</i> 97.

T A B L E G E N E R A L E.

<i>Teudurum.</i>		20.	<i>Vatuca.</i>		17.
Thionville.		21. 86.	Vaudret.	8. 47. 94.	102.
Thiel.		59. 108.	Vechte.		108.
<i>Tiela.</i>		24.	Velfcke.		101.
Tievre.		97.	Velfick.		101. 102.
Tolbiae.		104.	Venlo.		59. 109.
<i>Tongræ.</i>	17. 55. 56. 57. 58.	87.	Vermant.		82. 96.
Tongreberg.		87.	Verone.		28. 29.
Tongres.	17. 41. 48. 56. 59. 61. 62. 82.	109.	Vervick.		11. 52. 97.
<i>Tongrorum Fons.</i>		56.	<i>Vetera.</i>		24. 68.
<i>Tornacense Municipium.</i>		100.	Vienne.		80.
<i>Tornacum.</i>	9. 93. 96.	97.	Vierfen.		90.
<i>Totonis Villa.</i>		86.	<i>Viroviacum.</i>	10. 50. 52.	98.
Toul.		71.	<i>Virovinum.</i>		98.
Tournay.	8. 11. 41. 50. 51. 80. 82. 93.	96.	Visliet.		112.
<i>Toxiandria-Locus.</i>		57.	Vlaerdingen.	26. 62.	107.
<i>Trajectensis-urbs.</i>		14.	Vleuten.	63. 105.	106.
<i>Trajectum.</i>	14. 55. 63. 76.	110.	Vlimmeren.		16.
<i>Trajectus.</i>		110.	<i>Vodgoriacum.</i>	8. 46. 47. 94.	102.
Trecht.		25.	Voorburg.	27. 62.	107.
<i>Trega.</i>		8.	Voudrei.		8. 47.
Treves.	50. 71. 82.	84.	Voufi.		50.
Tricht.		89.	<i>Vungus Vicus.</i>		50.
<i>Tricensimæ.</i>		89.			
<i>Tricesimæ.</i>		89.			
<i>Tricesimæ Oppidum.</i>		14.	<b>W</b> AGENINGEN.	24. 60. 105.	109.
Tronchin.		100.	<i>Wanda.</i>		10.
Tuddert.		20.	Wandt.		99.
<i>Turnacensium Civitas.</i>		8.	Warneton.		101.
<i>Turnacum.</i>	9. 50. 51.	96.	Wesel.		92.
Turnhout.		16.	West Capelle.	30. 60.	111.
* Turnichalt.		16.	West Hut.		111.
	U.		Wester-Emden.		32. 112.
<b>U</b> BIORUM CIVITAS.		88.	Westerloo.		17.
<i>Ultrajectum.</i>		25.	Wester Voort.		24.
Utique.		70.	Wyck-te-Deurstede.	22. 25. 63.	103.
Utrecht.	25. 54. 65. 76. 82. 108.	111.	Wiltabourg.		108. 109.
	V.		<i>Wiltarum Oppidum.</i>		25.
<b>V</b> ADA.	22. 24. 59. 60. 108. 109.		Wiltenbourg.		25. 111.
<i>Valencenæ.</i>		95.	Witlam.		27.
Valenciennes.	7. 47.		Witfant.		97.
Valleschene.		95.	Woerden.		106.
<i>Valentianæ.</i>		7.			
Valckenbourg.	27. 58. 89.		<b>Z</b> ULPICH.		104.
			Zutphen.		24.
				Z.	



# MÉMOIRE

SUR LA

## QUESTION :

*Quels ont été, depuis le commencement du septième Siècle jusqu'au neuvième Siècle exclusivement, les Limites des différentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les Dix-sept-Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liege.*

QUI A REMPORTÉ LE PRIX

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE BRUXELLES EN M.D.CC.LXX.

Par Mr. JEAN DES ROCHES.

- - - - - Si quid novisti rectius istis  
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

*Horat.*



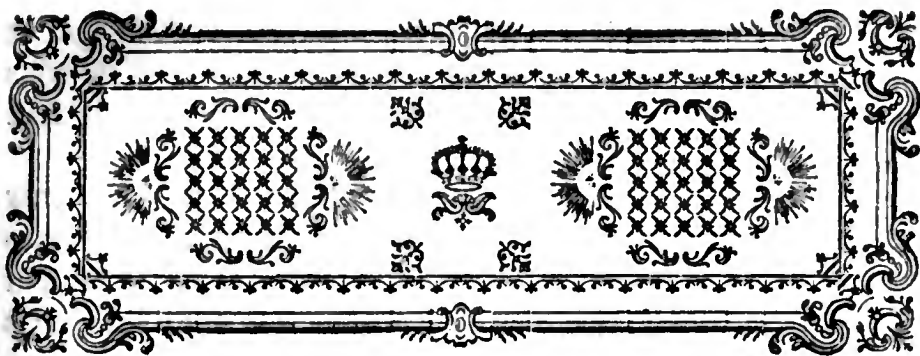
A BRUXELLES,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

---

---

M. D. C. C. L. X. X. I.





# MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société Littéraire  
de Bruxelles.

*Qu'elles ont été, depuis le commencement du Septieme  
Siecle jusqu'au neuvieme Siecle exclusivement, les Li-  
mites des différentes Contrées, Cantons, Pays,  
Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui com-  
pose aujourd'hui les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas  
& la Principauté de Liege.*



U'IL me soit permis de commencer la répon-  
se à cette Question par quelques remarques  
sur la méthode que j'ai cru devoir y suivre.

1°. On ne s'attendra pas sans doute à trou-  
ver ici une Liste scrupuleuse de tous les Villages du hui-  
tieme Siécle. Cette exactitude, nécessaire dans une To-  
pographie ancienne, seroit déplacée dans un Mémoire  
où la Société Littéraire n'a demandé que la détermination  
des Limites : Elle veut connoître l'étendue des Pays,  
Comtés & Cantons respectifs, c'est sur quoi il faut la

faisfaire , en marquant tous les endroits qui designent cette étendue ; mais elle n'a point exigé le détail de tous les autres Lieux , situés au-dedans des Limites qu'il faut lui démontrer.

2°. Lorsque l'existence d'un Pays a été prouvée par des monumens au moins du neuvieme siècle , si ces monumens ne suffisent pas pour déterminer les Limites , j'ai cru qu'il me seroit permis de les chercher dans les écrits du Siècle suivant , & même un peu plus tard. Ceux qui connoissent le peu de secours que fournissent les monumens antérieurs pour plusieurs de nos Provinces , ne desapprouveront pas cette méthode.

3°. Je diviserai toute l'étendue des Pays-Bas & de la Principauté de Liege en trois grandes Parties , qui seront traitées en autant d'Articles. La premiere contiendra toutes les Terres occupées par les Frisons , avant & après que ceux-ci fussent soumis par les Francs : la seconde renfermera les Provinces qui faisoient partie du Royaume d'Austrasie : la troisieme celles qui dépendoient des Neuftriens. Enfin je traiterai des Iles de la Zélande , qui , séparées du continent , ont pu trouver leur place à la fin de cet Article , bien qu'elles fissent partie de la Frise dont j'ai parlé au premier.



## ARTICLE PREMIER.

## ROYAUME OU DUCHE' DE FRISE.

LE ROYAUME DE FRISE, au commencement du septième siècle, comprenoit tout le Nord des Pays-Bas. Les Provinces modernes de Groningue, de Frise, d'Overijssel, d'Utrecht, de Hollande, presque toute la Gueldre & la Zélande faisoient partie de cet Etat. Les Frisons, connus dans les Chroniques du Pays, tantôt sous le nom de *Friezen*, tantôt sous celui de *Nederfassen*, s'étendoient d'un côté jusqu'à l'embouchure de l'Escaut & même jusqu'à Anvers, & de l'autre côté jusqu'à Nimegue, tandis que la Meuse les séparoit de la *Taxandrie*. Les deux Villes que j'ai nommées étoient regardées comme les Frontières de l'Empire des Francs. ( a ) Mais les Victoires de Pépin d'*Héristal* resserrèrent fort les Frisons.

( a ) En voici la preuve pour Anvers. *St. Ouen*, en faisant mention des Peuples voisins des Anverfois convertis par *St. Eloy*, nomme les Frisons. ( 1 ) Pour Nimegue, on trouve encore aujourd'hui deux inscriptions sur la *Heerepoort*, qui désignent cette Place comme la Frontière de l'Empire. ( 2 ) L'ancienne Chronique de *Colyn* en parle ainsi : ( v. 133. )

. . . De Lande, die gelagen  
Tussen Maar, Zee ende Nymagen,  
Rien en Mase en Torp Assen  
Al die Goyen heten Neerfassen.

Et celle de *Melis Stoke* ( v. 1. )

Ouden Boeken hoer ic gewagen  
Dat al 't Lant beneden Nymagen  
Wilen Nederfassen hiet :  
Also als die stroem verschieet  
Vander Mase ende van den Rine,  
Die Schelt was dat westende sine.

. . . . .  
Die Nederfassen heeten nu *Vriezen*.

L'historien *Eginhart* parle aussi d'un lieu nommé *Schaltheim*, à l'embouchure de l'Escaut sur la côte maritime du Pays des Frisons. ( de *translat. SS. Petri & Martell. lib. 4. c. 19.* )

( 1 ) *Devita Elig.*  
l. 2. c. 3.

( 2 ) *Tegenw.*  
*staat van Gelderl.*  
p. 202.

Chron. Regin. in  
Carolo Martello,  
continuat. de Fred.  
cap. 109. Annal. de  
Metz ad ann. 736.  
&c.

Apud Lamb. lib.  
2. de Bibl. Cæs. ad  
ann. 882.

Ad ann. 1076.

Ad ann. 1009.

Ad ann. 1047.

*Utrecht*, souvent prise & reprise, demeura enfin aux Au-  
strâsiens. Charles-Martel perça jusqu'aux Pays d'*Ostergo*  
& *Westergo* lui & Charlemagne subjuguèrent entièrement  
les Frisons; & les successeurs de ces deux Princes dis-  
posèrent de la Frise comme d'un Pays de Conquête.  
Pendant toutes ces Provinces ne laissèrent pas de con-  
server le nom de Frise pendant des siècles entiers. On  
lit dans les Gestes de Charlemagne : *Nortmanni Portum,*  
*qui Frisiacâ Linguâ dicitur Taventari, ( Deventer ) ubi*  
*S. Leuinus requiescit, ..... succenderunt.* C'est l'Overissel.  
On lit dans *Herm. Contractus* : *Apud Trajectum*  
*Frisiæ urbem.* La Province d'Utrecht étoit donc en-  
core en Frise. Les Annales de St. Bertin sur l'an 837.  
y placent la Zelande : *Nortmanni.... Frisiam irruentes, in*  
*Insula quæ Walacra dicitur ... multos occiderunt.* Sigebert y  
met la Gueldre : *Nortmanni Frisiam infestantes oppidum Tilæ*  
*incendunt.* Lambert de *Schafnaburg* y place la Hollande :  
*Exercitum navale per Rhenum duxit in Frisiam ... ( l'Empe-*  
*reur Henry ) ibique duas urbes munitissimas cepit Rinesburg*  
& *Fleerdingen.*

Voici le détail des Pays & Comtés renfermés dans  
l'ancienne Frise, à commencer du Nord, le long de  
l'Océan.

## N.º I.

### A U S T R A C H I A ( Oostergouw. )

Emm. Hist. Frif.  
lib. 1. pag. 31.  
Winfem. Schotan.  
& alii.

**L**ES Historiens Frisons conviennent que ce Pays étoit  
autrefois bien plus étendu qu'il ne l'est actuellement,  
les Iles de *Schelling*, d'*Ameland*, & de *Schiermonk-Oog*  
étoient encore attachées à la terre-ferme, quoique cou-  
pées en divers endroits par des Canaux & des Lacs. Ce  
ne fut qu'au commencement du treizième siècle, que les  
eaux de la Mer s'y firent un passage & forment ces  
Iles. Entre *Schelling* & *Ameland* il y avoit un bras de

mer nommé *Burdine*, qui s'élargissant dans les terres, formoit un grand golfe entre l'*Ostergo* & *Westergo*. C'est par ce *Burdine* que Charles Martel entra en Frise avec sa Flotte, & ravagea les Pays des deux côtés du Golfe, que le continuateur de Frédégaire appelle *Austrachia* & *Westrachia*. Ces noms se trouvent écrits avec quelque différence dans les Annales de Mets, (1) dans les Annales de du Tillet, (2) & dans la Chronique abrégée de St. Denis; (3) mais c'est visiblement l'*Oostergouw* & *Westergouw*.

L'étendue de ce golfe est bien décrite dans une ancienne Chronique Frisonne; on y lit ces paroles: *Item doemen screef dusent cc. ende xxii, doe was die middelzee noch in Friesland, die by Berlicum inquam ende ghynck verby Lewerden, Werdum, Rauwert, Goutum; voert westwert weder op dat nu hiet Nyelant, ende plach daer te ebben en te vloyen &c.*

Ainsi le Pays d'*Oostergouw* & le *Westergouw*, dont je parlerai au N.º suivant, pouvoient être regardés comme des Iles, & le continuateur de Frédégaire leur a donné ce nom. Au treizieme siecle tout changea de face. La mer se fit des passages au *Tessel* & au *Flie*, emporta les terres de la Nord-hollande & de la partie méridionale de la Frise, & élargit considérablement le *Zuyderzee* qui n'étoit qu'un Lac. A mesure que les eaux augmentèrent ici, elles diminuerent au *Burdine*: On gagna du terrain, on construisit des digues & la Frise devint un continent. (a)

(a) Je me suis un peu étendu sur ces changemens, parce qu'ils décident absolument les anciennes limites du Pays en question. Faut de connoître toute l'étendue du golfe *Burdine*, le Professeur *Alting* a imaginé un système qui renverse toutes les idées qu'on a de la Frise. Il prétend que l'*Austrachia* & *Westrachia* de Frédégaire ne sont autre chose que les Iles d'*Ameland* & de *Schelling*, séparées dès lors de la terre ferme. L'auteur du *Chronicon Gottwicense*, (1) & Monfr. de Barbeyrac, (2) entraînés par l'autorité d'*Alting*, ont embrassé cette erreur. Ni *Ameland* ni *Schelling* n'étoient des Iles du tems de Charles Martel, n'ayant été arrachées du continent que des siècles plus tard. Aucun Ancien n'a donné le nom d'*Austrachia* à l'*Ameland*. C'est l'*Ostergo* sans contredit. On en pourroit produire grand nombre de témoignages; mais je n'en rapporterai qu'un seul, tiré de la Vie de *St. Ludger*, qui décide absolument la controverse. *Habuitque* (3) *progenies illa magnam familiaritatem cum S. Willebrordo, nec non & cum S. Bonifacio, qui post eum partibus illis doctor serenus illuxit, quoad usque pro fide Christi Martyrio coronatus spiritum reddidit Domino in Pago Astrache, in loco, qui Doccinga vocatur. Assurément la Ville de Doccinga, n'est point située en Ameland.*

Chron. c. 109.

(1) Ad ann. 736  
(2) Auclior. ad ann. 733

(3) Chron. breve S. Dion. ad ann. 734. in 2. tom. Hist. Franc. script. Andr. du Chesne.

Chron. van Friesl. door Broed. Peter van 't Clooster Tabor p. 53. Vfa.

C. 109.

(1) In Tabula Geogr. t. 1. & in voce *Austrachia* c. 2

(2) Hist. des anciens traités, part. 2. p. 281. dans les notes.

(3) Vita Sti. Ludgeri apud Mabill. sæcul. 4. SS. Ord. Sti Ben. cap. 5.

Ainsi l'*Austrachia* étoit bornée au Nord par l'Océan, à l'Ouest & au Sud par le golfe *Burdine*, qui ne subsiste plus, & par le *Westergo* à l'Orient, la riviere de *Laveke* (de *Lauwers*) l'a de tout tems séparée de l'ancienne *Drenthe* dont je parlerai bientôt. *Dockem* ou *Dockinga*, célèbre par le Martyre de St. Boniface, étoit au huitieme siecle l'endroit le plus connu de l'*Oostergouw*. Il est aussi fait mention de *Britzum*, de *Wartna*, d'*Esonstad* & de la contrée d'*Ameland*. Voyez *Winssemius*, *Hamconius*, *Schotanus* & d'autres Historiens de la Frise.

## N.° I I.

## WESTRACHIA ( Westergouw. )

CE Pays, dont il est parlé dans le passage de Frédegaire que j'ai cité plus haut, n'avoit pas les mêmes limites à l'Orient qu'il a actuellement; il comprenoit sans doute ces épaisses forêts, qu'on a défrichées en partie, nommées les *Zevenwolden*, & qu'on trouve dans les cartes anciennes désignées sous le nom de *septem saltus* ou *pagus Forestensis*. ( 1 ) Au Nord il touchoit au golfe *Burdine* & à une partie de l'*Ostergo*. Il avoit au Sud le Comté de *Kuynre* & à l'Ouest le Comté de *Texla*.

( 1 ) Alting P.  
2. p. 58. Schotan.  
& alii.

La principale Ville du *Westergo* étoit *Staveren*, assez connue dans toutes les Histoires de la Frise. Ceux qui seront curieux de savoir les noms de plusieurs anciens Villages d'*Ostergo* & de *Westergo*, pourront se satisfaire dans une liste des Donations faites à l'Abbaye de *Fulde*, qu'on trouve dans le troisieme tome de *Miræus*, pag. 5. Cette Liste fut dressée vers l'an 800., on y remarque pour l'*Ostergo* : *Metwid*, *Ringesheim*, *Villa Echmari*, *Bonfurt*, *Merheim*, *Waltheim*, *Runwerde*, *Werba*; & pour le *Westergo* : *Westerbure*, *Hafalon*, *Huron*, *Stele*, *Heterheim*, *Hintinlofe* ou *Hindelopa* &c.



## N.º III.

## LE COMTE' DE KUYNRE.

**J**E n'ai aucune preuve que ce Pays étoit distingué du précédent dès le huitieme siecle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit des Comtes particuliers au douzieme; ( 1 ) Mais l'origine de ces Comtes m'est entièrement inconnue. La plus grande partie de la *Kuynre* est submergée entièrement depuis le 13.<sup>me</sup> siecle. *Urk*, *Ens*, *Emmeloort* en faisoient partie. ( 2 ) Les Inondations ont changé la face de tous ces quartiers. Le *Zuyderzee*, ce Golfe immense, n'étoit qu'un Lac, connu sous le nom de *Flevum* dès le temps des Romains. *L'Iffel* qui reçoit les eaux du Rhin par le Canal de *Drusus*, n'avoit pas comme présentement son embouchure auprès de *Campen*; mais il conservoit encore longtemps son nom, prenant son cours par le Pays de *Kuynre*, au travers des Terres labourables. ( 3 ) Le *Flie*, entre *Enkhuse* & *Staveren*, étoit si peu large, qu'en 1203 on alloit encore à pied & à cheval de l'une à l'autre de ces Villes. ( 4 ) On voyoit dans cet endroit le *Kreilerbosch*, où le Comte Florent II. fut blessé à la chasse par *Galama*. ( 5 )

( 1 ) Emm. hist. Finf. L. 7.

( 2 ) Van Rhyns Aentekeningen op 't eerste Deel der Oudh. van Vrieland p. 490.

( 3 ) Emm. L. 3. ad ann. 1222.

( 4 ) Van Rhyns Aentekeningen op 't tweede Deel der Oudh. van Vriell. p. 292.

( 5 ) Ibid. op't 2. de Deel der oudh. van Noordholl. p. 395. &amp; sequent.

## N.º IV.

## LE COMTE' DE TEXLA.

**A**L'ouest de *Westrachia* étoit le Comté de *Texla*, qu'on trouve pour la premiere fois dans le Diplome d'Othon III., de l'an 985. ( 6 ) on y lit ces paroles : *Simmiliter in proprietatem habendum dedimus. . . ( Theodorico Comiti ) . . . totum quod de nostro jure in Pago Texla*

( 6 ) Van Loon aloude Holl. Hist. T. 2. p. 215.

*nuncupato in Beneficium tenuit . . . . . excepto quod vulgari lingua dicitur Husluda, ad integrum sibi in proprium tradidimus in Comitatus ita nuncupatis Masalant, Kinhem, Texla.* Ce Pays étoit sans doute renfermé entre le Comté de Kinhem, l'Issel inférieur & l'Océan. Il n'en reste plus guère que l'île de Texel, le Helder, Medenblik & Wieringen qui n'a été séparée du continent que par les Inondations du 13. me siècle. ( 1 ) ( a ) Ce Comté paroît quelque fois, dans les diplômes du 10. me & 11. me siècle, sous le nom de *Westfinge*, apparemment à cause de sa situation à l'Ouest du *Flie*; mais alors il faut y joindre le suivant, parce qu'il comprenoit l'Abbaie d'*Egmond*, située en deça de *Petten*, où commençoit le Pays de Kinhem. C'est ce qui paroît par un Diplôme de Henri IV. de 1044, où il est dit: ( 2 ) *Comitatum omnem in Westfinge, & circa oras Rheni, quem Theodoricus Comes habuit, cum omnibus ad bannum Regium pertinentibus, universisque ad eundem Comitatum respicientibus, hoc est, Abbatia in Egmonde; &c.*

Il est fait mention dans *Alcuin* & dans plusieurs autres anciens Auteurs d'un canton de Frise, nommé *Fosites-land* ou *Fostiland*; mais bien loin d'en pouvoir déterminer les limites, il n'est pas même facile d'en marquer la situation. On l'a cherché dans l'île d'*Heiligeland*, dans l'*Ameland*, & jusques dans la Forêt noire. Je me range volontiers au sentiment d'un de nos plus savans critiques, qui regarde le village de *Fosivert* en *Ostergo*, comme un reste de l'ancienne *Fostiland*. Voyez la *Diatrise de Willebr. Bosschaert de Primis Fris. Apostolis. Dissertat. 56.* ou *Van Ryn aenteeckeningen op de Beschryving van Vriesland. Tom. 2. pag. 300. & sequent.*

Parte 2. p. 170.

( a ) Je ne dirai rien de l'opinion peu fondée de *Mensu Alting*, qui compose le Pays de *Texla*, du Comté de *Texla*, & de ceux de *Kinhem* & de *Masalant*, qu'il change sans nécessité en *Wasalant*. Voyez la *refutation de ce système dans les Noord-holl. Oudheden 2. vol. p. 69. & sequent.* Mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que l'île de *Wieringen*, qui faisoit alors partie du Comté de *Texla* & du continent, est déjà connue vers l'an 800 sous le nom de *Wiron* & de *Pagus Wironensis & Wironis*, dans la liste déjà citée, ( 1 ) qui fait encore mention de *Tyesta*, de *Texla*, *Texlanore*, *Tyestlanore*, visiblement le Comté de *Texel*.

( 1 ) Oudh. van Noord Holland. 2 vol. p. 80.

( 2 ) Hed. p. 129 de l'edit. de Buchelius.

( 1 ) Mir. Op. Dipl. Tom. 3. pag. 5.

## LE COMTE' DE KINHEIM.

AU Sud du Pays de *Texla* étoit le *Kinheim*, mentionné dans le Diplome d'Othon que j'ai cité. Il en est encore parlé dans Reginon sur l'an 884. *Eodem anno Nortmanni qui in Chinheim à Danemarca venerant*; & dans le supplément aux Annales de *Pithæus* sur l'an 882. : (1) *Nam comitatus & beneficia, quæ Rorich Nordmannus in Kinnim tenuerat.*

(1) Apud Lambec. L. 2. Comm. de Biblioth. Cæs.

Ce Pays a tiré son nom de la Riviere *Kinhem* qui n'existe plus. *Kynhem*, dit l'Historien à *Leidis*, (2) *quidam fluvius... à quo nominatur Kynnemaria, & quandoque ponitur pro comitatu Kynnemartæ.* Un Auteur estimé (3) a voulu en vain contredire l'existence de cette riviere. Outre son lit qu'on découvre encore près de *Petten* (4), il en est parlé dans un Diplome de Charles le simple de 922; & le plus ancien de tous les Historiens Hollandois décide nettement la question (5), en décrivant les bornes du Pays que ce Prince donna au Comte Théodore : voici ses paroles.

(2) J. à Leid. in annal. Egm. C. 6.

(3) Simon van Eikelenburg, *Gedaente en gestelt-heyd van West-Vriesland &c.*

(4) *Alting* p. 2. p. 106.

(5) *Klaas Kolyen Rym-chronyk*, v. 434. & seq.

'T Land dat hy zal berichten  
Oestwairt bepaelt na ti Trichten,  
tot Suuthardeshage  
by Bodeloden-Grave gelage;  
daer sin Vaders Greefschepe gelag  
als't was op dezen dach:  
tot't westen by Katiks ende:  
Zuutwairts Fortrape belende:  
Ende noirwerts zy't and,  
Daer men ti beke Kinheim vant.

Le Comté de *Kinheim* étoit donc séparé par la riviere de ce nom du Comté de *Texla*. Si le Pays dont il est question dans le Diplome de Charles le Simple n'est

autre chose que le *Kinheim*, les limites seront aisément déterminées; il faudra dire qu'il s'étendoit à l'Orient jusqu'à *Bodegrave*, à l'occident jusqu'à *Catwyk* sur l'océan, & au sud jusqu'à *Fortrape*. Mais où trouver ce dernier? Est-ce *Voorburg*? Est-ce *Veur*? Est-ce *Voorfchoten*? Est-ce *Voorhout*? chacun de ces Villages pourroit trouver des partisans. Je ne m'engagerai point dans cette controverse, il me paroît impossible de la décider; mais je crois qu'on ne se trompera guère en disant que le Rhin seroit de bornes à ce Comté.

(1) Vet. script.  
coll. Tom. I. pag.  
142.

La Donation de *Folkerus* de l'an 855 (1) fait aussi mention du Pays de *Kinheim*, & y place le Village d'*Obbinghem*. On trouve encore dans cette donation le *Pagus Humerki* dont on ne connoit pas trop la situation.

## N.º VI.

### LES COMTE'S DE MASALANT ET DE FLARDITINGA.

CES deux Comtés doivent avoir compris tout l'espace Centre le Rhin, l'Océan, la Meuse & les Rivieres de l'*Iffel* & de la *Gouwe*. La séparation sera une ligne droite entre *Maesland-fluys* & *Vlaerdingen* jusqu'au Rhin. Les noms de ces endroits indiquent assez que l'un étoit du *Masalant* & l'autre du *Flarditinga*. Ce n'est peut-être qu'une conjecture; mais que faire autre chose dans le silence obstiné des anciens monumens? Ils nous ont conservé le nom de ces contrées; mais sans en marquer au juste les limites. J'ai déjà cité le Diplôme d'Othon qui fait mention du Comté de *Masalant*. (2) Il est parlé de celui de *Flarditinga* dans la Chronique de *Contraëus* sur l'an 1048.

(2) Supra No.  
4.

On y lit ces paroles : *Theodericus de Phlarditinga Marchio rebellat Imperatori* & sur l'an suivant : *Nonnulli de Partibus maritimis milites & principes..... Theoderico in Phlar-*

*dinga infidias tendunt.* Mais les noms de *Masalant* & de *Phlarditinga* étoient-ils en usage avant le neuvième siècle? Quelles étoient alors les limites des contrées qu'ils désignent? Ce sont des questions, auxquelles il n'est guère possible de répondre.

## N.º VII.

## LE COMTE' DE STRIEN.

AU Sud & à l'Est des Comtés précédens étoit le Pays de *Strien*, qui s'étendoit depuis les Iles de *Putten* & de *Voorne*, jusqu'au Territoire de *Breda* & de *Berg-op-Zoom*; ainsi une partie de ce Comté étoit comprise dans la *Taxandrie*, comme je le ferai voir ci-après. On fait que le nom de ce Comté s'est conservé dans celui du Pays de *Strien*, qui avoisine les *Beyerlanden*, & que le Canal le *Spuy* sépare les Iles de *Putten* & de *Voorne*. C'est là sans doute qu'il faut chercher les limites de l'ancienne *Strien*; je ne crois pas que ces deux Iles en aient autrefois fait partie, aucun monument ne porte à le croire; & du moins au dixième siècle, elles avoient des Seigneurs particuliers. (a) Mais on ne peut douter que le Pays de *Strien* n'ait eu au Sud les limites que je lui donne. La Chartre de la Comtesse *Hilfunde* de l'an 992. y place *Geertruydenberg*, ainsi que *Gilsen* & *Sprundel* aux environs de *Breda*, (1) *Baerle* & autres lieux. Voici les paroles de cette Chartre: *Ego*

(1) Mir. Dipl. Belg. L. 1. C. 24.

(a) Je ne trouve rien sur ces deux Iles avant la fin du dixième siècle, non plus que sur celles d'*Overflackée* & de *Goerede*. Cependant les antiquités déterrées dans cette dernière, prouvent assez que ces contrées étoient habitées avant l'Époque dont il s'agit.

Du temps de St. Willebrord il y avoit un Pays des *Thuringafnes* puisqu'on lit dans le Testament de ce Saint (1) *Villā quæ vocatur Amistadi super fluvio Witheo in Pago Thuringafnes*, où selon la correction du Baron Le Roy: (2) *Villā quæ vocatur Armistadi super fluvio Witheo in Pago Thuringafnes*. De très-savans Auteurs (3) ont cru qu'il étoit parlé ici des environs de *Dort*, & leurs conjectures sont assez fortes; mais enfin ce ne sont que des conjectures.

(1) Miræus Don. piar. cap. 8.

(2) Not. Marchion. p. 88.

(3) Bosschaert, van Rhyn &c.

*Hilzondis Comitissa terræ de Stryen . . . . Ecclesiam construxi in alodio meo de Thorne . . . . attuli ad dictam Ecclesiam omne alodium meum quod in terra mea de Stryen gloriosus rex Zuentiboldus olim perdonaverat. In primis ipsam Ecclesiam de Stryen, quæ est consecrata in honore Mariæ Virginis; Montem littoris (Geertruydenberg) ubi beatissima Gertrudis corporaliter conversata est, & cellam habet à B. Amando consecratam; Villam Gilleyela cum appendiciis, Villam Baerle, . . . Castellum Sprundelheim &c.*

L'on fait qu'au septième siècle ce Comté de Strien fut le Domaine de sainte Gertrude. Le Diplôme de l'Empereur Othon I. de l'an 966, y place *Berg-op-Zoom*. (1) *Hæreditas S. Gertrudis, sita in Pago Tessandria, super fluvio Struona, in Villa quæ dicitur Bergom.*

A ces Témoignages anciens je pourrois ajouter ceux de tous les modernes, & la tradition constante du Pays; je n'en rapporterai que deux.

Dans une Chronique estimée de *Breda* (2) on lit ces paroles : *A.o 631. is geboren Geertruyd, de eerste Vrouwe van den Lande van Stryen, onder het welke, Breda, Bergen, en al dat langhs en van de Marck ende A tot aen de Scheld, Strenè en Maes toe lagh, begrepen was en te verstaen is. Sy heeft onder andere heylige stichtingen tot Bergen op den Soom ofte Oever, daer sy voor een tyd verbleef, eene Capel gebouwt, daer nu de groote kerk noch staet, en die door Amandus den 10. Bisschop van Maestricht en over heel Brabant, doen wyen :*

L'autre temoignage est de Mr. le Roy lui-même (3) *cæterum, dit cet auteur judicieux, hujus loci Incolæ ante mille & ultra annos Bergarum Dominam agnoverunt Sanctam Gertrudem, Pepini Principis Filiam . . . . mansitque ab antiquo super ingressum summi Templi, litteris deauratis expressum: Sancta Gertrudis, hujus terræ quondam Domina, interveni pro populo tuo &c.*

( 1 ) Mir. Not. Ecclef. cap. 26.

( 2 ) Apud Le Roy Notit. Marchion. pag. 442.

( 3 ) Ibid. 478.

## LE COMTE' DE TEISTERBANT.

**A** l'Orient d'été du Comté de *Strien*, se trouvoit celui de *Teisterbant*. L'Historien *J. G. à Leidis* assure ( 1 ) qu'il contenoit les Pays de *Bommel*, de *Thiel*, d'*Arkel*, d'*Heusden*, d'*Altena*, de *Vianen*, de *Kuylembourg*, de *Buren* jusqu'à la vieille Meuse. Dans une Donation de *Fretebald* de 997 il est fait mention de *Hoekelom* & de *Driel*, situées dans le Comté de *Teisterbant*. ( 2 ) Un Diplôme d'*Othon III*, de l'an 998 ( 3 ) y place *Bommel* & *Arkel*. *Tiel* & *Amude* y sont placées par des Diplômes du même siècle. Le Faux *Marcellin* fait mention de *Malsen prope Duerstat in Comitatu Teisterbantiæ, super amnem Linghen*. ( 4 ) C'est *Buer-malsen* dans le Comté de *Buren*. Ainsi les limites du *Teisterbant* sont faciles à déterminer au sud & à l'ouest c'étoit le Comté de *Strien*, à l'orient le *Badua*, au Nord c'étoit la *Lek*, puisque la fameuse Ville de *Dorestadium*, qui est de l'autre côté de la Rivière, est constamment distinguée du *Teisterbant*. Je ne rapporterai qu'un passage des annales de *St. Bertin* sur l'an 839. *Ducatum Frisiæ*, y est-il dit au sujet du partage des Etats de l'Empire, *usque Mosam, Comitatum Hamarland, Comitatum Batavorum, Comitatum Testrabenticum, Dorestada. . . & sic per decursum Mosæ usque in Mare.*

( 1 ) Lib. 4. cap. 2

( 2 ) Apud Hed. p. 94. edit. Buc.  
( 3 ) Ibid. p. 95

( 4 ) In vita S. Suitberti cap. 12.

## N.º IX.

## L'INTERLACUS ET LE COMTE' DE DORESTADIUM.

**A** U Nord du Comté de *Teisterbant* étoient l'*Interlacus* & le Territoire de *Dorestad*. Il est souvent fait mention de ce dernier dans les Diplômes des Empereurs

Charlemagne & Louis; ( a ) mais il ne paroît pas qu'il ait eu beaucoup d'étendue, c'étoit assurément un Comté puisqu'on lit dans les Annales de St. Bertin sur l'an 850: *Rorich Nepos Herioldi . . . . . quem Lotharius, cum comprimere nequiret, in fidem recepit, eique Dorestadum & alios Comitatus largitur.*

Le pagus l'*Interlacus* que les chartres nomment tantôt *Interlacus*, tantôt *Nesterlacus* &c. a tiré son nom de sa situation entre le Rhin & le *Leck*, depuis le point de réunion à *Dorestad*. J'ignore jusqu'où il s'étendoit à l'ouest. Peut-être comprenoit-il tout ce qui étoit du Diocèse d'*Utrecht* entre ces deux Rivieres, & le Comté de *Bodelo-Grave* dont il est parlé au neuvième & dixième siècle, dans *Heda*, ( 1 ) dans *Van Loon*, ( 2 ) & dans la chronique de *Colyn*. ( 3 ) Peut-être y faut-il rapporter le pays entre le *Leck* & l'*Iffel*, jusqu'à l'embouchure de ces deux Rivieres. Outre la ville d'*Utrecht*, l'endroit le plus ancien de ce canton est *Fethna*, qu'on trouve dans la Donation de Charles Martel de 728. ( 4 )

( 1 ) Pag. 107.  
( 2 ) *Aloude hist.*  
Tom. 2 p. 125.  
( 3 ) V. 480.

( 4 ) *Apud Hedam* p. 28. & p. 31  
in margine.

( a ) *Similiter donamus ad Basilicam S. Martini, Ecclesiam quæ est super Dorestad constructa, & vocatur Ubkirika &c. Diplome de Charlemagne, donné la neuvième année de son Règne, dans l'histoire d'Heda p. 42. de l'Édit. de Buchelius. Il en est encore parlé dans un autre Diplome du même Empereur, & dans un troisième de Louis Debonnaire. Ibid. p. 44. & 45.*

## N.º X.

### LE PAGUS FLEHITE.

LE Rhin séparoit cet *Interlacus* du Pagus *Flehite*, si bien déterminé dans un Diplome de Charlemagne, donné au Palais de Nimegue, la neuvième année de son Règne. ( 5 ) Il y est dit que cette contrée s'étendoit le long de l'*Eems*. Il y est fait mention de *Lisiduna* ( *Leufden*, ) & d'autres lieux moins connus. ( b ) Un acte

( 5 ) *Ibid.* p. 41.

( b ) *Villam nostram nuncupante Lisiduna, in Pago qui vocatur Flehite, super alveam Hemi, cum omni integritate vel adjacentiis seu appendiciis suis, id est cum terris, mansis, . . . . . omnia & ex omnibus quantumcunque Wiggerus Comes ibidem per nostrum Beneficium tenuit, etiam & forestas illas, quarum vocabula sunt. Hengestshotè, Tornhesè, Mckoroth, Widock, quæ sunt de ambabus partibus Hemi. Hed. p. 41.*



de 855, y place *Laren*, Village qui subsiste encore. ( c )

Ce Pays étoit donc borné à l'orient par la *Felua* & le Comté d'*Hameland*, dont je parlerai bientôt; au nord par le *Flevo-Lacus* ou le *Zuyderzee*; au sud par le Comté de *Dorestad*; à l'ouest par le pays d'*Huizingoye*, ( d ) dont il est fait mention sur l'an 838. ( 1 ) & par le *Nardinc-Lant*, dont le nom ne paroît que dans les écrits du dixieme siecle.

( 1 ) Heda, p. 51. & 52. in notis.

( c ) *In Pago cui vocabulum est Flehette, in Villa que vocatur Hlara. Vee. Script. Col. T. 1. p. 140.*

( d ) C'est le *Gooiland* moderne, voyez *Atting*, partie 2. pag. 98.

## N.º X I.

### LE COMTE' DE HAMELAND.

**L**A GUELDRE, qui borne ces contrées à l'orient, n'étoit pas connue encore sous ce nom. Le pays qu'elle renferme étoit divisé en cinq parties; savoir: le Comté d'*Hameland*, la *Felua*, la *Badua* ou *Bathua*, le pays de *Dubla*, & le Comté de *Sutfene*.

Il est fait mention du Comté d'*Hameland* dans les annales de St. Bertin sur l'an 839 sous le nom de *Comitatus Hamarland*. Un Diplome du Roi Henri de l'an 1046, ( a ) nous apprend la situation de ce pays en y plaçant *Erbeke*, ( *Eerdbeke*; ) *Lovénen*, ( *Loveénen*; ) *Stevere*, ( *Stavorden*; ) *Hunne*, ( *Hunneschans* ) & d'autres lieux moins connus. Presque tous ces endroits, situés entre *Harderwyck* & *Deventer*, montrent clairement que c'est

( a ) *Cum Comitatu in Amelande sito, termino ejusdem Comitatus hic subter notando: de Rathnon ad Hunne, de Hunne ad Weggestapelen, & inde ad Westerfle, de Westerfle ad Agastaldaburg, de Agastaldaburg ad Stevere per Sylvam, & in alia parte Iste, de Lovencn, usque ad Erbeke, de Erbeke ad Suythenpe, & item ex alia parte Iste ad ascete &c. Diploma Henrici Regis III apud Hedam, p. 124.*

Au reste le Continuateur de *Miræus* ( Tom. 4. p. 178. & 179. ) a confondu le Comté d'*Hameland*, si bien déterminé par la Ville de *Deventer* & par les autres endroits du Diplome, avec *Ameland* sur la côte de la Frise, dont les Seigneurs de la Famille de *Camminga* étoient en possession dès le neuvieme siecle. Bevue trop grossiere, pour pouvoir induire en erreur.

là qu'il faut chercher l'ancienne *Hameland*, bornée par le reste de la *Veluwe*, l'*Eems*, l'*Iffel* & le *Zuyderzee*. Ce Comté s'étendoit même sur la rive droite de l'*Iffel*, puisqu'on lit dans un diplôme d'Othon I., de l'an 954 : *Villa Davindre in Pago Hameland.* (1)

(1) Ex Leube-  
ro num. 1595.

## N.° XII.

## L A F E L U A.

LE Comté d'*Hameland* comprenant ainsi une grande partie du Quartier de *Veluwe*, il est constant que l'ancienne *Felua*, n'avoit guère d'étendue. Il en est fait mention dans les annales de St. Bertin sur l'an 839, & dans l'Historien *Heda* sur l'an 838 (b) & elle étoit enfermée entre le Comté d'*Hameland* & la *Bathua*.

Il y a un passage embarrassant dans une Donation de *Folkerus* de l'an 855, que j'ai déjà citée. *Puthem* & *Hotseri* y sont attribués au *Pagus Felua*. On y lit (2) : *In Pago qui dicitur Felua, in vico qui dicitur Puthem, & in alio vico qui dicitur Hotseri.* Ce dernier est peut-être *Oosteren*, village peu éloigné des bords de l'*Iffel*, ou *Hoog-souren* presque au centre de la *Veluwe* moderne. *Puthem* est visiblement le Baillage de *Putten* à deux lieues d'*Harderwyck*. La difficulté consiste en ce que ce dernier village, attribué au *Pagus Felua*, se trouveroit précisément au Comté d'*Hameland*, selon le Diplôme cité dans l'Article précédent. Je ne fais comment concilier ces deux Actes. Faut-il distinguer les temps ? ou bien le Comté d'*Hameland* n'étoit-il dans son origine qu'une dépendance du *Pagus Felua* ? Dans l'étude de la géographie ancienne, il est fâcheux de trouver à tous momens des contradictions semblables.

(2) Vet. script.  
col. tom. 1. p. 141.

(b) *Sub isto Alphrico Rotgarius Comes donavit Ecclesie Trajectensi plurima bona sua . . . . . in Pago Felua, in Villâ Lonâ, Sulmonda, Wageninga, Werdupa, Heda, pag. 51.*

## LE COMTE' DE BATHUA.

CE Pays étoit bien plus célèbre. *Nimegue*, ou *Charlemagne* & ses Successeurs firent si souvent leur résidence, en étoit la capitale. Ce Prince y avoit bâti un Palais. *Inchoavit*, dit son Historien, & *Palatia operis egregii, unum haud longè à Moguntiaco . . . . alterum Noviomagi super Vahalim fluvium, [1] qui Batavorum insulam à parte meridiana præterfluit*. Plusieurs anciens Auteurs ont parlé de ce Pays. Les Annales de St. Bertin & la Chronique de Rheginon sur l'an 806 font mention de *Neomagus* ou de *Noviomagus in Badua*; & les premières sur l'an 839 le nomment *Comitatus Batavorum*. Un Diplome de Thierri I. de l'an 673 [2] y met les lieux suivans : *In Batua Rexnam, Wulfaram, cum Capella Rothem & aliam Rothem*. Une Donation de Charles Martel de 732 [3] y place *Eliste* ou *Marithaine*, c'est visiblement *Elst* entre *Arnhem* & *Nimegue*. Le Rhin & le *Waal* étoient encore regardés comme les bornes de la Province de *Batua*. On n'en sauroit douter après le passage de Rheginon, sur l'an 885. *Godefridus . . . procedit ad locum qui dicitur Herispich* (c'est où l'on a bâti ensuite le *Schenkeschans*) *in quo Rheni fluenta & Wal uno se alveo resolvunt, & ab invicem longius recedentes, Batuam Provinciam suo gurgite cingunt*. Cependant les Auteurs conviennent que le Territoire de *Nimegue* s'étendoit en deça du *Vahal*, dans la contrée qu'on appelle maintenant *het Ryk van Nimwegen*.

( 1 ) Eginhard  
in vita Car. M. fol.  
8.

( 2 ) Mir. Dipl.  
Belg. L. 1. cap. 4.

( 3 ) Apud He-  
dam pag. 30.

## N.º XIV.

## LE PAYS DE DUBLA.

ENTRE *Nimegue* & *Schenkeschans*, sur les Bords du *Waal*, hors de l'île de *Batua*, étoit le Pays de *Dubla*, dont les *Traditiones Laurishamenses* ont parlé en ces termes :

( 1 ) Vide chron.  
Gottwicense Tom.  
2. pag. 581.

*in Pago Dubla... in Villa Utmarka, Millinga... &c.* [ 1 ]  
l'endroit nommé *Millinga* subsiste encore au-dessous du  
*Schenkefchans*.

## N.° XV.

## LE COMTE' DE SUTFENE.

CE que je viens de dire des limites de toutes ces contrées, fait assez voir que le Pays de *Sutfene* eut dès lors à peu près la même étendue qu'il a présentement. Au commencement du moins du neuvième siècle ce Pays eut des Comtes dont on peut voir la Généalogie dans l'Historien *Pontanus*. [ 2 ] Une partie de ce Comté étoit connue sous le nom de *Pagus Leomerike*, dont le nom s'est conservé dans un petit canton du Pays de *Zutphen*, nommé *de Limerfche*. Une donation du Comte Rotgair de l'an 838, y place *Duiçtingen*, ( la Ville de *Deutechem* ) & autres lieux moins connus. [ 3 ]

( 2 ) Pont. hist.  
L. 5.

( 3 ) Hed. hist.  
pag. 51. & 52.  
Joann. à Leidis p.83

## N.° XVI.

## TUENTE ET SALLANT.

Remontant au Nord on trouve les Pays de *Tuente* & de *Sallant*; le premier à l'Orient, le second à l'Occident. Je n'ai pu trouver les noms de ces Pays dans aucun monument antérieur au dixième siècle. [ a ] Il est à la vérité fait mention d'*Oldensale* & de quelques autres Villes ou Villages, mais toujours sans dire le nom du Pays dont ils faisoient partie. Les étrangers les désignoient sous le nom général de *Frisè* [ 4 ]; les Auteurs des Pays-

( 4 ) Bede Alfride, & plusieurs Auteurs de vies des saints.

( \* ) Hist. Hedæ pag. 106.

( \*\* ) Ibid. pag. 196.

( a ) Il est parlé de *Tuente* dans un Diplome d'Ansfride de l'an 1006. ( \* ) On y lit ces paroles : *Et in Twente dimidium census Theloniarum & Moneta, & Foreste in Rumelo, & quartam partem sylvæ in Fugenhoutc*. Bien plus tard encore il est fait mention de *Terra Sallandia*. ( \*\* )

bas, les chartres & les Diplomes anciens avoient coutume de ne donner aux Comtés que le nom de celui qui en étoit Gouverneur.

## N.º XVII.

## LE COMTE' DE DRENTHE.

IL n'est fait mention de ce Comté, non plus que des précédens, que vers le milieu du dixiémé siècle. Dans un Diplome d'Othon I. de l'an 943, [1] on lit ces paroles : *in Pago Forestensi, qui est in Comitatu Everhardi.*

( 1 ) Apud Hedam pag. 83.

Ce Comté d'Everard étoit le Comté de *Drenthe*, comme il paroît par un Diplome de l'année suivante, où il est dit : *in Pago Trente vocato, qui est in Comitatu Everhardi.* [2]

( 2 ) Ibid. p. 84.

Il faut que les limites de ce Comté aient été plus reculées du côté du Nord, car l'Empereur Henri y place même la Ville de *Groningue* dans un Diplome de l'an 1040. [3] *Prædium.... in Villa Groninga nuncupata, in Comitatu Trente situm.* Cependant on ne fauroit les étendre d'avantage, le reste jusqu'à l'Océan étant occupé par différens cantons dont je parlerai au N.º suivant.

( 3 ) Ibid. p. 121.

## N.º XVIII.

## LES COMTES DE FIVELGO, D'HUNSINGIA, &amp;c.

LA premiere de ces contrées étoit à l'Est, il en est fait mention dans *Alfride*, sous le nom de *Fivilga*. [4] Des Diplomes rapportés par *Alting*, [5] en parlant de *Mernu*, de *Midage*, & d'*Hunesgo*, indiquent assez que les limites de l'ancienne *Fivilga*, étoient les mêmes que celles du quartier moderne de *Fivelingo*. J'en dis autant d'*Hunesgo*, dont il est parlé dans les mêmes monumens.

( 4 ) De Vita Ludg. L. 1. cap. 4.

( 5 ) Part. 2. p. 55.

*Midage & Mernu*, doivent donc avoir occupé le reste de la Province de *Groningue* moderne, depuis l'*Hunesgo*, jusqu'à la rivière de *Laveke*, qui la sépare de la Frise. l'Espace qui reste à l'Est & au Sud-Est de *Fivelingo*, étoit sans doute la contrée de *Federitga*, dont il est fait mention dans *Alfride* [1] [a] *Mensö Alting* croit que c'est une corruption pour *Rederitga*, dont il reste encore des vestiges dans le *Reiderland* que le *Dullaert* a inondé pour la plus grande partie. [2]

( 1 ) De Vita Ludgeri l. 1. cap. 4.

( 2 ) Alt. parte 2. pag. 147.

( \* ) Mir. Op. Dipl. tom. 3. p. 5.

( a ) La liste des Donations de l'Abbaie de Fulde ( \* ) écrite vers l'an 800. parle aussi du Pays de *Federitga*, *Fetergewe*, *Federgewe*, *Federatgewe* &c. Et y place les lieux suivans : *Nordwalde*, *Frisgana*, *Awinge*, &c.

## ARTICLE II.

### LES PROVINCES QUI FAISOIENT PARTIE DU ROYAUME D'AUSTRASIE.

Cet Article comprendra toute l'étendue de Pays, présentement comprise sous les noms de Luxembourg, Limbourg, Principauté de Liege, Brabant, Malines, Anvers, Cambrésis, Hainaut, Namur & cette partie de la Gueldre dont il me reste encore à parler, laissant à la Neuftrie, la Flandre & l'Artois. On voit bien que je reconnois, avec les *Bollandistes* & avec le Pere Wastelain, l'Escaut comme la borne de l'Austrasie. Je ne m'arrêterai point à prouver une chose si claire, comme ce point n'est guère disputé, je renverrai aux ouvrages de ces Auteurs ceux qui seront curieux de voir le détail de ces Preuves. [3]

( 3 ) Boll. & Henfch. tom. 1. febr. ad vitam S. Sigberti §. 2. & 3.

Wastelin, descr. de la Gaule Belg. p. 55. & seq.

### N.° I.

#### LE DUCHE' MOSELLANIQUE.

CE Pays qui comprenoit une grande partie de la Lorraine s'étendoit aussi dans le Luxembourg, le long de la Moselle, du moins jusqu'au dessus de *Wasserbillich*.

Un Diplome de Dagobert [ 1 ] y place *Machare* ( c'est *Grevemachern* ) & autres lieux moins connus. Un Diplome du Roi Pepin de l'an 762, ( 2 ) y met *Meringum* près de *Koningsmachern*. Henri III. dans un Diplome de 1056 fait mention de *Billiche* ( 3 ) sans doute *Wasserbillich*, in *Pago Maselgawi*. *Thionville*, selon *Ditmar* ( 4 ) est mis in *Pago Musellorum* [ a ] ce Duché n'étoit guère étendu à l'Ouest, où le Pays de Voivre lui servoit de limites.

( 1 ) Chron. Gottwic. T. 2. p. 694. & 695.

( 2 ) Ibid.

( 3 ) Ibid.

( 4 ) Lib. 5. p. 371.

( a ) *Thionville* étoit une Résidence Royale : voici ce qu'en dit le Pere Dom Michel Germain ( \* ) *Nam Pippini Carolingorum Parentis anno Regni secundo, Christi 753., Theodone Villa publica super Mosella dicitur à Fredegarii continuatore.*

( \* ) Apud Mabillon, de Re diplom. lib. 4. N. 141.

## N.º I I.

### LE DUCHE' DE VOIVRE.

DANS un Diplome de Charlemagne, [ 5 ] ce Pays est nommé Ducatus *Waverinsis*, & porte ailleurs le nom de *Pagus Vabrensis*. La partie Méridionale de ce pays n'est pas de mon sujet ; il suffit de dire qu'il confinoit au Duché Mosellanique. D'anciens monumens rapportés par *Brouverus*, *Valesius*, & l'Auteur du *Chronicon Gottwicense*, [ 6 ] y placent *Isrich* près de Luxembourg ; *Juveniacum* ( Juvigni, non loin de Montmedy ; ) *Epoiffus*, ( Ivoix ; ) ( b ) *Chiniacum* ( Chiny ) ce qui prouve qu'il comprenoit tout l'ouest du Pays de Luxembourg.

( 5 ) Chron. Gottw. 2. p. 825.

( 6 ) Ibid.

( b ) Autre Résidence Royale. *Apud Spissiam* ; dit le Pere Germain ( \*\* ) *Willam publicam Theodericus Rex morabatur, cum illum increpaturus adit Colombanus, ut in ejusdem Sancti Vita Jonas memoret.* Au reste *Ivoix* portoit le titre de Comté, puisqu'on lit dans un acte cité par l'illustre Mr. Hontheim *In Comitatu Ivotio.* ( \*\*\* ) Les environs de Luxembourg formoient le Comté de *Methingowe*, comme il paroît par les actes que produit le même Auteur, ( \*\*\*\* ) mais tout cela faisoit partie du Pays de Voivre.

( \*\* ) Ibid. No. 135.

( \*\*\* ) Hist. Trev. T. 1. p. 54.

( \*\*\*\* ) Ibid. p. 56.

## N.° III.

## A R L O N.

Cette Ville & son Territoire est distinguée dans le fameux acte de partage de 870, du *Pagus Wavrinsé*, du *Comitatus Moslinsis*, & du Comté d'*Arduenna*. La Ville d'Arlon est fameuse pour son Palais, où les Rois ( a ) d'Auftrasie firent souvent leur résidence.

( \* ) Sæc. 2. Bened. pag. 863.

( a ) *Villa Regia quæ ab auctore vitæ Sancti Condedi Anachorite ( \* ) Fiscus Arelaunus vocatur ; & in actis Sancti Lambertii Lugdunensis Episcopi : Arelaunus juncundum Palatium.* ( \*\* ) Dom Mich. Germain *apud Mabill. de Re diplom. L. 4.*

( \*\* ) Sæc. 3. Bened. parte, 2. pag. 464.

N.° 7.

## N.° IV.

## L E P A G U S B E D E N S I S.

AU Nord du Duché Mosellanique étoit le *Pagus Bedensis*. Il comprenoit les Environs de Bidbourg, (*Castrum Bedense.*) ( 1 ) Un Diplome de Pepin d'*Heristal*, de l'an 709, y place Epternach. *Donamus Monasterio in loco qui cognomentum gerit Epternacum, Pagoque Bedensi ad Suram amnem exstruëto.* ( 2 )

( 1 ) Chron. Gott. T. 2. p. 1.

( 2 ) Apud Mir. Tom. 2. pag. 556.

Ce Pays s'étendoit jusqu'à l'extremité Orientale du Duché de Luxembourg, puisqu'un Diplome de Charlemagne de l'an 790 y place la Riviere de Salm : *In Pago Bedense, in Loco nuncupato Droise, super fluvium Salmana* ( 3 )

( 3 ) Vet. script. coll. tom. 1. p. 47.

## N.° V.

## L E C O M T E ' D ' A R D E N N E.

LE reste de la Province de Luxembourg faisoit partie du Comté d'Ardenne, qu'il ne faut point confondre avec la Forêt de ce nom. Ce Comté étoit borné au Sud par



par les Pays de Voivre & d'Arlon, au Nord par le Pays de Liege, à l'Orient par le Duché Mosellanique & par le *Pagus Bedensis*, à l'Occident par le *Condros*. Les Annales de St. Bertin, l'acte de Partage & plusieurs Diplomes du 7.<sup>me</sup> & 8.<sup>me</sup> siècle en font souvent mention. Les Abbayes de Stavelo & de Malmedy étoient situées en Ardenne selon le Diplome de Sigebert, de l'an 650 :

( 1 ) *in Foreste nostra, nuncupata Arduenna.... concessimus... ut ibi Monasteria.... cognominata Stabulaco seu Malmundarium construerentur.* Longlare près de St. Hubert étoit en Ardenne. Voici ce qu'en dit Dom Michel Germain, qui a travaillé avec succès sur les Palais des Rois des Francs :

( 2 ) *Longlare vel Longolarium in sylvâ Arduenna... Chlotarium II. hospitem habebat.... Eodem in loco Pippinum bis hiemasse, videlicet anno 759 & 763 antiqui docent Annales. Lotharii Augusti præceptum Miræus profert, Actum Longlare, Palatio Regio. Est in Diœcesi Leodiensi non procul à Sancti Huberti Monasterio, Villa Glare ab incolis nuncupata, qui vicus, truncato nomine, Longlaria & Longlariensis Palatii antiqua sedes existimatur. ( a )*

Monsieur de Valois y met *Bastonia*, ( *Bastogne* ) ( 3 ) & l'acte de partage de 870. *Bistanc* & *Tumbas*, qu'on croit être *Beling* & *Tomen*. Ces endroits suffisoient pour indiquer l'étendue de ce Pays. Il est certain qu'il s'étendoit dans le Duché de Limbourg moderne, même au-delà de la Weze ; car une Donation de Henry III, de l'an 1098, ( 4 ) fait mention de *Harve in Pago Harduennæ*. L'endroit nommé *Herve*, à peu de distance de Limbourg, subsiste encore.

Dans l'Ardenne étoit compris le Pays de Famenne, entre l'Ourte & la Choul. Un Diplome de la 7.<sup>me</sup> année du Roi Lothaire, rapporté dans le *Chronicon Gottwicense*, ( 5 ) fait mention de *Villa Hamina in Falminne Pago* ;

## D

( a ) Il y a dans l'Ardenne un Prieuré nommé *Longliers*, appartenant à l'Abbaye de Florennes. La conformité des noms pourroit faire juger que c'est un reste de l'ancienne *Longlare*.

( 1 ) Apud Miræum tom. 4. p. 173.

( 2 ) Apud Mabill. de re Diplom. lib. 4. n. 82.

( 3 ) Not. Gall. in voce Arduenna.

( 4 ) Mir. Don. Belg. l. 1. cap. 34.

( 5 ) T. 2 p. 592.

*item in Falminne, locus qui dicitur Lomna, & in strata... & in Braëis &c.* On croit que ces deux premiers lieux sont Hour en Famenne, & Lompré ou pont à Lomme. Les autres me sont inconnus. Plusieurs autres cantons en faisoient encore partie. Les environs d'Ouren composoient le Pagus *Nudoch*, dont il est parlé dans un acte de l'an 783, en ces termes : *in Pago Nudochi, in loco qui dicitur Urva.* (1) Les environs de la Sure étoient connus sous le nom de *Pagus Surensis* : *In Pago Surensè super Fluvio Sura, in Villa quæ dicitur Gelesdorff.* C'est ce qu'en dit un acte de l'an 793, cité par le savant Mr. *Hontheim.* (2)

(1) Hont. hist. Trev. t. 1. p. 60.

(2) Ibid.

(3) Chronic. Gottw. t. 2. p. 585.

Dans l'Ardenne étoit encore une partie du Pays d'*Eiflia*, (3) qui confinoit au *Pagus Bedensis*. Il comprenoit tout l'espace depuis la Sure & l'Oure jusqu'à l'extrémité du Pays de Luxembourg, & même au-delà. D'anciens monumens y placent *Vienna*, (*Vianden*) *Brumia*, *Stabulaus*, *Malmundarium*; & comme ces lieux se trouvent d'ailleurs placés en Ardenne, comme je l'ai fait voir ci-dessus, il est clair que le Pays d'*Eiflia* faisoit partie de cette grande contrée.

## N.º V I.

### LE CONDROS.

Les Annales de St. Bertin, sur l'an 839., font mention du *Comitatus Condorosto*. Ce Pays, renfermé entre l'Ardenne & la Meuse, touchoit au Nord au Pays de Liege à quelque distance de la Ville de ce nom. Les endroits nommés dans les anciens monumens sont : *Dinant*, *Hui*, *Cellæ*, *Marca &c.* Voyez les Auteurs cités en marge. [4]

(4) Chronic. Gottwic. t. 2. p. 573. Valef. Nout. Galliar. p. 154.

(5) Martene & Durand Veterum Script. Collect. t. 2. p. 46.

Des Monumens du dixieme siecle donnent à la Ville d'Hui le titre de Comté. Dans un Diplome de Brunon Archevêque de Cologne de l'an 953, on lit ces paroles : (5) *reddidit ... in Pago Condustrio locum qui dicitur Villa*

*in Comitatu Hoio.* Plusieurs prétendent que ce Comté fut érigé en 779. Voyez *Melart Histoire de la Ville & du Château de Huy. pag. 5. & suiv.*

## N.º VII.

## LE PAYS DE LIEGE.

CE Pays, au Nord du *Condros*, occupoit les deux rives de la Meuse jusqu'à *Vifet*. J'ignore si le nom de *Liuga*, *Leuga*, ou quelqu'autre qui le désigne, a été connu bien longtemps avant le 9.<sup>me</sup> siècle. Il seroit difficile d'en rapporter un témoignage antérieur à celui qu'on tire d'une donation de Charlemagne de 779, (1) où il est dit : *aliquos mansos in Angelgiagas in Pagello Leuhio*. Il est constant que la Ville de Liege étoit un lieu désert du temps de St. Lambert, Evêque de *Mastricht*; ce ne fut une Ville que vers l'an 720. Il paroît d'ailleurs que le Pays a tiré son nom de sa Ville Capitale. Il est donc plus sûr de croire, que, pendant tout le 7.<sup>me</sup> siècle & une partie du huitième, la rive gauche de la Meuse étoit de l'*Hasbanie* & la droite du pays de *Masgauw*. Alors, Liege; considérablement accrue, eut un territoire dans l'une & dans l'autre de ces contrées. Ce territoire, peu étendu à l'Ouest, s'étendoit à l'Orient dans le *Masgauw*, occupoit une grande partie du *Limbourg* moderne, jusqu'à *Aix-la-Chapelle* inclusivement; car dans un Diplôme du Roi *Lothaire* de 844, (2) on lit ces paroles : *Acium Novo Castro in Pago Leodiensi*. Ce *Novum Castrum* n'est autre chose que la Ville d'*Aix-la-Chapelle*, comme il paroît par une donation de Charlemagne de l'an 779. (3) Les autres endroits de ce pays étoient *Heristallium*, *Jopila*, *Capræmons* & *Vifet*. Les trois premiers sont célèbres au moyen âge pour avoir été des Palais Royaux & souvent la Résidence des Rois. (a)

( 1 ) Mir. don.  
Belg. l. 2. cap. 8.

( 2 ) Chron. Gott-  
wic. t. 2. p. 656.  
ex Lunig. Spicileg.  
Ecclef. t. 3. p. 784.

( 3 ) Mir. don.  
Belg. l. 2. cap. 8.

## D 2

( a ) Voyez *D. Mich. Germ. apud Mabill. de Re Dipl. l. 4. N. 66. 71. & 28.*

## N.º VIII.

## LE PAYS DE MASGAUW.

AU Nord du Pays de Liege, ou, si l'on remonte jusqu'au 7.<sup>me</sup> siècle, au Nord de l'Ardenne étoit le Pays de *Masgauw* sur les deux rives de la Meuse. Il s'étendoit jusqu'au Comté de *Teisterbant*, & avoit pour limites. La *Bathua* au Nord, la *Taxandrie* à l'Ouest, & les *Hattuariens* à l'Orient. L'acte de partage de l'an 870 le divise en *Masau* supérieur & inférieur, le point de séparation étoit à *Ruremonde*. Voici les principaux endroits de ce pays :

( 1 ) Chart Gerberg. apud Mir. donat. piar. cap. 37.

MARSNA in Comitatu *Masau*go; ( 1 ) c'est *Merssem* sur la Gheule, entre Fauquemont & la Meuse, lieu célèbre par son ancien Palais. ( b )

( 2 ) Mir. dipl. Belg. cap. 12. l. 2.

TRAJECTA in Comitatu *Moselant*; ( 2 ) c'est la Ville de *Mastricht*. ( c )

( 3 ) Dipl. Henrici, anno 1055 in chron. Gotwic. T. 2. pag. 692.

APINIS in *Pago Moselant*; ( 3 ) c'est *Eupen* territoire de *Limbourg*.

( 4 ) Diplom. Pipini Herist. ann. 714 apud Mir. t. 3. pag. 286.

SUESTRA... in *Pago Mosariorum super fluvio Suestra*; ( 4 ) c'est *Susteren*, maintenant du Duché de *Juliers*.

( 5 ) Dipl. Lothar. ann. 858. apud Mir. don. Belg. lib. 2. cap. 12.

BERG. In *Pago Maso super fluvium Ruræ Monasterium quod Berg nuncupatur*; ( 5 ) c'étoit un Monastere peu distant de *Ruremonde*.

( 6 ) Chronic. Gottwic. tom. 2. pag. 692.

BLARICGE in *Pago Mosao*; ( 6 ) c'est *Blerik* vis-à-vis de *Venlo*.

On voit par ce détail, que les deux bords de la Meuse, depuis les limites que j'ai déterminées, formoient l'ancienne *Masgauw*, dont le Comté de *Maesland* moderne, où le nom ancien s'est conservé, ne faisoit qu'une petite partie.

J'ai dit que ce Pays étoit borné à l'orient par les *Hattuariens*. Ce peuple n'appartient à mon sujet que pour

( b ) Voyez *D. Mich. Germain apud Mabill. de Re Dipl. L. 4. No. 90.*

( c ) C'étoit encore une Ville Royale. Voyez le même Auteur No. 144.

autant qu'il occupoit ce Territoire qui comprend maintenant les environs de *Gueldre*, de *Wagtendonk* &c. Voyez *chron. Gottwic. T. 2. p. 552.*

Il faut revenir sur nos pas pour trouver aux Pays-bas méridionaux le Comté de *Lomme*, dont je vais parler au No. suivant.

## N.° I X.

## LE COMTE' DE LOMME.

CE Comté, à l'Occident du *Condros*, comprenoit presque tout le Comté de Namur moderne, tout le Pays d'entre-Sambre & Meuse, & s'étendoit même un peu dans le Brabant. C'est ce qui paroît par les endroits qu'y placent les anciens monumens, que je vais produire, après avoir averti, que je ne fais ici que copier la dissertation du Pere de Marne, ne pouvant rien ajouter à son exactitude. Selon le Plan que je me suis fait, il ne s'agit que de rapporter les endroits principaux qui peuvent constater les limites de ce Comté. ( a )

D'abord il faut remarquer, que le *Comitatus Darnuensis* ou *Darmiensis*, ( 1 ) qui s'étendoit depuis la Sambre jusqu'en deçà de Gemblours le long de la Riviere d'*Ornau*, d'où il a tiré son nom, ( b ) étoit une dépendance de celui de *Lomme*. Ainsi le *Pagus Lommenfis* étoit borné par le Brabant, l'*Hasbanie*, le *Condros*, le Hainaut & di-

( 1 ) Mabill. annal Ben T. 3 p. 375 &c. comparé à Mir. not. Eccles. cap. 13 & 17.

( a ) *Valesius*, *Juncker* & *Paulinus* ont cru que le Comté de *Los* étoit compris dans celui de *Lomme*, apparemment par la ressemblance des noms; c'est une erreur; il appartient à l'*Hasbanie*; aucun des endroits du Pays de *Los* n'a été nommé comme étant situé au Comté de *Lomme*.

( b ) C'est le sentiment du Pere de Marne. Je croirois plutôt que ce Comté tiroit son nom du Village de *Darni* près de Charleroi. Il s'est conservé à Gemblours une espece de tradition que St. Guibert étoit natif de ce Village, son Pere étoit sans doute Comte de *Darni*. Au reste on ne risque guère en étendant jusqu'à ce lieu les limites du *Pagus Darmiensis*: d'anciens monumens y placent *Chastelincieu* vis-à-vis de *Chastelet* sur la Sambre.

La Charte d'Ochon qui porte constamment *in Comitatu Darmiensi* favorise beaucoup l'opinion de ceux qui tirent le nom de ce Comté du Village de *Darni*.

vers petits pays qu'on y rapportoit. Voici les endroits dont il est fait mention dans les monumens anciens.

BEVERNA. *Venit in Pago Lomacensi & mansit in villa quæ dicitur Beverna*; ( 1 ) C'est *Biesme*, qu'on appelloit autrefois *Bievène & Beverne*.

BRONIUM. *In Pago Lomacensi in loco qui dicitur Bronium*; ( 2 ) C'est *Brogne*, ou *St. Gerard*.

CALCO. *In Comitatu Laumensi Villam quæ dicitur Calco*; ( 3 )

CORBREIUM. *Apud Corbreium in comitatu Lommenfi*; ( 4 ) c'est *Corbion* à peu de distance de *Ciney*.

FLORINES. *Abbatiam quamdam in Pago Lomacensi sitam... Florines construxerunt*. ( 5 )

CUVINIUM. *Prospero cursu pervenit ad Pagi Lomacensis Prædium Cuvinium*; ( 6 ) c'est *Couvin* à deux lieues de *Mariembourg*.

HASTERIA; c'est *Hastiers*, mentionné dans un Diplome de Charles le simple de l'an 910. *Voyez, sur cet endroit, la dissertation du Pere de Marne*.

LANDRICI CASTRUM. *In loco nuncupantè Landricum Castrum, super fluvium Huya, in Comitatu Lomensi*; ( 7 ) c'est *Landrichamp* près de *Givet*.

MAGINISIUS PAGUS. *In Pago Maginiso in Comitatu Berengarii*; ( 8 ) le Comté de *Manise* entre *Revin & Givet*.

RUIVINIUM. *Ruivinio in Pago Lomense*; ( 9 ) c'est *Revin*.

GEMELAUS, *Curtili &c. In Comitatu scilicet Lomacensi atque Darnuensi, Villam videlicet Gemelaus... in eodem quoque Pago Villam Busfols ..... Astnagia .... in Comitatu Darnuensi medietatem Villæ Curtili dictæ*; ( 10 ) c'est *Gembloirs, Bouffieres, Anaymet, ( a ) & Courtil*; & c'est une preuve que le Comté s'étendoit plus avant dans le Brabant que ne fait le Comté moderne de Namur.

( a ) C'est l'explication de l'auteur que je copie. Il n'y a point de difficulté pour *Gemelaus* & pour *Curtili*; mais *Busfols* n'est point *Bouffieres*; ni *Astnagia*, *Anaymet*; Le premier est *Bouffoux*, censé détruite, entre *Gembloirs & Ernage*, dont le nom s'est conservé dans ce qu'on appelle aujourd'hui *Les Prez de Bouffoux*, appartenans à l'abbaye de *Gembloirs*. Le second est *Ernage* dont cette même Abbaie est encote en possession.

( 1 ) Act. D. Dagoberti p. 16. NB. voyez la dissertation du P. de Marne à la suite de son histoire de Namur p. 88.

( 2 ) Cod. Don. piar. cap. 30.

( 3 ) Dipl. Lothar. 2 in vet. script. & monum. T. 2. p. 25.

( 4 ) Chartres de Conrad de 1033 donat. piar. cod. cap. 46.

( 5 ) Acte de Henri Not. Ecclef. Belg. cap. 34.

( 6 ) Apud Surium vit. S. Gerardi 3. oct.

( 7 ) Vet. script. & mon. T. 2. p. 40.

( 8 ) Præcept. Car. simp. vide vet. script. T. 2. p. 39.

( 9 ) Chartre du Roi Pepin, vide Ann. Bened. T. 2. in append. p. 706.

( 10 ) Mir. T. 1. p. 139.

WALAHAM. *In Comitatu Darnuensi medietatem Villæ Walaham dictæ*; ( 1 ) c'est *Walhain*.

( 1 ) Mir. T. 1.  
p. 140.  
( 2 ) Ibid. p. 140  
& p. 56.

VILLARE. *Apud Villare in Darnoensi Comitatu*; ( 2 ) c'est *Villers*.

NAMUCUM CASTRUM, mentionné dans Sigebert sur l'an 689 & dans l'anonyme de Ravenne, étoit du Comté de *Lomme*; puisqu'on lit dans les actes de Mabillon: ( 3 ) *Ea Tempestate Comes Berengarius Namucensi Castro præsidebat*: Or le Comté de Berenger étoit le Comté de *Lomme*.

( 3 ) Vita Sri.  
Gerardi T. 5. Act.  
SS. ord. S. Bened.  
P. 253.

## N.° X.

## L' H A S B A N I E.

AU Nord du Comté de *Lomme* étoit le Pays d'*Hasbanie*, dont le nom se conserve encore dans celui de la *Hasbaye* moderne, borné à l'Ouest par l'ancien *Brabant*; à l'Est par le *Masgauw* & Pays de *Liege*; au Nord par la *Demer* qui le séparoit de la *Taxandrie*. L'acte de partage de l'an 870 y met quatre Comtés, (*in Hasbania Comitatus quatuor.*) Ils n'y sont pas nommés; mais on pourroit supposer que c'étoient *Moilla*, *Diest*, *Nastenaco*, & l'*Hesbaing* proprement dit.

Le premier de ces Comtés est nommé dans le testament du Comte *Everard* de l'an 837: ( 4 ) *Balgingam & curtem nostram in Pago Moila, quæ vocatur Heliffem*. Ce lieu existe encore près de *Tirlemont* qui est indubitablement dans l'*Hasbanie*.

( 4 ) Cod. Don.  
piar. cap. 15.

Le second se trouve dans la Donation d'*Hotbertus* de l'an 838: ( 5 ) *Hafnoch. . . in Pago Hasbaniensi sive Diestensi*.

( 5 ) Don. Belg.  
lib. 2. cap. 11.

Le troisieme dans un diplôme d'*Othon I*, de l'an 948: ( 6 ) *In Comitatu Nastenaco Villas scilicet Nastei, & Corbeis, & Avoncourt, & Curceles, Mansumque unum ad Curtem Romenei dictam, Villamque Molins. . . Sylvamque Boisotgis, & Villam Ailant & Vrei*. Ces lieux nous indiquent les environs de *Wastine*, de *Judoigne*, de *Mont St. Wibert*.

( 6 ) Dipl. Belg.  
lib. 1 cap. 18.

( 1 ) Dipl. Belg.  
lib. 2. cap. 30.

Le Comté d'*Hesbaing* proprement dit ne doit point être confondu avec l'*Hasbanie*. Il en est clairement distingué dans un diplôme de Henri III., de l'an 1040 : ( 1 ) on y lit : *Comitatum Arnoldi Comititis, nomine Haspinga, in Pago Haspingow Situm.*

Voici les endroits les plus connus de l'*Hasbanie*, marqués dans les monumens anciens, & qui serviront à en déterminer les limites.

( 2 ) Dipl. Othon.  
I. in dipl. Belg. l. 1.  
cap. 18.

WASMONT *In Pago Hasbain* ; ( 2 ) ce lieu existe près de *Landen*. Et cette dernière ville étoit sans doute de l'*Hasbanie* ; puisqu'elle étoit la résidence du premier des Pepins, qui gouvernoit cette grande contrée.

SARCHINIUM, qu'on appelle maintenant St. Tron, étoit de l'*Hasbanie*. On lit dans la vie de St. Trudon. La donation qu'il fit des Biens qu'il possédoit *in Territorio Hasbaniensi, loco qui vocatur Sarchinium, super fluvium Cifindriam.* ( 3 )

( 3 ) Theodor. in  
- Vita Sti. Trud. cap.  
12.

( 4 ) Chron. Gott.  
ex Lunig-Spicil.  
Ecclef. T. 3 p. 784.  
& 785.

HURION *in Pago Hasbanio*, selon un diplôme du Roi Lothaire ; ( 4 ) c'est *Hérion* entre Liege & Huy. Nouvelle preuve que le Pays de Liege en deça de la Meuse faisoit partie de l'*Hasbanie*. Les endroits suivans confirmeront cette preuve.

HARIMALLA *in Pago Hasbanie*, selon la donation de l'Empereur Lothaire ; [ 5 ] c'est *Hermale* entre Liege & Vifet.

( 5 ) De l'an 844  
Donat. Belg. L. 1.  
cap. 6.

BELISIA, selon Mr. de Valois [ 6 ] & l'auteur du *chronicon Gottwicense* ; ( 7 ) c'est *Bilsen* sur la *Demer*, aux confins de la *Taxandrie*.

( 6 ) Not. Gal.  
p. 242

( 7 ) T. 2 p. 623.

DUNGO, *Halen, Scafnis & Felepa*, sont des lieux de l'*Hasbanie*, selon une donation du Comte Robert de l'an 746 : [ 8 ] on y lit : *in Pago Hasbaniensi locum quendam qui dicitur Dungo.* Et un peu plus bas : *Halen, Scafnis, Felepa & Marholt. Ista loca supra dicta sunt in Pago Hasbaniensi & Mansuarinfi.*

( 8 ) Donat. Belg.  
lib. 2. cap. 5.

*Dungo*, c'est *Donck*, à peu de distance de la petite ville d'*Halen* ; *Felepa*, c'est *Velve* peu distante de la même ville *Schaffen & Meerhout*, en deça de la *Demer*, sont clairement désignées par *Scafnis & Marholt*. Comme l'*Hasbanie* ne s'étendoit



tendoit point au delà de cette Riviere; il faut placer ces deux endroits dans le *Pagus Mansuariensis*, mentionné dans la donation de Robert, & ce canton, renfermé entre la *Demer*, le Pays de *Riën* & la *Taxandrie*, ne s'étendoit guère au-delà des deux endroits que nous venons d'y trouver.

Dans l'*Hasbanie* étoit encore le Comté de *Brugeron* (*Brunengerunz*); mais il n'en est parlé qu'à l'onzieme Siecle. Butkens en a si exactement décrit l'étendue, d'après un ancien Auteur, que je ne crois pouvoir mieux faire que de rapporter ses propres paroles. ( 1 )

„ Ceste Comté estoit située dans l'*Hasbaing* entre les Ri-  
 „ vieres *Thile* & *Geete* . . . . . Elle commençoit à *Poille-*  
 „ *mort*, passant entre les deux *Hercines*, *Jausane*, *Setrud*  
 „ ou *Sittert*, *Mallein*, *Brugeron*, & la roche qu'on nom-  
 „ me *Stalfouarge*; de là vat au Puys de *Longue-ville*, com-  
 „ prenant toute la vallée de *Hachewade* jusques au chefne  
 „ de St. Bavon près *Chamont*, & de *Chamont* suivant le  
 „ cours de la Riviere jusques à St. Quintin, tout ainsi que  
 „ la *Thile* court, & delà au gué Robert, tout en costoiant  
 „ la dicte Riviere, jusques à *Corbeck* & de là à *Louveiel* ou  
 „ *Lovenioul*, à *Kisèchim*, à *Betechim*, à *Glabbeche* & au  
 „ *Gue-Pepin* jusques au passage de *Grimene* & de là au Pont  
 „ d'*Aldevoirt*, d'où derechef l'on rencontre le premier ter-  
 „ me de *Poillemort* susdict. Il semble que la chef-ville de  
 „ ceste Comté est la ville de *Thillemont*, car les bornes sus-  
 „ mentionnées vont tout au tour de la dicte ville &c. “  
 La situation de tous ces endroits, & les lieux qu'on con-  
 noît avoir été du Brabant, fussent pour prouver que la  
 Dile servoit de borne à cette Province & à l'*Hasbanie*.

A tous ces endroits je pourrois ajoûter *Haimbecha* & *Halmale*, dont il est parlé dans le Diplome du Roi Thierré de l'an 673; [ 2 ] *Awanlia* & *Imburcio* dans celui de Lothaire de l'an 844; [ 3 ] *Hildina* dans le Testament du Comte Everard de l'an 837; [ 4 ] *Hermex* dans le Diplome d'Othon I. de l'an 948; *Scarpona* dont il est fait mention sur l'an 628, [ 5 ] & plusieurs autres; mais ceux

( 1 ) Trophées du Brabant, liv. 1. chap. 6. ex *Ægid. Aureavall. in vita Otberti* cap. 14 apud *Chapeavil. T. 2. p. 44.*

( 2 ) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 4.

( 3 ) Don. Belg. lib. 1. cap. 6.

( 4 ) Cod. Don. piar. cap. 15.

( 5 ) *Annal Trevir. lib. 7. pag. 343.*

que j'ai rapportés fussient pour déterminer les limites de l'*Hasbanie*.

## N.° X I.

## L A T A X A N D R I E.

AU Nord de l'*Hasbanie* on trouve la *Taxandrie*, bornée au Nord par les Comtés de *Teisterbant* & de *Masgauw*; à l'Orient par le *Masgauw*; à l'Occident par le Brabant, & les Pays de *Riën* & de *Striën*. C'est ce qu'il faut prouver par les endroits de la *Taxandrie* nommés dans les anciens monumens.

D'abord il faut remarquer qu'une grande partie du Comté de *Striën* étoit comprise dans la *Taxandrie*, puisqu'il est dit dans un diplôme d'Othon I. de l'an 966 : ( 1 ) *hæreditas Sanctæ Gertrudis sita in Pago Tessandria super fluvio Struona, in villa quæ dicitur Bergom*. J'en dis autant du Comté de *Riën* : au No. suivant on verra que *Westerlo* & *Meerbeke*, situés sans doute en *Taxandrie*, sont attribués au Comté de *Riën*.

( 1 ) Notit. Eccles. Belgii, cap. 26.

Alphen, près de *Breda*, étoit dans la *Taxandrie*, selon le testament de St. Willebrord : ( 2 ) on y lit : *Alphein in ipso pago Taxandrio*. Ce testament fait encore mention de *Wadradoch super flumine Duthmala*, c'est *Wêerd* sur la *Dommel*; de *Diosna super fluvio Digena*, apparemment *Dyessen* dans la Campine, d'*Heinesloth* & d'*Hokanschot*, tous situés in *Pago Taxandrio*.

( 2 ) Cod. don. piar. cap. 8. sed emendatius in Notit. Marchion. p. 88.

Dans les *Traditiones Laurishamenses* ( 3 ) il est parlé d'*Empele*, d'*Herpina*, de *Rosmalla*, d'*Ortina*, de *Palati*, tous dans la *Taxandrie*. Le premier de ces endroits c'est *Empel* près de *Crevecœur*; le second est *Erpen* au Pays de *Ravesteyn*; le troisième & quatrième se trouvent aux environs de *Bois-le-Duc*; le cinquième c'est la *Peelt*. Dans un Diplôme de l'Empereur Othon II., ( 4 ) il est fait mention de *Northrevic* & *Edinghem in Pago Tessandriæ*.

( 3 ) Ex Chron. Gottw. T. 2 p. 796.

( 4 ) Donat. belg. lib. 1. cap. 14.

*Norderwyk & Ireghem* ou peut-être *Eghem*, subsistent de nos jours.

Une Donation de Charlemagne, de l'an 779, (1) met *Budilio in Texandria*, c'est *Buel* entre *Hamont & Weert*.

(1) Ibid. Lib. 2. cap. 8.

En 877, Charles le Chauve donna à l'Eglise de Ste. Gertrude à Nivelles *Villulam Forest in Taxandro*; (2) c'est *Vorst* à peu de distance de *Westerlo*.

(2) Ibid. cap. 14.

L'auteur de la vie de St. Rombaud, place la ville de *Lier* en *Taxandrie*; celui de la vie de St. Trudon y met *Hamme* près de *Tessenderlo*; & pour ce dernier; son nom seul suffit pour marquer qu'il étoit de la *Taxandrie*.

Un ancien Auteur nous a indiqué les bornes de ce Pays du côté de l'*Hasbanie* & du Pays de Liege: (3) *Regio* dit-il, *cui Taxandria nomen est, quæ à Trajectensi Oppido versus Septentrionem vix tribus miliaribus disparatur*, & au chapitre 12: *Locus iste (Belisia) in ingressu Taxandriæ postus*. Comme *Bilsen* étoit indubitablement de l'*Hasbanie*, ces paroles ne signifient autre chose, sinon que la *Taxandrie* commençoit en cet endroit: nouvelle preuve pour mettre la *Demer* entre ces deux Provinces.

(3) Nicol. Canon. in Vita Sti. Lamberti cap. 10.

## N.º XII.

### LE PAYS DE RIEN.

Les Bornes de ce Pays étoient au Sud le Brabant; au Nord le Comté de *Striën*; à l'Est la *Taxandrie* & à l'Ouest l'Escaut, qui le séparoit du Pays de *Waes*.

On lit dans une donation de *Rohingus*, Marquis ou Comte de ce Pays, de l'an 725 ou environ: (4) *Villam nostram quæ est constructa in Pago Renensium (Rien-sium) super fluvium Nutta, in loco nuncupato Preprusdare* . . . . & *in alio loco . . . vocato Winlindechim*, & dans le Testament de Saint Willebrord: (5) *Rohingus mihi condonavit vel tradidit Ecclesiam aliquam quæ est constructa in Ant-verpo Castello super fluvio scalde in Pago Renensium cum*

(4) Cod. don. piar. cap. 7.

(5) Ibid cap 8.

*appendiciis suis , Villas denominatas his nominibus : Bacwalde , Winnelincheime , Furgalare &c.* J'ignore absolument ce que c'est que *Preprufdare* ; mais du moins est-il prouvé par ces passages, qu'*Anvers , Boucholt , Voghelaer , & Weyneghem* faisoient partie du Comté de *Riën*. *Deurne*, l'ancienne *Turninum* ruinée au neuvième siècle, en étoit aussi, puisque ce lieu est situé entre *Anvers & Weyneghem*.

( 1 ) Cod. Don.  
piar. cap. 42.

( 2 ) Ibid. cap. 43

( 3 ) Molan nat.  
SS. Belg ad 11 Oc-  
tober.

J'ai déjà dit que le Comté de *Riën* s'étendoit assez avant dans la *Taxandrie*, & qu'il en faisoit même partie. Effectivement on lit dans la Donation d'Aufride ( 1 ) de l'an 997 : *quamdam mei juris hæreditatem quam antea potestative possederam , infra Comitatum Riën nuncupatum , quorum locorum hæc sunt Nomina : [ a ] Westerlo , Odlobolo , Mierbeke , Hoybeke , Burente , &c.* Et dans celle de l'Empereur Henri de l'an 1008 : [ 2 ] *...proprias sylvas quæ sunt inter illa duo flumina quæ ambo Nithe vocantur & tertium quod Thila nominatur , sitæ , & quæ pertinent ad illas Villas Heiste ac Badfride , nec non Maclines ( quæ est Mechelen ) nominatas , quod tamen totum Waverwald appellatur , in Comitatu vero Gozilonis Comititis , qui Antwerf dicitur , situm , &c.* Or l'ancien Auteur de la Vie de St. Gommar , [ 3 ] en parlant de la Ville de *Lier*, située sur la *Nethe*, nous apprend que cette Rivière séparoit, en cet endroit, le Pays de *Riën* de la *Taxandrie*. Mais les Villages de *Westerlo*, de *Meerbeke*, d'*Heist* & de *quaed Mechelen*, étant bien au-delà de cette Rivière ; il faut nécessairement que du temps d'Aufride & de l'Empereur Henri les limites du Pays de *Riën* n'étoient plus les mêmes que du temps de St. Gommar, ou bien que le Pays de *Riën* n'étoit qu'une partie de la *Taxandrie*, c'est-à-dire du moins les endroits situés au-delà de la *Nethe*.

( \* ) Pag. 93.

( a ) L'Historien *Heda* produit aussi ce Diplôme ; ( \* ) mais avec quelque différence pour les noms de Villages ; savoir : *Westerlo , Oudlo , Colo , Mircenbecke , Honbecke , Borchte*. On croit qu'il s'agit d'*Olen*, de *Quaedbeke*, d'*Honberg* & de *Berchum*. Les deux autres lieux sont plus connus.

## LE BRABANT.

AU Sud du Pays de *Riën* étoit le Brabant , borné à l'Oueſt par l'Efcaut , à l'Orient par la Dyle , & au midi par la Haïne.

Ce Pays étoit donc bien différent de ce qu'il eſt actuellement. Plus reſſerré à l'Eſt , il comprenoit à l'Occident cette partie du Quartier de *Dendermonde* , qui eſt en deçà de l'Efcaut , & tout le Comté d'Aloſt , & au Midi une bonne partie du Haïnaut. C'eſt ce qui paroîtra par le dénombrement des lieux mentionnés dans les monumens anciens.

MALINES étoit du Brabant , ſelon un Diplome de Pepin de l'an 753 , cité par Grammaie : [ 1 ] on y lit : *Terram in Bratuspantii medio ubi Scalda Thylam excipit , diſtam Francis Maslinas.*

( 1 ) Hiſt. Urb. & Provinc. Mechd. lib. 1. ſect. 2.

VILVORDE étoit du Brabant : On lit dans un Diplome de Charlemagne de l'an 779 , [ 2 ] *Filfurdo in Bragbando.*

( 2 ) Don. Belg. lib. 2. cap. 8.

Pour BRUXELLES , on ne doute point que cette Ville n'ait toujours été du Brabant ; mais la pluſpart des Auteurs prétendent qu'elle n'exiſtoit point avant le neuvième ſiècle. J'avoue qu'il n'eſt pas poſſible de prouver que ce fut dès lors une Ville ; mais enfin il y avoit au ſeptième ſiècle un endroit nommé *Broſſella*. On lit dans la Chronique de Balderic : [ 3 ] *cum Ægrotaret ( S. Vindicianus ) apud Broſſellam Diœceſis ſuæ Territorium.* On fait que Bruxelles étoit autrefois du Diocèſe de Cambrai , dont St. Vindicien étoit Evêque. Ce Prélat mourut vers l'an 695. Ajoutez à ce témoignage , celui qu'*Haræus* a tiré [ 4 ] de l'Auteur de la vie du Saint : *cum contigit eum ( Sanctum Vindicianum ) in quoddam Diœceſis ſuæ Territorium quod Broſſella dicitur devenir.*

( 3 ) Lib. 1. cap. 28.

( 4 ) Tom. 1. pag. 26.

LOUVAIN , connu au neuvième ſiècle par les courſes [ a ]

( a ) Nortmanni in Regnum Lotharii revertentes , in loco qui dicitur *Loven* Caſtra metantur , *Rhegin & chron. Miræi ad annum 886. Chron. Sigeb. Gemblacenſ. ad annum 885.*

des Normans, étoit du Brabant. On lit dans la Chronique de Sigebert sur l'an 1012 : *Henricus Imperator Godefridum Ducem cum exercitu in fines Bratuspantium mittit ad obsidendum Castrum Lovanium.* En effet la Dyle séparant le Brabant d'avec l'*Hasbanie*, Louvain étoit à l'extrémité du Brabant.

( 1 ) Donat. Belg. lib. 2. cap. 14. & Not. ad cap. 15.

Un diplôme de Charles le Chauve de l'an 877 [ 1 ] y place les lieux suivans : *Villam Gaugiaco in Comitatu Brachbantinsè, Liniacum in eodem Comitatu, & Wambacem, Tobacem, Iturnam, Rosbacem, Hanuariam, Bolarium.* C'est Goyck, à peu de distance d'Halle, *Lennick* Territoire de Gaesbeek, *Wambeke* appartenant au Chapitre de Nivelles, *Tubisè* entre Halle & Braine le Comte, *Itre* près de Nivelles, *Rosbeke, Hennuyeres & Baulers* ou *Beaulx*. Des Monumens postérieurs confirment encore cette étendue vers le midi : *In Pago Braivibant in loco qui dicitur Dorp*, dit Folquin dans une donation de l'an 950. [ 2 ] *Est Ecclesia quedam in Pago Brabatensi sita vulgò Nivella dicta*, dit l'Empereur

( 2 ) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 19.

( 3 ) Notit. Ecclef. Belg. cap. 37.

Henri dans un diplôme de l'an 1041. [ 3 ] *In Pago Brabatensi juxta Tornacum* dit Sigebert de Gemblours sur l'an 1059. *In Pago Brabatensi Ecclesiam de Melin, item Villam quæ vocatur Nieuwehova*, dit l'Evêque Lietbert dans une donation de l'an 1064. [ 4 ] c'est *Melin* près d'Ath, & *Nieuwehove* à peu de distance de Grammont. J'en ometts plusieurs. [ a ] Qu'on ne dise pas que ces preuves soient insuffisantes pour être du dixième & onzième siècle; car dès l'an 802, il est fait mention de *Leuse* dans un diplôme de Charlemagne. [ 5 ] *Fiscum nostrum qui vocatur Luthosa in Pago Brabant.* Et dans un diplôme de Charles le Chauve de l'an 880, *Ville*, à peu de distance de la Haïne, est placée en Brabant : ( 6 ) *In Pago Brabantense in loco qui dicitur Villa.* Je ne m'arrêterai donc plus à prouver une chose qui n'est pas susceptible de contestation, & je mettrai en fait que l'ancien Brabant étoit borné au midi par la Haïne qui le séparoit du Hainaut.

( 4 ) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 35.

( 5 ) Mir. Op. dipl. tom. 3. pag. 8.

( 6 ) Ibid. p. 10.

( a ) Voyez les Trophées de Brabant de Butkens T. 1. p. 17. On y prouve que *Condé, Lens, Perweys, Lieffines, Horines, Halle, Sainctes* &c. étoient tous situés en Brabant.

Il n'est pas moins clair qu'il ait eu à l'Occident l'Escaut pour seules limites. *Ex Monasterio quod dicitur Ganda, quod situm est in Pago Brachbantenfi*, dit l'Empereur Louis dans un diplôme de l'an 819. [ 1 ] Tout ce qu'en la Ville de Gand est du côté droit de l'Escaut étoit autrefois du Brabant ; c'est la remarque de Butkens dans les annotations sur sa Table Géographique. [ 2 ] Dans ses Preuves il rapporte [ 3 ] ce passage des Régîtres du Brabant : *Ipse verò Dux de tota Terra Aloft & de ejus appendiciis omnibus & justitiis, quæ protendunt à Ponte Gandavi, qui dicitur Pons Brabantinus, usque ad Pontem de Aldenarde, me legitime feudavit.*

( 1 ) Cod. donat. piar. cap. 14.

( 2 ) Troph. du Brab. tom. 1. p. 17.

( 3 ) Preuves p. 61.

On lit encore dans une donation de Charles le chauve de l'an 864 : [ 4 ] *In Pago Brachbatense in Villa Uncorminia . . . & in Villa [Flithersale, . . . & Villa Gisingarule.* Les deux derniers endroits sont *Vlierseele & Gyzenzeele* ou *Gyzeele*, situés dans le Comté d'Aloft. L'ancien Brabant ayant une étendue si considérable, il n'est point surprenant que l'acte de partage de l'an 870 y place quatre Comtés. ( *In Brabantio Comitatus quatuor.*

( 4 ) Cod. Dor. piar. cap. 19.

Le Pere Wastelain ( p. 455. ) dit que les environs de la Senne, depuis sa source jusqu'à Bruxelles, étoient autrefois connus sous le nom de *Pagus Senonagus*. Il dit qu'il en est parlé dans Fredegair, à l'occasion d'un Marchand François, nommé *Samon*, natif de cette contrée, lequel, étant allé trafiquer chez les Esclavons, les servit si bien dans une Guerre dangereuse, que ce Peuple, charmé de ses belles actions l'éleverent sur le Trône. Ce trait se trouve effectivement dans Fredegair, & commence par ces paroles : ( 5 ) *Anno XL. Regni Chlotarii, homo nomine Samo, natione Francus, de Pago Senonago ; &c.* Mais est-il bien certain qu'il s'agit là des environs de la Senne ? il y a des manuscrits qui portent *de Pago Senonico*, au lieu de *Senonago* d'autres lisent *Sennonagago*. *Sennonico* se trouve à la marge dans *Du Chesne* : Mais quelle que soit la leçon véritable, il est visible que ce n'est qu'une corruption de *Senonensis Ager*, les environs de *Sens*. On fait

( 5 ) Du Chesne Tom. 1. p. 754.

( 1 ) Car. Calvi  
cap. 1. pag. 113.  
( 2 ) Ibid. p. 80.

qu'au moyen âge ce Pays portoit le nom de *Pagus Senonicus*. On lit dans un Capitulaire de Charles le chauve, publié par Sirmond : ( 1 ) *Wenilo Episcopus, Odo & Donatus, missi in Pago Senonico*; & dans un autre : ( 2 ) *Wenilonis Senonicæ Urbis Metropolitanæ Episcopi Suffraganeus* &c. Je suis bien trompé si le *Pagus Senonicus* ou *Senonagus* de Fredegair n'est pas le même dont il est parlé dans les Capitulaires de Charles le chauve.

## N.° X I V.

## L E H A I N A U T.

C E Pays, étant distingué de l'Ostrevant qui dépendoit de l'Artois, de toute cette partie qui est en deça de la Haïne qui étoit du Brabant, distingué encore de la Fagne & du Pays de Famars, il faut qu'il ait été renfermé entre la Haïne, la Sambre, le Pays de *Lomme*, l'Ostervant & le Pays de Famars.

( 3 ) Angrad. de  
Vita Ansberti in  
Tom. 2. Febr. apud  
Boll. p. 354.

( 4 ) Mir. Op.  
Dipl. tom. 3. pag.  
557.

( 5 ) Dipl. Belg.  
lib. 2. cap. 7.

Dans la vie de St. Ansbert il est fait mention du Monastere d'*Altus Mons*, situé sur la Sambre en Hainaut: il y est dit que ce Saint Evêque y mourut en 695. ( 3 ) C'est *Haut-mont* près de Maubeuge. Ce dernier est placé en Hainaut dans le testament de Ste. Aldegonde écrit vers l'an 646. ( 4 ) Il y est dit : *Villam ipsam, in qua monasterium situm est, . . . quæ nuncupatur Malbodium, sitaque est in Pago Hainoënsi*. Un Diplome de l'Empereur Louis, de l'an 821 ( 5 ) y met *Saiffignies* sur la Sambre : *In Pago Hainoënsi super fluvio Sambra Villulam nomine Saiffigniacas*.

( 6 ) Cod. Don.  
piar. cap. 25.

( 7 ) Mir. Opera  
Dipl. tom. 2 p. 1126  
& tom. 3. p. 283.

Le Monastere de Lobbes étoit du Hainaut; c'est ce qui paroît par une Donation du Roi Lothaire de l'an 908, [ 6 ] où il est dit : *Laubacensem Abbatiam . . . in Pago ac in Comitatu Hainuensi sitam*. Dès l'an 691 & 697, Pepin d'*Heristal* avoit donné à ce Monastere les Terres & les Forêts mentionnées dans ce passage : ( 7 ) *Monasterio quod est in Laubiis super Sambrum fluvium donamus Terram & sylvam, quæ*



quæ est inter Rivum de Grunghart & Rivum de Hergnaut qui defluunt in Sambrum, quæ sylva Forestella dicta est ab antiquo. . . . Villas de Moustiers & de Bavis . . . . Hæc autem sunt loca de præcinctura illius prædii. Terminus aquæ incipiens à loco qui dicitur Rathiers usque de sub Moustiers, ad nemus Sanctæ Monegundis diffiniens. Terminus Sylvarum : Nemus totum quod dicitur Eumont, usque ad aquam venientem de Walhiers . . . . & ab aqua de Walhiers, totum Nemus quod dicitur Bruelh, & Fangias usque ad Levoion, usque ad Willenier, & alia sylva juxta Wilhies à Monte qui dicitur Gomont & merdosum Vadum usque ad Villam de Wilhies & Nemus situm in finio de Duchon . . . . Ecclesiam de Alna . . . . similiter Monasterium Wallare . . . &c. Tous ces lieux étoient donc dépendans de l'Abbaie de Lobbes ; mais ils ne font point du Hainaut, étant situés dans la Fagne dont je parlerai bientôt.

ALNA, dont je viens de faire mention, étoit dans un petit canton entre Thuin & Charleroi, sur les rives de la Sambre & que pour cette raison on appelloit *Pagus Sambrensis*. ( 1 )

Ce que j'ai dit jusqu'ici suffit pour prouver que le Hainaut s'étendoit le long de la Sambre, depuis le Comté de Lomme jusqu'à delà de Saissignies. Je m'en vais rapporter les endroits qui en déterminent les limites du côté de la Haïne.

CRISPINUM, Abbaie fondée par St. Landelin vers le milieu du 7. me siècle ; c'est Crêpin, à peu de distance de Condé il en est parlé dans un diplôme de Charles le Simple ( a )

CELLA, URSIDUNGUS, présentement *St. Guislain*, du nom du Saint qui y bâtit un Monastere vers l'an 650. ( 2 )

CASTRI-LOCUS, dont il est fait mention dans la vie de Ste. Vaudru, & dans plusieurs chartres du 7. me & 8. me siècle.

( 3 ) C'est maintenant la Ville de Mons.

## F

( a ) C'est dans la chronique de Balderic : on y lit ces paroles : ( \* ) . . . . *In Pago prefato Hainou super flumen Hon Abbatiunculam dictam Crispin.* Il est encore fait mention de Villers dans cette même Chronique, dans un acte de l'an 885. ( \*\* ) On y lit : *Villam quæ dicitur Villare, quæ est sita in Pago Hagnonense super fluvium Unclium.*

( 1 ) Wastel. Descrip. de la Gaule Belg. pag. 440.

( 2 ) Ibid.

( 3 ) Ibid. pag. 436.

( \* ) Pag. 108-9.

( \*\* ) Ibid. pag.

87.

Pour avoir les limites du Hainaut du côté du Pays de *Famars*, il faut imaginer une ligne depuis *Saiffignies* sur la Sambre jusq' à l'Escaut entre Valenciennes & la terre d'*Amblise*. Valenciennes étoit du Pays de *Famars*; *Amblise* étoit en Hainaut selon le diplôme de Charles le chauve de l'an 877. ( 1 ) qui fait encore mention de plusieurs endroits tous situés en Hainaut : *In Pago Hainoginense Villam quæ dicitur Halcim* ( c'est Hauchin du côté de Binch ) . . . . *In eodem quoque Pago Villam quæ dicitur Teonis* . . . . *In Villa verò quæ dicitur Salcem ejusdem Pagi . . . cum sylva quæ vocatur Ambligia*.

( 1 ) Dipl. Belg.  
lib. 2. cap. 11.

Il est encore fait mention dans les chartres anciennes d'autres endroits du Hainaut; mais qui ne décident point les limites. Dans un Diplôme de Lothaire de 844, ( 2 ) on trouve les lieux suivans : *In Pago Hainionense, Herinio, Hiriniolo, Kinneras, Waldriaco, Agimagas, & Alto Porto . . . In Prædicto Pago Hainionense Loveruna . . . &c.*

( 2 ) Don. Belg.  
lib. 1. cap. 6.

Un des plus célèbres endroits du Hainaut c'étoit *Leptines*, maintenant Estines près de Binch. *Fiscum hunc regium à Regibus venationis gratiâ*, ( dit le Pere Dom Germain ( 3 ) *frequentatum docet Fulcuinus in Laubiensis Monasterii chronico, cujus Abbates primos id circo tradit Pontificalibus infulis ornatos fuisse, quod locus ille, regiâ munificentiâ constructus, regio Palatio contiguus, scilicet Leptinis, nulli aliter committeretur*. Au reste si *Leptines* se trouve quelque part attribuée à la Jurisdiction de Cambrai, c'est du Diocèse qu'il faut l'entendre. Il est bien certain que le *Pagus Cameracensis* ne s'étendoit point jusq' aux environs de Binch en Hainaut.

( 3 ) Apud Mabill. de re Diplom.  
l. 4. N. 79.

Au reste il n'est pas surprenant que plusieurs lieux de cette contrée aient été cités par les anciens tantôt comme étant du Hainaut, & tantôt du Pays de *Famars*. Tout ce Pays portoit anciennement ce dernier nom. *Veteres*, dit l'Historien Folquin, ( 4 ) *Fanomartensem dixerunt, juniores à nomine præterfluentis Fluvii, Hainou Voverunt*. Il seroit difficile de prouver que le Nom de Hainaut ait été en usage avant le 7. me siècle.

( 4 ) Chronol.  
Lobb. in Spicileg.  
Dacher. p. 2. pag.  
731.

LE PAGUS FANOMARTENSIS, OU LE PAYS  
DE FAMARS.

On ne doute point que ce Pays n'ait tiré son nom du Village de *Famars* au Sud de Valenciennes, ce lieu ayant été connu dès le temps des Romains. Quoiqu'il en soit, le *Pagus Fanomartensis*, distingué du Hainaut dès le milieu du septième siècle, étoit renfermé entre l'Escaut, le Cambresis, la *Fagne* & le Hainaut. En voici les Preuves.

VALENCIENNES est placée en *Famars* par l'Historien Eginard, ( 1 ) & par un Diplome du Roi Lothaire de l'an 860. ( 2 ) *In Pago nuncupante Fanomartense super fluvium qui vocatur Scaltus, mansum unum ex fisco nostro Valentianis.* L'Escaut étoit donc la borne du Pays de *Famars* & le séparoit de l'Ostrevant. ( a )

( 1 ) De translat. SS. Mart. Petr. & Marc.  
( 2 ) Dipl. Belg. L. 2. cap. 9.

SOLEMES, sur la frontière du Cambresis, est placée en *Famars*, par un Diplome de Childebert de l'an 705. ( 3 ) *Villa nostra Solemio in Pago Fanomartensi.* Le Pays de *Famars* confinoit donc au Cambresis.

( 3 ) Dipl. Belg. L. 2. cap. 5.

MAROILLES, à peu de distance de Landrecies, est placée en *Famars*, dans la donation de St. Huntbert de l'an 667. ( 4 ) *Sacrofanctum Monasterium quod vocatur Maricolas... situm in Pago Fanomartensi, super fluviolum qui vocatur Helpre.*

( 4 ) Cod. Don. piar. cap. 5.

FICHAU, près d'Avènes, est placé en *Famars*, dans la Vie de St. Etton, où il est dit, que ce Saint mourut à *Fisciaco in Pago Fanomartensi.* En cet endroit le Pays de *Famars* confinoit à l'Orient à la *Fagne*, & au Sud à la Forêt de *Thierache*, où l'on trouve *Floyon*, dont il est parlé dans la Vie de St. Ursmare écrite au huitième siècle.

## F 2

( a ) Valenciennes étoit aussi une Résidence Royale : Dom Michel Germain, tant de fois cité, en parle en ces termes : ( \* ) *Nec minore loco apud francorum Reges fuerunt Valentianæ, inter quos Chlodoveus III., anno Regni 3., cum Valentianis, inquit, in Palatio nostro . . . ad universorum causas audiendas . . . referemus.*

( \* ) Mabill. de re dipl. l. 4. N. 148.

## N.° XVI.

## LA FAGNE.

C E Pays étoit renfermé entre le Pays de *Famars*, à l'Ouest ; la *Thiérache* au Sud ; le Pays de *Lomme* à l'Est & l'ancien *Hainaut* au Nord. Il étoit tout couvert de Forêts ; j'ai rapporté, en parlant du *Hainaut*, plusieurs Terres que le Monastere de *Lobbes* y possédoit en vertu d'une donation ou plutôt d'une Confirmation de *Pépin*. Ces Terres avoient été données à *Saint Landelin*, dès l'an 640, par le Roi *Dagobert*. On en trouve le Diplome dans la Chronique de *Lobbes* & dans les Donations de *Miræus*. (1) J'en rapporte le passage suivant : *Concedo & dono Landelino Mauroso ex Prædone converso, Prædium meum in Fania, Wallare dictum, cum Villis, terris, Sylvis, pratis, aquis, aquarumque decursibus subnotatis & certis limitibus assignatis.... Villam Baviam cum omni Territorio suo: aquam ipsam.....incipiens à loco qui vocatur Railhiez, usque dum descendit in aquam dictam Elpram : Sylvam quæ dicitur Ætimundi totam.... à Sylva de Baileporis, usque ad aquam prædictam inter Baviam & Wallare, & ab eadem aqua, totam Sylvam quæ dicitur Brolium & Fania & Mansilium & Clarus Voionus & Wiellamanus : Sylvam prope Wilheis à Monte Gomundi & Merdoso Voiono usque in Villam de Wilheis : Sylvam Ducionis &c. Baives, la Riviere d'Helpre, Wallare ou Wallers, Wilhies sont assez connus. Lætia, (l'Abbaie de Lieffies) est nommée dans un Diplome du Roi *Pépin* de l'an 751. Il est fait mention de *Terluinum*, dans la vie de *Ste. Hiltrude* ; & de *Curtisfolre* dans celle de *St. Walbert*. C'est le Bourg de *Terlon*, & le Village de *Coufolre*.*

(1) Donat. Belg  
L. 2. cap. 1.

## LE CAMBRESIS.

**I**L paroît, par les limites des contrées voisines, que le *Pagus Cameracensis* doit avoir eu, au septième & huitième siècle, à peu près la même étendue qu'a le Cambresis moderne. Ces limites étoient, à l'Occident le *Pagus Adertifus*; au Nord le *Pagus Ostrebannus* & le Pays de *Famars*; à l'Orient le même *Famars* & la Forêt de *Thiérache*; au Midi la Picardie qui n'est point de mon sujet.

Je dis à peu près la même étendue, puisqu'il est certain que le Monastère d'Honnecourt maintenant en Picardie, faisoit au septième siècle, partie du Cambresis. C'est ce qui paroît par le Diplôme d'Amalfride de l'an 677: (1) où il est dit: *Hoc est Monasterium nostrum, cujus vocabulum est Hunulfocurtis, in Pago Kambrincense super fluvio Scald.*

(1) Mir. oper. Diplom. tom. 2. pag. 927.

Les autres endroits de cette contrée étoient :

**CAMERACUM**, (Cambrai) Ville ancienne, connue par les monumens Romains, & célèbre sous les Rois Francs de la première Race.

**VINCIACUS**, (Vinci,) qu'on nomma *Crevecœur* depuis la Bataille de 717 que les François y perdirent contre Charles-Martel. (2)

**CALDRIACUM**, [Caudri,] lieu du Martyre de Sainte Maxellende en 692. [3]

(2) Wastelain, page 432.  
(3) Ibid.

**CARNERES**, *Lis*, *Venzenzias*, *Muntiniacum*, *Gualtercurt*, *Gundreceias*. Il est fait mention de tous ces lieux dans un Diplôme de Charles le simple, de l'an 909, [4] comme étant situé *in Pago Cameracensi*. Le premier est *Carnieres*, le second est peut-être *Neuvelis* près du Câteau Cambresis; le troisième est une corruption pour *Vendelgiæ*, (5) c'est l'emplacement du Câteau Cambresis, comme il est prouvé par la Chronique de Baldric; (6) le quatrième est visiblement *Montigny*; le cinquième est *Wellincourt*; le sixième m'est inconnu. (a)

(4) Mir. opera Dip. t. 2. p. 937.

(5) Ibid. p. 938. in Notis.

(6) Chron. Camer. pag. 200.

(a) J'attribue ce Diplôme à Charles le Simple Roi de France, & non Empereur en

LA FORÊT DES ARDENNES ET LA FORÊT  
CHARBONNIERE.

**J**E ne dirai qu'un mot de ces deux célèbres Forêts. La seconde n'étoit fans doute qu'une continuation de la premiere; ou plutôt ce n'en étoit qu'une partie, à laquelle on donna ce nom, au moyen âge, à cause des charbons qu'on y faisoit. Les Ardennes commençoient dans le Duché Mosellanique, (1) occupoient tout le *Condros*, qu'elles débordoient au long & au large, & passioient au Midi du Comté de *Lomme*, dans la *Fagnè* & dans le *Hainaut* oriental. Dans ces deux contrées elles portoient le nom de *Sylva Carbonaria*, car on lit dans Folquin (2): *Hungari Hasbaniam flammis & rapinâ aggressi, Carbonaria petiverunt, & intra claustra Laubiensis Monasterii, quod incenderunt, duos obruncarunt.* Le Monastere de Lobbes étoit donc situé dans la Forêt Charbonniere. Et les Annales de Metz (3) disent, en parlant de Pepin de *Landen*: *Qui Populum inter Carbonariam Sylvam & Mosam Fluvium & usque ad Frisonum fines vastis limitibus habitantem, justis legibus gubernabat.* Ce Prince étoit Duc d'*Hasbanie* & de *Brabant*, & la Forêt en question doit avoir couvert une partie de cette dernière Province, puisque son Gouvernement étoit, de ce côté là, renfermé entre la Forêt Charbonniere & la *Meuse*. Il est bien visible que le Bois de *Soigne*, le canton nommé *Hageland*, les Bois de *Meerdael*, de *Mormal*, & de *Sirault*, & les Ardennes modernes ne sont que des restes de ces vastes Forêts.

( 1. ) Voyez l'Acte de partage de 870.

( 2 ) Ad ann. 954.

( 3 ) Sur l'an 687.

909. Monsieur Foppens en rapporte ainsi le Titre: *Carolus Magnus Imperator varia Prædia attribuit dictæ Ecclesiæ Cameracensi anno 909.* ce qu'il confirme dans une note, où il renvoie à la Généalogie de Charlemagne, c'est une bevue. Charlemagne mort en 814., ne pouvoit donner des Diplomes en 909. Il y est d'ailleurs fait mention de *Zuentibold* qui naquit plus d'un demi-siècle après la mort de Charlemagne.

## ARTICLE III.

## PAYS-BAS NEUSTRIENS.

Les Provinces qui dépendoient de la Neustrie étoient celles que comprennent aujourd'hui l'Artois & la plus grande partie de la Flandre. J'y ajouterai les Iles de la Zelande, parce qu'on a cru longtems que deux de ces Iles ne faisoient avec la Flandre qu'un même continent. Je commence par la partie méridionale.

## N.º I.

## LE PAGUS ADERTISUS.

CE Pays n'est autre que le *Pagus Atrebatensis* dont au moyen âge on avoit corrompu le nom ancien. ( a ) Il est constamment distingué du *Pagus Ostrebannus*, du *Pagus Tarvanensis* &c. ; Mais le Pere Wastelain n'a point eu raison de dire qu'il ne contenoit guère que les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Bethune. ( 1 ) Les principaux endroits marqués par cet Auteur comme étant du *Pagus Adertisus*, sont : *Atrebatum*, ( Arras ) Mont St. Eloi, *Sarcinium* ou *Siricinium* ( Sarcin ) *Victoriacum*, ( Vitri sur la Scarpe ) ; *Lambrae*, ( Lambres ( b ) sur la même Riviere ) ; *Bariacum*, ( Boiri-Sainte Rictrude ; ) *Mareolum* ( l'ancien Abbaie de Maréul ) ; *Henniacum*, ( Hennin-Lietard ) ; Lens ; *Sancti* ( Sains proche d'Oisi. ) A tous ces lieux mentionnés dans la description du Pere Wastelin ( 2 ),

( 1 ) Wastelain  
Description de la  
Gaule Belgique p.  
363.

( 2 ) Ibid. pag.  
365. & sequent.

( a ) On fait combien les noms propres sont maltraités par les Auteurs du moyen Age. Non seulement on trouve *Adertisus* pour *Atrebatensis* ; mais *Bagisinus* ; pour *Bajocensis* ; *Carrentinus* pour *Carnotensis* ; *Lisuinus* pour *Lexovicensis*, & mille autres semblables Voyez *Sirmond. In notis ad Capitul. Car. Calv. pag. 29. de l'Edit. in 8vo.*

( b ) Si le Pere Wastelain met *Lambres* dans l'*Adertisus*, ce ne sauroit être que parce que ce Pays comprenoit l'*Ostrevant*, qui s'étendoit non seulement jusqu'à *Lambres*, mais même jusqu'à *Gouy*, comme je le dirai en son lieu.

( 1 ) Diplom.  
Belg. lib. 1. cap. 4.

( 2 ) Norit. Ecclef.  
cap. 3.

( 3 ) Mir. Op.  
dipl. tom. 4. pag. 1.

j'ajouteraï Berninville & Dinville, dont il est fait mention dans une diplôme du Roi Thierrî de l'an 673 ( 1 ) : *In Atre-bato Pago Atheas, Felci ad Portam Ecclesiæ, Bernivillam, Daginvillam*. J'ajouteraï encore trois autres tirés d'un Diplôme de Clothaire de l'an 662 ( 2 ) : *Monciaco, Walliaco, Bellivino . . . In Pagò Atrebatense*. Enfin une lettre du Pape Jean d'environ l'an 686 nous fait connoître les endroits suivans ( 3 ) : *Villis Belrenio, Mendonivilla, . . . Aquis, in Pago Atrebatense . . . Friscini-Curte, Batsala, Berleta, Squavia, Ors, Sautscide, Radonivilla, Dominica-curte, Maraculo, Rodulfi-curte, Unciaco*. Plusieurs de ces lieux me sont inconnus; *Moniaco*, c'est sans doute Monchy, Village à deux lieues au Sud d'Arras, qui a donné son nom à une Famille illustre & qui subsiste. *Wailliaco* & *Bellirino* ou *Belrenio* c'est Wailli & Beurein au Comté de St. Pol; ce dernier qui est situé à l'extrémité de l'Artois vers l'Occident, prouve assez que le *Pagus Adertifus* avoit de ce côté la même étendue de l'Artois moderne, & que par conséquent, outre les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Béthune, marqués par le Pere Wastelain, il comprenoit encore le Comté de St. Pol & les Baillages d'Aubigni & d'Hesdin. C'est ce qui est confirmé par les noms des endroits marqués dans la lettre du Pape Jean : *Rodulfi-curte, Radoni-villa, Friscini-curte* c'est Roilecourt, Radinghem & Fressin, tous au Comté de St. Pol; *Sautscidio*, c'est Sauffoi à l'extrémité du Baillage d'Hesdin.

## N.º I I.

### LE PAGUS OSTREBANNUS.

**J**E parle ici de ce Pays, parce qu'il étoit anciennement de l'Artois. On en trouve la preuve dans un diplome de Charles le chauve de l'an 877 ( 4 ) : On y lit : *In Cænobio Marcianas ( Marchiennes ) nuncupato, videlicet sito*

( 4 ) Diplom.  
Belg. lib. 1. cap. 17.

in



*in Comitatu Atrebatensi in Pago Ostrebanno super fluvium Scarpum.* Ce même diplôme place en Ostrevant : Gouy, Lambres & Riulay : *In Pago Ostrebanno Villam Gaugiacum... Lambras, Riulagio.*

Il est fait mention de *Hafnon*, sur la Scarpe, à peu de distance de St Amand, dans un diplôme de Charles le chauve, dont Adrien de Valois rapporte le passage suivant: *Cænobium Hafnon dictum, situm in Comitatu Atrebatensi in Pago Ostrebanto super fluvium Scarpin.* [ 1 ] Il paroît assez par tous ces endroits, que l'Ostrevant étoit renfermé entre les deux rivieres la Scarpe & l'Escaut.

( 1 ) Notit. gall. pag. 242 in voce Hafnonium.

### N.º III.

#### LE PAGUS TARVENNENSIS.

**L**E reste de l'Artois, à l'exception des rives de la Lys, dont je parlerai après, étoit du *Pagus Tarvennensis*. Une donation d'Aldroald, de l'an 654. [ 2 ] y place *Sithiu*, c'est à dire le Monastere de St. Bertin, *Tatingen, Aussy-aux-bois* & plusieurs autres lieux du Diocèse de St. Omer : *In Pago Taruanensi, Villam proprietatis meæ Sithiu super fluvium Agnionne, cum . . . . . adjacentiis seu aspicientiis ipsius Ville. Hæc sunt : Villa Magnigeloca, Vinciaco, Tatinga, Amreio, Masto, Fabricinio, Lonsantavas & Adfundenis, seu Malros, Alciaco, Lauriadiaca, Franciliaco.* Malbrancq [ 3 ] & le Pere Wastelain [ 4 ] y placent *Ariacum*, ( Aire ); *Rentica*, ( Renti ); *Blangiacum*, ( Blangi ); *Alciacum*, ( Auchy sur la Ternois. )

( 2 ) Cod. Don. piar.

( 3 ) De Morin. T. 2. pag. 94.

( 4 ) Descript. de la Gaule Belg. pag. 388. & 389.

On fait que ce Pays a tiré son nom de l'ancienne Ville de Térouenne sa Capitale, & il ne faut point se fatiguer à déterminer ses limites vers l'Occident, puisqu'il s'est de tout temps étendu jusqu'à la Mer.

## LE PAGUS MEMPISCUS.

DÈS le temps de Jules-César, les *Morins*, c'est à dire les Habitans du *Pagus Tarvenensis*, confinoient aux *Ménapiens*, qui ont donné leur nom au *Pagus Mempiscus*, selon un diplôme de Charles le chauve de 847 : ( 1 ) *In Territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant.* Ce Pays étoit d'une grande étendue, puisqu'il comprenoit les quartiers de Bourbourg, de Bergue St. Vinox, de Furnes, une partie de ceux de Bruges & de Gand, les quartiers de Cassel, d'Ipres, de Lille & de Tournai jusqu'à l'Escaut, qui le séparoit de l'ancien Brabant. Dans l'acte de partage de l'an 835, il est distingué de la Flandre ancienne & du *Pagus Medenenti*, c'est à dire du Mélandois : *ad Baju-*

( 1 ) Historiens de France, Tom. 2 pag. 488.

( 2 ) Script. Franc. du Chefne, Tom. 2. pag. 327.

( 3 ) Sirmond. cap. Carol. Calv. p. 112. in-8.

( 4 ) Tom. 1. Febr. pag. 818. &c.

( 5 ) Orig. Ind. 1 Geograph. in voce *Menapii.*

*variam . . . . . Franderes, Mempiscon, Medenenti.* ( 2 ) Dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853, il est pareillement distingué du *Pagus Curtricifus* [ 3 ] *missi in . . . Adertiso, Curtricifo, Flandra.* L'étendue que je lui donne est prouvée tout au long par *Henschenius* dans ses Notes sur St. Amand. ( 4 ) L'ancien Auteur de la vie de ce Saint assure que Tournai étoit alors la capitale des *Menapiens*.

L'ancien nom de Cassel ( *Castellum Menapiorum* ) prouve assez que cette ville étoit située au *Pagus Mempiscus*. *Scrieckius* parle ainsi des *Ménapiens* ( 5 ) : *Contermini fuerunt Morinis, adeo ut in archivis Ecclesæ D. Petri Castelli Morinorum anni Dom. 1085 idem Oppidum scriptum sit Cassel in Pago Menapisco . . . . Pagum hunc, ( qui & Menipiscus in antiquis scribitur, quibusdam pejus Mempiscus ) extensum fuisse Gondunum usque demonstrant etiam archiva Cœnobiorum Gandensium, & leges Caroli magni ab Ansegigo Monacho collectæ restantibus Meyero & Divæo.*

TORHOLTUM, *Torhout*, à peu de distance de Dixmude, en étoit aussi selon la vie de St. Anschaire & de St.

Rembert. [ 1 ] *Rouffelaer* y est placée par un diplôme de l'Empereur Louis de l'an 822 : ( 2 ) *in Pago qui dicitur Mempiscus , in loco nuncupante Roslar*. Une chartre de Charles le Chauve, de l'an 877, ( 3 ) y met *Poperingue*. Un Titre ancien y met *Truncinium* ; ( 4 ) c'est *Dronghene* près de Gand ; c'est là que commençoit le *Pagus Gandensis*. Vervic , Le *Viroviacum* de l'itinéraire, étoit sans doute dans le Pays des *Ménapiens*.

Dans une donation de Charles le Chauve, de l'an 864, il est fait mention de *Helsoca in Pago Mempisco* : [ 5 ] on croit que c'est *Eeke* à l'Est de Cassel.

Le Pere Wastelain [ 6 ] y place *Wormhout*, entre Cassel & Berg St. Winoc. Malbrancq cite un diplôme de l'an 805, dans lequel il est parlé du *Pagus Iseretius*, [ 7 ] qui comprenoit les deux bords de l'Isere, jusqu'à son Embouchure. La Chronique d'*Iperius* sur l'an 860 y remarque *Iseræ Portus*, où l'on a bâti ensuite la Ville de Nieuport. Cette contrée faisoit sans doute partie du *Pagus Mempiscus*, puisque dès le temps des Romains, les *Ménapiens* s'étendoient jusqu'à l'Océan. Le *Pagus Tornacensis* faisoit encore partie du *Pagus Mempiscus*, du moins jusqu'à l'Escaut, puisque Tournai en étoit regardée comme la Capitale, ainsi que je l'ai dit plus haut. La donation de *Walgar*, de l'an 837 met *Cisoin* dans le Tournefisis : [ 8 ] *Cisonium in Pago Tornacensi situm*. Et ensuite *in jam dicto Pago Tornacensi in loco qui dicitur Wernetlinigus* (peut-être *Warcoïn*.) Un Diplôme de *Gisla*, de l'an 870, [ 9 ] fait mention de *Gression* : *in Tornacense Villa nomine Gressione*. Plusieurs autres Diplômes font mention de *Blandain*, d'*Espain*, de *Waterlos*, de *Warcoïn*, d'*Espierre*, d'*Helchin*, de *Dottignies*, de *Bouvines*, d'*Hollain*, de *Brillon* &c. [ 10 ] Ainsi le *Pagus Tornacensis* doit s'être étendu au Sud jusqu'à *Espain* ; à l'Ouest jusqu'à la Marque ; au Nord jusqu'à *Helchin* ; à l'Orient jusqu'à l'Escaut.

( 1 ) Boll. & Hœnsch. t. 1. Febr. ( 2 ) Hist. Franc. t. 5. pag. 531.

( 3 ) Wastel. de script. &c. pag. 417.

( 4 ) Apud Boll. & Hœnsch. t. 1. Febr. pag. 882.

( 5 ) Wastel. pag. 416.

( 6 ) Ibid.

( 7 ) Tom. 1. p. 603.

( 8 ) Notit. Eccl. cap. 12.

( 9 ) Mir. Opera Dipl. tom. 3 p. 289.

( 10 ) Wastel. p. 400. & 401.

## LE PAGUS LETICUS.

**L**Es Rives de la Lys , depuis Aire jusqu'au dessous d'Armentieres , portoient au moyen âge le nom de *Pagus Leticus*. Ce Pays s'étendoit assez avant dans les Terres. Voici ce qu'on trouve dans une chartre de Charles le Chauve de l'an 877 : ( 1 ) *In Pago Letico Villam Haignas cum appendice Villa Nantgiaco . . . . . similiter & in ipso Comitatu Letico de Villa Rinenga . . . . . omnem decimam*. Il faut donc étendre ce Comté depuis *Reyningen* , au Quartier de Furnes ; jusqu'à *Haignes* au Sud de la Bassée. Un autre Diplome du même Empereur , de l'an 867 , [ 2 ] y place *Armentariæ & Staggæ* ( Armentieres & Estaire . ) Il est encore fait mention de *Broylus* ( Merville ) dans la vie de St. Mauront , & de la Forêt de *Wastelo* , entre Aire & Merville , dans celle de St. Venant.

( 1 ) Dipl. Belg.  
lib. I. cap. 17.

( 2 ) Hist. Franc.  
tom. 8. pag. 605.

## N.° VI.

## LE PAGUS MEDENATENSIS OU LE MELANTHOIS.

**C**E Pays étoit à l'Orient du *Pagus Leticus* , il avoit le *Pagus Adertifus* au Sud , le *Pagus Curtricifus* au Nord , & la Riviere la Marque à l'Orient ; & cette Riviere le séparoit de deux autres Pays , savoir du *Pagus Tornacensis* , & du Pays de Pevele , *Pagus Pabulensis*. Il renfermoit au Sud le canton de Carembaut , que je ne connois que par un Diplome de Thierry I. de l'an 673 , [ 3 ] qui porte : *In Pago Caribant Maxtin cum appendiciis*. Il est souvent fait mention du *Pagus Medenatensis* dans les écrits du moyen âge. L'Acte de Division de l'an 835 le distingue nettement des autres grandes contrées de la

( 3 ) Dipl. Belg.  
lib. I. cap. 4.

Flandre : *Franderes Mempiscon*, *Medenenti*. L'Auteur de la vie de St. Eloy y met *Saclinium* (Seclin) : au Sud de Seclin on trouve le Bourg de Neuville dont il est parlé dans un Diplome de la Comtesse *Gisla*, de l'an 870 : (1) *in Pago Medenentiffè in Villa Nivilla*. Le Diplome de Charles le Chauve de l'an 877 (2) y met Ronchin & Templeuve : *Largimur in Pago Medenentinsî Villam Rumcinium cum appendice Villa Templovio*. Si ce *Templovium* n'est pas *Templemars*, s'il faut absolument que ce soit Templeuve en Pevele, dont le nom indique assez qu'il n'étoit point situé en Mélanthois, il faut nécessairement que tout le Pays de Pevele ait fait partie du *Pagus Medenentensis* ; il est bien certain que le Pays de Pevele s'étendoit jusqu'à la Riviere de la Marque, & que par conséquent Templeuve en Pevele n'a point pu être situé dans le Mélanthois proprement dit. Il y a un autre Templeuve au Nord-Ouest de Tournai, à une lieue de l'Escaut ; s'il s'agit de celui-là, les limites du *Pagus Tornacensis* sont presque reduites à rien du côté du Septentrion. Les Auteurs de la *Gallia Christiana* rapportent un ancien titre qui fait mention de *Singin in Pago Medenentensi*. Des Monumens postérieurs font mention de *Robacum* (Roubaix) & de *Los*.

(1) Mir. Oper.  
Dipl. tom. 3. pag.  
289.

(2) Dipl. Belg.  
lib. 1. cap. 17.

## N.° VII.

### LE PAGUS PABULENSIS, OU LE PAYS DE PEVELE.

**A** L'Est du précédent & au Sud du Tournésis étoit le *Pagus Pabulensis*, ainsi nommé à cause de ses Pâturages. Le Diplome du Roi Thierrî I. de l'an 673 [3] nous fait connoître Mons en Pevele : *In Pabula Montes*. Plusieurs endroits qui ont encore conservé l'ancien nom, comme Marque en Pevele, Templeuve en Pevele, Capelle en Pevele, nous indiquent assez l'étendue de ce Pays vers la Marque. Au Nord de Templeuve en Pevele, à une grande lieue de distance se trouve Cifoin, que j'ai prouvé plus haut

(3) Dipl. Belg.  
l. 1. cap. 4.

être situé dans le *Pagus Tornacensis*, c'est donc entre ces deux endroits qu'il faut mettre les bornes du Pays en question.

Le Monastere d'Elnone ( St. Amand ) bâti en 639, étoit aussi situé en Pevele; [ 1 ] ce Pays s'étendoit donc jusqu'à la Scarpe, & vraisemblablement jusqu'à l'Escaut.

( 1 ) Buzelin. Annal. Gall. Fland. pag. 101. A. Wastelain, p. 403.

( 2 ) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 17.

Il est encore fait mention de Beuvry au Sud-Est d'Orchies, dans un Diplome de Charles le Chauve de 877 : ( 2 ) *In Pago Pabulensi Villam Bebrogiom.*

( 3 ) Annal. pag. 101 C.

Selon Buzelin, la Capitale de cette contrée étoit Orchies, voici ce qu'en dit cet Auteur sur l'an 819 ( 3 ) *ceterum ea Tempestate Orchiaci frequens erat Imperator, ut quaedam ab eo conscripta illic Diplomata fidem faciunt . . . . Orca tunc vocitabatur, ab rivulo tracta voce, cui nomen Urticæ fecerant ( ejus rei memoriam ingerunt insertæ sigillo Urbis Urticæ, ) ac tum erat Castrum Regium, totiusque Pabulensis caput Comitatus, seu regionis.* Ce Pays porte encore le Titre de Comté dans un Diplome de Charles le Chauve de l'an 871. [ 4 ] Où il est dit : *In Comitatu Pabula in Villa quæ dicitur Rotbodiromo.*

( 4 ) Vet. script. coll. t. 1. p. 196.

## N.° VIII.

### LE PAGUS CURTRICISUS.

CE Pays s'étendoit des deux côtés de la Lys. Il en est fait mention dans la vie de St. Eloy, écrite au 7. me siècle, [ 5 ] dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853 [ 6 ] & dans plusieurs autres monumens.

( 5 ) Aud. devita Elig. in Spicil. Dach. t. 2. p. 91.  
( 6 ) Sirm. Capit. Car. Calv. pag. 112 in-8.

( 7 ) Don. piar. cap. 36.

Outre la Ville de Courtrai, sa Capitale, connue dès le temps des Romains, on y trouve les lieux suivans, mentionnés dans une donation du Roi Lothaire de l'an 967 : ( 7 ) *In Pago Curtracensi Singhehem . . . . Haulingen, . . . . Aspre . . . . Geudinghem, . . . . Esloa, . . . . Caneghem.* Ce dernier endroit indique les limites du Courtrésis vers le *Pagus Mempiscus*. Singhem & Aspre font voir qu'il s'étendoit jusqu'à l'Escaut & par conséquent qu'il faut y comprendre le Quartier

d'Oudenarde. Les Ecrivains du moyen âge font mention de la ville de ce nom & du village de *Pettinghem*. Ainsi le *Pagus Curtricus* étoit borné à l'Orient par l'Escaut, à l'Ouest par le *Pagus Mempiscus*, au Nord par le *Pagus Gandensis*, au Sud par le Mélanthois.

## N.° I X.

## LE PAGUS GANDENSIS.

L'Auteur de la Vie de St. Amand, au septieme siecle fait mention du Pays de Gand : ... *Vir Domini* . . . . *Amandus audivit Pagum esse quendam, præterfluenta Scaldis fluvii, cui vocabulum est Gandavum.* [ 1 ] Les bornes déjà déterminées du *Mempiscus*, du *Curtricus* & du Brabant ne permettent guère de donner quelque étendue à ce Pays du côté du Midi ou de l'Orient. Il avoit au Nord & au Nord-Est des limites bien plus étendues, puisqu'il comprenoit *Bocholt*, *Axel*, *Hulst* & tout le Pays de *Waes*. C'est ce qu'on apprend par la Chronique de St. Bavon, dont *Butkens* nous a donné l'extrait suivant : [ 2 ] *Anno 941 pro præcedentium ampliori declaratione sciendum, quod Otto Imperator de Scaldi fossato ante Pontem Sti. Jacobi usque in mare extensum à nomine suo omnem Pagum Ottingam vocavit, quo Regni Francorum & Imperium orientalium fines determinavit. Ante Ottonem Castellum quod ad ripas Legiæ situm est, non Reges Franciæ, non Comites Flandriæ, sed Imperatores in libera Sti. Bavonis possessione propter divisionem Regni & Imperii statuerunt, de quo censum quinque solidorum S. Bavoni longo tempore Comites solverunt. Huic Castello non Castellani sed Comites præfuerunt, quibus quatuor Villæ cum appendiciis suis, scilicet Hafnethe, Bocholt, Axla, Hulsta, cum tota Wasia subiectiæ fuerunt.*

( 1 ) Du Chef-  
ne Tom. I. p. 645.

( 2 ) Troph. du  
Brab. tom. I. preuves,  
pag. 11.

Dans un diplôme de Lothaire de l'an 967 [ 3 ] il est fait mention de *Gondelghem*, *Heckinghem*, *Slota*, *Slouderga*, *Desseldonk*, *Metmedonk* & de plusieurs autres endroits moins connus.

( 3 ) Don. piar.  
cap. 36.

J'ai dit que le Pays de *Waes* dépendoit des Comtes de Gand. Ce Pays étoit sans doute habité au huitieme siecle; puisqu'on lit dans une Donation de Charles le chauve de l'an 870 : ( 1 ) *Dedimus præfatis Deo servientibus* ( les Moines de St. Pierre & de St. Paul à Gand ) *In Pago Wasfæ super fluvium Schaldæ, Villam quæ vocatur Temsæca, cum Ecclesia bene ornata . . . ubi S. Amelberga Virgo gloriosa migravit à sæculo ad Christum.* Or cette Sainte Vierge mourut en 772 selon les *Fastes Belghiques* (2) le Roi Louis donna au Comte Thierrri en 868 le *Forestum Wasfa*; mais les critiques ne conviennent ni de la Date de cette Donation, ni de son Auteur, ni enfin de la situation de cette Forêt, que plusieurs savans ont pris pour le Pays de *Waes*. Voyez à ce sujet *Vaderlandsche Historie 2 Deel, pag. 73 & sequent.*

( 1 ) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 9.

( 2 ) Mir. Fast. Belg. ad 10 Julii.

## N.° X.

## LE PAGUS FLANDRENSIS.

L'Ancienne Flandre, clairement distinguée du *Pagus Mempiscus*, du *Pagus Curtricus*, & du *Pagus Gandensis*, ( a ) comprenoit Bruges & ses environs, c'est à dire *Ardenbourg, Oostbourg, Lappescura, Oostkerk, Houtava, Lissewega, Meetkerk, Uytkerk, Dudzela, Labbeka, Sarkenghem, Aldenbourg, Clarkem, Warrhem, Sarrem, Eesena, Keyem, Dicasmutha* &c. On en peut voir les preuves dans l'Histoire de *Vredius*. ( 3 ) Elles sont tirées de différens Diplomes & Chroniques dont il rapporte les passages; il est vrai que ces preuves ne sont que du dixieme & onzieme siecle; mais comme ces lieux nont point été attribués aux autres contrées de la Flandre par des monumens antérieurs,

( 3 ) Hist. Com. Fland. lib. prodrom. alt. cap. 4. pag. 25.

( \* ) Kar. magni & Lud. . . capit. lib. 4. cap. 7 pag. 60 de l'édit. in-8.

( \*\* ) Apud Sim. pag. 112.

( \*\*\* ) Audoer. de vita Elig. apud du Chesne tom. 1. pag. 632.

( a ) Elle est distinguée du *Pagus Mempiscus* dans un Capitulaire de Charlemagne: ( \* ) *de conjurationibus servorum quæ fiunt in Flandris & in Mempisco.* Elle l'est du *Courtrèsis* dans un capitulaire de Charles le chauve ( \*\* ) de l'an 853. : *missi in . . . Adertiso, Curtriciso, Flandra.* Enfin elle est distinguée du *Pagus Gandensis*, dans la vie de St. Eloy : ( \*\*\* ) *Flandrensis, Gandensis, Corturiacensis.*



térieurs, on a droit de supposer qu'ils faisoient partie de la Flandre ancienne avant le neuvieme siecle, tout aussi bien qu'un siecle ou deux plus tard.

La Terre de *Cadsand*, pour autant qu'elle n'étoit point alors ensevelie sous les eaux, doit être comprise dans cette Flandre ancienne & proprement dite.

On ne peut douter, qu'il ne se soit fait des changemens considérables dans toutes ces contrées maritimes. Il est certain que Gand avoit un Port, sinon sur l'Océan, du moins sur une Riviere très-navigable & très-capable de contenir toute une Flotte. Outre le *Portus Gandavus*, dont parle le diplôme de Lothaire, ( 1 ) *Vredius* le prouve par un passage de l'ancienne Vie de Charlemagne : ( 2 ) on y lit ces paroles : *Ipse autem ( Carolus Magnus ) In terra, propter classem, quam anno superiore fieri imperavit, videndam, ad Bononiam Civitatem maritimam, ubi eadem Naves congregatæ erant, accessit, . . . . Inde ad Scaldim fluvium veniens, in loco, qui Gand dicitur, naves ad eandem classem ædificatas, adspexit.* Il est donc très-croyable qu'une partie de la terre de *Cadsand*, des quatre *Ambachten* & du Pays de *Waes*, étoit, du temps de Charlemagne, encore couverte par l'Océan ; mais que ceci se doive entendre de tout le Pays de *Waes*, &c., comme l'entend *Vredius*, c'est ce que les lieux mentionnés dans les Chartres anciennes, ne permettent pas de croire.

De même à *Damme*, il y avoit un Port célèbre, encore au 13.<sup>me</sup> siecle. C'est ce qu'on apprend par un passage de *Rigordus*, rapporté par *Vredius* : ( 3 ) *Rex Philippus . . . . divertit in Flandriam, & cepit Cassellam, Ypram & totam Terram usque Brugias. Classis autem sua, quam Gravingis dimiserat, secuta est eum per mare usque in Portum famosissimum, qui dicitur Dam, distantem Brugis duobus milliaribus tantum.*

St. Omer, anciennement *Sithiu*, étoit aussi situé sur un Golfe que l'Océan faisoit en cet endroit : *S. Audomari oppidum*, dit *Ortelius*, cité par l'historien de Flandres, ( 4 )

( 1 ) Cod. Don. piar. cap. 36.

( 2 ) Hist. Com. Fland. lib. prod. alt. pag. 34 ex Chesn. t. 2. pag. 48.

( 3 ) Hist. Com. Fl. l. prod. alt. p. 35 ex hist. franc. ab an. no 900. f. 212 edit. Wichel.

( 4 ) Ibid.

*Olim fuisse Oceani Portum, atque sinum maris latissimum, vel præalta littora, quæ ipsam Civitatem quasi cingunt, demonstrant, aliaque innumera argumenta, & antiquitatis vestigia, quæ apertè terram adjacentem salo marique subsuiffe, vel nullo loquente, convincunt, nec non constans in hodiernum diem fama declarat.* Ce sentiment est confirmé par un Diplome de Louis VII de l'an 1156. ( 1 ) On y lit ces paroles remarquables : *quando Morinensis Ecclesia, quæ nunc frequentiore vocabulo Teruanensis dicitur, in magno constitit robore, antiqua Civitas, sæcus mare fundata, orbis in extremo margine.*

( 1 ) Ibid. pag. 34.

On trouve par tous les Pays-bas des changemens semblables. J'en ai rapporté dans l'Article de la Frise; en voici un pour le Marquisat d'Anvers. On a des preuves physiques que la petite Nethe a eu autrefois son cours du côté de *Ranst*, d'où elle traversoit les terres du Château de *Zevenbergen*, pour se jeter dans le *Schyn* près d'Anvers. Son lit, quoique comblé, est assez connu dans les endroits que je viens de nommer. On y creuse à quelques pieds de profondeur, pour en tirer un gravier, mêlé d'une quantité prodigieuse de Coquilles & d'autres productions marines, qu'on ne trouve que dans la direction que j'ai marquée, sur une largeur de 18 ou 20 pieds, rarement au delà. Mais l'Epoque de ce changement m'est entièrement inconnue.

## N. ° X I.

### LES ISLES DE LA ZELANDE.

**D**Es savans distingués ont cru que, jusqu'au dixieme siecle, les Isles de *Walcheren* & de *Zuyd-Beveland* étoient attachées au Pays de *Waes* & faisoient partie d'un même continent; que l'Empereur Othon fit creuser un Canal nommé, d'après lui, *Fossa Othoniana*; que l'Escaut occidental n'est autre chose que ce Canal, élargi par la fuite des temps. *Breskens-Santum*, dit Marchant ( 2 ) sive *Bres-*

( 2 ) Lib. I. pag. 138.

kinam, à *Vlissinga Walchræ*, vix horæ spacio, fretum nunc discernit; quum *Vlissinga Flandriæ* continenti ferè adhæsisse existimetur ante annum 980, quo *Otho secundus Cæsar*, *Fossam Othonianam* ad commoda Navigationum duxit, metuensque ne aliquando *Mare* damnosè irrumperet, *cataraëtas*, quas *Wielingen* adhuc vocant, quòd rotis funibusque elevarentur, extrui jusfit; quæ usque ad annum 1377. Inundatione multos *Pagos* submergente famosum, incolumes remansere.

Ex his omnibus, dit *Vredius*, ( 1 ) liquidò facilèque apparet, id quod *Terræ Oceanus* ab una parte avexit, in alteram partem ab eo devectum esse; neque mirum ulli videri debere, si nunc tantum aquarum spatium sit, inter *Zelandiam* & *Flandriam*, ubi olim fuit *Continens*.

*Boxhorn* rapporte aussi ( 2 ) qu'en 980 l'Empereur *Othon* fit creuser le Canal, nommé les *Wielingen*, autrefois *Fossa Othoniana*, au travers des Dunes qui séparoient la *Flandre* de la *Zélande*; que cette *Fossa Othoniana* fut nommée en *Flamand* *Hot-Zond* qui veut dire *Ottos* ou *Hotros-Water*, *Zond* signifiant *Water* dans la langue de nos Ancêtres, dont ensuite par contraction on a fait *Hont*, qui est le nom de l'*Escaut Occidental*.

*Heussenius* a employé plusieurs pages pour prouver la même chose, ( 3 ) & l'opinion de ces Auteurs a été presque généralement suivie; mais en 1727 il parut une *Déduction du Droit des Etats de Zélande sur le Hoofdplaet*, où elle fut vivement attaquée. On y prouve contre *Boxhorn* la supposition d'une ancienne Carte, dont cet Auteur s'étoit servi. Il avoit prétendu que le Canal en question n'avoit eu que peu de largeur jusqu'à l'inondation de 1377; mais on montre ici qu'il est contredit par cette même Carte, qui, dès l'an 1274, fait regarder le *Hont* comme un Amas d'eau considérable. On y prouve que le Canal de l'Empereur *Othon* commençoit au Château de *Gand*, passoit à *Roonhuyzen*, à *Zuyddorp*, à *Axel*, qui n'étoit point séparée encore du continent, & communiquoit auprès de *Ter Neuzé* avec le *Hont* ou l'*Escaut Occidental*.

( 1 ) Hist. Com. Fland lib. prod. alt. pag. 37.

( 2 ) Chron. van Zeeland, 1. Deel. pag. 65.

( 3 ) Oudheden van Zeeland, 1 deel inleyding, § 2.

En effet si l'Isle de *Walcheren* eût été jointe au continent jusqu'à l'an 980, les Auteurs du huitième & neuvième siècle en auroient-ils parlé comme d'une Isle ? ( 1 ) *Vir Dei pervenit ad quandam Insulam Oceani, Walacram nomine*, dit Alcuin au Chap. 14. de la Vie de St. Willebrord. Pour *Vredius*, il est sûr qu'il se contredit lui-même ; car un peu avant le passage que j'ai cité, ( 2 ) après avoir dit que, du temps de Charlemagne, Gand étoit un port, il ajoute ces paroles : *cum videlicet Wasiam, eamque regionem, quæ quatuor Ambachta postmodum est appellata, Oceani aquæ occuparent*. Si le Pays de *Waes*, si les quatre *Ambachten* étoient encore ensevelies sous l'Océan, comment veut-il que l'Isle de *Walcheren* ait été attachée à la Flandre ? Il n'est guère possible de se contredire plus manifestement.

Je crois donc pouvoir dire, que les Isles de la Zélande étoient, au septième & huitième siècle, environnées de tous côtés par les différens bras de l'Escaut & par l'Océan, comme elles le sont aujourd'hui ; à la réserve des changemens introduits par les inondations & par les Terres nouvelles, dont les eaux se sont retirées, changemens, qui n'ont pu manquer de resserrer ou d'étendre les limites respectives, & dont je vais rendre un compte abrégé.

*Walcheren*, connue dès le temps des Romains, s'étendoit un peu plus à l'Orient ; car l'ancienne *Arnemude* avec un terrain de 18000. verges est submergée depuis l'an 1462- ( 3 ) vingt-quatre ans auparavant, le Seigneur de ce lieu avoit ordonné à ses sujets, de placer leur demeure à la nouvelle *Arnemuyden* qui subsiste encore. Et pour la partie Occidentale de l'Isle, quand on considère les efforts terribles des vagues, & combien les Dunes y sont diminuées depuis peu de siècles, on conviendra aisément que l'Océan y doit avoir gagné du terrain, avant que l'art y vint au secours de la nature.

*Zuyd-Beveland* s'étendoit à l'Orient jusqu'à l'Escaut & même au-delà, lorsque l'inondation de 1530 fit périr toute la partie Orientale de l'Isle. Les Historiens Zélandois con-

( 1 ) Différens Auteurs de la vie de St. Willebrord, l'anonyme dans Du Chefne &c.

( 2 ) Hist. Com. Flandr. lib. prod. alt. pag. 34.

( 3 ) Tegenwoord. staat van Zeelant 2 deel pag. 202 Smallegange chron. van Zeeland, pag. 605.

viennent que cette Isle fut munie de Dignes vers l'an 800 ; ( 1 ) & par conséquent qu'elle eut des habitans avant l'Epoque qui borne mon sujet. *Borselen* étoit alors une Isle séparée du *Zuyd-Beveland*.

( 1 ) Chron MS. ad ann 800, Teg. staet van Zeeland 2 deel pag. 340 Smallegange &c.

*Noord-Beveland*, aussi ancienne que la précédente, a perdu du côté du Nord trois Villages avec plus de 2000 verges de terrain, depuis l'an 1288. ( 2 ) L'Isle d'*Orissant* est enfévelie sous les eaux ; il n'en reste que la partie Occidentale qu'on a jointe au *Noord-Beveland*.

( 2 ) Ibid. pag. 332.

On croit l'Isle de *Wolfaertsdyk* toute aussi ancienne ; cependant le nom ne s'en trouve que sur l'an 1280. ( 3 ) L'Isle de *St. Joseph* & l'*Oost-Beveland* sont des Isles nouvelles, ainsi que *Nieuw-Vosmeer* & l'Isle de *St. Philippe*.

( 3 ) Ibid p. 340.

Selon la Chronique de *Reigersberge*, l'Isle de *Schouwen* étoit habitée dès l'an 758 ; ( 4 ) & même plutôt selon celle d'*Eyndius*. ( 5 ) Selon *Smallegange* c'étoit en 838 une Isle bien peuplée. ( 6 ) Du côté du Sud & de l'Ouest elle a perdu quelques terres ; mais elle a bien regagné au Nord & au Levant. *St. Joost Polder*, *Sonnemare*, *Blois* & plusieurs autres. *Polders* n'existoient point avant le quinzième siècle. ( 7 )

( 4 ) 1. Deel. p. 25.

( 5 ) Lib. 1. cap. 19.

( 6 ) Pag. 253. & 266.

( 7 ) Tegenw. staet van Zeeland 2 deel. pag. 445.

*Duyveland* & *Tholen*, aussi anciennes que les précédentes, ont gagné beaucoup de Terrain. Il faut que ces Isles aient été peu de chose dans leur origine, puisque la plus grande partie consiste en terres nouvelles ; ( 8 ) à moins que ces mêmes terres n'aient fait auparavant partie des Isles respectives, que la Mer a submergées, & dont elle s'est retirée ensuite.

( 8 ) Ibid. par tout l'article de Duyveland & de Tholen.

Je n'ai point parlé dans ce Mémoire, de quelques petits Cantons dont on ne fait guère que le nom. J'en mettrai ici quelques-uns ; Il est fait mention du *Pagus Humerki* dans une Donation de 855, que j'ai citée plus d'une fois. ( 9 ) Peut-être n'est-ce qu'une corruption du *Pagus Leomerike* dont j'ai parlé à l'Article de *Zutphen*. J'en dis autant du *Pagus Hincergoa*, mentionné dans l'Historien à *Leidis*, ( 10 ) que je regarde comme une corruption de

( 9 ) Vet. script. coll. t. 1. pag. 140.

( 10 ) Pag. 83.

*Huitingoa*, le *Gooyland* moderne. On n'est guère plus instruit sur le *Pagus Morla*, placé en Flandres par un diplôme de l'an 899; ( 1 ) ni sur le *Pagus Vitalelgonus*, dont il est parlé dans *Chapeaville*; ( 2 ) Ni sur le *Pagus Husce* nommé dans le même Auteur ( 3 )

( 1 ) Vet. script.  
coll. t. 1. pag. 248.

( 2 ) T. 1. p. 148.

( 3 ) Ibid. 160.



# T A B L E

Des Contrées , Pays & Comtés mentionnés dans  
ce Mémoire.

A.		F.	
<b>A</b> Dertifus ( Pagus )	pag. 47	<b>F</b> Aigne ( Pays de )	44
<i>Ardennes</i> ( Comté & Pays )	24. 46	Falminne ( Pagus )	25
<i>Ardennes</i> ( forêt d' )	25. 46	<i>Famars</i> ( Pays de )	43
Arduenna ( Pagus )	25	Fania ( Sylva )	44
Arduenna ( sylva )	25	Fanomartensis ( Pagus )	43
<i>Arlon</i> ( Territoire d' )	24	Felua ( Pagus )	18
Austrachia ( Pagus )	6	Fivelgo ( Comitatus )	21
<i>Austrasie</i> ( Royaume d' )	22	Flandrensis ( Pagus )	56
B.		Flarditinga ( Comitatus )	12
<b>B</b> Athua ( Comitatus )	19	Flechite ( Pagus )	16
Bedensis ( Pagus )	24	Forestenfis ( Pagus )	8
<i>Brabant</i> ( Pays de )	37	<i>Fosites - Land</i>	10
Bracbatensis ( Pagus )	38	<i>Fossi - Land</i>	10
Bracbatinfis ( Comitatus )	38	<i>Frise</i> ( Royaume & Duché )	5
Braivibant ( Pagus )	38	G.	
Bratuspantium ( Pagus )	38	<b>G</b> Andensis ( Pagus )	55
<i>Brugeron</i> ( Comté de )	33	<i>Gooy - Land</i>	62
Brunengerunz ( Comitatus )	33	H.	
C.		<b>H</b> Agnoensis ( Pagus )	41
<b>C</b> Adsand ( Terre de )	57	Hainiosensis ( Pagus )	42
<i>Cambrésis</i> ( Pays de )	45	Hainoensis ( Pagus )	40
Cameracensis ( Pagus )	45	Hainoginensis ( Pagus )	42
Carbonaria ( Sylva )	46	Hainou ( Pagus )	41
Caribaut ( Pagus )	52	Hainuenfis ( Comitatus )	40
<i>Charbonniere</i> ( Forêt )	46	<i>Hameland</i> ( Comté )	17
<i>Condros</i> ( Comté de )	26	Harduenna ( Pagus )	25
Condustrius ( Pagus )	26	<i>Hasbaing</i> ( Pays d' )	32. 33
Curtricifus ( Pagus )	54	<i>Hasbanie</i> ( Pays d' )	31
D.		Hasbanus ( Pagus )	32
* <b>D</b> Armienfis ( Pagus )	30	Hasbaniensis ( Pagus )	31
Darnoenfis ( Comitatus )	31	Haspinga ( Comitatus )	32
Darnuenfis ( Comitatus )	30	Haspingow ( Pagus )	32
Dieftenfis ( Comitatus )	31	<i>Hagnaut</i> ( Pays d' )	40
Dorestadium ( Comitatus )	15	Hincergoa ( Pagus )	61
Drenthe ( Comitatus )	21	Hoius ( Comitatus )	27
Dubla ( Pagus )	19	Huitingoa ( Pagus )	17. 62
<i>Duyveland</i> ( Isle de )	61	Humerki ( Pagus )	12. 61
E.		Hunfingia ( Comitatus )	21
<b>E</b> Iflia ( Pagus )	26	Hufce ( Pagus )	62

# T A B L E.

I.		Oftergo ( Pagus )	6
I	Nterlacus ( Pagus )	Oftrebannus ( Pagus )	48
	Hæretius ( Pagus )	Oftrebantus ( Pagus )	49
	Ivotius ( Pagus )	Ottinga ( Pagus )	55
K.		P.	
K	Ambrinensis ( Pagus )	Abulensis ( Pagus )	53
	Kinheim ( Comitatus )	Pevele ( Pays de )	53
	Kuyne ( Comitatus )	R.	
	Kynnemaria ( Comitatus )	Renensis ( Pagus )	35
L.		Rien ( Comitatus )	35. 36
L	Laumensis ( Pagus )	Rienfis ( Pagus )	35
	Leodiensis ( Pagus )	S.	
	Leomerike ( Pagus )	Sallant ( Pays de )	20
	Leticus ( Pagus )	Schouwen ( Ifle de )	61
	Leuhius ( Pagellus )	Septem Saltus ( Pagus )	8
	Liege ( Pays de )	Sennonagagus ( Pagus )	39
	Lomacensis ( Pagus )	Senonagus ( Pagus )	39
	Lomme ( Comté de )	Senonensis ( Pagus )	39
	Lommenfis ( Pagus )	Senonicus ( Pagus )	39
		Srien ( Comté de )	13
		Sutfene ( Pays de )	20
		T.	
	M.		T Arvenensis ( Pagus )
M	Aganifius ( Pagus )	Taruanensis ( Pagus )	49
	Mafaugo ( Pagus )	Taxandria ( Regio )	35
	Mafelgow ( Pagus )	Taxandrie ( Pays de )	34
	Mafgauw ( Pagus )	Teiffervant ( Comté de )	15
	Mafô ( Pagus )	Tellandria ( Pagus )	34
	Manfuariensis ( Pagus )	Texla ( Comté de )	9
	Mafeland ( Comté de )	Thierachs ( Forêt de )	43
	Medenatenfis ( Pagus )	Tbolen ( Ifle de )	61
	Medenentinfis ( Pagus )	Tornacensis ( Pagus )	51
	Melanthois ( Pays de )	Trente ( Pagus )	21
	Mempifcon ( Pagus )	Tuente ( Pays de )	20
	Menapifcus ( Pagus )	V.	
	Methingow ( Comitatus )	V Abrenfis ( Pagus )	23
	Moila ( Pagus )	Veluwe ( Pays de )	18
	Morla ( Pagus )	Vitalelgonus ( Pagus )	62
	Mofão ( Pagus )	Voivre ( Duché de )	23
	Mofarius ( Pagus )	W.	
	Mofelant ( Pagus )	W Abrenfis ( Ducatus )	23
	Mofellanique ( Duché de )	Walcheren ( Ifle de )	60
	Moflinfis ( Comitatus )	Wafia ( Comitatus )	55
N.		Waverwald ( Sylva )	36
N	Ardinc - Land	Wirenfis ( Pagus )	10
	Naftenacus ( Comitatus )	Wironis ( Pagus )	10
	Neuftrie ( Royaume de )	Weftergo ( Pagus )	8
	Nord - Beveland ( Ifle )	Weftergouw ( Pays de )	8
O.		Weftrachia ( Pagus )	8
O	Oft - Beveland ( Ifle )	Wolfarts - Dyck ( Ifle de )	6
	Ooftergouw ( Pays d' )	Z.	
	Oriffant ( Ifle )	Z Elande ( Ifles de )	58
		Zuyd - Beveland ( Ifle de )	60



# MÉMOIRES

SUR LES

## QUESTIONS

Proposées par la Société Littéraire

DE BRUXELLES

*Qui ont remportés les Prix en*

M. D. CC. LXXI.

# INTERNATIONAL

CONFERENCE

ON THE

TECHNIQUE OF

TEACHING

AND

RESEARCH

# M É M O I R E

S U R L A

## Q U E S T I O N :

*Quel a été l'Etat Civil & Ecclésiastique des Dix-sept  
Provinces des Pays-Bas & de la Principauté de  
Liege, pendant les cinquième & sixième siècles.*

### Q U I A R E M P O R T É L E P R I X

D E L A

### S O C I É T É L I T T É R A I R E

DE BRUXELLES EN M. D. CC. LXXI.

Par Mr. JEAN DES ROCHES.

*Auctorem neminem unum sequar ; sed  
ut quemque verissimum in quaque parte  
arbitror. Plinius.*



A B R U X E L L E S ,

Chez A. D'OURS, Imprimeur près de l'Eglise de St. Jean.

---

M. D. C C. L X X I I.

M E M O R I A L

TO THE HONORABLE

MEMBERS OF THE HOUSE OF COMMONS

IN PARLIAMENT ASSEMBLED

IN SUPPORT OF THE

PROVISIONS OF THE

ACT OF 1882

RELATIVE TO THE

REGISTRATION OF

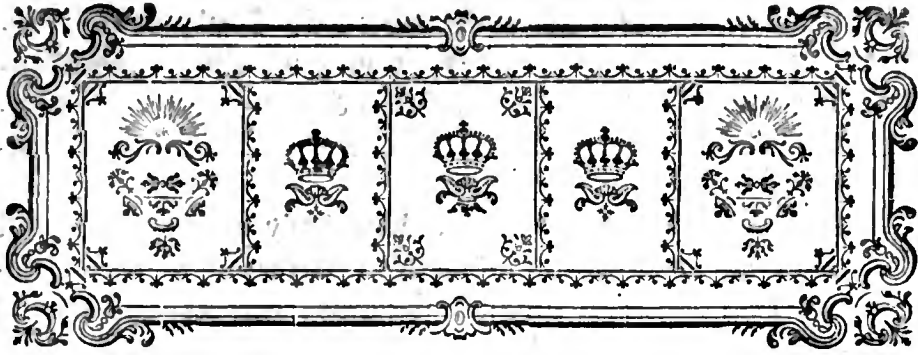
DEEDS

IN THE PROVINCE OF

QUEBEC

PREPARED BY

THE ATTORNEY GENERAL



# MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société  
Littéraire de Bruxelles en 1770.

*Quel a été l'Etat Civil & Ecclesiastique des  
XVII. Provinces des Pays-Bas & de la  
Principauté de Liege pendant les cinquieme  
& sixieme Siecles ?*

## PREMIERE PARTIE

Contenant l'Etat Civil.



U commencement du cinquième siecle toutes les  
Provinces Beligues étoient ou sujettes ou alliées  
aux Romains. Elles étoient alors divisées en trois  
Provinces consulaires : Savoir, la premiere & la  
seconde Belgique, & la seconde Germanie. (a)

La premiere Belgique, dont Treves étoit la Métropole,

A

( a ) Provinciae Galliarum Consulares . . . . . Germaniæ secundæ, Bel-  
gicæ primæ, Belgicæ secundæ. *Not. dign. Imp. apud du Chesne T. 1. p. 3.*

comprenoit encore les cités de Mets, de Toul, & de Verdun. ( *a* ) Parmi les Villes des Tréviriens, l'Itineraire d'Antonin marque Bidbourg, Ivoix, Arlon & Epternach. Le Luxembourg moderne jusques à la Meuse étoit donc une dépendance de la première Belgique.

Beda Vicus.  
Epoiffus.  
Orolaunum.  
Andethannalis  
Vicus.

La seconde avoit douze cités, dont il n'y a que quatre qui soient de mon sujet : Savoir, les cités d'Arras, ( *b* ) de Cambrai, de Tournai & la cité des Morins, qui est Terouanne. Rheims étoit la Métropole de cette Province, qui s'étendoit de la Meuse à l'Océan en y comprenant le *Tractus Nervicanus & Armoricanus*, c'est à dire la côte maritime jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. J'ignore les Bornes précises de cette Province au Nord; mais on ne se trompera guère en les mettant vers l'embouchure de la Sambre, puisque les Tongriens composoient alors la seconde Cité de la seconde Germanie, qui comprenoit tout le reste des Pays-Bas.

La seconde Germanie avoit les Cités de Cologne & de Tongres. La première étoit la Métropole. ( *c* ) Cette seconde Germanie étoit presque toute située en deçà du Rhin. Car, quoique le cours de ce Fleuve servit anciennement pour séparer la Gaule d'avec la Germanie, des Peuplades Germaniques avoient dès le temps de Jules-César passé cette Rivière pour s'établir sur la rive gauche dans les terres de la Gaule. ( *d* ) Auguste & Tibere y transférerent les Sicambres. ( *e* ) Leurs Successeurs suivirent cet exemple, & leur histoire en fournit

( *a* ) Provincia Belgica prima. Metropolis civitas Treverorum. Civitas Mediomatricorum, Mettis. Civitas leucorum Tullo. Civitas Verodunensium. *Not. Prov. & Civ. Galliae, ibid. p. 5.*

( *b* ) Provincia Belgica secunda. Metropolis Civitas Remorum . . . . Civitas Atrabatun. Civitas Camaracensium. Civitas Turnacensium. Civitas Morinorum. *ibid.*

( *c* ) Provincia Germania secunda. Metropolis Civitas Agrippinensium. Civitas Tungrorum. *ibid.*

( *d* ) Germanosque, qui cis Rhenum incolunt. *Cæs. de Bello Gall. L. 2. C. 3.* Segni Condrusique, ex gente & numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, Legatos ad Cæsarem miserunt; oratum, ne se in hostium numero duceret; neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, causam esse unam judicaret. *L. 6. C. 32.*

( *e* ) Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. *Sueton. Aug. C. 21. & Tib. C. 9.*

des preuves fans nòmbre. Je parlerai de tous ces Peuples pour autant qu'ils appartiennent à mon fujet ; après avoir dit un mot du Gouvernement des Provinces founifes aux Romains.

Depuis le changement que le grand Constantin introduifit dans le Gouvernement de l'Empire, les Gaules, l'Espagne, la ( a ) Bretagne étoient gouvernées par le Préfet du Prétoire des Gaules, dont Treves étoit la réfidence, jufqu'en 418, qu'Honorius transféra la Préfecture à la Ville d'Arles. ( b ) Cette dignité étoit fi grande qu'Ammien l'appelle *le comble des Honneurs & un fecond Empire*. ( c ) Et Eunapius, *une Royauté à laquelle il ne manque que la pourpre*. ( d ) Elle embraf-foit les Finances, la Juftice & le maniment de toutes les affaires civiles. Il n'y avoit que le commandement des Troupes que Constantin en détacha, pour le confier aux Maîtres de la Milice. ( e )

Pour chacune des trois Régions qui compofoient le Prétoire des Gaules, il y avoit un Vicaire fous les ordres du Préfet. Celui qui étoit préposé à la Gaule particuliere, avoit le département de toutes nos Provinces. Cet Officier réfidoit à Treves, & fon autorité étoit très-grande. ( f )

A 2

( a ) Quarto ( PRÆFECTO ) Transalpinos Celtas & Hispanos cum infula Britannica commifit. *Zofim. L. 2.*

( b ) *Vide Hontheim Hiftor. Diplom. Tom. 1. p. 15.*

( c ) Apicem honorum & fecundum Imperium *Amm. L. 21.*

( d ) Regnum cui fola purpura deeft. *Eunap. in Prohærefio.*

( e ) Non Palatini tantum ordines eorum curâ poteftateque gubernabantur, fed etiam ii, quibus urbis erat commiffa custodia & quotquot in omnibus limitibus erant collocati. *Zofim. L. 2.*

Fifcum pro fua deliberatione diftribuit : evectiones fimili poteftate largitur : Vacantia bona proferibit : delicta provincialium Judicum punit : verbo fententiam dicit : pene eft ut leges poffit condere. *Caffiod. L. 6. form. 3.*

Hac ratione divifo Præfeftorum Magiftratu, ftudiofe conatus eft ( CONSTANTINUS ) aliis quoque modis eorum poteftatem minuere. Nam cum ubique locorum militibus præffent non modo Centuriones ac Tribuni, verum etiam Duces ( fic enim appellabantur ) qui quolibet loco Prætorum vicem obtinebant ; magiftris militum institutis, altero Equitum, Peditum altero, & in hos translata parte militum ordinandorum & coercendi delinquentes ; hac etiam in parte Præfeftorum auctoritati detraxit. *Zofim. L. 2.*

( f ) Sub difpofitione fpectabilis Viri Vicarii feptem Provincialium. Provincia Galliarum Confulares Germaniæ fecundæ, Belgicæ primæ, Belgicæ fecundæ. *Not. dign. Imp. apud du Cheſne T. 1. p. 3.*

Chaque Province avoit un Préfident ( *a* ) particulier ou Confulaire , qui fiegeoit dans la Métropole , & dont la principale fonction étoit d'adminiftrer la juftice. On appelloit de fon jugement à celui du Préfet du Prétoire. ( *b* ) Une Loi de Théodofe ( *c* ) diftingue les principaux Miniftres d'avec les Juges ordinaires ; les Préfidens & les Confulaires n'étoient que du fecond ordre.

Les Villes avoient un Sénat, un Préfident & grand nombre d'Officiers , & le feul Droit Romain y étoit en ufage.

Les affaires militaires étoient entre les mains des Maîtres de la milice dont l'un étoit pour l'Infanterie & l'autre pour la Cavalerie. ( *d* ) La notice des Dignités de l'empire parle le plus fouvent du fecond & femble lui attribuer le commandement de la plus grande partie des forces Romaines dans les Gaules.

La Province Armorique & Nervienne , & la feconde Belgique avoient chacune un général particulier , qu'on appelloit Duc. Le premier avoit à fes ( *e* ) ordres différens corps de Troupes qui occupoient le long des côtes de l'Océan , mais dont les ftations étoient prefque toutes hors des limites de nos Pays-bas. Le fecond avoit fous lui un corps de Cavalerie Dalmate en garnifon à *Marcis* , qu'on croit être *Mardik* , ainfi que le Préfet de la flotte fur la Sambre , & le Tribun de la milice Nervienne , en ftation au *Portus Æpatici* , qui doit avoir été *Aldenburg* ou quelqu'autre lieu de la Flandre maritime.

Le Maître de la milice *Préfentale* , ( c'eft à dire celle qui dans les batailles avoit le droit de combattre auprès du Général & d'être commandé par lui , ) avoit à fes ordres des troupes difpofées en plufieurs Provinces des Gaules. Voici celles

( *a* ) *Ibid.* § p. 1.

( *b* ) *L. 13. Cod. Theod. de accusat. & inſcript.*

( *c* ) *Cod. Theod T. 3. p. 308.*

( *d* ) *Zofim ut ſupra.*

( *e* ) Sub difpofitione Viri ſpectabilis Ducis Tractus Armorici & Nerviani. Tribunus Cohortis primæ novæ Armoricæ, Grannona in Littore Saxonico. &c. &c. *Not. dign. Imp. p. 3.*

Sub difpofitione Viri ſpectabilis Ducis Belgicæ ſecundæ. Equites Dalmatæ , Marcis in Littore Saxonico. Præfectus claſſis Sambricæ in loco Quartenſi ſive Hornenſi. Tribunus militum Nerviorum Portu Æpatici. *ibid.*



qui avoient leurs stations dans la première & seconde Belgique. ( a )

Le Préfet des *Lati Lingonensium* en plusieurs endroits de la Belgique première.

Le Préfet des *Lati Aëtorum* à Ivoix dans la première Belgique.

Le Préfet des *Lati Nerviorum* à Famars dans la Belgique seconde.

Le Préfet des *Lati Batavorum Nemetacensium* à Arras dans la seconde Belgique.

Le Préfet des *Lati Lagensium* aux environs de Tongres dans la Germanie seconde.

Des Savans distingués ont cru que ces *Lati* étoient une Nation particulière transplantée dans les Gaules. Opinion insoutenable puisqu'il y a eu des *Lati* de toutes les nations. On trouve des *Lati* Bataves, des *Lati* Francs, des *Lati* Sueves, des *Lati* Allemands. Il est certain que c'étoient des Barbares, à qui les Romains donnoient des Terres à cultiver, à condition qu'ils fourniroient des troupes à l'Empire. Ces Terres s'appelloient *Terræ Læticae*, peut-être du nom du *Tractus Læticus*, où Maximien Herculus, selon Eumene, avoit transféré des Barbares vaincus pour y cultiver les endroits incultes. ( b )

Tel étoit l'état des trois Provinces Romaines de la Belgique. Reste à parcourir les terres qu'occupoient les Francs & les autres peuples de la seconde Germanie.

D'abord nous trouvons les Francs Ripuaires, ainsi nommés à cause de leur situation entre trois Rivières, le Rhin, la Meuse & la Roer. ( c ) Nous verrons bientôt ce peuple sortir des

( a ) Notitia Præposituræ Magistri militum Præsentium. In Provincia Belgica prima & secunda.

Præfectus Lætorum Lingonensium per diversa disperforum Belgicæ primæ.

Præfectus Lætorum Aëtorum, Epuso Belgicæ primæ.

Præfectus Lætorum Nerviorum, Fanomartis Belgicæ secundæ.

Præfectus Lætorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Belgicæ secundæ.

. . . . . Præfectus Lætorum Lagensium, prope Tungros Germaniæ secundæ. *Nor. dign. Imp. apud du Chesne T. 1. p. 4.*

( b ) *Paneg. 9. p. 112.*

( c ) Colonia Metropolis est in finibus Ribuariorum super Rhenum posita. *Eginh. L. 4. de Transl. Marc. & Petri cap. penult.*

Pagus Ribuaris super fluvium Ruram. *Frodoard in chron.*

bornes étroites du Limbourg & Pays de Juliers modernes, saccager Treves, se rendre Maître de Cologne, Métropole de toute la seconde Germanie, & en faire le Siege d'un nouveau Royaume.

Au Nord de ce peuple, entre le Rhin & la Meuse, habitoient d'autres Francs, nommés Hattuariens. Strabon les joint aux Chattes. Patercule les place entre les Caninefates & les Bructeres. Tacite les nomme *Chafuarii* & les fait voisins des Chamaves. toutes ces situations reviennent au même, eu égard à la différence des temps. Les Chattes, les Caninefates n'existoient plus dans l'Epoque que je décris. Leurs terres étoient occupées par les Frifons & par les Chamaves. Sous les Rois Francs le Pays des Hattuariens conserva son nom, qui paroît souvent dans les Auteurs du moyen Age. Je n'en citerai qu'un seul, parce qu'il marque précisément la situation du Pays, en y mettant la Riviere de Niers, qui coule entre le Rhin & la Meuse, & qui après avoir passé Wagtendonk, Straelen, Gueldre & Goch, se jette dans la Meuse auprès de Genepe. ( *a* )

Au Nord de la Niers, entre le Rhin & la Meuse, habitoient les Sicambres. ( *b* ) Ceux-ci avoient autrefois demeuré au delà du Rhin, toujours en armes contre les Romains & toujours battus.

Tibere, après les avoir vaincus une dernière fois, en transporta 40000 en deçà du fleuve, & leur assigna le canton que je viens de déterminer. ( *c* ) Suetone, qui nous apprend ce fait, dit simplement qu'il les transféra dans la Gaule, & qu'il leur assigna les terres voisines du Rhin. Mais la situation précise de ce peuple nous est indiquée par un Poète du cinquième siècle, qui le place auprès du Vahal. ( *d* ) Il est vrai que cette nation transplantée changea jusqu'à son nom, prenant celui de Guger-

( *a* ) Geizfurt in Pago Hattuariensi super fluvium Nerse. *Chron. Laurensbam. apud Vales. Not. Gall. p. 52.*

( *b* ) Belli initium fecere Sicambri, Melone Duce, Rheno vicini. *Strab. L. 7. init.*

( *c* ) . . . . Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. *Suet. Aug. C. 21.*

Bello hoc germanico, quadraginta millia dedititorum trajecit in Galliam: juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit. *Suet. Tib. C. 9.*

( *d* ) Sic ripæ duplicis tumore fracto.

Detonsus Vachalim bibat Sicamber. *Sidon. in major. Carm. 13.*

nes ; mais le nom de Sicambres ne put être entièrement aboli, témoins Sidoine , Claudien & plusieurs autres qui les nomment toujours ainsi. Au reste je compte ce Peuple parmi les Francs , non seulement parce que le nom de Francs est donné au cinquième siècle à toutes les Nations qui habitoient le long du Rhin depuis la cité de Tongres jusqu'aux Frisons ; mais bien plus , parce que Clovis lui-même , qui sans contredit étoit Franc , & le premier qui réunit en sa personne le Gouvernement de tous les Francs , est appelé Sicambre par St. Remi , qui en conférant le Baptême à ce conquérant , au rapport de Gregoire de Tours , l'apostropha en ces termes : „ Sicambre , humiliez-vous , & „ baissiez la tête altiere , respectez les choses saintes que vous „ reduisiez en cendre , & jetez au feu les Idoles que vous „ adoriez. “ ( *a* )

Au Nord des Sicambres , sur la rive droite du Rhin , c'est-à-dire de l'Issel dans les Provinces modernes de Zutphen & d'O-verissel , demeuroient anciennement les Chamaves & les Bruçteres. Les premiers faisoient parti de la ligue des Francs , selon la Table de Peutinger. ( *b* ) Sous Julien ils passèrent le Fleuve , & s'établirent sur la rive opposée ; mais ce Prince les en chassa , & les obligea de s'en retourner à leur premiere demeure. ( *c* ) Les Bruçteres avoient été presqu'entièrement exterminés sous le regne de Trajan. Cependant leur nom paroît encore de temps à autre dans les monumens postérieurs. Il y a beaucoup d'apparence que vers le cinquième siècle les Bruçteres , les Sicambres , les Chamaves se confondirent avec les Francs Saliens , nation Germanique transférée dans ce même canton , & qui bientôt effaça toutes les autres.

Ces Francs Saliens s'étant établis dans les terres de l'Empire , c'est-à-dire dans l'île des Bataves & dans la Taxandrie , furent vaincus par le César Julien , qui leur permit toutefois de demeurer dans les terres qu'ils avoient occupées. ( *d* )

( *a* ) *Mitis depono colla , Sicamber : adora quod incendisti , incende quod adorasti. Greg. Turon. L. 2. C. 31.*

( *b* ) *Chamavi qui & Franci. Tab. Peut.*

( *c* ) *Epist. Julian. ad S. P. Q. Athen. & Ann. Marc. L. 17 C. 17.*

( *d* ) *Amm. Marcell. L. 17. C. 17. de Liban. in Pan. & Epist. Juliani ad S. P. Q. Athen.*

Tout le reste des Pays-bas Septentrionaux étoit habité par les Frisons. Les Peuplades Saxonnnes, ainsi que les anciens Bataves, les *Caninesfates*, les *Chauci*, les *Frisiabones*, les *Sturiens*, les *Marsfates*, qui, au rapport de Pline, occupoient toute l'espace entre l'embouchure de la Meuse & la Flie, s'étoient incorporés dans cette Nation & en avoient pris le nom. (a)

Toutes les Terres des Frisons étoient divisées en deux parties; savoir la Frise ultérieure ou la grande Frise; & la Frise citérieure ou Mineure. Le bras du Rhin qui se jettoit anciennement dans l'Océan près de Catwyck, servoit de séparation entre ces deux Provinces.

Tous les Frisons formoient une espèce de République, réunie sous un chef, qui portoit le titre de Roi sans en avoir la puissance. Il en étoit de même de chaque Nation des Francs dont j'ai parlé : comme tous étoient Germains, & que tous faisoient gloire de l'être, je ne séparerai point ce que je dois dire sur la forme de leur Gouvernement respectif. Sans s'exposer à des méprises considérables, on peut appliquer aux uns ce que l'on trouve convenir aux autres.

De tout temps les Francs & les Frisons, ainsi que tous les germains ont été jaloux de leur liberté. Tacite dit expressement, (b) que leurs Rois ne font ni absolus ni souverains, & que les Chefs y commandent plutôt par leur exemple que par leur autorité. Et après avoir nommé deux de ces Chefs qui commandoient aux Frisons, il ajoute ces paroles : *pour autant que les germains se laissent commander.* (c)

La souveraine puissance résidoit dans les assemblées générales des Nobles & du Peuple, qu'on tenoit en des temps réglés à la pleine Lune & à la nouvelle, à moins qu'il n'y survint quelque affaire

( a ) In Rheno autem ipso nobilissima Batavorum insula & Caninesfatum & aliæ Frisiorum, Chaucorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsatorum, quæ sternuntur inter Helium ac Flevum Ostia Rheni. *Plin. L. 4. Cap. 15.*

( b ) Nec Regibus infinita aut libera potestas; & Duces exemplo potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsent. *Tacit. de Mor. Germ. C. 7.*

( c ) Frisii . . . . . Auctore Verrito & Malorige, qui nationem eam regebant, in quantum Germani regnantur. *Annal. L. 13. C. 54.*

affaire importante & imprévue. C'est là qu'on (a) éliſoit les Rois, les Généraux, les Juges & les Centeniers. C'est-là qu'on decidoit toutes les grandes affaires, car les moindres étoient réglées par les Juges particuliers, c'est-là qu'on accuſoit & puniſſoit les criminels. Tout le monde y aſſiſtoit en armes. Les Prêtres, extrêmement reſpectés chez tous les Germains, faiſoient faire ſilence. Le Roi, s'il y en avoit, ou autrement un des principaux Juges propoſoit ſon avis; enſuite parloient les autres, ſelon leur âge, leur valeur, leur Nobleſſe ou leur éloquence. S'ils vouloient deſapprouver l'avis, ils le témoignoient par leur murmure; s'ils l'approuvoient, ils faiſoient bruire leurs Javelots.

Les Rois qu'on choiſiſſoit parmi les plus nobles, avoient ordinairement le commandement des Armées, puisſqu'on les voit preſque toujours à la tête des troupes; mais il y avoit auſſi quelquefois des Généraux particuliers, (b) à qui leur extrême valeur, plutôt que l'autorité de leur charge attiroit quelque eſpece de commandement.

On élevoit le Roi ou le Général élu, ſur un bouclier, (c) que les principaux de la nation portoient ſur leurs épaules, à la vue du Peuple, qui témoignoit ſon conſentement par les acclamations. L'aſſemblée générale établiſſoit auſſi les Juges dans tous les cantons particuliers. Chacun de ces Juges (d) avoit un Conſeil de

B

( a ) De minoribus rebus Principes conſultant, de majoribus omnes: ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium eſt, apud Principes pertractentur. Coeunt, niſi quod fortuitum & ſubitum inciderit, certis diebus, quum aut inchoatur Luna, aut impletur . . . . ut Turba placuit, conſidunt armati. Silentium per Sacerdotes, quibus tum & coercendi juſeſt, imperatur. Mox Rex vel Princeps, prout atas cuique, prout Nobilitas, prout decus bellorum, prout ſacundia eſt, audiuntur, auctoritate ſuadendi magis, quam jubendi poteſtate. Si diſplicuit ſententia, fremitu adſpernantur; ſi placuit, frameas concutiunt . . . . Licet apud concilium accuſare quoque, & diſcrimen capitis intendere . . . . Eliguntur in iisdem conciliis & Principes, qui jura per pagos vicofque reddunt. Centeni ſingulis ex plebe comites, concilium ſimul & auctoritas, adſunt. *Tacit. de mor. Germ. c. 11 & 12.*

( b ) Reges ex nobilitate, Duces ex virtute ſumunt. *Tacit. de mor. Germ. c. 7.*

( c ) Impoſitusque ſcuto, more gentis, & ſuſtinentium humeris vibratus, Dux deligitur. *Tacit. hiſt. L. 4. c. 15.*

( d ) Eliguntur in iisdem conciliis & Principes, qui jura per pagos vicofque reddunt. Centeni ſingulis ex plebe Comites, concilium ſimul & auctoritas, adſunt. *de mor. Germ. c. 12.*

cent personnes, qu'on nommoit Centeniers, & qui l'assistoient de leur autorité & de leurs avis.

Quoique ce que je viens de dire, regarde proprement les siècles antérieurs; si on considère les Monumens qui nous restent du cinquième & sixième siècle, on trouvera dans l'état civil de tous ces Peuples peu de différences sensibles. L'Élection d'un Roi & son installation sur un bouclier se retrouve dans St. Gregoire de Tours ( *a* ), qui nous apprend que les Ripuaires élurent Clovis pour leur Roi en l'élevant sur un bouclier parmi les applaudissemens que tout le peuple fit de la voix & des mains. Les Bornes étroites de l'autorité Royale subsistoient encore au cinquième siècle, & St. Gregoire de Tours en rapporte un exemple remarquable. [ *b* ] Des Soldats de Clovis ayant pillé une Eglise à Rheims, en emporterent quantité de richesses & de vases sacrés, parmi lesquels il y en

( *a* ) At illi ista audientes, plaudentes tam palmis quam vocibus, eum clypeo evehctum super se Regem constituunt. *Greg. Tur. L. 2. c. 40.*

( *b* ) Igitur de quadam Ecclesia urceum miræ magnitudinis ac pulchritudinis hostes abstulerant cum reliquis ecclesiastici ministerii ornamentis. Episcopus autem Ecclesiæ illius missos ad Regem direxit, postcens ut si aliud de Sacris Vasis recipere non mereretur, saltem vel urceum Ecclesia sua reciperet. Hæc audiens Rex ait nuncio : sequere nos usque Sueffionas, quia ibi cuncta quæ acquisita sunt dividenda erunt. Cumque mihi vas illud fors dederit, quæ Papa postcît adimpleam. Dehinc adveniens Sueffionas, cuncto onere prædæ in medium posito, ait Rex : rogo vos, ô fortissimi præliatores, ut saltem mihi vas istud ( hoc enim de urceo supra memorato dicebat ) extra partem concedere non abnuatis. Hæc Rege dicente, illi quorum erat mens sanior, ajunt : omnia, gloriose Rex, quæ cernimus, tua sunt; sed & nos ipsi tuo sumus dominio subjugati. Nunc quod tibi beneplacitum videtur, facito. Nullus enim potestati tuæ resistere valet. Cum illi hæc ita dixissent, unus Francus levis, invidus ac cerebrosus, cum voce magna, elevatam bipennem urceo impulit, dicens : Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi fors vera largitur. Ad hæc obstupefactis omnibus, Rex injuriam suam patientiæ lenitate coercuit : acceptumque urceum nuncio ecclesiastico reddidit, servans abditum sub pectore vulnus. Transacto verò anno, jussit omnem cum armorum apparatu advenire phalangam, ostensuram in campo Martio suorum armorum nitorem. Verùm ubi cunctos circuire deliberat, venit ad urcei percussorem, cui ait : nullus tam inculta, ut tu, detulit arma. Nam neque tibi hasta, neque gladius, neque bipennis est utilis. Et adprehensam bipennem ejus in terram dejecit. At ille cum paululum inclinatus fuisset ad colligendum eam, Rex elevatis manibus, bipennem suam capiti ejus defixit. Sic, inquit, tu apud Sueffionas in urceo illo fecisti. *Greg. Turon. L. 2. c. 27.*

avoit un d'une grandeur & d'une beauté extraordinaire. L'Evêque (c'étoit St. Remi) envoya des gens au Roi pour le supplier de le rendre. Clovis les reçut avec bonté, leur dit de le suivre à Soissons, où devoit se faire le partage du butin, & promit de faire en sorte que ce vase tombat en son lot, & de le renvoyer à l'Evêque. Comme on alloit tirer au fort, le Roi pria les siens de mettre à part ce vase pour lui. La plupart le lui accorderent. Mais un Soldat envieux & brutal, osa lui dire: tu n'emporteras d'ici que ce que le fort te fera tomber en partage. En disant ces mots, il déchargea un grand coup de hâche sur le vase. Le Roi dissimula son chagrin, & se contenta de rendre le vase au Député de l'Evêque, réservant sa vengeance pour un temps plus favorable. Ce temps ne se présenta que l'année suivante. Alors, fûsant la revue des Troupes, & examinant l'équipage de chaque Soldat, Clovis vint à cet insolent & trouva ses armes en mauvais état. Il l'en reprimanda & lui arrachant sa hâche, il la jetta par terre. Le Soldat s'étant baissé pour la relever, le Roi prit la sienne & lui fendit la tête: en lui disant: c'est ainsi que tu fis au vase près de Soissons.

Les Juges des cantons, des villes & des villages subsisterent de même: il en est fait mention en une infinité d'endroits. [a] Il est vrai que les Rois s'en attribuerent la nomination, mais toujours du consentement du Peuple. [b]

Les Centeniers, dont j'ai parlé d'après Tacite, se retrouvent encore dans les siècles suivans, soit qu'ils tirent leur nom du nombre de cent personnes qui composoient le Conseil des Juges selon Tacite, soit qu'il derive des cent Familles auxquelles chacun de ces Centeniers rendoit la justice, & qu'on appelloit *Centena* dans les siècles suivans. [c] Il paroît donc que l'état civil des Francs & des Frisons, au cinquième siècle, étoit à peu près le même que du temps de Tacite, trois siècles plutôt.

Du temps de cet Auteur, ces Peuples étoient Tributaires des Romains & leur fournissoient des Troupes. Ils l'étoient encore du temps de l'Empereur Honorius, c'est-à-dire au com-

## B 2

( a ) V. *Du Cange Glossar. in voce Judex.*

( b ) Per conventionem Populi. *Leg. Alemann. Tit. 41. §. 1.*

( c ) V. *Gloss. Du Cange in voce Centena & Centenarius.*

mencement de notre Epoque. Le Poëte Claudien nous représente Stilicon faisant reconnoître l'Empire de ce Prince, & recevant les soumissions des Peuples depuis la source du Rhin jusqu'à son embouchure. Il nomme particulièrement les Sicambres, les Saliens & les autres Francs, ainsi que les Saxons, c'est-à-dire les Frisons. Je citerai plus bas ce passage important.

Tel étoit au commencement du cinquième siècle l'Etat civil de toutes les Provinces Belgiques. L'Empire d'Occident tenoit alors visiblement vers sa chute sous le foible Honorius. Un Ministre habile, mais perfide, le soutint quelque temps sur le penchant de sa ruine, dans le dessein de l'usurper. Stilicon, cet instrument fatal à la grandeur Romaine, sembloit d'abord promettre des jours plus tranquilles & plus heureux. Claudien nous apprend qu'il avoit défendu la Lybie, & pacifié le Rhin & le Danube. [ *a* ] Il nous dépeint les Rois & les Peuples venant à son passage, & demandant la paix. Il relève l'habileté de ce Ministre, qui par sa seule présence, & par la [ *b* ] terreur de son

( *a* ) Defensor Lybiæ, Rheni Pacator & Istri. *Claud. lib. 2. de Laude Stilic. Paneg. 3. in init.*

( *b* ) Hunc tamen imprimis populos lenire feroces,  
Et Rhenum pacare jubes, volat ille citatis  
Vestus equis, nullaque latus stipante Catervâ.  
Aspera nubiferas quâ Rhætia porrigit Alpes  
Pergit; & hostiles ( tanta est fiducia ) Ripas  
Incomitatus adit. Totum properare per Amnem  
Attonitos Reges humili cervice videres.  
Ante Ducem nostrum flavam sparsere Sicambri  
Cæsariem, pavidoque orantes murmure Franci  
Procubuere Solo: juratur Honorius absens.

*Claud. in quart. Honor. Conf. v. 440.*

- - - - - solus  
Impiger à primo descendens fluminis ortu,  
Ad bifidos tractus & juncta Paludibus ora  
Flumineum perstrinxit iter . . . . .

*ibid.*

- - - - - Rhenumque minacem,  
Cornibus infractis, adeo mitescere cogis,  
Ut Salius jam Rura colat, flexosque Sicambri  
In falcem curvent gladios, geminaque Viator  
Cum videat Ripas quæ sit Romana requirat;  
Ut jam trans fluvium, non indignante Cayco, ( *Caucho* )  
Pascat Belga Pecus; mediumque ingressa per alveum  
Gallica Francorum montes armenta pererrent. *ibid.*



nom, dans un voyage de peu de jours, domta tant de Nations différentes, & repandit les douceurs de la paix, depuis la source du Rhin, jusqu'à l'endroit, où il se separe en deux pour former l'Île des Bataves, & même jusqu'à celui, où par deux bouches différentes, il se jette dans l'Océan, au travers des Marécages de la Frise & de la Hollande. „ Ainsi, ajoûte-t-il, les „ Saliens cultivent leurs terres, les Sicambres convertissent „ leurs épées en instrumens du labourage. Le voyageur voit „ sur les deux rives du Fleuve les Romains confondus avec „ les Barbares. Le Belge pâit ses troupeaux au-delà même du „ Rhin sans craindre que les Cauches l'y viennent inquiéter. „ Les Gaulois conduisent les leurs en paix sur les montagnes „ des Francs. “

Une des principales conditions que les Romains avoient coutume d'imposer aux Peuples Tributaires, étoit de leur fournir des Troupes. Aussi, Claudien nous apprend-il, que les [a] Francs alloient combattre sous les enseignes Romaines. Et en effet nous les verrons bientôt défendre, quoique malheureusement, l'entrée de l'Empire contre les Vandales.

Deux petits Rois Francs, Marcomer & Sunnon, mécontents d'une paix qui leur sembloit peu glorieuse, voulurent reprendre les armes. Mais leurs propres sujets s'éleverent contre eux. Marcomer fut livré à Stilicon, qui l'envoya en exil en *Etrurie*, c'est-à-dire en Toscane. Sunnon, en voulant le venger, fut tué par ses Soldats. [b] Ces Rois commandoient aux Francs d'au-delà du Rhin. C'étoient les mêmes qui quelques années auparavant avoient fait des irruptions dans la seconde Germanie, avec Génobaud autre Roi Franc, & que Nannius & Quintinus Maîtres de la Milice des Gaules avoient défaits dans la Forêt

( a ) Militet ut nostris detonsa Sicambria signis.

*Lib. 1. in Eutr. v. 380.*

( b ) - - - - - acies non jam pulsare Rebelles,

Sed vinclis punire libet : sub Judice nostro

Regia Romanus disquirit crimina carcer.

Marcomer, Sunnoque docent : quorum alter *Etruscum*

Pertulit exilium ; cum se consideret alter

Exulis ultorem, jacuit mucrone suorum. *Claud.*

*in quart. hon. conf.*

Charbonniere. [a] Ainsi les Provinces Beligues jouirent d'une profonde paix, qui dura jusqu'en 406.

Au rapport de Zofime & d'Orose, ce fut Stilicon lui-même, qui attira les Barbares, afin de pouvoir, dans ces troubles universels, chasser du Trône l'Empereur Honorius son Gendre, pour y mettre son propre Fils Eucher, qui étoit Payen, & qui pour s'attacher les Payens, leur promit de relever le Paganisme sur les ruines de l'Eglise Chrétienne. [b]

Et effet dès l'année 406, les Vandales passerent le Rhin, traînant à leur suite des Nations entières. Ils battirent les Francs *Germaniques* qui osèrent s'opposer à ce torrent. [c] Il n'y avoit point de légions Romaines sur le Rhin, Stilicon avoit eu soin de les en retirer & de laisser les Gaules sans défense. Les Barbares, après avoir détruit les villes les plus opulentes de la Germanie, vinrent fondre sur les Provinces Beligues. [d] Rheims, Amiens, Arras, Terrouanne & Tournai furent la proie des vainqueurs. [e] St. Jérôme qui l'atteste, déplore le mal-

( a ) Eo tempore Genobaldo, Marcomere & Sunnone Ducibus, Franci in Germaniam ( *secundam* ) prorupere, ac pluribus mortalium limite inrupto caesis fertiles maximè pagos depopulati, Agrippinensi etiam Coloniae metum incussere. Quod ubi Treveros perlatum est, Nannius & Quintinus Militiæ Magistri . . . . . Collecto exercitu apud Agrippinam convenere. Sed onusti præda hostes, Provinciarum opima depopulati, Rhenum transire, pluribus suorum in Romano relictis solo, ad repetendam depopulationem paratis: cum quibus congressus Romanis accommodus fuit, multis Francorum apud Carbonariam ferro peremptis. *Greg. Turon. l. 2. c. 9.*

( b ) Stilico Comes spreto Honorio, Regnumque ejus inhians, Alanorum, Suevorum, Wandalorumque gentes donis pecuniisque illectas contra Regnum Honorii excitavit; Eucherium filium suum Paganum & adversum christianos insidias molientem, cupiens Cæsarem ordinare. *Marcell. chron. & Formand. de regn. Suce. c. 95. V. & Zof. l. 5. & Oros. l. 7. c. 38.*

( c ) - - - - Excitæ per Stiliconem gentes Alanorum, Suevorum Wandalorum, multæquæ cum iis aliæ, Francos proterunt, Rhenum transeunt, Gallias invadunt. *Oros. l. 7. C. 40.*

( d ) Ac primum gens Wandalorum à solo Patrio effusa est in Germaniam primam, nomine Barbaram, ditione Romanam; post cujus primum exitum, arsit regio Belgarum. *Salvian. de Gub. Dei. l. 7. p. 248.*

( e ) Innumerabiles & ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt. Magontiacum nobilis quondam civitas capta atque subversa est, & in Ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti. Rhemororum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum **Morini**,

heureux fort des femmes nobles & des filles consacrées à Dieu, qui devinrent le Jouet des Barbares. Il nous représente les Evêques & les Prêtres pris & tués, les Eglises renversées, les chevaux attachés aux Autels, les Reliques déterrées. Le Prêtre Salvien, témoin oculaire de toutes ces horreurs, assure qu'il a vu dans les villes les corps morts de l'un & de l'autre sexe, nus, déchirés par les chiens & les Oiseaux, infecter les vivans qui restoient. Les plus anciennes Chroniques du Pays confirment ces ravages. Le Peuple malheureux n'eut que la triste consolation d'apprendre la mort de Stilicon & de son Fils, qui firent tués par ordre d'Honorius en 408.

Cependant Constantin, que les légions Britanniques avoient élu Empereur, passa en nos Provinces vers l'an 407. ce qui restoit de Peuples Belgiques, s'étant joint à lui. Il eut bientôt une armée formidable, avec laquelle il livra Bataille aux Vandales. Il les défit entierement, & s'il avoit poursuivi sa victoire, il les eut exterminés.

Il est vrai qu'il les chassa de la Belgique, & qu'il munit de bonnes troupes tous les passages du Rhin. Mais ayant été obligé de les en retirer peu après, pour marcher dans les Gaules contre Sarus, que Stilicon avoit envoyé contre lui, les Vandales revinrent sur leurs pas, & se repandirent de nouveau par toutes les Gaules & jusqu'en Espagne. [ a ]

Tornacus &c. . . . depopulata sunt cuncta. *Hieron. Ep. 11. ad Agerruch. V. & Epist. ad Heliod. Et Salvian. de gubern. Dei. L. 6.*

( a ) Vandali, Suevis & Alanis permisti . . . Nationes Transalpinas vastarunt . . . Britannicis etiam exercitibus formidabiles exstiterunt. Quos quidem cò perpulerunt, ut veriti, ne progredierentur ulterius, ad Tyrannos eligendos sese converterent, Marcum, inquam, & Gratianum, & secundum hos Constantinum, adversus quem acri commisso prælio, victoria quidem Romani potiebantur, majore Barbarorum parte jugulatâ : sed quod fugientes insequi non essent, ( omnes enim ad internecionem usque caecidissent ) facultatem eis concesserunt, ut refarcita clade quam acceperant, & collecta Barbarorum multitudine, rursus hosti pares evaderent. Itaque . . . Constantinus . . . ne isti liberum in Galliam aditum haberent, Rhenum præsidio muniit *Zosim. L. 6.*

Recolligentes sese Vandali, Suevi, Alani . . . præsidia multa, multaque urbes tum Hispanorum, tum Gallorum capiunt; & cum his etiam Constantini Tyranni Præfectos. *Sozom. L. 9. C. 12.*

Constantin, affoibli par la défection de Gêronce à qui il avoit confié l'Espagne, & par les troupes du parti d'Honorius, ne put résister aux Barbares, qui le jouèrent par des traités qui n'eurent point d'exécution. [a]

Jusques-là les Peuples Belges avoient reconnu l'Empire Romain; mais voyant que cet Empire, déchiré par tant d'ennemis, ne pouvoit plus les défendre, ils secouèrent le joug, & formerent des États indépendans. [b] C'est ce que firent particulièrement les Armoriques au rapport de Zosime. On ignore les particularités de cet événement, tout ce qu'on en fait c'est qu'ils formerent une espèce de République, après avoir chassé les garnisons Romaines. Cela arriva en 410. Honorius fit souvent des efforts pour les engager à se remettre sous son obéissance. Il y réussit enfin, puisque du moins une bonne partie de ce Peuple se laissa persuader & rentra dans le devoir. [c]

Jovin, un des principaux Seigneurs de la Gaule, suivit l'exemple de Constantin, & ne fut pas plus heureux. Reconnu Empereur par les Gaulois, par les Belges & par les Germains, il établit à Treves le Siège de son Empire. [d] Son incontinence fut fatale à cette ville. [e] Le Sénateur Lucius, pour  
venger

( a ) Constantinus ex infima militia propter solam spem nominis sine merito virtutis eligitur, qui continuo ut invasit Imperium in Gallias transit. Ibi saepe à Barbaris, incertis foederibus illusus, detrimento magis Reipubl. fuit. *Oros. L. 7. C. 40.*

( b ) Itidem totus ille tractus Armoricus, ceteraque Gallorum Provinciae Britannos imitatae, consimili se modo liberarunt, ejectis Romanis Praesidibus, & propria quadam republica, ex arbitratu suo constituta. *Zosim. l. 6.*

( c ) *V. Rutil. itin. l. 1. v. 213 & seq.*

( d ) Jovinus postea vir Galliarum nobilissimus, in tyrannidem mox ut affurrexit, cecidit. *Oros. l. 6. c. 42. V. & Ecclog. olympiod. & chron. Prosp.*

( e ) Treverorum civitas, factione unius ex senatoribus, cui nomen Lucius, à Francis capta & incensa est. Cum Jovinus Imperator esset luxuriae deditus, & Lucius haberet mulierem pulcherrimam cunstarum, fingens Jovinus ob infirmitatem corporis lecto se depremere, jussit ad omnes Senatrices, ut eum requirerent. Cumque uxor venisset Lucii, vique à Jovino oppressa fuisset, in crastino surgens de strato Jovinus dixit ad Lucium: Pulchras termas habes & frigidà lavas. Hac indignante Lucio, sua factione direpta est civitas, & incensa à Francis. *Aud. Hist. Franc. epitom. C. 7.* NB. J'ai substitué le nom de Jovin à celui d'Avitus, que l'Auteur a employé par oubli ou par méprise, comme il paroît évidemment par toutes les circonstances. *Voyez Buch. Belg. Rom. p. 435, & Hontheim. Prodrom. bist. Trev. t. 1. p. 62.*

venger l'outrage qu'il avoit reçu de ce Tyran , qui avoit violé sa femme , appella les Francs , & leur livra la ville. Ils la pillèrent , & la réduisirent en cendres ; mais le temps de s'y établir n'étoit pas encore venu. [ *a* ] Castin , Capitaine Romain , les battit , tua Théodemer leur Roi , & fit rebâtir la ville de Treves. Comme les Francs Ripuaires étoient les plus voisins de cette place , nos plus savans Auteurs modernes , ont eu raison de croire que c'est à eux qu'il faut attribuer cet événement.

En 416 , la Paix fut rétablie dans toute les Provinces Belges : c'est ce qui paroît par l'Itinéraire de Rutilius , comparé avec la préface élégiaque , qui se trouve à la tête du livre de la divine Providence , attribué à Prosper , qui font placer cette Paix à la dixième année depuis l'irruption des Vandales. [ *b* ]

Ces Barbares s'étoient retirés des Gaules , les Tyrans s'étoient entre-détruits , les Armoriques reconnurent l'Empire Romain. Les Francs se contenterent peut-être de quelques terres qu'on leur ceda dans la seconde Germanie. Cette Paix peut avoir duré jusqu'en 427. Dans cet intervalle , Pharamond régna sur les différentes sortes de Francs qui composoient la Nation Salienne. [ *c* ] C'est encore à cet intervalle qu'on rapporte l'institution de la Loi Salique , monument célèbre de la Barbarie de nos ancêtres. Clodion [ *d* ] le Chevelu succede à Pharamond , & recommence la guerre contre les Romains , tandis que les Bourguignons se jettent sur la première Belgique , que la république Armoricaine se soustrait de nouveau à la domination de l'Empire , & que des troupes de Pâtres & de Brigands , sous le nom de Bagaudes , portent le fer & le feu dans toutes

## C

( *a* ) Castinus Domesticorum Comes expeditionem accepit contra Francos, eosque proterit. *Hist. Franc. epitom. C. 8.*

Franci electum à se Regem crinitum super se creant, nomine Theudemerem, filium Richemeris, qui in hoc prælio ( *Castini scilicet* ) quod supra memini, à Romanis interfectus est. *ibid. C. 8.*

( *b* ) V. *Buch. Belg. Rom. p. 446 & sequent.*

( *c* ) Faramundus regnat in Francia. *Prosp. chron. apud du Chesne t. 1 p. 198.*

( *d* ) Clodius regnat in Francia. *ibid. p. 199.*

Mortuo quippe Faramundo Chlodionem filium ejus crinitum in regnum Patris ejus elevaverunt. *Gesta Reg. Franc. c. 5. apud du Chesne t. 1. p. 694.*

les Gaules. [a] L'Impératrice Placidie, douée d'un courage mâle, gouvernoit alors les débris de l'Empire sous le nom de Valentinien III. son fils. Pour résister à tant d'ennemis, elle envoya dans les Gaules, Ætius, fameux Capitaine, qui sauva la première Belgique, vainquit les Saliens & les Ripuaires; les chassa des terres qu'ils avoient occupées sur la rive gauche du Rhin, soumit les Bagaudes & pacifia les Armoriques. [b]

La Paix avec les Francs se fit la huitième année du regne de Valentinien, c'est-à-dire l'an 432, & dura dix ans. [c] Alors, comme Ætius étoit occupé ailleurs, Clodion reprit les armes, envoya reconnoître la situation des principales villes de la seconde Belgique, passa la forêt charbonnière, chassa devant lui les

( a ) - - - Belgam, Burgundio quem Trux  
Prefferat &c. *Sidon. in avit. Paneg. v. 234.*  
. . . Quis nostrum Belgica rura,  
Littus Aremoricum, Geticas quis moverit iras,  
Non latet. *ibid. v. 547.*

Gallia ulterior, Tibatonem Principem rebelliones secuta, à Romana Societate diceffit. A quo tracto initio, omnia pæne Galliarum servitia in Bagaudentibus conspiravere. *Prosp. chron. apud du Chesne t. 1. p. 199.*

Quibus enim aliis rebus Bagaudentibus facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus Judicum, nisi eorum proscriptionibus & rapinis qui exactio- nis publicæ nomen in quæstus proprii emolumenta verterunt, & indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt? Qui in similitudinem immanium bestiarum, non rexerunt traditos sibi, sed devorarunt: nec spoliis tantum hominum, ut plerique latrones solent, sed laceratione etiam &, ut ita dicam, sanguine pascabantur. Ac sic actum est, ut Latrocinii Judicum strangulati homines & necati, inciperent esse quasi Barbari, quia non permittebant esse quod fuerant: Coactique sunt saltem vitam defendere, quia jam libertatem videbant penitus perdidisse. *Salv. L. 6.*

( b ) Nam post Juthungos, & Norica Bella, subacto  
Victor Vindelico, Belgam, Burgundio quem trux  
Prefferat, absolvit, junctus tibi ( AVITE ) vincitur illic  
Cursu Herulus, Chunnus Jaculis, Francusque Natatu,  
Sauromata clypeo, Salius pede, Falce Gelonus. *Sidon. in aviti paneg.*  
p. 233. & sequens.

- - - subacto - - - Aremorico. *ibid.*  
Capto Tibatone, & ceteris seditio- nis Principibus partim victis, partim necatis, Bagaudentium commotio conquiescit. *Prosp. chron. apud du Chesne t. 1. p. 199.*

Pars Galliarum propinqua Rheno quam Franci possidendam occupaverant, Ætii Comitis armis recepta. *ibid. pag. 205.*

( c ) Superatis per Ætium in certamine Francis, & in pace susceptis  
*Idatii chron. ad ann. 8 Valent. apud du Chesne t. 1. p. 188.*

Romains qui ne s'attendoient à rien de semblable, prit Cambrai, Tournai & tout le Pays jusqu'à la Somme. [a] Il étoit occupé à jeter dans cette contrée les fondemens d'un nouveau Royaume; déjà on célébroit des noces & des mariages; lorsque tout à coup on vit paroître Ætius, accompagné de Majorien & d'un bon nombre de troupes. Il surprit les Francs dans les plaines des Atrebatés, près d'un lieu nommé *Helena* dans quelques manuscrits & *Hedena* dans d'autres, & qui ne peut avoir été que Lens ou Houdain. A l'arrivée des Romains, les Fêtes furent changées en une bataille sanglante. Les Francs furent battus. [b] Ætius eût pu les pousser à l'extrémité; mais des ennemis plus redoutables entamant l'Empire, il crut sa présence ailleurs plus nécessaire. Il fit donc la paix avec Clodion & même une étroite alliance; puisque nous verrons bien-tôt nos Francs combattre sous ses enseignes contre le trop célèbre Attila.

Aucun ancien ne nous a conservé les conditions de cette Paix. Le Pere Daniel prétend que les Francs cederent Cambrai,

( a ) Chlogio autem missis exploratoribus ad urbem Camaracum, per-  
lustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit: in  
qua paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit. *Greg.  
Turon. L. 2 C. 9 in fine.*

Tornacensem urbem obtinuit. *Epitom. 1 cap. 5.*

( b ) --- Francus quâ Chloio patentes  
Atrebatum terras pervaserat. Hic coeuntes  
Claudebant angusta vias, arcuque subactum  
Vicium Hedenam, flumenque simul sub tramite longo  
Arctus suppositis trabibus transmiserat agger.  
Illic te posito, pugnabat ponte sub ipso  
Majorianus Eques. Fors ripæ colle propinquo,  
Barbaricus resonabat Hymen, scycticisque choreis,  
Nubebat Flavo similis nova nupta marito  
Hos ergo, ut perhibent, stravit. Crepitabat ad ictus  
Cassis & oppositis hastarum verbera Thorax  
Arcebat squamis, donec conversa fugatus  
Hostis terga dedit, Plaustris ritulare videres  
Barbarici vaga festa Tori; conjectaque passim  
Fercula, captivisque dapes; cirroque madente  
Ferre coronatos redolentia festa Lebetas  
Illicet increfcit Mavors, Thalamique refringit  
Plus ardens Bellona Faces. &c. *Sidon. in Major. Paneg. seu Carm.*  
5. v. 212. & seq.

& tout ce qu'ils avoient pris jusqu'à la Somme. Mais on fera bien de ne pas adopter sans examen les preuves qu'il en donne; [a] Puisque ce savant Jésuite, pour soutenir son système décrédité, favoir qu'il n'y a point eu de Francs en deçà du Rhin avant Clovis, a pris à droit & à gauche, sans critique & sans discernement, tout ce qui semble le favoriser. Il a confondu les temps, en rapportant à la seconde guerre de Clodion en 442, le passage d'Idace, qui regarde visiblement la première guerre en 428, dont j'ai parlé plus haut. Il a confondu les lieux & les temps tout à la fois, lorsqu'il cite le passage de Prosper, où il est dit que la partie des Gaules, voisine du Rhin, qu'avoient occupé les Francs, fut reconquise par les armes d'Ætius. Le Père Daniel prétend montrer par ces paroles que Cambrai & tous les environs furent rendus aux Romains, après la dernière victoire d'Ætius. Il n'y a point d'apparence. Prosper la place sous le Consulat de Felix & de Taurus, ce qui revient à l'an 429 de notre Ere; or il est certain que Clodion ne porta ses armes dans la seconde Belgique que vers l'an 442 ou 443. [b] Il est donc évident que les paroles de Prosper doivent s'entendre de la première guerre de Clodion, terminée en 432. Encore si Prosper avoit dit *la partie des Gaules voisine de l'Escaut*, l'erreur du Père Daniel seroit plus pardonnable; mais la ville de Cambrai étant si éloignée des bords du Rhin, il est difficile de ne pas voir qu'il n'en est point question dans le passage de l'ancien Historien, qui parle d'une guerre antérieure, d'une guerre qui se faisoit dans le voisinage du Rhin, *propinqua Rheno*, & qui fut terminée par les premières victoires d'Ætius, & par la Paix qu'il accorda aux Francs la huitième année de l'Empereur Valentinien, selon les propres paroles de la Chronique d'Idace.

Ce n'est pas qu'il y ait des preuves positives que Clodion ait conservé sa conquête. Aucun contemporain ne le dit formellement, & il ne faut pas s'en étonner. Les Auteurs qui entroient dans quelque détail des affaires des Francs, avant Clovis, ne sont point venus jusqu'à nous. On fait combien sont superficiels.

( a ) V. *Hist. de France Préface histor. pag. c. & c 1 de l'Ed. de 1729.*

( b ) V. *Buch. Belg. Rom. pag. 502.*



les les Chroniques d'un Proſper, d'un Idace, d'un Marius, d'un Marcellin & les autres qui nous reſtent, & le peu de ſecours que fourniffent quelques Poëtes du temps. Ainſi pour croire que Clodion ſoit demeuré par ce traité en poſſeſſion d'une ſi grande partie de la ſeconde Belgique, on ne peut ſe fonder que ſur le témoignage des Auteurs qui ont écrit quelques ſiècles après la mort de ce Roi, comme un Hinemar, un Adon, un Roricon, un Ives de Chartres, un Marianus Scotus, un François de Guiſe & pluſieurs autres, qu'on ſuppoſe avoir eu des mémoires qu'on n'a plus; ou ſur des conjectures tirées de quelque Auteur contemporain, comme par exemple d'un St. Grégoire de Tours, qui, environ 60 ans plus tard, fait mention d'un Roi Franc, nommé Ragnacaire, qui regnoit à Cambrai, ſans qu'on nous diſe comment il y ſoit venu. Mais le Tombeau de Childeric, découvert à Tournai, eſt quelque choſe de plus qu'une ſimple conjecture : J'aurai bientôt occaſion d'en parler.

Quoiqu'il en ſoit, Clodion ne vécut que peu d'années après ſon alliance avec les Romains. Ses deux Fils ſe diſputerent le Royaume. L'Ainé rechercha l'appui d'Attila, Roi des Huns; le ſecond fut ſoutenu par Ætius, qui l'aimoit comme ſon Fils, & qui l'envoya à Rome chez l'Empereur Valentinien pour rechercher ſon alliance & ſon amitié. [a] L'Auteur contemporain, qui nous apprend ce fait, témoigne avoir vu ce Prince à Rome. Il le dépeint comme un jeune homme à qui la barbe n'étoit pas encore venue, & à qui la chevelure longue & épaiſſe flotloit ſur les épaules, à la manière des Rois Francs. Cependant ni l'un ni l'autre de ces Princes ne monta ſur le Thrône. Mérovée, iſſu du ſang Royal, Capitaine expérimenté, ſaiſit les

( a ) ( Attila . . . . movit in Galliam ) . . . Propter Francorum Regum obitum ( nempe Chlodionis & Filii natu Majoris ) & de regno inter liberos controverſiam . . . . ſeniori Attilam ſtudiſſe, juniorem ab Ætio ſuſceptum : quem Romæ vidimus Legationem obeuntem, nondum lanugine effloſcere incipiente : flavâ comâ & capillis propter denſitatem & magnitudinem ſuper humeros diſfuſis. Hunc etiam Ætius in filium adoptaverat, & plurimis donis ornatum ad Imperatorem, ut amicitiam & ſocietatem cum eo faceret, tranſmiſerat. *Fragment. Præſci Rbetor. p. 40. edit. Pariſ. p. 27. edit. Venet.*

renes du Gouvernement, & fut d'un grand secours à Ætius ; qui apparemment ne s'étoit point opposé à son élévation, dans la vue d'en retirer plus d'assistance contre l'ennemi terrible qu'il avoit sur les bras, que d'un enfant sans expérience, dont aussi bien il n'eût pu que difficilement soutenir le Trône dans l'étrange situation où se trouvoient alors les affaires. Car Attila, Roi des Huns, qui trainoit à sa suite des nations entières, après avoir étendu sa domination depuis le Pont-Euxin jusqu'à la Mer Baltique, étoit entré dans les Gaules, faisant par tout des Ravages incroyables. Déjà il avoit brûlé la ville de Mets, & saccagé Rheims, Cambrai, Besançon, Langres, Auxerre. La ville d'Orléans alloit subir le même sort, lorsqu'Ætius arrive, accompagné du Roi des Visigoths & de Mérovée Roi des Francs, & lui fait lever le Siège. Attila se retire dans les plaines de Champagne ; où Ætius l'atteint, lui livre Bataille, le défait & l'oblige à sortir des Gaules. Jusques là Mérovée s'étoit distingué dans les glorieuses campagnes d'Ætius. Mais ce grand homme, ayant été assassiné de la propre main de son stupide Maître, l'Empire Romain tomba sans ressource. Tandis que les Barbares inondoient les Provinces & Rome & l'Italie ; tandis que des Fantômes d'Empereurs se détruisoient les uns les autres, Mérovée reprit les armes, & étendit sa domination dans la première Germanie & dans la seconde Belgique. [a] Il mourut en 456. son Fils Childeric lui succéda ; mais bientôt ses propres sujets, indignés de ses débauches, le chassèrent du Trône, & y éleverent Egide, Maître de la milice Romaine. [b] Mais un fidele sujet, ayant indisposé les Francs contre la domination de ce Romain, Childeric au bout de huit ans, revint de Thuringe, où il s'étoit caché. Ses sujets prennent les armes en sa faveur, Egide est contraint de s'enfuir du Trône & de se sauver à Soissons, alors la place d'armes des Romains. Trèves & Cologne, Métropoles de la première Belgique & de la seconde Germanie devinrent la proie des Francs. Childeric poussa ses conquêtes jusqu'à Paris, & même jusqu'à Orléans.

( a ) Francus Germanum primum Belgamque secundum sternebat. *Sidon in avit. Paneg.*

( b ) Childericus cum esset nimis luxuriam dissolutus . . . . cepit filios Francorum stuprose detrahare. Illique indignantes de Regno eum ejiciunt.

[a] (Mon sujet ne me permet pas d'entrer dans le détail de toutes les guerres qu'il fit hors de nos Provinces.) Il mourut à Tournai en 481. cette ville, depuis la conquête qu'en fit Clodion, semble avoir été le Siège de la Monarchie des Francs, & St. Ouen l'appelle une ville Royale. Childeric y fut enterré à la maniere des Francs Payens. Le hazard fit découvrir son tombeau en 1653. On creusoit les fondemens d'une maison près du Cimetiere de St. Brice. [b] A sept ou huit pieds de profondeur les Ouvriers trouverent une boule d'or, une espece de bourse avec environ cent pieces d'or & deux cent d'argent. Parmi les premieres il y en avoit de l'Empereur Valentinien, de Marcien, & de plusieurs autres Princes contemporains de Childeric. On y trouva des morceaux de fer rouillé & pourri, & le squelette d'un corps humain. En creusant plus bas, on découvrit un fabre, & une hâche d'armes, telle qu'en avoient les Francs, une tête de Bœuf, les os d'un cheval, des abeilles d'or, des crochets, des clouds, des agraffes du même métal, une boule de crystal & plusieurs pyropes. On trouva son anneau Royal, où son buste étoit représenté, portant de grands cheveux & une

Comperto autem quod eum etiam interficere vellent, Thoringiam petiit, relinquens ibi hominem sibi charum, qui Virorum furentium animos verbis lenibus mollire possit . . . Denique Franci hoc ejecto Egidium sibi, quem superius Magistrum militum à Republica missum diximus, unanimiter Regem adsciscunt. Qui cum octavo anno super eos regnaret, amicus ille fidelis, pacatis occultè Francis nuncios ad Childericum . . . mittit. Ille verò certa cognoscens indicia, quod à Francis desideraretur, ipsis etiam rogantibus, à Thoringia regressus, in regnum suum est restitutus. *Greg. Turon. L. 2. C. 12.*

( a ) In illis diebus ceperunt Franci Agrippinam civitatem super Rhenum, . . . multumque populum Romanorum à parte Egidii occiderunt ibi. Egidius verò exinde per fugam lapsus, evasit. Venerunt autem Treveris civitatem super fluvium Mosellam, vastantes terras illas, ipsamque urbem succedentes ceperunt . . . Eo tempore mortuus est Egidius Dux Romanorum Tyrannus; & Syagrius filius ejus in regnum ejus resedit, habitavitque in Sueffionis civitate, ubi & sedem regni tenebat. Tunc Childericus Rex, commoto magno exercitu hostium usque Aurelianis civitatem perrexit, terras quoque illas vastavit. *Gesta Reg. Franc. c. 8. apud du Chesne t. 1 p. 696.*

*V. & Greg. Tur. l. 2. c. 18 & Vis. Stæ. Genovevæ apud Bolland. ad 3. jan.*

( b ) *V. Anastas. Childerici Regis, sive thesaurus sepulchralis, Tornaci nro. effossus, & comment. illustratus. Auctore Joann. Jac. Chifflet. 4to. Antv. Typis Plant. 1655.*

pique à la main , avec cette inscription : *Childerici*. La tête de Bœuf & les abeilles étoient peut-être les divinités de ce Prince , ou l'instrument de quelque superstition payenne. Le cheval étoit son cheval de bataille , qu'on enterra avec lui , ainsi que ses armes. C'étoit la maniere des anciens Germains comme nous l'apprenons de Tacite. [ *a* ]

Clovis ayant succédé à son Pere Childeric , résolut de chasser entierement les Romains de tout ce qu'ils possédoient encore dans les Gaules , c'est-à-dire de presque toutes les Provinces entre le Rhin , la Seine & la Loire : ce qui étoit au-delà de cette dernière riviere étant au pouvoir d'Alaric Roi des Goths. Syagrius , Fils d'Egide dont nous avons déjà parlé , commandoit dans ces Provinces au nom de l'Empire Romain , mais avec une autorité qui tenoit beaucoup de la souveraine puissance. Ayant perdu contre Clovis une bataille décisive , il se retira à Toulouse auprès d'Alaric. Clovis l'envoya demander à ce Prince , avec menace de lui faire la guerre en cas de refus. L'infortuné Romain fut livré à ce conquérant , qui lui fit couper la tête. [ *b* ] Tout plie devant les armes victorieuses des Francs. Le Siège de la nouvelle Monarchie fut d'abord établi à Soissons & quelque temps après à Paris. Le Roi de Thuringe est battu & paye tribut , ainsi que les Allemands , les Saxons & les Frisons , entierement défaits à la fameuse journée de Tolbiac , aujourd'hui Zulpic dans le Duché de Juliers. Ce fut dans cette bataille que Clovis fit vœu de recevoir le Baptême , ce qu'il exécuta bientôt après. Je passe rapide-

( *a* ) *De mor. Germ. c. 27.*

( *b* ) *Mortuo Childerico regnavit Chlodoveus filius ejus pro eo. Anno autem quinto regni ejus , Siagrius Romanorum Rex , Egidii filius , ad civitatem Sueffionas , quam quondam supra memoratus Egidius tenuerat , sedem habebat. Super quem Chlodoveus cum Ragnachario parente suo , qui & ipse regnum tenebat , veniens , campum ut pugnaret preparari sibi deposcit. Sed nec iste distulit , ac resistere metuit. Itaque inter se utrisque pugnantibus , Siagrius elisum cernens exercitum , terga vertit , & ad Alaricum Regem , Tholosam cursu veloci perlabitur. Chlodoveus vero ad Alaricum mittit , ut eum redderet : alioquin noverit , sibi bellum ob ejus retentionem inferri. At ille metuens , ne propter eum iram Francorum incurreret ( ut Gothorum pavere mos est ) victum Legatis tradidit. Quem Chlodoveus receptum , custodiæ mancipari præcepit : Regnoque ejus accepto , eum gladio clam feriri mandavit. *Greg. Turon. l. 2. c. 27.**

pidement sur tous ces faits, & j'en omets plusieurs, parce qu'ils n'ont aucun rapport à l'Etat civil des Pays-bas, & qu'on peut les lire dans l'histoire de France, à laquelle ils appartiennent.

Les Auteurs contemporains ne nomment point les Frisons parmi les Peuples rendus tributaires ensuite de la journée de Tolbiac. Nous ne saurions pas que ce Peuple ait eu des démêlés avec les Francs avant l'an 600, sans un petit mot de Fortunat qui nous apprend que les Frisons étoient soumis à Chilperic Fils de Clovis. [a] Un Auteur du douzième siècle, en comptant les Peuples, vaincus à Tolbiac nomme particulièrement les Frisons. [b] Et il est très croyable que cette Nation Belliqueuse se fera opposée aux progrès rapides des Francs. Les uns & les autres étoient Germains d'origine, établis dans les Gaules & liés par un intérêt commun. Maintenant les affaires avoient changé de face. Les Francs avoient pris l'ascendant sur tous leurs voisins, & soumis les plus belles Provinces de la Gaule. Il étoit à craindre qu'ils ne voulussent tout envahir, & qu'ils ne fussent déterminés à ne laisser aucun peuple libre autour d'eux. Je ne doute point que ce ne soit là ce qui forma la ligue des Allemans, & ce qui causa la jalousie des Frisons & ces longues guerres qui ne finirent que vers la fin du huitième siècle, par la réduction entière de la Frise.

Je crois qu'il faut placer quelques années plus haut l'union des Arboriques au corps des Francs. (c) Il paroît par toute la

D

( a ) Terror & extremis Frisonibus atque Suevis,

Qui neque bella parant, sed tua frena rogant. *Fortun. l. 9. carm.*

*1. apud du Chesne t. p. 505.*

( b ) Quodam tempore, Frisones, Alemanni Saxonesque subitò coadunati Regnum ejus invadunt.

*Lib. de Castro Ambasiæ c. 4. No. 4.*

*In Spicileg. Dacher. t. 10, p. 524. primæ Edit.*

( c ) Franci autem isti Germani quondam vocitabantur. Quemadmodum autem à principio fuerint id nomèn sortiti, & Gallias deinde invaserint, ac Gothicis simul sint hostes effecti, mox explicaturus sum . . . . In Galliis alia pleraque flumina sunt . . . . In Oceanum Rhenus se immittit. Paludes præterea hæc in locis non paucæ. Ubi primitus Germani, gens barbara, habitabant, nec magni tunc primùm momenti Viri, qui Franci nunc vocitantur. His finitimi Arborichi accolæ erant, qui cum cetera Gallia, atque item Hispania, jam pridem Romanis parebant. Post hos in Orientem solem Thoringi Barbari sunt, qui Cæsaris Augusti permissu sedes has tenere : &

suite de la narration de Procope que cette alliance se fit au commencement des conquêtes de Clovis, puisqu'il est dit, que les Arboriques tenoient encore le parti des Romains, & qu'ils résisterent courageusement aux armes des Francs; que ces derniers leur offrirent leur alliance, & proposèrent de la fortifier par des mariages réciproques, que les Arboriques acceptèrent ces conditions d'autant plus volontiers que les uns & les autres étoient chrétiens; qu'ainsi les Francs & les Arboriques, ne faisant plus qu'un peuple, parvinrent à une puissance formidable; que dans l'impossibilité de retourner à Rome, le reste des Soldats Romains qui tenoient encore les forteresses sur les confins de la Gaule, apparemment dans le Pays des Arboriques, mirent bas les armes & rendirent à ce Peuple les places qu'ils gardoient. Toutes ces circonstances conviennent le mieux du monde au commencement du regne de Clovis, peu de temps après la défaite de Syagrius. Il n'y a de l'embarras qu'en ce que dit Procope que les Francs étoient chrétiens aussi bien que les Arboriques, ce qui semble retarder cet événement jusques après le Baptême de Clovis. Peut-être Procope a-t-il manqué

ab his Burgundiones haud procul, ad notum ventum vergentes, inhabitant . . . . Erant autem Arborichi Romanorum tunc milites, quos sibi Germani cum obedientes facere & subditos vellent, ut qui finitimi essent, & pristinos vitae mores penitus immutassent, eorum agros assidue populari & hos copiis universis invadere. Arborichi verò, cum & virtutem præ se & erga Romanos benevolentiam ferrent, viros fortes eo in bello se præstiterunt. Cumque his vim inferre Germani non possent, societatem ut secum saltem inirent, & mutua inter se facerent connubia precabantur. Quas non invitè conditiones Arborichi mox accepere. Erant namque utrique christianæ fidei sectatores. Sic itaque unum hi cœundo in populùm, ad maximam potentiam evasere. Romanorum interea milites alii, qui in Galliæ finibus erant custodiæ gratiâ constituti, cum neque Romam redire jam possent, nec ad hostes ut Arianos concedere, sese cum signis & locum insuper quem pro Romanis servarent, Arborichis Germanisque prodiderunt: ac potius mores continenter servatos suos transmissere ad posteros, atque adeò ut vel ad hanc nostram ætatem eodem tenore vel etiam cultu pristinos servare ritus non dedignentur. Descripto namque ex numero ad id ferme tempus hi demonstrantur, quo taxati antiquitus militabant. Quandoquidem & suis productis nunc signis in aciem prodeunt, ac patriis utuntur perpetuò legibus, Romanumque habitum, ut in ceteris aliis, ita & Soccis, nunc servant, *Procop. de Bello Gothor. L. 1.*

d'exactitude. Peut-être les a-t-il appelé chrétiens à cause du penchant de cette Nation au christianisme. En effet nous voyons dans l'ancienne vie de Ste. Génévieve, le cas qu'en faisoit Childeric. (a) On connoit le pieux Arbogaste, dont la religion est tant louée dans les lettres d'Auspice. (b) Dans celles de Sidoine, on voit un Abbé Franc dans un Monastere bâti par des Francs. (c) Clovis lui-même, longtemps avant son Baptême protegea les Chrétiens, épousa une Princesse chrétienne, & souffrit qu'on conférât le Baptême à ses enfans. (d) Mais ce qui décide la Controverse, c'est que Procope rapporte l'union des deux Peuples longtemps avant que de faire mention de la défaite des Thuringiens, qui précéda encore de quatre ou cinq ans le Baptême de Clovis. Il faut donc rapporter cette union aux premières années du Regne de ce Prince, & non pas au temps qui suivit son Baptême, comme font le Pere Daniel & Mr. le Président Hénault.

Mais quel Peuple étoit-ce que ces Arboriques ? & en quel endroit les faut-il chercher ? j'admire qu'on ait pu s'y méprendre après la lumineuse Description qu'en a donné Procope. Il nous apprend que c'étoit une Nation des Gaules ; puisqu'il dit qu'elle étoit soumise aux Romains ainsi que le reste des Gaules (*cum cetera Gallia . . . Romanis parebant.*) Il nous dit qu'ils confinoient aux Francs (*his finitimi Arboricbi accolæ erant.*) Les Francs, depuis les conquêtes de Childeric, s'étendoient depuis le Vahal jusqu'à la Loire ; mais de quel côté ces Francs étoient-ils bornés par les Arboriques ? Ce n'étoit point à l'Orient ; puisque le Rhin y séparoit la Gaule de la Germanie, & que les Francs eux-mêmes occupoient les bords de ce Fleuve. Ce n'étoit point au Nord, où se trouvoient incontestablement les Frisons. C'étoit encore moins au Sud ; puisque les Visigoths occupoient la rive gauche de la Loire. Ce ne peut donc avoir été qu'à l'Occident, c'est-à-dire sur la côte maritime des Gaules depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de

## D 2

( a ) V. Bolland. t. 1. ad 3. Januar.

( b ) V. Hontheim Hist. Diplom. t. 1. p. 19.

( c ) Sidon. l. 7. Epist. 16.

( d ) Greg. Turon. l. 2. c. 27, 29. &amp; 30.

l'Escaut. A moins que de faire sortir en leur faveur de nouvelles terres du Sein du Néant, il n'est pas possible de leur donner une autre situation.

Toutes les circonstances concourent à la constater. Toute cette côte maritime étoit gardée par des garnisons Romaines, nommées dans la Notice de l'Empire. C'est de ces garnisons que dit Procope, qu'elles se rendirent aux Arboriques, ne pouvant retourner à Rome, & ne voulant point se rendre aux Ariens. Ces Ariens étoient les Visigoths, établis sur les bords de la Loire & par conséquent voisins des Arboriques.

Il est donc bien évident que ces Arboriques de Procope, dont aucun autre ancien n'a jamais fait mention, n'étoient autres que les *Armoriques*, dont tous les anciens ont parlé. La différence d'une seule lettre ne mérite pas qu'on s'y arrête. Quand on trouve *Chunni* pour *Hunni*, *Toxiandri* pour *Taxandri*; *Pbrygioues* & *Fresii* pour *Frisones*; *Ribarioli* pour *Ripuarii*; *Bagacum* pour *Bavacum*, on n'est point tenté d'en faire des Etres différens; parce que les circonstances font voir que ces deux noms ne signifient qu'une même chose. Ici toutes les circonstances nous obligent de prendre le même parti. En agir autrement, c'est multiplier les Etres sans nécessité, c'est créer à coups de plume des Nations chimériques; c'épaissir les Ténébres qui ne sont que trop repandues sur toute l'histoire ancienne.

On dira peut-être, que j'étends trop loin les terres des *Armoriques*, en les avançant jusqu'à l'Escaut.

Il est vrai que la Province *Armorique* proprement dite ne passoit point l'embouchure de la Seine; mais il n'est pas moins constant que toute la côte maritime des Gaules portoit le nom (a) d'*Armorique*, du mot celtique *Armor*, qui signifie sur la mer. (b) D'ailleurs, outre l'*Armorique* proprement dite, il y en avoit une nouvelle, dont il est fait mention dans la Notice de l'Empire, (c) & qu'il est impossible de placer autrement

(a) *Omnem regionem conjunctam Oceano . . . . Cetera civitates positas in ultimis Galliae finibus, Oceanoque conjunctas quae Armoricae appellantur. Hirt. l. 8.*

(b) *V. Plin. Campden. Sc.*

(c) *Sub dispositione Viri spectab. Ducis tractus Armorici & Nervicani. Tribunus cohortis primae Novae Armoricae, Grannona in Littore Saxonico. Not. dig. Imp. ap. du Chesne tom. 1. p. 3.*



que sur les bords de l'Océan jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. J'ai parlé plus haut des différentes Nations qui composoient la ligue des Francs. Toutes ces Nations ne faisoient plus que deux grands Corps, qui se gouvernoient par deux Loix différentes : la Loi Salique & la Ripuaire. Quoique tous les Francs concourussent avec Clovis à la conquête des Gaules, il n'y eut pourtant que les Saliens qui fussent proprement ses sujets. Les Ripuaires étoient soumis à Sigebert, qui résidoit à Cologne. D'autres Rois Francs partageoient encore la souveraine puissance : savoir, Ragnacaire, qui avoit son Siege à Cambrai; Cararic, dont je n'ai pu découvrir le Royaume; Regnomere Roi du Maine & plusieurs autres. Clovis forma le dessein de réunir en sa personne la Monarchie des Francs, & employa le crime, la perfidie & le Parricide pour en venir à bout. Il commença par Sigebert. Il souffla dans l'esprit du Fils de ce Prince la pensée abominable d'attenter aux jours de son Père pour regner en sa place. (a) Quand ce malheureux eut executé son bar-

( a ) Cum autem Chlodoveus Rex apud Parisios moraretur, misit clam ad filium Sigeberti, dicens: Eccc pater tuus senuit, & pede debili claudicat. Si ille, inquit, moreretur, rectè tibi eum amicitia nostra regnum illius redderetur. Qua ille cupiditate seductus, Patrem mollitur occiderè. Cumque illè egressus de Colonia civitate, transacto Rheno, per Buchoniam sylvam ambulare disponeret, meridie in tentorio suo obdormiens, immisissis super eum filius percussoribus, eum ibidem interfecit, tanquam regnum illius possessurus. Sed judicio Dei in foveam, quam Patri hostiliter fodit, incidit. Misit igitur nuntios ad Chlodoveum Regem, de Patris obitu nuntiantes, atque dicentes: Pater meus mortuus est, & ego thesauros cum regno ejus penes me habeo. Dirige tuos ad me, & ea quæ tibi de thesauris illius placent bona voluntate transmittam. Et ille, gratias, inquit, tuæ voluntati ago, & rogo ut venientibus nostris patefacias, cuncta ipse deinceps possessurus. Quibus venientibus iste Patris thesauros pandit. Qui cum diversa respicerent, ait: in hanc arcellulam solitus erat Pater meus numismata auri congerere. Immitte, inquiunt illi, manum tuam usque ad fundum, ut cuncta reperias. Quod cum fecisset, & esset valde declinus, unus elevata manu bipennem cerebro ejus inlisset: & sic quæ in Patrem egerat indignus incurrit. Quod audiens Chlodoveus . . . in eundem locum adveniens convocat omnem populum illum, dicens: Audite quid contigerit: dum ego, inquit, per Scaldem fluvium navigarem, Chlodericus filius Parentis mei, Patrem suum insequeretur, verbo ferens, quod ego eum interficere velim. Cumque ille per Buchoniam sylvam fugeret, immisissis super eum latroneulis, morti tradidit & occidit. Ipse quoque dum thesauros ejus aperit, à nescio

bare dessein, Clovis le fit assassiner à son tour, par des Emis-  
saires qu'il lui envoya pour recevoir sa part des dépouilles de  
Sigebert, que son Fils dénaturé s'étoit engagé de partager avec  
lui. Après ces deux infames actions, il persuada aux Ripuai-  
res que ses mains étoient nettes du sang du Pere & du Fils,  
& leur représenta si vivement l'avantage qu'ils auroient de vivre  
sous sa domination, qu'ils le reconnurent pour leur Roi, en  
l'élevant sur un Bouclier à la manière des Francs. Cararic,  
autre Roi Franc, & un fils qu'il avoit devinrent aussi les vic-  
times de l'ambition de Clovis. ( *a* ) Sous prétexte de l'avoir  
voulu abandonner vingt-cinq ans auparavant, à la bataille con-  
tre Syagrius, il leur fit couper la chevelure; ce qui étoit la  
marque qu'un Prince Franc renonçoit au Trône. Le Pere fut  
fait Prêtre, & le fils Diacre. Ensuite quelques paroles impru-  
dentes, échappées au jeune Prince en déplorant leur malheur  
commun, coûtèrent la vie à l'un & à l'autre.

Ragnacaire, Roi de Cambrai, voulant se défendre par les  
armes, fut abandonné par ses sujets, irrités des débauches de  
ce Prince Payen, ( *b* ) & corrompus par les promesses de

quo percussus interiit. Sed in his ego nequaquam conscius sum. Nec enim  
possum sanguinem parentum meorum effundere : quod fieri nefas est. Sed  
quia hæc evenerunt, consilium vobis præbeo, si videtur acceptum; conver-  
timini ad me, ut sub mea sitis defensione. At illi ista audientes, plauden-  
tes tam palmis quam vocibus, eum clypeo eversum super se Regem con-  
stituunt. *Greg. Turon. l. 2. c. 40.*

( *a* ) Post hæc ad Chararicum Regem dirigit. Quando autem cum Sia-  
grio pugnavit, hic Chararicus evocatus ad auxilium Chlodovei eminus stetit,  
pœnitrâ adjuvans partem. . . . ob hanc causam contra eum indignans Chlo-  
doveus abiit, quem circumventum dolis cepit cum filio, victosque totondit,  
& Chararicum quidem Presbyterum, filium verò ejus Diaconem ordinari  
jubet. Cumque Chararicus de humilitate sua conquereretur & fleret, filius  
ejus dixisse fertur : in viridi, inquit, ligno hæc frondes succisæ sunt, nec  
omnino arescunt, sed velociter emergunt, ut crescere queant : utinam tam  
velociter qui hæc fecit intereat. Quod verbum sonuit in aures Chlodovei .  
. . . . at ille jussit eos pariter capite plesti. Quibus mortuis, regnum eo-  
rum cum thesauris & populis acquisivit. *ibid. c. 41.*

( *b* ) Erat autem tunc Ragnacharius Rex apud Camaracum tam effrenis  
in luxuria, ut vix vel propinquis quidem parentibus indulgeret . . . .  
Pro qua re Franci maxima indignatione tûebant. Unde factum est ut  
datis aureis sibi armillis vel baltheis Chlodoveus . . . . hæc dedit Leudibus  
ejus, ut super eum inimicarentur. . . . Veniens autem Chlodoveus, bellum

Clovis. Comme il alloit s'enfuir, ses propres soldats l'arrêrent, & son frere avec lui. Ils les conduisirent devant l'usurpateur, liés & garrottés, les mains sur le dos. En cet état Clovis eut la bassesse de leur faire de mauvaises plaisanteries, & puis levant sa hâche d'armes, il leur fendit la tête l'un après l'autre.

Un troisiéme frere, qui regnoit dans le Maine, périt aussi par ses ordres. C'étoient tous des Princes de son sang, & il ne manqua pas de s'emparer de leurs Etats & de leurs trésors. Il fit encore mourir plusieurs autres petits Rois de ses plus proches parens, de peur qu'ils ne s'opposassent à ses violences & à ses usurpations.

On croiroit qu'un Roi si cruel n'a pas plus ménagé le sang de ses Peuples que celui des Princes de sa famille, & que son regne a été une tyrannie continuelle. On s'y tromperoit : Clovis étoit aimé des Francs, il ne l'eut point été, s'il avoit attenté à leur liberté que cette nation regardoit comme le premier bien. S'il introduisit des changemens dans l'ordre du Gouvernement, s'il trouva peu de résistance à ses volontés, c'est qu'en habile Politique, il savoit manier les Esprits grossiers des Francs & leur faire recevoir les impressions qui convenoient à ses desseins.

Les grandes affaires se traitoient toujours dans les assemblées générales, convoquées deux fois par an. On les appelloit *PLACITA* ou *MALLUM PUBLICUM*, noms célèbres au moyen âge. ( *a* ) Le Roi y présidoit, assis sur un Trône

*contra eum instruit. At ille devictum cernens exercitum suum, fuga labi parat: sed ab exercitu comprehensus, ac ligatis post tergum manibus, in conspectu Chlodovei unà cum Richario fratre suo perducitur. Cui ille: cur, inquit, humiliasti genus nostrum, ut te vinciri permitteres? melius enim tibi fuerat mori. Et elevatam securim capiti ejus defixit. Conversusque ad fratrem ejus, ait: si tu auxilium fratri tribuisses, alligatus utique non fuisset. Similiter & hunc securi percussum interfecit . . . . Fuerunt autem supradicti Reges, propinqui hujus: quorum frater Regnomeris nomine apud Cenomannis civitatem ex jussu Chlodovei interfectus est. Quibus mortuis omne regnum eorum & thesauros Chlodoveus accepit. Interfectisque & aliis multis Regibus & parentibus suis primis, de quibus zelum habebat, ne ei regnum auferrent, regnum suum per totas Gallias dilatavit. *ibid. cap. 42.**

( *a* ) Consuetudo autem tunc temporis talis erat, ut non sæpius, sed bis anno, *Placita* duo tenerentur . . . in quo *Placito* Generalitas univer-

d'or. ( *a* ) Les repréſentans du Peuple, c'eſt-à-dire les Comtes & les Juges ; les Vaſſaux qui poſſédoient des fiefs ; les Ducs, c'eſt-à-dire les Généraux d'armée & les Gouverneurs des grandes Provinces, y étoient appellés. Bientôt les Evêques & plus tard les Abbés des Monafteres y eurent Séance. C'eſt ſans doute dans une de ces aſſemblées que Clovis regla la Police & qu'il donna une forme ſtable au Gouvernement. Il corrigea la Loi Salique, c'eſt-à-dire qu'il en retrancha ce qu'il y avoit de trop payen. ( *b* ) Les Francs Saliens, ſes anciens Sujets, vivoient ſous cette Loi. [ *c* ] C'étoit la plus noble partie de la Nation : ils avoient le plus contribué à ſes conquêtes & en avoient partagé le fruit ; puisſque les meilleures terres des Provinces Belſiques & de toutes les Gaules leur avoient été données en fief. C'étoit le Corps de la Nobleſſe : la Loi Salique & toute l'hiſtoire ancienne fournit des exemples ſans nombre des diſtinctions dont ils jouiſſent, eux & leurs Deſcendans. Les Ripuaires en ſe ſoumettant à Clovis, après l'aſſassinat de Sigebert & de ſon fils, conſerverent la Loi qui portoit le nom de leur Nation. [ *d* ] Elle fut redigée par écrit ſous Thiéri Roi d'Auſtraſie, fils de Clovis, & ne différoit guère de la Loi Salique : l'une & l'autre étoit appellée la Loi des Francs. Les Peuples conquis, entre leſquels il faut compter les habitans de la ſeconde Belſique étoient gou-

forum Majorum tam Clericorum quam Laicorum conveniebat. *Hincm. de ordine Palatii c. 29. adde & c. 30.*

( *a* ) Convocatiſque filiis ac turba amicorum, generale indixit Placitum . . . . ad quod properè convenientibus cunctis Franciæ Primoribus . . . Rex Solio reſidens aureo hoc apud eos diſſeruit modo. *Aimoin. l. 4. c. 30. V. & c. 41.*

( *b* ) At ubi Deo favente Clodoveus comatus & pulcher & inclytus Rex Francorum primus, recepit catholicum Baptiſmum, quidquid minus in Pacto ( SALICO ) habebatur idoneum, per Præcelſos Reges Clodoveum, Childebertum & Hlotarium fuit lucidiùs emendatum. *Prolog. leg. Salicæ ex edit. Heroldi. V. & antiquiſſ. ſcript. apud du Cheſne tom. 1. pag. 250.*

( *c* ) Si quis ingenuus Francum . . . occiderit, qui Legè Salica vivit. *Lex Salica T. 43. §. 1.*

Salicus Francus. *In capit. ad eamdem legem in decreto Childeb. §. 14.*

( *d* ) *V. Prolog. leg. Bajuvariorum.*

gouvernés selon la Loi Romaine qui étoit aussi la Loi de tout le Clergé. ( a )

C'est encore à Clovis qu'il faut attribuer la division des grandes contrées en diverses Provinces, qu'on appelloit PAGES; ainsi que l'institution des Ducs & des Comtes, dont les Romains lui avoient donné l'exemple. On donnoit le titre de Duc à celui qui gouvernoit une grande Province, un grand PAGUS. Comme le Duc des Ripuariens, le Duc de la Mosellanie, le Duc de Voivre, le Duc de Hasbanie & de Brabant. Mais cela n'étoit pas toujours observé; puisqu'il y avoit de belles Provinces qui n'étoient gouvernées que par des Comtes: comme le Pays d'Ardenne, le PAGUS ADERTISUS, le Comté de BATHUA, & un grand nombre d'autres. Ces Ducs & ces Comtes de la première classe avoient d'autres Comtes sous eux qui commandoient en de moindres cantons. Ordinairement le Gouvernement d'un Duc étoit composé de douze Comtés: ( b ) mais ce nombre n'étoit point fixe; puisqu'on en trouve de huit, de sept, de trois & même de deux. ( c ) Ces Ducs & ces Comtes étoient chargés des affaires militaires & de celles de la Justice. Peu à peu ils accrurent leur Puissance sur le déclin de l'Autorité Royale; & dans les temps suivans ils rendirent leurs Gouvernemens héréditaires dans leurs maisons.

Chaque Ville avoit un Comte particulier qu'on nommoit GRAFIO, mot tudesque, qui signifie Comte. ( d ) Il administroit la Justice & faisoit lever les Tributs.

Il y avoit aussi dans les Villes un Conseil de personnes intelligentes ( e ) dans les Loix, qui accommodoient les diffé-

## E

( a ) Inter Romanos negotia caufarum Romanis Legibus præcipimus terminari. *Constitut. Chlotarii Regis* c. 4.

NB. De Lege Romana in caufis ecclesiasticis observata, V. *Conf. Aurel. ann. 511. can. 1. Conc. Turon. ann. 567. Can. 20. 21. leg. Ripuar. t. 58. §. 1.*

( b ) Domumque reversus Grifionem, Ducum more, XII. Comitibus donavit. *Annal. rer. gest. à Pip. ad ann. 748.*

( c ) V. *Anton. Matth. de Nobilitate* pag. 29.

( d ) V. *Leg. Salic. t. 35. §. 1 t. 53. §. 3. & 4. &c.*

( e ) Tunc Grafio congreget septem Rathimburgios idoneos. *Leg. Sal. t. 53. §. 3. Si quis ad Mallum venire despexerit, aut quod ei à Rathimburgiis fuerat indicatum adimplere noluerit. ibid. t. 59. §. 1. Si qui Ra-*

rends des particuliers , & qui aidoint le GRAFIO dans l'administration de la Justice. La Loi Salique les appelle RACHIMBURGH OU RATHIMBURGH, ce qui signifie : Conseil des Citoyens, ou Conseil de la Ville. Ce sont les mêmes qui sont appelés *Scabini* ou Echevins dans les Capitulaires des Rois suivans.

Clotaire, fils de Clovis retablit les *Centenas* & les Centeniers, qui avoient été en usage dès les premiers siècles ; mais que les ravages continuels de tant de Barbares avoient fait interrompre. ( *a* ) On divisa donc le plat pays en petits cantons de cent familles, & on mit dans chacun des Juges qu'on appelloit Centeniers. Ils étoient subordonnés au Comte, veilloient au maintien de l'ordre, & rendoient la justice dans les affaires peu importantes.

Tous ces Officiers étoient obligés de se rendre aux Assemblées de la Province ou de la Ville dont ils ressortissoient, & il y avoit des peines statuées contre ceux qui y manquoient ; il y à cependant des Capitulaires postérieurs qui exemptent la Noblesse de ce devoir. ( *b* ) Ces Assemblées étoient nommées PLACITA PROVINCIALIA, ou MALLI. L'endroit où elles se tenoient étoit appelé MALBERG : Il en est fait mention dans tous les titres de la Loi Salique & par tout ailleurs. ( *c* )

thinburgii legem voluerint dicere in Mallebergo residentes. *ibid.* t. 60 §. 1. *V. & vet. gloss. & Form. var. c. 1. & Ant. Matth. de Nobilitate p. 39.*

( *a* ) Decretum est ut, quia in vigiliis constitutas nocturnos fures non caperent, eo quod per diversas, intercedente confudio, scælera prætermissa custodias exercerent, centenae fieri, &c. *Decret. Cbot. Reg. c. 1.*

Si tamen contentio, quæ inter eos exorta est, in confinio duorum Comitatum fuerit, liceat eis de vicina centena adjacentis comitatûs ad causam suam testes habere. *Cap. Car. Mag. l. 4. tit. 23. Edit. Lideb.*

Tunginus aut Centenarius Mallum indicent. *Leg. Sal. c. 47 §. 1 & t. 49 p. 1.* Centenarii legem scientes, *Cap. 1. c. magni . . c. 13.* Ut nullus homo in Placito centenarii, neque ad mortem, neque ad libertatem amittendam . . . judicetur, sed ista aut in præsentia comitis vel missorum nostrorum judicentur. *Cap. Car. Mag. A. 812.*

( *b* ) Ut nullus alius de liberis hominibus ad Placitum vel ad Mallum venire cogatur, exceptis Scabineis vel Vassis comitum, nisi qui causam suam quærit, aut si alteri quærere debet. *Capitul. Karoli & Lud. Imp. Libro III. cap. 51. Edit. Lideb.*

( *c* ) *V. Titulos omnes Leg. Salicæ. & gloss. Cangii in voce Malbergium.*

Je ne fais si c'est à Clovis ou à ses enfans qu'il faut attribuer l'institution des *Missi Dominici*, *Missi Majores*, *Missi Regii*, *Missi Fiscales*, *Missi Discurrentes* & plusieurs autres dont il est si souvent parlé dans les Monumens du septieme, huitieme & neuvieme siecles.

Les *Missi Majores*, *Regii*, ou *Dominici* étoient des personnes éminentes en dignité que les Rois envoyoient extraordinairement dans les Provinces, pour reformer les abus, pour examiner la conduite des Juges, redresser les griefs du Peuple & distribuer avec équité les corrections & les Recompenses. ( a )

Les *Missi Discurrentes* étoient envoyés pour quelque commission extraordinaire.

Les *Missi Fiscales* semblent avoir été chargés de la perception des revenus du Fisc, & de veiller sur l'administration des Biens dans les Maisons Royales, dont il y en avoit quantité dans nos Provinces, qu'on peut voir dans le quatrieme livre de la Diplomatie de Mabillon, ou dans le Mémoire que la Société Littéraire a couronné l'année dernière.

Outre les Princes de la Famille Royale, on peut diviser les habitans Belgiques du cinquieme & sixieme siecles, en quatre classes différentes : savoir les Seigneurs, les Nobles, les hommes libres & les serfs.

La classe des Seigneurs étoit composée des Ducs, des Comtes & de tous ceux qui avoient quelque part au Gouvernement. J'y comprends les Evêques & le Clergé, qui bientôt après le Baptême de Clovis, & plus encore sous ses Successeurs, jouirent des droits de la haute Noblesse & firent un parti considérable dans l'Etat.

La classe des Nobles comprenoit tous ceux qui n'étoient

## E 2

( a ) Ut de omnibus causis qua ad correctionem pertinere viderentur quanto possent studio per semetipsos regia auctoritate corrigerent . . . ut inquirerent quomodo hi qui populum regere deberent, unusquisque in suo Ministerio se custoditum haberet . . . Quique gratiarum actione, & qui correctione & increpatione digni haberentur . . . ad justicias faciendas, exequendas, ad recta judicia determinanda, ad oppressiones populorum relevandas &c. Cap. 3. Lud. Pii c. 3. 4. 5.

NB. De his & ceteris missis V. Glossar. Cangii in voce Missi.

flétris d'aucune marque de servitude, ni dans leur personne, ni dans celle de leurs Peres. Les Serfs pouvoient bien être remis en liberté, mais ils ne pouvoient jamais obtenir la Noblesse. ( *a* ) les Nobles & les libres sont toujours soigneusement distingués dans les Loix anciennes. ( *b* )

Cette classe comprenoit encore tous les Vassaux, à qui le Prince donnoit des terres en fief. On les appelloit *Leudi*, du mot tudesque *Luden* ou *Lieden*, qui signifie *des Gens*. Leur principale obligation étoit de suivre le Roi ou le Duc à la guerre, & de se rendre à l'assemblée générale à la premiere convocation. Ils prêtoient serment de fidelité entre les mains du Roi ou de ses délégués. ( *c* )

Les hommes libres, qu'on appelloit aussi *Ingenui*, formoient la troisieme classe. Il en est souvent fait mention dans la Loi Salique. Ils suivoient à la guerre le Centenier ou le Comte dont ils dependoient. Ils étoient exempts de Tribut, car St. Gregoire de Tours nous apprend qu'après la mort de Chilperic, les Francs brûlerent la Maison du Comte ou du Juge Audon pour avoir assujetti des hommes libres à des Tributs. ( *d* ) Ils l'eussent tué, s'il ne se fut sauvé dans une Eglise. Mr. l'Abbé du Bos a prétendu établir un sentiment contraire; mais les erreurs de ce savant homme ont été si bien refutées par le célèbre Président de Montesquieu, que je ne puis mieux faire que de renvoyer le Lecteur à l'Esprit des Loix, *Livre 30. depuis Chapitre 12. jusqu'au Chapitre 25.*

Les Serfs composoient la quatrieme classe. Les Auteurs contemporains en parlent sous le nom de *Mancipia*; *Servi*, *Servientes*, *Coloni*, *Manentes*, *Lidi*, *Liti* ou *Ledi*. Ils étoient

( *a* ) Fecit te liberum, non Nobilem, quod impossibile est post libertatem. *Thegar. de gest. Lud. apud du Chesne t. 2. p. 282.*

( *b* ) Si Nobilis liberum occiderit &c. *Leg. Triſon. t. 11. §. 2.*  
Si liber Nobilem occideri &c. *ibid. §. 4.*

( *c* ) Ut Leudifamia promittantur Regi. *Marculf. l. 1. c. ult.*

Fidelitatem præcelso filio nostro, vel nobis, & Leudifamium per loca sanctorum . . . debeant promittere & conjurare *Form. 39 apud Lindenbrog.*

( *d* ) Habebat tunc temporis secum Audonem judicem, qui ei tempore Regis in multis confenserat malis. Ipse enim cum Mummolo Præfecto multos de Francis, qui tempore Childeberti Regis senioris ingenui fuerant, publico Tributo subegit. *Greg. Turon. l. 7. c. 15.*



esclaves de la *Glebe*, c'est-à-dire attachés au domaine ou aux terres de leur Maître qu'ils étoient obligés de cultiver. La condition de tous ces misérables n'étoit pas la même. Ceux que le malheur de la guerre avoit réduits en servitude, étoient employés aux ouvrages de la maison & des terres. On les vendoit comme des bêtes : Un Serf étoit évalué à dix, à douze, quelquefois à quinze sòls d'or. ( *a* ) Ils ne possédoient rien en propre, sinon par la permission de leur Maître. Les *Coloni*, les *Manentes*, les *Liti* avoient un peu plus de liberté. Attachés au service de certaines terres, pendant quelques jours de la semaine, ils employent les autres à leur profit particulier. ( *b* ) Il est vrai qu'ils n'en retiroient guère, puisque c'étoit eux qui payoient les tributs, les cens & tous les impositions dont le Souverain ou leur propre Maître s'avoit de les charger.

Une ancienne Loi nous fait bien connoître la différence de ces deux sortes des serfs, par la différence des peines qu'elle porte contre celui qui aura tué l'un ou l'autre : elle sert encore à faire voir la différence des Nobles & des hommes libres dont j'ai parlé ci-dessus.

Elle dit : ( *c* ) qu'on payera onze livres pour avoir tué

( *a* ) *V. Greg. Turon. l. 3. c. 15. & leg. sal. t. 38 & Cang. glossar. in voce Servus.*

( *b* ) *Rodoardus Lidus & Uxor ejus Lida nomine solvunt denarios VIII. Tenent Mansum ingenuilem I. . . habent de terra arabili Bunnaria VII. De Vinea Arpen. I. Solvunt in Pastione de vino modios III. faciunt in Vinea Arp. IIII. in unaquaque ebdomada curvadas II. Manop. Carop. quantum ei injungitur. Cod. MS. Irminonis fol. 27 V. col. apud Cang. in voce Litus. Item de mulieribus : Istæ sunt Lidie : Teudrada, Hoftravolda &c. Omnes istæ aut faciunt camfilos de octo alnis, aut solvunt denarios IIII. ibid. fol. 72. verso col. 3.*

NB. *V. etiam Teschemach. annales Cliv. p. 1. p. 74. ubi de Litis hæc habet : Non tantum certis mensum & hebdomadarum diebus curiæ, Domino, vel Seniori, Ligone, equo, Bigis vel quadrigis, aut etiam pedibus operas præstabant, sed etiam certam pecuniolam census nomine inferebant, quin & aliquando decimas omnium fructuum, tam humentium quam aridorum pendebant.*

( *c* ) *Compositio hominis Nobilis, libræ XI. Liberi, libræ V. & dimidia. Liti, libræ II. & uncia IX : ex qua duæ partes ad Dominum pertinent, tertia ad Propinquos ejus, Compositio servi, libra I. & uncia IIII. & dimidia. Lex Frison. Tit. 15.*

un Noble ; cinq livres & demie pour un homme libre ; deux livres, neuf onces, pour un *Litus*, dont les deux tiers seront appliqués à son Maître, & l'autre tiers aux proches Parens du mort ; mais que le prix de la vie d'un Serf ne fera que d'une livre quatre onces & demie.

Tel étoit l'état civil des Provinces Beligues, jusqu'au temps de Clovis, & jusqu'à sa mort qui arriva en 511. ses quatre fils partagerent entre Eux toute la Monarchie Françoisé. Thierry l'Ainé eut les Provinces qui sont à l'Orient, le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'à l'Océan. C'est ce qu'on appella l'Austrasie ou la France Orientale, qui s'étendoit en largeur jusqu'à l'Escaut, & comprenoit par conséquent la plus grande partie des Provinces Beligues. Mets étoit la capitale de ce nouveau Royaume. Clotaire fut Roi de Soissons, & eut le reste des Pays-bas. Son Royaume se trouvoit resserré entre la Seine, l'Océan & l'Escaut jusqu'à son embouchure : c'est ce qu'on nomma ensuite la Neuftrie, dont les limites ont changé plusieurs fois. Clodomir Roi d'Orléans & Childebort Roi de Paris occuperent le milieu de la France. La suite & les circonstances de l'histoire nous apprennent, du moins en grande partie, le détail de toutes ces limites. [a]

Nos Provinces ayant reçu cette forme stable, demeurèrent dans le même état pendant le reste du sixième siècle. Les actions des Successeurs de Clovis, les scènes d'horreur & de Barbarie qu'ils donnerent à l'Europe, leurs guerres continuelles en France, en Allemagne, en Italie sont connues de tout le monde. On peut les lire dans l'histoire de France, à laquelle elles appartiennent ; je me contenterai d'en tirer quelques faits, qui regardent particulièrement les Pays-bas.

Environ l'an 520, les Danois, sous la conduite de Cochilac, entrèrent dans nos Provinces par l'embouchure de la Meuse, exerçant leurs ravages jusques dans la Province des Hattuariens. Comme ils chargeoient le butin dans leurs vaisseaux, le jeune Théodebert, Fils du Roi d'Austrasie, arrive avec les troupes dont son Pere lui avoit donné le commandement. [b] Il les

( a ) V. *Bolland. & Henschen. t. 1 feb. ad vit. Sti. Sigeb. §. 2 & 3.*

( b ) *Dani cum Rege suo, nomine Chochilaicho, eVectu navali per mare Gallias appetunt. Egressique ad terras, pagum unum de regno Theuderici*

attaque avec vigueur, les taille en pièces après avoir tué leur Roi à la tête de ses Gens, leur enleve le butin & les François qu'ils emmenoit captifs. Ce même Théodebert succeda en 534 à son Pere Thierrî au Royaume d'Austrasie. C'est sous son regne qu'arriva l'affaire des Warnes, dont Procope nous apprend un détail curieux.

C'étoit une nation Saxonne, transplantée (je ne fais comment ni en quel temps) sur la rive septentrionale du Rhin, vers l'endroit où ce fleuve se jettoit autrefois dans l'Océan près de Katwyck. C'est la situation que leur donne Procope, [a] & qui convient parfaitement au Quartier du Rhyndland moderne, où le village de Warmond semble en avoir conservé le nom. Le Rhin séparoit ce Peuple des Francs Austrasiens, qui s'étoient soumis la Frise citérieure jusques sur les bords de ce fleuve. Les Warnes avoient un Roi particulier, & un Gouvernement semblable à celui des Frisons, des Francs & des autres Germains. Un de ces Rois, nommé Hermegiscle, avoit épousé en second mariage la Sœur de Théodebert. De sa première femme il avoit eu un Fils, nommé [b] Radiger, pour

devastant atque captivant : oneratisque navibus tam de captivis, quam de reliquis spoliis, reverti ad patriam cupiunt. Sed Rex eorum in litus residebat, donec naves altum mare comprehenderent, ipse deinceps secuturus. Quod cum Theuderico nunciatum fuisset, quod scilicet regio ejus fuerit ab extraneis devastata, Theudebertum filium suum in illas partes cum valido exercitu ac magno armorum apparatu direxit. Qui interfecto Rege, hostes navali praelio superatos opprimit, omnemque rapinam terræ restituit. *Greg. Turon. l. 3. c. 3.*

Dani cum rege suo nomine Chochilago . . . Gallias appetunt, Theuderico Pagum Attoarios vel alios devastantes &c. *Gest. Reg. Franc. c. 20. apud du Chesne t. 1 p. 706.*

( a ) Varni transdanubianus populus pertingit ad Oceani septentrionalia & Annem Rhenum, qui ipsos à Francis, aliisque sedes Francis vicinas habentibus nationibus secludit. *Procop. de bello goth: l. 4.*

Varni eo tempore non procul Oceano atque iisdem Rheni ostiis stativa habebant. *ibid.*

( b ) Varnis nuper imperaverat Hermegiscus nomine, qui firmando regno Theudeberti Francorum regis sororem conjugio sibi sociaverat, amissa non ita pridem quam habuerat uxore, filii unius matre, quem moriens Patri reliquerat nomine Radigem . . . Ei puero Pater virginem Brititia è gente desponderat, cujus frater apud Anglos regnabat magnamque forori dotem dederat. *ibid.*

lequel il fit demander en Bretagne, une Princesse, Sœur d'un de ces petits Rois Anglo-Saxons, qui donnerent leur nom à l'Angleterre. La Princesse lui fut accordée; mais avant qu'elle eût passé la Mer, Hermenegiscle tomba dans la maladie dont il mourut. Se voyant sans espoir de guérison, il assembla les principaux des Warnes, & leur représenta vivement combien l'alliance des Francs leur étoit nécessaire; [a] qu'ils ne fauroient s'attacher par trop de liens un peuple si puissant, si avide de conquêtes, & qui n'étoit séparé d'eux que par les eaux du Rhin; que cette raison lui avoit fait prendre une seconde femme dans la famille du Roi des Francs, & que pour cette même raison il convenoit qu'après sa mort, son Fils épousât la Princesse Françoisse sa belle-Mère, ce qui étoit conforme aux Loix de l'état, n'y ayant point eu d'enfans de ce second mariage; qu'à l'égard de la Princesse Brétonne, elle avoit de quoi se consoler de ce mépris, en gardant tout ce qu'elle avoit reçu de présens pour ses fiançailles.

Ce Roi mourut quarante jours après, & Radiger épousa la Veuve de son Pere. Outrée d'un affront qui étoit alors le comble du deshonneur, la Princesse Angloise ne ref-

( a ) Ego, inquit, eam curam habens maximam, ut sine metu in otio vivatis, affinitatem cum Francis junxi, ducta inde uxore : Filio autem ex Brittia quæsvi matrimonium. Nunc verò cum propinquam mihi mortem video, nullos ex secunda uxore habenti liberos, filium verò ad hunc usque diem expertem nuptiarum, aperiâ vobis animi mei cogitata. Ea si vobis in publicum utilia videntur, vos, ubi mortalitatem explevero, approbate & rata facite, quod Deus fortunet. Sic igitur existimo, conducere magis Varnorum rationibus Francos habere affines, quam illos qui Brittiam Insulam habitant. Nam Brittii nobis se jungere, nisi sero, idque magnâ cum difficultate nequeunt. Franci à Varnis medio tantum Rheno distant, cumque situ locorum vicini sint, imperii autem magnitudine validi : tam commodare nobis, quam nocere, utrumcunque voluerint, promptum habent. Nocebunt autem, nisi prohibeat affinitatis vinculum. Gravis enim per naturam hominibus, quæcunque in vicino modum excessit potentia, & ad inferendas injurias parata. Neque enim deesse possunt præpollentibus quas in finitimos, quantumvis innocios, obtendant bello causas. Hæc cum ita sint, quæcunque à nobis sponsalium nomine Brittia virgo accepit, sibi habeat, spretæ conditionis suæ gentium ex jure solatium. Radigis apud Novercam deinceps habitet, ut mos patrius jubet. *ibid.*

réspiroit que la vengeance. [ a ] Elle envoya d'abord demander à Radiger les raisons d'un outrage si sanglant, & n'en recevant que des mauvaises excuses, elle assembla, avec le secours du Roi son Frere une flotte de quatre cens vaisseaux. Elle se mit à la tête de ses troupes, accompagnée d'un autre de ses freres, & aborda au continent. Après avoir formé un camp bien retranché vers l'embouchure du Rhin, elle y demeura avec

( a ) Hæc postquam dixerat præsignificata die quadragesima fatum explevit. Filius ejus, ut in regnum successit, consilio virorum inter barbaros eminentium, ultimam defuncti voluntatem implet, repudium sponsæ renunciat, cum Novercâ commoratur. Quæ ubi didicit sponsa Radigis, intolerans contumeliæ, in ultionem tota ferebatur. Tanto enim honore pudicitia apud barbaros colitur, ut sæmina, de cujus nuptiis actum est, etiam si corpore sit integro, pro corrupta habeatur. Ante tamen amicorum suorum idoneos ad eum mittit, percunctatum cur ipsam dedecoret, non stupro à se non re alia læsus? Id ubi nihil profecerat viriliores ad curas versa, in bellum accingitur: navibusque contractis quadringentis, impositoque exercitu non minus millium centenum, arma qui ferrent, ipsa Duce[m] se in Varnos præbet. Comitem sibi rerumque adiutorem sumserat fratrem, non eum qui regnum obtinebat sed privatæ fortunæ alterum . . . In continentem ut ventum est, virgo Dux Anglis, castris bene munitis ad ipsa Rheni ostia, ibi cum paucis resedit, fratre missio in hostem cum toto propè exercitu. Varni eo tempore non procul Oceano atque iisdem Rheni ostiis stativa habebant, quo cum venissent Angli, committitur prælium, infelix Varnis, quorum multi inter certandum periere, reliqui cum ipso Rege fuga se abstulerunt.

Inhæsere eorum tergis quantum poterant pedites, & mox in castra reversi sunt. Eos reduces verbis asperis objurgavit Virgo, maxima in fratrem insectatione, nihil actum exercitu tanto dicens, quamdiu vivus non adduceretur Radigis. Itaque acerrimos suorum dilectos ex omni agmine mittit, id unum præcipiens, Regem ut quovis modo captivum sibi sisterent. Illi dicto obedientes, loca omnia diligenti inquisitione obeunt, tandemque denso latentem nemore inveniunt Radigem. Is ad sponsam veterem adductus, adstitit tremens, mortem exspectans, eamque non simplicem. Illa verò præter spem ipsius, neque occidit eum, neque sævi quicquam admisit: sed exprobrans, quod in se commissum fuerat, quæsit, qua de causa, contentâ pactorum conventorum fide, aliam sibi matrimonio sociasset, cum desponsæ pudicitia quarri non posset? captivus excusationi patris jussa, studiumque Principum suæ gentis obtendere, supplicare, preces miscere purificationi, in necessitatem transferre culpam, polliceri se cum ipsa victurum, & quæ inique fecerat, sanaturum pœnitentiâ. Puellâ hæc probante, exsolvitur vinculis, comiterque habitus, dimittit Theudeberti sororem, & illam prius pactam rite uxorem capit. *ibid.*

une partie de ses gens, & détacha son Frere avec le gros de l'armée, pour aller combattre l'ennemi qui étoit campé à peu de distance de l'Océan. Les Warnes furent défaits ; mais leur Roi se sauva par la fuite. L'Héroïne Angloise, croyant n'avoir rien fait tant qu'elle n'avoit point Radiger en sa puissance, reprimanda son Frere de l'avoir laissé échapper, & conjura les Soldats de ne cesser leur poursuite qu'après avoir pris Radiger. Ceux-ci, se repandant par tout le Pays, trouverent enfin ce Roi, caché dans le fond d'une forêt. Il fut conduit devant l'Epouse irritée, & ne s'attendoit plus qu'à recevoir de sa bouche l'arrêt d'une mort cruelle. La Princesse lui reprocha d'abord sa perfidie, & voulut savoir les motifs qui l'avoient poussé à lui faire cet outrage. Radiger s'excusa le mieux qu'il pût, rejeta la faute sur les volontés d'un Pere & sur les instances des principaux de la nation. Il fit paroître beaucoup de repentir, & s'offrit à reparer sa faute. L'Héroïne apaisée, lui ôta ses chaînes, fit rompre son mariage avec sa belle Mere qu'on renvoya à Théodebert, lui donna sa main, & partagea ainsi un lit & un Trône que son courage lui avoit si justement mérité. La Princesse Françoisse, qui ne peut avoir été que Théodechilde, retournée en France, s'appliqua uniquement à des Œuvres pieuses. Elle fonda l'Abbaïe de Sens, où son culte est célébré le 28 de Juin. [ a ] Son Epitaphe composé par Fortunat la nomme Fille, petite fille, Femme & Sœur des Rois. [ b ]

Les guerres continuelles que Théodebert avoit à soutenir, l'empêcherent peut-être de venger l'insulte faite à sa sœur. Peut-être pour l'appaiser, Radiger se rendit-il son Tributaire. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable, puisque nous apprenons de Fredegair & d'Aimoin, que vers la fin du sixième siècle, les Warnes [ c ] s'étant soulevés contre Childe-

( a ) V. *J. Eckhart comment. de reb. franc. t. 1 fol. 79 & 80, & Floard. hist. l. c. 1.*

( b ) *Inclyta nobilitas genitili luce coruscans,  
Hic properante die Theodechilda jacet.  
Cui Frater, Genitor, Conjux, Avus atque Priores  
Culmine succiduo regius ordo fuit.*

*Fortun. lib. 4. carm. 25.*

( c ) *Eo anno exercitus Childeberti cum Warnis, qui rebellare conati fuerant, fortiter dimicavit, & ita Warni trucidati ac victi sunt, ut parum*

bert, ce Prince y envoya une armée pour les châtier. Toute la Nation fut enveloppée dans ce châtement. Les Warnes furent si bien exterminés, qu'il n'en est plus fait mention dans les siècles postérieurs.

Les trente dernières années du sixième siècle nous fournissent les crimes éclatans de deux Reines malheureusement trop célèbres, Frédégonde, femme de basse naissance, tantôt Maîtresse, tantôt épouse de Chilperic Roi de Soissons, & Brunehaut, Reine d'Austrasie, épouse de Sigebert. C'est une scène perpétuelle de meurtres & d'assassinats. Les actions de ces deux Reines sont si connues, & si amplement décrites dans l'histoire de France, dont elles font partie, que je me dispenserai d'en parler. La dernière de ces Reines ne doit entrer dans ce Mémoire que pour autant qu'elle a réparé les voies Romaines qu'on appelle de son nom : les chaussées de la Reine Brunehaut. [ a ] Frédégonde y doit trouver place, à cause de sa retraite fameuse à Tournai, & des suites qu'eut cet événement, par le détail duquel je finirai la première partie de ce Mémoire.

Chilperic & Frédégonde, s'étoient retirés à Tournai, abattus par les succès de Sigebert, frère de Chilperic. [ b ] L'ambition & l'infidélité de ce dernier, & les conseils pernicious de Frédégonde avoient été la cause de la guerre ; mais elle eut bientôt été terminée à l'avantage de Sigebert sans l'opiniâtreté inflexible de la Reine Brunehaut son Epouse, qui ne cessoit de l'animer à la vengeance. Les habitans de Tournai, fideles à Chilperic, ne furent ébranlés ni par la dé-

F 2

ex ipsis remansisset. *Fredeg. schol. chron. c. 15. apud Script. rerum Gall. & franc. t. 2. p. 420. V. & Aimoin. l. 3. c. 83.*

( a ) Hic finis Brunehildis, quæ licet insolens esset & periculosa, Ecclesias tamen honorabat, Ecclesiam Sti. Vincentii Laudunensis fundavit, multa etiam opera miranda construxit, inter quæ stratam publicam de Cameraco ad Atrebatum, hinc ad Morinum, & usque ad mare Vitfantum fecit, quæ Calceria Brunehildis nominatur usque in hodiernum diem. *Joann. Iper. chron. Sti. Bertini parte 4. apud Mariens & Durand thesaur. nov. anecd. t. 3. p. 456.*

( b ) Chilpericus verò per Rodomagensem Urbem fugiens cum uxore sua ac Filiis Turnacum Civitatem ingressus, ibi se reclusit & communivit. *Gesta Reg. franc. c. 32. apud du Chesne t. 1. p. 711.*

fection de presque toutes les autres Villes, ni par la présence des ennemis victorieux qui vinrent les assieger. [ a ] Sigebert ne se trouvoit point à son armée. Il étoit allé à Vitri, entre Arras & Douai, pour y recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. [ b ] Chilperic, assiégré dans Tournai, parut sans ressource; lorsque Frédegonde, à qui le crime ne coutoit rien, gagna à force de promesses deux scélerats, qui allèrent assassiner Sigebert au milieu de sa Cour. [ c ] Les deux assassins furent mis en pieces; mais la mort du vainqueur fit changer dans un moment la face des affaires.

Le siege fut levé. Les sujets de Chilperic rentrèrent dans le devoir. Brunehaut fut à son tour réduite à la dernière extrémité. Chilperic fit enterrer le Corps de son frere à Lambres: ni lui, ni Frédegonde n'avouèrent ce lâche assassinat.

Chilperic, pour recompenser la fidélité des habitans de Tournai, fit du bien à l'Eglise Cathédrale, à l'Evêque [ d ] Chramare & à tout le Clergé: on peut voir dans Miræus le Diplome qu'il donna à cette occasion. [ e ]

( a ) Franci, qui quondam ad Childebertum adspexerant seniore, ad Sigibertum Legationem mittunt, ut ad eos veniens, derelicto Chilperico super se ipsum Regem stabilirent. Ille verò hæc audiens, misit qui fratrem suum in supra memorata civitate obsiderent, ipse illuc properare deliberans. *Greg. Turon. l. 4. c. 52 edit. Ruinart.*

( b ) Veniente autem illo ( Sigiberto ) ad villam cui nomen est Victoriacum, collectus est ad eum omnis exercitus, impositumque super clypeo sibi Regem statuunt. *ibid.*

( c ) Tunc Fredegundis memor artium suarum inebriavit duos pueros Tarwanenses, dixitque eis: " ite ad cuneum Sigiberti, & adsimulate ut eum supra vos in regem elevare debeatis, eumque interficite. Si evaderitis vivi, ego mirifice honorabo vos & sobolem vestram: si autem corrueritis, ego pro vobis elemosinas multas per loca sanctorum distribuam. ", *Gest. Reg. franc. c. 32.*

Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgò *Scramasaxos* vocant, infectis veneno, . . . Utraque ei latera feriunt. . . Chilpericus autem in ancipiti casu defixus, in dubium habebat, an evaderet an periret, donec ad eum missi veniunt de fratris obitu nuntiantes. Tunc egressus à Tornaco cum uxore & filiis, eum vestitum apud Lambros vicum sepelivit. *Greg. Turon. l. 4. c. 52.*

( d ) Chilpericus . . . Tornacensibus gratias reddidit, Ecclesiæ B. Mariæ Virginis multa beneficia contulit: pro salute suæ animæ & fratris sui ( qui improvisè interemptus fuerat ) jura sua regalia, quæ in eadem civitate possidebat, inter Episcopum & Clerum distribuit. *Herimann. apud Miræum in fastis Belgic. & Burg. p. 103.*

( e ) *Ibid. p. 104. & don. piar. c. 2. sed emendat. t. 2. p. 1310 edit. in folio.*



---

## SECONDE PARTIE

### Contenant l'Etat Ecclésiastique.

**O**N ne trouve aucune trace du Christianisme, pendant les cinquieme & sixieme siecles, dans tout le Nord des Provinces Beligiques depuis la Demer jusqu'à l'Océan. Ainsi ce que je dirai de l'Etat Ecclésiastique ne conviendra qu'à la Partie Méridionale des Pays-Bas.

On a longtemps cru que le christianisme y fut introduit du temps des Apôtres ; mais pour s'en détromper il suffit de lire le savant Ouvrage de Mr. Hontheim, celui de tous les auteurs, qui ait refuté le plus doctement cette vieille opinion. [ *a* ] Mais qu'à la fin du troisieme siecle, il y a eu des Chrétiens dans cette contrée, c'est ce qui paroît incontestable par les martyrs qui souffrirent sous Dioclétien au commencement du quatrieme.

La Religion chrétienne étant devenue la Religion dominante, par la conversion de Constantin, il est apparent que les Eglises Beligiques ne tarderent guère à avoir des Evêques. Le Livre de Saint Hilaire, intitulé *de Synodis*, que ce Prélat composa pendant son exil, & qu'il envoya aux Pasteurs de l'Eglise Gallicane, est adressé aux Evêques de la premiere & de la seconde Germanie, de la premiere & de la seconde Belgique &c. ( *b* ) Ce Livre fut écrit en 358. La suite de l'histoire nous apprend, quels étoient les Sieges de tous ces Evêques : savoir, Tongres, sous la Métropole de Cologne dans la seconde Germanie. Mets, Toul & Verdun, sous la Métropole de Treves dans la premiere Belgique. Soissons,

( *a* ) *Hist. Trev. Diplom. t. 1. p. IX. & sequent. & prodrom. hist. Trev. parte 1. p. 64.*

( *b* ) *Dominis & beatissimis Fratribus & Episcopis Germaniæ primæ & Germ. secundæ; primæ Belgicæ & Belgicæ secundæ &c.*

Chalons, Senlis, Bauveais, St. Quentin ou Noyon, Amiens, Arras, Cambrai, Tournai & Terrouanne, sous la Métropole de Rheims dans la seconde Belgique.

De tous ces Evêchés il n'y en a que cinq dans l'étendue des Pays-bas modernes : savoir, Tongres, Arras, Cambrai, Tournai & Terrouanne : Voici l'étendue de chacun de ces Diocèses.

Celui de Tongres comprenoit la Hasbanie, la Taxandrie toute payenne, le Pays de Masgouw y compris le Pays de Liege qui en faisoit partie, le Condros, & le Pays de Lomme. Il est vrai que faute de Monumens des cinquieme & sixieme siècles, on est souvent obligé d'en chercher les preuves dans les siècles suivans.

Pour la Hasbanie, il n'y a point de difficulté, Tongres même y étant située.

Pour la Taxandrie, un auteur du huitieme siècle, en rapportant la conversion de ce Peuple par St. Lambert, appelle la Taxandrie un des principaux cantons confiés aux soins de cet Evêque. ( *a* )

Le Masgouw étoit du Diocèse de Tongres, puisque vers l'an 384, St. Servais transporta son Siege à Maestricht, la principale Ville du Masgouw. ( *b* )

Aussi les Evêques ses Successeurs, prirent-ils indifféremment le nom d'Evêque d'une de ces deux Villes; comme il paroît entr'autres par la souscription de Domitien au Concile de Clermont ( *c* ) tenu en 535.

Le Pays de Liege au-de-là de la Meuse étoit sans difficulté du Diocèse de Tongres. St. Monulphe, en faisant la visite pastorale, passe à Liege, endroit si peu considérable, que le St. Evêque en ignoroit jusqu'au nom. ( *d* ) Il s'en informe, il prédit sa future grandeur & y consacre une Eglise.

( *a* ) Quodam itaque tempore Tessandriam, quæ erat suæ Providentiæ Pastoralis, pars non infima, ingreditur. *Godeschalch. in Vita Sti. Lamberti c. 6. apud Chapeauville t. 1. p. 333.*

( *b* ) *Greg. Turon. l. 2. c. 5.*

( *c* ) Domitianus in Christi nomine Episcopus Ecclesiæ Tungrorum, quod est Trajectum, subscripsi.

( *d* ) Hunc locum cum beatus Episcopus Monulphus cum suis Comitibus

Le Diocèse de Tongres s'étendoit jusqu'à Stavelot. Il est dit que St. Remacle y construisit un Monastere, parce que ce lieu se trouvoit entre les limites de son Diocèse : Malmedi étant sous la juridiction de l'Eglise de Cologne. ( a )

Du côté de la Champagne le Diocèse de Tongres devoit s'étendre, comme de nos jours, jusqu'à peu de distance de Mouson. Il y en a une preuve du sixième siècle. Faucon Evêque de Tongres avoit voulu porter sa juridiction jusques dans cette ville, qui étoit du Diocèse de St. Rémi Evêque de Rheims. Ce dernier l'en reprit comme d'une usurpation, par des lettres pleines de fierté & d'aigreur. On les trouve dans les Conciles du Pere Sirmond. ( b )

Le Condros étoit encore de l'Evêché de Tongres. St. Monulphe faisoit des visites Pastorales à Dinant. ( c ) St. Domitién fut enterré à Hui. ( d )

Aucun endroit du Pays de Lomme n'étant nommé dans les monumens du cinquième & sixième siècle, je n'entreprendrai pas de chercher des preuves positives que le Pays compris sous ce nom faisoit partie du Diocèse de Tongres. Il suffit que les plus anciens régîtres de l'Eglise de Liège l'y comprennent, & que le nom n'en paroît point dans ceux de l'Eglise de Cambrai, qui ne font mention que de la Fagne. Savoir, si la juridiction de l'Evêque de Tongres s'étendoit alors dans tout le Pays qu'on appella ensuite LE PAYS DE LOMME, où qu'elle n'allât que jusqu'à la Sambre, c'est ce qui ne paroît pas facile

intraffet, captus situ & amenitate ejus, subtitit, vocabulum loci quæsit, Legiam nominatam audivit. Moxque prophetico tactus spiritu : Eya, inquit astantibus, locus, quem Dominus . . . summis civitatibus æquabit. Statimque descendit, locum orationis designavit, constructam Ecclesiam in honore sanctorum Cosmæ & Damiani Martyrum Domino consecravit, quam postmodum S. Martyr Lambertus suo sacro sanguine nobilitavit. *Auct. vitæ Monulphi apud Chapeau t. 1 p. 59.*

( a ) Quia verò Cœnobium illud in Colonienſi Parochia fuerat fundatum, ad aliud quod suæ Diœcesis limite clauderetur, se contulit construendum . . . Stabulaus antiquitus erat vocabulum. *Harig. in Sto. Remacl. c. 56. apud Chapeau. t. 1. p. 93.*

( b ) *Conc. Gall. t. 1. p. 295.*

( c ) Dionantum quoque visitaturus &c. *ibid. p. 58.*

( d ) Sto. Domitiano rebus humanis exempto & apud Hoyum in Ecclesia Sæc. Dei Genitricis sepulto. *Harig. ibid. p. 54.*

à déterminer, d'autant que dans les siècles postérieurs les Evêques de Cambrai ont disputé à ceux de Liège la juridiction du canton Oriental, situé entre la Fagne & la Meuse, qui faisoit partie du Pays de Lomme.

Quelque grande que fût l'étendue du Diocèse de Tongres, celui de Cambrai n'étoit pas moins considérable. Il comprenoit tout le Pays depuis l'extrémité Méridionale du Cambresis, le long de l'Escaut jusqu'à l'embouchure du Fleuve, & s'étendoit à l'Orient jusqu'à la Dyle, & au défaut de cette Riviere jusqu'à l'extrémité de la Fagne & peut-être jusqu'à la Meuse.

Avant l'érection des nouveaux Evêchés, les Régîtres de Cambrai ont de tout temps divisé cette vaste étendue en six Archidiaconés : savoir, le [ a ] Cambresis, le Brabant, le Hainaut, Valenciennes ou l'ancien Pays de *Famars*, Bruxelles, Anvers; il n'y a point de doute que tous ces endroits n'aient fait partie du Diocèse de Cambrai dès les temps de la première institution.

Parmi les Evêques qui soucrivirent le Concile de Cologne en 349, on trouve Supérieur Evêque des Nerviens. On le trouve encore dans le Concile de Sardique tenu deux ans auparavant. l'Evêque de Cambrai étoit l'Evêque des Nerviens, comme celui d'Arras l'étoit des Atrébates, & comme ceux de Tournai & de Terouanne l'étoient des Menapiens & des Morins.

C'est pourquoi les limites de leurs Diocèses se trouvent être précisément les mêmes que celles de ces anciens Peuples. Or il est démontré que la Nation des Nerviens occupoit toute l'espace de terre que je viens de marquer. Toute la différence qu'il y a, c'est que du temps de la première institution, c'est à dire au quatrième siècle, Cambrai n'étoit point leur Capitale, ni par conséquent le Siege de l'Evêque. Il ne le devint qu'après la ruine totale de Bavai, [ b ] arrivée vraisemblablement en 407 dans l'irruption des Vandales, puisqu'il n'en est plus fait mention dans les Monumens postérieurs.

J'ai nommé les Archidiaconés du Diocèse de Cambrai; j'y ajout-

( a ) *Bucher. Belg. Rom. p. 253.*

( b ) *V. Ptolom. l. 2 c. 9 Itiner. Anton. & tab. Peuting.*

ajouteraï pour un plus grand éclaircissement les Doyennés qui les composoient. Comme dans tous les anciens Diocésés, érigés par Constantin & par ses Enfans, la juridiction ecclésiastique avoit toujours les mêmes limites que les Diocésés séculiers, & que dans les Monumens du moyen âge, on ne trouve pas qu'il se soit jamais fait un changement considérable dans l'étendue de celui de Cambrai, le Dénombrement de ces Doyennés repandra un nouveau jour sur la situation des Nerviens & sur celle de toute l'ancienne Belgique.

(a) L'Archidiaconé de Cambrai étoit composé des Doyennés de Cambrai & de Cateau-Cambresis. Celui d'Artois n'y fut ajouté que dans le temps de la réunion des deux Evêchés sous un même Pasteur; c'est à dire au commencement du sixième siècle.

L'Archidiaconé de Brabant en avoit quatre : savoir, St. Brice dans la ville même de Tournai sur la rive droite de l'Escaut; ce qui confirme que cette riviere séparoit les Nerviens d'avec les Ménapiens, qui occupoient la rive gauche, où leur Evêque, c'est-à-dire celui de Tournai, avoit son Siège. Le second Doyenné de Brabant étoit celui de Chievres dans le Hainaut Septentrional, le troisième celui de Halle, le quatrième celui de Grammont. Tout cela convient le mieux du monde avec les limites de l'ancien Brabant, qui alloient jusqu'à la Haïne & jusqu'au midi de Tournai, comme l'a prouvé l'Auteur du Mémoire couronné l'année dernière.

L'Archidiaconé du Hainaut comprenoit les Doyennés de Mons, de Maubeuge, de Bavai & de Binch : c'est exactement l'étendue de l'ancien Hainaut.

Sous l'Archidiaconé de Valenciennes étoient les Doyennés de Valenciennes, d'Haspres & d'Avènes : c'est-à-dire tout l'ancien Pays de Fammars, qui s'étendoit depuis Valenciennes jusqu'à Fichau.

L'Archidiaconé de Bruxelles avoit les Doyennés de Bruxelles, d'Alost & de Pamele. Peut-être cet Archidiaconé fut-il séparé du reste du Brabant dans le temps que Bruxelles faisoit un Comté particulier. Mais il ne faut pas douter qu'avant cette

G

( a ) *Buch. Belg. Rom. p. 254.*

Epoque, Bruxelles ne fut également du Diocèse de Cambrai. Il est dit dans la vie de St. Vindicien, (a) que cet Evêque eut la maladie dont il mourut, à *Brosselle* qui étoit un endroit de son Diocèse. Cet Evêque mourut avant la fin du septième siècle.

Je ne trouve point des Doyennés sous l'Archidiaconé d'Anvers : ce qui est certain, c'est que dès les premiers temps jusqu'à l'érection du nouvel Evêché, la ville d'Anvers & tout le Pays de Ryen a fait partie du Diocèse de Cambrai.

Les Provinces Beligiques renfermées entre l'Escaut & l'Océan, composoient les trois autres Diocèses. Celui d'Arras, longtemps uni à l'Evêché de Cambrai, comme nous le dirons en son lieu, s'étendoit sur tout le territoire des *Atrebrates*.

Les Morins formoient le Diocèse de Terouanne, & leur Evêque prenoit indifféremment le titre d'Evêque des Morins ou d'Evêque de Terouanne.

Les limites de ces deux cantons étant décrites dans le Mémoire couronné par la Société Littéraire l'année dernière on y renvoie le Lecteur.

Tout le reste de la Flandre étoit du Diocèse de Tournai, comme il paroît par la liste de ses Doyennés, qui étoient les suivans. Tournai, Helchin, Lille, Seclin, Courtrai, Audegarde, (excepté la partie de la ville en deçà de l'Escaut qui étoit du Diocèse de Cambrai,) Gand, le Pays de Waes, Bruges, Ardenburg & Oudenburg. (b)

Quoique dans les villes épiscopales la plupart des Citoyens eussent embrassé le christianisme avant le cinquième siècle, il restoit néanmoins un grand nombre d'idolâtres, sur tout au plat pays. Il en étoit de même en Italie & dans le reste de l'Empire, & c'est ce qui les fit nommer PAGANI, Payens, c'est-à-dire Villageois, du mot PAGUS, qui signifie un Village. Dieu suscitoit de temps en temps des Hommes Apostoliques qui n'épargnerent ni fatigues ni travaux pour les attirer à la religion chrétienne. C'est ce que St. Paulin nous apprend

( a ) Cum ægrotaret ( Vindicianus ) apud Brossellam Diœcesis suæ Territorium. *Baldric l. 1. c. 28. & aut. vitæ Vindic. apud Haræum t. 1 p. 26.*

( b ) *Bucher. Belg. Rom. p. 254.*

de St. Victrice son contemporain. (a) Il l'appelle un de ces Eclairs qui portent la lumière aux peuples assis dans l'ombre de la mort; une de ces nuées qui répandent sur les déserts une pluie féconde; un Docteur & un Maître des Nations. Il nous apprend que les Morins & les Nerviens avoient, à la vérité reçu quelque connoissance du christianisme; mais que le peu de soin des Pasteurs, ou les ravages des Barbares y ayant empêché le progrès de l'Evangile, Dieu choisit St. Victrice pour l'y faire briller avec plus d'éclat, & pour y allumer plus fortement le feu de la charité. Ainsi, ajoute-t-il, au lieu que ce Pays n'étoit peu auparavant qu'un désert habité par des voleurs, & couru sans cesse par les Barbares, on y vit les Villes, les Bourgades, les Iles & les Forêts remplies d'Eglises & de Monasteres, ou des assemblées saintes & vénérables, & des troupes d'hommes qui vivoient en Angés, & célébroient les louanges de Dieu avec une entière paix.

Il faut cependant que la ferveur de ces premiers chrétiens ait été peu constante ou qu'elle ait été particuliere aux Nerviens & aux Morins. Car un autre Auteur du cinquieme siecle, qui doit avoir mieux connu les Belges, puisqu'il l'étoit lui-même, en a tracé des portraits bien différens.

Cet Auteur est Salvien, qui écrivoit peu de temps après la désolation générale de la Belgique & de toutes les Gaules, causée par les irruptions successives des Vandales, des Huns, des Goths & des Francs. (b) Il dit que les péchés des Bel-

G 2

( a ) ( Sed præterea per Sanctum Victricium ) sanctificatum est nomen Christi in remotissimo Nervici littoris tractu, quem tenui antea spiritu fides veritatis afflaverat, & in terra Morinorum, situ orbis extrema, quam fluctibus fremens tundit Oceanus. Sedebant gentium populi, via maris arenosa, in regione umbræ mortis: deferta silvarum & littorum barbari & incolæ latrones frequentabant: verum prædicatione beatissimi Victricii à Domino lucem magnam acceperunt: ipsæque Urbes, Oppida, Insulæ, Ecclesiis & Monasteriis, plebe numerosis, venerabiliter celebrabantur. *Paulin. epist.* 28. p. 248. & 249.

( b ) Dixi de urbibus præclarissimis ( scilicet Belgicis ). Quid reliquæ in diversis Galliarum partibus civitates? Numquid non consimilibus habitatorum suorum vitis conciderunt? *Salvian. l. 6. Edit. Baluzii*  
Possunt enim nostra & barbarorum vitia esse paria; sed in his tamen vitis necesse est peccata nostra esse graviora . . . Numquid tam criminosa est Chunorum

ges étoient la seule cause de leur ruine totale ; qu'ils étoient plus impudiques que les Huns, plus parjures que les Francs, plus ivrognes que les Alains, plus ravisseurs que les Albaniens. Selon lui, les Séculariers n'étoient pas les seuls coupables. (a) la corruption avoit gagné tout le Clergé. l'Eglise étoit souillée de toute sorte de crimes. Le christianisme n'étoit plus qu'un nom, qu'un vain fantôme. L'avarice sur tout étoit le péché dominant des gens d'Eglise, & fouilloit non seulement les Pénitens, les veuves devouées au service de l'Eglise, les vierges consacrées au pied des autels, mais encore les Lévités, les Prêtres, &, ce qui est le comble de l'horreur, les Evêques mêmes. Toutefois parmi tant des vices, se trouvoient encore de grandes vertus. St. Diogene, Grec de nation, Evêque des ATREBATES, honora son siege par ses vertus & par son martyre. (b) St. Nicaise, son Métropolitain, conduisoit son troupeau avec un zèle apostolique, & repandit son sang avec le courage d'un martyr de la primitive Eglise. Ils moururent l'un & l'autre par le fer des Vandales qui étoient Ariens, ou par celui de leurs auxiliaires, qui étoient idolâtres.

Ce furent les ravages de ces barbares qui porterent le coup

impudicitia quam nostra ? Numquid tam accusabilis Francorum perfidia quam nostra ? aut tam reprehensibilis ebrietas Alani quam ebrietas christiani ? aut tam damnabilis rapacitas Albani quam rapacitas christiani ? l. 4 p. 87.

( a ) Grave & luctuosum est quod dicturus sum. Ipsa Ecclesia, quæ in omnibus esse debet placatrix Dei, quid est aliud quam exacerbatrix Dei ? aut præter paucissimos quosdam, qui mala fugiunt, quid est aliud penè omnis cæcus christianorum quam sentina vitiorum ? Quotum enim quemque invenies in Ecclesia non aut ebriosum, aut helluonem, aut adulterum, aut fornicatorem, aut raptorem, aut ganeonem, aut latronem, aut homicidam ? l. 3. p. 57.

Unde cum penè nullam Christianorum omnium partem, penè nullum Ecclesiarum omnium angulum non plenum omni offensione & omni lætali peccatorum labe videamus, quid est in quo nobis de Christiano nomine blandiamur ; *ibid. pag. 62.*

Et ideò videns ille qui scripsit, commune esse hoc malum (nempè avaritiam) propè universorum, labemque hanc non ad mundiales tantum homines, sed etiam ad pœnitentes atque conversos, ad viduas quoque jam continentiam professas, atque ad puellas in sacris altaribus consecratas ; quòdque, ut ita dixerim, propè inter monstra reputandum, ad Levitas, etiam atque Presbyteros ; & quòd his feralius multo est etiam ad Episcopos pervenisse. *Epist. Salviant ad Salonium, sive præfat. in 4 lib. ad Eccles. Cathol. in Biblioth. Patrum t. 8 p. 381 edit. Lugd. 1677.*

( b ) V. Chron. Balderici, & Moian. ad 14 Decembr.



mortel au christianisme de nos Provinces. Nous les avons vu, dans la première partie de ce Mémoire, se répandre par toute la Belgique, saccager toutes les villes épiscopales, tuer les Evêques & les Prêtres, renverser les Eglises & profaner les choses sacrées. A ces maux succéda la guerre des Francs idolâtres qui ne finit que par les conquêtes de Clovis. On comprend bien que dans des temps si malheureux il n'étoit point question de prêcher l'Évangile. Dans les villes prises d'assaut, & dans des Pays exposés au pillage, quel moyen de remplacer les Evêques & les Prêtres tués ou dispersés ? Quel moyen d'instruire le peuple pendant tous ces désordres ? quel moyen d'assembler des Conciles & de maintenir la discipline de l'Eglise ? Il ne faut donc pas s'étonner que les Eglises des Pays-bas demeurent sans Pasteurs jusqu'après le Baptême de Clovis, c'est-à-dire jusqu'à l'an 497.

Quoique ce Conquérant fût baptisé à Rheims, & par conséquent hors des limites des Pays-bas modernes, il ne sera point hors de propos de rapporter ici cet événement, à cause des grandes suites qu'il eut à l'égard de l'état ecclésiastique de nos Provinces.

Les Francs, quoi que Payens, n'étoient pas fort animés contre le christianisme, & dès leurs premières conquêtes dans les Gaules, plusieurs personnes puissantes le professoient publiquement. Les chrétiens trouverent un Protecteur en Childebert Pere de Clovis. Enfin ce dernier, reçut lui-même le Baptême. Ce Prince avoit épousé Clotilde, Niece de Gondobaud Roi des Bourguignons. Elle étoit zélée catholique, quoiqu'élevée dans une Famille Arienne. Assez instruite de sa religion, elle entreprit la conversion de son époux, & l'entretint souvent sur l'extravagance du Paganisme & sur l'excellence de l'évangile. [a] Si elle ne réussit pas d'abord, du moins elle parvint à lui inspirer du mépris pour le culte de ses Idoles, & obtint la permission de faire baptiser les deux premiers enfans qu'elle mit au monde. Deux ans après, Clovis, à la bataille de Tolbiac, voyant la victoire prête à l'abandonner, se ressouvint du Dieu de Clotilde, & levant les yeux au Ciel, il prononça ces paroles : “ Seigneur

( a ) *Greg. Turon. l. 2 c. 29.*

„ Jéfus, que Clotilde adore comme le Fils du Dieu vivant,  
 „ s'il est vrai que tu prêtes une main fecourable à ceux qui  
 „ t'invoquent, & que tu donnes la victoire à ceux qui n'efpe-  
 „ rent qu'en toi, écoute mes prieres. J'implore ton affiftan-  
 „ ce. Si tu me fais triompher de mes ennemis, je croirai en  
 „ toi, & je recevrai le Baptême en ton nom. „ [a]

Soit que la main de Dieu ait voulu fe manifefter par un miracle, foit que ce changement fubit ait relevé le courage de ceux qui combattoient autour du Roi, toujours est-il certain qu'il gagna la bataille, & que les ennemis, apres avoir vu leur Chef tué en combattant, fe foumirent tout à coup à la domination de Clovis.

De retour de fa conquête, le Vainqueur fongea à l'exécution de fon vœu. Il fe fit inftruire par St. Vaft, & arrivé à Rheims, il y reçut le Baptême des mains de St. Rémi, pour qui, depuis longtemps, il avoit une eftime finguliere. L'efprit des Francs étoit préparé à cet événement. Les chefs les plus accredités étoient gagnés par Clovis; le refpect & l'amour qu'avoient pour lui tous fes fujets, le fouvenir récent de la victoire de Tolbiac, que la plupart regarderent comme un miracle évident, tout cela fit une telle impreflion fur les efprits que Clovis, voulant haranger fes troupes, il s'éleva une voix générale : “ Nous renonçons aux Idoles; nous fommes prêts  
 „ à fuivre le Dieu immortel que Rémi nous prêche. “ [b]

( a ) Regina verò non ceffabat prædicare Regi, ut Deum verum cognofceret, & idola negligeret: Sed nullo modo ad hæc credenda poterat commoveri, donec tandem aliquando bellum contra Alamannos commoveretur: in quo compulfus eft confiteri neceffitate, quòd prius voluntate negaverat. Factum eft autem, ut confligente utroque exercitu, vehementer cæderentur: atque exercitus Chlodovechi valde ad interneeionem ruere cæpit. Quod ille videns, elevatis ad cælum oculis, compunctus corde, commotus in lachrymis, ait:  
 „ Jefu-Chrifte, quem Chrotechildis prædicat eſſe filium Dei vivi, qui dare  
 „ auxilium laborantibus, victoriamque in te ſperantibus tribuere diceris; tuæ  
 „ opis gloriam devotus efflagito: ut ſi mihi victoriam ſuper hos hoſtes indul-  
 „ feris, & expertus fuero illam virtutem, quam de te populus tuo nomini  
 „ dicatus probaſſe ſe prædicat, credam tibi, & in nomine tuo baptizer. . . .  
 Cumque hæc diceret, Alamanni terga vertentes, in fugam labi cæperunt. Cumque Regem ſuum cernerent interentum, Chlodovechi ſe ditionibus ſubdunt. *ibid. c. 30.*

( b ) „ Mortales Deos abjicimus, pie Rex, & Deum, quem Remigius  
 „ prædicat immortalem ſequi parati ſumus. *Greg. Turon. l. 2. c. 31.*

Ce fut un spectacle grand & nouveau , de voir ce Con-  
 quérant marcher aux fonts baptismaux à la tête de trois mille  
 cathécumenes des principaux de la Cour & de l'armée, tous  
 habillés de blanc selon l'usage de l'ancienne Eglise. [ a ] St.  
 Rémi n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit frapper les yeux  
 d'une Nation grossiere & barbare. Les rues étoient ornées de  
 Tapisseries, l'Eglise magnifiquement parée & tendue de cour-  
 tines blanches, principalement le baptistère. Les cierges odo-  
 riférans & les parfums exquis qu'on brûloit en grande quan-  
 tité exhaloient une odeur celeste. ( b ) C'est en cette occa-  
 sion que St. Rémi, en conférant le Baptême au Roi, lui dit  
 les paroles que j'ai rapportées dans la premiere partie de ce  
 Mémoire : “ Sicambre, humiliez-vous & baissez la tête altie-  
 „ re, respectez les choses Saintes que vous reduisiez en cen-  
 „ dres, & jetez au feu les Idoles que vous adoriez. “ ( c )

Tous les Evêques de l'Europe chrétienne feliciterent Clovis  
 sur sa conversion. Dans la lettre que lui écrivit Avitus de  
 Vienne, ce Prélat l'exhorte à travailler à la conversion de ceux  
 de ses peuples, qui, situés aux extrémités de son Empire,  
 étoient encore plongés dans l'ignorance naturelle, & d'autant  
 plus propres à devenir des chrétiens orthodoxes, qu'ils n'a-  
 voient point été infectés du venin de l'Arianisme. ( d ) Avitus  
 vivoit sous la domination de Gondebaud Roi de Bourgogne  
 qui étoit Arien; il glissa ces paroles dans sa lettre pour preve-  
 nir le Roi Clovis contre les artifices de ces hérétiques qui

( a ) *Procedit novus Constantinus ad lavacrum, deleturus lepræ veteris morbum . . . de exercitu vero ejus baptizati sunt amplius tria millia* *ibid.*

( b ) . . . . *Jussit lavacrum præparari. Velis depictis adumbrantur plateæ Ecclesiæ, cortinis albenibus adornantur, Baptistarium componitur, balsama diffunduntur, micant flagrantis odore cerei, totumque Templum baptisterii divino respargitur ab odore.* *ibid.*

( c ) „ *Mitis depone colla Sicamber : adora quod incendisti, incende quod adorasti.* *ibid.*

( d ) *Unum ergo, quod vellemus augeri : ut quia Deus gentem vestram per vos ex toto suam faciet, ulterioribus quoque gentibus, quas in naturali adhuc ignorantia constitutas nulla pravorum dogmatum germina cor- ruperunt, de bono thesauro vestri cordis fidei semina porrigatis : nec pudeat pigeatque, etiam directis in rem legationibus, adstruere partes Dei, qui tantum vestras erexit.* *Epist. Avit. ad Cblos. Reg. apud Sirmond. t. 1. conc. gall. p. 153.*

occupoient tout le midi de ses États, & qui avoient su pénétrer jusques dans sa famille, puisque St. Grégoire de Tours rapporte la conversion d'une Sœur de ce Prince, qu'ils avoient su pervertir. ( *a* )

Quant aux Idolâtres dont il est parlé dans la lettre d'Avitus, ce ne peuvent être que les nations au Nord & à l'Orient de la Monarchie Françoisse. Mais le temps n'étoit pas encore venu de convertir la haute Germanie, la Saxe & la Frise. Il y avoit des besoins plus pressans, les Eglises Beliques étoient sans Pasteurs, & les malheurs du temps y avoient presque détruit le Christianisme. C'est à le retabliir, que St. Remi, sous l'autorité royale, employa tous ses soins; & il en vint à bout. Clovis rendit généreusement aux Eglises les biens qu'on leur avoit enlevés, & y ajouta de nouvelles Donations. On le voit par le Concile d'Orléans, & par le testament de St. Remi. ( *b* )

Ainsi les Sieges, vacans depuis tant d'années, furent pourvus des dignes Pasteurs que l'Eglise a tous mis au nombre des Saints. Vers l'an 500, selon la supputation de Bucherius, ( *c* ) St. Vast fut fait Evêque des Atrebatés & des Nerviens. ( *d* ) Il établit son Siege à Arras, ne l'ayant pu faire à Cambrai, peut-être, à cause de Ragnacaire payen qui y avoit sa résidence. Quoiqu'il en soit, St. Vast remplit en sa personne ces deux évêchés, ( *e* ) qui demeurèrent unis jusqu'à l'onzieme siecle.

Pen-

( *a* ) *Conversa est enim & alia Soror ejus, Lanthechildis nomine, quæ in hæresim Arianorum dilapsa fuerat. Greg. Turon. l. 2. c. 31.*

( *b* ) *I. Concil. Aurel. Can. 5. De oblationibus vel agris quos Dominus noster Rex Ecclesiis suo munere conferre dignatus est. V. & testam. Remig. apud Miræum cod. don. piar. c. 1.*

( *c* ) *Buch. Belg. Rom. p. 585.*

( *d* ) *Ecclesiæ Atrebatensi, cui Domino annuente Vedaustum fratrem meum carissimum Episcopum consecravi. Testam. Remig. ap. Mir. cod. don. piar. c. 1.*

Favente igitur Rege Chlodoveo, Vedaustum Remigius ordinatum Episcopum ad evangelizandum Cameracô & Atrebatato dirigit urbibus. Liqueet ergo quod Rex iste, quanto impensius paternas sedes amaverat, tanto probatoris vitæ Pastorem eò loci delegaverat. *Chron. Baldrici, l. 1. c. 7.*

( *e* ) *Vedaustus siquidem ordinatus est Episcopus, ita sanè quod auctoritate loci hujus Atrebatensis, Cameracensi quoque urbi præsideret: non quod prius alterâ illarum sedium ab altera dependeret; sed quia Vir sanctus, propter vicinitatem locorum utramque procurare sufficiebat. Tab. Eccles. Atreb. apud Ferr. Locrium chron. belg. p. 45.*

Pendant quarante ans qu'il gouverna les deux Eglises, il convertit un grand nombre de payens, & donna l'exemple des plus pures vertus; Dominique lui succéda, qui eut pour Successeur Védulphe : celui-ci transféra le Siege à Cambrai. ( a )

On ne convient pas que l'Evêché de Tournai ait été renouvelé du temps de St. Rémi. Plusieurs auteurs ont cru y trouver, pendant les troubles du cinquieme siecle, une suite non-interrompue d'Evêques & de Pasteurs. Je voudrois que les preuves qu'ils en donnent, pussent soutenir l'examen de la critique. Le Pere le Coite ( b ) place l'Episcopat de St. Eleuthere vers l'an 487, & lui donne pour Prédécesseur un certain Théodore, qui fut frappé de la foudre l'année même de son installation. D'autres Auteurs parlent aussi de ce Théodore, & prétendent que des chrétiens, fortis de Tournai à cause de la persécution des payens, l'emmenèrent avec eux, & le firent Evêque au village de Blandain, où ils se refugierent. ( c ) J'avoue que l'Episcopat de ce Théodore, & cette persécution sous un Clovis, ce grand Protecteur des chrétiens même avant son Baptême, m'est violemment suspecte, & que j'en voudrois des garans plus sûrs : ceux qu'on nous en donne n'ayant écrit que plusieurs siècles après l'événement.

Bucherius fait voir, par des preuves Chronologiques, que St. Eleuthere ne fut Evêque qu'en 501 ou 502, ce qui revient aux temps du nouvel Evêché d'Arras & de Cambrai. ( d ) Buzelin soutient aussi qu'il fut sacré par St. Rémi; [ e ] mais il lui donne pour prédécesseur ce même Théodore dont j'ai parlé : S'il faut opter entre ces divers sentimens, j'avoue que celui de Bucherius me paroît le plus conforme à la vérité; &

## H

( a ) Vedulphus in Episcopatu Dominico successit. Ab isto & cæteris ejus successoribus, usque ad Lambertum Cardinalem & Episcopum hujus Atrebatensis sedis, Cameracensis Ecclesia quondam specialem dignitatis Aulam accepit, eò quod Pontifices tunc propter solitudinem loci Atrebatensis, ibidem specialius habitare cæperint. *ibid.*

( b ) *In Annal. Ecclesiast.*

( c ) *Vit. Sti. Eleuth. apud Boll. 29 febr. Herimann. de restaur. Sti. Mart. Monast. Guibert. in vita Eleuth. t. 12. Spicileg. Dacher. p. 408.*

( d ) *Bucher. Belg. Rom. p. 586. & sequent.*

( e ) *Buzelin. annal. gallo-Fland. p. 24.*

Je croirai volontiers, que l'Eglise de Tournai, désolée par les Barbares, privée de ses Pasteurs, fut pourvu d'un nouvel Evêque par les soins de St. Rémi.

Si nous en croyons les Actes de St. Eleuthere, dont les plus anciens ne font que du neuvième siècle, cet Evêque fut un nouvel Ambroise & Clovis un nouveau Théodose. Car ce dernier ayant voulu entrer dans l'Eglise après avoir commis un grand crime (peut-être le Parricide de Sigebert & l'assassinat de son Fils) St. Eleuthere eut le courage de lui en fermer la porte, & ne l'y reçut qu'après que ce Prince se fut soumis à la Pénitence.

Selon ces mêmes Actes, St. Eleuthere eut à combattre les Acephales, condamnés au Concile de Chalcedoine pour avoir confondu, avec Eutyches, les deux natures de JESUS-CHRIST.

Ces Hérétiques s'étant découvert dans le Diocèse de Tournai, St. Eleuthere les confondit par sa doctrine, par ses Miracles & par la sainteté de sa vie. Mais comme ce fait, ni le précédent n'est attesté par aucun contemporain, & que d'ailleurs les Actes de St. Eleuthere sont suspects par plus d'un endroit, je me contente d'en avoir fait mention, sans vouloir les garantir.

On donne communément quarante cinq ans d'Episcopat à St. Eleuthere, dont il en Siégea, à ce qu'on prétend, huit ou neuf au Village de Blandain. Son Successeur fut St. Médard, qui gouvernoit déjà l'Eglise de Noyon; depuis ce temps là ces deux Evêchés demeurèrent unis pendant plusieurs siècles. (a)

On croit que l'Eglise des Morins fut confiée à St. Antimond, qu'on fait Siéger dix-neuf ans. [b] Son Successeur fut St. Athalbert. Castalion rapporte une Lettre de Clothaire à cet Evêque, (c) après la mort duquel, il se trouve dans l'histoire de cette Eglise un vuide de soixante & douze ans, jusqu'à l'Élection de St. Omer, vers l'an 624.

L'Eglise de Tongres, vacante depuis la mort de St. Servais,

( a ) *Boll. & Hensch. ad 20 febr. & Papebroch. ad 8 Junii & chron. Sigeb. Gemblac. ad ann. 535.*

( b ) *Demochar. de missæ sacrif. t. 2. c. 16. Chron. Miræi ad ann. 498. Chron. F. Locrii p. 34. Buzel. annal. gallo-Fland. p. 23. Buch. disput. histor. ad Calc. t. 1. tom. Chapeav. p. 46. Castel. sacra belg. chronol. p. 426.*

( c ) *Sacra belg. chronol. p. 427.*

c'est-à-dire depuis la fin du quatrième siècle, reçut aussi un nouveau Pasteur des Mains de St. Rémi. Ce fut St. Agricolaus (a) à qui cette dignité tomba en partage : les Auteurs contemporains ne nous apprennent rien de ses actions. Nous ne le connoissons que par l'ouvrage d'Hariger, Auteur du dixième siècle, & par les additions d'Egide qui vivoit au treizième. On peut voir dans ces Auteurs, publiés par Chapeville, les Successeurs de St. Agricolaus, parmi lesquels on trouve Domitien qui souscrivit le Concile de Clermont, & Faucon, qui eut avec St. Rémi, le démêlé dont j'ai fait mention.

Tels étoient les Evêques qui furent mis à la tête des Eglises désolées des Provinces Belgiques. Eux & leurs Successeurs, pendant le cours du sixième siècle, s'appliquèrent à détruire le Paganisme, d'abord dans les Villes, & puis dans les Villages les plus voisins de leurs résidences.

Il ne paroît pas qu'ils aient eu le loisir de prêcher l'Évangile dans les cantons les plus reculés de leurs Diocèses : du moins ils n'y eurent pas des succès fort éclatans, puisque la plus grande partie de la Flandre & du Brabant, & toutes les Provinces septentrionales, étoient encore ensevelies, au siècle suivant, dans les Ténèbres de la plus grossière idolâtrie.

Ces Progrès lents de l'Évangile n'ont rien qui doive nous étonner : Les Apôtres & les hommes Apostoliques, qui convertirent l'Empire Romain, trouverent des dispositions bien différentes de celles que rencontrèrent dans les Francs, les Evêques du sixième siècle. Les Romains, quoique très-corrompus, étoient néanmoins un Peuple policé ; ils avoient du savoir & de la politesse. La magnanimité, la patience, la fermeté faisoient la base de leur caractère. La grace de l'Évangile, venant

H 2

( a ) Tandem beato Remigio, calitus ad hoc prædestinato . . . ut eam gentem ad veri Dei cultum converteret . . . eo inquam tempore Agricolaus Ecclesiæ Leod. præfedit undecimus. *Hariger. apud Chapeav. t. 1. p. 52.*

Eo, inquam, tempore à prædicto beato scilicet Remigio, & Rege Clodoveo & cæteris Galliarum Episcopis & Magnatibus celebrata est prima Synodus Aurelianis de restauratione Regni & Ecclesiarum. Ibi omnis Clerus . . . dolebat de subversione Tungris urbis, nec nomen episcopale ibi quisquam subire præsumebat, ex quo Servatius inde pulsus recesserat . . . Vir vitæ venerabilis Agricolaus agrum Dominicum exculturus eligitur, consecratur Præsul. &c. *Ægid. ibid.*

sur ces belles dispositions, ne pouvoit manquer de faire des grands effets. Des gens si bien disposés étoient bien propres à devenir des excellens chrétiens. Chez nos Francs c'étoit tout le contraire : Ils étoient grossiers & Barbares, autant qu'il est possible de l'être. Trop stupides pour comprendre ce qui n'est ni sensible ni palpable, ils n'avoient nulle ouverture d'esprit pour prendre des nouvelles idées. Ils n'avoient aucune étude, aucune connoissance des arts, ni de l'agriculture. Accoûtumés au sang & au pillage, une Barbare vengeance étoit le plus doux de leurs desirs. Bien éloignés de la fermeté Romaine, ils ne montroient qu'irrégularité & que contradiction dans toute leur conduite. Je pourrois en rapporter d'illustres exemples. Clovis honoroit les Evêques, donnoit des Pasteurs aux Eglises vacantes, faisoit des donations aux Ecclésiastiques, & selon ces paroles de St. Grégoire de Tours, *son cœur étoit droit devant Dieu, & il faisoit ce qui est agréable aux yeux du Seigneur ;* [a] mais en même temps il faisoit assassiner le Pere par les mains du Fils, il massacroit lui-même tous ses proches & faisoit couler des flots de sang. [b]

La Reine Clotilde sa veuve, par un esprit de vengeance, peu compatible avec ses hautes vertus, ne cessa d'animer ses trois Fils à venger sur les Rois de Bourgogne le crime qu'avoit autrefois commis leur Pere, & dont ces Princes n'étoient point coupables. [c] Childebert, Fils de Clovis, remplissoit la France d'Eglises & de Monasteres : son zèle pour l'Orthodoxie alla jusqu'à forcer le Pape Pélage à lui envoyer sa confession de Foi ; mais il souffloit dans les cœurs des enfans la révolte contre leurs Peres, & consentit au massacre de ses Néveux pour partager leurs dépouilles. [d] Son Barbare Frere, qui dota tant d'Eglises, égorga en sa présence ces malheureux Princes dont l'Aîné n'avoit que dix ans. [e] Je passe sous silence les fautes du St.

( a ) Prostrnabat enim quotidie Deus hostes ejus, eò quod ambularet recto corde coram eo, & faceret quæ placita erant in oculis ejus. *Greg. Turon. l. 2. c. 40.*

( b ) *Greg. Turon. l. 2. c. 40. 41. & 42.*

( c ) *ibid. l. 3. c. 6.*

( d ) *Gesta Reg. Franc. c. 28. apud du Chesne t. 1. p. 709. & Greg. Turon. l. 3. c. 18.*

( e ) *ibid.*



Roi Gontran, & les crimes de la Reine Brunehaut. Je ne finirois pas, si je voulois rapporter les perpétuelles contradictions que l'histoire remarque dans le caractère de nos Francs. Mais, si des Princes, d'ailleurs si dévots, étoient si éloignés de l'esprit du christianisme, que faut-il penser de leurs sujets, moins instruits & plus Barbares encore ? Quelles doivent avoir été les dispositions de la plupart des habitans de nos Provinces, plus éloignées de la Cour, & par-là moins policées ? Aussi les Auteurs du siècle suivant n'en parlent que comme d'un repaire de voleurs, où se commettoient impunément des Brigandages, des meurtres & des crimes qui font fremir la nature. Faut-il s'étonner après cela que l'Évangile y ait fait peu de progrès pendant tout le cours du sixième siècle, & que nos saints Evêques aient eu tant de peine à le faire regner sur une nation si Barbare, dont il falloit faire des hommes avant que d'en faire des chrétiens ? Voilà ce que j'ai trouvé de plus certain touchant l'état de la religion, dans l'étendue des Pays-bas, pendant les cinquième & sixième siècles. Je me suis dispensé de rapporter les Miracles qu'on attribue à nos premiers Evêques ; & je l'ai fait par trois raisons : la première, que j'écris un mémoire & non une Légende : La seconde, que je ne pourrois rapporter la plupart que sur la foi des Ecrivains, postérieurs de plusieurs siècles, que la saine critique ne me permet pas d'employer dans cet ouvrage : [a] la troisième, que supposé même leur authenticité, ils sont d'un caractère à ne pouvoir repandre aucun jour sur notre ancienne histoire. Ainsi, il ne me reste plus qu'à finir ce mémoire par un tableau racourci de tout l'Etat Ecclésiastique.

L'Archevêque de Treves, Métropolitain de la première Belgique, étoit encore Primat ou Archevêque des Gaules. On fait que les Archevêques d'alors, ou les Primats (quoique ce nom ne soit pas de la première antiquité) différoient des nôtres. On appelloit ainsi ceux qui occupoient les premiers sièges de toute une Nation, & on donnoit le nom de Métropolitain à

( a ) Un grand Pape dans un cas à peu près semblable disoit qu'il valoit mieux commettre le tout au Seigneur, que d'en parler témérairement. *Melius est tamen Deo totum committere, quam aliquid temerè definire. Innocent. III. l. 4. de Missæ Myst. c. 30.*

celui qui étoit à la tête des Evêques d'une Province, ce qui revient aux Archevêques de nos jours. C'est ce qu'on peut voir dans St. Isidore, dans les capitulaires & dans un grand nombre d'autres monumens. [a] C'est ainsi que l'Archevêque de Treves étoit Primat des Gaules, dont les Provinces Beligiques faisoient partie. C'est en ce sens qu'il faut entendre les paroles de St Athanase lorsqu'en parlant de St. Paulin Archevêque de Treves, il appelle son siège *la Métropole de toutes les Gaules*, [b] & qu'en nommant les trente quatre Evêques Gaulois qui soufcrivirent le Concile de Sardique, il met à la tête St. Maximin de Treves. [c] C'est encore en ce sens, qu'il faut entendre les paroles de quelques Auteurs du sixième siècle, qui, en s'adressant à St. Nicete & à St. Magneric, Archevêques des Tréviriens, leur donnent les titres de *Chef des Evêques, placé au plus haut rang des Evêques, de Pere des Peres, de Pasteur suprême* &c. [d] Il paroît de là, que l'Eglise de Treves conservoit encore sa Primauté pendant le sixieme siècle. Elle la perdit insensiblement. Le Siege de Rheims fut le premier qui fut s'y souftraire, & vers la fin du sixieme siècle, Tulpin, qui l'occupoit alors, obtint du Pape Adrien I, la Primatie de la seconde Belgique. [e]

( a ) Ordo Episcoporum quadripartitus est, id est, in Patriarchis, Archiepiscopis, Metropolis atque Episcopis . . . Archiepiscopus græco interpretatur vocabulo, quod sit summus Episcoporum id est Primas, tenet enim Vicem Apostolicam & præsidet tam Metropolitanis quam Episcopis. *Isid. in Decret. grat. dist. 21. c. 1. §. 1.*

Nulli alii Metropolitani Primates nisi illi qui primas Sedes tenent, & quos sancti Patres Synodali & apostolica auctoritate Primates esse decreverunt. Reliqui verò qui alias Metropolitanas Sedes sunt adepti, non Primates, sed Metropolitanus vocantur. *Capitul. l. 6. c. 438.*

Non solum Metropolitanus, sed etiam Archiepiscopus. *Novell. Justin. II.*

( b ) Paulinus Episcopus Trevirorum, quæ Galliarum Metropolis est. *Atban. hist. Arian. ad Monach. c. 33.*

( c ) V. Cellier *hist. génér. des Aut. Eccles. t. 4. c. 22. §. 6.*

( d ) . . . . . Veneranda mente Niceti,

Totius orbis amor, Pontificumque Caput. *Fortun. l. 3. c. 9.*

Deus noster, qui vos . . . Pontificali locavit

in vertice. *Epist. Floriani ad Nicet. apud du Cbesus t. 1. p. 851.*

Culmen honorificum, Patrum Pater, Archisacerdos. *Fortun. l. 3. c. 11.*

( e ) *Flodoard. l. 2. c. 17. Marca dissert. de Primat. c. 94. Baluz. in notis ad libr. capitul. t. 2. col. 1241.*

Après le Primat des Pays-bas , il faut parler des Métropolitains. J'ai déjà dit que les Evéchés de Cambrai , d'Arras , de Tournai , & de Terouanne étoient sous la Métropole de Rheims , & Tongres sous celle de Cologne. Cette subdivision étoit conforme à celle du Gouvernement civil , qu'on peut voir au commencement de ce Mémoire. Si , au rétablissement des évéchés après le baptême de Clovis , St. Rémi consacra Agricolaus Evêque de Tongres , ce n'est pas qu'il fût son Métropolitain , c'est que l'Eglise de Cologne , désolée par les barbares , se trouvoit encore dans un état de viduité : privée elle-même de son Evêque , elle ne pouvoit pourvoir aux besoins de l'Eglise de Tongres. il est fort apparent qu'elle reçut elle-même son nouveau Pasteur des mains de St. Rémi , auquel Clovis avoit donné la commission de rétablir les Eglises détruites par les malheurs du temps. ( a )

J'ai parlé , au commencement de cette seconde partie , des cinq Evéchés Beliques , & démontré jusques où s'étendoient leurs limites. Quant à l'élection des Prélats , si l'état déplorable , où se trouvoient les Eglises au temps du rétablissement , ne permit pas à St. Rémi d'y observer les formes canoniques , du moins , on s'y conforma dans la suite , lorsqu'il y eut un clergé formé & un Peuple chrétien.

Pour l'élection des Métropolitains , il paroît par le second & le troisieme Concile d'Orleans , ( b ) qu'on suivoit toujours la regle de St. Léon , qui ordonne aux Evêques de la Province de se rendre à la Métropole pour y concourir , avec le clergé & le peuple , à faire remplir le Siege vacant par celui des Prêtres ou des Diacres qu'on jugera le plus propre à cette dignité. ( c )

Pour l'élection des Evêques , outre les suffrages du Clergé & du peuple , il falloit encore le consentement du Métropolitain. Le Concile de Clermont de l'an 535 le dit en termes

( a ) Bucher. disput. hist. ad calc. t. 1. Chapeav. l. 6. p. 46.

( b ) Conc. Aurel. sec. can. 7. & Conc. Tert. can. 3.

( c ) Metropolitano defuncto , cum in locum ejus alius fuerit subrogandus , Provinciales Episcopi ad civitatem Metropolitanam convenire debent ; ut omnium Clericorum atque Civium voluntate discussâ , ex Presbyteris ejusdem Ecclesiæ vel ex Diaconibus optimus eligatur. Leon. Epist. 88. Dist. 63. c. 19.

formels. [ a ] Le consentement du Souverain étoit requis tant pour les Métropolitains que pour les Evêques. C'est ce qu'on voit, à ne parler que du sixieme siecle, tant par la conduite de St. Rémi, que par les paroles expressees de St. Grégoire de Tours & de l'ancien Auteur de la vie de St. Goar. [ b ]

Les Evêques étoient sacrés par le Métropolitain, assisté des Evêques de la Province. Les Suffragans avoient le pouvoir de sacrer eux-mêmes leur Métropolitain, s'ils étoient au nombre requis par le Concile de Sardique, c'est-à-dire au nombre de trois. Si non, on faisoit venir le Métropolitain de la Province voisine pour faire le sacre. [ c ]

Après les Evêques, il faut dire un mot des autres Ministres de l'Eglise. Le Testament de Saint Rémi fait mention des Prêtres, des Diacres, des Soûdiacres, des Lecteurs, des Portiers & des autres Ordres mineurs. [ d ] On fait que dans les premiers temps les Prêtres & les Diacres étoient comme le Sénat de l'Eglise, qu'ils partageoient la Puissance de l'Evêque, qui ne faisoit rien d'important sans leur Conseil. Cette pratique constante de l'Eglise primitive est encore confirmée par un article du Testament de St. Rémi. [ e ]

Dans

( a ) *Episcopatum desiderans electione Clericorum vel Civium, consensu etiam Metropolitanus ejusdem Provinciae, Pontifex ordinetur. Conc. Aroern. c. 2.*

( b ) *Dato consensu populi & decreto Regis ad ordinandum adducebatur. Greg. Turon. vit. Patrum c. 6 & c. 17 V. & prim. vit. Sti. Goaris No. 15.*

( c ) *Canonicè Pontificem ordinavimus, quod & secundum divinas leges agere possent atque deberent ipsius Metropolis Suffraganei (nempe Trevirenses,) si tanti numeri forent, ut per se regulariter possent ordinare Pontificem, qui non minus quam a tribus prævalet regulariter ordinari . . . & quia tot in eadem Provincia Suffraganei non erant Episcopi ut Metropolitanus regulariter ordinare valeret . . . Trevirensis Provinciae Episcopi a Primate Provinciae Rhemorum solatium suum ordinationis secundum sacras regulas quaesierunt, sicuti Sancti Sardicensis Canones dicunt &c. Epist. Hincmari & quinque alior. Metrop. ad Ludov. Regem pro Bertulfo Archiep. Trevir. apud Honth. hist. dipl. Trev. t. 1 p. 212.*

( d ) *Compresbyteris meis & Diaconibus qui sunt Rhemis 25 solidos æqualiter dividendos in commune dimitto . . . Subdiaconibus solidos duodecim, Lectoribus, Ostiariis & junioribus solidos octo jubeo dari. Test. Remig. apud Miræum Cod. Don. piar. c. 1.*

( e ) *Si verò . . . Successor quilibet mihi in hac sede . . . res præfatas aliorum distrahere . . . præsumserit, convocatis totius Diœcesis Rhemorum Episcopis, Presbyterisque ac Diaconibus, . . . privatione sui Episcopatus, perfolvat &c. ibid.*

Dans toute l'Eglise latine les Clercs avoient conservé l'habit, la Loi & la Langue des Romains. Plusieurs d'entre Eux embras-  
soient la vie commune, logeant en la même maison & man-  
geant en la même Salle, ne possédant rien en propre  
& vivant de ce que l'Eglise leur fournissoit. [ a ] Cela  
se pratiquoit principalement dans les Eglises Cathédrales, où  
les Clercs, qu'on nommoit *Canoniques* ou Chanoines, ne fai-  
soient qu'une grande famille, dont l'Evêque étoit le Pere. On  
leur donnoit ce nom, pour les distinguer d'avec les autres Clercs  
qui ne vivoient pas si regulierement. On les trouve établis dans  
l'Eglise de Tournai dès l'an 575, comme il paroît par un di-  
plome de Chilperic, [ b ] & plutôt encore dans celle d'Ar-  
ras, puisqu'il en est parlé dans le testament de St. Rémi. [ c ]

Les fameuses Abbaïes de l'ordre de St. Benoît ne trouveront  
point place dans ce Mémoire : les plus anciennes, comme *Sta-  
velot, Elnone, Malmédi, Lobbes & Sithiu*, n'étant que du septi-  
ème siècle. Ce n'est pas qu'il n'y eût, avant cette époque,  
des Cénobites & des Monasteres dans nos Provinces : Il en fait  
mention dans le Testament de St. Rémi, [ d ] & dans la let-  
tre de Sidoine à Chariobaudes, Abbé d'un Monastere. [ e ]

Il y en eut même longtemps avant la Naissance de St. Bé-  
noît ; puisque nous lisons dans la 28.<sup>me</sup> lettre de St Paulin,  
„ qu'à la Prédication de Victrice les Villes & les Bourgades,  
„ les Iles & les Forêts des Nerviens & des Morins furent  
„ remplies d'Eglises & de Monasteres, où des Assemblées  
„ saintes & vénérables, & des troupes d'hommes qui vivoient  
„ comme des Anges, & célébroient, dans une paix profonde,  
„ les louanges du Seigneur. “

## I

( a ) *Tbomass. disc. p. 1 l. 1 c. 56 & p. 2 l. 1 c. 16. & p. 3. l. 1 c. 28 & 31.*

( b ) *Apostolico viro Domno Chrasmaro Noviomagensis vel Tornacensis  
urbis Episcopo Telonium de navibus super fluvio Scalt . . . in stipendiis  
Canonicorum ejusdem Ecclesiæ promerendis . . . concessimus . . . ad  
mensam Canonicorum ejusdem Ecclesiæ perpetuò proficiet. Dipl. Chilper.  
apud Miræum t. 2. p. 1310 Edit. in folio.*

( c ) *Ecclesiæ Atrebatensi, . . . Villas duas in alimoniis Clericorum  
deputavi. Test. Remig. apud Mir. Cod. don. piar. c. 1.*

( d ) *Ex filiis meis carissimis Francis Religiosis Cod. Don. piar. c. 1.*

( e ) *Sidonius Chariobaudi Abbati salutem. l. 7. ep. 16.*

Tel étoit l'état ecclésiastique de nos Provinces, pendant les cinquième & sixième siècles. On y voit d'abord le Christianisme détruit par un déluge de Barbares. On le voit renaitre après la conversion de Clovis, & demeurer, pendant tout le sixième siècle, dans un état d'enfance. Les deux siècles suivans le verront accroître, & parvenir enfin à son plus haut degré, après la ruine entière de l'Idolâtrie.

F I N.

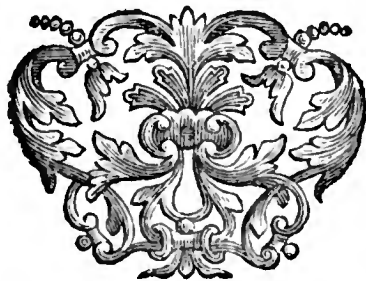
# ANTWOORD OP DE VRAEGE

*Welk zyn de profytelykste Planten van dit Land, ende  
welk is hun Gebruyk zoo in de Medicynen  
als in andere Konsten.*

DIE DEN PRYS BEHAELT HEEFT  
VAN DE  
LETTER-KUNDIGE MAETSCHAPPT  
VAN BRUSSEL A.<sup>o</sup> M.D.CC.LXXI.

Door d'H.<sup>r</sup> JOANNES BAPTISTA DE BEUNIE / 20  
Licentiaet in de Medicynen.

Dedit Hominibus Scientiam Altissimus  
honorari in Mirabilibus suis. *Eccles. cap. 38. v. 6.*



TOT BRUSSEL,  
By ANTONIUS D'OURS, Boekdrukker by Sint Jans.

---

M. D. C. C. LXXII.

# CONFIDENTIAL

THE NATIONAL SECURITY AGENCY

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

DATE: 10-10-54

SUBJECT: [Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

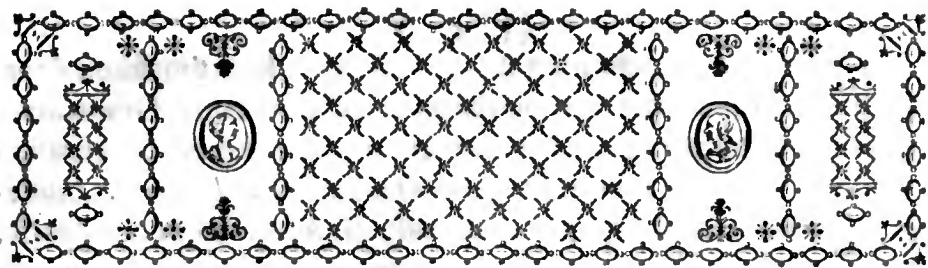
[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]

[Illegible]





# A N T W O O R D

## OP DE VRAEGE

*Welk zyn de profytelykste Planten van dit Land, ende welk is hun gebruyk zoo in de Medicynen als in andere Konsten.*

## I N L E Y D I N G E.



Ot beantwoordinge deser finrycke ende aldernutste vraege zal men bemerken, dat de kruytkunde is de Moeder ende Voedster aller konsten ende wetenschappen: wat soude de Genees ende Heelkonst onvolmaectt zyn, zonder de kennisse van het *Regnum vegetabile*? [ 1 ]

Wat Manufacturen (de waere ziele van eenen volmaectsten staet) soud'en'er gevonden worden, waert zaeken het voornoemt *Regnum* onbekent was? met een woord het principaelste voetsel, deksel en onderhoud soude ons sonder dese kennisse ontbreken: daerom seght seer wel den Geleersten de Haan *vegetabilia hominem vestiunt, alunt, tegunt ac calefaciunt.* (a)

Maer hoe beklagelyk is de onkunde der Gewassen? Onse Nederlantsche Provintien, onder eene gematighde loghtstreek gelegen, brengen met duysende verscheide Gewassen voorts, ende nouwelycx zyn de eygendommen en kragten van hondert bekend. (b)

(1) *Ryk der Gewassen.*

A 2

(a) *Ratio medendi fol. 354 hollandscben Druk.*

(b) *Boerhaave methodus discendi artem medicam.*

T' is wel waer, wilt men de *Botanici* ofte kruytboekken doorloopen, men zal van het minste ende verworpenste Gewas eene geheele Cataloge van kraghten en eygendommen beschreven vinden, hier van zyn getuygen: *Dioscorides*, *Plinius*, *Baubinus*, *Rayus*, *Pauli*, *Boecler*, *Garidel*, *Dodoneus* &c. &c. d'welk, uyt sleghte overleveringe sonder eygene experientie, den eenen naar den anderen naergeschreven heeft, want niet is'er gemyn-der als by de bovengemelde schryvers te vinden, eene infallibile remedie tegens de Theeringe, Kanker, vallende siektens &c. daer men nochtans het contrarie dagelycx ondervind: dogh desen misflagh schynt voorts te komen, dat men niet wetende wat kruyden den grooten *Hyppoc*: ende andere ouden gebruykt hebben, hunne naemen en kraghten aen andere by onfekere gissinge toegeeygént heeft. ( a )

Gelyck nu de oude *Botanici* te veel geschreven hebben, soo schryven de *Moderni* meest alle te wynigh, zy beschryven seer exactelyk de culture, de gronden, die voor ieder gewasch eygen zyn, verdeylen hun in classen, veranderen de naemen ende spreken van geene kraghten, als *Miller*, *Trew*, *Linnaeus* &c.

Wilt men de oude lightveerdigh op hun schryven gelooven, soo vervalt men in het ghene de H.<sup>r</sup> *Savary* seght: *dans la Botanie on se perd dans un deluge d'inutilités & d'erreurs*. Wilt men alles gaen onderzoeken, soo is het leven van den mensch te kort, om soo groot *Campus* te doorloopen.

T'is niet als de ondervindinge alleen, die ons alhier de hand kan leenen, Gesicht, Reuk, Smaek zyn hier van klyn uytwèrkfel, de exacte *Chymicale Analysen* [ 2 ] konnen wynigh voordeel byfetten, alsoo men klaerelyk bewyfen kan, dat de aldervergiftigste Planten de selve *Principia* [ 3 ] *Chymica* van de gesontste *Legumina* hebben. ( b )

Wie soude door Gesicht, Reuk, Smaek ofte *Analysis Chymica* konnen ontdekken, dat de *Kina-kina* sehors soo heylsaeme remedie tegens de *intermittente* [ 4 ] Korssen is, dat hy den verloren eetlust, jae de *Elasticiteyt* [ 5 ] van alle solide deelen, herstellen kan, dat hy het grootste *Anticepticum* [ 6 ] is, ende daerom schier miraculeuselyk de *Gangraene* ofte het vuer geneest?

( a ) *Boerhaave orat.* 3.

( b ) *Geoffroy materias Medica.*

( 2 ) *Stoekkundige onderzoekingen.*

( 3 ) *Gronddeelen*

( 4 ) *Afgaende*

( 5 ) *Peer'braght*

( 6 ) *Wederstaende de rottigheyd*

Wie soude fonder experientie derven denken, dat den *Opium* soo wonderbaere en menighvuldige kragten heeft, dat den H.<sup>r</sup> *Trailles* over desselfs gebruyk en misbruyk nu onlanghs vier Tomen in Quarto geschreven heeft?

T'is noghtans waerschynelyk, dat den Almogenden ende Menschlievenden Schepper alle de planten ten nutte zyner schepfels geschapen ende aen ider Land genoeghaeme Geneesmiddelen medegedeylt heeft, om hunne eygene siecten te konnen genesen; maer eylaes! desselfs kragten zyn zoo wynigh bekennt, dat een openhertigh *Medicyn* zigh bynae moet schaemen zyne onwetentheyd openbaer te bekennen. Soo dat men nogh door studie van de oude noghte van de jonge Schryvers tot de vereyschte kennisse kan geraeken; de eenighste poorte die er dan open is, is te onderfoeken de beste ende cordaetste *Medici practici*, aen te teekenen wat uytmuntende kragten zy aen de gewasschen ondervonden hebben; en die dan exactelyk naer te volgen ende te beproeven, maer veele van dese *Practici* vervallen wederom in eene andere faute, sy vermengen zoo veele verscheyde Planten onder malkanderen, dat hunne voorschriften schier eene Compositie van *Theriaca* [ 7 ] uytmaeken, men ondervind hunne voorschriften aen de waerheyd te voldoen: maer men kan niet seggen, welk den plant is, die het uytwerkfel gedaen heeft.

(7) Eene compositie bestaende uyt 70. verschyde Geneesmiddelen.

Uyt het aengehaelde zal men dan genoeghaem zien, hoe moeyelyk het zal zyn aen de voorgestelde Vraege te voldoen, ik hebbe veele Jaeren in het onderfoek der kragten van de Kruiden overgebracht, ende hebbe my zeer dikwils over de wonderbaere effecten der zelve verwondert, ende zal geene andere aenraeken, als die, welkers kragten my eene langhe ondervindinge overvloedigh geconvincert hebben, als ook die, de welke van de geloofwaardighste Schryvers daer voor bekennt gemaakt zyn, altyts indaghtigh zynde de salutare vermaeningen van de twee onsterffelyke *Restaurateurs* van de Medicynen, *Boerhaave* (a) ende *Van Swieten* (b) den eersten seggende: *niets maekt de noodtsaekelykste onder alle Konsten ( te we-*

( a ) *Orat.* 4.

( b ) *Comment. Aphorif.* fol. 1147.

ten de Medicynen ) belachbelyker als een losgegronde overvloet van geneesmiddelen. Ende den tweeden zynen gelukigen naervolger: men kan geen grooter voordeel aen de Medicynen doen, als de zelve, door een streng ende voorsigtigh onderzoek, te ontmaeken van alles het gheens men onwaer ofte twyffelaghtigh wegens de kraghten der geneesmiddelen vind.

(8) Plantgewaf-  
schen.

Aengaende de uytwerksels der *Vegetabilia* [ 8 ] op andere Konsten, Wetenschappen ende Manufacturen, zal daer de nutste van voor stellen, ende zoo de operatie te langh waere, zal den Lefer tot de Bron Ader versenden, ende om alle verwerkinge te ontvlughten hebbe geraetsaem gevonden *ordine alphabetico* voorts te gaen.

Ik hebbe my ook aen geene sÿsthematique naemen der schryvers gebonden, maer de gemeyne ende alomme bekende gebruykt. Ik hebbe om verschyde redens de nederduytsche taele den voor-rangh gegeven 1.<sup>mo</sup> om dat het de Moedertaele van ons Land is, waer in meest alle *Academique* Schriften gestelt worden ( c ) 2.<sup>do</sup> om dat, ist dat dese *Memorie* het geluk heeft van te behaegen, onse Vaderlanders daer voor andere het gebruyk van zouden hebben. 3.<sup>tio</sup> ende besonderlyk om dat myn aengehaelde materien, buyten het stuk der Medicynen, souden kunnen verstaen worden van die, de welke gemynelyk niet als hunne moedertaele bezitten. Ten selven eynde hebbe ik ook de besonderste konstwoorden in het nederduyts hier neffens gevoeght.

( c ) Zoo ziet men de koninglyke *Ac. des Arts & S. des belles lettres de Paris, Rouen, Montpellier* alle in het frans, de *Ac. van Edenbourg*, *philos. trans.* in het Engels, de *Maetschappyen van Haarlem ende Vlissingen* in het nederduyts. &c.

A B S I N T I U M

A L S E M.

**D**it Cruyd is van soo groot gebruyk, dat men het schier van den beginne der Medicynen tot heden gebruykt heeft, ende alle *Pharmacien*, soo oude, middelbaere als jonge, hebben menigvuldige van des selfs *præparata* als *Aqua, Conserva, Cerevisia, Oleum, Extractum, sal essent: Sal elix: syrupus, essentia* ende *Vinum absyniac: &c.* ende in veele andere *composita* maekt het een der principaelste ingredienten. Siet hier feer wytloopig over d’Hr. *Neumann.* ( a )

( a ) *Des grundlichen und mit experimenten medicinische Chymie tom. 2. p. 1.*

Zyne cragt is te fyn een feer bitter *stimulerende tonicum* [1] ende daer om is het van soo groot voordeel in verslapte ingewanden, ende befonder van de Maegh, geneeft veel obftruetien voortskomende van een *Fibra Laxa*, [2] door fyne *Ossillatie* herftelt hy de Veerkragt, opent de verftoptheden, incideert het *viscidum*, (3) dryft het onnute uyt het lighaem, ende door zyne bitterheyd doet hy de fonctie van de galle (b) ende word daerom van de beste Schryvers voor een groot *stomachicum* [4] *deobstruens*, [5] *hepaticum*, [6] *anticachecticum*, [7] *antihelminthicum* [8] ende *febrifugum* [9] gehouden, maer men moet feer voorfichtigh zyn in het gebruyk van defen heylfaemen plant, want zoo hy gegeven wort in eene *fibra stricta*, (10) ofte daer eenigen *ardor viscerum* (11) is, is zyn gebruyk niet alleen vrugteloos, maer kan zelfs fchaedelyck wesen.

Het *sal Absintii*, tot een dragma met Citroen fap ten tyde van de fermentatie gegeven, is my feer dikmaels gelukt de *cholera morbus* (12) aenftonts te genesen: (c) het selve heeft my honderde afgaende koorsen van de Lente genesen, naer alvorens het lichaem gefuyvert te hebben, maer in de Herft koorsen is het meest vrugteloos.

Het *sal absintii* met *aq. menthae* is een infallibel tegengift van den *Cassava* ofte Manioc wortel van *Surinaemen* (d) den welken de flaeven aldaer als brood gebruyken.

Het *Oleum absintii* ingegeven, ende het kruyt op den buyk der kinderen geleyt, jaeght niet alleen feer dikmaels de wormen af, maer geneeft de harde en dicke buyken der kinderen.

Het aftrekfel van defen plant, in eene *Dysenterique* [13] *Epidemie* van *Coppenhaege*, heeft in het jaer 1655. feer veel goets gedaen, ende in het jaer 1679. in de Deenfche Armée heeft P. Brant zigh zelfs ende honderde andere van eene *Dysenteria verminosa*, (14) genesen. (e)

(b) Boerhaave *Chimi*: tom. 2. fol. 77. *Tachenius Hypp. Chym.* 188. *Helvet.* 1. fol. 335.

(c) Boerhaave fet meer betrouwen in het *Sal Absintii Takenii*: den felven seght *Cholerae tollit vomitusque pertinacissimos omni alia methodo incurabiles.* *Chym.* tom. 2. p. 58.

(d) *Herbert dissert. de Cassav. Item recherches Philosophiques sur les Americains* 1770.

(e) *Act. de Coppenhague* 1679 *obs.* 31.

(1) Prikkelende  
verftorkent middel.

(2) Verswakte  
vesel.

(3) doorfnyt het  
flyn.

(4) Maegmiddel

(5) Onftoppende.

(6) Leverniddel

(7) tegen de bol-  
ligheid.

(8) worm middel.

(9) kors middel

(10) gespanne  
vesel.

(11) Verhitting  
der ingewanden.

(12) Bort.

(13) Rooden loop

(14) Rooden loop  
voortskomende van  
wormen.

De Chirurgeyns gebruyken desen plant dagelykx met groote vrucht in *Contusien*, (15) *subluxatien*, (16) *ædemateuse* (17) gefwilen ende tegens het vuer.

(15) pletteringen  
(16) half ont-  
vrigtingen.  
(17) bolle.

Ten tyde van de schaersheyd van de hop, word hy in plaats van de hop gebruykt: (f) dogh twyffele ofte dit Cruyd het bier soo langh goet zoude houden als de hop, is immers soo adstringent niet, is dogh een feer goet *Anticepticum*. (18)

(18) Dat de rot-  
tigheyd wederlaat.

Het bewaert de wolle stoffen, pelteryen en pluymen van de Mot, besonder soo de tacken met *Ol. Terebint.* bestreken syn en men daer wat *Campher* by doet.

(f) *Shaw Chymical. lectures.*

## A C E T O S A,

### S U L K E R.

Desen plant heeft tegenwoordigh geen groot gebruyk meer in de Medicynen, niet tegentaende dat *Morin*, *T. Bartholinus*, *Sydenham* ende meer andere getuygen, dat het een groot *antiscorbuticum* (1) is, besonder als het met den *Cochli-aria* (2) vermengt is, welkers scherphedyd het wonderlyk corrigeert, ende volgens de getuygenisse van den voornoemden *Bartholinus* (a) genesen de *Groenlanders* hun daer mede van het scorbut.

(1) Tegens het  
Scorbut.  
(2) Lepel-blad.

Desen plant, in wey van melk gesoden, is feer dienstigh in alle heete en *putride* (3) siekten. (b)

(3) Rotte.

Het *Sal essentielle* van desen plant is een scherp suer sout: in veele opfichten verschillende van alle andere suere souden, het dissolveert het Eyser niet alleen in synen *metalliquen* staet, maer den *Crocus Martis* (4) van alle zyn *phlogisum* berooft, welke hoedanighyd nogh de *acida mineralia* (5) nogh de *acida fermentatione peracta* (6) nog de andere suere sappen hebben; immers hebbe met geen ander suer een weldoorbetene eysermael plek konnen uytdoen, soo dat de Hr. *Neuman* en veele andere gefaelt hebben, seggende, dat dit *Sal* geensints van den *Cremor Tartari* (7) verschilt, ende waer het faken men hier moghte uytweyden, soude bethoonen dat het op veele metae-

(4) Saffraen  
van Stael.

(5) Minerale  
Suere.

(6) Suere door  
gistinge bereyt.

(7) Wynsteen.

(a) *Memoires de Coppenhague* 1671. *Hijl. de l'Ac. R. D. S.* 1708.

(b) *Boerbaave Chym. tom. 2. pi. 79.*

ten en Verwstoffen geheele andere effecten doet, als andere suere doen.

Ik hebbe met dit Sout een *Tinctura Martis saturatissima* gemaakt, van de welke wonderbaere effecten gezien hebbe.

( 8 ) Verfaed-  
ste Stael Tinctuer.

Men kan dit *Sal essentielle* op de gewoonelyke maniere maeken, maer is altyd bruyn: het soo wit te maeken als men het van buyten kryght, heeft veele *Chymici* tegens het hoofd gesprongen: maer met eene klyne chymicale handgreep, kan men het soo schoon en wit als het vrend maeken; waer door men niet alleenelyk dit, maer meer andere Souten seer kort en schoon kan bereyden: hier van te schryven is van dese plaets niet: maer wilt men eenige *chymicale* operationen over desen plant sien, soo kan men lesen *hist. de Pac. R. de S.* 1690. *Item* 1721. &c.

### A L N U S,

#### E L S.

**D**Esen Els, is van geen gebruyk in de Medicynen: maer de Schors van de jonge tacken word seer veel om Lynwaet ende Cattoen swert te verwen gebruykt, alsoo het een *adstringent* is, ende de Galnoten doorgaens te dier zyn om tot soo een geringe stoffe te gebruyken: dogh het saegemeel van vers Eyken houdt is veel beter. In veele landen word dese Schors ook gebruykt om het leer te bereyden [a] ende het Hout resistteert langh in het water en word daerom gebruykt voor waterbuyzen en Pompen &c. fiet *du Hamel: Arbres & Arbustes.*

( a ) *Description des Arts & Metiers par Mrs. de Pac. Royale des S. article Tanneur, Hongroyeur, Corroyeur &c.*

### A G A R I C U S,

#### S W A M.

**D**E Swam, is eenen *Fungus* ofte Uytwassingé van eenen boom: den *Agaricus albus* is alleen dogh seer wynigh in't gebruyk in de Medicynen, ende komt voorts van den *Larinx.* (1) Sommige nochtans meynen dat het niet alleenelyk de kraghten van den *Kina kina* vermeerdert, maer dat hy het wederkeeren der Koorsen belet,

( 1 ) Lorken-  
boom.

Den Swam der Eyke boomen word van de Swert Verwers in plaets van de Galnoten gebruykt, dogh doet wynigh oft geen effect. Den geprepareerden Swam ofte *Lammadou* is by de Chyrgyns soo feer in't gebruyk om het bloet te stelpen, dat er tegenwoordigh schier niemand is of bedient zich daer van [a] ende alle moderne Chyrgyns boecken zyn daer soo zeer van vervult, dat ik het onnoodigh aghte daer voorders over te schryven: maer is men begeerigh den *Mechanismus* ofte de maniere te weten, op de welke de bloetstelpinge geschiet, die lese d'Hr. *De Haan* [b] ende op eene andere plaetse alwaer hy seght, dit gewas een *specificum* tegens de *sudores colliquativos* (1) te wesen. [c]

(1) Koutswaer.

(a) Is uitgevonden door d'Hr. Broffard 1750.

(b) *Ratio medendi* fol. 257.(c) *Ibid.* fol. 578. tom. 3.

## A L T H Æ A,

## M A L U E'.

Desen geheelen plant, soo blaederen, bloemen, saet, als wortels zyn in de Medicynen van groot gebruyk: alle deels deelen zyn feer *Emollient*, (1) ontspannende, pyn-stillende ende door zyne slymachtigheyd (besonder de wortels) feer *obvolverende*: (2) om syne *mucillagineusheyd* (3) en *obvolverende* kragt word hy veel gebruykt in verkoutheden, Borst, Nier en Blaes quaelen, voortskomende uyt eenige *Acrimonie*; (4) cok in den rooden loop, scherpe *Diarrheen* (5) ende voorders in alle siektens, daer men ontspannen ende obvolveren moet.

(1) Versagende

(2) Omwendende

dende

(3) Slymigheid

(4) Scherpte

(5) buyk-loop.

*Du Hamel* verhaelt dat de Decoctie van desen wortel meer effect als alle ander remedien gedaen heeft, in eene generaele *Epidemie* van geïnflameerde Oogen grasserende tot *Orleans*. [a] Het selve hebbe ik alhier ondervonden anno 1768, wanneer alhier ook eene diergelyke *Epidemie* was. Het selve *decoctum* geneest ook de Cloven ende *Excoriatien*. (6)

(6) Ontveltingen.

Ik hebbe feer dikwils, ende altyt met groot succes, den *Unguentum Althææ* met *Spir. Sal. ammon.* en *Camphora* in de zyde-wee ofte *Pleuritide* gebruykt, ende soo men de lydende partye

(a) *Hist. de l'ac. R. des S.* 1747.



daer sterk mede vryft, is de pyne gemeynelyk in korte uren verdwenen, sonder nochtans de andere remedien te veronagtfacmen. Van niemand worden er schier *anodyne* [ 7 ] of *Emolliente* [ 8 ] *Cataplasmata* [ 9 ] of *Fomentatien* [ 10 ] voorgeschreven, ofte de *Althæa* blaederen ofte het poyer der wortelen dient daer voor *Basis*. Hy is ook het principaelste ingredient in veele *Syropen*, *Salven*, *Plaesters*, *Tabletten*, *Decoctien* &c. Soo dat desen plant van seer groot gebruyk ende utiliteyt in de *Medicynen* is.

- ( 7 ) *Pynstillende.*
- ( 8 ) *Vermalende*
- ( 9 ) *Pappen*
- ( 10 ) *Stovingen*

Het afkooksel van *Althæa* wortels word gebruykt, in plaetse van *Arabischen* ofte *Santgaelschen* Gum, tot het lustreren der Stoffen, besonder soo die Gummen wat dier zyn.

Den auteur van de *Pharmacopée moderne* zegt, dat uyt desen wortel een Gum kan gemaakt worden in alles gelyk aen de *Arabische* Gum, t'ghene een groot profyt voor dit Land soude zyn, alsoo desen plant hier seer overvloedigh groeyt.

De decoctie van desen wortel word ook gebruykt, by de *dissolutie* [ 11 ] van *Mercurius*, [ 12 ] in sterk water, om het Haefen en Conynen haar te stryken, om het selve beter te doen walken ofte vollen voor de Hoedemackers, waer door de hoeden veel fynder en schoonder thoonen. Dit Geheym heeft de *Engelsche* groot gewin bygebroght, maer is nu sedert eenige jaeren tot ons overgekomen. ( b ) De wortels van *Althæa* root gemaakt, gebruyken de *Fransche* om de tanden te suyveren.

- ( 11 ) *Ontbindinge.*
- ( 12 ) *Quiksilver.*

Onder dese classe behooren den *Malva*, [ 13 ] *Verbascum* [ 14 ] ende *Consolida major*, [ 15 ] de welke alle ontrent van het selve uytwerkfel zyn.

- ( 13 ) *Keskenkruyt.*
- ( 14 ) *Wolleblaederen.*
- ( 15 ) *Smeerwortel.*

( b ) *Description des arts & metiers par M. rs de l'ac. R. des S. Chapellier. Item Diction. de commerce, Diction. Enciclop. &c.*

AURANTIUM,

ORANJEBOOM.

**A**lhoewel desen boom niet eygen aen dit Land is, soo nochtans hebbe geraeden gevonden den selven alhier te plaetsen, soo om dat hy hier overvloedigh gequeekt word, dat zyne medicinale kraghten van over veele Eeuwen bekend zyn, als besonderlyk om dat desen boom tegenwoordigh aen de *Medicynen*

( 1 ) *Maegstercende.*( 2 ) *Hertstercende*( 3 ) *Hoofstercende middel.*

nen eene grootē nieuwigheyd wilt bysetten. Het gedistilleert water van de bloemen gebruykt men als een *stomachicum*, ( 1 )

*Cardiacum* ( 2 ) ende *Cephalicum*. ( 3 )

De vrucht, om haer aengenaem suer, is het alderbeste *Antiscorbuticum*, dit is bekend aen de *Bewinthebbers* der Oostindische Schepen, de welke ordre geven soo dra dese siekte onder het Scheepsvolk grasseert, hun aen het Eyland *S.<sup>ta</sup> Helena* kaep *goede hope* ofte eenigh ander Eyland, waer dese vruchten abundant zyn, te ontschepen, ende de selve voor haer principaelste voetsel te laeten gebruyken, ende op korten tyd siet men meest altyd het Scheepsvolk volkomen gesont; het selve heeft onlangs getoont den *Admirael Anson*, [ a ] *Jaques l'Eremitte* [ b ] en veele andere Zeevaerders.

Ik hebbe verschyde maelen door veel en langdurigh gebruyk van dese vruchten ende ook Citroenen het *Scorbut* radicael genesen, waer toe te vergeefs alle andere *Antiscorbutica* gebruykt waeren, den geleerden *De Haan* zeght dat wy de *Antiscorbutica* met geheele handvullen ende de *Oranje-Appels* tot thien daeghs behoorden te geven [ c ] om daer het waer effect van te sien.

( 4 ) *Rotte.*( 5 ) *Loogsuigtige.*( 6 ) *Redengebruykende.*

Wat effect dese suere sappen in *beete* en *putride* ( 4 ) koorsen, besonder in kinderpocxkens en alle *Alcalescente* ( 5 ) humeuren, uytwerken, is te seer aen alle *Rationale* [ 6 ] Medicyns bekend, om hier voorders over te schryven.

( 7 ) *Vallendeziekte.*

Over eenige jaeren is in *Holland* geweest sekeren persoon, sijn eenen *Persiaen* noemende, den welken zigh vanteerde de *Epilepsie* [ 7 ] te kunnen genesen, hy kreegh grooten toeloop en genaf-er waerelyk veele: eyndelyk de Dochter van sekeren *ryken Jode* genesen hebbende, wird zoo rykelyk beloont dat hy het ghyum ( bestaende alleenelyk in het poeder van *Oranje-blaedren* tot een a twee dragma daegs te gebruyken ) gecommuni- ceert heeft: men heeft dit middel daer naer seer dikwils, maer met soo goeden uytval niet, als alswanneer den *Persiaen* het ad- ministrerde, gegeven: ofte hy iets aghter gehouden heeft, ofte de soort van *Oranje-blaedren* onderscheyden heeft, ofte

( a ) *Voyage au tour du monde.*( b ) Die getuygt alle zyn scheepsvolk door dese vrucht van het *Scorbut* genesen te zyn.( c ) *Ratio medendi tom. 2. p. 1.*

de foorte van *Epilepsie* waer in dit middel het effect doet , beter gekent heeft , is nogh onbekent.

Dit middel my door eenen *Joodschen Heere* gecommuniceert synde, hebbe daer vyf preuven mede gedaen, ende hebbe in vier geene genesinge konnen verrichten, maer wel de *Paroxifmi* [ 8 ] wat lighter, ofte zoo menighvuldig niet gehad. Maer den vyfden zynde een man van 26 jaer verselt met de vehementste *Symptomata*, [ 9 ] is door dit middel radicael genesen. het gene te bemerken is, is, dat den leyder soo groote quantityd wormen quyt geworden is, dat het onmogelyk soude schynen dit te gelooven, alhoewel desen geene teeckens van wormen oyt gegeven hadde, soo dat dit geval niet kan aengesien worden als voor eene *Epilepsia verminosa*, (10) van de welke door andere *Antehelminthica* (11) verschyde genesen hebbe, ende nogh dagelycx van een ider daer door genesen worden.

Over dit middel, daer naer gelesen hebbende, de geleerde Werken van d'Hr. *De Haan*, (a) hebbe nogh verscheyde andere proeven gedaen, dogh hebbe niet geluckiger als in myne voorgaende geweest, soo nochtans hebbe dese bladeren altyts een goet *Antispasmodicum* (12) gevonden.

Seker *Italiaen* my gecommuniceert hebbende, dat in zyn vaderland het onmenschelyk schelmstuck van te vergeven seer abundant geplogen wird, dog dat men gelukighlyk een tegengift in twee a dry Oranje-Appels ofte Citroenen daghs te gebruyken ontdeckt hadde, is my kortst daer naer het geval voorgekomen, dat verschyde perfoonen vergif ( waerschynelyk een arcenicael ) [ 13 ] gebruykt hadden, eenen van die, onder myne forge zynde, is door het gebruyk van abundante Citroenen genesen. Dit communicerende aen eenen van myne *Confreers* heeft op de selfde maniere zynen patient ook behouden, de overige zyn alle gestorven. Een ander voornaem perfoon, door het gebruyk van een vergiftigh onbekent poeder, in eene quynende ziekte ende daer naer in eene volkomene *Paralysie* (14) vervallen zynde, hebbe ik nu onlangs, niet tegenstaende seer hoogh in jaeren, door het gebruyk van Citroenen volkomen herstelt.

Dese kragt word bevestigt door *A. Bartholinus van Turin*

( 8 ) *Aenvallen*

( 9 ) *Toevallen*

( 10 ) *Wormval-  
lende Ziekte.*

( 11 ) *Worm-  
middel.*

( 12 ) *middel te-  
gens de stuyp-trek-  
kingen.*

( 13 ) *rattekruyt*

( 14 ) *Lammig-  
heyd.*

(a) zeggende, dat het vergif *Aquetta* genaemt ( zynde een *Ar-  
cenicael* t'welk men tot *Roomen* onder het *Pontificaet* van *AL-  
EXANDER VII.* sterk gebruykte ) door het gebruyk van Citroe-  
nen onschadelyk gemaekt wird, ende dit vind men zelfs in de  
oudste Schryvers bevestigt. ( b )

( 15 ) Wormag-  
tig.

In de laefte pest van Weenen, de welke *vermineus* ( 15 ) was,  
heeft men geen beter Remèdie als het sap van Citroenen ge-  
vonden. ( c )

( 16 ) overvloedige  
maend sonden

*L. Septalius* heeft lange jaeren voor een Geheym gehouden,  
het aftreksel van onrype Oranje appelen *in fluxu mulieb. immo-  
dico.* ( 16 ) ( d )

( 17 ) maegster-  
kende

*P. Labat* ( e ) zegt, het sap van Citroenen wonderheden te  
doen in verouderde ulceratien. De vrughten en zelfs de bla-  
deren van Citroenen langh gebruykt, genesen het *malum hypo-  
chondriacum.* ( f ) men maekt uyt de vrughten en bloemen van  
Oranje appels ende Citroenen verschyde prysbaere medica-  
menten als *aq. naphæ, ol. cort. aur. cit., miwa, tinct., conferv.*  
ende veele andere, zynde alle goede *stomachica,* ( 17 ) *tonica*  
( 18 ) ende *carminativa.* ( 19 )

( 18 ) verster-  
kende

( 19 ) hertster-  
kende middels

Daerenboven worden dese vrughten overvloedigh gebruykt  
voor tafel ciraeden, dranken, liqueuren ende reukwerken, het  
Citroen-sap word ook seer veel gebruykt van de zyde verwers  
voor het rood. ( g )

- ( a ) *Ephem. nat. cur. ann. 6. decem. 2.*
- ( b ) *Virgilius georg. 126.*
- ( c ) *Collection. acad. tom. 7. pag. 337.*
- ( d ) *Labyrinth. med. 478.*
- ( e ) *Voyage d' Amerique p. 3. fol. 201.*
- ( f ) *Collect. academ. tom. 7. pag. 303. anno 1766.*
- ( g ) *Macquer l'art de la teinture en soye, adopté par l'ac. R. D. S.*

B E C A B U N G A,  
B E E K E N B O O M.

**D**Esen plant word generalyk van alle auteurs voor een seer  
groot *antiscorbuticum* gehouden, maer word meest met  
*trifol. aq.* ( 1 ) *nasturtium* ( 2 ) of *Cochlearia* ( 3 ) vermengt,  
om de scherphheyd der selve te corrigeren, gelyk wy boven van  
de *acetosa* geseyt hebben. Men geeft dese kruiden versich, ofte

- ( 1 ) waterklaver
- ( 2 ) waterkers
- ( 3 ) Lepelblad

het sap daer uyt geperst met sap van *Oranje Appels* ofte Citroenen ofte reynschen wyn tot 8 a 10 oncen s'morgens, ofte men doet de bovengemelde kruiden met versc'h bier fermenteren.

De Polder Boeren, waer het *Scorbut* seer sterk grasseert, leggen den *Becabunga* op hunne scorbutique ulceratien ende genesen ofte ten minsten pallieren de selve daer dikmaels mede.

Eene *fomentatie* ofte *cataplasma* van *Becabunga* is seer voordelig in *Condilomata*, ( 4 ) in de Speen ende eyndelyk desen plant word van een ider in alle Huydsiektens gepresen.

( 4 ) *Aertspraten.*

*Trayus* segt, hem in de Huydsiektens der Beesten eene excellente remedie te wesen.

## BELLADONA, SOLANUM FURIBUNDUM,

### N A C H T S C H A D E.

**N**iet tegenstaende desen Plant van alle *Medici* en de *Botanici* voor seer vergiftig gehouden word, ende met honderde funeste exempels daer van by de *Auteurs* te vinden zyn, ( a ) soo nogtans wild men in dese eeuwe, daer men uyt alle vergiftige planten heylsaeme remedien tragt te soeken, den selven als eene *specifische* remedie tegens den Kanker ende *Skirrus* ( 1 ) aenpryfen, ( b ) daer nogtans dese nieuwigheyd langh te voren aen *Rayus* bekend was. Ende niet tegenstaende den d' *Hr. De Haan* ( c ) desselfs gebruyk eenighsints aenpryft, De *Hr. Ostinger* ( d ) verschyde goede gevallen daer van voorstelt, D' *Hr. T'Gataker* ( e ) den selven seer verheft als ook de *Philos. transact.* van desen plant veel gewagh maeken, ( f ) den *Journal de Medicine* ( g ) veele genesingen voorts brengt, hebbe noyt den selven derven gebruyken, om een extra droevigh geval dat ik van een ander gesien hadde. Soo dat ik oor-

( 1 ) *Knotgezwil.*

( a ) *S. Pauli bot. quad., Lobel, Sapei, hist. plant. &c.* brengen verschyde exempels by, de dood door desen plant veroorsaekt te zyn. Item het famous exempel van den kruythof tot Leyden &c.

( b ) *Lambergen lectio perfuncti Carcinomatis 1754.*

( c ) *Rat. med. p. 2 pag. 36.*

( d ) *Dissertatio de belladonna 1739.*

( e ) *Observations of the internal use of the solanum 1757.*

( f ) *Tom. 4. pag. 112.*

( g ) *Journal de Medicine xber 1759. Julius 1760. January 1761. february 1761. &c.*

deele voldaan te hebben met den nieuwsgierigen lefer te fenden naer die *Auteurs*, die stouter als ik den felven, abundant gebruykt hebbende, aenpryfen. Die curieus is menigvuldige Chymicale experimenten met het fap van de vrugt van defen plant te sien, lefe *Lanfonius*.

SOLANUM SCANDENS ofte DULCAMARA.

( 1 ) waterdry-  
vend.

**D**Efen water plant word, om de gelykformigheyd van fyne vrught, onder de claſſe der *Solana* gerekent. Ik hebbe den felven dikmaels voor een bloetfuyverende ende *diurelic* ( 1 ) middel met goet fucces gegeven.

*Linæus* feght, het een groot *Antifcorbuticum* gevonden te hebben.

*Collin* fegt, het in rebelle *quartanen* feer veel goets te doen. ( a ) *Sauvage* en *Rafout* getuygen het felve. ( b )

Item den *Journal de la Medicine*, ( c ) alwaer menighvuldige ende wonderbaere exempels te lefen fyn.

SOLANUM TUBEROSUM ESCULENTUM,  
A E R D - A P P E L S.

**D**Efen wortel, ons onlangs uyt *America* overgebraght, was in den beginne niet als voetsel voor gemeene lieden, maer de ongegronde vreeſe van ongefontheyd verdwenen zynde, gebruykt men den felven nu op de treffelykſte tafels, en dient by gemeyne lieden voor het principaelſte voetsel, jae hun manna, alfoo zy ſchier niet anders met deſe diere tyden gebruyken, ende is tegenwoordigh ſchier foo noodfaekelyk als het graen ſelfs. Men maekt van de ſelve niet alleen verſchide tafel gerechten, maer ſelfs Meel, Ameldonk, *Spiritus ardens* &c. ( d ) ende waſt foo overvloedigh, dat een ſtuk land dat 12 quintalen terw kan voorts brengen, hondert quintalen Aerd-Appels uytlevet. ( e )

BE-

( a ) *Annus medic.* 3.

( b ) *Memoir. de l'ac. Roy. des S. anno 1761.*

( c ) *January 1765.*

( d ) *Du Hamel culture des terres.*

( e ) *Bomare dict. d'hiſt. nat.* ende fegt de Paerden, ende Koeyen daer mede te kunnen gevoed worden.

B E T U L A ,  
B E R K E N - B O O M .

**D** Efen Boom zoude alhier geene plaetse vinden , ten waere ik met het afkookfel van de Toppen ende jonge bladeren te drinken, de alder-rebelste huyd ficktens genesen hadde, ende wil hier alleen een geval uyt menighvuldige voorstellen. Sekere jonge Jouffrouwe hadde, voor eenige *dartreuse* (1) plekken in het aengesigt tot myne groote verwonderinge, alle foorten van *anti-scorbutique* ende bloet-fuyverende decoctien, *purgantia*, alle foorten van *Pomades*, Salven, selfs *Saturnina* (2) ende *Arce-niculia*, (3) *abundante Mercurialia* (4) soo uyt als inwendig te vergeefs, dogh dat te verwonderen was, sonder schaede gebruykt, ende hebbe de selve, op korten tyd, door het voornoemt afkookfel van berken rys volkomen genesen: dog dit moet niet wonder scheynen, terwyl den grooten *Boerhaave* (a) het sap uyt defen boom als een ghym tegens de Lazernye recomman-deert, ende *Gualter Needham* segt, niet alleen het *Scorbut*, maer zelfs de *Pbithisis* (5) *Scorbutica*, daer door genesen te worden.

(1) *Haerworm-  
agtige.*

(2) *Lootmidde-  
len.*

(3) *Rattekruyt*  
(4) *Quiksilver*

(5) *Teeringe.*

Dit sap vloeyt seer overvloedig uyt de doorkerfde boomen, als stam, tak en wortels saemen wegen; in *America* word uyt dit sap, (in de *Franfche* nu *Engelfche Noordsche Colonien*), met duyfende ponden fuyker gemaekt, ende word veel beter ende gefonder geagt, als dat, voortskömende van het fuyker riet. d'Hr. *Cathuyfer* ende veele andere, hebben uyt het sap van onse *Europaenschen berk*, het selve fuyker gemaekt. Dit sap gefer-menteert, geeft eenen aengenaemen *vineusen* (6) drank.

(6) *wynagti-  
gen*

Dit hout wast in de alderschraelfte gronden, ende is daerom seer nut in de nieuwe opgebroke ne heyden, ende dient voor Reepen, Bessenen, drayers, als lang in het water resisterende aen de rottinge. (b)

*Linæus* (c) segt, dat de Laplanders van defen boom hunne netten, kleederen, schoenen, schootels, huysen, schuyten &c.

C

(a) *Chym. tom. 2. p. 172.*

(b) *Du Hamel traité des arbres & arbusles.*

(c) *Linæus flor. lap. pag. 261.*

ende een soort van *Moxa* bereyden, waer mede zy het selve effect als de *Chinesen* doen.

Die meerdere effecten van desen wonderbaeren boom wilt sien, lese de *Philos. transact.* (d)

B R I O N I A A L B A,

W I L D E W Y N G A E R T.

**A**lle die de *Botanici* ende *Medioi practici* doorlesen hebben, sullen ligt gelooven den wortel van desen plant een alder-voordeelighste hulp-middel te zyn; ik wil alhier niet aenhaelen dat hy, volgens de getuygenisse van *Sydenham*, de *sinneeloosheyd* geneest, nog dat a *Villa Nova* daer mede de *Epilepsie* geneesen heeft, noghte de wonderbaere kragten, die *Tachenius* hem in het *Arthritis* (1) toeschryft: alle de goede effecten aen te haelen, die door desen plant geschiet zyn, soude meer als onse geheele *memorie* bevatten: maer ick wil alleenelyk getuygenisse geven van de wonderbaere uytwerksels, de welke ik zelfs van desen wonderbaeren wortel gesien hebbe.

(1) *Figt.*

Ik herkenne dan, den wilde Wyngaert wortel het aldergrootste *resolvens*, (2) dat in de medicynen bekend is: ik hebbe hem honderde reysen op *Contusien*, (3) *Contortien*, (4) *Echimosis*, (5) ende zelfs op het *Pannaritium*, (6) met het aldergrootste succes *Topice* gebruykt: voor dese laeste pynelyke quaele schynt hy iets *miraculeus* te doen, besonder, soo hy met wat *Theriaca* ende *Camphora* vermengt is.

Ik derve, sonder *Exageratie*, getuygen, ten minsten duyfent *Hidropici*, (7) *Leucophlegmatici*, (8) ende *Aedematosi*, (9) ten tyde van myne *Administratie* van den armen (onder welke Menschen, soo om hunne sleghte *Nouriture* als naektheyd &c. dese quaele zoo overvloedigh grasseert, dat ik niet geloo-ve eenen dagh gehad te hebben sonder eenen te hebben,) daer mede geneesen te hebben. Somtyts het Sap, somtyts het poeder, tot eene halve dragma, drymael daeghs gegeven, en dikmaels, als den wortel versch is, om zyne *vomerende* kragten te beteugelen, met de helft *cremor tartari* (10) vermengt, dry-

(2) *verteeren-*  
*de middel.*

(3) *pletterin-*  
*gen*

(4) *verorin-*  
*gingen.*

(5) *Blauw-*  
*plekken.*

(6) *Feyt.*

(7) *watersug-*  
*tige*

(8) *witrefught*

(9) *bolle.*

(10) *wynsteen*

(d) *Phil. trans. tom. 2. p. 673. Item tom. 5. p. 328. Item Esnuller Wald Smid. Hangius ontdekke natuerlicher geheimnisse &c. &c.*



mael daegs tot eene dragma gegeven, den *doses* naer de kragten van den Leyder schickende. Van tyd tot tyd, moet men ook den vervallen *tonus* ( 11 ) van den siekenen door eenige *tonica* ( 12 ) herstellen.

Ja geloove wynige van de voornoemde dry siektens gehad te hebben ende niet genesen te zyn, als die, daer de *Corruptio viscerum* ( 13 ) sich *manifesteerde*, voor het gebruyk van dit Geneesmiddel. Den nomber van *Icterici*, ( 14 ) *schrophulosi*, ( 15 ) en andere verstopheden, die ik door desen goddelyken plant genesen hebbe, is soo groot, dat ik den selven met recht onder de *heroica*, ( 16 ) neffens den *Opium* ende *Kina*, derve verheffen.

Den Geleerden *Scopoli* ( a ) seght, desen wortel de hertnekigste *Obstructien*, naer het misbruyk van den *Cortex Peruvianus*, te genesen.

Den Getrouwen *Observateur*, *Am. Lusitanus*, om meer kragt aen syne woorden te geven, besweert schier de uytmuntende kragten van desen wortel, ( b ) ende die genegen is meerderen lof van den selven te lesen, die gelieve nae te sien *Helmontius*, ( c ) *Etmuller*, ( d ) *Happerus*, ( e ) *Boulduc*, ( f ) *Avicenna*, *Forests*, ende ontalbare andere, ende sy fullen over de getuygenissen verstaelt staen.

( a ) *Flora Carneolica* 1750. pag. 267.

( b ) *L. 6. obs. 22.*

( c ) *Pag. 416.*

( d ) *T. 1. pag. 757.*

( e ) *Epb. nat. C. Di 47.*

( f ) *Hist. de l'Ac. R. des S. 1712.*

## C A N A B I S,

### K E M P.

**H**Et Saet ende de Olie van desen plant, is alleenelyk in de Medicynen in't gebruyk, en als een *demulcens* ( 1 ) ende *relaxans* ( 2 ) bekend: maer in de *Economie* is desen plant van de aldergrootste nuttigheyd, ende geeft geen klyn gewin aen de *Provintie* van *Vlaenderen*. Men maekt van den Bast ofte Schors, Gaeren, Lynwaet, Linten, Touwen, Papier &c. Het Zaet, dient tot vetmackinge van alle gevogelt. De Olie word van de *Seepsters* bemint, niet alleen om haere vettigheyd, maer om

( 11 ) *vervalle-  
ne sterkte.*

( 12 ) *Verster-  
kent middel.*

( 13 ) *bederf der  
ingewanden.*

( 14 ) *Geelsug-  
tige.*

( 15 ) *Klierge-  
swellen draegen.*

( 16 ) *belden mid-  
delen.*

( 1 ) *vermalende  
( 2 ) ontspannen-  
de middel.*

dat zy daer van de groene Seep sonder Indigo kunnen beryden. Siet over desen *interessanten* artikel de *Memorien* van d'H. ren *Dodart*, *Du Hamel*, *Marcandier* ende van de *Societé d'agriculture de Berne*, de welke alle uytmuntende ende seer schoon zyn.

CARDUUS BENEDICTUS,  
GESEGENDEN DISTEL.

Uyt desen plant worden verscheyde genees-middelen bereyrt, als *Aq.*, *Extract*, *sal Essent.* & *Elixirios*, *Syrup.* *Conserva* &c. desselfs principaelste effect is sweet dryvende te zyn, ende hy wird eertyts in Maefels, Poxkens, en *Pleuris* veel gebruykt: maer tegenwoordig in die siektens, de sweet-middelen van meest alle verworpen wordende, word wynigh gebruykt. Somtyts nogtans, word desen middel met profyt in afgaende koorsen gegeven. *Fredericus den derden*, heeft desen plant als een eergift uyt de *Indien* ontfangen, ende men schreef aldan de selven groote kragten toe: (a) maer 't sedert dien tyd, is desselfs lof seer vervallen, niet tegenstaende *Gesnerus*, *Etmuller* ende besonder *Cbrist. Petri*; (b) aen desen plant veele kragten toe-eygenen. By eygene ondervindinge niet veel konnende seggen, is den selven alleen hier geplaceert uyt respect van de outheyd.

(a) *Riger introductio ad notitiam rerum naturalium.*

(b) De welken over desen plant, een geheel volumen geschreven heeft.

CENTAURIUM MINUS,  
CENTORIBLOEMEN.

(1) bitter  
(2) openende  
(3) Maagbree-  
sterkende-middel.

Den *Centaurium*, is een seer goet *Amaricans*, (1) *deobstruens*, (2) ende *Tonico-stomachicum*. (3) Hy is van groot gebruyk in de *Medicynen*, hy geneest niet selden de lente afgaende koorsen: maer de herf koorsen, resisteren seer dikwils aen desen middel.

Eer den *China bast* bekend was, wird desen plant voor een der beste koors-middelen gehouden: siet hier over *Rulandus*, die den selven besonderlyk aenpryft.

Den *Extractum Centaurii* word dagelykx, als een groot *deobstruens*, van meest alle *Medicyns*, in *Malo Hypochondriaco* *Cblo-*

roft, ( 4 ) geelfugt, en ander geobftruceerde ingewanden voorgefchreven. Hy dient veel in alle deobftruerende pillen, Maeg-tincturen en Elixiren, ende de H. r F. Hofman maekt veel gebruyk van defen plant.

( 4 ) Maegbden-bleek.

*Palmarius* gebruykt den felven tegens de Raferny, ende de *Pharmacopé van Londen*, in het fameus *pulvis Comitit de Mirandole*, tegens het *Podagra*. *Galenus*, *Herften*, ende meer andere, hebben ider eenen geheelen Boek over deffelfs kragten in't light gegeven.

*Rulandus* fegt, *præmiſſo vomitu*, alle *intermittente* hier door geneſen te worden : dog ſoude niet gerne borge voor deſe *Affer-tie* blyven, alſoo dikmaels, het contrarie geſien hebbe. *Maurit. Hofmann* heeft, met het Poeder van deſen plant, verſchide *Hydropici* geneſen. *Ephem. nat. C. &c.*

## C A R T H A M U S ,

### WILDEN SAFFRAEN ofte SAFFLOERS.

Deſe Bloemen, worden ons van *Duytſland* abundant overgebroght, waſſchen nogtans hier feer gulſig, ende zyn van feer groot gebruyk. De *Engelſche* hebben deſen plant onlangs beginnen te cultiveren, ( a ) ende hebben hem nu ſoo overvloedigh, dat zy daer reets van aen den vrenden verkoopen.

De bloemen alleen van deſen plant gebruykt men tot het rood, ende beſonder het *Ceris*, te verwen, ( b ) op zyde, cattoen en lynwaert, maer geeft geen vaſt couleur.

In Sweeden, heeft men de Culture van deſen plant ſoo nootſackelyk geacht, dat de *Academie* daer over een expreſ *tractaet* gemaekt heeft. ( c ) Ik hebbe ook eenige *experimenten* met den *Carthamus*, die ik ſelfs gecultiveert hadde, gedaen, ende vinde hem in geene maniere inferieur aen den vrenden, ſoo dat het feer voordeeligh ſoude zyn, de Culture van deſen plant alhier te *encourageren*.

( a ) *Miller* kruytkondig woordenboek.

( b ) *Macquer l'art de la Teinture en Soye. Item hiſt. de l'ac. R. d. S. 1711.*

( c ) *Alb. ac. ſcient. ſucc. 1755. pag. 210.*

CHAMÆDRIS,  
L A G E E T K E.

**D** It gewas, is in groot gebruyk in de Medicynen, koomt in de Compositie van verscheyde *Decoctien*, *Poeders*, *Electuarien*, *Syropen* &c. syne principaelste kragten zyn te wesen, een groot *Amarum*, (1) *Stomachicum*, (2) *Tonicum*, (3) *Antihelminthicum*, (4) *Febrifugum*, (5) *Diureticum*, (6) ende *Sudorificum* (7) ende is daer voor van meest alle Schryvers bekend.

( 1 ) Bitter.  
( 2 ) Maagh-  
middel.

( 3 ) versterkende  
( 4 ) tegens de  
wormen.

( 5 ) Koorfmid-  
del

( 6 ) waterdry-  
ven

( 7 ) Sweetdry-  
vent-middel.

( 8 ) Figt

( 9 ) vligende  
stercyn.

Ik hebbe desen plant, wel hondert ende meerdere ryfen, in *Reumatismo*, (8) en *Arthritide*, (9) somtyts alleen, ende somtyts met den *Chamaepitis pulv. Lumbric. terr.* en *Gum Guaiac.*, van ider even veel tot een *Dragma*, dry a vier mael daegs ingegeven, ende moete getuygen de versche *Reumatisma* meest alle daer door genesen te hebben: maer soo dese Quaelen veroudert zyn, gebruykt men het dikmaels vrugteloos: maer dog soomen de *Urine* copieus ende troebel siet afkomen, is men van de genesinge bynae verzekert. Ik hebbe ook ondervonden, dat soo wanneer dese Quaele wat *rebel* is, ende men eene goede quantiteyt *Balsamum Copaibæ* daer mede vermengt, dat het schieer noyt sonder vrucht gegeven word, maer moet lang gecontinueert worden.

D'H.<sup>r</sup> *Gaubius*, in de *Haarlemsche Maetschappy*, (a) brengt een quaed gevolg van het gebruyk van desen plant by: (b) maer, niet tegenstaende myne hoog-agtinge voor dien vermaerden *Professor*, soo schynt my de saeke niet genoegh te *consteren*, om soo heylsaem middel te decrediteren: immers betuyge noyt iets diergelykx gesien te hebben, al-hoe-wel desen plant seer overvloedigh gebruykt hebbe. De Heeren *Hofmann*, (c) *Vesalius*, (d) *Solenand*, (e) ende ontelbaere andere, konnen in hunne Schriften niet genoegh de kragten van desen plant verheffen.

Den *Chamaepitis* my ontrent altyt de selve effecten gedaen hebbende, gaen den selven stilswygende voor by.

( a ) *A.* 1758.

( b ) *Tom.* 8.

( c ) *Hofm. l.* 2 c. 60.

( d ) *Pag.* 629.

( e ) *Consult. pag.* 437.

CHAMÆMELUM VULGARE,  
CHAMILLÉ.

**A**Lhoewel defen plant voor onkruid uytgeroeyt, ende dagelycx onder den voet getrapt word, soo fyn zyne deugden soo menigvuldig, dat de *Medicyns* en *Chyrgyngs* hem dagelykx feer abundant gebruyken.

De *Medicyns* gebruyken hem als een *Febrifugum*, (1) en is soo kragtig, dat ik in verschyde gevallen *intermittente* koorsen gehad hebbe, die aen den *Kina* resisteerden, ende andere, die door dese heylsaeme schorfe wel weghgenomen warden, maer selfs ten tyde van het gebruyk van den *Kina* te rugh quaemen, ende hebbe de selve alsdan met den *chamille* genesen. Immers de langdurige ondervindinge heeft my geleert, dat den besten middel om het *recidiveren* (2) der koorsen te beletten is, het poeder ofte den *Extractum chamæmeli* met den *Cortex Peruvianus* te vermengen, ende kan dit seggen met duysende experimenten bewyfen. Die de welke de *Antispasmodique* (3) (a) ende *Anticeptique* (4) (b) kragt van dese bloemen bekent zyn, sullen de reden van dit aengehaelde lightelyk konnen oplossen, besonder, soo wanneer zy het *Systhema* van de *intermittente* koorsen van den Grooten *Linæus* (c) wel doorgrond hebben.

Den *Chamille* is een goet *Carminatiff* of wind-brekend middel, ende is daerom gemeynelyk den *Basis* van alle *Carminative* *Misturen* en *Lavementen*: zyne *Antispasmodique* kragt is soo groot, dat een simpel *Lavement* van *Chamille* feer dikmaels een hevige *Cramp Colic* geneest, ende de opgespanne winden uyt de dormen discuticert. (d)

De *Cardialgien* ofte Maeg-pynen, de welke feer eygen zyn aen veele Vrouw perfoonen, hebbe ik honderde, ja selfs die 7 a 8 jaeren veroudert waeren, ende die van veele voor onge-

( a ) *De Haan rat. med.* noemt dese bloemen een ontwyfelbaer *antispasmodic* en *sudorif* fol. 185

( b ) *Prengle* segt, het een der grootste *anticeptica* te zyn.

( c ) *Amænitates academ.*

( d ) *Baglivus* segt, het te zyn een *Antidotum Colicæ a quacumque causa oriatur* l. 1. *prax. med. de Colicæ*. § 1.

( 1 ) *koorsmiddel*

( 2 ) *wederkeeren*

( 3 ) *krampmiddel.*

( 4 ) *dat de rottyghyd wederstaat.*

neefelyk herkent waeren, door eene *infusie* als Thé van *Chamille* en *Munt*, van ider even veel, op korten tydt genefen. Ende kan dit gebruyk niet genoeghaem aenraeden, om de verbasende effecten die ik daer van gefien hebbe.

Een Matrasken met *Chamille* bloemen, op de fwellingen der kaeken, door *fluxien* op de tanden veroorfaekt, geneeft dese *monstrucuse* fwellingen.

*Ettmuller* (e) stelt den *Chamille* voor alle andere *Antispasmodique* middelen, ende segt, het een wonderbaere remedie te zyn in de *Nier pynen*, *pynen der bevrughte vrouwen*, naerwéen, en alle andere pynen.

Den onvermoeyelyken *Pringle* (f) segt, naer herhaelde ondervindingen, dat dese bloemen niet alleen het vlees buyten bederf houden, maer zelfs dat het vlees, het ghene reets zeer stinckt, door de *infusie* van *Chamille* van allen stank kan geret worden: ende daer voor soude desen plant voor de *Huydeveters*, *Velleploaters* &c. van veel nut kunnen zyn.

Den *Chamæmelum* word van de *Chyruurgyns* dagelykx, als een groot *Resolvens*, (5) in alle *inflammation*, ende beginnende *Gangrenen*, in fomentatien, en *Cataplasmata* gebruykt.

(5) *Vertterend middel.*

Den *Roomfchen Chamille* heeft ontrent de selve kragten, ende is daer en boven een groot *Correctif* voor de *folia fennæ*: (6) want hebbe noyt van de alderminfte *buyk-krimpigen* hooeren klagen, al-hoe-wel verschyde mael twee *dragma fol. fenn.* met een *pugill. Chamæn. Rom.* gegeven hebbe om als Thé te drincken.

(6) *Senne-bladeren.*

Men maekt uyt dese bloemen verschyde hulp-middelen, als *Aq. Extract. Essent.*, *Syrup. Olea distillata* & *Cocta* &c. fiet voorders over desselfs wonderbaere kragten *Schefern de Chamæmelo* &c. &c.

(e) *Cap. 9 p. 1.*

(f) *De Cepticis & Anticepticis*

## C I C U T A,

## D O L L E K E R V E L.

D Efen plant heeft, t' sedert veele eeuwen, voor vergiftigh bekend geweest, ende men leeft daer van by de Schryvers menighvuldige voorbeelden: maer, niet tegenstaende dat eenige oude

oude *Auteurs* aen den selven sommige *medicinale* krachten hebben willen toefchryven, heeft men den selven seer wynig gebruykt: maer den *Heer Stork* heeft desen plant onlangs wederom op den theater gebragt, ende desselfs eminente deughden tot den hemel toe verheven, niet alleen in den *Skirrus* (1) ende *Cancer*, (2) maer in ontelbaere andere quaeten, welke alhier aen te haelen ik onnoodigh aghte, alsoo het wercken van den Schryver in de handen van een ider is. Ik geloove niet datter iemand gevonden word, ofte heeft oog-getuygen willen zyn van die hoog-opgegevene ende wonderbaere *curen* van den *Hr. Stork*, een ider heeft den *extractum Cicutæ* gebruykt, ende het is daer mede gegaen, gelyk het gemeynelyk met alle nieuwigheden gaet: de *superstitieuse* ofte ligt-geloovende hebben mirakel geroepen, eer zy den uytval te recht sagen, ende de *capritieuse* hebben hun tegen alle ondervindinge aengekant: t'zyn dan alleen de onpartydige, die, den waeren luyfter aen de *Medicyne* konnende bybrengen, over dit stuk het beste konnen oordeelen.

(1) *knot/groef*  
(2) *kanker*

Ik hebbe het *extract. Cicutæ* seer dikmaels in verscheyde siektens gebruykt, van twee *grynen* tot twee *dragmen* ende meer daeghs, maenden lang, allengskens opklimmende, in alles exactelyk agt gevende, op de lessen van den *Hr. Stork*, maer ik hebbe noyt van den selven eenigh het alderminste quaed gevolg gesien.

Ik hebbe hem, verschyde maelen, in *Cancro & Skirro vero* gegeven, hebbe noyt eenige volkomene genesinge bekomen, maer schynt het leven verlenght, ende de quaele verdragelyk gemaect te hebben.

*Scrophuleuse* [3] *Geswillen*, soo rond-om den hals, als in het *Mesenterium*, [4] hebbe ik daer verscheyde maelen *radicael* mede genesen, selfs eene Doghter van 18 jaeren, die den hals, kele, *maxille*, [5] *mesenterium* &c. vol verharde klieren hadde die reets twee jaeren duerde, ende welkers oogen soo onsteken waeren, dat zy verscheyde maenden in het donker hadde moeten sitten, ende eyndelyk blind was geworden, is daer door genesen, ende niet tegenstaende zy ontrent twee ponden *ext. Cicutæ* gebruykt heeft; heeft noyt over dit medicament

(3) *verharde klieren*

(4) *Darm-net*

(5) *kakebeen*

( 6 ) ontstekin-  
gen der oogen  
( 7 ) hoornvlies  
der oogen  
( 8 ) druysge-  
swil.

eenige klagten gedaen. In hertnekkige *Optthalmien*, [ 6 ] vlec-  
ken op de *cornea*, [ 7 ] ende *staphilomata*, [ 8 ] hebbe ses ry-  
fen volkome genesingen daer door gesien. In andere gevallen,  
hebbe ik nog goet nog quaet van dit middel gehad. Siet hier  
in't kort myne ondervindinge : die genegen is daer van meer  
te lesen consultere. ( a )

- ( a ) *Elber Nutzbarkeit des schierlings* 1762.  
... *Journal de medecine Avril, Juin, Aout., Septembre, Xbre, 1761.*  
... *Novemb., Decemb. 1762. Mai, 1763. Juin, 1764. Mars, 1765.*  
... *M. Locher. pag. 75. 1762.*  
... *J. Quarin p. 16. 1761.*  
... *J. Ehrhart de cicuta 1763.*  
... *Tiffot avis au peuple.*  
... *Abhandlungen der natur in zurich 1764.*  
... *Philosoph. transf. vol. 54. 1763. Item vol. 54. 1764.*  
... *Collin annus med. 1764.*

van haer ende ontelbaere andere waer van sommige voor andere  
tegens den *Cicuta* geschreven hebben.

## C O C H L E A R I A , L E P E L B L A D .

**D**En *Cochlearia*, word van alle Schryvers voor een groot  
*antiscorbuticum* gehouden: men gebruykt het kruyd rouw  
op bier oft wyn geset, het sap daer uyt geperst, ofte tot Sy-  
roop ofte *extract* bereyd: maer dese twee laeste zyn, volgens  
het gevoelen van den vermaerden *Geoffroy*, ( a ) sonder kragt,  
alfoo door het vier het *alkali volatile* van den plant vervliegt,  
ende alhoewel door *Pringle* het *alkali volatile* aen desen plant  
geweygert word, is den Hr. *De Haan* van contrarie gevoelen. ( b )

*Ettmuller* observeert, dat desen plant, om zyne *acrimonie*,  
dienstiger voor Noordsche als Zuydelyke volkeren is, ten zy  
men de selve met eenige *acida* tempert. Dese vermenginge is  
door *Sydenham*, *Lyfter*, *Eugalemus*, *Bachstrom*, *Lind*, ( welke  
dry laeste *ex professo de scorbuto* geschreven hebben ) altyt ge-  
observeert geweest.

De onderscheydinge van het *scorbut*, in *calidum & frigidum*,  
heeft aen de auteurs veele disputen by gebragt: den Hr. *De*

- ( a ) *Materies medica.*  
( b ) Tom. 2. pag. 440. seggende *si haec experimenta aliis clarioribus eluci-  
dantur, lubens Viri clarissimi sententiam amplectar, verum nec huc usque amplexus  
sum, & Cochleariam, Nasturtium, Alleum, calida alcalica antescorbutica vocabo.*



*Haan* schynt dese twistingen te besliffen, (c) klaerelyk bewy- fende, dat een en liet selfde *scorbut* door de *Cochlearia* en suere vrugten genezen is: des niet tegenstaende hebbe my altyt aen de volgende preaven gehouden. Soo wanneer de versche *Urine* van den patient eenen *alkali volatilen* reuk heeft, gebruykt de suere en koude middelen, ende soo de *Urine* dien reuk niet heeft, gebruykt de warme; de rede is te evident, om sonder oorfaek dese *Memorie* te vergrooten.

(c) *Karlo med. tom. 2. pag. 428.*

## ENULA CAMPANA, HELENIUM,

### ALANTWORTEL

**D**En wortel van desen plant, is in groot gebruyk in de *Medicynen*. Men gebruykt hem in veele *syroopen*, *Linctus*, *electuaria*, *unguenta* ende *emplastra*. Hy is scherp, bitter, *aromatic*, *resineus* met eenige olie en *alkali volatile*. Om syne bitterheyd en *aromatique* kragt, word hy veel als een maeg en koors-brekent middel gebruykt.

Hy is een goet bost-middel om de taeye slymen te doorfnyden, ende de *expectoratie* te bevoorderen, ontrent werkende, als den *Iris*, *Erisimus* ende *Scilla*: maer om syne scherpheyd moet men de selve voorforgh nemen, gelyk wy van den *Ab-sinthium* geseyt hebben, ende daer om word desen wortel veel misbruykt in de verkoutheden ende *Peuripneumonia spuria*. (1) soo langh de *sputa* ongekookt zyn (a) als dan vermeerderd hy den hoeft, ende veroorfaekt, om syne prickelinge, somtyts eenne *inflammatic*.

(1) valsche iong ontstekinge.

Hy word veel in contagieuse en pestilentielle siekten gebruykt, als een tegengift, maer meest mer eenigh suer vermengt: soo dat men niet recht zoude mogen twyfelan, ofte het de kragt van de wortel ofte het suer is, gelyk van meest alle Geleerde van den azyn van de vier dieven getwyffel word. (b)

Voorders gebruykt men desen wortel tegens de Wormen,

(a) *Huxam de febribus.*

(b) Is een remedie die vier dieven ten tyde van de pest van *Marcelie* Anno 1719 gebruykten ende sich selfs, en veele die zy daer van tot hoogen prys verkogten, van de pest preserveerden.

( 2 ) Schorft. *schabies*, ( 2 ) en *passio hysterica*, ( 3 ) ook tegens de obstructien, en als een goet *tonicum*.

( 3 ) Moeder-  
quaelen.

*Renou* segt, desen wortel, met azyn gekookt, een infallibile remedie tegens de schaepc peest ofte rottigheyd der schaepen te zyn. Die over de kragten van desen wortel voordere onderrigtinge begeert, lese *Beek* [ c ] ende het *dispensatorium Brandenburgense*. [ d ]

( c ) *Dissertatio de helenio. Fene.*

( d ) *Alwaer men 18 preparata interna en 7 externa van desen wortel vind.*

## G E N I S T A,

### B . R E M.

**D** It heester Gewas, is in't gebruyk in de Medicynen ende ook in eenige *economique* sacken.

Het sap, de uytgeloojde affche, het zout ende t' gebrand faet, zyn alle seer *diuretiq*, ( 1 ) ende worden met groot voordeel gebruykt in alle siektens daer men pis-dryvende middelen noodig aght, als *Geelsugt*, *watersugt*, *ledepyn*, *Rheumatismi* &c.

( 1 ) *Waterdry-  
vende.*

Den Brem word gezaeyt in versche opgebroke ne heyden, geeft goet Gewin, ende verbetert den Grond door syne afvallende blaederen. Hy word seer gesogt van de steenbackers om hunne hovens te stoken, ende de bloembotten ofte Kappers opgeleyt, verciere n de Tafel.

Men kan met onsen gemeynen Brem een schoon locht Geel op *animale* en *vegetabile* Stoffen verwen, t' ghene noch veel schoonder is, soo men den Duytschen Brem ofte *Genistrol* gebruykt: den goeden koop van desen plant soude konnen het aendagt van onse Lynwaet, Cattoen en andere Verwers meriteren. ( a )

( a ) In het jaer 1763 heeft men Lynwaet getoont aen de Ac R. d. S., van Brem gemaekt op de maniere gelyk men het tot Pisa maekt: het selve is grof, maer seer sterk.

## G R O S S U L A R I A, R I B E S.

### T R O S ofte A E L B E S I E N.

**D** E Vrugten van desen plant, besitten een aengenaem ende *homogeen* suer, waer om sy van seer groote nuttigheyd in de Koorsen, ende besonderlyk in *inflammatoire* ende *putride* siektens zyn.

In de Kinder-poxkens, hebben my dese vrugten, ofte des-  
selfs gelcy, in de laeste *epidemie* als een waere *Panace* gediend,  
voldoende aen alle de indicatien die men in die siekte noodig  
heeft: ende geloove, het de grootste remedie te zyn, die men  
voor die siekte kan uytpeysen, soo men die abundantelyk geeft,  
ende om dit seggen in wat klaerdere dagh te stellen, verfoe-  
ke, voor eene korte *Disgressie*, het gedult van den Leser.

De Kinder-poxkens, moeten verdeylt worden in dry *staeten*  
ofte dry verschillende siekten.

1.<sup>mo</sup> Den eersten staet is, den *status Criticus* ofte staet van  
Eruptie. (1) in desen staet, tragt de voorfigtige natuer sich  
te ontmaeken van de *variolose* stoffe, met de selve naer de  
huyd uyt te voeren: tot nog toe heeft de konst geen en ande-  
ren weg konnen uytvinden, om dese verflindende stoffe uyt te  
laeten, als den wegh door de natuer selfs aangewesen. (a)

(1) Uytkomin-  
ge.

2.<sup>do</sup> T'is een onwedersprekelyke wet, dat alle vogten, in  
het menschen lighaem buyten *Circulatie* gestelt zynde, scherp  
worden, de aengelegene deelen *stimuleren*, ende eene *inflam-*  
*matie* veroorsaeken. De *variolose* materie blyft in de huyd  
sitten, ende kan langs de *pori* van de selve niet uytgejaegt wor-  
den; diens volgens is genootsackt in de huyd eene *inflammatie*  
te veroorsaeken, t'ghene den tweeden staet, ofte den *Morbus*  
*imflammatorius*, (2) maekt.

(2) ontst. kende  
siekte.

3.<sup>to</sup> T'is wederom een wet, dat alle *inflammationen* of *resol-*  
*veren*, [3] *suppureren*, [4] ofte tot verstervinge overgaen:  
men heeft geen *evident* Exempel, dat oyt de *Pustula variolosa*  
[5] geresolveert syn. (b) Van de *verstervinge* voor de *suppu-*  
*ratie* vind men ook geene voorbelden, diens volgens volgt daer  
altyd de *suppuratie* op, de welke den derden, ofte *status pu-*  
*tridus*, (6) genacint word. Het vervolgh van dese siekte is maer  
eene *sequele* van den derden staet.

(3) Vertren.  
(4) Versweren.

(5) de puysten  
der poxkens.

(6) Rotten siek-  
te.

De historie van dese *truculente* siekte klaer siende, sal men

(a) De *Fransehe* hebben, door *copieuse Aderlaetingen*, door *Antimoniale*  
braekmiddelen, de *variolose* stoffe willen uytleyden, maer te vergeefs: *Hec-*  
*quet*, *Helvet.* &c. &c. De *Engelsche* door zachte purgatien, als *Zydenbam*,  
*Lob*, *Huxham* &c. maer ook alles vrugteloos.

(b) De rede schynt te zyn, dat de *variolose* stoffe, te weyt buyten het  
eynde der vaeten gedouwen zynde, de *resolutie* niet kan geschieden.

ligt afmeten, dat ik niet sonder rede, dese vrugten als een waer *Panacé*, ofte algenevende middel voorstelle.

Haer *homogeen* fuer ende verkoelende kragt, bevoordert grootelycx de *Eruptie* in den eersten staet.

Het is bekend, dat alle fuere middelen gemeynelyk doen sweeten, [c] sonder het lichaem te verhitten: men kan niet sweeten, sonder *relaxatie* (7) van de Huyd, nogte sonder aentogt naer de selve; het is dan evident, dat dit fuer in desen staet de *eruptie* nootfaekelyk moet vervoorderen, ende het sweeten, sonder merkelyke hitte in desen staet, baert een goede *Augure*, [d] ende het is seer apparent, dat door het sweeten veele *variolouze* stoffen buyten het lighaem uytgedreven worden. Verre van my nogtans, van het sweeten, door verhittende Dranken, ofte door verwarmende plaets-middelen, te willen patrocineren: ik wil alleen de Huyd vermalsen door dese en andere middelen, die, alle hier neder te stellen, ons buyten onse materie soude leyden, ende geloove op die maniere den number der *confluente Poxkens* (8) niet alleen te kunnen verminderd worden, maer de zelve veel goetaerdiger te kunnen maken. (e)

( 7 ) *Ontspanninge.*

( 8 ) *Samenloopende.*

(c) Ik hebbe verscheyde personen gekent, die soo sy eenig fuer gebruykten aenstonts sweeten. Ik hebbe ook dikmaels te vergeefs sweetmiddelen gegeven: maer soo daer eenig fuer by gemengt was, werkte infallibel.

(d) 'Tis by my een vast teeken soo den patient voor of in de *Eruptie* sterk sweet, dat het *discrete variolæ* sullen zyn, en hebbe noyt het contrarie gesien.

(e) Ik hebbe in de laeste Epidemie A.º 1769. 284 *Variolosi* getraceert, hebbe onder de selve maer 21 *confluente* ende maer vier dooden in t'geheel gehad, hebbe onder de *confluente* maer twee quaetaerdige gesien, daer ik in den eersten staet de huyd hebbe konnen *perspirabel* maeken, ende daer ik de *variolouze* stoffe hebbe konnen naer de *Extrémiteyten* afleyden, dit laeste seggen sal *Paradox* thoonen, maer niet aen die, de welke geobserveert hebben dat alle plaetsen daer de huyd van de opperhuyd ontbloot is voor de *Eruptie*, aldaer duysentmael meer poxkens sijn als op andere plaetsen. 'Tis eene constante ondervindinge, dat soo wanneer iemand eene wonde ofte *Excoriatie* heeft eer hy de Poxkens krygt, die geledeerde partye met duysende poxkens beset is, al sijn de selve de alderdiscreetste soorte, 't'is ook seker dat rondom den laetsteek ofte plaets der inoculatie veel meer puysten als op andere plaetsen zyn, dese observatien hebben my tot dit praetyk doen overgaen ende hebbe het daer naer geconfirmeert gevonden door de observatien van de Hr. *Klos* den welken de *vificantia* in de eerste dagen als een onseylbaer middel voorstelt.

Dese vrugten zyn zeer verkoelende , tempereren den *Orgasmus* : ( 9 ) foo dan , een waer *Antiphlogisticum* [ 10 ] zynde , zyn seer voordeelig in den *status inflammatorius*.

( 9 ) Opjagging.  
( 10 ) Middel  
tegen de ontflekinge.

In den *status putridus* , sijn dese vrugten nog voordecliger : want alle Rotheyd brengt *Alcalescentie* [ 11 ] voort , ende niet resisteert meer aen de *putrefactie* als de *Acida* , niet kan de *Alcalescentie* beter resisteren als de fuere , ende eyndelyk de huid *perspirabel* houdende , beletten sy , dat ten tyde van het droogen , den etter niet *geretrofumeert* [ 12 ] word , ende , *geretrofumeert* zynde , corrigeren sy den selven.

( 11 ) Dat loog-  
soutig is.

Ik wil hier de *Acida* als geen nieuwigheyd voorstellen , ik wete , dat *Zydenbam* , *Morton* , *Lob* , *Huxham* , *Floyer* , *Mead* , *Boerhaave* , *Van Zwieten* , *De Haan* , *Tissot* , ende ontelbaere andere , alle de *Acida* in dese siekte seer aenpnyfen : maer ik wil alleen doen sien , wat wonderbaer effect sy in de eerste daegen van de siekte doen. Ik hebbe ook meer effect van dit als van alle andere *Acida* gehad , ende misschien om dat ik meest den *Syroop* ofte *Geley* gebruykt hebbende , daer vier Oncen van in ideren pot melk-wey gedissolveert zynde , door het suyker de *Saponeuse* [ 13 ] kragt van dese vrugten vergroot hebbe.

( 12 ) Ingesogen.

( 13 ) Seepagtige.

Hier uyt moet men niet besluyten , dat desen middel alleen genoegsaem is , om die verslindende siekte tegen te staen : de *generale Remedien* , ende ook die de welke ideren toeval vereyscht , moeten door voorzigtige *Medicyns* geadministreert worden , want kenne geene siekte , die het oog van eenen *Dokter* meer noodigh heeft als dese.

## HELLEBORUS NIGER.

### VUER oft SIVERTEN NIE SWORTEL.

**T**'Is de veneratie voor de oudtheyd alleen , die my desen plant hier neder te stellen dwingt. *Hippocrates* , *Galenus* , *Aetius* ende veele andere , vertellen ons wonderheden van desen plant : maer te vergeefs worden de opgegevene kragten van de *Moderni* gefogt , ende daerom gelooven zy , den *Helleborus* der oude eenen anderen plant te zyn , als die wy nu onder dien naem kennen. ( a ) wy kennen in den selven een straffe en

( a ) Miller. kraydkondig woordenboek ,

Item Nicolai , *Materies Medica* &c.

Brandende purgative kragt, ende befonder op de wateragtige stoffen: (b) maer hy moet met eenige *tonique* middelen verselt zyn, anders gelooven wy de ingewanden te veel te verswakken. Die voorders over de kragten van desen plant wilt sien, consultere de *Ephimer. N. C.*, (c) *Boulduc*, (d) *Neumann*, (e) Den *Helleborastrum maximum Gefneri*, word voor een onfeylbaer ende tór nog toe het beste *Antihelminticum* (1) opgegeven. (f) Men maekt uyt het sap der blaederen een Syroop, ofte men geeft de gedroogde ende gepoeyerde blaederen van 15 tot 30 *gryn*.

(1) middel tegen de wormen.

Desen wortel word alnog gebruykt van de Smeden, om de Beesten dragten ofte *setons* te stellen. Ook ondervind men, dat de Koebyeesten de welke dragten hebben, soo ligt van de *Epidemie* niet aengedaen worden, gelyk men in de Pest van *Marscelie* aen de menschen ondervond, die *Fontanelles* (2) hadden.

(2) fistels.

(b) *Mead, monita & præcepta medica*, segt, het te syn een *Ememagogum vix unquam fallens*.

(c) 1. 5. & 6. *Anni*.

(d) *Histoire de l'ac. R. d. S.*

(e) *Chym. dogmat. exper.* die seer wytloopig over desen wortel *medicé & chymicé* handelt, ende alle syne *correctiva* aenweyft.

(f) *Essay on the medical constitution of great Britt. 1762.*

## H O R D E U M ,

### G E R S T.

**D**It graen is van een aldergrootste nut soo in de Medicynen, als in het *Economie* gebruyk. Het gerste Meel, is een seer goet maer swaer voetsel. Het gersten Brood word in diere tyden, ofte in sommige arme *Provincien* geëten: dog dient alleen voor *Robuste* lieden. Die van *Athenen* voeyden hunne *Gladiateurs* met gerst, ende sy wierden daerom *Hordiarei* genaemt. De *Bergschotten* en *Orcadiers* vullen groote hoorens met gersten-meel, ende trekken daer mede te velt, te jagt, ende op de Reys. Het selve, word ook door sommige *Russische Natien* geplogten: sy temperen het met kout water, ende gebruyken het voor alle voetsel.

De gepelde Gerst is het befonder voetsel, voor het gemeyn en scheep-vaerende lieden van de Geuniceerde Provintien.

De

De Latynen, Grieken ende veele andere natien, hebben ver-  
fcheyde voetsels uyt de Gerst getrocken. [ a ]

T'is uyt de Gerst, dat men het mout maekt, [ b ] uyt het  
mout het bier, azyn ende Jenever.

De *Decoctien*, ofte *Tyfanen*, die men van Gerst maekt, mag  
men met recht voor de beste in alle heete en rotte koorfen  
stellen : ( c ) sy zyn verkoelende, voetsaem, *diluent*, ( 1 )  
*emollient*, ( 2 ) *obvolverende*, ( 3 ) ende altyd verfuierende, ende  
gevolgelyk resisterende aen de *putrefactie*, soo seer in dese  
soorte van siektens te vreesen. Soo dat zy in dese gevallen  
wyt den voor-rang der vlees-soppen verdienen, welkers ge-  
bruyk, ofte om beter te seggen misbruyk, van veele soo  
meesterlyk opgeheldert, ende nog dagelykx tegengesproken  
word, ende vele sieken naer het Graf sleept : *Martianus*  
betoont klaer, dat onsen noyt volpresen *Hypocrates*, noyt  
in alle heete siektens ander voetsel of Genees-middel ge-  
geven heeft, als Gersten drank met wat honing en azyn,  
behalven dat hy somtyts daer by gevoegt heeft de ader-lae-  
tinge ende buyk-suyveringen, t'gene van meest alle *hyppocra-  
tici* tot nog toe gevolgt soude worden, waert dat vele het ge-  
schreeuw van den Apotheker, sieke-dicenders ende omstaenders  
niet vreesde. Alle het gene wy van den Gerst gefeyt hebben,  
getuygen de naervolgende van het Haver; *Lauwerus*, [ d ]  
*Hofmannus*, [ e ] *Francus* [ f ] en menigvuldige andere.

( 1 ) Doorpoe-  
lende  
( 2 ) Vermal-  
sende.  
( 3 ) Omwin-  
dende.

( a ) *Galenus de alimentis. Plinius &c.*

( b ) *Chaw chymical lecturs*, die wytloopig over het Mout, Bier en alle  
dranken, uyt Mout gemaekt, schryft.

( c ) *Hypocrates in acut. Galen : in comment.*

( d ) *Engl. Artzn.* ( e ) *De cura avenacea.* ( f ) *Haber beschreibung.*

JUGLANS,

O C K E R N O O T E B O O M.

**I**N de Medicynen verdient desen Boom alhier geen plaets,  
want men gebruykt niet daer van, als geconfyte Nooten als  
een *laxans*, ( 1 ) ende de Olie als een *demulcens* : ( 2 ) maer  
voor het gemeyn gebruyk, is desen Boom van groot nut.)

( 1 ) logte pur-  
gati.  
( 2 ) Vermal-  
sende middel.

Het Hout, ende besonder de Knobbels, dienen de Ebbe-  
nist werkers voor Kassen, Buffetten ende andere huys-ciraeden;

dog ons hout is op verre naer soo schoon niet gevlamt, als dat van *Grenoble* ende andere zuydelyke plaetsen.

De wortels, ende besonder de gefermenteerde floesters, geven een vast ende niet min schoon geel bruyn ofte Vael aen de wolle, (a) sonder daer eenig sout by te doen, ofte de wolle eenige preparatie te geven, welke qualiteyt geene ofte weynige andere verf-stoffen hebben: maer dit geschiet niet op de *vegetabele* stoffen, sonder eenen particulieren handgreep. De selve floesters dienen, om het wit hout een noot kouleur te geven.

De Olie van dese Nooten, heeft veel voor-regten boven andere Olien: want vers geperst zynde, is sy soo soet en aengenaem als de Amandel Olie: sy word alsdan in vele plaetsen in plaets van Olyf-olie gebruykt, en daer veel mede vervalft. Met Lootstoffen, witten Vitriol, Omber &c. gekookt, maekt het een seer goede droogende Olie, vetter en witter om mede te schilderen ende vernissen te maeken, als de Lyn Olie.

De houte Plaet-snyders gebruyken dit hout, voor hunne middelbaere plaeten: want voor het fynste gebruyken sy Palmhout, voor minder fyn Peireboomen hout, voor grovere Nooten hout, ende voor de grooffte Linden hout.

Het Nooten hout, word ook wel gebruykt van de Beeldthouders: maer om dat het selve soo ligt van den worm doorbeten word, word het van veele verworpen; dogh soo men het selve vernist, met een Olie vernis uyt Amber of Westindischen Copal, word het van den worm niet aengedaen.

Men soude moeten den *Cannadafchen* Nooteboom hier overbrengen, om meerder nut van desen boom te hebben. (b)

Men soude ook dienen den Ocker-nootte boom te inten, geelyk men t'sedert 30 jaeren in *Dauphiné* doet, waer door men de vruchten niet alleen smaekelyker en grooter krygt, maer ook de Olie overvloediger en soeter bekoomt. De maniere en voordeelen van het inten, vint men in de *Memoires sur l'Economie, par la Societé de Berne* tom. 1.

(a) *Hellot l'Art de la Teinture.*

(b) *Müller kruyt-kondig woorden boek. Du Hamel, traité des Arbres &c.*



( 35 )  
I R I S ,  
L I S .

**D**En wortel van defen plant, word gebruykt als een goet *doorsnydent*, *Aperitif*, (1) en *Resolvent* (2) middel. Ik hebbe van defen wortel, (om fyne uytmuntende kragten) feer veel gebruyck gemaekt.

( 1 ) *openende.*  
( 2 ) *Vertterende*

Iemand mynder vriden hadde my het gebruyk feer aengeraden, ende ick hebbe defen wortel ten tyde van veele jaeren met het alderbeste succès gebruykt, in *hastmate humorali*, (3) ja zelfs in *ptifis in primo gradu*, (4) in *Ictero*, (5) *Hydrope*, (6) en andere *obftructien* van de ingewanden, zoo door quaede diët als langdurige intermittente koorffsen veroorfaekt. Hy heeft my feer dikmaels boven alle andere middelen grooten dienst gedaen. Ja dese *memorie* is te klyn, om de deugden van defen wonderbaeren wortel op te helderen. Zyn uytwerckfel is foo wonderlyk, dat het ongelooflyk fchynt aen die de welke daer geen ondervindinge van hebben : daerom verfoeke daer niet over te oordeelen, voor de preuve genomen te hebben, ende ben verfekert, dat niemand hem sonder de uytterfte vergenoeginge zal gebruyken.

( 3 ) *natte kortborstigheid.*  
( 4 ) *eerften graet van teeringe*  
( 5 ) *Geelzugt*  
( 6 ) *waterzugt*

Maer men moet alhier niet handelen, gelyk men meestendeel doet, met den *dofis* te klyn te geven : men moet van defen deugt-ryken wortel dry, vier, of vyf *Dragma* daags geven, als den afgang het niet belet, ende den felven naer omftandigheden van siekte vermengen, met *scilla*, *fapo*, *sal. tart. Cort. peruv.* &c. t'gene ik geloove genoegfaem voor eenen *Practicus* te zyn, om my alhier niet onnoodigh op te houden. Die eenigfins aen myne waernemingte twyfelt, lese *Boeneken* (a) *Eph. N. C.*, (b) *Werthof de Febribus*, (c) *Junker*, (d) *Zapata*, (e) *act. Barol.* (f)

Defen wortel word ook, als een *Sternutatorium*, (7) ende in vele reukwerken, van de *Parfumeurs* gebruykt.

( 7 ) *Nieskrugt*

E 2

( a ) *Franckifche famlungen vol. 4.*

( b ) *Dec. 2. Anni 8.*

( c ) *Pag. 60.*

( d ) Segt den felven alle contufen ende koude gefwillen te genesen.

( e ) *C. 3. pag. 43.* segt het een infallibel remedie tegens de *scrophuls* te zyn.

( f ) *Obferv. pag. 616.*

De verligters ende *Miniatuer* Schilders gebruyken, uyt de blauwe Lis Bloem, eenen blauwen, ende uyt de bladeren, eenen schoonen groenen *Lac.* ( g )

( g ) *Englisch hand maid, Item dictionaire de Commerce.*

## I S A T I S,

## W E E D E.

( 1 ) *Geelzugt*  
( 2 ) *swarte gal.*

**A** Lhoewel den onsterffelyken *Boerbaave* desen plant, in *Ictero* ( 1 ) en *Atrabile*, ( 2 ) ten hooghsten aenpryft, nogtans word. hy by meest alle schryvers veronagtsaemt : hy groeyt hier ook niet als in't wild, maer alfoo desen plant van een aldergrootste consumptie is, by de blauwe wolle verwers ende andere, om gronden te leggen voor andere kouleuren, soo oordeele geen ondiensft aen onse Landsgenooten te doen, met hun aen te wackeren tot de *Culture* van desen plant, oordeelende het een van de profytelykste gewassen te zyn, ja misschien voordeeliger als den *Meekrap*, die men hier kortelings met soo veel vlyt, moeyte, en onkosten fiet cultiveren, daer desen plant nog soo swaer land, nog soo veel onkosten en moeyte verfoekt, ende gemeynelyk meerder profyt voorts brengt ; want *Miller* ( a ) segt, dat een bunder gemeynelyk f. 900 interst geeft, ende *Schrebers*, ( b ) die niet alleenelyk daer *Ex professio* over schryft, de *Culture* exactelyk voorstelt, het bereyden van den *Pastel* overvloedig, selfs met figuren, bewyft, maekt het *product* nog veel hooger. T'selve fiet men by *Astruc.* ( c )

Ik hebbe het saet, uyt *Erfurt* ontfangen hebbende, gefacyt : het is in gemeynen Grond seer gulfigh gewassen : ik hebbe daer *Pastel* van gemaekt, ende hebbe den selve, in alle uytwerkfels, soo goet als dien van *Erfurt* en *Languedoc* bevonden.

Het gebruyk van den *Pastel* vind men omstandig beschreven, by d' *Hr. Hellot.* ( d )

*Neuenbaan*, ( e ) die een geheel Boek in *quarto* over de effec-

( a ) *Kruydkundigh Woordenboek.*

( b ) *Historiche, physiche, und æconomische beschreibung des waidtes, 1752 4to.*

( c ) *Memoires pour l'histoire naturelle du Languedoc pag. 523.*

( d ) *Traité de la Teinture en Laine.*

( e ) *Teutschen Indig.*

ten van den *Ifatis* geschreven heeft , roemt zigh , uyt desen plant den *Indigo* te kunnen maeken, die in geender maniere aen den *Guatimalo Indigo* moet weyken, dog reserveert tot nog toe het Geheym.

J U N I P E R U S ,  
 ꝛ E N E V E R H E E S T E R .

**D**E Jenever Bezien , zyn *Carminatif* , ( 1 ) sweet en *urin* dryvende , ende maegsterkende : maer om hunne hitte moet men in acht nemen , het gene men van den *Absintium* geseyt heeft.

( 1 ) *Wind-bre-  
kend.*

De schryvers eygenen desen plant vele kragten toe , in de *Leucopblegmata* , ( 2 ) *Hydrope* , ( a ) *Reumatismo* , [ b ] Gra- veel , [ c ] en alle andere quaelen daer taye slymen te doorsny- den en uyt te dryven zyn : maer men moet letten den selven niet te veel te gebruyken , ofte hy veroorsaekt de *soete pis* . [ d ] Hy word van veele den *Theriaca* der buyten lieden genaemt. *Monro* segt , den *Juniperus* een groot preservatif tegen de Pockkens te zyn . [ e ]

( 2 ) *Waterhuys  
siekte.*

De *Laplanders* gebruyken de beziën als caffè gebrant , en gelooven daer vele ziekten mede te voorkomen.

De peerde meesters gebruyken de olie uyt het hout ge- trocken , als een besondere remedie tegens het schurft der beesten , ende word van hun *huile de cade* genaemt . [ f ]

De beziën ende het hout worden gebrand , om de loght in de *contagieuse* siekten te suyveren.

Wy ontfangen jaerlykx met duysende fakken jenever beziën van den vremden voor het stoken van den Jenever , ende daer om verwondere my grootelykx , dat niemand de *culture* van desen heester ter herten neemt , daer men hem met duysende planten van selfs , in de schraelste heyden , fiet groeyen , ende

( a ) *De Haan rat. med. tom. 3. pag. 390.*

( b ) *Musgrave de art.*

( c ) *Boerhaave chim. tom. 2. pag. 129. ende hy is in alle syne schriften des- sen plant seer genegen.*

*Item den Professor Rostock getuygt , in sig selfs vele steenen daer mede afge- dreven te hebben.*

( d ) *A. N. C. vol. x.*

( e ) *Acaunt of the inoculation of the small pox 1765.*

( f ) *Ecole veterinaire de Lion.*

door fyne groote oli-agtigheyd soude waerfchynelyk den grond feer wel meften : want, volgens de getuygeniffè van den onvermoeyelyken *Geoffroy*, geven vyf ponden beziën by de twee oncen olie, vyf ponden hout over de twee oncen, ende vyf ponden bladeren over de aght oncen olie. Die eene exacte befchryvinge ende *Analysis* van defen Heefter wilt lefen, confultere de *Hift. de l'ac. R. de S.* 1721 door d'Hr. *Geoffroy le cadet.*

## L A P P A T U M,

## P A T I G , P A P E N W O R T E L.

( 1 ) *fwereen*

**U**lceratien [ 1 ] aen de beenen, *scorbut*, huyd-fiektens ende afgaende Koorffen, zyn vier fiektens waer mede onse Nederlanders ende befonder gemeyne lieden, die moerassige en leege Gronden bewoonen, meer als andere Natien overvallen worden : [ a ] t'is ook de voorsienigheyd *Gods*, de welke defen plant alhier overvloedig doet groeyen, t'ghene men niet alleenelyk in dit, maer meest in alle andere Gevallen fiet gebeuren : soo dat de mildadigheyd *Gods* aen ider land voor fyne quaelen ook de specifiquè remedien fchynt mede gedeelt te hebben.

( 2 ) *Eykevaeren.*

Defen wortel alleen, ofte met *polipodium quercinum* ( 2 ) in water gefoden ende dagelykx gedronken, ofte de *geexulcereerde* beenen, ofte de puyften der huyd-fiektens daer mede gefomentteert, geneest de felve feer dikwils; soo dat dese gemeyne wortels gemeynelyk meer effect doen, als de kostbaere *Americaensche Salsen*, befonder soo men de felve eenigfints purgatif maekt.

Dese Decoëtie alleen, ofte met andere *antiscorbutica* vermengt, is van soo groot voordeel, dat den *Groeninschen Professor Munting* segt, dese Decoëtie kostbaerder als het Gout te zyn, ende ik hebbe menigmael de waerheyd van dit seggen bevonden.

Ik hebbe ook dikmaels, met de simpele decoëtien van defen wortel, de *Quartaenen* genesen, die zelfs aen den *cortex peruvianus* wederfpannig waeren.

( a ) *Pringle observations sur les maladies des Armées.*

## L A V E N D U L A ,

## L A V E N D E L .

**D**En *Lavendula* is een *cephalicum*, ( 1 ) *Nervinum*, ( 2 ) *aromaticum*, ( 3 ) en *carminativum*, ( 4 ) ende word daerom in *catbarren*, ( 5 ) *Paralisten*, ( 6 ) draeyingen des hoofts, verfwackingen van senuwen, slaepsiektens &c. soo uytwendig, als inwendig gebruykt: maer alfoo desen plant in de voornoemde siektens seer dikmaels gevaerelyk, ja doodelyk kan zyn, soo is t'niet geraetsaem den selven, sonder advies van eenen Doctor, te gebruyken, ende het is seer te beklagen dat het *eau de carmes*, *de Marquette*, *sal volatile*, *oleosum*, *Balsam. vitæ* &c. in de handen van een ider zynde, soo droevigh misbruykt worden: want in verfwakte lichaemen zyn sy seer voordeeligh, maer in bloet-ryke en robuste zyn zy somtyts doodelyk; ende ik hebbe meest altyt ondervonden, dat het opsnuyven van wyn-azyn in een *qualykte* meerder effect gedaen heeft, als alle dese opgepronckte wateren: soo dat ik schier, met den Heere *Stbaal*, soude derven seggen, *ego, ut vera loquar, dicere non possum me per omnem vitam a cephalico, interne sumpto, notabilem effectum vidisse*. Het *Oleum Lavendulae*, in versterkende *linimenta*, ( 7 ) word in *geparaliseerde* deelen uytwendig sonder Gevaer gebruykt, en hebbe van den selven groote effecten gesien, als mede in alle bevroozene deelen.

Het *oleum spicae verum*, ( 8 ) zynde een soort van Lavendel-Olie, is van groot Gebruyk by de *Emaillieurs* om hunne kouleuren te leggen, ende hy dissolveert den *Gum-lac*, *Sandarac*, *Mastic*, en selfs den *Gum copal*, en word daerom van de Vernissers veel gesogt: maer is moyelyk om te bekomen.

Onder de classe van den Lavendel moeten begrepen worden, *Citronella*, *Laurus*, *Majoranna*, *Marum*, *Melissa*, *Origanum*, *Rosmarinus*, *Salvia*, *Thymus*, aen dewelke buyten de kragten aen den Lavendel toegeschreven, geene particuliere wete toe te eygenen, ende gaen daerom de selve stilswygende voor by: allecnelyk geloove ik, dat de selve in de spysen met veel minder Gevaer, als de Oostersehe *Aromatica*, ( 9 ) komen gebruykt worden.

( 1 ) *hooftmiddel*  
 ( 2 ) *senuwmiddel.*  
 ( 3 ) *specerymiddel*  
 ( 4 ) *windbrekent*  
 ( 5 ) *vallingen*  
 ( 6 ) *Lammighden.*

( 7 ) *Smeerfels.*

( 8 ) *Waeren  
 speek Olie*

( 9 ) *Speceryen*

LICHEN TERRESTRIS CINERIUS,  
GROUW AERD LEVER-KRUYT.

**D**Efen plant, heeft over eenige jaeren, befonder in *Engeland*, feer beroemt geweest in het genefen der Razer-nye, ende word van fommige daer toe feer aengepriefen, ( *a* ) alhoewel *J. van Eems* ( *b* ) het fterk tegensprekt. Voor my, hebbe het noyt gebruykt, ende maer tweemaal defe truculente fiekte gefien hebbende ( waer in ik het hoogh opgegeven Medicament uyt den *Camphora*, *Mofcus* en *Cinnaber* te vergeefs gegeven hebbe ) wil dit medicament zynen lof, ( is't dat het er eenen weerdigh is ) niet benemen.

Anno 1758, is in het *Hertoghdom van Tweebruggen* eene ordonnantie gepromulgeert, waer by bevolen wort jaerelykx eene genoeghaeme quantiteyt van *Anagallis* te verfaemelen, welkers poeder, tot eene *Dragma*, men wilt de razernye te genefen, dog ik hebbe dit middel ook te vergeefs weten gebruyken.

( *a* ) *Starr. Philof. transf.* 1751.

. . . . *Mead. pulv. antiliff. pbarm Lond.*

. . . . *Hugent an essay of thez hydrophobie.*

( *b* ) *Miller kruytkond woord.*

L I N U M ,  
V L A S.

**H**ET Vlas, Gaeren, Lynwaet ende alles dat daer van gemaekt wort, mag met recht aengefien worden als het *importantste* product van een Land. Groot nogh klyn kan defe ftoffe missen, ende men moet dit Gewas houden voor den Grootften fegen van onse *Oostenryksche Nederlanden*, alfoo het felve aen hondert duysende menschen het brood geeft. Ja de Hr. *Justi* segt : ( *a* ) dat een pond Vlas in *Bruffelschen Kant* geconverteert voor *f. 7000* kan verkoght worden : defen plant, maekt den grootften Tak van onse *Manufacturen* ende *Commercie*, ende niet tegenstaende de jaloufie van schier geheel *Europa*, dat tegenwoordig zig met Vlas te cultiveren oeffent, ( *b* ) geeft den *Almogenden* aen het onse eene superieure quality.

Het

( *a* ) *In eene Memorie aengaende het Edict van bet verkoopen van vlas-faet.*

( *b* ) *Essay of Dublin, Memoires Economiques de Berne &c. &c.*

Het Vlas-faet geeft overvloedige olie, de welke gebruykt wort om te branden, schilderen, verniffen te bereyden ende seep te maeken. In het *Medicinael* gebruyk, wort dese olie van sommige, boven amandel olie om haere Vettigheyd, ende om dat zy soo gauw niet ransch wort, aengepresen. ( c )

Dese olie, word van *Galeski* ( d ) voor eene onseylbaere remedie in de *Miserere* ofte *Ileo* aengepresen..

Den Geleerden B. van Swieten ( e ) segt: *in saxissimo ileo, oleum lini, ad libram potatum, toties ab orci faucibus eripuisse homines.* Het selve segt de *Haan*, ( f ) ende ik hebbe in twee gevallen dit seggen volkomen bevestigt gevonden.

De *Ephim. N. C.* seggen, dat in eene alderswaerfte *epidemie* van hoesten met bloetspouwingen verselt, zy alle door den *Oleum Lini* genesen wurden.

Het Vlas faet getrokken als thee, om zyne groote *mucillagineusiteyt*, ( 1 ) *Balsamique* en *obvolverende* kraghten, tempert seer de *Acrimone* ( 2 ) der humeuren van de borst ende *urine*, herstelt het afgekrapt slym op de blaes, Darmen, loospypen en andere *membraneuse* deelen, waer door de inflammatien, in *Dysenteria*, ( 3 ) *Tenesmo*, &c. ( 4 ) voortskomen.

Het gestampt ofte gemaelen Vlas faet, word van de Chirur-gyns in pappen als seer vermalsende, pynstillende, en ettermaekende gehouden, ende om het Kalk-Flericyn tot etter te brengen kan men niets beter gebruyken.

Het is aen een ider bekend, dat het Vlas faet, dienstigh voor de *Culture*, somtyds moet vernieuwt worden: dat het eerste jaer seer schoon is, is het vyfde jaer seer slegt ende getakt, daer om gebruykt men gemeynelyk alle dry of vier jaeren nieuw *Riga* faet: maer, alsoo het selve dikmaels, tot groot na-deel van den *Cultivateur*, vervalst word, soo diende door een *superieur* bevel het verkoopen van *Riga* Vlas faet te verbieden aen alle, de ghene het niet direct uyt *Riga* met autentique *attestati-*en trekken, gelyk den Hertogh van *Brunsvyk* het selve niet

( 1 ) slymerig-  
beyd

( 2 ) sekerpheyd

( 3 ) Rooden

loop.  
( 4 ) persingen

## F

( c ) *Canus, maladie de poitrine. Item journal de Medecine Juillet 1762.*

( d ) *Abhandlung von miserere 1767. ende bevestigt het met 9 exempels.*

( e ) *Tom. 2. pag. 147.*

( f ) *Tom. 3. p. 35 — 388 alwaer het ook in Pleuritide seer aengepresen word.*

als van eenige daer toe geauthoriseerde, om alle fraude te voorkomen, laet verkoopen. ( a )

Den Lynzaed-koek, is een seer goet voetsel voor de beesten.

( a ) *Nouvelles Economiques* tom. 15. p. 68.

## L U P U L U S ,

### H O P .

Dezen plant is een *Amaricans*, ( 1 ) *Stomachicum*, ( 2 ) *Diureticum* ( 3 ) ende *Antiscorbuticum*; dog is in de Medicynen van weynig gebruyk.

( 1 ) Bitter  
( 2 ) Maeg  
( 3 ) pislryvend  
middel

De jonge schooten, ofte keesten van de Hop, worden, in de Lente, als gefonde spyfen gebruykt.

De bellen, ofte zaed kaskens van de Hop, worden overvloedigh tot het bier brouwen gebruykt, ende vele gelooven, dat men geen bier sonder defen plant brouwen kan, al-hoe-wel men gemeynelyk segt, dat den Engelschen *Ale* sonder Hop gebrouwen word.

Maer alsoo dit bier seer straf is, gelooft men dat men geen kleyne bieren sonder Hop soude brouwen, of sy souden gauw fuer worden.

Het soude de moeyte waerdigh zyn, alhier te examineren wat de reden is, dat de Hop het bier goet hout, wat qualiteyt de Hop aen het bier, buyten het goet houden, byset, ende of men niets *æquivalents* aen de Hop soude kunnen substitueren: maer alsoo dit product eenen grooten tak van Commercie yan een onser Provintien is, oordeele het geraetsaemer te zyn dese Questien niet aen te raeken.

De Engelsche, gebruyken de Hop daer en boven om geel te verwen, ende om fyne *adstringente* kragt, nemen zy de selve in plaetse van Galnoten: dog is soo *adstringent* niet. Siet voorders de *Culture* ende de effecten van de Hop seer ampel beschreven in de antwoord op de Questie door de *Academie van Munchen*, voor een premie van 50 ducaten voorgesteld in den jaere 1768.

Het zoude ook de moeyte waerdig zyn eenen prys te stellen om de siektens van de Hop te genesen ofte te voorkomen, te weten den bruynen en witten honing dauw, de Hop luyfen &c., waer door onse *Recoltens* sommige jaeren seer mislucken.



## LUTEOLA,

## WOUW.

**D**Efen plant word in de Medicynen niet gebruykt, maer in de Verf-konst is hy van veel nut, om Geel en Groen te verwen, soo op wolle (a) als zeyde: (b) maer op Gaeren of Cattoen is hy soo *folied* niet, ten zy men hem met eenen particulieren *mordant* wat vaster stelt.

Het is in dese Landen de Provintie van Vlaenderen schier alleen, die desen plant *cultiveert*, daer hy nochtans in gemeeyne Gronden overvloedig wast. Hy word aldaer tusschen de klaver gesaeyt om eenen dubbelen oogst te hebben, maer in de *Provintie van Kent in Engeland* saeyt men daer heele Velden af, welkers product dikwils tot *f. 400* par bunder beloopt (c) ende daerom behoorde men dese *Culture* voorts te setten in onse andere Provintien, om de exportatie, die nu eenigflits is, te vergrooten.

(a) Hellot.

(b) Macquer.

(c) Miller.

## L Y S I M A C H I A,

## J O O D E N K R U Y D.

**H**Et gepoeyert Kruid van *Lysimachia flore purpureo*, tot een *dragma* ofte wat meer, s'morgens en savonts ingegeven, op de maniere van den Hr. de Haan, (a) geneest de *Dyarrhea* ende *Difenteria*, befonder van verfwackinge voortskomende, ende word door den aengehaelden *Auteur* met verscheyde exempels bevestigt. In verouderde afgangen hebbe ik hem dikmaels met goet succés gebruykt, als ook in *fluore albo a laxitate*. (1)

(a) *Rat. med. P. 15 fol. 195.*

## M A T R I C A R I A,

## M A T E R - K R U Y D.

**O**Nder alle de *Antibysterique* (1) Kruiden, word dit voor een van de besonderste gehouden: het is daer en boven een groot *pellens*, (2) soo voor *menstrua*, (3) *lochiae*, (4) als *Placenta*. (5) Het word van alle schryvers daer voor gehouden, en word ook door de dagelyksche ondervindinge genoegsaem

(1) witten diest voortkomende van verfwackinge.

(1) tegens de opstuginge der moeder  
(2) afstuwend  
(3) stonden  
(4) Kraemsvyering  
(5) naergeboorte

gedemonstreert, dienende by veele *Matroonen* als een huys-Apotheek.

Men behoort hier wederom te letten, dat alle *stimulerende* ende verwarmende middelen, in bloet-ryke, straffe en *irritabele* lichaemen, veel quaet kunnen doen.

Buyten de aenghaelde kragten, heeft desen plant nog de uytwerksels van bittere en wind-brekende middelen; men gebruykt hem in *infusien*, *decoctien*, *clysterien*, *conserf*, *pillen* &c. Hy heeft ook plaets in vele *composita* als *aq: hyst: essent: hyst: essent: uterin: syrup: de arthemis.* &c.

Eyndelyk verjaegt hy, door synen reuk, de Vliegen ende Muggen, en word van sommige voor een *Antebelminticum* (6) gehouden.

( 6 ) dat tegens  
de wormen slydt.

## M E D I C A ,

### BOURGONDISCH HOY of LUCERNE.

**T**Erwyl wy tegenwoordig tot dien gelukkigen tydstip gekomen zyn, dat het voorzigtig *Gouvernement* de *manufacturen*, konsten en wetenschappen, soo edelmoedige protectie geeft, soo reesteert er niet, als alles aen te wenden om onse *Manufacturen* soo goeden koop te maeken, dat zy met de vrede in *concurrentie* komen. Dit kan niet als allengskens, en door de dag-loonen goeden koop te hebben, geffectueert worden. De dag-loonen komen niet verminderen, soo lang de nootfackelyke eetwaeren dier zyn, dese kunnen niet goeden koop worden, sonder abundantie van Wey-landen: want abundantie van Wey-landen maekt overvloet van Vee, overvloet van Vee abundantie van mest, abundantie van mest, overvloet van Graenen, ende eyndelyk abundantie van Graenen maekt alles goeden koop, ende het ghene men te veel heeft, geeft exportatie, waer voor men Geld of nootfackelykheden te rugh krygt.

Desen plant, zal niet weynigh daer toe contribueren. De *Medica*, is een voedsel voor Peerden en hoorn Vee, preferabel aen alles het gene hier bekend is. Hy verfoekt geen leeg vette Gronden, gelyk andere wey-landen, maer kan op hooge en middelbaere Landen groeyen: hy kan dry of vier, en somtyts meer maelen, op een jaer gemacyt, ende dan nog afgeweyt

worden. Hy kan 18 a 20 jaeren leggen, ende dan is den *ros* nog excellent meest.

De groote voordeelen van dit gewas willende aenhaelen, soude ons te weyt leyden ende daerom die deffels *Culture* en voordeelen wilt lesen, kan naesien; *Miller*, (a) *Linnaeus*, (b) *Economische Nachrichten*. (c)

Vele meynen, dat desen plant den selven is van *Onobrechis*, *Sain-foin*, ofte een soort van Haene-kammen: dog dese missen, al-hoe-wel dese beyde seer goet voetsel voor Peerden en hoorn Vee zyn, ende de *Culture* van den eenen soo nootfaekelyk, als den anderen voor dese landen is. Siet *la Societé Economique de Berne*, *Journal Economique*, ende seer veele andere *moderne* Schryvers over de *Agriculture*.

(a) *Miller* *kruytkondig Woordenboek*, desen segt de reden waerom vremde Natien, die desen plant willen aenqueeken soo dikmaels verloren moeyte doen.

(b) *Ælandische botaniche und physicalche Reyssen*. Dese zyn door bevel des Konings anno 1763 gedaen, ende bevatten alle instructien ende verbeteringen, de welke die volkeren noodig hebben ende verheft aldaer den *Medica* in den uyttersten Top.

(c) *Zweyter band pars 14.*

## M E N T H A ,

### M U N T .

**D**E Medicyns, maeken seer groot gebruyk van desen plant. De Pharmacien, maeken daer uyt *Aq: Conserv:* *Oleum Sp:* ende *Syrupus Menthae*. Hy heeft ook plaets, in verscheyde Compositien.

Hy is een groot *carminatif* (1) en Maegmiddel, bevoordert de Digestie, stut het bracken, (a) den hik, ofte *singultus*. Eene plaester van *Theriaca*, met 18 a 20 Druppels olie van Munt, geneest miraculeuselyk de *Tormina* (2) in de *dysenterie*. Ik hebbe daer, in dry verscheyde *Epidemien*, wonderlyke effecten van gesien: men moet in dat Geval de verhittende kragt van den *Mentha* niet vreesen, want is, door de ontspannende kragt van den *Opium*, genoegsaem gecorrigeert, immers hebbe daer noyt eenig quaed effect van gesien.

(1) *windbrekend*

(2) *krimpingen*

(a) *Hoff med. syst. tom. 3. p. 447.*

(3) witten vloet  
voorts komende van  
verswakkinge.

(4) Maeg-py-  
nen.

In verouderde afgangen, Verflappinge van de maeg, *fluore* albo (3) *a laxitate*, is de Munt seer dienftig. (b)

De *Mentha*, met *chamomil* bloemen als thee gedronken, geneest zelfs verouderde *Cardialgien*, (4) gelyk wy boven van den *chamæmelum* geseft hebben.

Vele *Auteurs*, gebruyken desen plant tegens de wormen. Ik hebbe daer noyt effect van gehad : maer in den kint-hoest, heeft my de *ol : menthæ*, met den *extract chamæmel* : veel Goets gedaen.

(b) *Boerhaave chim. tom. 2 p. 129. Item L. C. p. 77.*

## M O R U S,

### M O E R B E Z I E N - B O O M.

**D**E Vrugt van den zwarten Moerbezien-boom, dient tot het maeken van *Syroop*. Zeer verkoelende zynde, word zy in alle *inflammatoire* siektens, ende befonder in quaede keelen, van alle *Auteurs* gebruykt. (a)

Den witten Moerbezien-boom, welkers Vrugt niet gebruykt word, geeft veele grootere en malfere blaederen, en is het beste Voetsel der Zy-wormen. Men heeft altyt gelooft, dat desen Boom, om de koude, buyten *Italien* ende andere heete Landen niet groyen konde : dogh onder *Carel den negensten*, hebben eenige Officieren, die in *Cicilien* gediend hadden, desen boom in *Provence en Dauphiné* overgebragt, en hebben eene overvloedige winninge van zyde gehad. *Hendrik den IV.*, wilende door dese aenqueekinge syn Ryk bloeyende maeken, ordonneerde de selve door geheel zyn Ryk te vermenigvuldigen : maer van dese wyse ordonnantie, hebben alleen de zuydelyke *Provintien* Gebruyk gemaakt.

Den Grooten Minister *Colbert*, heeft dese ordonnantie vernieuwt, ende daer toe de noodige *Italiaenen* geroepen : ook waeren de beginsels heel voordeelich ; maer eene te vroege dood van soo grooten Man, heeft dese wyse ende voorfichtige schiekinge, doen vervallen : maer tegenwoordigh, is dese *Culture* in *Vrankryk* grooter als oyt : want men heeft nu Koninglyke Moerbezien-queekeryen te *Saumur, la Fleche, Lude, Briffac* in *Anjou, Touraine, Poitou &c.*

(a) *Van Swieten tom. 3. pag. 634.*

De ondervindige heeft ons nu eenige jaeren geleert, dat desen boom in onse *Oostenryksche* Nederlanden niet alleenelyk overvloedigh groeyt, maer de straffte Winters uytstaet.

Twee verscheyde Zy-reeders hebben my geseyt, dat de zyde alhier gewonnen uytmuntende *Qualityt* heeft, ende alsoo het *Gouvernement* dit *Etablissement* soo veel het mogelyk is *encourageert*, soo met de Eyers, als witte Moerbezien planten Gratis te distribuieren, præmien aen die de grootste quantityt zyde wint uyt te deylen &c. Soo ist te hopen, dat eer lang desen beginnenden tak van *Commercie* in eenen bloeyenden staet sal komen.

My dunkt er maer dry saeken te manquieren, om in korte jaeren dese saeke in eenen bloeyenden staet te sien.

1.<sup>o</sup> Daer zyn geen Dorpen ofte hebben eenige Ghemeynte, plaets ofte *inculte* hoekken of straeten : dese met witte Moerbezien-boomen te beplanten, op dat niemand Gebrek van blaederen soude hebben.

2.<sup>do</sup> In de Steden eenen persoon te stellen, den welken t'zy *par* Gewigt, t'zy *par* Getal de bollekens ofte *Cocons* soude opkopen, want honderde Kinderen, oude en ledige Menschen souden dese Queekerye ter hand trekken, waert saeken daer eenig voordeel van voortskwamp.

3.<sup>tio</sup> Een beknopt boexken Gratis te distribuieren, waer in de geheele behandeling van den zy-worm, ende de *Culture* van den witten Moerbezien-boom, beschreven staet.

Die begeirig is de exacte *Culture* van den witten Moerbezien-boom, als ook de regeringe der Zy-wormen, te lesen, *consultere du Hamel*, (a) *Pomier*, (b) *Nouv: Bigar*: (c) *Journal Economique*, (d) *Nouv: Economiques*, (e) *Pluche* &c. (f)

(a) *Traité des Arbres & Arbustes*

(b) *Traité des Meuriers blancs.*

(c) *Tom. 10. Pag. 47 — 15<sup>o</sup> an 1753.*

(d) 1757. 1758. 1759.

(e) *Tom. 3. pag. 23: 1754.*

(f) *Spéctacle de la Nature*, ende eyndelyk *Memoire instructif sur les Pepinieres de Meuriers blancs & les Manufactures de Vers à soye à Poitou.*

MILLEFOLIUM,  
D U R S E N T - B L A D

**D**En *Auteur van de Natuer* thoont hier wederom zyne mildadigheyd, in soo heylsaemen en utilen plant, schier aen alle wegen, weyden en mueren, overvloedig te doen wassen.

Zyne uytmuntende kragten zyn te wesen, een Goet *Vulnerarium*, ( 1 ) een excellent *Antispasmodicum*, ( 2 ) een groot *resolvens* ( 3 ) ende *tonico adstringens*. ( 4 )

( 1 ) wond-genesent.

( 2 ) tegens de kramptrekking.

( 3 ) verterende

( 4 ) versterkende en samentrekkende middel.

( 5 ) Bloetstoringen

( 6 ) By Verswackinge.

Als *vulnerarium*, word hy gebruykt *simpel* gestampt, en op eene wonde geleyt. In bloetspouwingen ( a ) ende andere *hæmorrhagien*, ( 5 ) besonder voortskomende *a laxitate*, ( 6 ) doet hy wondere uytwerksels; hy word ten dien eynde ook gebruykt: in het *Eau vulnereaire*, ende in verscheyde *Balsems*, *Salven*, en *Plaesters*.

Als *antispasmodicum* ende *resolvens*, doet hy wondere effecten in *morbo hypochondriaco*, *Hæmorrhoidibus* ( 7 ) & *fluore albo*.

( 7 ) Speen.

( 8 ) witten vloed

( 8 ) Siet hier de *Getuygenisse by Stabal*: *Millefolium est certissimum & specificum antispasmodicum, in morbo hypochondriaco & passione hysterica, ac in doloribus hæmorrhoidalibus est remedium princeps*. Het selve getuygt *Buchwald*. ( b )

In de *Blaes* en *Nier* quaelen, verheft hem *F. Hoffmannus* ( c ) ende haelt eenige exempels aen van die, de welke dit *Kruyt* langen tyd als *thée* gedronken hebbende, daer door van *Nier* en *Blaespynen* volkomen genesen zyn. Is men begeirig ampele beschryving van desen plant te lesen consulteert *Boecleri sinosura*, ( d ) *Petchio*, ( e ) *Langius*. ( f )

( a ) *Act. Bressuuv* 1718.

( b ) *P.* 178. de *Villers*. de *hæmorrhoidibus* &c.

( c ) *Meth. Syst.* tom. 4. pag. 373.

( d ) *P.* 168.

( e ) *Dissertatio de Millefolio* 1719.

( f ) *Langius de Millefolio*. *Item Zornichen collectanea*.

N I C O T I A N A,  
T O E B A K.

**N**Oyt plant, heeft soo vele wisselvalligheden onderstaen als desen. *Amurat den IV.*, den grooten *Hertog van Moscou*, den *Konink van Persien* &c. verboden het Gebruyk van den

den Toebak, op pene des doods, ofte den Neus afgesneden te hebben &c. *Urbanus* den VIII. stelde eene *excommunicatie* tegen die, de welke hem in de Kerke gebruykten: dog *Clemens* den XI. namp desen Ban wederom weg. *Jacobus Stuart Koning van Engeland*, maeke zelfs een tractaet tegen deffelfs quaed Gebruyk, ende onder de volgende *Auteurs* zynder vele die tegen, en andere die voor desen plant geschreven hebben. Siet *Maganus, Thorius, Everardus, Cobausen, Falkenburg, Dorstinus, Maranda, Laurenberg, de Prade*, ende ontelbaere andere.

Dog dit is seker, dat alhoewel desen plant in vele Gevallen wonderbaere effecten doet, het misbruyk meer quaed als zyne medicinale kragten Goet gedaen hebben. Siet *Neuman.* ( a )

Het is ongetwyfelt dat den Toebak een *sal volatile causticum* (1) besit, ende daerom, in *excès* gebruykt, is het niet te verwonderen dat hy *Vertigines*, (2) *convulsien*, (3) *apoplexien*, blindheden en lammigheden voortsbrengt, daer nogtans het matig gebruyk, besonder voor die het niet gewent zyn, de taye slymen des hoofts ontbind, uytlockt, ende daer door vele quaelen geneest ende voorkomt.

*Zacutus, Lusitanus, Riverius* ende de *Ephemerides* getuygen, verscheyde *Epileptici*, (4) door het sap van desen plant, ofte door den *syrup. Nicotianæ*, ofte door lavementen van Toebak, genesen te hebben.

Den *syrup. Nicotianæ ad mentem quercetani* word, van de aldergrootste Schryvers, voor eene alderbeste remedie in *hastmate humoralis* (5) aengepriesen.

Den rook van den Toebak, met een blaesbalkken *per anum* ingeblaesen, (c) geneest dikwils de alder-rebelste Verstoppen des onderbuykx, *iliacam passionem*, [6] bevoordert dik-

( 1 ) *Flugtig-scherp sout*

( 2 ) *Drayingen des hoofts.*

( 3 ) *Slyptractinge.*

( 4 ) *Vallende siekte.*

( 5 ) *aenborstigheid voortskomende van slymen.*

( 6 ) *miserere.*

## G

( a ) tom. 2 p. 3. alwaer hy eene geheele *Catalogue* van fyne goede en quaede effecten optelt.

( b ) Siet *Lanconi* ende de *Ephemerides* op vele plaatsen.

( c ) Alle de *Machines* die men tot nog toe uytgevonden heeft, om desen Rook op te blaesen, syn seer *fautif*, om dat sy alleen *foullant* zyn, maer het Blaesbalkken, *exact* beschreven en afgebeeld in de *Haerlemsche Academie* tom. 8, *foullant* en *aspirant* zynde, is onverbeterlyk. Ik hebbe een doen maken en geene fouten daer aen bevonden, het geeft viermael soo veel rook als alle andere, ende hebbe daer groot effect van gesien.

maels de reductie van de alderhertnekkigste Breuken, ( *d* )  
 ( 7 ) *krampkolyk* ende geneest de *colica convulsiva*, ( 7 ) *pittonum* ( 8 ) [ *e* ] ende  
 ( 8 ) *Lootkolyk* *verminosa*. ( 9 ) [ *f* ]  
 ( 9 ) *wormkolyk*

Men moet dogh voorfigtigh zyn in het Gebruyk van den toebak: want op wat maniere hy gebruykt word, ofte niet, niet is er seer dikmaels voordeeligher in *corporibus laxis*, ende ter contrarie schadelyker, in *corporibus ficcis & strictis*, om het *sal acre*.

Over eenige jaeren, heeft men, tot *Lier in Brabant*, het fout van Toebak als eene onfeylbaere remedie tegen het *podagra* gegeven. Ik hebbe het verscheyde persoonen weten gebruyken, ende moet bekennen, dat ik in twee, op korten tyd, alle de *toft* ( 10 ) hebbe sien verdwynen, in andere de *paroxifmi* ( 11 ) veel hebbe sien verminderen, maer door het groot *alcali* ( 12 ) is hunne *masse* des bloets soo *alcalien* geworden, dat geheel het lichaem met ulceratien bedekt wird, soo dat de laetste quaele bynae soo quaed als de eerste was.

( 10 ) *sterecynknobbels*.

( 11 ) *aenwallen*

( 12 ) *Loog-fout*

Het sap van toebak alleen, ofte met vettigheyd vermengt, is een excellent *detergens* [ 13 ] in verouderde ulceratien, geneest de *Dartres*, ende verdryft alle onreynne insecten.

( 13 ) *afwaegende*

Den Toebak met Gal vermengt, op den buyk der kinderen geleyt, verdryft zeer dikwils de Wormen.

Eene once toebak, eene once kina ende een dragma *camphor* met azyn, en een *Mucilago* tot een papken gemaekt, ende dat op den buyk der kinderen geleyt, hebbe daer mede honderde van *intermittente* koorssen genesen. Het selve word bevestigt in de *hist. de l'acad. R. des S.* 1754.

Den toebak op de boomen gestroyt, dood de insecten, ende den rook verjaegt de Muggen, Vliegen &c.

Ende eyndelyk de Decoctien van desen plant, geneest het Schorft der viervoetige Dieren.

( *d* ) *De Haan rat. med. p. 1 cap. 9 fol. 55*, brengt verscheyde exempels by, van de alderhertneckigste *Hernien* op eenen oogenblik daer mede genesen te hebben.

( *e* ) *Medical observations and inquiries tom. 2. 1762.*

( *f* ) *Chaeffer der gebrauch und nutzen des Tabach rauchs clysters*, ende brengt menigvuldige ende zeltzaeme exempels by. Item *Lammer* segt, daer door alle Wormen ende besonder de *Ascarides* gedoot te hebben.



P Æ O N I A M A S,  
M A N N E K E N S P I O E N.

**A** Lleenelyk uyt *respect* voor de oudheyd, word desen plant alhier te nedergestelt. *Homerus*, *Galenus* ende alle zyne naervolgers hebben ongeloofelyke kragten aen desen plant toegeeygent, waer van soo menigvuldige superstitieuse naemen, ende bygeloovige manieren om de wortels te ontgraven [ a ] genoegsaem te kennen geven, wat Geloof men aen soodanige gewaende kragten mag geven: immers hebben onse laetere Schryvers als *Sylvius*, *Hofmannus*, *Neuman*, *Boerhaavius* ende ontelbaere andere dese kragten te vergeefs gesogt. Zoo dat men met régt mag twyfelen, of de oude geenen anderen plant voor onsen *Paeonia* gehad hebben.

Niet tegenstaende hebben alle onse *sedative* ende *anti-convulsive poeders*, *spiritus*, waters, ende *syroopen* desen wortel ofte saet voor *Basis*; voor my hebbe nog van den wortel, nog van het saet, nog van syn *composita* éenig groot uytwerkfel gesien, alhoewel dikmaels, op de *authorityd* van andere, gebruykt hebbe.

( a ) *G. offroy materias medica, Neumann tom. 2. p. 3.*

P A P A V E R A L B U M,  
W I T T E H E U L.

**H** Et is van desen plant dat men trekt het vermaerd medicament *Opium*, van het welk *Sylvius*, *de le Boe* en veele andere seggen, dat het onmogelyk is sonder het selve de medicynen te kunnen *exerceren*, ende aen welkers régt gebruyk men de bequaemheyd van eenen Medicyn kent, want soo heylsaem syne kragten by den eenen zyn, zoo verderfelyk zyn zy by den anderen, ende daerom segt zeer wel *Hecquet*: [ a ] *Opium in manibus ignorantis, est instar ensis in manibus furibundi.*

Alhier de kragten van soo groot middel op te helderen, is onmogelyk ende het papier te kleyn, om alleen de naemen, tyden ende gevallen van sicktens neder te stellen, waer in hy noodigh ende gevaerlyk is.

G 2

( a ) *Reflexions sur l'usage de l'Opium.*

*Wedelius*, ( *b* ) *Hecquet*, ( *c* ) *Trailles*, ( *d* ) *Young*, ( *e* ) *Haller*, [ *f* ] *Act. Edimburg.* &c. in de handen van een ider zynde, kunnen daer over naergeſien worden.

Den meeften *Opium* word in *Natolien* bereyt, en van de Turken naer alle Geweften van de wereld verſonden, ſoo dat de *conſomptie* groot is, ende nergens word den *papaver* menigvuldiger *gecultiveert* als in onſe Provintie van *Mechelen*, alwaer geheele Velden vol ſtaen; en niemand denkt om dit koſtbaer *medicament* alhier te bereyden, daer het ſeker is, dat wy den *Opium* dikmaels vervalſt ontfangen.

De ondervindinge heeft my geleert, dat den *Opium* uyt onſen *papaver* kan bereyt worden, het is waer dat ik twee a dry *grynen* noodig hebbe gehad, om het *effect* van een *gryn* turkſchen te hebben: maer ligtelyk en zeer waerſchynelyk ſal onſen *Opium* meerder met onſen aert over een ſtemmen, ende van ſommige quaetaerdige effecten bevryt zyn. Het ſelve heeft met menigvuldige proeven bevestigt den Hr. *Alſton* ( *g* ) in Schotland, *Alleyn* in Engeland, [ *b* ] *Rebeque* in Switserland, ( *i* ) *Boulduc* in Vrankryk, *Hallerus* in Duytſland [ *k* ] &c. de wyze van dit middel te bereyden, vind men ſchier in alle de aengehaelde *Auteurs*.

Den Heulbol geeft niet alleen den *Opium*, maer het faet een overvloedige vette en witte olie, dienſtig voor Schilders, om alle ligte kouleuren mede te temperen, ende Verniſſen te bereyden &c.

Het ſteken der Biën en Wefpen, word aenſtonts geneſen door het ſap van den *papaver*. *Leuſter*. ( *l* )

Den rooden *papaver* ofte roode Korebloem word veel in borſt-quaelen gebruykt. Men geloof deſſelfs bloemen zeer *reſolvent*, en *ſudoriſic* te zyn.

( *b* ) *Opiologia* 4ta. 1739.

( *c* ) *Hecquet* *ibidem*.

( *d* ) *Uſus Opii ſalubris & noxius* 4. tom. 4to. 1757.

( *e* ) *A treatiſ on opium founded op on praetical obſervations* 1753.

( *f* ) *Comm. Goet.* 2. p. 157.

( *g* ) *Essais de medecine de la ſociété d'Edimbourg* tom. 5.

( *h* ) *Diſpenſatorii* p. 58.

( *i* ) *Medic. Helvet.* p. 152.

( *k* ) *Enumer. plant. hort. Reg.* p. 38.

( *l* ) *Recueil periodique* tom. 4.

**I**K wil alhier over den latynfchen naem, ( waer over de *Botanici* niet eens zyn ) niet twiften : het is een ider bekend wat een Mast-boom is, ende dat men hier fynen, groven en middelbaeren Mast heeft.

De *Strobuli*, ofte jonge toppen der Mastboomen, worden tegenwoordig zeer veel, als een *antiscorbuticum* ( a ) ende *anti-rheumaticum*, ( 1 ) gebruykt : [ b ] zy zyn ook zeer waterdryvende. ( c )

( 1 ) tegens het vliegende jigt.

Den Teër van defen boom voortkomende, word in *Ung. basilic.* ende vele andere plaesters en falven gebruykt.

Uyt den felven maekt men het Teër-water, van de Engelſche foo zeer aengepreſen, ende is van foo groote kragt, dat ik getuygen kan, door langdurig gebruyk van het ſelve, verſcheyde *Scorbutici* volkomentlyk geneſen te hebben : maer om deſſelfs onſmakelykheyd word ſelden genoegſaem *gecontinueert*. Siet hier van menigvuldige exempels ende de maniere van het bereyden. [ d ] Maer wilt men het ſmaekelyker maeken, foo ſoude men in plaets van den Teër de Olie kunnen gebruyken. Ziet hier van de beſchryvinge by *Boerhaave*. [ e ]

Den Teër is ook eene goede remedie, voor het ſchurft der Schaepen,

In het *Ōeconomieck* gebruyk, is defen boom van een alder-grootſte nut.

De jonge boomkens, worden gebruykt voor Hop en Boonſtalen.

De grootere, voor kepers, latten &c.

De grootſte, voor planken, balken, timmerhout, ende men heeft kortelings ondervonden, dat dit hout beter tegen de Zee-wormen, om ſyne *refinoſityd*, reſiſteert, als het hardſte eyken hout, en word daerom zeer gefogt.

( a ) *Gmelin flor. Siberic. tom. 1. p. 178.*

( b ) *Moelenbrock C. 13.*

( c ) *Art. Suet. p. 239. 1754.*

( d ) *Ephimer. N. C. D. 3. An. 7. ende verſcheyde andere plaetſen.*

( e ) *Chym. tom. 2. p. 117, Boekleri tom. 2. &c.*

Uyt den Mastboom vloeÿt van zelfs een soort van herft ofte *resina*, t'welk zeer nuttig is om toortsen, sackels &c. te maeken; men kan daer met duysende ponden in onse Mast boschen versaemelen, ende by gebrek van kennisse, trekt men hondert duysende ponden van Reynschen en Spiegel-herft van vremde landen, daer men dese *materie*, dienstig voor het voornoemt gebruyk, aen de deur heeft.

Ende wilt men de schors der Mastboomen doorkerven, t'ghene de boomen geensints beschaedigt, [f] soo sal men desen herft, veel overvloediger bekomen.

Het Masthout geeft seer goede Boskoolen, besonder zeer dienstig voor de reductie der metaelen om zyn groot *phlogistum*.

Pek en Teër, zeer dienstig voor het Scheepswerk, ende alle ander hout, om het selve tegen het water ende de *injurien* van de logt te beschermen, komt van desen boom voorts, ende het roet van dese verbrande *Combustibile* stoffen, maekt het swertfel &c.

Boven alle de aengehaelde voordeelen, heeft desen boom dit voordeel, dat hy in de alderschraelfte gronden groeyt, dat hy weynig of geen *Culture* noodig heeft, ende op weynige jaeren groot is.

Het is te verwonderen, dat men in onse slegte heyden geen meer Mast zaeyt, daer men de selve zeer wel fiet groeyen ende dier verkoopen: ende het is nog meer te verwonderen, dat men niet meer Mast en Eyke boomen door malkanderen zaeyt, daer men vele exempels fiet, dat men, met dese boomen door malkanderen te zaeyen, op 14 a 16 jaeren soo veel geld van den eersten kap heeft, als den grond, arbeyd en lasten saemen gekoft hebben, ende men aldan een volkomen schaerbosch heeft, alfoo den afgekaptten Mast niet meer uytspriyft. Immers

(f) *Du Hamel traité des arbres & arbusles tom. 2. p. 141.* ende volgende alwaer verscheyde en seer wytloopige manieren voorgestelt worden; niet alleen om den Mast te *cultiveren*, maer om uyt den selven den herft, Pek en Teër, en Swertfel &c. te bereyden; alles met plaeten en uytlegginge verreykt.

Het soude hoog noodig zyn het selve hier by te voegen maer de beknoptheÿd van dese Memorie sulcx niet toelaetende, sende den goetjonstige Leser tot den oorspronng; waer alles naeuwkeurig geleert word, ende voor die geen frans weeten naer het woordenboek van de natuerlyke historie van *Bomare* nu onlangs tot Dordrecht uyt het frans vertaelt.

dit is de gemakkelykste ende minstkostende wyze, om de heyden tot *Culture* te brengen, ende de voordeeligste voor het *publiek*, om de schaersheyd ende dierte van het hout te beletten.

Men soude ook dienen veel vremde soorten van Mast hier te *cultiveren*, om te sien of men geen voordeeliger soorte soude kunnen winnen, als wy tot nog toe hebben. Men kan hier van een kleyn voorbeeld sien omtrent *Braxgaet*, alwaer reeds verscheyde soorten ghezaeyt zyn, ende eenige zeer wel groeyen in het midden van de heyden, sonder veel *Culture*.

Wilt men meerdere voordeelen van den Mast sien, soo siet *Linnaeus* (g) *Hist. de l'Ac. R. D. S.* [b] *Journal Economiq.* (i)

( g ) *Flor. Lapp.* 277.

( b ) *Anno 1705. Item 1716.*

( i ) Op seer veel plaetsen alwaer verscheyde *Dissertation* over dit hout te vinden zyn.

P O L I P O D I U M Q U E R C I N U M ,  
E T K E V A E R E N .

**D**En wortel van desen plant, word gehouden voor een *deobstruens*, (1) ende wel besonder voor de *obstruccion* van de Lever, Milt ende andere *Viscera abdominalia*. (2) *F. Hofmann* roemt den *Polipodium* zeer, in *malo Hypochondriaco* en *scorbuto*; hy is ook water-dryvende, ende purgatif. Ik hebbe ook van den selven vele goede effecten, in de huyd-siektens ende *ulceration* der beenen gesien.

( 1 ) *Openende*

( 2 ) *Ingewanden van den Buyk.*

Eenen mynder *Confreers*, heeft my eene *infusie* van *Polipodium* in wyn als een onseylbaere remedie tegens de *intermittente* koorsen gecommuniceert; ik hebbe het dikmaels onderfogat, maer selden het opgeheven effect gesien.

De oudheyd schynt groote achtinge voor desen wortel gehad te hebben, alsoo zy hem in *Elect. Diacatbol. Lenitiv. Conf. Hamech, Diaprunum.* ende *ung. de Artha* eene plaetse verleent heeft. ende de *Pharm. Brandenb.* heeft 16 *compositien*, daer hy in gebruykt word.

De Oostindische Schepen plagten jaerelycx duysende ponden van desen wortel nae *China* te voeren, soo dat die vernufte en lang subsisterende Natie, desselfs kragten hoog moet agten.

Sommige gebruyken hem tegen den hoeft, en andere borst quaelen.

D'Hr. *Maloy*n getuygt, dat in den jaere 1751. binnen Parys de finneloosheyd ende *Melancholie Epidemicé* grasseerde, dog dat de selve door den *Rad. Polyp.* zeer gelukkiglyk genesen werden. [ a ]

( a ) *Hist. de l'Ac. Roy. de S. 1755.*

## P O P U L U S ,

### P O P U L I E R - B O O M .

**D**E *Gemma* ofte botten van den *Populier* syn seer *Balsamieck*, ook *Emollient* ende wondheelende ( a ) zy stutten alle andere bloetstortingen, ( b ) ende genesen inwendige ende uytwendige ulceratien. ( c )

Den *ung. Populium* hebbe ik dikwils de pynen van het Speen sien stillen.

Nu onlangs heeft men alhier eene soorte overgebragt, onder den naem van *Italiaenschen Populier*, maer is waerschynelyk den *Populus nigra Caroliniana folio maximo*, ofte de sesde soorte van *P. Miller* ( d ) immers komt met den selven, soo door het schielyk opgroeeyen, groot blad, hoekkige tacken, als welriekende toppen, seer over-een. Den voornoemden *Miller* raed deffels *Culture* als zeer voordeelich aen, ende alsoo eenige van onse nieuwe *Agriculteurs* de selve reeds geplant hebben, sal men in het kort het effect sien : dog is te vreesen dat gulsig opschietende boomen, vlok hout geven.

Eenige *curieusen* hebben met een soort van Cattoen dat aen de zaeden van den *Populier* hangt verscheide proeven genomen, soo om te spinnen, papier van te maeken, als tot stoffen te bereyden, waer van kan gesien worden. ( e )

QUER-

( a ) *Techneyer diff. de Aneur. Brach. 1739.*

( b ) *Tournefort.*

( c ) *Monti Comm. Bonon. tom. 2. p. 1. pag. 61.*

( d ) *Kruyt-kondig woorden-boek.*

( e ) *Abhandlungen des Beierichten Acad. p. 260.*

Q U E R C U S ,  
E T K E N - B O O M .

**D**Efen Boom word om zyne schoonheyd, grooten ouderdom ende nuttigheyd den koning der boomen genaemt.

Alles wat van defen Boom voort-komt, is zeer *adstringent*, ( 1 ) ende is daerom in voorige tyden in *bloetstortingen*, *dysenterien* ende *fluore albo* &c. gebruykt; maer alsoo men tegenwoordig oordeelt, dat de *adstringentia* in de voornoemde siekten groot nadeel kunnen doen, is het gebruyk der *adstringentia* veel uyt de practyk verbannen.

( 1 ) *toetrekende*

Byna alle Gebouwen, scheepswerk, waterwerk, sluysen, timmerwerk en schrynerwerkeryen worden, om syne duersaemheyd, van dit houd gemaakt.

De schors van jonk Eyken hout, is onder alles het beste om het Leër te bereyden. ( a )

De selve schors dient om netten ende tauwen te taenen, om het rotten te beletten.

De selve schors geeft ook aen *Animale* en *Vegitabile* stoffen een geel bruyt vast koulour, mits men voor *vegitable* stoffen een *mordant* gebruykt.

De moer van de Huy-vetters is dienstig in broey-kassen, ( b ) ende in de wegen gestroyt om het Ongedierte uyt de Hoven te houden, ende dient daer naer voor mest.

De Eekels dienen om den boom voorts te brengen, ende om de Vogels en Verkens te mesten, welkers spek sy grootelykx verbeteren.

De *appeltiens*, een soort van Galnoten die aen de blaederen hangen, zyn de Galnoten, die ons uyt *Natolien*, *Syrien* &c. langs *Smirna* en *Aleppo* toegesonden worden, seer gelyk. Sy syn ook *adstringent*, verwen zwart met koperrood, gelyk de Galnoten, ende bevatten beyde in het midden een *insect*; alleenlyk is haere *adstringente* kragt soo groot niet.

Een *extract* gemaakt uyt versch zaegsel oft kappingen van

H

( a ) *Arts & metiers adoptés par l'acad. voyez Tanneur. Item hist. de l'acad. R. des S. de Berlin 1754.* alwaer verscheyde andere Planten aen dese schors gesubstitueert worden.

( b ) *Miller kruytkondig woordenboek*

Eyken hout, dat in het water niet uytgeloogt is, kan in veele gevallen, daer men maer gemeyn zwart of bruyn verwen wilt, in plaets van Galnoten gebruykt worden.

Het is te verwonderen dat men in dese *Provintien* soo weynige foorten van Eyk kent, daer men in de *Botanica* tot in de veertigh verscheide foorten telt. d'Hr. *Du Hamel* schryft, dat hy er 23 in de open locht in Vrankryk *cultiveert*; waer van den witten *Virginischen* Eyk seer nuttig soude zyn, alsoo hy gauwer groeyt, en schracle Gronden bemint. Vid. *Catesby* &c. d'Hr. *de Buffon* heeft daer van eene queekery in *Bourgogne*, en segt aldaer zeer wel te groeyen.

Daer zyn noch verscheide andere foorten, die met groot voordeel, soo om hun gevlamt en schoon hout, als om hunne betere schors alhier souden kunnen gequeekt worden. Siet hier over d'Hr. *Jacobi*, die den prys daer over behaelt heeft in de *Acad. van Bourdeaux*, den *journal economique*, (a) *l'Hist. de l'Acad. R. des S.* 1738 ende d'Hr. *Buffon*, den welken verscheide proeven gedaen heeft over het Leër te vetten, met verscheide materien van den Eyken-boom voort-komende &c. ( b )

( a ) *Janv. 1758. pour la culture du Chêne dans les terres froides* &c.

( b ) Alwaer men eene wyze sal vinden om niet alleenelyk het hout, maer selfs het *Spek* van den boom veel harder te maeken &c.

R H A M N U S C A T H A R T I C U S,  
R A M S B E Z I E N.

**D**E Beziën van desen *arbusf*, zyn alleen in het Gebruyk: Het Sap van dese rype beziën, t'zy alleen, t'zy tot Syroop gemaekt, is een *excellent purgatif*, ende alhoewel ik het duysende maelen gebruykt hebbe, ende nog schier dagelykx gebruyke, hebbe noyt den grooten dorst van *Sydenbam*, nogte den *Hypercatharsis* ( 1 ) van *Garidel* ondervonden, en heeft my altyt, besonder daer waterige vogten moeten *geevacueert* worden, ten uystersten voldaan.

Het sap van dese Vrugt geeft dry verscheide koleuren: het onryp, schoon Geel; het ryp, met een weynig aluyn uytgedampt ende in blaesen gedroogt, maekt het sapgroen, seer dienstig voor de verligters: ende als de bezië tot dat het begint te vriesen gestaen heeft, geeft zy schoon rood, volgens de getuyge-

( 1 ) aenhouden-  
de afgang.



nisse van *Rob. Boyle* en *Tragus*, maer hebbe wel de twee eerste, maer niet het laefte koleur schoon gevonden: maer by dit laefte een weynig *alcali* gedaen, geeft schoon blauw, ende is dan dienstig om Leëren te verwen. Het is ook seer waerschynlyk dat de blauwe turksche leëren daer mede geverwt worden, ofte wel met de beziën van *Vaccinia* (2) alsoo sy het selve koleur geven, ende met alle *acida* rood, ende *alcalica* wederom blauw worden, t'welk een *evident* teeken is dat het geen *Indigo* is.

( 2 ) *Krakebe-  
ziën.*

De beziën van den *Ramus minor*, onryp geplukt zynde, zyn seer dienstig voor de Verligters ende Cattoen Schilders: de selve met wat aluyn en koperrood of *vitriolum cypri*: (3) gekookt is als dan schoon Geel koleur, en eenigfins vast, het selfs afkookfel met kryt, ofte beter *terra Aluminis*, vermengt maekt het *stil de grain* of scheyt Geel.

( 3 ) *Blauw  
koperrood.*

Alsoo desen *arbus* selfs in onvrugtbaere Landen in het wild groeyt, behoorde men desselvs *culture* te bevoorderen, t'welk veel winst voor de *Cultivateurs* soude syn. Siet *Rob. Boyle*, *du Hamel*, *inglis*ch band meid, *Tragus*. &c.

## RUBIA TINCTORUM, M E E K R A B.

**M**En heeft maer onlangs desen voordeeligen plant in dese Provincien beginnen te *Cultiveren*, ende hy voldoet soo wel aen de verwagtinge, dat wy niet alleen genoegsaem voor onse *consumptie*, die hondert duysende ponden is, hebben, maer selfs dat men reeds duysende ponden *exporteren* kan, soo dat wy in het kort te hopen hebben, dat desen plant eenen voornaemen Tak van *Commercie* sal syn.

Desen wortel is van geen groot gebruyk in de Medicynen, alhoewel hy van den Geleerden *Boerhaave* (a) voor een groot *incidens* (1) en *detergens*, (2) om de taeye slymen ende Graveel uyt de Nieren en blaes af te jaegen, *gerecommandeert* word. Sommige gebruyken hem in de obstructien van den onderbuyk: (b) de *Hollanders* geven hem in alle inwendige *contusien* en quetsingen: *Cosnier* stelt hem voor, als eene groote remedie in

( 1 ) *Doorsturend  
( 2 ) Suyverend.*

H 2

( a ) *Hist. plant. in horto Leydensi.*  
( b ) *Schlosser, Lévret, Schulzius &c.*

de Engelsche siekte. (c) Zyne Verf-deelen zyn soo *subtyl*, dat zy niet alleen de *urine*, maer zelfs de beenderen der levende dieren, die desen plant gebruyken, rood verwen (d) ende alhoewel dit laefte van sommige word tegen gesproken, immers is het zeker dat desen wortel, soo op *animale* als *vegetabile* stoffen, schoon en seer vast rood verwt, maer niet met den selven *mordant* ofte fouten: want den *mordant* die schoon rood op wol verwt, verwt niet op *vegetabile materie* ende ook ter contrarie den *mordant* die schoon rood op *vegetabile materie* geeft, geeft geen koleur op wol: dog de reden schynt klaer: de *animale* deelen besitten veel *alcali volat.* (3) ergo den *mordant* moet een *luxurierende Acidum* (4) hebben om een compleet *neuter* te maeken, het gene *absoluet* versogt word om een goet krap rood te verwen, ende de *vegetabile materie* besit een *Acidum*, ergo den *mordant* voor dese *materie* moet een *Alcali* (5) hebben, om het *absoluet neutrum* te *constituieren*. Hier om gebruykt men op wol suere semelen, Aluyn en wyn-steen. Op *vegetabile* stoffen *Aluyn*, *Souda*, *Potassche*, *Kalk*, kryt ofte eenig ander *Alcali sive fixum*, *sive volatile*, *sive salinum*, *sive terreum* ende niet is'er belachelyker voor een *Chymicus* als de *compositien* te sien, waer mede de Cattoen-drukkers hunnen rooden *Mordant* maeken, ik hebbe er seer vele onderfoght: (e) Zy maeken daer een *hoelie* van tegenstrydige drogen af, nemende *Potassche*, *souda*, *kryt*, *kalk*, *witloot*, *aluyn*, *sal armoniac*, *saccharum saturni*, *arcenicum album*, *flavum*, *rubrum*, *sal gemmae*, *Nitrum* &c. ende alle dese Drogen mengen zy onder malkanderen, wat *compositie* en *decompositie* moet dusdanig mengsel veroorsaekou, soo men de *leges affinitatum* (6) overweegt.

Hoe is het mogelyk, soo zy nieuwe Drogen gebruyken, dat zy altyt het selve rood maeken?

(c) *Cosnier. questio an Rubia in Rachitide.*

(d) *Du Hamel, Ac. Roy. des S. 1739 Swenke, verhandelinge over den waeren aerd ende uytwerkinge van de Cicutæ aq. Bochner. radice rubiæ tinct. in corpore animali 1751, Boemer ad Anatomicas exercitationes 1752. Memoires sur les os par Mr. De Pongereux 1760.*

(e) Ik hebbe Engelsche, Fransche, Neuchatelsche, Hambourgsche, Hollandsche en Antwerpsche *compositien* gesien ende zy verschillen alleenelyk in den *Dosis*, meest alle de selve *ingredienten* hebbende.

(3) vlug-loog-  
fout.

(4) Suer.

(5) Loog-fout.

(6) wetten der  
Chymicale verbin-  
tenissen.

Soo zy een kuyp *Mordant* gefet hebben, ende dat het miflukt, wat middel om die te herftellen? zy weten niet waer de faut is: door de Goot te gieten ende een nieuw fetten, is den kortften middel, ende foo giet men jaerelykx met duyfende kuypen fonder kenniffe des Meesters door de Goot, t'gene niet soude gefchieden waert zy eenige kenniffe van de *Chymie* hadden, ende zy fouden dan ondervinden, dat men met twee drogen eenen *Mordant* op kattoen kan maeken, den welken fchoonder en vaster is, als alle hunne *theriacalifche compositien*, ende zy fouden dan geen meer moeyte hebben met fes differente rooden op malkanderen te leggen, als nu met een. Soo soude het niet alleen met dit, maer met alle coleuren gaen, en zy fouden dan ook nieuwe coleuren ontdekken die hunne *Manufacturen* boven alle andere fouden doen trekken.

Ik hebbe vele proeven, foo met den *Smirnafchen*, *Zeeuwfchen* als *Brabantfchen* Meekrab gedaen: ik hebbe den felven verfch, gedroogt ende beloopn gebruykt: ik hebbe de opperhuyl, het vleefagtige ende het hert van den wortel ider alleen genomen: ik hebbe den felven met alle *alcaline*, *acide* en *neutre fouten*, *metallique*, *semi-metallique* en *minerale Tincturen* onderfogt ende ik hebbe foo wonderbaere verfchynfels gehad, dat een *Chymicus* en *Physicus* over de felve dikmaels verbaeft moet ftanen. De beknooptheyd van onfe materie laet ons niet toe, hier iet anders van te feggen, als dat ik uyt defen wortel alleen meer als hondert verfcheyde coleuren hebbe gehad.

Men heeft in't kort vele *difertatien* over den Meekrab gefien, waer van eenige *utiel* zyn, maer het meeftendeel meer gemaekt om den Drukker te verryken, als het publiek te *instrueren*. Men heeft in de *culture*, in het maelen, ende in het gebruyken van defen wortel vele *Hottentotsche principia*; men mag *abfoluet* niet doen als dat de *Zecurwen* ons geleert hebben ende onfe Voorouders gedaen hebben: foo men hunne *superftitioufe* manieren niet naevolgt, vreefen fy alles verloren te fyn, dog onfe *Experimenteren* en voordere gedagten hier neder te ftellen soude ons te wyd leyden, en fal defen *Artikle* fluyten met het *citeren* van die *Auteurs* waer eenig licht uyt te trekken is. *Du Hamel*, ( a ) *Mil-*

( a ) *Difertation fur la Garance*

Deze Differtatie is geleert gefchreven; men vind in de felve alle de noo-

ler, (b) *Culencap*, (c) *Dambournay*, [d] *Nouv. Econom. & Litt.* (e) &c.

dige plaeten soo voor de *Culture* als voor het maelen.

(b) *Miller kruytkond. Woord.* waer men verscheyde aldernuttste *observatien* vint, die tot nog toe hier te Lande onbekent syn.

(c) Die den prys van de Acad. van Guttinge, in den jaere 1756. voorgestelt, behaelt heeft.

(d) In de *Societé d'agriculture de Rouen tom. 1.*

(e) *A la Haye 1755.*

S A L I X,

W I L G.

**D**Efen boom was in de medicynen reeds in het vergeetboek gestelt, maer d'Hr. R. *Stone* (a) heeft den selven wederom doen herleven, seggende dat twee *Scruples* van de schors van den gemeynen Wilg *gepoedert*, alle vier uren gegeven, de *intermittente* koorsen soo seker geneest, als den Peruviaenschen Bast, ende dit word bevestigt door den Geleerden *Clossius* [b]

Ik hebbe van dese nieuwe ontdekkinge de proeve genomen, ende hebbe hem een waer en goet *Febrifugum* gevonden, dog schynt my tot nog toe soo seker niet als den *cortex peruvianus*.

Ik hebbe de perfoonen, die desen Bast genomen hebben aengeteekent, ende hebbe noyt *recidive* nog eenig quaed gevolg daer daer van gesien, soo dat men in alle Gerustheyd desen middel gebruyken mag.

Ik hebbe met dese schorfe ook eenige *chymicale* proeven gedaen ende ik vinde den selven een *tonicum adstringens* weynig verschillende van den *cortex peruvianus*, die al uyt soo *adstringent* niet en is.

*Dedier* (c) segt, *gestampte* bladeren van Wilg de water ofte soo genaemde *Capucine-knien* te genesen.

*Welschius* segt, een *extract* uyt de middel-schors gemaekt, in de Teeringe dikwils goet effect te doen. (d) *Sertorius*. (e)

(a) *Philosoph. transact* 1764.

(b) *Nova variolis medendi methodus* 1766.

(c) *Observ.* tom. 2.

(d) *Milkom* p. 39.

(e) *Epbim. N. C. decur.* 2. *Av.* 1.

getuygt, het *spongicus* uytgroeyfel der Tacken in dese quaele de selve effecten te doen.

Vele willen, dat dese schors de ydelhoofdigheyd ende selfs het *Delirium* geneest.

Den Wilg is in groot *oeconomieck* Gebruyk : de Kuypers voor hunne reepen, de mandemaekers en hoveniers voor de wiffen &c.

*Boerhaave* geloofte geen beter kolen voor het buspoeder te syn, als die van den Wilg : [f] het selve word bevestigt door den *Auteur de l'histoire des Plantes de Lion*.

( f ) *Hist. plants.*

S A M B U C U S,  
V L I E R.

**D**En *Sambucus* is van de oudste ende bekendste medicinale Gewassen, het *Fundament* der medicynen. *Hippocrates* maecte reeds gebruyk van de schors, de bloem ende de beziën, ende syn alle van dien tyd tot heden in't Gebruyk gebleven.

Men kan schier uyt desen boom alleen eene geheele *Pharmacie* formeeren.

De middel-schors en botten der bladeren zyn *purgatif* ende *diuretiëk*, in kleyne *quantiteyt* genomen : ( a ) in grootere *quantiteyt*, zyn sy *vomitif*.

De middel-schors van Vlier op verbrandheyd geleyd, neemt aenstonds de pyn weg.

De selve, in olie *geinfundeert*, ofte dese olie met wat wafch tot een Salve gemackt, is een alderbeste brand-salve, en moet geensints wyken aen het *oleum stramonii* waer van de *Fransche* soo veel Gewag maeken.

De Vlier-bloemen zyn seer *resolvent*, ( 1 ) *emollient*, ( 2 ) *sudorifiek* [ 3 ] en *diuretiëk* : [ 4 ] de selve in Wey van melk of water gekookt maeken eenen seer goeden Drank in alle *inflammatoire* siektens ( b ) ende een groot middel in de huyd quaelen.

( 1 ) *Verterend.*

( 2 ) *Vermalsend.*

( 3 ) *Sweet dryvend.*

( 4 ) *Pijdryvend.*

( a ) *Brucman* segt, met dese schors een *Anasarca* genesen te hebben. *commerc. Nor.* 1742. p. 215.

( b ) *Commerc. Nor.* 1734. pag. 370. en 1735. p. 153. alwaer staet in *pectoris inflammationibus non solummodo inflammationem discutiunt sed sputa promovent.*

Het *Poeder* van de gedroogde vlier-bloemen met rogge Meel en weynig *Camphora*, is het beste middel, dat ik oyt in de roos hebbe weten gebruyken.

De vlier-bloemen worden van alle Chirurgyens, in alle *resolvente fomentatien* en *Cataplasmata* met groot voordeel gebruykt.

Het sap der vlier-beziën is *purgatif*. Tot *Rob* ofte *Syroop* gemaekt is een goet *saponacium sudoriferum non inflammans* ende word van *Welsbius* tegens de purper-koors als een *specificum* aangewesen. (c) Den *Sympus* ofte *Rob sambuci* is alhier van soo groot gebruyk, dat men weynige huysen vind ofte een ider maekt daer jaerelykxsche *provisie* van, om *Catbarren* ende diergelyke kleyne onpaffelykheden te genesen.

In het jaer 1770. hebben wy alhier gehad eene *Epidemie* van *Synochus putrida* of rotte koorsen, ende alhoewel de selve maer *speradice* (5) grasseerde schein eenigfints *contagieus*, want behalven dat er verscheyde menschen in een huys aengedaen werden, *attaqueerde* zy de zieke-dienders het meeste.

Haere *Symptomata* (6) waeren zeer swaer, sy *delireerde* alle schier den vierden a vyfden dag, waeren alle *plus minus convulsif*, hadden alle eenen seer kleynen ende *geconcentreerden* pols, de huyd was schrael, dor, en eenigfins brandende, de minste aderlaetinge verfwakte den Lyder seer, de tong was mals, maer papagtig, de oogen ingeslagen, ende *torvens*. Ik hebbe in verscheyde de koorsien *notabile remissie* sien hebben, selfs met een kleyn sweet; aen ses van dusdanige den *Cortex Peruvianus* gevende, naer weynige uren, schein dese siekte aldan in eenen *morbis inflammatorius* te veranderen, want de huyd wird brandende, de tong bruyn en hart, het wit der oogen *geinflammeert*, den pols hart &c. het gene my wel haest van gedagten dede veranderen: ik *observeerde* ook de selve toevallen, soo dra den afgang traeg was, waerom ik haer alle op 24. uren dry oncen *Rob sambuci* ende twee a dry *Dragma nitrum* hebbe laeten gebruyken, ende het lighaem schier hebbe doen *inonderen* door eene *Tysane* met *Rob Ribesiorum*. Myn gedagt was, door dese *savoneuse* en *acide* middelen alles los te maeken, te resisteren  
aen

(c) *Dissert. de purper.*

aen de *putrefactie*, ten felven tyde, soo dra het quaed los was, uyt te dryven door den *nitrum*, ende aen de *inflammatie* te resistieren; waer mede ik aen alle *indicatien* voldede, liet hun de voornoemde middelen thien a twelf dagen *continueren*, hadde dagelykx vyf a ses afgangen ( ende soo er meer quaemen *supprimeerde* de selve eenigfins ) ende den twaelf of derthienden dag gong de koors af: sommige waeren soo verfwakt, dat ik hun alfdan den *cortex peruvianus* niet als *febrifugum* maer als *tonicum* hebbe gegeven, ende hebbe met dese *methode* soo gelukkig geweest, dat ik van vier-en-dertigh, die ik in het geheel gehad hebbe, niet eenen verloren hebbe, daer nogtans van die siekte vele gestorven zyn.

Ik hebbe ook, *ad mentem Tissotii*, eenige doen *vomeren*, andere, volgens *Harchwang*, in het begin doen *purgeren*, maer hebbe niet ondervonden dat sy eerder genesen ofte den tyd van de siekte gemackelyker gepasseert zyn.

In het *Œconomieck* gebruyk is het vlier-hout dienstigh voor Drayers, Cammaekers &c. alsoo het het naeste, soo in couleur, als herte, aen het Palmhout koomt.

Die meerdere *virtuten* van den vlier-boom begeert, consulteert *Bolwitzius: Anatomia sambuci.*

## S C O R D I U M,

### W A T E R L O O K.

**H**Et *Scordium* word in de Medicynen seer veel gebruykt voor een *Alexipharmacum*, (1) *Aromaticum*, (2) *Resolvens*, (3) *Diaphoreticum*, (4) ende *Antibelminticum*. (5), hy heeft plaets in verscheyde *Composita* als *Theriaca*, *Mitridatum*, *pulvis ad vermes*, *ol. scorpionum*, *Diascordium* ende ontelbaere andere: men gebruykt hem in *infusien* of *Decoctien* in de huyd-siektens, ende besonderlyk in *fomentatien* en *Cataplasmata resolventia* en *Antigangrænosa*. Vide *Kleinknegt*, (a) die segt dat hy de Mollen verjaegt ende dood.

(1) Tegengift.  
(2) dat specery reuk heeft.

(3) vertorende  
(4) sweetdryvende.

(5) Tegen de wormen.

### I

(a) *Traclatus de Scordio.*

SCROPHULARIA AQUALICA,  
WATER-SPEEN KRUYD.

**D**Efen plant, geeft een *alderfpecifiekste* remedie tegen het Speen: ik hebbe haer honderde maelen foo uytwendig als inwendig voor-geschreven, foo in uytwendige als inwendige, foo in bloeyende als *geinflammeerde* Speen tacken, en ik kan getuygen, de felve felden te hebben sien *manqueren*, zelfs al was dese Quaele veroudert: men neemt eenige versche blaederen van desen plant, men *infundeert* de selve in Olyf-olie, ende van dese olie neemt men dagelykx twee a dry lepels, men legt eenige blaederen tegens het lydende deel, maer foo het noodig is *injecteert* men eenige olie per *Anum*. Ende dikmaels is den Lyder op twee dagen genesen ofte grootelykx verligt. Men moet letten dat den Lyder openlyvig is, ende de olie door ouderdom niet ransch word.

*Marchand* zegt, desen plant het *correctif* van den *Senna* te zyn: (a) *Chomel* dat desen plant alle wonden genesen heeft, ten tyde van de langdurige belegeringe van *la Rochelle*.

(a) *Hist. de l'Acad. R. des S. 1701.*

S I N A P I,  
M O S T A E R T.

**H**Et Mostaert-zaed is seer *stimulerende* ende word daer om in slaep-siektens, Lammigheden en floutens seer aangepresen, het zy inwendig ingegeven, of uytwendig *geappliqueert*.

Het word gebruykt als *Nies-kruyd* om *pituiteuse* (1) vogten uyt het hoofd te trekken. Met azyn getempert, is het een *blyntrekkent* middel ende daerom kan het gebruykt worden in alle gevallen, daer de *Cantarides* (2) versogt, ende uyt vreesse van *inflammatie*, niet derven gelyt worden.

Ik hebbe in de kinder-poxkens onuytdrukkelyke voordeelen van *cataplasmata* van Mostaert voor de *Eruptie*, niet op de voeten, maer op de beenen geleyt, gesien (a) ende door een diergelyke *cataplasma* die van de dood verloft, daer de

(a) Siet *articulus Grossularia* van dese Memorie.

(1) *Slymeragtige*

(2) *Spaensche vliegen*



poxkens ingeslaegen waeren : maer men moet in diergelyke gevallen geen en mostaert ( want die gemeynelyk met meel opgemaakt is ) maer versck mostaert saet nemen.

Ik hebbe ook in borst-siektens alwaer de *sputa* ( 3 ) *gesupprimeert* waeren , door dusdanige *cataplasma* de selve dikmaels weder doen komen , ende in *Asthmate humido* , ( 4 ) in *Peuripneumonia* , ( 5 ) is eene *Emulsie* van dit saet het grootste hulpmiddel. ( *b* ) In *Chlorosi* , ( 6 ) *Cachexia* , ( 7 ) ende verfwackinge der maeg is dit saet zeer voordeelich. Het word ook voor een groot *antiscorbuticum* gehouden. ( *c* )

( 3 ) opgestopte  
fluymen.

( 4 ) vogtige aen  
borstigheid

( 5 ) valsche long  
ontsteking.

( 6 ) bleek koleur

( 7 ) bolligbeyd

Sommige willen , dit saet in de *Senue-quaalen* een alder-*efficaceste* remedie te zyn : een mynder vrienden heeft my versckert versckeyde *Epileptici* met dagelykx een *once* Mostaert-saet te nemen genesen te hebben : maer den Hr. *B. van Swieten* ( tom. 2. pag. 31. ) vermaenende dat het groot gebruyk van dit saet dikmaels doodelyk is , hebbe dit laeste noyt derven *tenteren*.

( *b* ) *Ridly de Asthmate* , *Floyer of the Hasue* , *Huxham de febribus* , *Lentileus &c. &c.*

( *c* ) *Chomel* segt , in de meergemelde belegeringe van *la Rochelle* , alle de *scorbutici* door Mostaert genesen te zyn , ende de Staten van Holland gebiedten aen het scheeps-volk Mostaert te geven.

## S O R B U S ,

### H A V E R E L S E of S P R E E U W E N - B O O M .

**D** Esen *Arbust* is van geen gebruyk in de Medicynen , alhoewel Doctor *Needham* segt , dat men van de vrugten een sap trekt , het gene een zeer groot *Hydragogum* en *antiscorbuticum* is. *Lidellius* getuygt , met het selve de verstoppe maend-suyveringen ende het Speen genesen te hebben , ende *Carisus* maekt van desen boom een *Panacée* , maer de reden waerom ik hem alhier plaetse , is , dat *Harald: Urlander* van desen *Arbust* segt , ( *a* ) dat hy op wolle een *durabelder* , schoonder , en zagter zwart verwt , als alle tot nog toe gebruykte materien , ende alsoo dit

#### I 2

( *a* ) *Aëta van de Copp. Ac. van Upsal en Stokholm* 1753. tom. xv. men vindt desen Artikel in den *Recueil des Memoires les plus interessants de Chymie contenus dans les actes d'Upsal Paris* 2. vol. 1764. alwaer de geheele methode staet hoe den *Sorbus* moet gebruykt worden ende wat syne befonderste *effeden* zyn.

Gewas hier overvloedig groeyt, soude het geen kleyn voordeel voor dese Provintie zyn, den middel aengewesen te hebben, om ons van die vreemde *productien* te konnen *passeren*.

Den *Sorbus* word nog gebruykt tot Vyfen, Katrollen, ende andere Werktuymen, die tay en hert moeten zyn. Siet *du Hamel traité des arbres & arbustes*.

V A L E R I A N A M A J O R,  
G R O O T E V A L E R I A N E.

**D**EN wortel van den grooten *Valeriane* is een groot *resolvens*, (1) *aromaticum*, (2) *diureticum* (3) ende waerschynlyk het grootste *antispasmodicum* (4) dat in de Medicynen bekend is, ende word in de *Epilepsie*, *hastmate convulsivo*, (5) *passione hysterica*, (6) *hypochondriaca melancholia* (7) ende *hemisicranio* (8) met groot voordeel gebruykt.

(1) verterend  
(2) speceryagtig  
(3) waterdryvend.  
(4) krampmiddel  
(5) stuyp aenborstigheid.  
(6) moederquael  
(7) droefgeestigheid.  
(8) lossen hooftsweer.

*Fabius Columna* segt, niet alleenelyk verscheyde *Epileptici* daer mede genesen te hebben, maer zelfs van die droeve quaele daer door genesen te zyn. (a) *Riverius* (b) noemt hem *remedium divinum antiepilepticum*.

*Cruger* noemt hem een *Euporiston contra Epilepsiam* (c) ende bewyft het met menigvuldige en merkweerdige exempels. *Pitcarneus*, (d) *Seuchmann*, (e) *Mead*, [f] *Burgraf*, (g) *Bismark* (h) ende ontelbaere andere, getuygen alle het selve.

Ik hebbe vyfmael desen wortel in de *Epilepsie* gegeven waer van tweemaal met goeden uytval, de andere te vergeefs. Ik hebbe ook ondervonden, dat de twee herstellde wormen hadden quyt-geworden, de andere niet. De exempels van *Marchant* by gebragt, hadden ook alle wormen verlost. (i) de *Acten van Breslauw* [k] seggen ook alle *Epilepsien* daer door niet gene-

- ( a ) *Hist. de Pac. R. des S. 1706.*  
( b ) *Lib. 1. Cap. 7. & 8.*  
( c ) *Eph. nat. C. Anni 1. decur. 2. obs. 78.*  
( d ) *Element. med. p. 121.*  
( e ) *Ephim. N. C. an. 4. Dec. 3.*  
( f ) *De imper. Sol. & Lun. p. 223.*  
( g ) *De aere aq. & loco Francof. p. 119.*  
( h ) *Dissert. de Valerian. 1724.*  
( i ) *Hist. de Pac. R. des S. 1706.*  
( k ) *An. 1718. mens. Feb.*

sen te worden ; soo dat men misschien soude mogen besluyten , dat desen wortel een *specificum* is in *Epilepsia verminosa* , *bisterica* , *hypochondriaca* , in *Epilepsia a solidorum laxitate orta*. Welk gedagt door *Scopoli* , ( l ) die eene *Epilepsie* van dry jaeren , voort-komende van schrik , genezen heeft , eenigfins *confirmeert*.

*Tournefort* segt , in *bastmate convulsivo* daer seer dikmaels groote effecten van gesien te hebben. Het selve bevestigen *Harrison* ende meer andere.

In stuypen , krampen en *Hemicrania* hebbe ik meer effecten van desen wortel gehad , als van alle andere met *specieuse titels* voorfien.

*Neumann* segt , dat hy de *Antiepileptique* en *Antihysterique* kragt in desen wortel boven alle andere heeft sien uytfschynen , ( m ) ende *Lorry* segt dat den *Valeriana* , in *Melancholia* ende morbo *Hypochondriaco ab Attonia* , wonderbaere effecten doet. ( n )

( l ) *De Haan rat. med. tom. 2. pag. 52.*

( m ) *Der grundlichen und mit Experimenten erwiesenen medicinischen Chymie tom. 2. part. 4.*

( n ) *De melancholia tom. 2.*

## B E S L U Y T.

**I**K hebbe op meest alle plaetsen de *dosis* der Medicynen achtergelaeten , niet allcenelyk om plaetse te winnen , maer wel besonderlyk op dat geene *particuliere* daer quaed gebruyk van souden maeken : want de beste remedien in handen van onkundigen , zyn seer dikmaels gevaerlyk , om dat sy qualyk *geadministreert* worden , ende voor die , de welke de grond-wetten der Medicynen kennen , zal het geen moeyte zyn , de *dosis* te *reguleren*.

Ik hebbe ook de *termynen* der Medicynen meest in de latynsche taele gelaeten , op dat ik met dese te vertaelen , my by de Medicyns selfs niet onverstaenbaer soude maeken.

Men soude my ook konnen seggen waerom ik niet handele van den *Daucus fativus* ende *scabiosa* , die tegenwoordig soo

groot gerugt beginnen te maeken, den eersten in *Cancro*, ende den tweeden in de huyd-siektens : de reden is, dat ik geene genoegsaeme ondervindinge hebbe, ende de *soursen* waer uyt ik het getrocken hebbe van geen genoegsaeme autoriteyt zyn, om dit aen de Letter-kundige Maetschappy voor te stellen.

Ik hope dan aen dese wytloopigste dog, voor het Menschdom, voordeeligste Questie voldaan te hebben, met in dese 57 Artikels voorgestelt te hebben,

1.<sup>mo</sup> De principaelste medicinale ende chyrurgicale kragten, de welke onse Nederlandfche gewassen besitten.

2.<sup>do</sup> Het *Œconomiek* gebruyk, t'welk men niet alleen in dese maer in afgelegene Provincien van de selve maekt.

3.<sup>tio</sup> Het aenmoedigen van die gewassen te *cultiveren*, de welke onse Oostenryksche Nederlanden soude kunnen tot nut en voordeel dienen.

4.<sup>to</sup> De kragten ende uytwerksels van sommige van onse Planten wat naerder te onderzoeken, op dat men de uytlandsche, soo veel het mogelyk is, uytfluyte.

E Y N D E.

# M É M O I R E

S U R L A

## Q U E S T I O N :

*Quelles sont les Plantes les plus utiles des Pays-Bas,  
& quel est leur usage dans la Medecine  
& dans les Arts ?*

QUI A R E M P O R T É L ' A C C E S S I T

D E L A

S O C I É T É L I T T É R A I R E

DE BRUXELLES EN M. D. C C. L X X I.

Par Mr. D U R O N D E A U Medecin &c.

*Xref*

Nil temere Credendum, nihilque negligendum.

*Hippocrat. Epidem. C.*



A B R U X E L L E S ,

Chez A. D'OURS, Imprimeur près l'Eglise de St. Jean.

---

---

M. D. C C. L X X I I.

# MEMORANDUM

TO : SAC, [illegible]

FROM : [illegible]

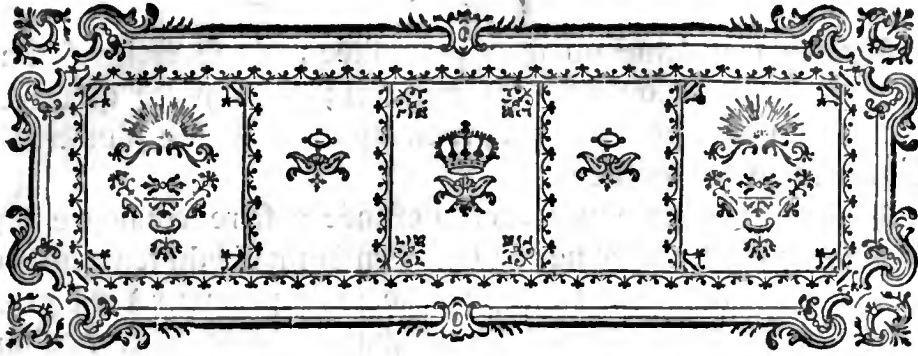
SUBJECT: [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



# MÉMOIRE

Sur la Question proposée par la Société  
Littéraire de Bruxelles en 1770.

*Quelles sont les Plantes les plus utiles des Pays-  
Bas , & quel est leur usage dans la  
Medecine & dans les Arts ?*

**C**omme je prefere le solide au frivole , & que je n'aspire pas au titre d'Inventeur , je me suis borné a elaguer des routes que d'autres ont commencées à fraiér , persuadé qu'il ni à pas moins de gloire de perfectionner que d'inventer. Heureux ! si je puis être de quelque utilité à ma Patrie.

J'ai partagé mon Memoire en trois parties.

Je demontre dans la premiere la possibilité & même la facilité de cultiver la Rhubarbe au Pays-bas. Cette racine m'a parüe d'autant plus digne d'attention que l'usage en est fort étendu & qu'elle occasionne une depence considerable.

Je propose dans la seconde , un moien facile & avantageux , pour Garancer ou teindre en Garance en tout tems & en tout lieu. Ce moien paroît mériter la preference , parcequ'il met cette précieuse marchandise a l'abri , des inconveniens d'une

dessication trop lente ou trop précipitée ; de se moisir & de se gâter en route ou dans les magasins ; enfin parce qu'étant réduite en tres petit volume, le transport en fera & plus comode & moins couteux.

Enfin la troisieme partie est destinée a faire connoitre un ingredient propre à Tanner les Cuirs en la moitié du tems qu'on y met ordinairement. La facilité de se le procurer à vil prix jointe à l'avantage du tems qu'on gagne, me font esperer qu'on le preferera à l'Ecorce de Chêne, dont le prix & la rareté augmentent de jour en jour.

## PREMIERE PARTIE

*Possibilité de cultiver facilement la Rhubarbe au Pays-Bas, avec autant de succès qu'en Asie.*

**P**our éviter la depence qu'occasionne l'importation des drogues étrangères, il y a eu, de tout tems, des Medecins qui ont voulu proscrire de l'usage journalier des remedes étrangers, en y substituant des remedes du País, P. E. le Rhaponitic & l'Aûne noir à la Rhubarbe; mais jusqu'ici personne ne se contente des remedes du País, & chacun continue de faire usage de la Rhubarbe, dont la reputation se soutient par une suite continuelle des succès : grace aux soins de nos ancêtres, qui, au lieu de s'amuser a essayer des substitutions, ont pris une route plus courte, en cultivant eux mêmes les vegetaux étrangers qui pouvoient s'accomoder de notre Climat tels que les Pêches, [ 1.] les Abricots, [2] les Prunes de Damas, [3] les Cerises, [4] les Pommés de terre, [5] le Tabac, [6] & une infinité d'autres productions vegetales aussi utiles qu'agreables. Puisque les vegetaux étrangers se sont naturalisés chez nous, pourquoi desesperer d'y voir reussir la Rhubarbe, dont le climat naturel, & ou cette plante vient sans culture a plus de

(1) Les Pêches viennent originairément de Perse Virg. Georg. 4. (2) Les Abricots d' Armenie, Pline hist. nat. livre 12. (3) De Sirie Lemeris Dict. des Drogues. (4) De Cerasonte dans le Pont Pline hist. nat. livre 15. sect. 30. (5) De l' Amerique Septentrionale. (6) Du Mexique, du Bresil, de l' Ile de Tabaco.



rapport avec le nôtre que celui de la Perse, de l'Arménie, de la Natolie, de l'Afrique & de l'Amérique ?

Pour soutenir ma proposition il s'agit de démontrer.

Que nous possédons la véritable Rhubarbe de la Chine ou de la Tartarie.

Que cette plante cultivée chez nous donne une racine aussi forte que celle d'Asie, & qu'elle est équivalente en vertu.

Qu'elle peut croître & fructifier dans ce Pays comme nos plantes usuelles.

Que cette culture demande peu de soins & de dépense, & qu'elle en vaut la peine.

„ On a envoyé de Moscovie en France, une plante nom-  
 „ mée par Mr. de Jussieu, *Rhabarbarum folio oblongo, crispo,*  
 „ *undulato, flagellis sparsis.* Cette même plante avoit déjà été  
 „ envoyée du même Pays en Angleterre pour être la vraie Rhu-  
 „ barbe de la Chine, & Mr. Raud la nomme *Lapathum bar-*  
 „ *dance folio undulato, glabro.* [ 1 ]

„ La manière dont cette plante fructifie fait juger que c'est  
 „ une véritable espèce de Rhubarbe de la Chine; car non seu-  
 „ lement elle a été envoyée pour telle, mais encore les grai-  
 „ nes de cette plante, semblables à celle de la vraie Rhubarbe  
 „ que Mr. Vandermonde Docteur en Médecine, avoit en-  
 „ voyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter. Ajou-  
 „ tez que la figure des racines de ces deux plantes, la cou-  
 „ leur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé  
 „ la plante dans le Jardin du Roi à Paris, où elle réussit, fleu-  
 „ rit & supporte les hivers les plus froids. [ 2 ]

Feu Mr. Gaumont Gentilhomme de cette Ville de Bruxel-  
 les, grand amateur des Plantes étrangères, ayant reçu d'un ami  
 résidant à la Chine, quelques graines de véritable Rhubarbe,  
 les mit en terre au printemps, & quelques jours après il eut le  
 plaisir de les voir lever & profiter à souhait; mais, crainte que  
 ces jeunes plants ne s'accoutumassent pas de notre climat, il  
 leur donna les mêmes soins, qu'on donne ordinairement aux  
 plantes étrangères. Les racines aient acquises de la force, il en

A 2

( 1 ) *Dictionnaire Encyclop. tom. 14. fol. 261.*

( 2 ) *Dictionnaire Encyclop. tom. 14. fol. 261.*

laissa une exposée en pleine terre aux rigueurs de l'hiver , qui contre son attente , poussa au printems suivant , comme celles qui avoient passé l'hiver dans la serre. Après cet essai il les planta toutes en pleine terre , où les amateurs ont pu les voir , après sa mort , car il y en avoit plus de vingt plants , dont quel- qu'uns avoient des racines de deux pieds de longueur , & d'un pied de circonférence.

Un Curieux , aiant fait présent à Mr. Gaumont , d'une plante rare , reçut en échange un plant de cette Rhubarbe , qui depuis , se soutient en pleine terre , comme les plantes les plus communes du Païs , malgré qu'on en ait retranché de tems en tems des racines très-fortes & détaché des rejettons enracinés par lesquels on a gagné plusieurs jeunes plants.

Cette plante est pareille à celle qu'on voit au Jardin du Roi à Paris. ( 1 )

Sa racine est parfaitement semblable à celle de la Chine ou de la Tartarie ; c'est-à-dire , jaune ou un peu brune en dehors , de couleur de safran en dedans , jaspée comme la noix muscade , un peu fougueuse , d'un gout tirant sur l'acre amer , & un peu astringent ; d'une odeur aromatique & foiblement desagréable , enfin si semblable à celle de la Chine , qu'en aiant fait voir & goûter à ceux qui sont Commis pour visiter les Pharmacies , tous generalement , l'ont prise pour veritable Rhubarbe Afiatique : il est vrai qu'on avoit percé les morceaux pour les faire secher & qu'on les avoit rapées & limées afin qu'ils ressemblassent d'avantage à l'étrangere

Cette Rhubarbe du Païs purge comme l'Afiatique à dose égale ; la teinture qu'on en tire par la methode de Rolfingh , est aussi saturée & aussi efficace que celle qu'on tire de celle de la Chine , enfin les effets sont si semblables qu'il ne reste aucun doute que cette plante ne soit absolument la même que celle de la Chine.

„ La meilleure Rhubarbe croit dans cette partie de la Tartarie  
 „ Orientale qu'on appelle Mongallie. Païs vaste & desert , qui  
 „ separe l'Empire de Russie de celui de la Chine ; on a laissé  
 „ libre entre les deux Empires une Chaine de Païs d'environ 300

„ milles de largeur, & d'une longueur immense; ce País est  
 „ neutre, inhabité & desert : il produit la plus excellente Rhu-  
 „ barbe. L'Auteur *du Voyage* y alla un soir visiter quelques col-  
 „ lines, où il en vit les plus beaux plants; il en cueillit tant  
 „ qu'il voulut; & rencontra nombre des Marmottes brunes,  
 „ qui établissent les ouvertures de leurs terriers sous les feuil-  
 „ les de cette plante : il croit que la fiente de ces animaux qui  
 „ remuent & grattent continuellement la terre pour se pratiquer  
 „ des nouvelles ouvertures, contribue à faire pousser & mul-  
 „ tiplier cette plante si merveilleusement. Les Mongales aiant  
 „ cueilli la racine la coupent en pieces pour la faire secher  
 „ plus vite, ils percent chaque morceau au milieu, y passent  
 „ une corde & les suspendent à l'air; ils les rangent sur les  
 „ tentes ou autour des cornes des Moutons, ce qui cause une  
 „ perte considerable, car toute la partie qui touche la corde,  
 „ s'altère & devient inutile. ( 1 )

Mr. Gmelin assure qu'il s'est informé exactement dans son  
 voyage de Siberie, de tout ce qui concerne la Rhubarbe;  
 „ Le País qui produit le plus de la Rhubarbe, dit-il, sont les en-  
 „ virons des Villes de Doba, de Selin, de Jutkschi & Kant-  
 „ schi, qui confinent au País de Tangut; Ce País même en  
 „ produit aussi bien que toute la contrée voisine du Lac Ko-  
 „ chonos, c'est-à-dire dans les Provinces Setschuen, & Schen-  
 „ si Provinces de la Chine. Les Calmucks de la Bucharie la  
 „ font passer en Siberie, en Russie & dans la Chine. ( 2 )

Bentinck observe „ que la Rhubarbe est fort commune dans  
 „ les País qui sont arrosés par la riviere d'Orchon ou Orkon,  
 „ & celle de Selinga vers Selinghinskoi : celles que les Russes  
 „ vendent aux étrangers vient des environs de cette Ville :  
 „ elle y est en si grande abondance, que les Tresoriers de Si-  
 „ berie en vendent à la fois jusqu'à deux cens cinquante quin-  
 „ taux. ( 3 )

Mais les choses ont bien changées depuis „ car on envoie  
 „ tous les ans à Kiackta, Ville frontiere de la Chine, par ordre  
 „ du Collège de Commerce, & de la part de la Chancellerie de  
 „ Medecine, un Apoticaire de Petersbourg pour acheter la

( 1 ) *Voyage de Mr. Bell.* ( 2 ) *Dissert. inaug. de Rhab. off. Tubin-*  
*gue 1752.* ( 3 ) *Chine du P. Du Halde.*

„ Rhubarbe, que les Tartares des environs y apportent; celle  
 „ qui est reconnue bonne se transporte à Moscou & à Peters-  
 „ bourg ou on la trie avant de la faire passer chez l'étranger. (1.)  
 „ Les témoignages réunis de tant des voyageurs prouvent in-  
 „ contestablement, que la Rhubarbe ne croit pas seulement à la  
 „ Chine, mais qu'elle croit, même sans Culture, dans des Païs  
 „ beaucoup plus Septentrionaux.

„ Je crois avoir suffisamment prouvé que la véritable Rhubarbe  
 „ se trouve parmi nous. L'exacte conformité qui se trouve entre  
 „ les plantes envoyées de Moscovie en France & en Angleterre,  
 „ & celles qui sont venues de la graine envoyée de la Chine  
 „ en France & à Mr. Gaumont, ne permet pas de douter que  
 „ nous la possédons.

„ Les racines trouvées dans le Jardin de Mr. Gaumont, cel-  
 „ les qu'on a fait voir aux Visiteurs des Pharmacies & qu'ils  
 „ ont prises pour véritable Rhubarbe Asiatique prouvent évide-  
 „ ment, que les racines venues de ces plants du païs sont  
 „ exactement semblables à celles que nous recevons de la Chine  
 „ ou de la Moscovie, car je crois avoir démontré, que la plan-  
 „ te qui produit la Rhubarbe de la Chine, est la même que celle  
 „ de la Tartarie, que nous nommons Moscovite à cause qu'elle  
 „ nous est envoyée par les Russiens.

„ Puisqu'elle purge à dose égale comme l'asiatique & qu'à dose  
 „ égale elle donne une teinture aussi saturée & aussi efficace, on  
 „ ne peut lui refuser la vertu équivalente.

„ Pour prouver que cette plante peut croître & fructifier par-  
 „ mi nous, je dis qu'elle croit en plein air à Paris au Jardin du  
 „ Roi. (2) Qu'elle se trouva exposée aux yeux de tous les Cu-  
 „ rieux à la vente des effets de feu Mr. Gaumont; qu'il y en a  
 „ encore actuellement quelques plants venus de ceux de Mr.  
 „ Gaumont dans le Jardin d'un Amateur de cette Ville; & vrai-  
 „ semblablement dans d'autres Jardins, puisqu'on a remarqué,  
 „ que plusieurs rejettons en ont été dérobés.

(1.) *Diss. de Rhub. ut sup. la Riviere d'Orkon se jette dans la Selinga vers le 49 degré de lat. sept. Selin, Selinski ou Selingbinkoi sur la Selinga vers le 52. degré même lat. appartient aux Russes aussi bien que Kiakta ou se tient l'entrepot de la Rhubarbe celle-ci est au confluent de la Selinga & de Lorkon vers le 50 degré. Karski ou Kantschi est au 49. Voyez les Cartes geographiq. de Bellin.*

(2) *Dictionnaire Encyclop. tom. 14. fol. 261.*

Pourquoi n'oserions nous pas nous flatter de faire croître & fructifier la Rhubarbe dans le Pais-Bas, si non sans culture, du moins en la cultivant comme les plantes usuelles ? puisque selon les temoignages de Mrs. Bell, Gmelin, & Bentinck elle étoit sans culture sous une latitude pareille à la notre.

Quant à la culture, il suffit de gratter & remuer la terre autour des racines au Printems ; c'est en cette faison qu'on detache les rejettons enracinés pour gagner des plants, on ni fait rien en Eté, sinon au commencement qu'on arrache les mauvaises herbes s'il en fort, autour des racines, on n'arrose même pas crainte que l'eau des arrosemens ne gatat les racines ; d'ailleurs comme les feuilles sont fort grandes & étendues sur la terre, elles l'empêchent de se secher. En Automne après la dessication des feuilles, on coupe les racines qu'on suppose être assez grosses, pour être d'usage ; en hiver on ni fait rien, on ne couvre même pas.

Quand la racine est assez grosse pour être employée, on la coupe par morceaux de deux poudes d'épaisseur, on les perce avec une grosse tarière, on les enfle à une corde pour les faire secher à l'air & non au feu.

D'abord qu'ils sont assez secs, on emporte avec une lime ou rape l'écorce & tout ce qui est noir ou gâté ; & par ce moien, on les rend semblables à la Rhubarbe Afiatique. Trillerus préfere la Rhubarbe en tranches non perforées, parcequ'il y a moins de perte de cette façon, qu'elle se seche mieux & plus promptement. ( 1 ) Mais les tranches doivent pour lors être plus minces que lorsqu'on les perfore.

La racine de Rhubarbe grossit davantage & perd moins par la dessication, si elle a occupée un terrain plus sec & sablonneux que lourd, gras & humide.

Les plants doivent être éloignés de deux poudes au moins les uns des autres.

Afin que le terrain soit plus sec on doit l'élever d'un poudes au dessus des Chemins.

( 1 ) *Pharmacop. univers. Trilleri tom. 1. fol. 81.*

Notez Lorsque je cite quelque mesure que c'est celle de Bruxelles & le poids celui de Pharmacie.

La racine, pour être d'usage, doit avoir entre quatre & trois pouces & demi de diamètre, & environ deux pieds de longueur, laquelle bien séchée & nettoyée donnera entre deux livres, & une livre & demie de Rhubarbe aussi bonne que l'Asiatique : elle acquiert ce volume en quatre ans si elle est provenue de rejetton enraciné si non il en faut six ou d'avantage selon qu'elle a plus ou moins profité.

Ceux qui connoissent le prix de cette drogue avoueront, que nous ne possédons aucun vegetal qui soit d'aussi bon rapport proportionnement au petit espace de terrain qu'il doit occuper & au peu de soins qu'il exige.

## SECONDE PARTIE

Projet de Teindre avec l'Extrait de Garance fraîche.

LA racine de Garance est assez connue pour l'usage qu'on en fait, pour me dispenser d'entrer dans le détail de ses qualités distinctives; les Botanistes la nomment *rubia tinctorum sativa*, pour la distinguer de quelques autres espèces de Garance moins utiles. Elle n'est gueres d'usage en medecine, mais en recompence, elle est très-importante; pour la teinture. On la cultive en Zelande, dans la Châtellenie de Lille, dans les Polders près d'Anvers & autour de Vilvorde.

Les Teinturiers l'achettent sèche & la font reduire en poudre pour en faire usage : pour la sécher on la place sous des hangards ou dans des Etuves; elle diminue de sept huitiemes en la faisant sécher. ( 1 )

„ Mr. Dambournay trouvant des grandes difficultés, a faire  
 „ sécher les racines de Garance en automne, hazarda de les  
 „ employer fraîches, il eut soin de les bien laver, piler & doser  
 „ à proportion de ce qu'elle perd en séchant, c'est-à-dire qu'au  
 „ lieu d'une livre de poudre de Garance sèche, il employa huit  
 „ livres de Garance fraîche & teignit à l'ordinaire.

„ L'operation faite, il trouva que le bain étoit encore très char-

( 1 ) Dictionnaire Encyclop. tom. 7. fol. 479. Memoires de Mrs. du Hamel & Hellor.

„ chargé, & le coton tellement outré de teinture, qu'il fallut  
 „ le debouillir deux fois pour le rendre d'usage. Il continua  
 „ son experience en employant six livres de fraîche pour une  
 „ de sèche, ensuite quatre, & cette dernière proportion lui  
 „ donna une couleur pareille à celle qu'on obtient d'une livre  
 „ de racine en poudre. ( 1 )

Mais quoiqu'on ne puisse disconvenir que cette methode est très avantageuse, je lui trouve des défauts que je tacherai de redresser par le moien d'un Extrait de Garance fraîche, qui reunit tous les avantages de la methode de Mr. Dambournay sans en avoir les défauts.

Comme on ne cultive pas la Garance partout où on teint, & qu'il est impossible de l'envoyer fort loin fraîche, sans courir le risque de la deterioration, la methode de Mr. Dambournay ne peut être pratiquée que dans les endroits où on est à même de se procurer des racines fraîches & en automne seulement, puisqu'on ne les tire de terre qu'en cette saison. ( 2 )

Je ne pretens pas disputer la preference que merite la methode de Mr. Dambournay, lorsqu'elle est praticable, puisqu'on épargne les fraix de l'Extrait; mais comme tout Teinturier n'est pas à portée des racines fraîches & que la saison en est fort courte je crois que l'Extrait sera preferable pour le plus grand nombre.

#### P R E M I E R E E X P E R I E N C E

J'ai fait digérer sur des cendres chaudes, pendant quatre jours, une livre de Garance fraîche bien lavée, pilée dans un mortier de marbre & delayée dans une quantité suffisante d'Eau de pluie, j'ai ensuite fait filtrer la liqueur au travers d'un papier gris: j'ai repeté la même operation jusqu'à épuisement des parties extractives & colorantes, & de toutes ces liqueurs j'ai obtenu par évaporation au bain marie dix dragmes six grains d'Extrait de consistance de suc de réglisse ordinaire & d'un rouge rembruni.

#### B

( 1 ) *Gazette salutaire novembre 1761.*

( 2 ) *Mr. Lemer, dans son dictionnaire des drogues simples, dit en Mai & Juin mais il est dans l'erreur.*

*Mr. Dambournay cultive quatre especes de Garance savoir la nôtre. La 2.<sup>me</sup> originaire du Poitou. La 3.<sup>me</sup> des rochers d'Oissel & la 4.<sup>me</sup> de Smirne. Nous n'avons que la 1.<sup>re</sup> & quelques sauvages.*

## S E C O N D E E X P E R I E N C E

La premiere operation ayant été faite par digestion j'ai fait la seconde par decoction pour voir s'il ni auroit pas quelque difference dans le produit, mais celleci m'a donné, comme la premiere, dix dragmes six grains d'Extrait de même consistance & de même couleur que la precedente.

## T R O I S I E M E E X P E R I E N C E

Une livre de Garance fraîche, après avoir été fêchée à l'air ensuite concassée, s'est trouvée reduite à deux onces douze grains.

Cette poudre digerée & évaporée au bain marie, comme la premiere Experience, n'a produit que cinq dragmes cinq grains d'Extrait, de même couleur & de même consistance que les resultats des operations precedentes.

## Q U A T R I E M E E X P E R I E N C E

Deux onces douze grains de poudre de Garance, bouillie & évaporée, comme la seconde Experience, a fourni, comme l'operation precedente, cinq dragmes cinq grains d'Extrait pareil aux autres.

Notez que j'ai obtenu exactement la même quantité d'Extrait par digestion que par decoction, tant par la premiere & seconde, que par la troisieme & quatrieme Experience.

Puisque selon le celebre Boerhaave, la terre est indissoluble, ( 1 ) il ni a conséquement que les parties extractives & dissolubles qui soient colorantes & utiles, ( 2 ) & comme la dessiccation, soit par l'air ou par le feu artificiel, a chassé, avec l'Eau qui étoit contenuë dans une livre de Garance, cinq dragmes un grain des parties colorantes qu'elle contenoit avant la dessiccation, il me semble que cette perte est assez importante, pour mériter l'attention du Teinturier éclairé & pour accorder la preference à la méthode que je propose.

Il seroit inutile de m'objecter, que l'action du feu altère les principes colorants & extractifs, puisque je me suis assuré du contraire par l'Experience.

J'aurois pu, à l'imitation de ceux qui font l'Inde ou l'Indi-

( 1 ) *Elemens de Chymie fol. 647.* ( 2 ) *Gazette Salulaire Novemb. 1761.*  
 ( 3 ) *Elemens de Chymie fol. 589.*



go , simplement exprimer & évaporer le jus sans coction ou digestion ; mais comme je suis autorisé à croire , que l'Eau chaude dissout davantage & retient une plus grande quantité de sel fondu , que l'Eau froide , ( 3 ) & qu'une infinité des principes dissolubles & colorants resteroient , de cette façon , attachés aux parties terrestres , je prefere la coction comme la plus expeditive & la plus favorable , persuadé d'ailleurs , par l'Experience, que l'action du feu n'altère aucunement la couleur.

Reste à prouver que les fraix de l'Extrait sont inferieurs a la perte que la Garance fait par la dessiccation.

	<i>liv. onc. drag. gr.</i>	
Extrait provenant de cent livres de Garance	{	fraîche - - - - - 7 - 14 - 2 - 0 posons 8 liv.
		sechée, reduite à } 3 - 15 - 4 - 20 posons 4 liv.
		douze liv. & dem. }
pour 8. liv. d'Extrait	{	vingt cinq livres de Garance sèche à huit sols la livre - - - - - 10 - 0 cent liv. de Garance fraîche à 4 fl. pr. cent 4 - 0

Depence à faire pour l'Extrait.

Cet Extrait peut aisement se faire en trois jours	
un ouvrier à 14. sols par jour suffit pour veiller	
& diriger l'operation. Cy pour l'Ouvrier - - - - -	2 - 2
Pour 300. livres de houille à cent livres par jour	2 - 2
Pour le vase & la vessie pour le couvrir. - - - - -	0 - 6
total des fraix de l'Extrait. - - - - -	4 - 10
Somme totale de cent livres de Garance fraîche & des fraix de l'Extrait. - - - - -	8 - 10

bonifié 1 - 10

Or n'ayant dépencé , que huit florins dix sols , tant pour l'achat de Cent livres de Garance fraîche , que pour les fraix de huit livres d'Extrait , tandis que pour en extraire la même quantité de la Garance sèche , il en coute dix florins , sans y comprendre les fraix de l'Extrait , c'est-à-dire que vingt-cinq livres de Garance sèche à huit sols la livre ne contiennent pas plus des principes Colorants que Cent livres de Garance fraîche qui ne revient qu'à quatre florins par cent , il est évident qu'en tirant

B 2

( 1 ) *Elemens de Chymie fol. 589.*

l'Extrait de la fraîche , je profite un florin dix sols par huit livres d'Extrait y compris tous les fraix.

Donc sur Cent livres d'Extrait, dix-huit florins quinze sols de profit.

Indépendement de ce Benefice , l'Extrait jouit encore de plusieurs autres avantages, qui ne sont pas moins essentiels.

La racine sèche fait un volume considérable, l'Extrait au contraire au contraire un très petit : ce qui doit diminuer les fraix du transport.

L'Extrait ne pese que le tiers de l'Equivalent en racine sèche, d'ailleurs, enfermé, dans des vases du fayance, de verre ou de Grez , il y est à l'abri de tout danger.

La racine sèche peut être altérée par la pluie, par l'Eau de Mer, par l'humidité des Magazins ; & enfin par l'âge ( 1 ) tandis que l'Extrait peut être conservé parfait tant qu'on aura soin de le garantir de l'humidité ; mais au reste l'âge ne peut y occasionner aucune deterioration.

„ De plus on est dispencé d'établir des hangards & des étuves , pour faire sécher lorsque le tems est variable.

„ On est à l'abri des inconveniens d'une dessication trop précipitée ou trop ralentie ; lesquels entraînent également la deterioration. ( 2 )

„ On évite le déchet du robuge & grabelage , dans lesquels toutes les racines de la grosseur d'un fer de lacet tombent en billon.

„ On y épargne les fraix du moulin , le déchet ou la fraude qui peuvent en resulter. [ 3 ]

( 1 ) *Dictionnaire Encyclop. tom. 7. f. 479.* ( 2 ) *Gazette salutaire Novemb. 1761.*

( 3 ) *Gazette salutaire Novembre 1761.*

## TROISIEME PARTIE

*Moien de Tanner ou preparer les Cuirs en la moitié du tems qu'on y met ordinairement.*

**L**E grand nombre des Bois taillis qu'on convertit en terre labourable en Angleterre faisant craindre , que l'Ecorce de Chêne ne devienne si rare dans la suite, qu'il faille en faire

venir de l'étranger pour en fournir les Tanneries de ces Iles ,  
 ,, La Société pour l'encouragement des Arts à Londres vou-  
 ,, lant prévenir le mal en s'assurant d'un remede , promet en  
 ,, 1764 de recompenser celui qui decouvriroit ou indiqueroit  
 ,, un ingredient pour la Tannerie des Cuirs moins dispendieux  
 ,, que le tan connu & employé jusqu'alors & au moins égal  
 ,, en vertus. [ 1 ]

,, L'espoir de cette recompence engagea un Compagnon  
 ,, Tanneur Français établi à Londres à communiquer à la So-  
 ,, ciété , que la sciure de Chêne vaut infiniment mieux que  
 ,, l'Ecorce pour la preparation des Cuirs.

,, Cet Ouvrier a été entretenu plusieurs mois par la Société,  
 ,, pour faire ses Essais sous les yeux de plus habiles Tanneurs  
 ,, & Corroyeurs de Londres , qui ont déclaré , que les Cuirs  
 ,, qu'il avoit préparés avec la sciure valaient infiniment mieux ,  
 ,, que ceux que l'on vend au marché de la Halle aux Cuirs ,  
 ,, quoiqu'ils n'eussent resté dans la fosse que les deux tiers  
 ,, du tems qu'on a coutume de les y laisser lorsqu'on em-  
 ,, ploye l'Ecorce.

,, Pour recompence d'un secret si important la Société a fait  
 ,, donner à l'inventeur une gratification de cent livres sterling.

,, Cette decouverte a engagé les Tanneurs à inventer une  
 ,, machine pour pulvériser les rebuts des chantiers, ce qui di-  
 ,, minuera beaucoup le prix du tan. [ 2 ]

Tanner les Cuirs, c'est les laisser pendant un tems limité  
 dans des fosses ; ,, on les range dans ces fosses les uns sur les  
 ,, autres après les avoir bien imbibés d'eau & saupoudrés d'E-  
 ,, corce de Chêne reduite en poudre, & les Cuirs deviennent  
 ,, plus ou moins forts à proportion qu'on reitere cette opera-  
 ,, tion (3) qui non obstant, ne peut se renouveler que de  
 ,, loin en loin pour laisser aux parties extractives le tems de se  
 ,, dissoudre & de s'introduire dans les pores du Cuir.

,, L'effet du tan ou de tout autre Equivalant , sur le Cuir est  
 ,, d'en resserer les pores par sa qualité astringente : & la  
 ,, bonté du Cuir depend du plus ou moins de densité ou re-  
 ,, serrement des pores.

( 1 ) *Journal Economiq. Fevrier 1765. fol. 96.* ( 2 ) *Id. Avril 1765. fol. 185.* ( 3 ) *Dictionnaire Encyclop. tom. 15. fol. 890.*

Cette densité augmente à proportion qu'on les tanné souvent ( 1 ) c'est-à-dire qu'on les remet & laisse plus longtems dans le fosse, après avoir renouvelé l'Ecorce en poudre de tems en tems.

Or puisque la force du Cuir augmente, à proportion qu'on renouvelle le tan ou Ecorce & qu'on laisse le tems aux parties extractives de se dissoudre & de penetrer dans les pores du Cuir, il est incontestable que la bonté de la préparation depend absolument de l'abondance des parties dissolubles, car j'ai démontré ci-dessus que les parties terrestres ne se dissolvent pas.

( 2 )

On est obligé de renouveler souvent l'Ecorce en poudre, parce que vraisemblablement elle ne contient pas suffisamment des parties extractives, pour qu'une seule opération rende la préparation parfaite, car si on possedoit un ingrédient dont une livre contiendroit autant de principes extractifs que quatre livres de tan, je ne doute pas qu'on ne fit autant avec une livre de cet ingrédient qu'avec quatre de tan.

On est obligé de laisser le Cuir longtems dans la fosse, & de renouveler plusieurs fois l'Ecorce en poudre, à proportion de la force qu'on veut lui donner, premierement parcequ'il faut donner aux parties extractives le tems de se dissoudre & de penetrer dans les pores, secondement parcequ'une seule dose n'en contient pas une quantité suffisante pour la preparation qu'on veut lui donner.

Si l'ingrédient qu'on employe est plus chargé des parties dissolubles & extractifs que l'Ecorce de Chêne, ou il faudroit le ( cuir ) laisser moins sejourner dans la fosse, si on employe cet ingrédient à la dose de l'Ecorce, ou il faudra une moindre dose si on veut y mettre le tems ordinaire; ce qui est également avantageux.

C'est donc la quantité des parties extractives qui decide du tems de la preparation du Cuir; & puisque la sciure a été déclarée superieure à l'Ecorce par les Commissaires Anglois, il est apparent que cette superiorité depend uniquement de ce

( 1 ) *Dictionnaire Encyclop. tom. 15. fol. 890.* ( 2 ) *Boerb. elemens de Chymie fol. 647.*

que la sciure de Chêne contient plus des parties extractives que l'Ecorce. Quoique ce raisonnement paroisse très plausible j'ai voulu qu'il soit soutenu par des Experiences qui ont parfaitement repondües à mon attente.

J'ai taché de rendre mes Experiences, autant qu'il est possible, analogues aux alterations qui arrivent au tan dans la fosse du Tanneur, en le decomposant de la même façon qu'il s'y decompose.

La decomposition du tan dans la fosse est une dissolution des parties extractives occasionnée par l'Eau, dont le Cuir est imbibé, & par l'humidité de la fosse : comme elle s'y fait à froid & à l'Eau, j'ai preferé la methode la plus analogue, qui est celle qu'employoit Mr. Le Comte de Garaje pour faire ses Extraits secs. ( 1 )

J'ai fait infuser dans une cruche de grez une demie livre de poudre d'Ecorce de Chêne nouvelle, dans quatre pots d'Eau de pluie froide, pendant quinze jours ; ayant soin d'agiter la cruche plusieurs fois par jour, j'ai ensuite fait filtrer la teinture au travers d'un papier gris & évaporer jusqu'à adhérence aux assiettes de fayance. Cette Experience m'a produit deux dragmes six grains d'Extrait sec, fort noir, amer & salé.

Pareille operation faite avec une demie livre de sciure de Chêne m'a fourni trois dragmes dix grains d'Extrait sec pareil au precedent.

Par conséquent une dragme quatre grains de plus que l'Ecorce.

Puisque selon le rapport des Commissaires Anglois, les Cuirs preparés avec la sciure ont été déclarés meilleurs, que ceux qu'on prepare avec l'Ecorce, quoiqu'ils n'eussent restés dans la fosse que deux tiers du tems qu'on employe lorsqu'on se sert du tan & que selon les resultats des Experiences faites sur l'Ecorce & sur la sciure il se trouve que la sciure a donné un tiers de plus que l'Ecorce des parties extractives, je crois pouvoir prononcer que la sciure est superieure d'un tiers au tan ou Ecorce, puisqu'elle contient un tiers d'Extrait de plus.

Non content d'avoir decouvert la cause de cette superiorité, j'ai voulu voir si les jeunes branches de Chêne ne contiendroient

pas une plus grande quantité des parties extractives que la sciure; le vernis gommeux dont ces branches se couvrent lorsqu'on les expose au Soleil après les avoir ceuillies, m'en fit naitre le soupçon, & l'Experience a fait voir que ma conjecture étoit bien fondée.

Car ayant founi à la même operation que cy-dessus une demie livre de jeunes branches de Chêne séchées & concassées j'ai recueilli quatre dragmes dix grains d'Extrait sec comme les precedens.

D'où j'infere que, si les Cuirs preparés avec la sciure ne sont restés dans la fosse que les deux tiers du tems, qu'on les y laisse quand on employe l'Ecorce, il ne faudra conséquement les y laisser que la moitié si on employe la poudre des branches, puisque les branches fournissent le double d'Extrait que l'Ecorce.

Notez que les branches de Chêne, pour être efficaces, doivent être coupées en automne après la dessiccation des feuilles, qu'elles doivent être de la même année, séchées à l'air & non au feu.

Il est indifferent de les prendre sur les taillis, ou sur des arbres vieux ou jeunes: je crois, que l'avantage qu'il y a de se procurer des branches de Chêne à meilleur compte que l'Ecorce qui devient plus rare & plus chere de jour en jour à cause que depuis quelques années on a converti dans les environs de cette Ville un grand nombre des Bois taillis en terre labouable, joint à celui de faire autant avec une livre de poudre des branches qu'avec deux d'Ecorce, ou de preparer le Cuir aussi complètement en la moitié du tems qu'il faut ordinairement pour le preparer avec l'Ecorce, seront des motifs suffisants, pour engager les Artistes non prévenus à accorder la preference à la poudre des branches de Chêne.

F I N.

# ANTWOORD OP DE VRAEGE

*Welk is de beste ende onkostbaerste maniere van Vlasse Gaeren ende andere vegetabile Stoffen swert te verwen, soo dat de Verw de Stoffe doordringt, ende dat sy resisteert aen den sleet, sonder nogtans grootelykx de qualityt te verminderen, gelyk dit seer wel op de animale Stoffen geschiet.*

DIE DEN PRYS BEHAELT HEEFT  
VAN DE  
LETTER-KUNDIGE MAETSCHAPPE  
VAN BRUSSEL A.<sup>o</sup> M.D.CC.LXXI.

Door d'H.<sup>r</sup> JOANNES BAPTISTA DE BEUNIE

Licentiaet in de Medicynen.

*Patriæ prodessè optima Virtus.*



TOT BRUSSEL,  
By ANTONIUS D'OURS, Boekdrukker by Sint. Jans.

---

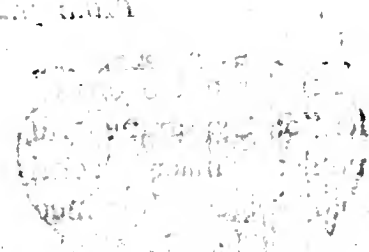
---

M. D. C. C. LXXII.

# PROVIDENT SAVINGS BANK

INCORPORATED IN THE STATE OF MASSACHUSETTS  
1852

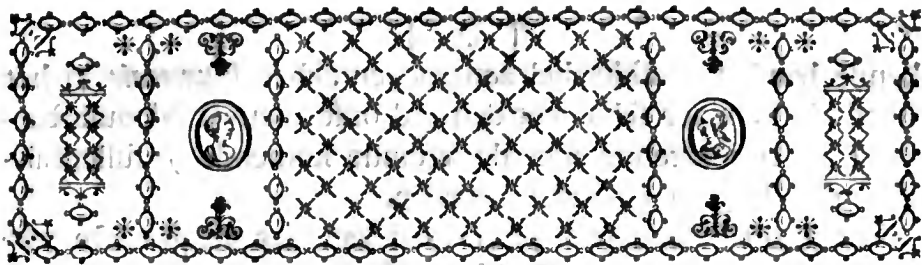
THE PROVIDENT SAVINGS BANK  
HAS THE HONOR TO ANNOUNCE  
THAT IT HAS OPENED  
A BRANCH OFFICE  
AT  
[Illegible Location]



PROVIDENT SAVINGS BANK

100 N. STATE ST. BOSTON, MASS.





# A N T W O O R D O P D E V R A E G E

*Welk is de beste ende onkostbaerste maniere van  
Vlasse Gaeren ende andere vegetabile Stoffen  
swert te verwen, soo dat de Verw de Stoffe  
doordringt, ende dat sy resisteert aen den sleet,  
sonder nogtans grootelykx de qualityt te ver-  
minderen, gelyk dit seer wel op de animale  
Stoffen geschiet.*

## I N L E Y D I N G E.



E gelegentheyd van onse Oostenryksche Neder-  
landen is foodaenig gestelt, dat meest alle Coop-  
waeren, van den Vremden ons toegebracht, niet  
konnen dienen tot Exportatie ofte Verkoopinge  
aen den Vremden, maer alleenelyk tot eygen  
sleet ofte Consumptie, dien volgens hoe meerder men van  
die Coopwaeren ontfangt, hoe schaerfer het *Numerair* wort.

Het *Gouvernement*, de hooge nootsaekelykheyd fiende van  
deesen sleethandel te beteugelen, heeft daer om t'sedert ceni-  
ge jaeren de loffelyke resolutie genoomen, van de Manufac-  
tueren van dese Provintien, soo veel het mogelyk is, te favo-  
riferen, waer door niet alleen onnoemelyk veel menschen het  
brood winnen, de Populatie considerabel vermeerdert, de wer-

kende handen considerabel aengroeyen , het *Numerair* in het Land blyft , maer selfs met den tyd onse nieuwe Manufactueren ( in concurrentie met de vrende komende ) fullen alsdan naer buyten gefonden worden.

Dit grypt befonderlyk plaets , en kan met de grootfte verwagtinge gefchieden in die Manufactueren , waer van de *matiere premiere* van ons eygen gewas is , als *Vlas* , *Kemp* , &c. ende ook van die , daer de *matiere premiere* aen alle *Europaensche* plaetsen egael is als Cattoen.

Het fyn ook dese materien waer van in dese Memorie moet gehandelt worden , ende noyt is er voordeeliger vraegstuk voor dit Land gedaen als dit , het welk door de Letter-kundige Maetschappy wort voorgestelt.

Dat het schoon ende *solid* verwen feer essentieel aen de Manufacturen is , is ontwyffelbaer : wat doet de swerte fyde stoffen van Antwerpen door geheel Europa overvloedig verfenden , als het schoon ende *solid* swert ? wat doet naer die Stad soo menigvuldige wolle stoffen , om alleen geverft te worden , van het Land van Luyk fenden , als het goed swert ? wat doet het Brugs blauw voor andere stellen als het schoon couleur ?

Soo fiet men de *Manchester* swerte Cattoen stoffen ende fluweelen , het *Gobelins* rood &c. boven alle andere den voorkeus hebben : het is dan het couleur , het gene de voornoemde Manufacturen *florissant* maekt , het is ook het goed swert op *vegetabile* stoffen dat ons ontbrekt , om de *Manchester* Cattoene stoffen ende fluweelen soo goed en goeden coop te maeken als in Engeland.

Het sal dan aen een Land , daer het weven van alle soorten van stoffen soo overvloedig geplogen wort , geen kleyn voordeel fyn , is dat men aen fyne Land-genooten mededeylt eene swerte verw op *vegetabile* stoffen overtreffende alles , dat ons van den vrenden toegesonden wort , het gene wy in het gevolg fullen traghten te bewyfen.

De verf-konst is geheel gefundert op de *Chymie* : eene stoffe te verwen , is de selve vereenigen met eene ofte meerdere stoffen verschillende in natuer : de operatien waer door men dese vereenige maekt fyn alle *Chymicale Processen* , alle even amu-

fant voor een *Chymicus*, verbaefende voor een *Physicus*, ende dikmaels seer utiel voor het gemeyn.

Dat dese konste geenen meerderen voortgang genomen heeft, is, dat soo weynige *Chymici* daer sig in geoeffent hebben, ende dat den nomber der *Chymici* soo kleyn is: want niet tegenstaende dat den geleerden *F. Hoffmann* segt: (a) *de studie der Chymie is soo univerversel en wonderbaer, dat desselfs gebruyk sig tot het volmaeken van alle konsten en wetenschappen uytstryckt: maer besonder die, de welke in de Medecynen eenigen voortgang willen doen, kunnen sonder dese konst niet goets uytwerken.*

Den onsterffelyken *Boerhaave* segt: *wat is het te beclaegen, dat soo veele Medecyns de Chymie soo voorby loopen ende selfs haere instrumenten niet kennen, wat schade doet dit aen hunne konste niet* (b) ende op de selve maniere spreken alle geleerde Schryvers; nogtans vint men menigvuldige Medecyns, de welke dese konst (den *Basis* ende fundament van hunne konste) veragten, ende seggen onnoodig te hebben: dog dit geschiet alleen om hunne onweetendheyd te decken. Siet *Boerhaave method. disc. Art. Med.*

Over de verf-konst wete geene Schryvers die daer eenigints fundamenteel over gehandelt hebben, als de twee vermaerde *Chymici* ende *Litmaeten der Coninglyke Academie van Parys*, *Hellot* (c) ende *Macquer*: (d) de overige sijn slegte boexkens die geene lecture waerdig sijn.

De voornoemde Schryvers hebben ook niet als van verwen op *animale* stoffen geschreven. Ende niemand heeft tot nu toe over het verwen op *vegetabile* stoffen derven schryven (e) om de groote moeyelykheyd (f) ende alsoo noyt *Chymicus* eenige wetten ofte grond-regels van dese konste heeft derven geven, soo moet men al tastende door menigvuldige proeven naer het voorbeeld van den geleer-

( a ) *Observat. physic. Chym. ende Voorreeds.*

( b ) *Elementa Chym. fol. 88.*

( c ) *L'Art de la Teinture sur Laine.*

( d ) *L'Art de la Teinture en Soye.*

( e ) *Lewis, in syne experiences physiques & chimiques, segt iets, tog ter loops, daer van.*

( f ) *Beaumé, manuel de chymie, segt fol. 452. les matieres vegetales sont les plus difficiles à teindre.*

den *B. Boyle* tot het oogwit sien te geraeken, ende het eene foekende vint men dikwils by geval het andere. ( *g* )

Eer men overgaet tot de oploffinge van de voorgestelde questie, moet men eerst onderzoeken, wat de reden is, dat men soo gemackelyk de *solide* couleuren op *animale* materien als wol, hair, fyde &c. ende niet, ofte seer moeyelyk, op *vegetabile* stoffen als Cattoen, Vlas, Kemp &c. kunnen geveest worden.

( *g* ) Het Schaerlaeken rood is door d' *Hr. Duribel* gevallyk gevonden door een flesken van Dissolutie van Tin in Conings-water, dat gevallen was op een Kleet met Cochenille bruyn rood geveest.

Eene dissolutie van *Auripigment* in Olie van *Vitriol* op Indigo accidenteel gegoten maekte het *Saxons* blauw.

Eene *philogistiquis alcaline* Tinctuer op eene plaets gegoten, daer voortyds coperrood gegoten was, gaf de beginsels tot het Berlings blauw.

### §. I.

*Reden waerom vegetabile Stoffen anders ende moeyelyker als animale geveest worden.*

**D**E *principia constitutiva* ofte grond-beginsels van *animale* deelen sijn *Pblegma*, ( 1 ) *alcali volat.* ( 2 ) *olie* met nog veel *alcali volatile deelen* ende een *Caput mortuum*, ( 3 ) het welk door uytlooginge geen *alcali fixum* ( 4 ) geeft.

De *vegetabile* deelen hebben voor *Principia constitutiva Pblegma Acidum* ( 5 ) *olie* met veele *acide* deelen vermengt, een *Caput mortuum*, het welk door uytlooginge *alcali fixum* voorts brengt.

Uyt het aengehaelde siet men klaerlyk, dat de *animale* ende *vegetabile* Stoffen niet alleenelyk considerabel in hunne grond-beginsels verschillen, maer selfs tegenstrydige *principia* besitten.

Wilt men nog klaerder over het verskil van dese stoffen versckert sijn, t'gene voor onkundige eene klare en evidente preuve is, om te weten of eene onbekende stoffe van *animale* ofte *vegetabile* materie gemackt is, neemt slegs eene scherpe looge uyt Calk en Potas gemackt, legt de onbekende stoffe daer in,

( 1 ) *Water* ( 2 ) *Vlug-loog Sout* ( 3 ) *Doodencop* ( 4 ) *Vast-loog sout*  
( 5 ) *Suer.*

ende foo het een *animael* deel is, foo is het in korten tyd verteert, ofte gediffolveert, maer is het een *vegetabel* deel, foo koomt de stoffe daer ongeschonden uyt.

De *animale* deelen groeyen aen de wortels, de *vegetabile* aen de toppen. De *animale* deelen, door het *Microfcoop* van *Kuff* gezien, syn gewerrelt, de *vegetabile* syn effen ende glad. Gevolglyk moeten de *pori* in het eene anders als in het ander gestelt syn. Zoo dan uyt het aengehaelde sal men niet verwondert syn; het gene men daegelykx fiet, dat foo wanneer men een *animale* en *vegetabile* materie faemen verwen wilt, men het eene wel geverft, ende het ander ongecouleurt daer uyt trekt; nogte het en is geen wonder, dat een en het selve couleur behooryk op dese verscheyde Stoffen geleyt, het *animael* deel altyd *solider* geverft is, het gene wy in het vervolg klaerlyk fullen betoonen.

1.<sup>mo</sup> Onder alle de vaste coupleuren op Cattoen is het *Turkx* ofte *Andrinopels* Rood het vaste bekend, eene dito streen benevens eene streen op wol rood geverft, foo met *Meecrap*, *Cochénille*, als *grana kermes*, faemen met seep gewassen, in de brandende sonne geleyt ende gestaedig bevoigt, is het *Turkx* rood op 21 dagen veel meerder als alle de andere op wolle afgegaen. (a)

2. Naer het Rood volgt het Blauw als het *solidste* in Cattoen: een stael Cattoen blauw geverft op de warme cuype, een dito op de koude, een ander door Schilderblauw benevens een stael op wolle faemen behandelt als boven, is het Blauw op Cattoen op een-en-twintig daegen schier wit geweest, daer het wolle stael nog onverandert was.

3. In het Geel heeft men tot nog toe geen *solid* couleur op Cattoen, als dat uyt eyfer gemaekt, maer is foo vitieus dat het met den tyd de stoffe doorbeyt, daer men nogtans op wolle verscheyde *solide* Geele coupleuren maekt.

( a ) Het rood van de *Europaensche* Cattoen Drukkers is veel min *solid* als het *Turkx*, ende het couleur heeft'er veele bedrogen, want schoon rood op Cattoen konnende verwen, meynden sy het *Turkx* rood te hebben: in desen misflag syn gevallen den *Abbé Mazcas*. *Recueil des memoires étrangers*.

*Hellot dans un memoire communiqué aux Etats de Bretagne, Darnetæl, den Auteur van het Hamburger Magasin. &c. &c.*

Want ik hebbe alle dese gewaende pretieuse *Turkx* roode coupleuren met het aenraeken van eene tincture alle hun couleur doen verliefen daer het *Turkx* rood de selve volkomen wederstaet.

4. De Vaele couleuren op Cattoen fyn ook niet volkomen *solid*, in wolle nogtans fyn fy foo *solid* als andere, ende alle de gemengelde couleuren fyn nog loffer als de *primitive*.

De *Engelfche Maetschappy* tot verbeteringe van Konften en Manufactueren heeft verfcheyde ende confiderabele Premien op compleet rood en fwert op Cattoen gefteft, maer tot nog toe is de Premie niet ten vollen getrocken, foo dat ik oordeele genoegfaem aen de Vraege voldaan te hebben, is het faeken dat ik den grond ende het fundament waer op het fwert verwen op *vegetabile* ftoffen ende deffelfs *soliditeyt* fteunt met menigvuldige exempelen fal bewefen, ende een fwert fal geleert hebben, het gene *folider* is, als alle het gene men tot nog toe gefien heeft.

Het befte ende *solidfte* fwert op *vegetabile* ftoffen, het welk ik gevonden hebbe, is het *Manchester* fwert, daer naeft dat van *Rouanen*, ende dan dat van *Antwerpen*: die ik van andere plaetfen onderfogt hebbe, vinde de felve flegter als de voorgaende: het fullen dan defe dry fyn, die my altyd als voorftaelen ofte *equiparante* modellen fullen dienen om de fchoonheyd ende *soliditeyt* te bepaelen.

## §. 2.

### Onderfoek over het Swert.

**G**eneralyk alle *primitive* couleuren worden door een verfstof alleen geverft, uytgefondert het fwert (*a*) foo verft men rood met *Cochenille*, *Mecrap*, *Grana kermes*, *Fernabuc* &c. alleen.

Blauw met *Indigo*, *Ifatis* ofte *Paftel*.

Geel

(*a*) *Kempfer amënitat. exotic.* fegt: het fap alleen uyt den *Japanschen anacardium* het *Lynwaet* ende Cattoen *solid* fwert te verwen.

Den *Abbé Mazcas* fegt het fap uyt den *Toxicodendrum* alleen de *vegetabile* foo *solid* fwert te verwen, dat het aen den afkook van fleep en alle Loofhouten refifteert. *Phil. tranfact. tom. 49.*

Doctor *Walſon* fegt den *Toxicodendrum* in *Engeland* in de open logt te konnen groeyen, de hertfte winters te konnen uytftaen, ende het volle effect van fwert verwen foo wel te doen, als den *Americaenschen Toxicodendrum* *Phil. tranfact. tom. 47.*

Ik hebbe ook, by gebrek van *Toxicodendrum*, veele van onfe melk-gevende planten als *Tytimalus*, *fecus*, *Cataputia*, *Dens Leonis* ende meer andere geprobeert maer hebbe geen fwert bekomen.

Geel, met *Curcuma*, Geel-hout, Wouw, *Roucou*, *Ramnus* beziën, *Fenugrik* &c.; alleen.

Vael, met wortels, Schorsfen, Noten-Sloesters &c., alleen.

Maer tot het swert heeft men twee stoffen noodig, die ieder alleen weynig of geen couleur geven, dog by malkanderen gemengt schoon swert voortsbrengen, te weten het Eyfer ende eene *adstringente vegetabile* materie, ende geloove in geheel *Europa* geen swert, nog op *animale* nog op *vegetabile* deelen, geverft te worden, sonder beyde dese stoffen.

De Seyde-Verwers hebben voor *basis*; Coperrood, Galnooten, ende mengen daer nog vyf-en-twintig a dertig andere drogeryen by, maer meest alle onnoodig. ( *b* )

De Wolle-Verwers, Galnooten, Coperrood, Smack, Provinti-hout en sommige Mul. ( *c* )

De Cattoen en Garen Verwers, Eyfermat, ( *d* ) Galnooten, Granaet schellen, schors van Eyken of Else Tacken, sagemeel van Eyken-hout, oud Eyfer, afflypsel van slypsteen, suer bier, azyn &c. ende soo heeft ideren Verwer van dese materien eene besondere compositie, den eenen maer een, den anderen meer *adstringentia* samen mengende, den eenen in asyn of suer bier, den anderen in Vitriol suer het Eyfer oplofende; dog komt alle op Eyfer ende eene *adstringente* materie uyt.

Een ider reserveert syne compositie als eene geheymste saeke, ende volgt soo blindelings de Voetstappen van syne Meesters, sonder oyt te denken waer in de wesentlykheyd van de saeke bestaet, ofte te onderzoeken of syn gewaend geheym niet soude konnen verbeterd worden.

Ik sal dan het onderzoek van dese twee swert verwende stoffen, te weten het Eyfer ende het *adstringens* ( *e* ) *chymice*

## B

( *b* ) *Macquer sur la Teinture en Soye.*

( *c* ) *Hellos traité de teindre sur Laine.*

( *d* ) Dit word gemaekt van quaed Eyfer en asyn of suer Bier.

( *e* ) Het meeste *adstringens* dat daer toe gebruykt word, syn de Galnooten: dese syn een uytwassinge in form van Krieken aen de jonge taxkens van een soort van eyke boomen, voortsgebracht door een *Insect*, het welk men nog in de Noot vind, soo men in de selve geen gaetien vind waer langs sy uytgrocpen is. *Redi, generat. des Insectes, Reaumur &c.* De blauwe gepinde Galnooten syn ook wyt de beste, en doen ontrent eens soo veel uytwerkfel als de effene. *Lewis, experiences chymiques.* Onse Cray-appeltiens, die

ende *physice* voorstellen, ende een gedeelte van myne genomen preuven, dog in het cort, daer by voegen.

1.<sup>mo</sup> Op dat men klaer soude sien, waer uyt het swert voortskomt.

2.<sup>do</sup> Om de wonderbaere verscheynfels van de Konste ende natuer te doen sien ende verwonderen.

3. Om een model te geven aen alle, die sig met nieuwe Couleuren te soeken soude willen oeffenen.

### §. 3.

#### *Verhandelinge over het Eysfer.*

**H**et Eysfer is onder alle de metaelen het onkostbaerste nogtans het nootsackelykste, ende van een ider soo wel bekend, dat ik de minste beschryvinge daer van onnoodig agte.

Het Eysfer kan in alle sueren gedissolveert ofte ontbonden worden, soo lang het in *statu suo phlogistico* ofte metalliquen staet is, *ergo* in soo veele verscheyde sueren als het ontbonden is, op soo veele differente manieren kan het tot het swert verwen gebruykt worden, ende soo veele verscheyde soorten van swert sal het uytleveren. Wy sullen die alle met malkanderen vergelyken, ende het beste daer uyt nemen om onse voorde-re preuven daer mede te doen.

Met de Galnooten ( voor het beste *adstringens* gehouden wordende ) sullen wy de preuven van de eerste classe doen, ende daer naer die vergelyken met de andere *adstringentia* of toetreckende materien.

Het Eysfer, opgelost in Vitriol suer, maekt het Copperrood, soo haest het geerystalliseert is.

Het Copperrood in water gesmolten, met het afkooksel ofte aftreksel van Galnooten vermengt, geeft soo wonderbaere verscheynfels, dat het de Geesten der treffelykste schryvers heeft besig gehouden [ a ] ende hebbe daerom geraedsaem gevonden aen onse eyke bladeren siet, syn ook een soort van Galnoten, komen ook van een insect voorts, hebben de selve figure, syn ook *adstringent*, ende verwen ook een taemelyk swert.

( a ) *Lemeri* geeft hier van een voorbelt in de *Histoire de l'Ac. Roy. des Scienc.* waer hy breet-roerig tragt aen te wysen de redens waerom dese wonderbaere verscheynfels sig vertoonen. Men kan ook naersien *Caneparius de atramentis*, als ook verscheyde andere in de *Philos. transact.* van Londen.



den daer van een staeltien te geven, alsoo het het fundament is, waer op het swert verwen gebouwt is.

Een pond coperrood gesinloten, in twee Potten water eenigen tyd gestaen hebbende, *precipiteert* er ( 1 ) een deel geel poeder: ( b ) het klaer afgegoten ende door cladpapier gefiltreert, is dan een liqueur ontrent soo klaer en transparant als Regenwater sêlfs.

Een pond blauwe Galnooten grof gestooten, met twee potten Regenwater eenige ueren lauw getrocken hebbende, ook door cladpapier gefiltreert, geeft ook eene tincture die weynig gecoloreert is: soo men nu beyde dese tincturen by malkanderen giet, wort alles swert ende schynd soo danig met malkanderen verbonden te syn, dat dese tincture swert door het Cladpapier loopt: maer naer eenigen tyd *precipiteert* daer ontrent ses oncen peck-swert poeder naer den grond, ende het boven dryvende water is schier Claer, ende dat swert poeder is het alleen, dat de stoffe swert verft, ook hoe fynder dit poeder is, hoe dieper het sig in de *Pori* der stoffe kan indringen, ende hoe vaster het sig daer in kan behouden, hoe *solider* het swert is [ c ]

## B 2

( 1 ) *Valt naer den Grond.*

( b ) Het welk voor het grootste gedeelte Eysfer-roeft ofte *Crocus Martis* is, dat sig met het Vitriol suer niet wel verbonden heeft. Hoe minder geel poeder uyt dese *dissolutie precipiteert*, hoe beter het Coperrood moet geagt worden, ende hier voor word het *Hongers* en *Goflars* Coperrood boven het *Engels* geprefen. ( ende niet om dat sy Coper besitten, gelyk veele meynen, want het Coper doet niet tot het swert verwen, gelyk onder sal bewesen worden ) laetende veel *Crocus Martis precipiteren*.

Ik hebbe uyt *Pyriten* ofte eckersteenen, die in dese Provintie in overvloed gevonden worden, Coperrood gemaekt, het welk nog aen het *Hongers* nog aen het *Goflars* in geenerleye manieren moet weyken, soo dat het te verwonderen is, dat men soo menigvuldig Coperrood van den vremden hier inbrengt, daer men de myn-stoffe soo overvloedig aen de deur heeft, waer uyt het selve met een redelyk beneficie kan gemaekt worden.

( c ) De reden waerom dese *precipitatie* geschiet, schynt eenige overeenkomst met die van het Berlings blauw te hebben.

In de twee loogen die men tot het Berlings blauw noodig heeft, heeft men de volgende *principia*, de eene heeft een *alcali pblogificum*, de tweede het eysfer ende Vitriol suer, ende het *pblogifum* sig aen het eysfer vereenigende terwyl het *ongepblogifiquiert alcali* sig aen het Vitriol suer bint, soo geschiet er in dese operatie eene dobbele *affinity*: ofte verbindinge siet *Menon*, *memoir. étrang.* item *Macquer, hist. de l'ac. R. des S.* op verscheyde plaetsen.

hier mede het *speculatif* fluytende, gaen wy tot de proef-nemingen over.

## §. 4.

*Proeven over verscheyde Dissolutien van  
het Eysfer.*

**I**N dese Classe sal men vinden twintig verscheyde manieren, om het Eysfer ende Galnooten te gebruyken: ik hebbe door idere dissolutie een stael Cattoen getrocken, en waeren als volgt:

1. Door eene loog van Galnooten, droog fynde door Coper-rood, is hoog vuyl blauw, gewasschen taemelyk swert.

2. De selve in eene andere ordre, te weten eerst door Coper-rood, dan door Galnooten, is hoog vuyl blauw, gewasschen, blauw swert.

3. Door Galnooten, dan door eene dissolutie van eyser in sterk water opgelost, is vuyl Groen.

4. Het selve, in omgekeerde ordre, is blauw swert.

5. Door Galnooten, dan door eene dissolutie van eyser in *spiritus* van sout, is taemelyk fraey swert.

6. Het selve, in eene omgekeerde ordre, is blauw swert.

In de twee loogen van het swert heeft de eene het *adstringens* ende het *terreum absorbens* van de Galnooten, de tweede loog het eyser ende het Vitriol suer, ende alhier geschiet ook eene dobbele *affiniteyt*, want terwyl het Vitriol suer het *absorbens* aengrypt, soo grypt het *adstringens* het eyser aen, ende maekt daer mede het swert poeder, soo dat daer groote overeenkoomst tusschen dese twee *precipitata* is, daer en boven.

1.mo Berlings blauw is eyser met een *surabundant phlogisum*.

2.do Ons swert poeder is eyser met eene *adstringente* materie.

3.tio Het Berlings blauw word gebrand fynde ros, en schynt suyveren eyser-roest, het swert poeder gebrant is ook ros als eyser roest.

( 4 ) Een *alcali* op Berlings blauw gegoten word ros, het selve geschiet op het swert poeder: in het Berlings blauw separeert het *alcali* het *phlogisum* van het eyser. In het swert poeder separeert het *alcali* het *adstringens* van het eyser, ende hier is de reden waerom alle swerte stoffen of inkt-plecken in straffe seep gewasschen altyd ros worden, ende waerom alle *alcale* of calk op swerte stof eene roffe plek maekt.

Dit verschil is er nochtans dat het Berlings blauw door geene sueren kan gedissolveert worden ende het swert poeder wel: ik soude hier veel nuttige *observata* kunnen byvoegen, ten waere ik den onkundigen in de Chymie vreesde te verveelen.

7. Door Galnooten, dan door een diffolutie van eyfer in Conings water, is vuyl groen.

8. Het felve, in eene omgekeerde ordre, is bruyn fwertagtig.

9. Door Galnooten, dan door eyfer en afyn dick geflaegen, laeten uyt droogen, dan wederom afyn, ende dan wederom droogen, ende dit foo lang tot dat het eyfer teenemaal in roeft vergaen was, dan daer veel afyn op, geeft bruyn fwert.

10. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft taemelyk fwert.

11. Door Galnooten, dan door eyfer met *Cremor Tartari* of Wyn-steen, behandelt gelyk N. 9, geeft bruyn fwert.

12. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft bruyn.

13. Door Galnooten, dan door eyfer en fulker fout, geeft bruyn.

14. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft bleek bruyn.

15. Door Galnooten, dan door eyfer en wyn-afyn in een felfe getrocken, geeft feer fchoon fwert.

16. Het felve, in eene omgedrayde ordre, geeft ook feer fchoon fwert dog weynig bruynder.

17. Door Galnooten, dan door *Cremor Tartari* en water in eene felfe getrocken, geeft bruyn fwert.

18. Het felve, in eene omgekeerde ordre, geeft bruyn.

19. Door Galnooten, dan door *Tinctura Martialis alcialica fbalii*, geeft vael bruyn.

20. Het felve, in eene omgekeerde ordre, geeft vael bruyn.

Uyt defe *Nombers* fyn er maer vyf die men ordentelyk fwert mag noemen, te weten N. 1, 5, 6, 15, 16. de overige waeren te bruyn ofte te blauw.

Om van de vaftheyd ofte *folidityt* te oordeelen, hebbe een ftael van alle defe *Nombers* met logte *alcaline* loog gedopt, ende die het beste refifteerden waeren N. 1, 5, 15, 16. (a)

Ik hebbe alle de staelen ook met Vitriol fuer gedopt, ende het waeren wederom alle de felve *Nombers*, die het beste refifteerden.

Ik hebbe ook alle de felve *Nombers* in fceep gewaffchen, dan in de brandende fonne geleyt, droog fynde wederom gewaffchen, ende

( a ) Ik hebbe om de *folidityt* te proberen, eene fagte *alcaline* looge gebruykt, om dat de *vegetabile* fwerte ftoffen, moettende gewaffchen worden, moeten het *alcali* van de fceep uytftaen.

Ook om dat fy het blyken ende de logt ( waer in een fuer is ) moeten uytftaen, hebbe ik het fuer gebruykt om daer mede te dopen.

in de sonne geleyt, en eenigen tyd in de seep laeten liggen (a)  
Door dese *torture* waeren sy alle wat afgegaen dog de N.  
1, 5 en 15 waeren wyt de beste.

Hier uyt blyckt

1mo. Dat het beter is de galnooten voor de diffolutie van  
eyfer, als naer de selve te gebruyken.

2 Dat het vitriol fuer N. 1, het fuer van gemeyn fout, N.  
5. ende den afyn N. 15. beter als alle andere fueren syn, om  
het eyfer te ontbinden tot het maeken van het swert.

Gesien hebbende welk fuer het bequaemste was, hebbe de  
selve vermengt, om alfdan hun effect te sien.

21 Vylfel van eyfer, Vitriol fuer, en gemeyn fout, geeft op  
gegalden Cattoen seer schoon swert.

22 Vylfel van eyfer, Vitriol fuer en afyn.

23 Vylfel van eyfer, afyn en gemeyn fout.

24 Vylfel van eyfer, afyn, Vitriol fuer ende gemeyn fout.

Dese waeren alle vier op de oog veel schoonder swert als de  
voorgaende, dog N. 21 ende 23 wel iets schoonder.

Dese resisteerde ook beter aen het *alcali*, het fuer ende ook  
het wasschen, om het gemeyn fout waerschynelyk, dog N. 23  
was het beste.

( a ) De hitte was alfdan 73 graden op den Thermometer van *Faren-*  
*heidt*.

### §. 5.

## *Onderzoek der Diffolutien van andere Metae-* *len op gegalden Cattoen.*

**A**L hoewel het gemeyn gevoelen is, dat geene Metaelen, als  
het eyfer swert op gegalde stoffen geven, zoo nogtans  
vinde geraetsaem de andere Metaelen, half Metaelen ende de  
myn-stoffen alhier te onderzoeken.

25	Diffolutie van silver	in sterk waeter.
26	- - - - -	Coper in Vitriol fuer
27	- - - - -	in sterk water.
28	- - - - -	in fuer van gemeyn fout.
29	- - - - -	in Conings water.
30	- - - - -	in afyn.

31	Diffolutie van Coper	in vlugtig loog fout.
32	- - - - - Tin	in Vitriol fuer.
33	- - - - -	in fuer van gemeyn fout.
34	- - - - -	in Conings water.
35	- - - - - Loot	in fterk water.
36	- - - - -	in Conings water.
37	- - - - -	in afyn.
38	- - - - - Quikfilver	in fterk water.
39	- - - - -	in fuer van gemeyn fout(a)

Ik hebbe uyt alle defc metallique diffolutien geen fwert op gegalde Cattoenen bekomen, maer defc Experientien fyn niet vrugteloos gefchiet, want hebbe verfcheyde extraordinaire couleuren, foo op witten, gegalden, als anders bereyden Cattoen voortfgebragt: maer alfoo de Queftie niet is als over het fwert, foo is het onnoodig hier van mentie te maeken.

Ik hebbe ook de *Croci* ofte de Saffraenen van defc Metaelen gemaakt, ende daer vele preuven mede gedaen, maer geen fwert, maer wel andere fchoone Couleuren ontdekt.

## §. 6.

### *Onderfoek van de halve Metaelen.*

**D**E *semimetalla* worden veel in de Verf-konft gebruykt, ende daerom hebbe defc tot het fwert ook willen onderfoeken.

40	Eene diffolutie van <i>Antimonium</i>	in Vitriol fuer.
41	- - - - -	in fterk water.
42	- - - - -	in fuer van gemeyn fout.
43	- - - - -	in Conings water.
44	- - - - - <i>Bismuth</i>	in Vitriol fuer.
45	- - - - -	in fterk water.
46	- - - - -	in fuer van gemeyn fout.
47	- - - - -	in Conings water.
48	- - - - -	in afyn.
49	- - - - - <i>Cobolt</i>	in Vitriol fuer.

( a ) Men foude my hier kunnen *objicieren* dat ik sommige Metaelen met een *Menstruum* ofte fchyvogt hebbe willen *diffolveren*, dat hun niet eygen is, maer hebbe dit alleen gedaen, om dat de minfte metallique *corrofive* groote veranderinge in couleur geeft.

50	Diffolutie van	<i>Cobolt</i>	in Conings water
51	- - - - -	<i>Zink</i>	in Vitriol fuer.
52	- - - - -	- - - - -	in fterk water.
53	- - - - -	- - - - -	in fuer van gemeyn fout.
54	- - - - -	- - - - -	in Conings water.
55	- - - - -	- - - - -	in afyn.
56	- - - - -	<i>Arcinicum</i>	in Vitriol fuer.
57	- - - - -	- - - - -	in fterk water
58	- - - - -	- - - - -	in fuer van keuke fout.
59	- - - - -	- - - - -	in conings water.
60	- - - - -	- - - - -	in afyn.

Ik hebbe alle de boven genoemde diffolutien op gegalde en andere Cattoenen geprobeert, hebbe wel donkere en andere Couleuren maer geen fwert bekomen.

Siende dan dat eyfer alleen het waer fwert maekt, ende dat N. 23 het beſte was, hebbe dien *Number* aldus gemaekt

Twee potten afyn, twee oncen gemeyn fout ende thien oncen Vylfel van eyfer.

### §. 7.

#### *Vergelyk van de Galnooten met andere adſtringentia.*

**N**U uyt het voorgaende gefien hebbende, dat N. 23 op gegalden Cattoen foo goet effect gedaen heeft, hebbe deſen *Number* op Cattoen, door andere *adſtringentia* bereyt, willen probereren, om te ſien of men niet beter als Galnooten foude vinden, ende of er geen inlands gewas, in plaets van Galnooten, kan gebruykt worden.

Een ſtuk Cattoen door de volgende middelen heet doorgehaelt.

61. Door ſmak, dan door N. 23 - - - geeft vael fwert.
62. Door granaet bloemen - - - - - vael fwert.
63. Door granaet ſchellen - - - - - vael fwert.
64. Door elſen ſchors - - - - - vael fwert.
65. Door eyken ſchors - - - - - beter vael fwert.
66. Door ſaegemeel van eyken hout - - taemelyk fwert.
67. Door *Biſſorta* wortel - - - - - vael fwert.
68. Door

- |                                      |         |                 |
|--------------------------------------|---------|-----------------|
| 68. Door <i>Tormentil</i> wortel     | - - - - | vael fwert      |
| 69. Door <i>Succus acatix</i>        | - - - - | vuyl geel       |
| 70. Door versch provinti-hout        | - - -   | gemeyn fwert    |
| 71. Door gefermenteert provinti-hout | -       | gemeyn fwert    |
| 72. Door <i>Averes</i> -schors       | - - - - | fwertagtig geel |
| 73. Door <i>Vaccinia</i>             | - - - - | vuyl geel       |
| 74. Door <i>Agaricus</i> witte       | - - - - | fraey geel      |
| 75. Door Hop                         | - - - - | fwert geel      |
| 76. Door <i>Colobint</i> -appel      | - - - - | geel            |
| 77. Door Cray-appeltiens             | - - - - | fraey fwert     |
| 78. Door eyke bladeren               | - - - - | vael fwert      |
| 79. Door <i>Myrobolan: Citrin:</i>   | - - - - | fraey fwert     |
| 80. Door rooden wyn moer             | - - - - | vael            |
| 81. Door wilge schors                | - - - - | vael fwert      |
| 82. Door <i>Kina kina</i>            | - - - - | olyf geel       |

Van dese 22 soo-genaemde *adstringentia* syn daer maer acht, die fwert, met No. 23, gegeven hebben, dog niet een dat soo schoon ofte soo *solid* als de Galnooten is, want dese gewaffchen, ende ses dagen geblykt hebbende, met een voorstael van Galnooten, waeren alle meer afgegaen als de Galnooten, dog de dry volgende waeren wyt de beste N. 66 eyke saegemeel van ongelooft hout N. 77 de Cray-appeltiens of de inlandsche Galnooten, ende N. 79 de *Mirobolan: Citrin:*

### C O N S E Q U E N T I E N

1. Dat het beste van onse aengehaelde *adstringentia* om fwert te verwen de Galnooten syn.
2. Naer de Galnooten de Cray-appels ende het eyken saegemeel.
3. Dat onse gemeyne lynwaet verwers, die doorgaens veel Elsen schors gebruyken, veel beter ende beter coop saegemeel souden gebruyken.
4. Dat den *Kina kina* onder de *adstringentia* niet mag gerekent worden, want verft minder fwert als rooden wyn.

*Verdylinge der Stoffen in dry Classen.*

**M**Eest alle konsten en Wetenschappen hebben hunne grond-regels ofte wetten, maer dese manqueren aen de Verf-konst : nogtans heeft den geleerden ende ervaren *Chymicus Macquer* dese konst gehafardeert ( alsoo er veel tegen te seggen valt ) eenige grond-regels te geven. En verdylt de Verf-stoffen in dry verscheyde Classen.

1. In *Gommeuse* Verf-stoffen : dese geven geen vast Couleur aen de stoffen, ofte de selve moeten eerst met eenen *Mordant*, openende ofte aenklevende materie bereyt syn, eer sy in de Verf komen. Dus syn Crab, Geelhout &c.

2. In *resineuse* ofte harftagtige Verf-stoffen : in dese moet de stoffe niet geprepareert worden, maer men moet by de Verf-stoffe eene oplofende materie doen, om de Verf-deelen te doen schieten, dusdanig is den *Indigo*.

3. In *Gommo resinouse* Verf-stoffen : in die heeft nog de stoffe die moet geverft worden eenigen *mordant* noodig, nog de Verf-stoffe eenige oplofende materie van doen, om de Verf te doen schieten. Dusdanig syn de Nootfloesters, Nooten Wortelen &c.

Maer alwaert men dese stellinge voor *animale* deelen wilden aennemen, sy is seker voor *vegetabile* deelen de selve niet : Want eenen goeden *mordant* voor Meecrab op wolle, verft niet op Cattoen, ende eenen goeden *mordant* op Cattoen doet niet op wolle : de Nootfloesters sonder eenige preparatie geven goed ende *solid* vael op wolle, maer packen niet op Cattoen sonder eerst den *mordant* gepasseert te hebben, gevolgelyk syn de Nootfloesters, volgens die stellinge, *Gommo resinous* op wolle ende *gommeus* op Cattoen, *ergo* schynt niet af te hangen van de Verf-stoffe, maer wel van de materie die men verwen wilt.

Niet tegenstaende nogtans fullen wy den weg van den Hr. *Macquer* inslaen, ende de *vegetabile* stoffen in de voornoemde dry Classen probeeren, op dat er niet soude overschieten, sonder onse attentie te passeren. Wy hebben in onse 82 voorgaende preuven het swert als *Gommo resinous* getracteert, dat is geene



voorberydinge aen de stoffe gegeven, in den volgende *Paragraphus* fullen wy het swert als *gommeus* tracteren, dat is aen de stoffe eenige Gronden geven, soo uyt het *regnum animale vegetabile*, als *mynerale* getrocken, die dan trecken door Galnooten, ende dan eyndelyk door onse beste cyfer tinctuer No. 23.

Wy doen dit des te meer, alsoo geene wolle verwers, nog hier nog elders, schoon nog *solid* swert op wolke komen verwen, ten zy de wolle eerst eenen hoog blauwen grond heeft, ende ten diën eynde heeft men soo in dese Provintien als in andere Landen verscheyde ordonnantien uyt-gegeven, waer by het moet konfteenen, dat de swerte stoffen eerst geblauwt syn geweest, eer sy geswert syn. Ende in *Frankryk* moeten sy boven het blauw nog den Meecrab passeren.

§. 9.

*Over de geprepareerde Gronden.*

**I**st saeken het onmogelyk is, *solid* swert op wolle te verwen sonder eenen hoog blauwen grond geleyt te hebben, daer het nogtans claer bewesen is, ende van niemand in twyffel kan getrocken worden, dat alle couleuren op wolle gemackelyker verwen, ende *solider* syn, als op *vegetabile stoffen* soo moet het niet wonder schynen, dat men hier by voegt 125 geprepareerde gronden, om hier door de *pori* der stoffen te openen, op dat de verf beter de selve foude doordringen; hier door sal men niet alleenelyk sien, wat verschil daer is tusschen geprepareerde, en ongeprepareerde gronden, maer ook of men geen beteren ende min kostbaeren grond kan ontdekken als het blauw.

- 83 Een stael Cattoen door Potas. . . . .
- 84 . . . . . *Spirit. salis Armon.* . . . .
- 85 . . . . . gefermenteerde Urine. . . . .
- 86 . . . . . *Spiritus* van Scep. . . . .
- 87 . . . . . bruynen Scep. . . . .
- 88 . . . . . Scep uyt kaers-roet, *Souda* en *Calce.*
- 89 . . . . . Schaepe mest. . . . .

90 . . . . .	foete Melk.
91 . . . . .	Eyer wit.
92 . . . . .	bloet.
93 . . . . .	Calk.
94 . . . . .	Cryt.
95 . . . . .	rood Cryt.
96 . . . . .	Vitriol fuer.
97 . . . . .	sterk water.
98 . . . . .	gemeyn fout fuer.
99 . . . . .	Conings water.
100 . . . . .	Afyn.
101 . . . . .	Wynsteen.
102 . . . . .	Citroen fap.
103 . . . . .	fuere wey van Melk.
104 . . . . .	<i>Sal mirabile Glauberi.</i>
105 . . . . .	<i>Tartarum Vitriolatum.</i>
106 . . . . .	Salpeter.
107 . . . . .	gemeyn fout.
108 . . . . .	<i>Sal Armoniac.</i>
109 . . . . .	<i>Sal Policrest.</i>
110 . . . . .	Aluyn.
111 . . . . .	Aluyn met Potas <i>just</i> geneutralifeert.
112 . . . . .	<i>Borax.</i>
113 . . . . .	<i>Sal sedat: Hombergi.</i>
114 . . . . .	<i>Arcenicum.</i>
115 . . . . .	<i>Arcenicum</i> met <i>Cremor tartari.</i>
116 . . . . .	<i>Arcenicum</i> met potas.
117 . . . . .	<i>Fel vitri.</i>
118 . . . . .	Vitriol fuer met eyfer.
119 . . . . .	met Coper.
120 . . . . .	met zink.
121 . . . . .	met Tin.
122 . . . . .	Loot.
123 . . . . .	<i>Antimoni.</i>
124 . . . . .	Quiksilver.
125 . . . . .	<i>Arcenicum.</i>
126 . . . . .	Sterk water met eyfer.
127 . . . . .	met Coper.

128 . . . . .		met zink.
129 . . . . .		met Tin.
130 . . . . .		met Loot.
131 . . . . .		met <i>Antimoni.</i>
132 . . . . .		met Quiksilver.
133 . . . . .		met <i>Bismuth.</i>
134 . . . . .		met <i>Cobolt.</i>
135 . . . . .		met <i>Arcenicum.</i>
136 . . .	Suer van gemeyn fout	met eyfer.
137 . . . . .		met Coper.
138 . . . . .		met zink.
139 . . . . .		met Tin.
140 . . . . .		met Loot.
141 . . . . .		met <i>Antimoni.</i>
142 . . . . .		met Quiksilver.
143 . . . . .		met <i>Arcenicum.</i>
144 . . . . .	Conings water	met eyfer.
145 . . . . .		met Coper.
146 . . . . .		met zink.
147 . . . . .		met Tin.
148 . . . . .		met Loot.
149 . . . . .		met <i>Antimoni.</i>
150 . . . . .		met Quiksilver.
151 . . . . .		met <i>Bismuth.</i>
152 . . . . .		met <i>Cobolt.</i>
153 . . . . .		met <i>Arcenicum.</i>
154 . . . . .	Afyn	met eyfer.
155 . . . . .		met Coper.
156 . . . . .		met zink.
157 . . . . .		met Loot.
158 . . . . .		met <i>Arcenicum.</i>
159 . . . . .	<i>Cremor tartari</i>	met eyfer.
160 . . . . .		met Coper.
161 - - - -	Door <i>Hepar sulphuris</i>	met potas gemaekt.
162 - - - -		met Calk gemaekt.
163 - - - -		met eyfer.
164 - - - -		met Coper.
165 - - - -		met Tin.

- 166 - - - - - met zink. . . . .
- 167 - - - - - met Loot. . . . .
- 168 - - - - - met *Antimoni.*
- 169 - - - - - met *Bismuth.*
- 170 - - - - - met *Cobolt.*
- 171 . . . . . met *Arcenicum.*
- 172 . . door *Spiritus Vini.*
- 173 . . . . . met wat *oleum Therebintine,*
- 174 . . . . . met Galnooten.
- 175 . . door Galnooten . . met wat *Alcali.*
- 176 . . . . . met Vitriol fuer.
- 177 . . door *Sal feliniticum.*
- 178 . . door Coper-rood dan door Potas.
- 179 . . door blauw Coper-rood dan door Potas.
- 180 . . door wit Coper-rood dan door Potas.
- 181 . . door Seep van Lyn-olie en Vitriol fuer gemaakt.
- 182 . . door *Spirit. vini Camphorat.*
- 183 . . door giest en water. . . . .
- 184 . . door honing en water. . . . .
- 185 . . door wyn moer en water. . . . .
- 186 . . door rogge blom en water. . . . .
- 187 . . . . . en giest. . . . .
- 188 . . door rogge blom, giest en melk. . . . .
- 189 . . door Urin laten fermenteren.
- 190 . . door *Alcaline Tincture* op berlings blauw geinfundeert.
- 191 . . over damp van brandende solpher gehouden.
- 192 . . door sap van *Tytimalus.*
- 193 . . door sap van *Aron.*

} saenten gefermenteert.

D O O R G E V E R F D E G R O N D E N .

- 194 . . door *Fernabacen* Aluyn gekookt.
- 195 . . . . . en *Alcali* dan door Aluyn.
- 196 . . door Cochenille en *Alcali* dan door Aluyn.
- 197 . . door-ordinaire rooden Crab,
- 598 . . door *Grana Kermes* en Aluyn.
- 199 . . door Gum Lac en Aluyn.
- 200 . . door Orlean en *Alcali*.
- 201 . . door Orlean en Aluyn.
- 202 . . door Wouw en Aluyn.

- 203 - - door Makyn en Aluyn.  
 204 - - door versch Proventi-hout.  
 205 - - - - - en Aluyn.  
 206 - - door gefermenteert Proventi-hout.  
 207 - - hoog blauw op de warme Cuyp geverft.

Alle dese 125 *Nomers* hebbe ik door Galnoten ende dan door N. 23 getrocken, ende waeren alle schoon fwert met weynig verschil op het gesigt, maer alsoo het groot punt de *solidityt*, ende niet het gesigt is, soo hebbe de volgende preuven met alle dese preuven gedaen, ende hebbe altyd vier *équi-parante* modellen ofte voorstaelen daer by geleyt: te weten 1 onsen *Number* 23 die ongeprepareert was 2 *Manchester* fwert 3 *Rouaens* fwert ende 4 het *Antwerps* fwert.

Ik hebbe alle de voornoemde staelen en voorstaelen met logt Vitriol fuer gedopt, ende naer korten tyd was de gedopte plek wit op het *Rouaens*, *Antwerps* en 85 van myne staelen: op 40 van de myne ende het *Manchester* fwert was geene veranderinge.

Ik hebbe de selve met straffer Vitriol fuer gedopt, ende bevond maer 12 van myne staelen die resisteerden: het *Manchester* was purper ende onsen N. 207 was Blauw. ( a )

Ik hebbe de selve staelen andermael met nog straffer Vitriol fuer gedopt, ende naer twelf uren waeren sy alle wit uytgenomen N. 207 was hoog Blauw, het *Manchester* hoog purper, 196 hoog Rood, ende alle die roode gronden hadden waeren min of meer rood.

Dit siende hebbe ik alle roode gronden ende het *Manchester* stael, benevens N. 207 dat geblauwt was, in de Sonne geleyt, ende die met straf Vitriol fuer gedopt, ende naer eenige uren waeren alle de roode gronden geel ende het *Manchester* stael groen.

Alsdan veropenbaerde sig de oorfaek sonne klaer.

Purper is soo in verwen, schilderen als émailleren een gemengt Couleur bestaende uyt blauw en rood.

Soo het *Manchester* fwert door Vitriol fuer komt, gaet het

( a ) Hier uyt leert-men, dat soo men twyffelt of eene swerte stoffe geblauwt is, dat men de selve maer met Vitriol fuer doppen moet: wort de gedopte plaets blauw of purper, soo is de stoffe geblauwt, soo niet is sy niet geblauwt, welke reflectie van seer groot nut is, voor stoffen die van den vreemden komen.

fwert weg, om reden boven bewezen, *ergo* den Grond die purper is komt te voorschyn: soo dese purpere pleck in de sonne leyt verandert rood in Geel gelyk ik hier boven getoont hebbe, ende alsoo geel en blauw groen maekt, gevolglyk heeft het *Manchester* fwert eenen blauwen en rooden dat is eenen purperen grond eer het fwert daer op geleyt wort, waer over wy in het vervolg door Experimenten onse Theorie sullen bevestigen.

Dat dit seggen op geene losse gronden steunt, is seer *evident*, want meest alle Auteurs die over de couleuren geschreven hebben, meynen, dat er geen suyver fwert is, maer dat het donker blauw of donker bruyen of dese te saemen is. Dit word bewezen in de Emaillier-konst, want alhoewel men in die Konst seer schoon schynende fwert heeft, word het selve niet als met hoog blauw, hoog bruyen of met dese te saemen gemaekt. (a)

Ik hebbe ook de voornoemde staelen en voorstaelen met *alkaline* loog gedopt, ende alle myne staelen uytgenomen N. 207 waeren in korte uren bruyen rofagtig geworden: het selve geschiede aen het *Rouaens* ende *Antwerps* fwert; maer onsen *Number* 207 ende het *Manchester* fwert quaemen onverandert uyt de loog: de reden is wederom seer klaer, het *alkali* verandert ongegront fwert in bruyen, kan het blauw niet aendoen, gevolglyk, op blauwen grond bruyen laetende, moet nootfaekelyk fwert schynen, alsoo blauw en hoog bruyen fwert maeken.

Ik hebbe voorders van alle myne preuven nieuwe staelen genomen, ende die benevens de voorstaelen in seep gewasschen, op een plank genaegelt, ende de selve in goed en quaed weder, nacht ende dag, seer geexponeert aen de Sonne, in de maend Mey laeten bleeken, ende naer 18 daegen waeren er veele, die nog schoon fwert waeren maer besonderlyk N. 111 ende 207 soo dat den *gesatureerden* aluyn schynt ontrent soo veel te doen resisteren, als den geblauwden grond, ook alle die roode gronden hadden, waeren beter als de andere, ende hebbe daerom de volgende couleure gronden geleyt.

208 Vast

( a ) Kunkel. *Art de la Verrerie, Englisch hand maid, dissertation sur les Emaux*. Sic. den *Saffer Manganesia* ende het yser maeken het fwert in die konst soo sy dik gebruykt worden, maer weynig gebruykt, syn sy blauw, purper, ofte bruyen.

208 Vast blauwen grond, door N. 111 ofte geneutraliseerden aluyn, dan gefwert als N. 23.

209 Vast blauwen grond, dan door *Brafili*-hout met wat *alcali*, dan door aluyn ende dan gefwert als N. 23.

210 Vast blauwen grond door *Cochenille* en wat *alcali*, dan door aluyn, dan gefwert als N. 23.

211 Vast blauwen grond door Proventi-hout en wat *alcali*, dan door aluyn, dan gefwert als N. 23.

212 *Saxons* blauwen grond, ( a ) dan gefwert als N. 23.

213 *Saxons* blauwen grond, dan door *Brafili*-hout en wat *alcali*, dan door aluyn, dan gefwert als N. 23.

214 Door gefermenteert Proventi-hout met wat Spaens groen, dan gefwert als N. 23.

215 Vast blauwen grond door N. 214, dan door *Brafili*-hout en aluyn, dan gefwert als N. 23.

216 Door *Brafili*-hout wat *alcali* en wat Spaens groen, is dan hoog purper, dan gefwert als N. 23.

217 Door geneutraliseerden aluyn N. 111 dan door *Brafili*-hout, dan gefwert als N. 23.

218 *Idem* als N. 217, dan door Proventi-hout, dan gefwert als N. 23.

219 *Idem* als N. 217, dan door Proventi-hout en Spaens groen, is dan reets swert, ende dan gefwert als N. 23.

220 *Idem* als N. 217, dan door Nooten-Sloesters, dan gefwert als N. 23.

221 Vast geblauwt, dan door N. 111, dan door *Brafili*-hout en een weynig Spaens groen, dan gefwert als N. 23.

Dese 14 laefte preuven waeren alle *extra* fchoon swert, hebbe de felve foo met de *alcalica*, *acida*, als bleeken feer *geweeert* benevens de voorftaelen, ende hebbe onder de felve eenige gevonden, die wyt *superieur* aen alle de voorftaelen waeren, maer befonderlyk den laeften *Number*, die aen alles en befonder aen het waffchen en bleeken het *Engels* wyt overtrof.

#### R E C A P I T U L A T I E.

In onfen eerften *Paragrophus* hebben wy aengetoont de reden, waerom het foo moeyelyk is eenige *folide* Verwe op ve-

D

( a ) Het *Saxons* Blauw was gemaekt uyt *Indigo*, *oleum vitrioli* ende *Cobolt*.

*gitabile* stoffen te geven, ende gelyk de wolle het gemakelykfte der *animale* deelen is, soo is ook het Cattoen het *facielste* der *vegetabile* om te verwen, ende daerom voegen wy hier by een stael op Cattoen ende een ander op Gaeren.

Onsen tweeden *Paragraphus* toont, ende wort in de volgende bevestigt, dat het tot nog toe in *Europa* onmogelyk is eenig goed swert, sonder een *vegetabile adstringens* ende het eyfer te verwen.

Den derden wyft het fundament aen, waer op het swert verwen gebout is.

De vier-en-twintig *Experimenten* van den vierden *Parag.* leeren, dat onder alle onse *martiale Dissolutien* N. 23 ofte het eyfer, fout ende afyn de beste is, ende dat de *adstringentia* beter voor als naer het eyfer gebruykt worden.

Dat geene metaelen als eyfer alleen swert geven, leert ons den vyfden *Paragraphus*.

Den sefden *Paragraphus* bewyft, door een-en-twintig *tentamina*, dat niet een van de halve metaelen opregt swert geven.

Wy toonen in den sevensten *Paragraphus*, dat, onder de 22 soo genaemde *adstringentia*, de Galnooten de eerste, de Craey appels ende het Eyken saegemeel de tweede plaetse verdienen, ende doen klaer sien, dat de *Merobolani Citrini* ( in eene *Memorie* over het swert verwen van den *Abbé Mazias* boven de Galnooten gestelt ) veel min als de Galnooten; ende iets weyniger als de Craey-appels ende saegemeel doen, ende toonen aldaer ook klaerlyk dat het saegemeel veel beter als de Else schors is.

Den achtsten *Paragraphus*, tragt eenige grond-wetten aen de verfkonst te geven.

Eyndelyk den 9 *Parag.* bewyft, dat het *Manchester* swert op eenen purperen ofte gecomponeerden grond leyd, ende geve aldaer ten dien eynde 125 geprepareerde gronden van verscheyde couleuren, ende uyt de 14 laefte *experimenten* blykt, dat N. 221 den besten is, waer mede wy ons ondersoek voor dese reyse sluyten, hier agter byvoegende twee verscheyde manieren, om swert op *vegetabile* stoffen te verwen, is het geen volkomen *solid*, immers vermeyne niet alleen veel schoonder ende



*solider* als het *Rouaens* ende *Antwerps* te syn, maer, in veele opfigten, *qualityten* boven het Engels te hebben, maer laete alles aen de *Censure* van de Letter-kundige Maetschappy.

Ik geve twee verscheyde manieren, de eene dierder voor Cattoen stoffen, als Cattoen, *Sarges de Nimes*, fluweelen, ende diergelyke, de welke van dry tot vyff guldens de Elle verkogt wordende, ligt twee à dry stuyvers par Elle ofte 7 à 8 stuyvers par pont van verloon kunnen draegen.

Onse tweede maniere is soo goeden coop, dat de gerengste gaerens daer mede kunnen geverft worden.

Men sal ook, uyt de ingredienten die wy aenpryfen, ligt kunnen afmeeten, dat de selve de stoffen weynig *degradeeren*, ofte onsterk maeken sullen: t'is wel waer dat men dagelykx ondervind, dat de swerte verf de stoffen verbyt, maer hebbe ondervonden, dat het Eysfer in mynerde stueren ontbonden het veel meer als in asyn doet, ende dat hoe meerder Eysfer men gebruykt, hoe onsterker de stoffe is (a) ende hoe meerder Galnooten men neemt, hoe minder de stoffe beschadigt word.

Alle swerte stoffen lyden door het swert verwen min of meer, maer de syde wel besonderlyk: dog dit is wederom *evident*; een pont rouwe syde met seep afgekookt (het welk geschiet eer sy geverft word) weegt elf à twaelf oncen, dese twaelf oncen swert geverft, wegen van achtien tot twee-en-twintig oncen, naer de *ordre* die den verwer gegeven word, soo dat sy soo dickmaels door de verf moet, tot dat sy bynaer met de helft Eysfer beswaert is: wat is het dan te verwonderen, dat dusdanige syde stoffe stuer ende onsterk is, ende waer het saeken die verwers in hunne *Compositie* geene groote quantityd *Mucillaginosa* (b) gebruykten, souden seker nog onsterker wesen.

## D 2

( a ) De *compositie* van den schryf-inkt leert dit klaer: want soo men te veel Coperrood gebruykt word hy ros, maekt een eyfer-plek, die het papier op-eet. Ik hebbe verscheyde preuven daer mede gemaekt met min Coperrood, ende het geschrift in de Sonne gehangen, ende hebbe ondervonden hoe meer Coperrood ik gebruykte, hoe gouwer den Inkt ros was, soo dat men ten minsten het dobbel Galnooten moet hebben, om *durabelen* Inkt te maeken.

( b ) Gum, *Althaea*, Suyker, *Semen Spilli* &c.

*Maniere om het beste Swert te verwen op  
vegetabile Stoffen.*

**B** Lauwt eerst uwe Stoffe op de warme *Indigo-Cuyp*, hoe hooger hoe beter: spoelt dan de selve wel af, trekt haer, eerst volkomen droog is, door den *gesatureerden aluyn*, *sub N. 1.* Vringt de streen wat door de hand, op dat den aluyn wel soude doordringen, hangt de selve op stocken te droogen, dog *absolut* buyten de Sonne jae hoe langsaemer hoe beter.

Legt die dan twee ueren in schoon water te wyken, ende spoelt de selve dan wel uyt.

De stoffe half droog synde, sal men eene halve uer kookken in *Brasili-sop sub N. 2.*, ende voor ideren pot *Brasili-sop* sal men daer by doen een quaert Once Spaens groen, spoelt ende vringt de selve dan wel uyt, ende sal alsdan hoog purper syn.

De streenen eenigfins droog synde, laet de selve eene uer trekken in heet maer niet kookkende *Galnoot-sop sub N. 3.*, ende naer eenige ueren trekt de selve andermael door het *Galnoot-sop* ende trekt de selve dan door het *Eysernat sub N. 4* laet de selve dan droogen, ende spoelt die soo lang als het water eenigfins geverft is.

Aldus is gemackt ons beste swert stael op Cattoen *N. 1* ende op Gaeren *N. 3.*

*N. 1. Gesatureerden Aluyn.*

Neemt thien pond aluyn, stampt ende smelt hem in vyf-en-twintig potten Put-water, smelt dan in vyf potten ander Put-water thien oncen potassche, laet het eenige ueren staen sinken, giet het klaer by het aluyn-water gestadig roerende, dit bederft noyt.

*Brasili - Sop N. 2.*

Neemt 25 pond *Brasili*-hout, laet het in eenen Ketel met 25 potten Put-water eene uer kookken, schept het water af ende giet het door eenen doek ofte sift, giet dan op het selve *Brasili*-hout nog 25 potten ander Put-water, laet het wederom

eene uer kookten, fchept het af' ende giet het door eenen doek of fift, ende doet beyde defe aftrekfels in eene tonne, ende bewaert die tot het gebruyk, ende foo dit fop out is geeft fchier eene *folide* verf ende op wolle kan men daer alleen feer goet en taemelyk *folid* mede verwen. Siet *Hellot l'art de la Teinture en Laine.*

### *Galnooten - Sop N. 3.*

Neemt vier pond blauwe Galnooten, ftampt de felve grof, giet daer op 25 potten warm water ende laet het faemen trekken. Wilt men wat meerder Galnooten nemen, fal nog beter fyn.

### *Eyfer - Nat N. 4.*

Neemt 100 potten goeden afyn, doet daer op 15 pond vyffel van eyfer, ofte 25 pond out eyfer ende dry pond keuken fout, doet dit alles op eene Tonne, tapt die van tyd tot tyd af, en giet het boven wederom in de Tonne ende naer een maend fal het felve gebruykbaer fyn, nogtans hoe ouder hoe beter, ende daerom is het geraedfaem, voor die veel fwert verwen moet, van altyd eene goede quantityt van dit eyfer-nat gereet te hebben.

### *Maniere om goet fwert op gemeyne vegetabile*

#### *Stoffen te verwen.*

**T**Rekt het Gaeren ofte Cattoen door den *gefatureerden* Aluyn N. 1, ende behandelt het in alles gelyk boven gefeyt is. Kookt het dan door het *Brasili*-fop en fpaens groen N. 2, trekt het dan door het Galnooten-fop N. 5, ende dan door het eyfer-nat N. 4, in alles obferverende het gene van het befte fwert gefeyt is. Maer wilt men het eerft door eene afgewerkte blauw-Cuype trecken ofte fmetten, fal in *folidtyt* weynig van het befte fwert verfcillen, ende fal foo goeden koop fyn, dat de geringfte Gaerens daer mede kunnen geverft worden.

*Galnoten - Sop. op gemeyne Stoffen N. 5.*

Neemt 100 pond kleyne Kappelingen ofte saegmeel van ongelooft Eyken-hout, laet het twee ueren kooken met 200 potten Put-water, perst het water uyt ende laet het eene uere kooken met thien pond blauwe Galnoten en 25 pond Pro-vinti-hout, doet het door eenen doek ofte sift ende bewaert het hoe ouder hoe beter tot het gebruyk.

Uyt dese Memorie zal men kunnen sien, dat ik nog arbeyt, nog vlyt, nog onkosten gespaert hebbe ( want hebbe alhier min als de helft van myne preuven gestelt ) om het funda-ment, waer op het swert verwen steunt, te onderzoeken, ende om de wonderbaere verschynfels van Konst ende Na-tuer aen te toonen, ende eyndelyk den weg te baenen voor die meerdere ledige ueren als ik heeft, om nieuwe Couleu-ren te soeken, ende ist dat iemand in het *decouvreren* ge-lukiger als ik geweest is, sal my te vreden houden met my-nen iver voor myne Landgenoten getoont te hebben.

E Y N D E.



